U d'/ of Ottawa
39003000417393

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lessystmessoc00bour

LES SYSTÈMES SOCIALISTES

ET

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL

Les Sociétés coopératives de consommation, par M. Charles Gide. Un volume in-18, relié toile souple. . . . . 2 fr. 50

L'Évolution sociale en Australasie, par M. Louis Vigouroux. Un volume in-18, broché. . . . . 4 fr.

La Concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord, par M. Louis Vigouroux. Un volume in-18, broché. . . . . 4 fr.

Les Congrès ouvriers en France (1876-1897), par M. Léon de Seilhac. Un volume in-8° écu, broché. . . . . 4 fr.

La Prévoyance sociale en Italie, par M. Léopold Mabilleau, directeur du Musée social, avec la collaboration de MM. Ch. Rayneri et le comte de Rocquigny. Un volume in-18, broché. . . . . 4 fr.

Les Syndicats agricoles et leur œuvre, par M. le comte de Rocquigny (2e *Édition*, augmentée d'une préface exposant le mouvement syndical agricole de 1900 à 1906). Un volume in-18, broché. . . . . 4 fr.

(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

Le Trade-Unionisme en Angleterre, par M. Paul de Rousiers, avec la collaboration de MM. de Carbonnel, Festy, Fleury et Wilhelm. Un volume in-18 (2e *Édition*), broché. . . . . 4 fr.

Les Industries monopolisées (*Trusts*) **aux États-Unis**, par M. Paul de Rousiers. Un volume in-18 (2e *Édition*), broché. . . . . 4 fr.

845-07. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — P9-07.

MD

360

LES SYSTÈMES SOCIALISTES ET L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

PAR

MAURICE BOURGUIN

Professeur adjoint à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

TROISIÈME ÉDITION
revue et corrigée

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
ANNEX BIBLIOTHÈQUE
Ottawa
LIBRARIES
LIBRARY ANNEX
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5
1907

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Univer... Ottawa
Social Sciences Sociales

HB
72
.B85
1907

AVANT-PROPOS

Beaucoup d'hommes, et parmi les plus cultivés, se trouvent attirés aujourd'hui vers le socialisme, par révolte de conscience contre les inégalités et les misères de nos civilisations industrielles. Le socialisme s'adresse à leur raison par la rigueur de sa critique et l'enchaînement scientifique de sa thèse évolutionniste; il séduit leur imagination par la perspective d'une cité plus heureuse de justice et de beauté.

Quelle que soit sa croyance, l'homme, en la faisant sienne, la modèle à son image. Telle doctrine, qui se déforme et se rapetisse chez les natures vulgaires, se développe, dans un esprit supérieur, en système scientifique ou en aspiration d'amour. Pour l'homme de cœur que hante l'image obsédante de la misère, est-il rêve plus noble que celui du bonheur pour tous? A quels avantages sociaux ne renoncerait-il pas avec joie, s'il pouvait croire que la rançon de l'humanité souffrante fût à ce prix? N'irait-il pas même jusqu'à sacrifier quelque chose de sa liberté? Assurément, si le socialisme doit être le salut des misérables, les hommes d'élite iront au socialisme, sans souci de ce qu'ils pourront y perdre.

Mais des esprits formés à l'école des sciences expérimentales, ou simplement à celle de la vie, ne sauraient se contenter du côté purement négatif du socialisme, ni s'abandonner, dans leur conception de l'avenir, à de vagues rêveries humanitaires, si généreuses qu'elles soient. Leur socialisme doit être moins instinctif et mieux précisé que celui d'un imaginatif comme

Carlyle, ou d'un artiste comme Ruskin. S'arrêtera-t-il à des réformes partielles, à des améliorations telles qu'on peut les attendre de la législation protectrice des travailleurs et du progrès des associations ouvrières? Ira-t-il jusqu'au collectivisme, ou à tout autre système de transformation sociale? Aucun homme réfléchi, parmi ceux qui tendent au socialisme, n'a le droit de se dérober à cette recherche; aucun d'eux ne doit reculer devant un examen consciencieux des différentes formes d'organisation socialiste, pour apprécier la valeur des solutions positives que peut offrir la doctrine.

On a entrepris, dans les pages qui suivent, de procéder à cet examen, et l'on s'est efforcé de distinguer, parmi les vues d'avenir des écoles socialistes, celles qui paraissent irréalisables de celles qui sont au contraire justifiées par l'observation.

Il était nécessaire, tout d'abord, d'étudier les théories, et d'exposer aussi fidèlement que possible les divers systèmes de société socialiste, pour soumettre à une critique purement théorique leur organisation et leur fonctionnement hypothétique. Si l'on doit découvrir, en effet, par voie d'analyse ou de raisonnement, quelque vice radical dans la constitution d'un système, il paraît démontré, avant tout examen des faits, que le système est condamné à l'avortement. Sur ce terrain, c'est la méthode déductive qui peut seule être employée.

On évitera, dans cette étude, d'enrichir le vocabulaire sociologique en créant des expressions nouvelles, et l'on se contentera de celles que peut fournir la langue courante. Mais les termes économiques ont une signification tellement élastique qu'il est nécessaire, dès le début, de préciser le sens dans lequel ils seront employés.

J'entendrai ici par socialisme tout système qui implique suppression, réduction ou diffusion des revenus capitalistes, par l'institution de droits collectifs sur les choses au profit de communautés plus ou moins vastes, à côté ou à la place des droits individuels. Ainsi défini, tout socialisme peut aussi bien être désigné sous le nom de collectivisme; mais l'expression

de collectivisme a pris dans l'usage un sens plus étroit.

Les systèmes socialistes qui ont fait l'objet d'une exposition systématique à notre époque sont extrêmement nombreux. On peut les classer à différents points de vue, en s'attachant à l'un de leurs caractères essentiels.

Suivant que la propriété des moyens de production et la direction des entreprises appartiennent à l'État, aux communes ou à des associations libres, on distingue le socialisme d'État, le socialisme communal, et le socialisme corporatif ou sociétaire. Dans les deux premières formes, l'unité politique est en même temps un organisme économique, et les services de production et de circulation sont soumis à une direction autoritaire sur un territoire déterminé; mais le socialisme communal, à moins de se combiner avec le socialisme d'État, laisse les communes régler en liberté leurs relations économiques réciproques. Le socialisme corporatif, à l'état de pureté, suppose que nul, dans l'association, ne peut revendiquer un droit individuel sur le capital collectif, ni réclamer à ce titre un prélèvement sur les produits; le principe socialiste n'y est même complètement reconnu que si l'accès de la corporation, avec tous les droits qu'il comporte, est librement ouvert à tous. Ces différentes modalités du socialisme peuvent être intégrales ou partielles; les exploitations industrielles de l'État et des communes, telles qu'elles existent aujourd'hui, sont des applications partielles du socialisme d'Etat et du socialisme municipal; une société qui se composerait exclusivement d'associations de production fondées sur les principes socialistes réaliserait le type intégral du socialisme corporatif.

A un autre point de vue, on peut distinguer les systèmes socialistes suivant leur mode d'organisation de la valeur; les uns établissent une taxation de la valeur en unités de travail, d'après le temps de travail social dépensé dans la production; les autres, conservant le mode actuel de la valeur, lui laissent le caractère d'un rapport d'échange avec la monnaie métallique régi par l'offre et la demande. Le régime de la valeur-travail a été surtout

appliqué au socialisme d'État; toutefois, on a cherché aussi à l'introduire dans le socialisme corporatif.

Enfin, on peut encore baser une classification sur le mode de la répartition ; il est communiste, quand tous les biens, y compris les objets de consommation, sont communs à tous les membres de l'État, de la commune ou de l'association, de telle sorte que les produits sont à la discrétion de tous, ou distribués à chacun selon ses besoins; collectiviste, quand la propriété commune ne porte que sur les moyens de production et de circulation, les moyens de consommation étant au contraire acquis à titre privatif par les individus en proportion de leur travail.

Parmi ces trois classifications différentes, je m'attacherai de préférence à la première, en la combinant avec la seconde. J'exposerai d'abord un système de socialisme d'État intégral connu sous le nom de collectivisme, dans lequel la valeur est déterminée en unités de travail. Je lui conserverai sa dénomination habituelle, sauf à lui appliquer, pour plus de précision, le terme de *collectivisme pur*.

Ce système fera l'objet d'une étude particulièrement développée. Non certes qu'il joue encore, à l'heure actuelle, un rôle prépondérant dans la doctrine socialiste; on paraît au contraire s'en détacher aujourd'hui, puisque l'un des principaux représentants du marxisme l'a implicitement répudié dans une récente publication. Mais le collectivisme basé sur la valeur-travail est celui de tous les régimes socialistes qui s'écarte le plus de notre état social; c'est aussi le plus original et le plus remarquable par son unité; il a occupé une place importante dans l'histoire du socialisme contemporain, comme étant contenu, au moins implicitement, dans les œuvres de ses fondateurs; dernièrement encore, il reprenait une vie nouvelle sous la plume de deux écrivains dont la pensée ne peut être indifférente. A ces divers titres, il méritait un examen approfondi.

D'autres formes socialistes ont été passées en revue; formes moins rigoureuses et moins absolues, qui conservent le mécanisme de la valeur régie par l'offre et la demande. A part

certaines variétés bâtardes du collectivisme, qui cherchent à concilier le régime de l'offre et la demande avec la monnaie en bons de travail, et sauf quelques utopies anciennes se rattachant au socialisme sociétaire, tous les autres systèmes supposent la monnaie métallique. Je réserverai le nom de *socialisme d'État* à celui qui remet tout ou partie de la production à l'État, sans transformer cependant le mode actuel de la valeur. Bien que tout collectivisme national puisse être qualifié de socialisme d'Etat, et réciproquement, il est utile d'appliquer aux deux formes du socialisme d'État une désignation différente, pour les distinguer sans recourir à de longues définitions. Il sera question ensuite du socialisme communal, du socialisme corporatif et même du coopératisme, qui n'est qu'une variété particulière du précédent.

Le socialisme communal et le socialisme corporatif se rapprochent de l'anarchisme, quand les groupes autonomes n'ont de liaison entre eux que par des contrats librement formés ou par un fédéralisme très lâche. Mais le véritable anarchisme suppose encore l'abolition totale de l'État politique, la suppression de tout organe de police central ou même local, l'absence de toute loi générale réglant les activités individuelles et collectives; il suppose aussi un mode de répartition communiste. L'anarchisme et le communisme resteront en dehors de cette étude. On n'y traitera pas non plus du socialisme agraire, qui ne vise que la propriété foncière et n'a pas pour objectif une transformation totale de la société.

Cette première Partie, consacrée à l'étude critique des systèmes socialistes, avait été déjà publiée en 1901 dans la *Revue politique et parlementaire*[1]; toutefois, elle contient ici des développements nouveaux sur l'équilibre économique dans la société collectiviste, sur le socialisme d'État, et sur la position de l'école marxiste vis-à-vis du collectivisme.

Il ne suffisait pas de présenter les différents types de société

1. *La valeur dans le système collectiviste*, nos d'avril, mai et juin 1901.

socialiste à l'état statique, et de raisonner sur leur constitution théorique. Pour éprouver la valeur réelle des systèmes, pour vérifier si le collectivisme, comme le prétendent ses théoriciens, s'élabore progressivement dans la société présente et doit en sortir un jour par le mouvement nécessaire des choses, il fallait encore procéder à un examen général des faits contemporains, et observer en particulier ceux qui peuvent contenir le germe d'un ordre nouveau; il fallait suivre le développement des organes qui sont susceptibles de donner à la société une forme nouvelle. Tel est l'objet de la seconde Partie de ce travail, consacrée à l'étude des faits et de l'évolution économique.

Le cours naturel de l'évolution sociale, si rapide depuis les grandes transformations industrielles du XIXe siècle, nous entraîne-t-il vers le collectivisme, ou vers quelque forme mitigée du socialisme? Nous mène-t-il, au contraire, à un régime de pur individualisme ou de fédéralisme libertaire? Question impénétrable, sans doute, au début d'une ère de métamorphoses plus profondes et plus brusques qu'à aucune autre époque de l'humanité; mais question si grave et si poignante aussi, que nous n'en pouvons détacher notre esprit. Or, si nous voulons avoir quelque lumière sur l'énigme de l'avenir, si nous cherchons un guide dans nos tâtonnements, nous n'avons d'autre ressource que d'observer les formes économiques à l'état de mouvement dans nos sociétés contemporaines, pour essayer d'y découvrir quelques indices sur leur organisation future.

Ce livre a été écrit pour les hommes préoccupés de la question sociale, qui cherchent sincèrement à s'orienter dans la recherche de la vérité. Il n'a pas la prétention de leur fournir une solution toute faite sous forme de système. Puisse-t-il au moins leur servir d'auxiliaire, et fortifier en eux le sentiment que notre seule sauvegarde contre les erreurs et les aventures en matière sociale se trouve dans l'usage scrupuleux de la méthode expérimentale.

Janvier 1904.

PREMIÈRE PARTIE

LES THÉORIES
LES SYSTÈMES DE SOCIÉTÉ SOCIALISTE

LIVRE I

LE COLLECTIVISME PUR ET SON RÉGIME DE LA VALEUR

CHAPITRE I

Les plans de société collectiviste.

Le pur collectivisme se caractérise par les deux traits suivants : tous les moyens de production, de circulation et d'échange appartiennent à la communauté nationale et sont exploités sous sa direction ; tous les travaux et produits ont une valeur taxée en unités de travail suivant la quantité de travail dépensée, de telle sorte que les travailleurs peuvent acquérir les produits en proportion de leurs travaux sans prélèvements capitalistes.

Ce vaste système d'organisation socialiste a été présenté et développé par différents écrivains. Toutefois, ce n'est ni dans les écrits des maîtres du socialisme contemporain, ni dans ceux de leurs disciples immédiats qu'on le trouve exposé ; il faut, nous le verrons plus tard, procéder à un examen attentif des écrits de Karl Marx et d'Engels pour le faire sortir des formules où il s'enveloppe.

Karl Marx s'est toujours abstenu de décrire la société future. Dans le *Capital*, il développe sa théorie de la valeur et de la plus-value, pour fonder sur elle la critique d'un régime dans lequel le travail salarié fournit gratuitement la plus-value capitaliste. Il s'étend sur les vices et les abus de l'exploitation capitaliste. Il expose l'évolution historique des modes de production, pour montrer qu'elle doit fatalement aboutir à l'expropriation des détenteurs du capital, à la possession commune et à l'exploitation sociale de tous les moyens de production, y compris le sol. Mais, parvenu à ce point décisif, il

s'arrête, et refuse de plonger plus loin son regard dans l'avenir, dédaignant « de formuler des recettes pour les marmites de l'avenir »[1].

Est-ce faiblesse, impuissance, prudence ou timidité? Rien de tout cela, au dire des disciples. La réserve du Maître, qu'ils ont longtemps observée eux-mêmes, s'explique par des raisons doctrinales. Si le régime collectiviste était, comme le phalanstère de Fourier ou l'Icarie de Cabet, une conception artificielle issue du cerveau d'un réformateur, un système fabriqué de toutes pièces auquel la société dût s'adapter par un acte de sa volonté réfléchie, il serait certes nécessaire de tracer et de développer le plan de la cité future, pour permettre au législateur de construire la société conformément au modèle proposé. Mais tel n'est pas le sens du socialisme scientifique contemporain, bien différent en cela du socialisme utopique qui l'a précédé. La forme sociale caractérisée par la possession commune des moyens de production n'est pas présentée comme une construction idéale et arbitraire ; c'est un régime qui a ses racines profondes dans la réalité, dans la vie sociale contemporaine, et qui doit, par le jeu de forces immanentes, sortir des entrailles du régime capitaliste pour se substituer à lui. De même que la propriété privée du petit producteur indépendant, cédant aux exigences d'une production grandissante qui réclamait des moyens toujours plus puissants, a dû s'effacer devant la propriété capitaliste fondée sur l'exploitation du travail d'autrui, de même la propriété capitaliste doit nécessairement à son tour se transformer en propriété sociale, par l'effet de la concentration croissante des capitaux et des contradictions inhérentes au régime capitaliste. Conformément à la doctrine hégélienne, le mouvement dialectique du monde réel s'effectue par la lutte des contraires, par le conflit entre le caractère social du mode de production et le caractère privé du mode d'appropriation, entre l'organisation systématique du travail à l'intérieur de chaque atelier et l'anarchie de la production au sein de la société, entre la capacité d'expansion de la production et la capacité plus restreinte du marché.

Ce sont donc, pour employer le langage de l'école, les conditions matérielles déjà existantes ou en train de se constituer qui élaborent elles-mêmes une forme sociale nouvelle. Dès lors, dit M. Gabriel Deville, il faut se borner à étudier ces conditions et à bien les connaître pour s'y adapter, sans « perdre son temps à régler les détails de l'organisation de la société future. A chaque époque sa tâche; n'ayons

1. *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 342 et 349, Librairie du Progrès, 1875, in-4°.

pas la présomption de réglementer l'avenir, et contentons-nous de nous occuper du présent» [1].

Même fatalisme chez Liebknecht. Dans un long article de *Cosmopolis* [2], dont le titre, *L'État de l'avenir*, ménage au lecteur une grosse déception, il se déclare incapable de présenter une description de la société future. Il se retranche derrière notre impuissance à prévoir ce que la minute prochaine nous apportera, et à discerner même, dans l'incessant écoulement des choses, la limite du présent et de l'avenir. Ces questions indiscrètes sur l'état futur lui paraissent de véritables jeux d'enfants. L'essentiel est d'écarter les obstacles; les formes nouvelles croissent organiquement, par la force même de la vie qui anime la société.

M. Vandervelde, invité en 1895, par un journal de Bruxelles, à décrire les rouages de la société collectiviste, refuse à son tour de se placer sur ce terrain, parce que les socialistes positivistes ne sont pas des architectes sociaux voulant reconstruire la société du jour au lendemain sur des plans nouveaux [3]. Il se borne donc à une esquisse tellement vague, qu'on ne peut parvenir à en saisir les lignes.

M. Jules Guesde observe la même attitude en 1896 à la tribune de la Chambre des députés : « Cette période (des utopies socialistes) est loin, heureusement! Les socialistes d'aujourd'hui se sont mis à l'école des faits; ils ne prophétisent pas, ils observent et concluent. — M. de Mun... nous a sommés de le transporter au sein du futur état de choses, et de faire fonctionner sous ses yeux la répartition du travail dans cette société de copropriétaires. Je ne lui donnerai pas cette satisfaction, ni mes amis non plus. Les ouvriers n'en demandent pas autant... Nous nous bornons à constater que les produits du travail n'appartiendront, sans prélèvement, aux travailleurs, qu'autant qu'ils auront cessé d'être des prolétaires pour devenir des copropriétaires des moyens de production ». [4]

Pour M. Kautsky, les constructions concernant « l'État de l'avenir » sont inutiles, parce que la transformation de l'État en une grande association économique se suffisant à elle-même n'est pas seulement quelque chose de désirable, mais d'inévitable. Les penseurs peuvent bien, dans une certaine mesure, reconnaître la direction du mouvement économique, mais non le déterminer à leur gré, ni prévoir avec

1. Gab. Deville, *Principes socialistes*, p. 38 et 39, Giard, 1898, in-12.
2. Liebknecht, *Zukunftstaatliches*, Cosmopolis, janv. 1898.
3. Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 290, Giard, 1898, in-12.
4. Discours du 16 juin 1896, *Journ. Off.*, Déb. parl., Ch. des dép., p. 967, col. 3, et 968, col. 2.

précision les formes qu'il prendra. Il est donc ridicule d'exiger des socialistes qu'ils décrivent le plan de la société future et les mesures de transition. Les socialdémocrates doivent écarter les fantaisies reposant sur des hypothèses, et se contenter de rechercher la direction que prendra le développement économique lorsqu'il sera placé sur une base socialiste[1].

Les divers congrès socialistes se sont eux-mêmes strictement renfermés dans la formule de Marx. Le programme d'Erfurt, qui est celui de la socialdémocratie allemande depuis 1891, ne porte rien de plus : « C'est seulement par la conversion de la propriété privée capitaliste des moyens de production — terre, mines, matières, instruments, machines, moyens de transport — en propriété sociale, et par la transformation de la production marchande en production socialiste exercée par la société pour elle-même, que la grande exploitation et la productivité toujours croissante du travail social cesseront d'être, pour les classes jusqu'ici exploitées, une source de misère et d'oppression, pour devenir une source de souverain bien et de perfectionnement harmonieux en tout sens. » Le Congrès de Hanovre, en octobre 1899, sur la proposition de M. Bebel, s'est encore borné à mentionner dans ses résolutions la socialisation des moyens de production et l'établissement du mode de production et d'échange socialiste, sans fournir aucune indication sur ce mode de production et d'échange.

Il était pourtant difficile au parti socialiste de se maintenir rigoureusement dans cette posture dédaigneuse et énigmatique. La propriété collective des moyens de production ne peut être conçue indépendamment d'un certain mode de production et d'échange, d'un certain système de la valeur; parler de propriété collective sans indiquer, au moins dans ses traits essentiels, l'organisation sociale qu'elle implique, c'est en dire trop ou trop peu, c'est se dérober devant une explication dont on est comptable, par cela seul qu'on a prophétisé la socialisation des moyens de production.

Au reste, rien, dans la pure doctrine marxiste, n'interdit aux adeptes de faire des pronostics sur le régime de la propriété socialisée. Loin de là, Marx a dit lui-même, dans la préface du *Capital*, que si la société ne peut dépasser d'un saut ni abolir par décrets les phases de son développement naturel, elle peut abréger la période de la

1. Karl Kautsky, *Das Erfurter Programm*, p. 131 et s., Stuttgard, Dietz, 1892, in-12; Préface de *Ein Blick in den Zukunfsstaat* d'Atlanticus, Stuttgard, Dietz, 1898, brochure.

gestation, et adoucir les maux de leur enfantement. Pour agir en ce sens, il n'est pas inutile que la société ait conscience de son but.

Le silence ne pouvait donc être qu'un calcul de tactique. Or, refuser indéfiniment toute satisfaction à de vaines curiosités, c'était assurément faire le jeu d'adversaires empressés à montrer le néant d'une doctrine incapable de s'affirmer dans sa partie positive. Si les formes sociales nouvelles sortent des anciennes par un développement organique, il doit être possible, lorsque l'élaboration est suffisamment avancée, de prévoir les modes dont la formation est en voie de s'accomplir. Se soustraire aux questions, n'est-ce pas avouer implicitement qu'on est trop loin du but de l'évolution pour l'apercevoir? Se taire était d'autant plus périlleux que, derrière le penseur, un autre homme est là qui se dresse, pressant et menaçant, « avec des mains noires et des yeux ardents ». Celui-là n'admet pas, pour la réalisation de ses espérances, une assignation à quelques siècles; il veut, lui aussi, entrevoir la terre promise, soulever le voile qui recouvre cet avenir socialiste si mystérieux et si troublant; cet homme-là, on ne peut l'éconduire comme un adversaire indiscret.

En vain disait-on que la Révolution française s'était faite sans que les hommes du XVIIIe siècle eussent pu prédire les formes politiques et sociales de la société nouvelle, ni prévoir les grandes transformations économiques qui devaient résulter de la domination du Tiers État, du capitalisme et de la guerre des classes. S'il est une vérité banale aujourd'hui, c'est que la Révolution était faite dans les esprits avant de s'accomplir dans les faits. Quand elle éclata, dit Louis Blanc dans son Introduction à l'*Organisation du travail*, chacun en aurait pu dresser le programme. Effectivement, ce programme tenait tout entier dans la littérature du siècle et dans les cahiers de 89.

Certes, les hommes de la Révolution n'avaient pu prévoir les transformations sociales qui se sont opérées au cours du XIXe siècle, sous l'action du progrès scientifique déterminant l'expansion de la production capitaliste. Mais on ne demande pas non plus aux socialistes contemporains de prédire les déplacements de forces que le cours naturel des choses amènera au sein de l'appareil organisé qui doit constituer la société collectiviste. On leur demande seulement de décrire la structure de cet appareil et son fonctionnement, non sans doute dans ses multiples détails, mais dans ses pièces maîtresses. Tâche singulièrement plus difficile, à vrai dire, que celle des hommes qui préparèrent et accomplirent la Révolution de 1789; car ceux-là, visant surtout l'abolition des privilèges, des règlements

restrictifs, des charges féodales, pouvaient concevoir à l'avance un plan de société conforme à « l'ordre naturel et essentiel des sociétés humaines », comme disaient les Physiocrates ; conservant les organes essentiels du corps social, ils se proposaient seulement de les délivrer de leurs entraves artificielles pour assurer le libre jeu des forces individuelles, tandis que nos modernes socialistes ont à dessiner un plan de société dans lequel ces organes abolis doivent être remplacés par un mécanisme tout nouveau.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, l'heure était venue où il n'était plus permis de se dérober ; il fallait se découvrir. « A ceux qui nous demandent : que serons-nous demain ? nous devons une réponse », écrit M. Jaurès en 1895[1].

Les premiers essais sur le mode collectiviste remontent à une époque déjà éloignée. Le plus savant et le moins connu en France est celui de Rodbertus, le Ricardo du socialisme, le maître de Lassalle et le précurseur de Karl Marx. Dès 1842, dans une œuvre d'un caractère purement abstrait, il avait exposé la théorie de la valeur fondée sur le travail, et montré son application dans une société hypothétique où il n'y aurait ni propriété, ni capital privé donnant des revenus ; où l'État, seul propriétaire du capital social, administrerait toute la production, et où les travailleurs retireraient des magasins publics leur part du produit social au moyen de simples billets portant la valeur créée par leur travail[2]. Il entreprenait cette étude « non pas pour opposer à l'état actuel un état meilleur, mais pour apprendre à mieux connaître l'un près de l'autre ». Il reprit encore par deux fois cet essai, pour donner une analyse plus profonde de l'unité de valeur représentée par l'heure de travail normal, principalement dans sa *4e Lettre sociale à von Kirchmann*, composée en 1852 et publiée dix ans après sa mort, en 1885, sous le titre : *Das Kapital*[3]. L'état qu'il décrit se distingue nettement du pur communisme par la propriété individuelle du travailleur sur la valeur entière de son produit, c'est-à-dire sur les objets de consommation qu'il acquiert dans la mesure de cette valeur. C'est donc le véritable collectivisme,

1. Voir aussi sa préface de *La société collectiviste*, d'Henri Brissac, broch., Impr. de la Petite République, 5e éd., 1895 ; et sa préface de *L'application du système collectiviste*, de Lucien Deslinières, Lib. de la Revue socialiste, 1899, in-8.

2. Rodbertus, *Zur Erkenntniss unserer staatswirthschaftlichen Zustände*, p. 119 à 125, et 165 à 175, Neubrandenburg, Barnewitz, 1842, pet. in-8.

3. Rodbertus-Jagetzow, *Le capital*, trad. Chatelain, 1re partie, chap. II, La production et la répartition dans une société où la propriété du sol et du capital n'existe pas, Giard, 1904, in-8. — Voir aussi *Der Normalarbeitstag*, 1871, dans *Gesammelte kleine Schriften*, éd. par Moritz Wirth, Berlin, 1890.

dans le sens le plus rigoureux et le plus complet. Rodbertus en concevait d'ailleurs la réalisation dans un avenir très éloigné [1].

La même année 1842, un autre Allemand, Wilhem Weitling, traçait le plan d'une société mi-partie communiste, mi-partie collectiviste, dont M. Antoine Menger a donné une courte analyse [2].

L'exposé le plus connu du collectivisme pur est celui de Schæffle, ancien ministre autrichien, dans un petit livre intitulé : *La quintessence du socialisme* [3], qui fut publié pour la première fois en 1874. Schæffle n'est pas un collectiviste; partant des données fondamentales du socialisme pour en déduire scientifiquement les conséquences, il se propose seulement d'éclairer les adversaires sur les points où leurs réfutations habituelles portent à faux, et les partisans sur les lacunes de leurs théories.

Avec moins d'autorité et plus de fantaisie, un Américain, M. Bellamy, dans un roman célèbre publié en 1888 [4], avait fait vivre la société de l'an 2000 organisée suivant les mêmes principes. William Morris composait aussi vers cette époque un roman du même genre, dont on ne peut tirer aucune indication sur l'organisation interne de la société nouvelle [5]. Enfin M. Bebel, dans son livre sur *La femme* [6], édité pour la première fois en 1883, avait consacré tout un chapitre à la Socialisation de la société, mais sans nous renseigner encore d'une façon bien précise.

La littérature socialiste, encore insuffisante dans sa partie positive, s'est enrichie depuis lors; mais les plans d'organisation récemment présentés s'écartent tous plus ou moins du type collectiviste ordinaire, et cherchent à le corriger sur ses points les plus faibles. Dans son étude sur l'*Organisation socialiste*, publiée en 1895 [7], M. Jaurès nous présente le collectivisme comme une forme destinée à succéder immédiatement à l'ordre capitaliste, mais appelée elle-

1. Rodbertus, *Zur Beleuchtung der socialen Frage*, 1re partie, p. 329, 2e éd., Berlin, Puttkammer, 1890, in-8.

2. Weitling, *Garantien der Harmonie und Freiheit*, 1re éd., 1842, Vivis, Verlage des Verfassers. — Ant. Menger, *Le droit au produit intégral du travail*, trad. Bonnet, p. 229-231, Giard. 1900, in-12.

3. Trad. B. Malon, 2e éd., Société nouv. de libr. et d'éd., 1904, brochure.

4. Bellamy, *Looking Backward*, traduit en français par Paul Rey sous le titre *Cent ans après*, Dentu, 1891, collect. à 60 cent.

5. W. Morris, *News from nowhere*, Londres, Longmans, 5e édit., 1897, in-12; *Nouvelles de nulle part*, trad. La Chesnais (extraits), Société nouv. de libr. et d'éd., 1902, in-12.

6. Bebel, *La femme dans le passé, le présent et l'avenir*, trad. Ravé, Carré, 1891, gr. in-8°.

7. Revue socialiste, nos de mars, avril, juin et surtout août 1895 (Esquisse provisoire de l'organisation industrielle); mai 1896.

même à évoluer sans secousse vers le communisme libertaire. Il reste fidèle au principe de la valeur taxée en temps de travail; mais il tempère le collectivisme en donnant une certaine autonomie aux groupes de producteurs, et s'efforce d'intéresser les travailleurs au progrès de la production en modifiant les bases de l'unité de valeur.

M. Georges Renard, en 1897, dans son *Régime socialiste*[1], altère plus profondément le type consacré du collectivisme en y introduisant, dans une certaine mesure, le jeu de l'offre et de la demande, sans renoncer cependant aux bons de travail comme intermédiaires d'échange. Il tend, comme M. Jaurès, à élargir et assouplir le collectivisme en le pénétrant de justice et de fraternité, et surtout en y mettant plus de liberté, conformément à la véritable tradition française, si hostile au fond à la conception matérialiste et autoritaire du socialisme allemand.

En 1896 et 1899, deux socialistes, l'un Américain, M. Gronlund, l'autre Suisse, M. Sulzer, ont été plus loin encore dans la voie des déformations; ils ont généralisé l'application de l'offre et de la demande dans le collectivisme. Pour cette raison, et bien qu'ils excluent encore la monnaie métallique, leurs systèmes, comme celui de M. Georges Renard, ne figureront pas dans cette étude du pur collectivisme, et seront examinés au livre suivant.

1. Revue socialiste, 1897 et 1898. Publié ultérieurement en volume, *Le régime socialiste*, 3e éd., Alcan, 1903, in-12.

CHAPITRE II

Esquisse du système collectiviste et définition de son unité de valeur.

La société collectiviste suppose une organisation méthodique de la production nationale, qui s'exerce sur les agents naturels et les capitaux productifs socialisés. L'autorité publique, éclairée par des statistiques sur les besoins de la consommation, dirige et réglemente toute la production, le transport, l'emmagasinage et le débit des produits. Elle rétribue les travailleurs en unités de valeur sociale, d'après le temps de travail de qualité moyenne qu'ils ont consacré à la production; elle tarife de même les produits d'après le temps de travail moyen qu'ils ont coûté. Les travailleurs peuvent donc se procurer les produits aux magasins publics en échange des bons de travail ou certificats d'unités de valeur qu'ils ont acquis par leur travail.

La rétribution du travail étant égale à la valeur du produit — sauf une certaine déduction pour les besoins collectifs, — les divers prélèvements opérés aujourd'hui au profit du capital privé sous les noms d'intérêts, dividendes, loyers ou fermages disparaissent d'une façon absolue. Plus de profits ni de salaires; la distinction entre capitalistes et salariés s'évanouit. Plus d'échanges individuels ni de commerce privé; en dehors des objets débités par les entrepôts publics, il ne peut y avoir aucune vente de marchandises entre particuliers. Plus de monnaie au sens actuel du mot, métallique ou fiduciaire. La banque, la Bourse, la spéculation, le crédit, la dette publique, l'assurance par capitalisation, disparaissent avec l'intérêt du capital et les échanges. La concurrence anarchique entre produc-

teurs est abolie; avec elle cessent les crises, les chômages, les phénomènes de surproduction, l'excès de population et le paupérisme; la société est une vaste unité économique, consciemment organisée et dirigée, au sein de laquelle tous les citoyens trouvent l'emploi de leurs forces. L'exploitation de l'homme par l'homme prend fin, et le travailleur obtient, en équivalents, le produit intégral de son travail, diminué seulement de la part nécessaire à la collectivité pour subvenir aux charges publiques et accroître le capital social.

Le but du collectivisme est donc l'échange direct des travaux contre les produits, suivant un système de valeur en unités de travail qui aboutit, par la suppression totale de la plus-value capitaliste, à une répartition des richesses conforme au principe : A chacun suivant son travail. Le régime suppose par conséquent que nul ne peut prêter à intérêt le fruit de ses épargnes, bons de travail ou richesses de consommation, ni faire acte de commerce en vendant ces richesses à un tiers. De tels actes sont rigoureusement interdits, et l'autorité publique doit savoir discerner ceux qui se dissimulent sous la forme d'une libéralité permise.

Je me propose d'étudier ici l'unité de valeur collectiviste qui sert de base à la taxation des travaux et des produits, pour suivre les applications et les conséquences de ce mode de la valeur dans l'ordre économique. Il semble que la critique, ainsi limitée, soit incomplète. Toutefois, il n'est guère d'objet qui ne se rattache en quelque manière au régime de la valeur; tout l'ensemble de l'organisation peut être contrôlé en partant de ce principe. L'unité de valeur est le point central et la clef de voûte de tout le système; sur elle se sont portés les efforts des théoriciens du socialisme; sur elle aussi doit se concentrer l'attention de la critique.

La substance de la valeur, c'est le travail, et la mesure de la valeur, c'est la durée du travail. Tel est le principe qui, issu de l'économie anglaise, recueilli par tous les socialistes modernes, et formulé par Karl Marx pour l'interprétation des phénomènes actuels[1], doit aboutir, dans une société où le capital est collectif, à la rémunération du travailleur suivant le travail qu'il a fourni. « La valeur peut être constituée d'après la somme du travail immédiat et médiat que coûte le produit », dit Rodbertus, de telle sorte que le travail soit la mesure de ce qui revient à chaque producteur dans le revenu

1. Karl Marx, *Le capital*, livre I, trad. Roy, p. 15, col. 2.

social[1]. « Le temps nécessaire pour produire un objet, dit M. Bebel, est la seule mesure à laquelle celui-ci doive être évalué en tant que valeur usuelle sociale. »[2]

En supposant donc, avec Schæffle, que 2 milliards 400 millions d'heures de travail soient nécessaires pour produire la somme totale des richesses dont une société a besoin pendant une année, un même nombre d'unités nominales de valeur devraient être délivrées aux travailleurs en bons de travail, afin que ces mêmes travailleurs pussent acheter aux magasins publics le produit total du travail collectif valant également 2 400 000 000 d'heures de travail.

Sans pousser à fond l'analyse, il est aisé de voir que la notion de valeur se trouve ainsi transformée dans son essence. Jusqu'ici, en dépit des théories de Karl Marx, les sociétés humaines n'ont connu, sous le nom de valeur, que des rapports d'échange entre deux marchandises; une marchandise n'a pas une valeur en soi, comme elle a une longueur et un poids, elle a une valeur par rapport à la monnaie, par rapport au blé, au charbon, à la laine, etc.[3]. Dans l'ordre collectiviste, au contraire, la valeur, étant la quantité de travail incorporée dans un objet, devient une substance propre, une qualité intrinsèque du produit, qui lui appartient en dehors de toute relation d'échange avec les autres produits du travail. La valeur ainsi conçue se mesure en unités formées par l'heure de travail humain, comme la chaleur se mesure en *thermies* produites par l'unité de travail mécanique.

Attention distinction temps de la

Les bons de travail qui représentent ces unités sont des moyens de liquidation permettant au travailleur de prendre, dans le revenu social, une part égale à la valeur qu'il a créée par son travail. Le travail s'échange désormais contre les produits au moyen de certificats de valeur, qui peuvent être des billets de papier ou même des jetons d'or, mais qui ne sont en aucune façon une monnaie-marchandise comme la monnaie actuelle[4]. Notre monnaie d'or tire de sa matière une valeur d'échange vis-à-vis des marchandises, valeur propre, variable sur le marché libre comme celle de toute autre marchandise; et les autres monnaies, espèces d'argent, billon, billets de banque, et même papier-monnaie inconvertible en espèces, emprun-

1. Rodbertus, *Le capital*, trad. Chatelain, p. 118.
2. Bebel, *La femme*, p. 272.
3. Voir mon étude sur *La mesure de la valeur et la monnaie*, 1re partie, Larose, 1896, in-8° (Extrait de la Revue d'économie politique, 1895).
4. « Un certificat quelconque, un bout de papier imprimé, un fragment d'or ou de fer-blanc, constatera le temps de travail fourni et mettra l'intéressé en mesure d'échanger ces marques contre les objets de tout genre dont il aura besoin ». (Bebel, *La femme*, p. 273.)

tent à la monnaie d'or, par la force de l'équivalence légale (ou de la convertibilité s'il s'agit de billets), tout ou partie, suivant les circonstances, de la valeur de cette monnaie d'or; leur valeur est donc de même nature que la sienne, une valeur d'échange de marchandise vis-à-vis d'autres marchandises, soumise aux fluctuations de l'offre et de la demande. Les bons de travail, au contraire, quelle que soit leur matière, sont de simples signes, des symboles d'une quantité fixe de valeur formée par le travail et déterminée par l'autorité publique. C'est une monnaie parfaite, dit Rodbertus, donnant la mesure absolue de la valeur, et offrant une sécurité absolue, puisqu'elle n'est émise que si la valeur qu'elle exprime existe réellement. « Elle ne porte pas en elle-même son gage, comme la monnaie métallique actuelle; elle n'est pas non plus dépourvue de gage, comme la plupart des billets de banque et des papiers de crédit; c'est un genre de monnaie qui, sans valeur en elle-même, est cependant toujours hypothéquée sur une valeur réelle existante[1]. » Les signes ou certificats ne sont même pas nécessaires; il suffit que les unités de valeur soient inscrites sur les livres de la comptabilité publique au débit et au crédit de chacun, à l'occasion de ses travaux et de ses achats.

Il est évident que le système exige, pour son fonctionnement régulier, une rigoureuse égalité toujours observée entre deux sommes d'unités de valeur; la balance doit être toujours égale entre la taxe des travaux et celle des produits, et les bons délivrés aux travailleurs doivent être annulés dès qu'ils sont reçus en paiement d'un produit ou d'un service fourni par l'Administration.

Théoriquement, cette égalité peut être obtenue, puisque c'est une seule et même autorité qui évalue travaux et produits et qui débite les objets de consommation. Et il est de toute nécessité que cette égalité théorique soit obtenue effectivement. Quelles que puissent être les difficultés d'une immense comptabilité, quelles que soient les complications résultant des fraudes, des pertes et détériorations,

1. Rodbertus, *Le capital*, trad. Chatelain, p. 130. — Avant Rodbertus, John Gray, en 1831, et Robert Owen en 1832, avaient déjà donné la théorie, ou même tenté l'épreuve d'une monnaie semblable; l'idée fut reprise encore par Proudhon en 1848. Mais ces différents écrivains, au lieu de concevoir les certificats de temps de travail comme la monnaie d'une société déjà socialisée, croyaient pouvoir opérer, par le seul fait de leur introduction dans la société actuelle, la conversion du capital et de la propriété foncière en propriété nationale, ou au moins l'élimination de l'intérêt, du profit et de la rente. C'est sur ce point que porte la critique de Karl Marx et d'Engels, que nous retrouverons à la fin du livre II.

des bons non présentés et tenus en réserve, des échanges avec l'étranger, des amortissements prolongés, des travaux qui ne se matérialisent pas dans un produit, et de mille autres causes qui apparaîtront dans la suite, il est indispensable que l'équilibre des bons soit maintenu. S'il venait à se rompre, toute la machine se détraquerait; les hommes périraient de faim, de froid et de misère, avec les poches vides devant des magasins regorgeant de marchandises, ou plus souvent avec les poches pleines de chiffons de papier sans valeur devant des greniers vides.

La valeur se fixe donc suivant la durée du travail, qui sert de commune mesure pour la tarification des travaux et des produits en unités semblables. D'où il semble que l'on puisse tirer cette double règle : tout produit vaut exactement un nombre de bons égal à celui des heures de travail qu'il a coûtées; tout producteur reçoit un nombre de bons égal à celui des heures de travail qu'il a fournies.

Une table en bois blanc a coûté, par exemple, vingt heures de travail : une heure pour le travail du bûcheron, trois quarts d'heure pour le transport du bois, dix-huit heures pour le travail du menuisier, et un quart d'heure, dans la mesure de l'usure, pour la confection et l'entretien des instruments employés aux différentes phases de la production; car la société doit couvrir intégralement les frais d'amortissement du matériel fixe et les frais de transport, par des attributions de valeur suivies de prélèvements sur les différents objets fabriqués ou transportés. Cette table sera donc cotée vingt bons d'une heure, et ces bons seront répartis entre les différents travailleurs, bûcheron, voiturier, menuisier, etc., suivant la part qu'ils auront prise à l'œuvre commune.

Représentons-nous, sur cette donnée particulière, la répartition du produit social dans son ensemble. La société garde naturellement pour elle les moyens de production, instruments et matières, qu'elle a jugé utile de créer dans l'année pour remplacer ceux qui ont été usés on consommés; elle garde aussi, sans doute, la propriété des maisons d'habitation. Seuls, les objets mobiliers de consommation et de jouissance sont destinés à l'appropriation particulière. Une partie de cet approvisionnement de consommation échappe aux producteurs d'objets de ce genre : c'est la partie représentée par les bons que prélève la société pour couvrir le prix des matières, l'amortissement de l'outillage et les frais de transport. Elle sert à la consommation des producteurs de moyens de production et des transporteurs, qui l'acquièrent dans la mesure de leur travail au moyen des bons que la société a prélevés à ces divers titres pour les leur allouer.

Il est bien entendu que la valeur des produits comprend non seulement le temps de travail des ouvriers, mais aussi celui des directeurs et employés d'établissement qui ont fourni un travail intellectuel.

La double règle de la taxation des travaux et des produits suivant la durée du travail fourni paraît devoir s'appliquer avec une rigoureuse précision. Il s'en faut cependant qu'on puisse l'observer dans sa simplicité élémentaire.

Une première dérogation s'impose, de l'aveu de tous les socialistes sans exception, en raison des besoins de la collectivité. La société doit, non seulement reconstituer les moyens de production usés ou consommés, mais accroître le capital collectif; il lui faut, en outre, pourvoir aux charges publiques de sécurité, de salubrité, d'éducation, d'administration économique, et à l'entretien de tous les citoyens qui ne peuvent travailler; pour y faire face, elle a besoin de ressources prises sur le revenu social. Il ne s'agit pas là, paraît-il, d'un impôt; mais il s'agit bien de prélèvements qui, à la différence de l'amortissement et des frais de transport, ne correspondent à aucune addition de valeur, et qui viennent par conséquent restreindre la part des travailleurs. Si le prélèvement doit être d'un tiers, notre menuisier, par exemple, pour 18 heures de travail, ne recevra que 12 bons, les 6 autres revenant à la collectivité. Il n'aura pas intégralement l'équivalent de son travail.

Les socialistes sont encore unanimes pour interpréter d'une façon conditionnelle la règle que le travail est rétribué selon sa durée. La quantité de travail fournie par le producteur individuel ne s'apprécie pas seulement d'après sa durée; l'heure de travail d'un ouvrier négligent ou incapable ne représente pas une même quantité de travail que celle d'un ouvrier habile et laborieux. Il faut donc établir une moyenne sociale et tenir compte, dans la taxation, de l'intensité et de l'habileté du travail, qui s'apprécient d'après le résultat. On prendra comme base le produit que donne, en une heure, un travail d'intensité et d'habileté moyennes dans un milieu social donné, et l'unité de mesure sera l'heure de travail *social* de productivité moyenne dans chaque genre de travail. Si l'on a pu constater qu'un travailleur moyen fabrique en une heure un sabot convenablement creusé et arrondi, l'agent préposé à la taxation délivrera deux bons à l'ouvrier qui lui apportera une paire de sabots bien faits, et deux tiers de bon seulement au compagnon qui lui présentera un seul sabot mal dégrossi. Peu importe que les deux sabotiers aient travaillé exactement une heure l'un comme l'autre; leur rétribution se calcule suivant la quantité de travail moyen contenue dans le produit.

Pour des travaux de même nature, on saura donc graduer les allocations suivant la qualité du travail. Mais pour des travaux de nature différente, il n'en est plus de même. La question soulève des difficultés particulières, qui seront traitées ultérieurement; aussi devons-nous considérer provisoirement toutes les heures de travail comme équivalentes, quel que soit le genre de travail.

Pour des travaux de même catégorie, le calcul de l'unité moyenne présente encore une difficulté. La productivité du travail, dans un même espace de temps, dépend bien plus encore de la qualité des agents matériels et des instruments employés que de la qualité du travail lui-même. Un travail d'égale durée et d'égale intensité donnera peut-être 8 hectolitres de blé par hectare en Sologne, et 40 hectolitres sur une terre de Flandre convenablement fumée; un fileur obtiendra une quantité de fils très différente suivant qu'il travaillera sur un rouet primitif ou sur un métier mécanique.

Il est évident que si la nation, seule propriétaire des terres, des mines et de tout le capital industriel, est aussi le seul entrepreneur d'agriculture, d'industrie, de transport, il ne saurait y avoir aucune différence dans la rétribution du travail à raison de l'inégalité des moyens de production. C'est l'Administration elle-même qui distribue aux groupes professionnels et aux individus les terres, les mines, les bâtiments, qui leur fournit les machines, les outils et les matières premières. Conçoit-on qu'un travailleur agricole reçoive cinq fois moins de bons qu'un autre, pour un travail aussi long et aussi pénible, parce qu'il n'aura pu produire que 8 hectolitres sur une terre ingrate, tandis que l'autre, comblé des faveurs administratives, installé sur un sol propre à la culture intensive, abondamment pourvu de bestiaux, de machines, d'engrais chimiques, de semences sélectionnées, aura pu fournir 40 hectolitres? Est-il juste que le gain d'un fileur de coton dépende de la perfection du métier qui lui a été assigné? Non, il n'est pas admissible, dans un système de production administrative, que la rémunération des travailleurs subisse des ingalités pour des causes extrinsèques, indépendantes du mérite de l'individu et subordonnées au bon plaisir des autorités publiques.

Aussi M. Jaurès nous dit-il que les producteurs seront rémunérés selon la quantité de travail effectif individuellement fournie par eux. Quelles que soient la quantité et la qualité du charbon extrait d'une mine dans une journée de travail, le mineur recevra partout, que ce soit à Anzin, à Decazeville ou à Bessèges, une rémunération calculée sur le nombre d'heures de travail normalement employées à l'extraction : « Il n'y aura donc entre les travailleurs aucune inégalité préa-

lable résultant soit de l'outillage avec lequel ils travaillent, soit de la matière première sur laquelle ils travaillent. Et il en sera de la filature, du tissage, de la métallurgie, de la verrerie, comme de l'industrie extractive. »[1]

De là, une difficulté. Le travailleur doit être rétribué suivant la quantité de travail moyen que renferme son produit. Mais comment tenir compte de l'habileté et de l'intensité du travail, si l'on ne peut calculer la rémunération d'après le produit? Les socialistes ne prévoient pas la difficulté; il faut donc chercher la solution à leur place. Pour résoudre la question, il est nécessaire de distinguer, dans la productivité du travail, l'effet propre des facteurs matériels de la production. L'Administration devra donc, semble-t-il, déterminer préalablement le produit d'une heure de travail moyen sur chaque champ, sur chaque veine, dans chaque atelier industriel, eu égard à la nature du sol ou du sous-sol, à l'outillage et aux matières employées. Si cette estimation est exactement faite, il devient possible de discerner le rôle des facultés personnelles du travailleur dans la production, et de calculer sa rétribution d'après le temps de travail moyen qui est nécessaire pour établir le produit dans les conditions techniques données; la rente différentielle n'entre pas dans la rémunération du travailleur.

Ce mode de calcul entraînera généralement un désaccord entre la taxe du travail et celle du produit, par dérogation à la règle que tout objet vaut exactement un nombre de bons égal à celui des heures de travail qu'il a coûtées. Il est impossible, en effet, que des articles de nature et qualité semblables aient plusieurs cotes différentes sur une certaine place, alors même qu'ils auraient coûté des sommes de travail très inégales. A l'entrepôt public, tout produit doit être tarifé non pas d'après le temps de travail d'intensité moyenne qu'il a coûté, mais d'après le temps de travail *socialement* nécessaire à sa production, suivant les conditions moyennes de productivité des agents naturels et instruments employés dans la branche d'industrie à laquelle il se rattache. Il faut appliquer ici la théorie du « travail normal » de Rodbertus, et du « travail socialement nécessaire à la production » de Karl Marx.

Si un sac de 100 kilos de charbon coûte une demi-heure de travail moyen à Anzin, une heure et demie à Decazeville, et une heure en moyenne sur l'ensemble de la production française de l'année, il sera payé un demi-bon au mineur d'Anzin, un bon et demi au

1. Jaurès, *Organisation socialiste*, Revue socialiste, août 1895, p. 154.

mineur de Decazeville, mais il sera vendu un bon par les magasins publics. Car l'unité de valeur se fixe sur des données différentes pour le travail et pour le produit. S'agit-il de la taxe du travail? L'unité est le produit, dans la mine particulière où le travail est exécuté, d'une heure de travail d'intensité moyenne, de sorte que la moyenne sociale considérée ici est exclusivement celle de la qualité du travail; le mineur reçoit donc un bon et demi à Anzin pour une heure de travail, s'il a pu, par un effort exceptionnel, abattre 300 kilos de charbon en une heure. S'agit-il de la taxe du produit? L'unité est le produit d'une heure de travail de productivité moyenne appréciée sur l'ensemble de l'industrie minière, de sorte que la moyenne sociale considérée est à la fois celle de l'intensité du travail humain et celle de la productivité des agents matériels; le consommateur paie donc trois bons pour les 300 kilos de charbon d'Anzin. L'égalité du coût et du prix, des bons délivrés aux mineurs et des bons représentés par le charbon en magasin, l'égalité, rompue dans la plupart des cas individuels, ne se retrouvera que sur l'ensemble, si la comptabilité est bien tenue.

Quand les conditions de la production viennent à changer dans le pays, par l'effet des circonstances atmosphériques, des progrès techniques ou de toute autre cause, les moyennes sociales de productivité du travail, qui servent de base à la taxation des produits, doivent être revisées. Mais pour que l'équilibre des taxes subsiste entre travaux et produits, il faut que l'ancien tarif continue à s'appliquer aux articles emmagasinés avant la revision. Ces produits doivent donc être écoulés dans la consommation avant les articles similaires qui portent le nouveau tarif.

De même que les frais de production, les frais de transport, qui grèvent très inégalement, suivant la provenance, les différents sacs de blé emmagasinés dans un même grenier public, doivent être répartis également entre eux tous.

Tous les travailleurs ne fournissent pas des produits aux entrepôts publics; il en est, en très grand nombre, qui exécutent des travaux manuels sans créer un produit neuf, ou qui rendent des services de nature immatérielle. Parmi eux, certains fonctionnaires, comme les juges et les administrateurs, ne rendent de services qu'à l'État; ceux-là doivent être naturellement payés par l'État, au moyen des bons prélevés pour couvrir les charges publiques. Mais il est d'autres travailleurs de cette catégorie qui rendent des services aux particuliers. Pour rester fidèle au principe collectiviste, on ne doit pas permettre que leur rétribution soit fixée de gré à gré suivant l'offre et la demande;

il faut que ces travailleurs relèvent de l'Administration comme tous les autres, et que leur rétribution soit établie, suivant la loi commune, d'après la durée de leur travail d'intensité moyenne. La règle est applicable très simplement à tous ceux qui sont employés dans un service public, matelots, employés de chemins de fer, etc.; ceux-là sont payés par l'Administration sur le produit des taxes acquittées par le public. La même règle peut aussi s'appliquer à ceux qui rendent aux particuliers des services directs : serviteurs attachés à la personne, coiffeurs, cochers, portefaix, blanchisseurs, ouvriers faisant les réparations locatives aux bâtiments, ou les menues réparations aux objets d'usage individuel; tous, semble-t-il, doivent être payés au tarif par l'Administration, qui reste chargée de percevoir le prix de leurs services. Quant aux professeurs libres, chanteurs, médecins, etc., on conçoit à la rigueur qu'ils subissent aussi l'application de cette règle égalitaire; mais certains écrivains collectivistes proposent de les traiter plutôt comme des fonctionnaires, et de les rétribuer sur les taxes publiques.

Telle est la valeur dans l'ordre collectiviste. Sur cette base, le monde nouveau doit s'ordonner de lui-même. A côté du Gouvernement politique et de l'Administration préposée aux services publics déjà existants, s'organisera une Administration chargée de l'économie nationale; des organes anciens se transformeront, d'autres naîtront en foule et se développeront, conseils, directeurs, inspecteurs, préposés, employés aux écritures, tous alimentés par le suc nourricier des ressources publiques. Ils auront à commander et à surveiller toutes les opérations de culture, d'extraction, de fabrication, de transport et de débit nécessaires à la vie nationale. Ils recruteront et dirigeront tout le personnel de la production et des transports. Ils règleront le nombre des travailleurs dans les ateliers et leur distribueront les tâches, renvoyant ceux qui deviennent inutiles et les occupant ailleurs, suivant les variations des besoins et les capacités individuelles, sans jamais laisser chômer un seul travailleur. Ils procureront à chaque établissement les bâtiments, machines et approvisionnements dont il aura besoin, feront exécuter les travaux d'art et d'amélioration agricole, veilleront à la conservation, à l'entretien et au renouvellement de l'outillage national. Ils dresseront exactement la statistique des consommations annuelles; assigneront à chaque établissement de production les quantités à fournir; détermineront les terres qui devront être cultivées en vignes, en pâturages, en bois, en céréales; prescriront les types et modèles à exécuter dans l'industrie. Ils administreront

tout le service des transports par chemins de fer et tramways, le service du roulage, des déménagements, des transports maritimes à voile et à vapeur. Ils géreront tous les hôtels, cafés et restaurants publics, seuls autorisés dans un régime qui proscrit toute entreprise individuelle et tout bénéfice commercial. Ils tiendront les entrepôts et magasins généraux; ils pourvoiront à leur approvisionnement, de manière à satisfaire exactement les besoins des différentes localités; ils veilleront soigneusement à la conservation des produits, et les livreront au public. Ils installeront, pour les objets de consommation journalière, des lieux de débit rapprochés des consommateurs, boulangeries, épiceries, pâtisseries, pharmacies, papeteries, merceries, etc.; ils préposeront des fonctionnaires à la gestion de ces magasins de détail, et leur fourniront les articles à débiter. Ils mettront à la disposition du public les travailleurs qui rendent des services aux particuliers, médecins, cochers, coiffeurs, ouvriers faisant les réparations, etc. Ils construiront, entretiendront et géreront toutes les maisons d'habitation sur la surface du territoire, feront les baux, fixeront les loyers en bons de travail de manière à amortir le prix de la construction, et les percevront régulièrement. Ils calculeront le produit d'une heure de travail d'intensité moyenne dans chaque établissement de production, eu égard à son outillage et aux conditions naturelles où il se trouve, de manière à déterminer, pour chacun d'eux, l'unité sur laquelle s'y réglera la rétribution du travail; ils recevront les produits, en apprécieront la qualité, et fixeront en conséquence la rétribution due aux travailleurs. Ils délivreront les bons, après avoir prélevé les taxes destinées à subvenir aux besoins collectifs et à l'extension de la production nationale. Ils calculeront et reviseront la moyenne de productivité des agents naturels et instruments de production sur l'ensemble du pays pour chaque nature différente de produits, en divisant le total du produit par le total des heures de travail employées, afin de déterminer, dans chaque genre, le produit moyen d'une heure de travail, qui servira d'unité de valeur pour la taxe des articles à l'entrepôt public; ils feront la répartition des frais généraux et des frais de transport, et calculeront l'amortissement des capitaux fixes pour le faire entrer dans le prix des produits, des transports et des logements; enfin, après avoir établi le prix de revient, ils détermineront le tarif des articles en magasin. Ils tiendront la comptabilité, et vérifieront sans cesse la balance des bons. Ils contrôleront les écritures des préposés aux magasins et entrepôts de détail. Ils pourvoiront aux échanges avec l'étranger; ils apprécieront les quantités de marchandises étran-

gères nécessaires à l'industrie nationale et à la consommation, et constitueront une réserve en espèces métalliques et en marchandises d'exportation, pour parer aux déficits des récoltes et aux besoins imprévus; ils prévoiront la nature et la quantité des produits indigènes que les pays étrangers accepteront en échange de leurs marchandises, et régleront la production nationale en conséquence; ils négocieront les échanges, exécuteront les opérations, feront opérer les transports, et poursuivront le règlement en espèces des différences; etc., etc.

La valeur dont la théorie vient d'être exposée est celle qui se présente à l'état natif, pour ainsi dire, dans le collectivisme le plus radical. Pour apprécier le système, il est utile de rappeler le rôle que joue aujourd'hui la valeur sous sa forme prix.

Le prix, dont les oscillations sont déterminées par l'intensité variable des besoins chez les consommateurs, est d'abord le grand régulateur de la production et de la distribution des richesses dans notre régime de concurrence individualiste. La production est-elle insuffisante pour une certaine catégorie de marchandises? Sous la pression du besoin, les prix s'élèvent, de sorte que les demandes en excès sur les quantités existantes s'éliminent d'elles-mêmes; et cette hausse, attirant capitaux et producteurs par la perspective d'un profit ou d'un salaire plus élevé, suffit à rétablir l'équilibre. Grâce aux indications instantanées de cette aiguille si sensible des prix, les moindres besoins de ceux qui peuvent offrir une contre-partie dans l'échange se trouvent prévenus et satisfaits; les approvisionnements en subsistances des agglomérations géantes sont assurés en quantités suffisantes, sans déperdition et sans excès; le nombre des mineurs, des tisserands, des maçons, des professeurs et des médecins dans la société se proportionne aux besoins; tout cela naturellement, spontanément, sans direction gouvernementale et sans contrainte de l'autorité publique, par le seul jeu naturel des rouages sociaux. Une force, inconsciente comme les forces de la nature physique, agit pour établir dans l'ordre économique une certaine harmonie, à travers des désordres partiels et des irrégularités passagères.

Le mécanisme des prix, instrument d'équilibre, est aussi un instrument de progrès d'une grande énergie. Le bénéfice de l'industriel et du commerçant est attaché à la vente du plus grand nombre possible d'articles produits aux moindres frais. Que le producteur s'ingénie donc à deviner les goûts du public, à multiplier les pro-

duits, à perfectionner leur qualité; qu'il fournisse le maximum d'efforts et évite le gaspillage; qu'il réduise au minimum son prix de revient par d'habiles combinaisons et des procédés nouveaux; il réalisera ainsi des profits exceptionnels, jusqu'au jour où le perfectionnement, en se généralisant, amènera une baisse de prix dont la société entière profitera.

Les socialistes ont beau jeu, certes, dans leur rôle de critiques, lorsqu'ils dénoncent les abus du régime capitaliste, l'oppression et l'écrasement des faibles, les crises et les chômages, le paupérisme, les excès de la spéculation, l'enrichissement des oisifs. Mais ils ne peuvent nier que ce régime de libre concurrence, au sein duquel le mal s'épanouit, a non seulement le mérite d'être viable, existant, de puiser sa force et sa raison d'être dans la réalité et dans les lois du développement historique, mais aussi d'être harmonieux dans une certaine mesure, et favorable au libre développement des forces de la production. Ce mérite, il le doit à son système de valeur, dont l'unité est indirectement réalisée dans l'unité physique de la monnaie. Cette constitution organique de l'étalon permet à la valeur de varier, sous l'effort de la concurrence, suivant l'intensité des désirs des consommateurs; elle permet au profit de s'élever en raison de l'habileté des producteurs à satisfaire, aux moindres frais possibles, les besoins les plus pressants de la société.

La valeur basée sur le travail pourrait-elle, dans le monde collectiviste, remplir le double rôle que joue le prix, comme instrument d'équilibre et facteur du progrès? A son défaut, quelles seraient les forces capables d'agir à sa place? Tout le problème du collectivisme est là, dans ces deux questions d'équilibre et de progrès. Après avoir interrogé le collectivisme à ce double point de vue, en intervertissant l'ordre des questions, nous lui demanderons encore si sa forme de la valeur est compatible avec le maintien de la petite propriété chez le producteur indépendant, paysan, artisan et boutiquier.

CHAPITRE III

Le progrès de la production.

§ I. — Insuffisance du collectivisme pur au point de vue du développement des forces productives.

Le collectivisme, privé de l'excitation du profit individuel, renferme-t-il un ressort de progrès industriel aussi énergique que la concurrence? La question est d'importance capitale; car, si le socialisme doit sacrifier la production à son rêve d'une plus juste répartition, il est incapable de réaliser, pour la généralité des citoyens, une amélioration sensible des conditions matérielles, et ne peut aboutir qu'à la médiocrité générale et au rationnement.

Les socialistes comptent sur un énorme accroissement de richesses, lorsqu'une organisation méthodique de la production aura supprimé les doubles emplois, les faux frais et fausses directions, les chômages, les parasites de l'ordre capitaliste, les dépenses improductives telles que les dépenses militaires et le service de la dette publique. On voudrait partager leur confiance dans le fonctionnement régulier du mécanisme immense de la production nationale régie par l'État. Mais un inconnu aussi redoutable interdit les appréciations optimistes à ceux qui se défient de l'intelligence suprême préposée à la direction, et des moyens dont elle disposera pour exercer ses fonctions régulatrices.

En revanche, on reconnaîtra volontiers que des travailleurs rétribués suivant l'habileté et l'intensité de leur travail seront incités à fournir le maximum d'efforts. D'une façon générale, on peut admettre

que des hommes ayant conscience de travailler pour la collectivité prendront plus d'intérêt à la production que de simples salariés au service de l'industrie privée.

Dans le même esprit d'impartialité, on se gardera de dire que toute invention cessera, lorsque l'inventeur ne pourra plus tirer profit d'un brevet ni exploiter sa découverte comme entrepreneur d'industrie. Il y aura peut-être, dans le monde industriel, moins de travailleurs sacrifiant leur repos et leur santé à des recherches dont le succès ne donnera plus la fortune. Néanmoins, sans parler des distinctions honorifiques qui pourront encore récompenser les auteurs de découvertes utiles, l'amour-propre, et le besoin instinctif chez l'homme d'exercer ses facultés naturelles, suffiront sans doute à stimuler encore le génie inventif des hommes de science, des directeurs de la production et des simples travailleurs manuels.

Mais, en dehors des découvertes éclatantes qui, à défaut d'avantages matériels, procurent au moins la célébrité, peut-on espérer qu'un régime de production administrative, privé de la concurrence, sera favorable aux améliorations de détail dans l'agencement des tâches et l'emploi des matières, aux perfectionnements insensibles dans l'organisation des services, aux multiples combinaisons qui tendent à améliorer la qualité des produits, à les approprier aux goûts de l'acheteur, à réduire les frais et à augmenter les rendements? La question qui se pose ici porte surtout sur la direction; il s'agit de savoir si la direction, dans le monde collectiviste, peut avoir la même vigueur, le même esprit de progrès, la même vigilance qu'en régime de concurrence.

Pour les industries qui sont déjà exploitées par l'État ou par des sociétés anonymes, il ne semble pas tout d'abord que la direction, en régime collectiviste, doive être inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui. Dans les plus vastes organisations administratives dirigées par un personnel salarié, dans le service des postes et télégraphes, des ponts et chaussées, des chemins de fer, dans les exploitations minières appartenant à des compagnies ou à des États, la gestion est régulière, parfois rigoureuse, et des progrès incessants se réalisent, d'une façon anonyme, lors même que l'entreprise n'est soumise à aucune concurrence; pourquoi n'en serait-il pas de même pour des industries socialisées?

Il y a cependant, entre les unes et les autres, une différence importante au point de vue qui nous occupe. La constitution des grandes compagnies d'industrie et de transport est tout aristocratique, et leur action reste dominée par la recherche du profit. Le personnel diri-

geant, dans les exploitations d'État comme dans celles des sociétés anonymes, est recruté suivant des modes qui tendent à opérer une sélection des capacités. Si la production collectiviste doit être dirigée par un personnel électif, les garanties seront loin d'être équivalentes. Car les travailleurs ne seront personnellement intéressés ni à l'amélioration des produits, ni à la diminution des frais, ni à l'emploi des machines les plus productives; il importera peu au tisseur de donner à la société deux mètres d'étoffe sur un métier perfectionné plutôt qu'un mètre sur un métier ordinaire, si son heure de travail doit être payée de la même manière. Dès lors que les travailleurs attachés à un établissement ne seront pas directement intéressés au progrès de la production et à l'écoulement des produits, il est douteux, s'ils sont appelés à élire leur chef, que leur choix se porte sur celui qui possédera les meilleures qualités d'organisation et de commandement. Supporteraient-ils une surveillance minutieuse du travail, un contrôle rigoureux des produits? Se soumettraient-ils à des réformes intérieures contrariant leurs habitudes ou leurs intérêts? Accepteraient-ils des machines nouvelles qui déplaceraient une partie d'entre eux? Pour que l'autorité ne fût pas énervée, il faudrait au moins adopter un mode de recrutement qui ne mît pas les directeurs sous la dépendance de leurs subordonnés immédiats.

Reste la catégorie innombrable des entreprises de toute nature, agricoles, industrielles, maritimes, voiturières, commerciales, qui, gérées aujourd'hui par des entrepreneurs responsables, passeraient, en régime collectiviste, sous la gestion des fonctionnaires. Ici, la déperdition de forces serait incalculable. Rien ne peut remplacer, dans la direction de ces entreprises aux dimensions restreintes, l'excitation de l'intérêt individuel. Le labeur acharné du paysan propriétaire, l'activité fiévreuse de l'homme d'affaires, la poursuite incessante des combinaisons les plus économiques, la recherche des produits les plus appréciés de la clientèle, la surveillance vigilante du personnel, tout cet effort opiniâtre et continu du cultivateur, de l'industriel, du commerçant qui se dépense sans compter, parce qu'il sait que sa fortune et sa réputation dépendent de son travail et de son habileté, seraient sacrifiés sans compensation dans une organisation bureaucratique qui embrasserait la production tout entière, depuis les grandes usines jusqu'aux plus modestes ateliers, aux plus minces exploitations rurales et aux plus petits magasins de débit.

Comme cause d'affaiblissement, la diminution d'activité serait peut-être moins redoutable encore que l'énormité des frais. Il faut insister sur ce point : une gestion administrative aussi vaste ten-

drait à être tellement dispendieuse, que la société risquerait de dissiper en frais généraux la plus grande partie, sinon la totalité de cette plus-value capitaliste dont elle aurait la prétention de faire bénéficier les travailleurs et les incapables. Il ne suffit pas d'escompter les frais d'entretien d'une armée de fonctionnaires salariés ; il faut encore tenir compte d'un coulage universel qu'une administration généralisée ne saurait éviter dans les services publics de production, de transport et de débit. Des fonctionnaires, surtout s'ils tiennent leurs pouvoirs de l'élection, n'auront jamais le même souci de l'économie, la même sévérité dans le contrôle, la même ingéniosité dans la recherche des combinaisons propres à diminuer les frais, que des entrepreneurs supportant personnellement les risques de l'entreprise.

Enfin, il est très probable que cette administration lourde et dispendieuse n'aurait ni assez d'autorité, ni assez d'énergie pour poursuivre avec persévérance une politique d'épargne permettant d'accroître la puissance productive de la nation. Déjà, les pouvoirs électifs de nos États modernes ne savent pas pourvoir régulièrement à l'amortissement des dettes publiques. Que serait-ce dans l'État collectiviste, s'il fallait imposer aux électeurs des retenues sur la rétribution de leur travail, en vue d'assurer non seulement l'amortissement, la reproduction du capital consommé, mais aussi son accroissement? Personne n'aurait un intérêt individuel à l'épargne nationale; pour qu'elle fût égale à la somme des épargnes privées d'une société individualiste, il faudrait que le sentiment du devoir social s'élevât, chez la masse des citoyens comme chez leurs représentants, à la hauteur des sacrifices les plus difficiles.

De leur côté, les travailleurs n'auront aucun intérêt immédiat à ne pas fatiguer le machinisme et à ne pas gaspiller les matières premières, puisqu'ils seront rétribués à l'heure de travail d'intensité moyenne, sans considération des économies réalisées sur le matériel et les matières. Ils sauront sans doute que leur bien-être individuel dépend de l'accroissement du revenu net de la société; ils auront tous, je l'accorde, une haute idée de la solidarité sociale. Mais si cette idée peut provoquer, chez des natures d'élite, un effort momentané ou même un grand sacrifice, nul ne pensera qu'elle soit capable d'imposer à la masse des travailleurs ce contrôle incessant sur soi-même qui serait nécessaire pour prévenir le gaspillage; il ne faut pas attendre un tel dévouement de l'individu ordinaire, quand il ne doit recueillir personnellement qu'un bénéfice infinitésimal de ses efforts.

Les socialistes modernes ont le bon sens de ne plus trop compter, dans la cité future, sur la passion désintéressée du bien et sur l'amour de l'humanité comme moteurs de l'appareil social; ils se défendent de bâtir sur l'hypothèse d'une transformation de la nature humaine. Mais alors, il faut reconnaître qu'une société fondée sur un système de valeur qui n'intéresse pas les producteurs à l'emploi des instruments perfectionnés et à l'économie des moyens est condamnée à la stagnation, au coulage, à l'affaiblissement de la production, et finalement à la médiocrité, sinon à la disette générale.

Schæffle n'avait pas manqué de signaler cette faiblesse du collectivisme, tout en mêlant à sa clairvoyante critique quelques paroles d'encouragement[1]. Ces paroles ont été entendues.

Pour ceux qui veulent rester fidèles au principe collectiviste, il ne peut être question de revenir aux inégalités résultant des prix de concurrence. Comment donc, en conservant le collectivisme, échapper au reproche de poursuivre une meilleure distribution des richesses aux dépens de la production? Si les producteurs n'ont pas un intérêt visible et immédiat à une rigoureuse économie, c'est qu'ils ne se procurent pas eux-mêmes les moyens de production dont ils se servent, et n'en ont pas la propriété; mais on ne saurait, semble-t-il, reconnaître la propriété corporative sans rétablir un ordre individualiste à peine élargi. Si les producteurs ne sont pas intéressés à se servir d'agents matériels fournissant une production supérieure à la moyenne, c'est qu'ils ne sont pas rétribués suivant la productivité de leurs instruments de travail; mais on ne saurait sans injustice les rétribuer sur cette base, dans un système de production administrative qui confère à l'autorité publique le pouvoir de distribuer gratuitement et arbitrairement les moyens de production.

Il paraît difficile de sortir de ces contradictions. Néanmoins, l'épreuve a été tentée.

§ II. — Collectivisme décentralisateur de M. Jaurès.

M. Jaurès, qui sait que l'intérêt n'est sensible aux individus que lorsqu'il a la forme individuelle, a parfaitement compris la nécessité de la décentralisation et de l'autonomie dans la structure collectiviste. Dès le début de son *Esquisse provisoire de l'organisation industrielle*, il distingue entre le régime de la production administrative et

1. Schæffle, *La quintessence du socialisme*, trad. Malon, 2e éd., p. 53 et 54.

celui de la production corporative, dans lequel la nation, toujours propriétaire nominale du capital collectif, délègue la propriété effective et l'usage de l'outillage industriel à des groupements professionnels sous des conditions déterminées. Il manifeste expressément ses sympathies pour cette organisation corporative, après avoir reconnu qu'il serait impossible à un gouvernement économique central de parer à toutes les difficultés dans le monde immense et complexe du travail. Il pense même que si, par des événements imprévus, le socialisme était d'abord réalisé sous sa forme centraliste, il ne tarderait pas à se convertir, par la force des choses, en décentralisation.

M. Jaurès conçoit l'organisation d'une branche d'industrie nationale comme une vaste fédération de syndicats similaires répandus sur le territoire. Il semble bien que, dans sa pensée, chaque syndicat acquiert à titre onéreux la quasi-propriété de son outillage; car c'est le syndicat lui-même, et non pas la collectivité tout entière, qui pourvoit au renouvellement et au perfectionnement de cet outillage, — et sans doute aussi à l'achat des matières, — en y consacrant la part d'amortissement comprise dans le prix de ses produits. Une corporation désire-t-elle adopter des machines nouvelles? Elle peut s'adresser à la nation pour lui demander une avance en bons de travail, ou faire appel à une contribution de ses membres; elle procédera ensuite à un remboursement régulier (sans intérêts, bien entendu), au fur et à mesure qu'elle livrera ses produits. Il y a plus : un industriel, un inventeur pourra très bien réunir des bons de travail épargnés par des particuliers, et réaliser ainsi son expérience dans une entreprise individuelle, qui durera jusqu'au jour où, parvenue à maturité, elle sera absorbée par la puissance économique de la nation.

Nous apercevons immédiatement le parti que l'on peut tirer d'une organisation semblable pour favoriser le progrès industriel. Tout établissement de production est obligé, bien entendu, de livrer tous ses produits aux magasins publics, et de se soumettre à la taxation faite par l'autorité publique. Mais l'unité de valeur fixée par la loi commune peut être désormais l'heure de travail de productivité moyenne dans chaque genre d'industrie, de telle sorte que le travailleur soit rétribué suivant le produit qu'il livre au magasin public, sans égard à la durée de son travail.

Si nous supposons que, dans l'état actuel de l'industrie, un mètre de toile coûte ordinairement quatre heures de travail social, savoir : deux heures et demi pour la production du fil de lin, une demi-heure pour l'usure des machines, et une heure pour le tissage, l'Adminis-

tration paiera quatre bons pour tout mètre de toile, conforme au type coté à ce taux, qu'un établissement de tissage quelconque lui apportera; elle le débitera au même chiffre, et le prix de vente sera égal au prix de revient, non seulement sur l'ensemble des produits, mais sur chaque article individuellement. Si un groupe industriel obtient, au moyen d'un métier perfectionné qu'il a acquis à ses frais, deux mètres de toile en une heure de travail, s'il parvient, en ménageant la matière première, à ne dépenser que quatre bons et demi au lieu de cinq pour le fil, s'il peut enfin, grâce à une production plus abondante, amortir la nouvelle machine par une simple retenue d'un quart de bon par mètre de toile, il recevra huit bons pour ses deux mètres livrés au magasin, et pourra en attribuer deux au travailleur pour une heure de travail, gardant comme bénéfice collectif l'un des six bons payés pour la matière et l'amortissement. A l'inverse, dans tout établissement où l'on se servira de métiers surannés, où l'on gaspillera la matière première, les travailleurs ne recevront qu'une rétribution inférieure à la moyenne, et devront s'imposer une retenue plus forte pour l'amortissement.

La cause du progrès paraît sauvée. Chaque corporation industrielle est incitée à combiner, inventer des procédés nouveaux de fabrication, à se procurer, même au prix des plus lourds prélèvements, les meilleures matières et les engins les plus perfectionnés. Elle veille soigneusement à la conservation du matériel, à une consommation économique du charbon, du gaz, de la matière première, et recherche l'utilisation des déchets et bas produits; elle tend à la réduction des frais généraux par une extension de l'entreprise; elle tient enfin à mettre à sa tête les hommes les plus capables et les plus expérimentés. Certes, l'intérêt qu'un travailleur associé peut avoir à la bonne gestion de l'entreprise est loin d'avoir la même énergie que chez un inventeur ou un entrepreneur supportant seul le risque des profits et des pertes; le sentiment de la responsabilité s'émousse en s'éparpillant, et les sociétés coopératives de production souffrent plus ou moins de la faiblesse de la direction. Pourtant, dans le cercle restreint d'un petit groupe d'associés, l'intérêt de chacun est assez palpable pour que tous contribuent volontiers à la diminution des frais et à l'accroissement des produits, avec plus de vigilance que de simples salariés; et quant à la direction d'une association de cette nature, si elle peut pécher par défaut d'autorité, elle peut aussi ne pas être inférieure techniquement à celle d'une entreprise capitaliste, étant donné surtout que les difficultés commerciales sont écartées par hypothèse. Un bénéfice extra, individuel et collectif,

se rattache immédiatement à tout progrès réalisé, et se maintient jusqu'au jour où le progrès, en se généralisant, donne lieu à une élévation de la moyenne sociale constatée par l'autorité publique.

C'est bien ainsi, semble-t-il, que l'entend M. Jaurès, lorsqu'il nous montre les membres d'une corporation industrielle intéressés à perfectionner leur outillage au prix d'une contribution personnelle. Par là, en effet, « ils développent leur puissance de production, et abaissent leur prix de revient au delà du prix déterminé par la nation d'après l'outillage normal; ils bénéficient donc de la différence, et il y a là une prime à l'esprit de progrès... ». « Cette prime, dit-il un peu plus haut, sera égale à l'écart entre la quantité normale de travail sur laquelle sera réglé le prix, et la quantité moindre de travail qu'une production perfectionnée exigera en fait. » « La quantité de travail fournie par les travailleurs sera mesurée aux produits livrés par eux. » Nous sommes bien d'accord : l'unité de mesure de la valeur sera l'heure de travail de productivité moyenne, celle-ci s'appréciant d'après le produit d'un travail d'intensité moyenne sur des moyens de production ordinaires[1].

Mais comment la propriété corporative peut-elle se concilier avec le collectivisme? Ne va-t-elle pas engendrer l'inégalité des profits, jalousement conservés par des groupes fermés de coopérateurs? Est-il même possible de remplacer les prix de concurrence par la taxation en unités de travail, s'il n'y a pas de régulateur central imposant une direction à la production corporative? M. Jaurès échappe à ces contradictions, parce qu'il n'admet ni la production libre, ni la corporation fermée.

Il ne faut pas que l'organisation du travail perde son caractère national et unitaire, ni que des corporations absolument indépendantes s'approprient, au service de quelques privilégiés, le capital de production délégué par la nation. La discipline nationale sera maintenue par un Conseil central élu, investi de l'autorité supérieure.

1. Jaurès, *Organisation socialiste*, Revue socialiste, août 1895, p. 134, 145, 156, 157. — Il est regrettable que ces déclarations si nettes soient en désaccord manifeste avec d'autres passages (p. 153 et 154), où il est dit que les travailleurs seront rémunérés « selon la quantité de travail effectif fournie par eux, et qu'il n'y aura entre eux, dans aucune branche d'industrie, aucune inégalité préalable résultant soit de l'outillage avec lequel ils travaillent, soit de la matière première sur laquelle ils travaillent. Cette contradiction entre les deux règles d'évaluation est déconcertante. Disons, pour la résoudre — bien que le texte ne s'y prête guère, — que la première s'applique au régime de production corporative, et la seconde au régime administratif.

Chacun des grands groupes industriels aura son conseil spécial élu, qui servira d'intermédiaire entre les sections locales et le Conseil national; il pourra décider notamment qu'il y a lieu de supprimer tel centre de production, ou de renouveler l'ensemble de l'outillage; pouvoir considérable, qui restreint singulièrement le droit de propriété corporative. Ces autorités centrales dirigeront toute la production, et assigneront à chaque groupe la part qu'il devra fournir.

Enfin, et ceci est essentiel, la propriété de l'outillage, tout en étant déléguée, restera commune, en ce sens que le groupe industriel devra admettre aux mêmes droits et aux mêmes bénéfices tous les citoyens qui se présenteront pour s'en servir, sans pouvoir, comme la plupart des coopératives actuelles, réduire les nouveaux venus à l'état de salariés. De cette manière, les inégalités ne pourront se perpétuer, et elles perdront leur caractère exclusif.

Cette esquisse laisse bien quelques points dans l'ombre; nous ne savons pas, par exemple, si une corporation aura le droit de vendre ses machines et ses bâtiments, ou de les affecter à l'usage personnel de ses membres. Mais elle est suffisante pour nous permettre de juger qu'il ne s'agit pas ici d'un régime anarchique de groupes professionnels indépendants, n'ayant entre eux d'autres liens que ceux qui peuvent résulter de contrats librement débattus. Non, l'organisation reste nationale, et, dans une large mesure, centralisée. C'est un régime de coopératives ouvertes; c'est l'usine aux ouvriers, peut-être aussi — nous le verrons dans un instant — la mine aux mineurs, la terre aux paysans, sous réserve d'une soumission complète des producteurs à la loi de taxation, à la règle du libre accès de la corporation et de l'égalité entre ses membres, et à l'autorité d'un régulateur central. C'est donc bien du collectivisme d'État, et non du socialisme corporatif.

On a vu les efforts de M. Jaurès pour conserver au capital de production un caractère collectif. Son régime de corporations semi-autonomes, même ainsi réglementé, n'est-il pas cependant contraire à l'essence du collectivisme? M. Jaurès le pressent : « J'entends d'ici les communistes purs dire que ce sont là des combinaisons extrêmement bourgeoises et qui sentent fort le capitalisme. Ils allégueront tout de suite que ce petit système de primes au progrès industriel est à la fois mesquin et inutile. Et peut-être, sans doute même, ont-ils raison. »

Il est permis de penser, en effet, que ce n'est plus un régime collectiviste au sens propre du mot, celui dans lequel des groupes plus ou moins restreints, des individus isolés même, se rendent acheteurs de

leurs moyens de production, deviennent propriétaires d'usines, de machines, de matières premières, et peuvent tirer, de l'inégalité des instruments mis en œuvre, des produits inégaux pour des sommes égales de travail. Le principe fondamental du socialisme moderne, s'il n'est plus, comme jadis, *A chacun part égale*, ou *suivant ses besoins*, reste du moins *A chacun suivant son travail personnel*. Ici, au contraire, le travailleur est rétribué, non pas d'après la durée de son travail personnel d'intensité moyenne, quel qu'en soit le produit, mais d'après son produit, quelle qu'ait été la durée de son travail; en sorte que l'importance de sa part dépend plus encore des conditions d'organisation de l'établissement où il se trouve employé, que des qualités propres de son travail.

Qu'importe, dira-t-on, que ce système de coopératives ouvertes et soumises à la loi commune de taxation s'écarte des purs principes du collectivisme en introduisant l'inégalité dans la rémunération du travail, si cette inégalité, d'ailleurs temporaire, est la condition du progrès? Les doctrinaires peuvent le condamner, mais d'autres le préféreront encore au régime capitaliste, parce qu'il supprime au moins le péage du capital privé sur la production en assurant au travailleur une rétribution en valeur égale au produit de son travail, et parce qu'il fait disparaître le chômage et la misère par une organisation rationnelle de la production.

Cette transaction pourrait donc séduire les socialistes qui ne sont pas inféodés au principe rigoureux de la répartition collectiviste, surtout s'ils n'ont qu'un goût médiocre pour le panfonctionnarisme et la bureaucratie universelle. Malheureusement, le système corporatif ainsi conçu ne résiste guère lui-même à l'examen.

§ III. — Critique du système.

Au point de vue du développement de la production, le système de M. Jaurès, qui semble favoriser le progrès des inventions par l'attrait d'un bénéfice exceptionnel, est cependant insuffisant. Le bénéfice, en effet, n'est attaché qu'aux inventions qui tendent à multiplier les produits; il échappe aux novateurs qui se bornent à perfectionner la qualité. Les producteurs, étant rétribués suivant la quantité, touchent bien une prime si, par des procédés nouveaux et perfectionnés, ils raccourcissent le temps nécessaire à la fabrication d'un produit déjà connu; ils ne recueillent aucun bénéfice, au contraire, s'ils inventent un produit nouveau, s'ils découvrent un pro-

cédé qui rende incassables, par exemple, les manchons des becs Auer. Car ils sont les premiers et les seuls à fournir les éléments d'un calcul établissant la productivité moyenne d'une heure de travail dans cette branche nouvelle du travail. Si la fabrication d'un manchon incassable demande en moyenne une heure de travail comme la fabrication d'un manchon ordinaire, la rémunération reste la même. Demande-t-elle moins? L'inventeur n'a de bénéfice qu'à la condition d'être classé comme fabricant de manchons ordinaires. Demande-t-elle plus? L'inventeur n'évite une perte que si l'on considère son industrie comme nouvelle, pour la soustraire à l'application de la moyenne ordinaire.

Mais pourquoi ne fixerait-on pas des tarifs différents suivant la nature et la qualité des articles fabriqués? C'est qu'on ne peut coter deux bons le manchon incassable exécuté en une heure de travail dans le seul établissement qui fabrique ce nouvel article, sans bouleverser tout le système. On renonce à mesurer la valeur par le temps de travail, sans avoir aucune base pour une nouvelle méthode d'évaluation. La qualité ne s'évalue pas d'elle-même en chiffres comme la quantité. A défaut de prix de concurrence gradués suivant les désirs des consommateurs, comment l'autorité publique pourrait-elle sans arbitraire coter en chiffres des différences de nature? Elle peut sans doute donner une rétribution plus forte, sans modifier le tarif, quand les produits supérieurs demandent pour leur fabrication une quantité de travail supérieure. Mais il faut renoncer à appliquer un tarif de faveur au produit perfectionné, à moins de revenir aux prix fixés suivant l'offre et la demande.

Cette insuffisance du système pour assurer un bénéfice aux inventeurs ne doit avoir assurément qu'une portée restreinte, s'il est vrai que l'esprit de lucre n'est pas la seule source des progrès techniques. Mais le système n'est pas seulement incomplet, il est impraticable, comme celui qu'il prétend corriger, à cause de la complication, de l'incertitude, de l'arbitraire inévitable du calcul des moyennes. Nous avons vu quelles étaient, à cet égard, les difficultés présentées par le collectivisme simple; elles ne sont pas moindres dans le collectivisme de M. Jaurès.

Essayons de nous le représenter dans son fonctionnement pratique. Les travailleurs sont payés d'après leurs produits. L'Administration a calculé, sur l'ensemble des établissements appartenant à une même branche d'industrie, la productivité moyenne d'une heure de travail avec l'outillage le plus habituellement employé, la consommation moyenne des matières premières, et l'usure moyenne du

matériel pendant l'heure de travail, dans les conditions techniques les plus usitées; elle a fixé en conséquence le produit-type d'une heure de travail social-moyen pour chaque genre de production, et déterminé par là le nombre d'heures de travail moyen contenu dans tout produit. Il lui suffit ensuite, pour appliquer ce tarif, de vérifier la qualité des produits qu'on lui présente; car le temps de travail social nécessaire à la production est généralement moindre pour un article de qualité inférieure que pour un article de fabrication soignée. Cela fait, l'autorité paie le prix en bons à la corporation qui lui a livré l'objet; la corporation, à son tour, verse le prix au producteur. La rémunération du travailleur, étant attachée à son produit, se trouve ainsi dépendre à la fois des qualités propres de son travail et des conditions communes de l'entreprise.

Ces calculs de moyennes, si compliqués soient-ils, paraissent cependant plus abrégés que dans le collectivisme ordinaire, parce qu'il ne semble pas nécessaire d'établir une moyenne de productivité du travail pour chaque exploitation particulière. Mais nous avons négligé jusqu'ici, de parti pris, toute une face du problème; nous avons bien traité de la puissance productive des capitaux créés par l'homme, mais non encore de la puissance inégale des agents naturels.

Pour l'industrie manufacturière et celle des transports, il est permis à la rigueur de se contenter du premier point de vue, bien qu'une usine puisse elle-même se trouver dans des conditions naturelles plus ou moins favorables pour sa force motrice et ses transports. Mais en agriculture et dans l'industrie extractive, les agents naturels jouent certainement un rôle de premier ordre. Là, le produit du travail varie suivant les conditions naturelles du sol ou du sous-sol; il semble donc impossible d'y rétribuer les travailleurs d'après leur produit sans violer la justice. Mais dès lors que les producteurs ne sont plus payés suivant leur produit, comment peut-on récompenser ceux dont la production exceptionnelle est due à la supériorité de leurs méthodes et de leur outillage?

M. Jaurès ne paraît pas s'en être préoccupé. Dans sa construction, il ne parle guère que des travailleurs de l'usine; pour ceux de la terre, il se réserve sans doute d'en traiter dans une étude ultérieure, car il se contente de nous dire que la propriété paysanne sera respectée, sans nous renseigner sur le mode de rétribution du travail agricole, soit dans cet état de transition, soit dans l'état définitif. Cependant, lorsqu'il parle des travailleurs de la mine, il déclare nettement que leur rétribution sera mesurée à la durée effective de leur travail indi-

viduel, de manière qu'il n'y ait entre eux aucune inégalité préalable résultant de la qualité des charbons ou de la facilité plus ou moins grande de l'extraction.

M. Jaurès évite ainsi l'injustice, mais au prix d'une régression; bien qu'il considère ici des exploitations minières déléguées à des groupements de travailleurs, et non pas entreprises administrativement, il renonce à leur appliquer le mode de taxation qui fait toute l'originalité et la supériorité du système corporatif; il abandonne le mode de rétribution suivant le produit, pour revenir à la rétribution suivant le temps; il se reconnaît par là même incapable d'intéresser les travailleurs de la terre et de la mine au progrès de leur outillage et au perfectionnement de leurs méthodes; c'est une faillite, au moins partielle, un recul devant la loi de la rente économique, cette pierre d'achoppement de tous les systèmes collectivistes.

N'est-il donc aucun moyen d'appliquer à ces travailleurs le mode de rétribution qui les intéresse à perfectionner leurs procédés, sans les faire pâtir ou profiter injustement des inégalités naturelles? Cherchons nous-mêmes en toute bonne foi.

Nous supposerons d'abord que la terre ou la mine est fournie gratuitement par la société aux exploitants, qui n'ont besoin d'acquérir à leurs frais que les bâtiments, machines, outils, bestiaux, engrais et matières diverses. Pour que le producteur soit intéressé aux progrès de la production, sans cependant profiter du hasard ou de la faveur qui lui a procuré la terre la plus fertile ou la mine la plus riche, il est de toute nécessité qu'on arrive à distinguer, dans la production, la part du capital et celle du privilège naturel. Il faut donc que, pour chaque parcelle cultivée, pour chaque veine exploitée, l'Administration calcule la productivité d'une heure de travail d'intensité moyenne dans des conditions moyennes d'exploitation, c'est-à dire en supposant, s'il s'agit d'une terre, qu'on y a fait les travaux ordinaires d'aménagement en bâtiments, clôtures, drainage, irrigation, etc., et qu'on y applique en outre les engrais, machines et procédés en usage dans la plupart des exploitations sur des terres du même genre. Si cette sorte d'immense cadastre est exactement établi, le producteur gagne un profit extra quand il obtient, grâce à ses efforts, à ses inventions, à ses méthodes perfectionnées, un produit supérieur à la moyenne calculée pour son exploitation particulière.

Soit deux catégories de terres. Sur les unes, on met d'ordinaire, par hectare, une masse d'engrais coûtant 200 bons, dose considérée comme rationnelle, et, avec 100 heures de travail, on récolte en

moyenne 30 hectolitres de blé; l'hectolitre est donc payé 10 bons aux producteurs (300/30). Si un cultivateur ignorant ou malavisé, avec une dose inférieure d'engrais coûtant 150 bons et des moyens défectueux, obtient seulement 20 hectolitres pour un travail de même durée, il ne reçoit que 200 bons, dont 50 seulement le rémunèrent d'un travail de 100 heures.

Sur les autres terres, de qualité inférieure, on se contente habituellement de 60 bons d'engrais par hectare, et l'on obtient, pour 100 heures de travail également, un rendement moyen de 8 hectolitres ; le blé de cette provenance sera payé aux producteurs 20 bons l'hectolitre au lieu de 10. Mais qu'un cultivateur intelligent, avec 120 bons d'engrais et le même temps de travail, récolte 15 hectolitres sur une terre de cette catégorie, il bénéficiera d'une prime considérable pour sa production supérieure à la moyenne; sur les 300 bons qu'il recevra, il en aura 180 pour prix d'un travail de 100 heures.

Quoique l'Administration paie l'hectolitre de blé 10 bons aux uns et 20 bons aux autres, elle doit cependant vendre tout le blé au même prix, au prix moyen, 15 bons si les quantités sont égales des deux côtés. Par cette taxation au coût moyen, la rente des terres disparaît. Les consommateurs, au lieu de payer tout le blé au coût le plus élevé, comme aujourd'hui, ne le paient qu'au coût moyen. Les cultivateurs qui exploitent les meilleures terres, ne recevant que 10 bons au lieu de 20 par hectolitre, ne tirent pas un revenu supérieur du privilège naturel du sol qu'ils cultivent ; ils ne bénéficient aucunement de la rente de la terre. Et la société elle-même n'en garde rien pour elle, puisqu'elle emploie le bénéfice réalisé sur certaines quantités de produits à couvrir les pertes qu'elle subit sur les autres; simple affaire de comptabilité.

Toutes ces combinaisons sont acceptables en théorie. Mais, pratiquement, est-il possible d'estimer la productivité moyenne du travail dans des conditions moyennes d'exploitation pour chaque parcelle du sol et du sous-sol, et de suivre les incessantes variations que subit cette productivité? L'Administration serait-elle capable de suffire à une pareille tâche, de faire et de reviser ses calculs avec exactitude, sans tomber dans l'arbitraire et le favoritisme, sans soulever des protestations indignées? La tête se perd dans ces calculs de moyennes se greffant les unes sur les autres pour chacune des 150 millions de parcelles dont se compose le sol de la France. Personne ne serait satisfait, et le gouvernement économique serait sans cesse culbuté par la masse de ceux qui se croiraient lésés.

Un autre procédé consisterait à louer le sol et le sous-sol à des groupes professionnels, moyennant une redevance qui absorberait, au profit de la nation, toutes les différences dues à des inégalités naturelles. Pour reprendre notre exemple, tout le blé serait payé aux producteurs, quels qu'ils fussent, à raison de 20 bons par hectolitre; mais les cultivateurs des terres de première catégorie, qui recueilleraient ainsi un produit moyen de 600 bons par hectare, devraient acquitter un fermage annuel de 300 bons, tandis que ceux de la dernière classe ne paieraient aucun fermage. L'Administration pourrait encore vendre tout le blé à 15 bons l'hectolitre, après avoir déduit du coût de production les fermages encaissés.

Mais c'est là un détour bien inutile, une complication sans profit, puisqu'elle ne supprime pas la difficulté d'apprécier, pour chaque exploitation particulière, la part de la nature dans la productivité du travail. Cette appréciation si délicate reste nécessaire pour le calcul annuel du fermage sur chaque parcelle du sol; car le fermage, pour être juste, doit supprimer toute inégalité tenant à des causes naturelles, sans rien prendre cependant de l'excédent de production qui peut être dû à des incorporations de capitaux en améliorations foncières, ou à des apports de capitaux d'exploitation.

Quant à concéder les terres ou les mines à des individus ou à des syndicats moyennant des annuités d'amortissement, il n'y faut pas songer. L'amortissement terminé, les propriétaires exploitants profiteraient gratuitement de la rente de la terre, c'est-à-dire du revenu de monopole tiré d'une supériorité naturelle du sol ou de la mine; de son côté, la société, ne recevant plus ni fermages, ni annuités, ne pourrait affranchir les consommateurs du poids de la rente. Ce serait le retour à un régime détesté.

Les difficultés de calcul ne sont pas les seules, ni même les plus graves. L'obstacle principal est d'une autre nature : il est dans la contradiction entre le principe centralisateur du collectivisme administratif et le principe décentralisateur du socialisme corporatif, que M. Jaurès cherche vainement à concilier.

Dans le système de M. Jaurès comme dans le collectivisme le plus centralisé, la production, à défaut du régulateur de l'offre et la demande, doit être réglée par l'autorité centrale, munie de renseignements sur l'intensité relative des besoins sociaux. Il semblait que le régime établit une sorte de décentralisation, parce qu'il abandonnait les entreprises de production et de transport à des corporations autonomes, au lieu de les réserver à l'État. Mais ce n'était qu'une apparence. Le groupe professionnel, propriétaire de ses instruments,

maître de leur usage, directeur responsable de l'entreprise, n'en est pas moins subordonné à l'autorité administrative, qui lui fixe la nature et la quantité des produits à fournir, et dirige par là même toute sa production.

Aussi ne conçoit-on même pas comment le système pourrait fonctionner dans ces conditions. Un syndicat s'organise pour monter une grande filature de coton. Il se procure, à titre onéreux, les machines et métiers du dernier modèle; il compte sur la productivité exceptionnelle du travail s'exerçant sur cet outillage supérieur, pour bénéficier d'un nombre de bons plus élevé que le nombre des heures de travail effectif fourni par ses membres; il compte aussi sur l'économie de frais résultant des dimensions de l'entreprise pour réduire au-dessous de la moyenne les déductions de l'amortissement et des frais généraux. Mais il a compté sans l'Administration. Toutes ses prévisions sont déjouées, ses sacrifices rendus inutiles, si l'Administration, par maladresse, malveillance ou toute autre cause, lui attribue dans la production une part inférieure à ses moyens. L'autorité publique, investie d'un pouvoir discrétionnaire, peut ruiner de même une exploitation agricole montée pour la culture intensive du blé et de la betterave à sucre, en lui faisant des commandes trop faibles, ou en lui prescrivant tout autre genre de culture. Elle a le pouvoir indirect d'obliger les établissements particuliers à changer leur outillage, à étendre ou à restreindre le nombre de leurs membres; elle peut tuer, par de mesquines vexations, toute initiative et toute invention. Plutôt remettre franchement la production à l'État, que de soumettre l'industrie corporative, soi-disant autonome, à l'arbitraire administratif. La décentralisation des groupes de travailleurs est incompatible avec la réglementation de la production par une autorité extérieure; l'industrie décentralisée étoufferait si elle n'était pas maîtresse de sa production; c'est pour elle une question de vie ou de mort.

Le collectivisme de M. Jaurès est certainement supérieur au collectivisme ordinaire. Il permet d'échapper partiellement à l'effrayante centralisation des fonctions économiques. Il laisse une place à l'initiative des producteurs et à l'esprit de progrès. Mais, sans parler encore des défauts d'équilibre et des restrictions à la liberté personnelle, que le système implique au même degré que le collectivisme purement administratif, il présente des difficultés de calcul aussi compliquées, et tombe dans l'incohérence par la contradiction qu'il établit entre la décentralisation industrielle et la réglementation administrative de la production. Le système des coopératives de

production ouvertes soulève en outre des objections particulières que nous retrouverons plus loin.

Si l'on tient donc à l'organisation corporative pour décharger l'État d'une gestion économique accablante et disproportionnée à ses forces, pour libérer l'individu, pour éviter le gaspillage et vivifier la production, il faut de toute nécessité revenir à un mécanisme de la valeur qui règle automatiquement la production en conformité avec les besoins sociaux sans l'intervention de l'autorité publique.

CHAPITRE IV

L'équilibre économique.

On conçoit, à la rigueur, qu'une société consente à vivoter sans accroître sa richesse, si elle juge nécessaire de sacrifier le progrès de la production à son rêve de justice. On ne conçoit pas, au contraire, qu'une société puisse vivre sans équilibre dans les relations économiques.

Le collectivisme peut-il assurer cet équilibre? Est-il capable d'adapter la production aux besoins de la consommation, les demandes des consommateurs à la quantité des produits existants, les offres de travail aux besoins de la production? La question doit être examinée sous ces trois faces.

La valeur calculée d'après le travail moyen dépensé dans la production est une mesure qui ne tient aucun compte de la qualité ou de la rareté, et qui reste fixée sans considération du besoin social et de ses variations. Un mécanisme aussi rigide ne peut évidemment pas, par lui-même, donner à la société collectiviste l'équilibre dont elle a besoin. Mais s'il faut que la société confie à une volonté naturellement faillible le soin d'établir cet équilibre, s'il lui faut, dans ce but, recourir à des moyens arbitraires et à des mesures de contrainte, ce n'est plus seulement le progrès des richesses, c'est la liberté des citoyens et la sécurité de leur existence matérielle qui risquent d'être sacrifiés. La question est donc grave; elle est également difficile, et demande une étude attentive.

très intéressant

§ I. — Production et besoins de la consommation.

Une société économique ressemble à un particulier qui possède un revenu limité, et le dépense en affectant une certaine somme à

chaque catégorie de besoins, d'après l'importance relative qu'il lui attribue. La société possède aussi des forces productives limitées : forces naturelles du sol, moyens de production créés par l'industrie humaine, forces de travail; elle les applique et les répartit de manière à satisfaire les besoins de la consommation dans l'ordre de leur intensité. Bien que le sujet soit classique, il n'est peut-être pas inutile, pour bien saisir la difficulté du problème qui s'offre à la société collectiviste, de voir comment il est résolu dans la société individualiste.

La production, au lieu d'être dirigée par une volonté unique, est l'œuvre de milliers d'individus agissant librement sous leur responsabilité personnelle. Évidemment, l'équilibre n'est obtenu, dans ce milieu ingouverné, que s'il existe une force naturelle pour diriger les producteurs individuels dans le sens de l'intérêt collectif, d'une façon pour ainsi dire mécanique, sous la seule impulsion de l'intérêt personnel et sans le secours d'une intelligence embrassant les ensembles.

Or, cette force existe; c'est celle des prix variant suivant le degré d'utilité que les consommateurs capables de donner une contrepartie dans l'échange attribuent aux diverses marchandises. Si la production se répartit en proportion des besoins avec une exactitude suffisante, c'est grâce à la loi de nivellement, qui agit sur les prix et les profits comme sur les liquides dans des vases communicants; loi soumise à bien des frottements, sans doute, mais se traduisant quand même par des tendances certaines, impérieuses, et d'autant mieux suivies que la civilisation est plus avancée et la concurrence plus libre.

On sait que le coût de production (y compris l'intérêt des capitaux de l'entrepreneur et le salaire de son travail) est le centre de gravité des prix. Les oscillations du prix autour de ce point d'équilibre indiquent que le produit individualisé est tantôt plus, tantôt moins désiré que d'autres marchandises; elles déterminent en même temps les entrepreneurs à restreindre ou à étendre leur production en conséquence, pour éviter une perte ou réaliser un profit. Si le prix coïncide avec le coût de production, c'est que le besoin se trouve satisfait sans être dépassé; c'est aussi qu'aucun autre besoin plus urgent n'est resté en souffrance, sinon les consommateurs consacreraient leurs ressources à d'autres emplois, et ne maintiendraient pas le prix au niveau du coût.

Le phénomène est facile à saisir, quand la production, quelle que soit l'extension qui lui est donnée, se fait à un prix de revient à peu près uniforme pour les différents exemplaires de la même marchandise. Tel est le cas de la production industrielle, si on la considère

en elle-même ; la fabrication peut s'étendre par accroissement des installations, machines et forces de travail, sans que le coût de l'unité de produit s'élève, bien au contraire. Aussi les produits industriels qui demandent beaucoup plus de capital et de main-d'œuvre pour leur fabrication que pour la culture ou l'extraction de leur matière peuvent-ils être considérés, pratiquement, comme susceptibles d'être reproduits au même prix de revient, aussi loin que peut s'étendre la demande des consommateurs disposés à en donner le prix coûtant.

Mais, dans les productions naturelles, les frais de production sont loin d'avoir cette uniformité. L'homme, à mesure qu'il demande davantage à la nature, rencontre en elle, avant de se heurter à un refus absolu, une résistance élastique qui lui rend la production de plus en plus onéreuse, à moins qu'il ne découvre de nouveaux moyens de dominer les forces naturelles. C'est la loi bien connue du rendement non proportionnel du sol. Les progrès scientifiques peuvent en reculer les limites d'application, sans jamais parvenir à l'écarter complètement. On a pu établir, à l'inverse de cette loi, que les premiers capitaux qui transforment une culture extensive en culture intensive donnent souvent un rendement plus que proportionnel ; mais on n'a jamais pu contester que, dans toute exploitation où l'on accroît les dépenses pour augmenter la production, il existe un point culminant à partir duquel les dépenses nouvelles accroissent le produit dans une proportion toujours décroissante ; de ce sommet commence la pente plus ou moins rapide du rendement non proportionnel, qui descend jusqu'au point où tout surcroît de production devient absolument impossible.

De cette loi naturelle, à la fois physique et économique, il résulte que, si les besoins s'élèvent dans une société, il faut soumettre les terres déjà cultivées à une culture plus intensive et relativement plus coûteuse, ou bien étendre la culture à des terres moins riches ou plus éloignées ; dans tous les cas, les frais faits pour la production ou le transport des quantités supplémentaires sont à peu près équivalents. Il est vrai que, sur une terre où l'on accroît l'intensité de la culture, le coût moyen de l'unité de produit s'élève faiblement ; mais si l'on calculait à part, dans l'ensemble de la récolte, le prix coûtant du produit additionnel, tel qu'il résulte du surcroît de dépenses qu'il a fallu faire pour l'obtenir, on trouverait un taux surélevé, sensiblement égal à celui des produits qui proviennent des terres les moins fertiles ou les plus lointaines.

A défaut de progrès techniques abaissant les frais de culture ou

de transport, une hausse des prix est donc nécessaire pour permettre ces productions supplémentaires plus coûteuses. Si la hausse se prolonge, le bénéfice de monopole, ou rente des exploitations favorisées, se consolide au profit du propriétaire actuel, et se convertit en fermage, ou en intérêt du prix de vente de la terre, à la charge de l'exploitant. Ainsi s'égalisent à peu près les charges de la production dans les différentes exploitations. Néanmoins, si nous considérons seulement les frais d'emploi du capital productif et de la main-d'œuvre, c'est-à-dire les frais qui ne dérivent pas de la rente et ne sont pas subordonnés à son existence, nous pouvons dire que les frais de la production agricole sont inégaux suivant les exploitations, et même, dans une exploitation, suivant les quantités produites.

Bien que le prix de revient en agriculture ne présente pas une base uniforme comme dans l'industrie manufacturière, il reste néanmoins un indicateur et un guide aussi sûr pour les producteurs. Dans l'échelle des prix de revient, les producteurs savent très bien le degré qu'ils doivent atteindre sans le dépasser; ils sont parfaitement éclairés par leur propre intérêt sur les quantités qu'ils doivent produire pour donner au besoin social une satisfaction partielle mesurée sur son intensité relative.

Les cultivateurs et exploitants de mines connaissent, par le prix du produit, non seulement la limite des frais qu'ils peuvent consacrer à des exploitations nouvelles, mais aussi la limite des dépenses qu'ils peuvent faire en exploitant d'une façon plus intensive des sols déjà exploités antérieurement. Ils savent, en effet, qu'ils peuvent forcer la production au delà même du point où les frais à l'unité de produit s'élèvent, tant que leur production supplémentaire, quoique plus coûteuse, est encore rentable dans l'état actuel des prix. Si, à la suite de cet accroissement de dépenses, leur bénéfice global s'élève d'une année à l'autre, toutes choses égales par ailleurs, c'est que les quantités supplémentaires, sans leur procurer un profit aussi élevé que les autres, leur ont elles-mêmes donné un excédent; c'est que le prix de revient de ces quantités, tel qu'il ressort des dépenses additionnelles faites pour les obtenir, reste encore inférieur au prix de vente; c'est donc aussi que ce supplément de production était désiré par les consommateurs de préférence à tout autre. Mais les producteurs savent aussi qu'ils doivent arrêter les frais, dès qu'il résulte de l'accroissement des dépenses une diminution du bénéfice de leur culture. Il est alors prouvé que le coût des quantités supplémentaires est supérieur à leur prix de vente; la perte sur ces quantités, dissi-

mulée dans l'ensemble, mais révélée par la réduction du profit total de l'exploitation, signifie que le cultivateur n'a pas su observer l'équilibre des besoins sociaux. Si la société n'a pas voulu y mettre le prix, c'est qu'elle aurait préféré consacrer à d'autres usages la somme de frais que l'entrepreneur maladroit a dépensés pour accroître sa production.

Pour conclure, le jeu des prix et des profits ajuste la production à la demande, en poussant la production jusqu'à la limite des quantités les plus coûteuses désirées par les consommateurs de préférence à tout accroissement de la production dans une autre branche. Sur ce point au moins, et en dehors du cas de monopole absolu, il y a harmonie entre la rentabilité individuelle du capital, et la productivité naturelle telle qu'elle doit être réglée pour rester en harmonie avec les besoins sociaux, c'est-à-dire avec les besoins de ceux qui peuvent payer. On peut critiquer l'organisation sociale au point de vue de la répartition des richesses; on ne doit pas lui reprocher de mal adapter la production aux besoins des consommateurs capables de fournir une contre-partie dans l'échange. L'adaptation se fait naturellement et inconsciemment, par la seule tendance des capitaux à se porter vers les productions les plus lucratives et les plus désirées, et à se détourner des autres. La société individualiste, il est vrai, souffre trop souvent des fausses directions données à la production, des crises de surproduction ou d'insuffisance; au moins les producteurs ont-ils un guide qui les ramène au point d'équilibre quand ils s'en sont écartés.

Il s'agit des
mateurs po
fournir un
contre parti
l'échange

En régime collectiviste, la production se règle tout autrement. Dès lors que les valeurs sont taxées d'après la durée du travail moyen au lieu de varier suivant les besoins collectifs, la production ne peut plus être librement dirigée par des individus ou des associations autonomes. Les producteurs individuels ou les groupes professionnels, s'ils sont encouragés à développer la production par un travail d'une intensité et d'une habileté supérieures à la moyenne, ne sont nullement intéressés à produire un genre d'articles plutôt qu'un autre; peu leur importe que les produits soient ou non recherchés du public, qu'ils s'écoulent rapidement ou restent en magasins comme inutiles; leur rémunération n'en dépend pas. Eussent-ils d'ailleurs la volonté de se conformer aux goûts des consommateurs, ils ne pourraient y réussir en suivant leur inspiration personnelle, puisqu'ils ne trouveraient à cet égard aucun renseignement ni aucune direction. Aussi tout système qui cherche à combiner la

taxation des valeurs en unités de travail avec la production libre des individus ou des associations coopératives est-il fatalement condamné au détraquement et à l'anarchie.

La société collectiviste, au contraire, n'est pas anarchique, parce qu'elle possède un régulateur de la production et de la distribution ; la direction est donnée par une autorité centrale consciente, omnisciente et toute puissante, dominant d'assez haut l'économie nationale pour en apercevoir l'ensemble. Cette autorité supérieure, soigneusement tenue au courant des moindres besoins de la consommation sur tous les points du territoire, prescrit aux différents groupes professionnels le genre et la qualité des produits à fournir, les transports à effectuer, les approvisionnements à constituer dans les entrepôts régionaux.

Dans ses grandes lignes, l'organisation se conçoit assez facilement. Mais, à l'analyse, il semble plus douteux que l'équilibre soit possible, même théoriquement. Et si l'on parvient à écarter ces doutes à l'aide du raisonnement, il faut encore se demander si l'intelligence directrice pourrait être à la hauteur de sa tâche.

Sur la première question, je pense que l'équilibre peut être obtenu théoriquement, à condition que l'autorité centrale soit infaillible, et assistée d'un service d'informations irréprochable.

L'Administration collectiviste, par hypothèse, est exactement renseignée sur les consommations passées, sur les stocks actuellement existants, sur le ralentissement ou l'activité de la demande; elle fait consigner par écrit les demandes qui ne peuvent recevoir satisfaction immédiate, et se trouve éclairée sur les quantités manquantes comme sur les excédents. Connaissant ainsi, par les renseignements directs qu'elle centralise, l'état actuel des besoins dans leur ensemble, il semble qu'elle soit plus capable d'y adapter la production que des milliers de producteurs libres, qui ignorent la situation totale et n'aperçoivent les variations de la valeur d'usage que par le réflecteur indirect des prix. Quant aux besoins de l'avenir, le gouvernement économique cherche à les prévoir d'après les tendances de la demande et l'état des approvisionnements et des récoltes; il les connaît aussi bien que le plus avisé des spéculateurs, et ne risque pas d'être égaré dans ses prévisions par des cours faussés sous l'influence de joueurs ignorants et maladroits.

Dans l'État collectiviste, le ménage national, comme celui de Robinson ou de la famille patriarcale, présente le type de l'économie en nature, sur une échelle d'ailleurs très agrandie. A l'intérieur de l'unité économique, la production est réglée par une volonté unique

et appliquée directement aux besoins des producteurs, à la suite d'une répartition toute particulière; il n'y a d'échanges commerciaux qu'avec l'extérieur, sous forme de trocs ou d'achats et ventes en monnaie-marchandise.

Le moteur central ajuste donc la production à la demande de ceux qui offrent le prix coûtant, par des augmentations ou des restrictions exactement mesurées sur les déficits ou les excédents constatés. Rien de plus simple à concevoir, quand il s'agit de produits industriels, comme la toile, dont le coût de fabrication est à peu près le même dans tous les établissements de l'État; tant que la toile s'écoule au prix coûtant, l'Administration peut et doit étendre sa production, sans crainte de se tromper sur les besoins des consommateurs; dès lors qu'elle n'a de perte sur aucune portion de sa fabrication, elle peut être assurée qu'aucune autre marchandise n'est plus désirée qu'un mètre quelconque de la toile fabriquée.

Pour les productions naturelles, l'adaptation se conçoit plus difficilement, à cause de l'inégalité des prix de revient, qui ne s'égalisent que par compensation sur l'ensemble des exploitations nationales de même nature. Si l'Administration suit le même principe que précédemment, elle conduira la production de manière à contenter toutes les demandes au prix coûtant, sans laisser un excédent de produits. Mais ici, le prix coûtant est un prix moyen, qui dissimule une perte sur une partie de la production. Aussi peut-on se demander si les forces productrices de la nation vont être suffisantes pour satisfaire toutes les demandes qui se présenteront à ce taux.

Il semble, en effet, que les demandes de la consommation doivent fatalement se multiplier, si le prix des denrées et autres produits naturels s'abaisse au niveau du coût moyen calculé sur l'ensemble de la production nationale. Actuellement, le prix du blé, du vin ou de la houille contient un élément de rareté; il s'élève bien au-dessus du prix de revient moyen, jusqu'au niveau des frais faits pour la production des quantités les plus coûteuses désirées par préférence à toute autre marchandise, et parfois au delà. C'est à ce taux élevé que s'établit aujourd'hui l'équilibre entre la production et la demande. Mais du jour où le prix s'abaissera jusqu'au coût moyen, cet équilibre ne sera-t-il pas rompu par l'affluence des demandes? Il paraît bien impossible que l'Administration leur donne satisfaction complète dans tous les genres de production, avec les moyens limités dont elle dispose; il semble que, si elle pousse la production dans une branche jusqu'au point d'équilibre entre la demande et le produit au coût moyen, elle devra négliger par ailleurs des besoins plus essentiels.

Prenons, pour rendre la difficulté plus sensible, une production visiblement limitée comme celle du vin de Champagne. La récolte est de 2 millions d'hectolitres, ayant coûté 200 millions de bons, soit en moyenne 1 bon par litre. On peut penser qu'à ce taux modéré, la demande va s'élever beaucoup plus haut que les quantités offertes, jusqu'à 4 millions d'hectolitres peut-être. Pressée par les consommateurs, et n'ayant pas de réserves en cave, l'Administration se décide, pour l'année suivante, à étendre et à intensifier la culture en doublant les dépenses; mais, bien que la saison reste favorable, elle n'obtient qu'un supplément de 500 000 hectolitres. Le coût surélevé de ces hectolitres supplémentaires, pour lesquels on a dépensé un surplus de 200 millions de bons, ressort à 4 bons par litre; mais il se répartit sur l'ensemble de la récolte, qui est de 2 500 000 hectolitres, et ne porte le coût moyen qu'à 1,6 bon par litre. Cette hausse, amortie par le calcul de la moyenne, n'est probablement pas suffisante, comme le serait une hausse à 4 bons, pour écarter les demandes en excès. L'Administration va-t-elle forcer encore la production l'année suivante, jusqu'à ce que la production additionnelle soit tellement coûteuse, qu'elle détermine une hausse du prix moyen assez forte pour éloigner un nombre suffisant de consommateurs? Alors, en effet, elle parviendra à équilibrer la demande et la production du champagne; mais elle devra faire sur le vignoble des frais extravagants, et détourner des autres emplois une masse considérable de moyens de production et de travailleurs; elle creusera le déficit ailleurs, et laissera des demandes en souffrance dans les autres branches de la production agricole et industrielle. Il faut donc s'arrêter, dans la culture du vignoble champenois, bien avant d'avoir atteint ce point d'équilibre; mais à quel point?

Même difficulté, semble-t-il, quoique à un moindre degré, dans toutes les autres productions naturelles, même les plus communes, comme celles du blé et de la houille. Quand l'Administration, sous l'impulsion de la demande, attaque des veines de charbon où l'extraction coûte 2 bons les 100 kilos, alors que le coût moyen, base du prix de vente, est de 1 bon sur l'ensemble des mines nationales, comment peut-elle se rendre compte si cette production supplémentaire ne lui coûte pas une somme de moyens et de travail qui serait mieux employée ailleurs? Informée qu'il y a des demandes inscrites pour un surplus de 1 million de tonnes de houille, 10 millions d'hectolitres de blé et 500 000 hectolitres de champagne, et ne pouvant y appliquer tous les moyens qu'il y faudrait, elle cherche au moins à satisfaire partiellement les demandes, en observant la mesure de l'inten-

sité relative de ces trois besoins. Mais elle n'a pas de commune mesure pour les comparer, parce que des désirs portant sur des objets d'espèce différente sont incommensurables en eux-mêmes et directement, s'ils ne s'expriment pas par des prix qui en donnent indirectement la mesure quantitative. Il est impossible de savoir si le besoin de charbon est plus urgent que les autres, en totalité ou en partie, si les consommateurs, à partir d'un supplément de 100 000 tonnes, ne préféreraient pas un accroissement de blé ou de champagne, et dans quelle proportion.

Telle est donc la difficulté; l'autorité publique connaît exactement, par hypothèse, la grandeur absolue des différents besoins; mais elle n'en connaît pas l'importance relative, et n'a aucun moyen d'estimer la mesure dans laquelle les uns et les autres doivent recevoir satisfaction partielle, le point auquel il convient d'arrêter la production à frais croissants, dans les industries naturelles où il est impossible de satisfaire intégralement tous les consommateurs qui offrent le prix coûtant moyen. A défaut d'une valeur variant librement suivant l'offre et la demande, à défaut de prix donnant aux différents désirs collectifs une expression quantitative comparable, la production administrative, même entourée des meilleures statistiques, paraît se faire à l'aveugle[1].

Ce n'est là toutefois qu'une apparence. Non pas qu'on puisse trancher le problème par la simple affirmation d'un accroissement prodigieux de la production agricole et minière. Si la difficulté se trouve dans le fait que la demande serait surexcitée par l'abaissement des prix des produits naturels au niveau de leur coût moyen, ce n'est pas la multiplication des produits qui en fournirait la solution. Par là, les consommateurs obtiendraient naturellement des quantités absolues plus fortes; mais, à moins de supposer des progrès tels que les produits de la terre devinssent surabondants comme l'air et l'eau, l'État ne parviendrait pas encore à satisfaire les demandes au prix moyen, parce que les besoins de l'homme sont indéfiniment extensibles, et que l'abaissement du prix de revient donnerait à la demande une impulsion nouvelle. L'équilibre serait toujours un but inaccessible, fuyant sans cesse devant le progrès par lequel on espérerait l'atteindre.

1. Pour Rodbertus, la difficulté n'existe pas; il suffit de connaître le temps de travail que chacun peut fournir à la société; quant aux besoins, ils sont suffisamment connus, car « les besoins, fondés sur la nature humaine et sur la mode, forment généralement pour chacun de nous une série semblable » (*Le capital*, trad. Chatelain. p. 108). Il est évident qu'en supposant cette série connue, on supprime le problème,

La solution est d'un autre ordre. Tout le raisonnement qui aboutit à constater, dans la société collectiviste, un défaut d'équilibre et une direction aveugle des forces productives appliquées à la nature, repose sur cette idée que la production, aujourd'hui en équilibre avec la demande au coût le plus élevé, deviendrait insuffisante vis-à-vis de la demande au coût moyen. En y regardant de plus près, on aperçoit cependant que cette idée est erronée. Il est théoriquement possible, en régime collectiviste, que les demandes au coût moyen se limitent d'elles-mêmes, dans chaque branche, au point où les quantités les plus coûteuses sont plus désirées que les autres produits. Si cette conception théorique est exacte, l'équilibre peut être obtenu; la production ne reste pas nécessairement au-dessous de la demande; l'Administration n'a plus besoin de mesurer l'intensité relative des désirs non satisfaits; elle ne tâtonne plus dans l'obscurité, à la recherche du point auquel il convient d'arrêter la production agricole dans chacune de ses branches.

En effet, s'il est vrai que les besoins sont indéfiniment extensibles, il ne faut pas perdre de vue que les moyens d'achat des consommateurs sont, au contraire, très nettement limités. Leur pouvoir d'achat ne s'étend pas au delà des bons délivrés par l'État en raison du travail dépensé dans la production. Dans cette limite, il est certain que la demande ne peut augmenter sur un point sans diminuer sur un autre, et qu'au total, sur l'ensemble des produits de tout genre, elle ne dépasse jamais l'offre. Les consommateurs, encouragés par la modicité d'un premier tarif, demanderont peut-être plus de champagne; mais ils devront alors restreindre leur consommation sur d'autres articles, et diminuer leur demande de blé, de toile ou de houille dans la mesure où ils augmenteront celle du champagne. Aussi suffira-t-il sans doute d'une hausse légère du coût moyen du champagne pour arrêter l'accroissement de la demande; et l'Administration pourra pousser la production jusqu'à ce point d'équilibre, sans craindre de laisser d'autres demandes en souffrance. Non pas que les désirs ne dépassent les quantités demandées; mais les moyens d'achat sont limités à la valeur totale des produits telle qu'elle a été taxée par l'autorité directrice, de sorte que les consommateurs répartissent d'eux-mêmes cette somme des moyens entre les différents articles en proportion de leurs désirs, sans dépasser par leurs demandes la mesure de ce qui a été produit.

On voit ainsi que la production des denrées n'est pas nécessairement inférieure à la demande au coût moyen, dans un régime où les travaux et les produits, également taxés en unités de travail, constituent deux

sommes de valeurs égales entre elles. L'équilibre de la production et des besoins exprimés par la demande n'est pas impossible, parce que l'ensemble des demandes ne peut pas dépasser l'ensemble des valeurs produites; il suffit, pour obtenir l'équilibre, de connaître les demandes des différents produits au prix moyen. Si l'on s'en écarte par des erreurs de prévision sur les besoins à venir, on s'y trouve ramené au jour le jour par des renseignements directs sur les excédents et les déficits, aussi bien pour la houille ou le champagne que pour la toile. A cet égard, les erreurs sont possibles, comme en régime individualiste; mais elles ne sont pas théoriquement impliquées par la constitution du système.

Cette longue et abstraite analyse était nécessaire, semble-t-il, pour se rendre compte du fonctionnement du mécanisme dans ses parties profondes et essentielles. Il ne faut pas critiquer à faux le collectivisme, ni lui reprocher des vices constitutionnels qu'il n'a pas. Au point de vue des rapports de la production avec les besoins, il peut théoriquement réaliser l'équilibre.

Le peut-il pratiquement? C'est une autre question; et si le collectivisme a jusqu'ici résisté à l'épreuve de l'analyse abstraite, il se montre beaucoup plus faible lorsqu'on le transporte dans le domaine de l'application.

Le système tout entier repose sur des fonctionnaires chargés de diriger, ou de gérer en sous-ordre les services de la statisque, de la production, de la distribution et de la comptabilité. Dans un organisme économique aussi centralisé, les fautes d'administration, lorsqu'elles concernent des besoins essentiels, sont de nature à compromettre non seulement le bien-être, mais l'existence même de la société. Aussi ne peut-on concevoir le système dans son fonctionnement pratique, si l'on n'écarte par hypothèse les défaillances des administrateurs électifs ; il faut supposer que l'élection, dans une démocratie moralement transformée par la diffusion du savoir et du bien-être, sera synonyme de sélection des intelligences les plus hautes, des capacités les plus éprouvées, des caractères les moins accessibles à la partialité et à la corruption. Tandis que la production individualiste peut être l'œuvre d'hommes ordinaires, l'organisation collectiviste ne peut fonctionner avec des hommes imparfaits, parce que le rôle des administrateurs y est autrement difficile et redoutable que celui des producteurs de la société actuelle.

Le service des statistiques et des renseignements doit être irréprochable. Peut-être l'inventaire des produits en magasin et l'état des demandes de la consommation seront-ils dressés avec une exactitude

suffisante. Mais l'estimation devient singulièrement plus difficile, lorsqu'il s'agit de besoins qui ne peuvent être connus directement. C'est le cas pour les moyens de production, coton, machines, charbon propre aux usages industriels, fourgons et bateaux de charge, etc.; les besoins de cette nature sont dérivés, souvent à plusieurs degrés, de ceux des consommateurs ; l'Administration devra donc les apprécier elle-même, d'après des statistiques portant sur les objets de consommation et de jouissance.

L'estimation est plus compliquée encore pour les marchandises d'exportation. Comment apprécier l'étendue qu'il convient de donner à la production viticole, si le vin est destiné non seulement à la consommation intérieure, mais aussi à l'exportation? L'Administration sait bien la quantité de coton brut qu'elle doit acheter aux États-Unis ; mais elle ne peut savoir que très approximativement si les États-Unis, ou tout autre pays substitué dans leur créance, désireront du vin en échange, et pour quelle quantité. Peut-être le pays fournisseur, ayant réalisé lui-même l'unité collectiviste, abusera-t-il d'un monopole naturel pour rançonner ses clients ; à quel taux estimera-t-on à l'avance ses prétentions? Ces difficultés existent aujourd'hui ; la fonction des échanges internationaux est remplie par une multitude de négociants, spéculateurs et banquiers, qui obéissent instantanément aux oscillations de la valeur. Ce serait évidemment une grande simplification, si tout le système compliqué du change, des arbitrages, du taux de l'escompte et du mouvement des encaisses métalliques, qui préside aujourd'hui à la direction du commerce international et au règlement des comptes, pouvait être remplacé par la direction consciente des gouvernements. Mais la tâche serait colossale pour un homme ou pour un conseil responsable.

Les échanges avec l'extérieur viennent encore aggraver d'une autre manière la difficulté des estimations. On sait qu'une production naturelle, celle du blé par exemple, doit être poussée jusqu'à un certain niveau de frais moyens pour être en équilibre avec la demande. Si le pays ne peut produire tout le blé nécessaire à sa consommation, l'Administration doit acheter le surplus au dehors, et fournir en échange les vins, tissus, objets d'art et autres articles dont elle a ordonné la production en prévision des demandes de l'étranger. Mais l'Administration doit en même temps limiter la production du blé indigène au niveau du coût moyen où s'effectue l'équilibre avec la demande; il lui faut donc calculer ce coût en tenant compte du prix des vins, tissus, objets d'art, etc., qu'elle exporte en paiement d'une partie du blé livré à la consommation. La complication est inextricable.

On peut admettre qu'un organe central serait plus complètement et plus sûrement renseigné sur l'ensemble des besoins directs de la consommation intérieure que ne peut l'être aujourd'hui un producteur isolé ou un spéculateur quelconque. En revanche, les producteurs libres et les négociants ne sont pas des fonctionnaires; les yeux fixés sur l'aiguille des prix, ils se tiennent sans cesse en éveil pour suivre les mouvements de la demande avec une exactitude et une promptitude dont dépend leur succès ou leur ruine. Attendra-t-on la même vigilance des directeurs électifs de l'économie collectiviste? Il y a bien des frictions, certes, dans l'économie individualiste, bien des erreurs et des ruines privées. Du moins ces erreurs ne sont-elles pas totales; la maladresse des uns peut être atténuée ou réparée par la sagacité des autres. Il en serait autrement dans la société collectiviste. Une faute de l'autorité directrice, portant sur un service centralisé, le désorganiserait tout entier; et si l'erreur était commise dans la production ou la distribution des subsistances, la conséquence serait désastreuse; ce serait la disette, la famine des pays barbares, que notre système de circulation, malgré tous ses cahots, a définitivement bannie des pays civilisés.

La production individualiste n'est pas anarchique comme se plaisent à le répéter les collectivistes, qui aperçoivent la surproduction partout. Malgré ses crises et ses irrégularités, d'ailleurs assez faibles en proportion de l'ensemble, elle est au contraire remarquablement harmonieuse; il y a une belle et large harmonie dans un régime de production qui, sans l'intervention d'une volonté centrale et sans le secours de la contrainte, fournit à des millions d'hommes agglomérés ou dispersés la subsistance quotidienne et la satisfaction de leurs besoins les plus variés.

Les socialistes vantent constamment la supériorité d'une organisation rationnelle du travail social dirigé par une volonté intelligente, sur le régime anarchique de la concurrence. Ainsi M. Bellamy établit entre ces deux modes de production le même parallèle qu'entre une horde de barbares commandée par un millier de petits chefs, et une armée disciplinée sous les ordres d'un seul général. Il s'étonne aussi que l'on puisse considérer le principe antisocial de l'homme, l'égoïsme, comme constituant la force cohésive de la société.

En réalité, tout le secret de la faiblesse du système collectiviste est là, dans cette prétention de remplacer par une volonté consciente l'automate qui règle les fonctions économiques de la société. Rien de plus exact que la comparaison faite à ce sujet par M. Paul Leroy-Beaulieu, dans *Le collectivisme*, entre l'organisme social et un orga-

nisme humain. Les fonctions les plus essentielles du corps humain, respiration, digestion, circulation du sang, s'opèrent instinctivement et inconsciemment; les choses iraient-elles mieux, si tous les mouvements qu'elles nécessitent, au lieu d'être réflexes, devaient être réfléchis et commandés à tout instant par la volonté[1]?

Évidemment, la tâche imposée aux fonctionnaires de l'ordre collectiviste dépasse la mesure des facultés humaines. Il faut insister sur l'effrayante contradiction d'un système qui, incompatible par nature avec des fautes de direction, repose cependant sur des hommes nécessairement faillibles. Disette ou engorgement, telle serait la conséquence fatale d'une statistique mal faite ou mal comprise, d'une erreur de comptabilité, d'un ordre oublié ou donné à faux, soit dans la répartition des travaux entre les différents établissements de production, soit dans la distribution des produits entre les magasins régionaux. Si l'on tient compte de la prodigieuse complication des services à administrer, et en même temps de la fragilité des hommes, dont on ne peut faire abstraction dans la gestion des choses humaines, on entrevoit pour la société « régénérée » des crises d'inanition universelle dont le monde moderne ne peut nous offrir une image même affaiblie.

§ II. — Demandes et produits approvisionnés.

La question d'équilibre entre l'offre et la demande se présente ici sous une face retournée. L'adaptation de la demande à l'offre, c'est-à-dire aux quantités existant en magasin, rencontre certaines difficultés particulières, et réclame par conséquent quelques explications nouvelles.

En théorie, l'Administration peut toujours obtenir l'équilibre, en conduisant la production jusqu'au point où elle s'ajuste avec la demande sur la base du prix de revient, unique ou moyen suivant les cas. En fait, il faudra certainement procéder par à peu près, par tâtonnements, de sorte que l'offre d'un produit particulier dépassera la demande, ou inversement, dans l'immense majorité des cas.

Il est possible, d'abord, que l'Administration ne veuille pas donner à la production une extension suffisante : soit qu'elle néglige de satisfaire des goûts rares et recherchés, soit qu'elle entreprenne de modifier les goûts du public, en favorisant, par exemple, la production du lait ou de la bière aux dépens de celle du champagne. Plus

1. Paul Leroy-Beaulieu, *Le collectivisme*, 4e éd., p. 328, Guillaumin, 1903, in-8°.

fréquemment encore, l'excès de l'offre ou de la demande, soit dans un magasin local, soit dans l'ensemble du pays, proviendra d'une erreur de prévision. L'erreur ne sera pas toujours imputable à la faute de l'Administration ; dans bien des cas, elle sera inévitable, parce qu'il aura été impossible de prévoir les changements de la mode et les diverses circonstances qui viendront modifier la direction des demandes. C'est ainsi que l'épargne privée des bons de travail jouera constamment un rôle perturbateur. Tout bon épargné représentera un produit en excès, qui ne trouvera pas d'écoulement immédiat. A d'autres moments, au contraire, les bons mis en réserve se porteront d'une façon imprévue sur une catégorie d'objets dont la production aura été fixée en prévision des demandes probables d'après les bons délivrés dans l'année. Quant à l'offre des produits du sol, elle ne sera pour ainsi dire jamais égale aux quantités prévues; la production agricole, subordonnée aux caprices de l'atmosphère et de la température, ne se commande pas comme la production industrielle. Il y a donc mille chances pour que l'offre d'un article dépasse la demande, ou réciproquement, dans une localité ou dans le pays tout entier. Comment débitera-t-on les quantités existantes, en attendant que la production se conforme pour l'avenir aux nouvelles indications de la demande?

Si c'est l'offre qui dépasse la demande, les produits en magasin ne trouvant pas preneur au prix coûtant, il faudra nécessairement pourvoir à l'écoulement du stock, surtout s'il est exposé à une détérioration rapide. Mais quel sera le moyen d'accélérer le débit de ces objets délaissés, peut-être passés de mode ou déjà détériorés, si leur prix a été fixé à un taux invariable, dès leur entrée en magasin, d'après la quantité de travail social qui s'y trouve incorporée? De toute nécessité, il faudra les offrir au rabais, et revenir, au moins pour eux, au régime de l'offre et la demande. Mais le principe de la valeur collectiviste est ainsi gravement altéré aux dépens de l'équilibre du système; une partie des bons émis se trouve en excès sur la valeur des produits qui doivent en former la contre-partie; sous la menace du déficit, l'ensemble des bons se déprécie, et le système entier se détraque. La difficulté paraît insoluble, si l'on ne renonce pas complètement à la taxation en unités de travail pour généraliser l'application de l'offre et la demande.

L'hypothèse inverse, celle où la demande est en excès sur l'offre, se présente naturellement toutes les fois qu'il s'agit d'objets recherchés dont la reproduction est impossible : œuvres d'art, pierres précieuses, vins renommés des années précédentes, ou même de la récolte à venir

lorsque le vignoble est parvenu à son maximum de rendement, maisons avantageusement situées au centre d'une grande ville ou dans un site exceptionnel, etc. Elle se présente aussi pour les objets qui peuvent être multipliés, lorsque la production en est momentanément insuffisante. Dans ces circonstances, la taxe au prix coûtant est encore trop rigide pour fournir une solution. Offrir les objets rares au tarif ordinaire du coût en travail, ce n'est pas seulement renoncer au bénéfice de leur rareté, c'est aussi se priver de tout moyen de faire un choix équitable entre des amateurs trop nombreux, qui offrent tous le prix taxé et se présentent avec des droits égaux. A qui les bouteilles de chambertin, si, à égalité de travail, elles sont cotées au même taux que le cru d'Argenteuil? A qui l'appartement situé au centre de la ville, si son loyer, calculé suivant le prix de la construction, est le même que celui d'une habitation du faubourg? Dans la foule des appelés, quel sera l'élu?

Si l'on écarte l'offre et la demande pour rester dans les termes du collectivisme pur, on se trouve dans une véritable impasse. Toute méthode d'attribution paraît défectueuse. La faveur? Le rang d'inscription? Le tirage au sort? Le rationnement? Aucune de ces solutions n'est satisfaisante; aucune d'elles n'échappe complètement au reproche d'arbitraire, parce que le bon échangé contre un objet recherché procurera toujours à son possesseur un avantage plus grand, une valeur d'usage plus forte que le bon échangé contre un produit pour lequel les consommateurs ne se font pas concurrence. Les moyens d'acquisition ne peuvent conserver leur égalité de pouvoir que si les prix varient avec l'offre et la demande [1].

Le collectivisme, enchaîné par son mode de taxation des valeurs, est donc incapable d'ajuster la demande aux quantités actuellement offertes; il ne fournit aucun moyen de pourvoir à l'écoulement des produits en excès, et ne peut éviter l'arbitraire dans l'attribution de ceux qui sont en déficit.

1. Un auteur indépendant et original, M. Effertz, reproche aux socialistes de ne jamais considérer que le travail, et d'oublier constamment l'autre facteur primitif de la production, la terre, dont les produits ont une valeur de rareté. En conséquence, M. Effertz propose de créer, dans la société socialiste, des bons spéciaux (Bodenscheine), qui seraient délivrés aux travailleurs en sus des bons ordinaires (Arbeitsscheine) et dans la même proportion, pour leur permettre d'acheter les denrées; car les produits du sol, à la différence des produits industriels, seraient cotés plus haut que leur coût en travail. (Dr Otto Effertz, *Arbeit und Boden*, 3e partie, Analyse der socialistischen Gesellschaft, not. p. 19 et s., Berlin, Puttkammer, 1897, in-8°.) Le système, qui est très incomplètement dessiné, repose sur l'idée qu'en régime collectiviste la production agricole restera toujours nécessairement inférieure à la demande, si le prix est fixé d'après le coût en travail. Cette idée me paraît inexacte, sauf pour les produits dont la reproduction est impossible.

§ III. — Travailleurs et besoins de la production.

Dans le pur collectivisme, toute heure de travail est équivalente à une autre. Peu importent le genre, la difficulté du travail, le soin qu'il réclame, l'habileté professionnelle qu'il suppose; l'heure de travail d'un casseur de pierres communique même valeur au produit que l'heure de travail d'un graveur en taille-douce ou d'un ciseleur de bijoux, en supposant que ces divers travaux soient tous d'intensité et d'habileté moyennes chacun dans leur genre; elle donne lieu à une rémunération égale pour tous.

Dès lors se pose la question classique en la matière : qui voudra faire les basses besognes? Qui se soumettra à l'apprentissage d'un métier difficile? Qui voudra travailler dans les localités où la vie est dure et monotone? Si tous les travaux sont rétribués suivant leur durée, sans distinction entre ceux qui sont pénibles ou difficiles et ceux qui ne le sont pas, les travailleurs se porteront en masse sur les métiers les plus agréables et les plus simples, dans les centres les plus attrayants, et déserteront les autres postes. Quel sera le moyen d'obtenir qu'ils se répartissent entre les emplois suivant les besoins de la production?

En dernière analyse, ce sera la contrainte, la réquisition. Je veux croire qu'elle s'exercera suivant des règles déterminées; mais c'est un point sur lequel les collectivistes ne tiennent pas à s'appesantir, de sorte que nous en sommes réduits aux conjectures. On peut supposer que les groupes professionnels publieront la liste des emplois vacants, et que les travailleurs choisiront suivant leurs capacités et leurs goûts. Mais toutes les fois qu'il y aura excès d'un côté et déficit de l'autre, l'autorité centrale devra intervenir pour faire la répartition d'office, en assignant à chacun, autant que possible, une tâche appropriée à ses aptitudes et à ses forces. Il ne suffira même pas de refuser aux chômeurs l'accès des métiers déjà pourvus d'un personnel suffisant, pour les contraindre à se rejeter sur les métiers pénibles; trop de gens pourraient échapper à cette contrainte indirecte en vivant sur leurs bons épargnés. Il ne suffira pas non plus, pour attirer les travailleurs dans les métiers délaissés, de leur montrer qu'ils peuvent y gagner davantage en travaillant plus longtemps. Pour remplir les cadres des professions les plus pénibles, pour retenir dans les campagnes les paysans dépouillés de leur propriété, pour fixer dans les bourgades les artisans et débitants expropriés, il faudra toujours recourir à la contrainte.

Rien de plus intolérable que le travail forcé, et la privation du libre choix du domicile qui en est la conséquence. Aussi les socialistes se sont-ils efforcés de corriger la rigueur du collectivisme sur le point où il offre l'aspect le plus rebutant. Pour affranchir l'individu de la réquisition, ils ont admis que la rétribution s'élèverait dans les métiers les moins recherchés, ou que la durée du travail serait réduite (avec un tarif au temps sans doute surélevé), de manière à y attirer librement les travailleurs; c'est seulement dans le cas où ce procédé serait insuffisant qu'on aurait recours à la contrainte[1].

Mais les socialistes, se bornant en général à cette courte indication, ne nous renseignent pas sur le moyen d'éviter l'arbitraire dans la détermination des tarifs applicables aux différents travaux. On ne peut cependant se passer d'une règle pour le calcul des coefficients. Si ces coefficients étaient laissés à la discrétion des agents ou des assemblées qui détiennent la puissance publique, il serait impossible d'éviter les injustices; les grèves et les insurrections dirigées contre l'autorité publique menaceraient sans cesse l'ordre social, et les corps professionnels formeraient autant de classes antagonistes, dont les intérêts ne pourraient être conciliés par aucun principe rationnel d'arbitrage.

Pour des travaux de même nature, il est possible, nous l'avons vu, de graduer les allocations suivant la qualité du travail; on peut, en effet, représenter par un produit-type l'heure de travail social, l'unité moyenne d'habileté et d'intensité du travail dans un certain genre de production, et comparer à ce type les produits des travaux individuels pour le calcul de la rétribution. Mais lorsqu'il s'agit de travaux de nature différente, comme ceux du terrassier et du peintre décorateur, il est impossible d'établir une unité moyenne d'habileté et de *pénibilité* à laquelle on puisse rapporter ces différents travaux, de manière à attribuer une rétribution plus élevée à ceux qui exigent plus d'efforts, plus de science ou d'habileté professionnelle, qui sont plus pénibles ou plus dangereux que les autres.

Karl Marx dit bien, à propos des métiers qui demandent une habileté particulière, que le travail complexe, communiquant au produit une valeur supérieure, compte comme multiple du travail simple[2]. Mais son observation est faite pour la société présente. Aujourd'hui, en effet, les valeurs des travaux de différente nature, comme toutes les valeurs, trouvent une commune mesure dans le prix en

1. Notamment Jules Guesde, discours du 25 juin 1896, *Journ. Off.*, Déb. parl.. Ch. des dép., p. 1073, col. 2 et s.
2. Karl Marx, *Le capital,* liv. I, trad. Roy, p. 17.

monnaie métallique, et peuvent se comparer quantitativement. Mais si l'on supprimait les prix en monnaie, il faudrait apprécier directement combien d'unités de travail simple se trouvent contenues dans l'unité de travail complexe du sculpteur, du vidangeur ou du pêcheur d'Islande; calcul impossible, parce que ces différents travaux sont incommensurables entre eux. Aussi Rodbertus, après avoir énoncé le principe des tarifs différenciés dans la société collectiviste, ne donne-t-il aucune règle qui permette de déterminer l'unité de travail simple, ni de dresser une échelle des coefficients pour les travaux complexes [1].

Il semble donc que les coefficients appliqués à l'heure de travail dans les différents métiers et les différentes régions ne puissent être fixés sans arbitraire. Toutefois, pour y échapper, M. Georges Renard a imaginé une règle de calcul ingénieuse que nous retrouverons plus loin.

1. Rodbertus, *Le capital*, trad. Chatelain, p. 112, 119 et s.

CHAPITRE V

Le paysan propriétaire, l'artisan et le boutiquier dans la société collectiviste.

Avant de passer à l'étude des autres formes socialistes, nous nous demanderons encore si le collectivisme peut se concilier, au moins provisoirement, avec la petite propriété du paysan sur son lopin de terre, de l'artisan sur ses instruments de travail, du boutiquier sur son fonds de commerce.

La plupart des socialistes, dans les pays de petite propriété comme la France, la Belgique et l'Allemagne du Sud, déclarent que cette propriété, essentiellement différente de la propriété capitaliste caractérisée par l'exploitation du travail d'autrui, est respectable et sera respectée. Ils en garantissent le maintien, jusqu'au jour où cette forme individuelle, dernier vestige d'un mode de production suranné, aura été éliminée par le cours naturel des choses.

C'est le programme du Congrès de Marseille en 1892, et du Congrès de Nantes en 1894; c'est aussi celui de la plupart des écrivains du parti. En 1870, M. Liebknecht constatait que les paysans parcellaires français et allemands tiennent encore fermement à leur propriété, bien qu'elle soit dans la plupart des cas une propriété simplement nominale et imaginaire; un décret d'expropriation provoquerait chez eux sans aucun doute une opposition énergique, peut-être même une rébellion ouverte. Au lieu d'appliquer ici la résolution de l'Internationale votée au Congrès de Bâle (1869), suivant laquelle il est nécessaire, dans l'intérêt de la société, de transformer la propriété du sol en propriété commune, il faut donc, tout en éclairant les paysans sur leur situation désespérée, se borner à soutenir devant

eux des mesures d'allégement, telles que la conversion des dettes hypothécaires en dettes vis-à-vis de l'État, et les amener à la communauté par la concurrence des associations agricoles constituées sur les domaines actuels de l'État[1].

M. Vandervelde écrit que la petite propriété et le petit commerce constituent le domaine de l'association libre, que la propriété privée restera applicable aux petits moyens de production, et que les formules du collectivisme s'appliquent exclusivement aux branches d'industrie où la concentration capitaliste s'est déjà opérée. « Ce ne sont pas les socialistes qui veulent enlever au paysan sa terre, au commerçant sa boutique, au petit patron son établi. Ceux-là sont expropriés, ruinés, décapitalisés par les gros capitalistes. »[2]

Suivant M. Jaurès, la propriété paysanne sera maintenue dans l'ordre collectiviste, tant que le paysan croira y trouver son intérêt; elle y sera même protégée contre les empiétements du capital usuraire, libérée de l'hypothèque, affranchie de la spéculation et de l'usure. De même, il y aura peut-être lieu de maintenir en bien des points la petite usine, le petit atelier de fonderie dissimulé au fond d'une cour, où le petit patron travaille avec deux ou trois ouvriers[3].

M. Jules Guesde dit à son tour : « Là où le moyen de production est encore à un état suffisamment rudimentaire pour être mis en valeur par son propriétaire, nous nous inclinons devant cette propriété réellement individuelle que l'on nous accuse stupidement de menacer. »[4]

Pour M. Gabriel Deville, « là où les moyens de travail se trouvent entre les mains de celui qui les met en œuvre, bien qu'ils s'y trouvent sous la forme d'appropriation individuelle, le parti ouvrier n'aura qu'à laisser faire les événements qui éliminent de plus en plus cette forme d'appropriation ». Mais tant que le paysan et le petit industriel n'auront pas été conduits par les faits à renoncer volontairement à leur modeste instrument de travail pour jouir des bénéfices autrement rémunérateurs de l'appropriation collectiviste, on le leur conservera. Le socialisme n'a pas la prétention de précéder les phénomènes économiques, il se borne à les suivre. Bien plus : en attendant que le paysan renonce de lui-même à la propriété exclusive de son morceau de terre, on l'intéressera à l'ordre communiste en le

1. Liebknecht, *Zur Grund-und Bodenfrage*, Leipzig, 2e éd., 1876, in-12.
2. Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 259-261.
3. Jaurès, *Organisation socialiste*, Revue socialiste, mars 1895, p. 264, et août 1895, p. 160. — Discours sur l'interpellation au sujet de la crise agricole, 3 juillet 1897, *J. Off.*, Déb. parl., Ch. des dép., p. 1809, col. 2.
4. Discours du 16 juin 1896, *J. Off.*, Déb. parl., Ch. des dép., p. 968, col. 2

libérant de l'impôt foncier et de la dette hypothécaire, en mettant gratuitement à sa disposition des engrais, semences et machines. La petite propriété n'a pas de défenseurs plus sincères et plus chauds que les collectivistes, dit-il; et il conclut à la protection de la petite propriété, qu'elle soit industrielle, agricole ou commerciale [1].

Il est très vrai que les socialistes restent dans la logique de leur système, lorsqu'ils disent qu'ils n'ont pas à devancer les faits; mais sont-ils aussi logiques, lorsque, sous prétexte de ne pas les précéder, ils promettent de protéger la petite propriété contre les empiétements du capital usuraire qui menace son existence? N'est-ce pas se mettre en travers de l'évolution qui doit conduire à la généralisation de la propriété collective? N'est-il pas contradictoire de vouloir sauver ce que l'on déclare irrémédiablement perdu? Il nous est permis de penser, avec Engels, que des considérations de tactique locale viennent ici obscurcir la pureté des principes [2]. La socialdémocratie allemande, moins préoccupée sans doute du point de vue opportuniste, a rejeté au Congrès de Breslau, en 1895, un programme tendant à la consolidation de la petite propriété rurale, malgré l'appui que lui donnaient Liebknecht et Bebel [3].

Quoi qu'il en soit de ce point doctrinal, d'autres questions nous intéressent davantage. Le régime collectiviste est-il capable de respecter la petite propriété du producteur sur ses moyens de production? N'y a-t-il pas incompatibilité absolue entre collectivisme et propriété individuelle des facteurs de la production? L'espèce de propriété que l'on promet de conserver à celui qui l'exploite lui-même serait-elle l'équivalent de celle qu'il possède aujourd'hui?

Si nous considérons d'abord le paysan propriétaire, nous voyons que son droit se trouvera transformé et limité. Transformé, car sa propriété, au lieu d'être absolue et perpétuelle, sera désormais déléguée, soumise au domaine éminent de l'État, précaire et subordonnée aux caprices d'une autorité naturellement disposée à étendre la propriété collective aux dépens des derniers vestiges de la propriété individuelle. Son droit sera limité, car le paysan ne pourra plus vendre sa terre [4], ni la louer — ce serait prendre la qualité de

1. Gab. Deville, *Le Capital de Karl Marx*, p. 59 et 60; *Principes socialistes*, p. 50 et 51; Discours sur l'interpellation au sujet de la crise agricole, 6 novembre 1897, *Journ. Off.*, Déb. parl., Ch. des dép., p. 2325.

2. Engels, *La question agraire et le socialisme*, Mouvement socialiste, 1er et 15 oct. 1900.

3. Bourdeau, *L'évolution du socialisme*, chap. VIII, Alcan, 1901, in-12.

4. Gabriel Deville, séance du 13 nov. 1897, *Journ. Off.*, Déb. parlem., Ch. des dép., p. 2422, col. 3.

capitaliste; — et quant au droit de la transmettre par succession, l'État sera fatalement conduit à l'abolir un jour, pour ne pas éterniser une institution condamnée. La terre, désormais, n'aura plus de valeur marchande, l'argent et l'échange ayant totalement disparu. Le paysan sera dépouillé de son capital foncier; la terre ne sera plus pour lui une forme d'investissement du capital-valeur, mais un instrument de production dont il jouira par préférence à tout autre.

Les conditions mêmes de sa jouissance et de son exploitation seront profondément modifiées. Que fera-t-il des produits qu'il ne consacrera pas à la consommation familiale? On ne peut supposer qu'il les vende à prix d'argent, car il est impossible que la monnaie et les prix subsistent, même partiellement, à côté des taxes en unités de travail; deux systèmes de valeur ne peuvent coexister dans un même milieu pour des marchandises semblables, et si l'or continuait à circuler comme monnaie-marchandise pendant une période transitoire de l'ordre collectiviste, les bons de travail, impuissants à s'imposer comme étalons de valeur, auraient eux-mêmes une valeur variable en or, et ne seraient plus que des assignats mobiliers, portant, comme nos anciens assignats territoriaux, sur des choses non liquides. On ne conçoit pas davantage que le paysan soit autorisé à vendre son blé sur le marché pour un prix en bons de travail variable suivant l'offre et la demande, tandis que le blé récolté sur les terres collectives aurait une cote fixe, déterminée par son coût en travail de productivité moyenne. Permettre aux propriétaires ruraux de vendre leurs récoltes même en bons de travail, ce serait ouvrir la porte à l'agiotage sur les bons comme sur les marchandises, et conserver, dans les pores de la société collectiviste, le commerce privé et la spéculation, la banque et la Bourse, le crédit et le capital usuraire, tous les organes que le socialisme a pour but de détruire; ce serait tolérer, au profit des exploitants propriétaires, la rente de la terre et l'intérêt du capital foncier; ce serait admettre enfin une concurrence qui refoulerait tous les blés de l'État dans les greniers publics où ils finiraient par pourrir, si les blés du commerce privé, dominant le marché, s'offraient à un prix inférieur. Il faut donc de toute nécessité, si l'on conserve au paysan son lopin de terre, qu'on l'oblige au moins à livrer tous ses produits à l'Administration des entrepôts publics, qui lui en donnera le prix en bons suivant le tarif commun du travail[1].

1. « Il est parfaitement vrai — nous le reconnaissons — que, même si elle subsistait, la propriété paysanne serait obligée de se transformer dans le régime socialiste, car c'est la communauté nationale qui achètera les produits. » — Jaurès, discours du 3 juillet 1897, *Journ. Off.*, Déb. parl., Ch. des dép., p. 1805, col. 1.

Quel sera ce tarif? Dans le système le plus radical, le paysan perdra la propriété de son matériel d'exploitation, bestiaux, charrues, engrais, etc.; ce matériel lui sera désormais octroyé par l'État, qui en surveillera l'emploi. Le cultivateur-propriétaire sera rémunéré suivant la durée de son travail d'intensité moyenne, quel que soit le produit qu'il fournira. Le petit propriétaire qui aura acquis à prix élevé une terre à blé féconde, un gras pâturage ou un riche vignoble, perdra tout le fruit de son labeur et de son épargne; il ne sera pas mieux rétribué que le propriétaire d'un maigre champ de sarrasin, ou le concessionnaire gratuit d'une terre collective.

Lui laisse-t-on, suivant le système de M. Jaurès, la propriété de son matériel d'exploitation, avec le soin de le renouveler et de l'étendre? On peut alors lui appliquer le mode de rétribution propre à ce système, et l'intéresser à la culture intensive en le payant d'après la quantité de ses produits, à la condition qu'il admette ses auxiliaires au partage des bénéfices exceptionnels dus à la supériorité de son exploitation. Mais le tarif sera calculé de manière à supprimer toute différence résultant de l'inégalité naturelle des terres; l'hectolitre de blé, par exemple, sera payé 20 bons sur les mauvaises terres et 10 seulement sur les bonnes suivant son coût moyen en engrais, amortissement et travail sur chacune de ces catégories de terres; de sorte que le cultivateur-propriétaire des bonnes terres sera encore dépouillé du revenu dont il jouissait après l'avoir chèrement acquis. La suppression de la rente du sol s'impose en régime collectiviste; jamais l'État ne laissera l'exploitant d'une terre supérieure, propriétaire ou non, bénéficier d'un revenu de monopole, soit en lui payant 20 bons un hectolitre de blé dont la production ne coûte que 10 sur cette terre favorisée, soit même en le lui payant au prix de vente, au coût moyen de l'hectolitre sur l'ensemble du pays, 15 bons dans l'hypothèse précédemment exposée; ce serait consacrer la rente, détruire l'égalité entre les travailleurs, se mettre dans l'obligation d'élever les prix au détriment des consommateurs pour conserver le monopole de quelques-uns, et renier le principe premier du collectivisme.

Le petit propriétaire rural, dépouillé du revenu de sa propriété, perd jusqu'à la liberté de diriger son exploitation à sa guise. Il la perd, même si l'État veut bien lui laisser la propriété de ses constructions, améliorations foncières, instruments de culture, bestiaux et approvisionnements. N'oublions pas, en effet, que l'Administration,

même en régime décentralisé, reste investie du pouvoir discrétionnaire de régler la production suivant les besoins sociaux. Il est impossible de laisser le propriétaire exploiter à sa fantaisie, et produire de la viande quand il faut du blé et du sucre. Genre de culture, qualité et quantité des produits, tout lui est imposé par les directeurs de la production, qui peuvent le contraindre à passer la charrue sur un vignoble pour y semer du blé. Comment pourrait-il rester libre de régler même l'intensité de sa culture? De toute nécessité, la direction des exploitations doit passer tout entière à l'Administration.

Tel est l'état du paysan soi-disant propriétaire. On lui laisse la jouissance de sa terre, mais en le dépouillant de son droit exclusif, en lui appliquant, pour le paiement de son travail, un tarif qui le prive totalement du revenu de sa propriété, en lui retirant même la liberté d'exploitation, en le réduisant, pour tout dire, à une condition qui est exactement celle du cultivateur d'une parcelle du domaine collectif. Voilà ce que les socialistes appellent ménager les transitions, respecter la petite propriété rurale, améliorer la condition du petit propriétaire, l'intéresser à l'ordre communiste.

Que dire de l'artisan, du petit industriel, forgeron, menuisier, boulanger, serrurier, mettant lui-même en œuvre ses instruments de travail avec l'aide de quelques ouvriers? Sa propriété sera-t-elle respectée? Lui laissera-t-on ses outils, ses machines, son atelier? Les socialistes semblent disposés à lui conserver la propriété de ses instruments de travail. Mais s'il doit régler sa production sur l'ordre de l'autorité publique, livrer tous ses produits à l'Administration, en recevoir le prix au tarif ordinaire, donner à ses ouvriers, sous le contrôle des inspecteurs, une rétribution égale à la sienne, sauf une légère différence peut-être pour son travail de direction, que signifie sa propriété, et quel bénéfice lui procure-t-elle? Dans le régime le plus favorable, il jouira, comme ses ouvriers du reste, d'une prime de productivité exceptionnelle s'il possède un outillage perfectionné; mais il sera toujours à la merci d'un caprice des fonctionnaires, qui pourront l'obliger à changer ou à réduire sa production. Tôt ou tard, ce régime d'arbitraire conduira au tarif à l'heure, à l'abdication devant l'État envahissant, et la petite propriété de l'artisan aura vécu.

Quant au petit boutiquier, son avenir est clair; le commerce privé doit disparaître, et le commerçant au détail, s'il conserve sa boutique, ne pourra jamais être qu'un tenancier de l'Administration. A

côté des grands entrepôts publics d'habillement, de meubles, de quincaillerie, il sera toujours nécessaire d'avoir de petits magasins de débit assez nombreux, pour mettre à la portée des consommateurs les objets de consommation journalière, tels que comestibles, boissons, menus articles de papeterie, de mercerie, de parfumerie, etc. On pourra donc adoucir la transition en laissant certains boutiquiers à leurs boutiques. Mais ils ne seront plus propriétaires des articles qu'ils débiteront, et ne réaliseront plus de profits sur la vente; ils seront des employés publics, comptables des produits que les entrepôts leur fourniront, chargés de les écouler dans le public au tarif officiel, et rétribués, comme les autres travailleurs, suivant la durée de leur travail.

Dans cette question des petits producteurs indépendants, on ne peut reprocher à M. Kautsky d'altérer les principes. Après avoir exposé les mesures de protection nécessaires en faveur des salariés agricoles, et les améliorations qu'il est possible de réaliser au profit de l'agriculture et des populations agricoles, il déclare que les socialistes ne sont pas disposés à exproprier les paysans ; mais le parti ne défend pas les intérêts des entrepreneurs; il considère comme impossible et contraire à ses principes le salut, ou même le relèvement de l'exploitation paysanne. M. Kautsky montre ensuite comment les paysans et les artisans, dans un régime collectiviste, tout en gardant la possession de leur terre ou de leur atelier, recevront de la société leurs matières et leurs outils, devront se conformer à la production sociale et livrer leurs produits à la société. Il est douteux, ajoute-t-il, que l'on réussise par cette politique (tracée d'ailleurs pour l'Allemagne) à gagner les paysans au parti socialiste, qui restera toujours, au fond, le parti des prolétaires de la ville; mais il ne faut pas désespérer de les amener à la neutralité; car « les innombrables propriétaires d'infimes exploitations parasites renonceront avec joie à l'indépendance et à la propriété dont ils n'ont que les apparences, quand on leur montrera les avantages incontestables de la grande exploitation »[1].

Ni pour le paysan, ni pour l'artisan, ni pour le commerçant au détail, la propriété ne peut être conservée dans la société collectiviste. Toute promesse à cet égard reste vaine par la force des choses; suivant la logique implacable du système, cette soi-disant propriété, respectée pendant une période transitoire, ne peut être qu'une for-

1. Kautsky, *La politique agraire du parti socialiste*, trad. Milhaud et Polack, not. p. 198 à 205, Giard, 1903, in-8°.

mule creuse et une coquille vide. Quoi qu'on en puisse dire, il n'est pas possible que l'avènement du collectivisme pur soit graduel et progressif; du jour où il triomphera, le propriétaire rural, le petit industriel et le boutiquier se trouveront fatalement soumis à la loi commune, conservant peut-être la possession, mais perdant à coup sûr la propriété réelle, le revenu, le profit, et jusqu'à la liberté d'exploitation.

CHAPITRE VI

Conclusion; le collectivisme et la liberté.

Le collectivisme radical, avec son mode de production administrative et son régime de valeur fixée suivant le temps de travail d'intensité moyenne, investit l'État d'un immense pouvoir, qui embrasse tous les domaines de l'activité individuelle. Il impose à l'Administration, composée d'innombrables organes entretenus par les ressources publiques, une tâche surhumaine et une responsabilité écrasante.

Il lui confie toutes les fonctions économiques de la nation, tout le service de la production, du transport, de l'emmagasinage et de la distribution, la gestion du logement comme celle des subsistances et des autres fournitures. Il lui donne le pouvoir exclusif de taxer les services et les produits, après des calculs inextricables de moyennes sociales, et lui confère la charge d'une comptabilité prodigieusement compliquée, dont les erreurs peuvent compromettre l'existence nationale. L'autorité publique, responsable des chômages, est tenue de procurer à chacun un emploi conforme à ses aptitudes. L'État, employeur unique de millions de travailleurs, supporte tout le fardeau des fautes et des injustices qui peuvent se commettre dans la répartition des tâches, le calcul des tarifs ou la réception des produits. Le gouvernement économique, disposant des citoyens à la fois comme consommateurs et comme producteurs, est sans cesse exposé à succomber sous le poids des responsabilités.

Le progrès matériel et le développement des forces productives n'ont d'autre garantie que le zèle des fonctionnaires électifs et le dévouement des travailleurs. Il faut qu'en dehors de tout avantage personnel, la passion désintéressée du bien les détermine à adopter

les machines nouvelles et les méthodes perfectionnées, lors même qu'elles bouleverseraient les habitudes et les situations acquises. La réduction des frais, l'économie des matières et l'entretien du matériel dépendent de la contrainte que les uns sont disposés à exercer sur leurs commettants, et les autres sur eux-mêmes. Quant à l'amortissement du capital productif, quant à son extension par des prélèvements sur la rétribution des travaux individuels, il faut compter, pour y pourvoir, sur la fermeté des pouvoirs électifs.

Cherche-t-on, comme M. Jaurès, à décentraliser l'organisation collectiviste, en laissant aux corporations professionnelles une autonomie relative, et en leur concédant, sous certaines réserves, la propriété de leur outillage? Essaie-t-on de donner quelque vie aux organes flasques de la production collectiviste, en adoptant pour unité de valeur l'heure de travail de productivité moyenne, de manière à ménager une prime à la productivité exceptionnelle du travail s'exerçant sur un outillage supérieur à la moyenne? On échoue devant un double écueil : complication excessive du calcul des moyennes, qui doivent être établies pour chaque exploitation particulière suivant la productivité des agents naturels; et d'autre part, en l'absence d'un régulateur automatique de la production, oppression et étouffement fatal de l'industrie corporative par le pouvoir arbitraire de réglementation nécessairement dévolu à l'autorité centrale.

Mais c'est surtout au point de vue de l'équilibre économique que le collectivisme est défectueux. La fonction vitale de l'organisme social, l'adaptation de la production aux besoins, devient une fonction administrative. C'est l'autorité publique qui est chargée de centraliser les renseignements, de prévoir les demandes, de calculer en conséquence les moyens de production à créer, les achats à faire au dehors, les marchandises à produire pour l'échange extérieur. Sur elle repose la charge de régler le mouvement tout entier, de déterminer la nature et la quantité des produits à livrer pour satisfaire les besoins les plus délicats comme les plus essentiels, sans déficit et sans excès. Il faut obtenir des fonctionnaires qu'ils se plient aux goûts variés et capricieux du public, sans crainte de compliquer leur service, qu'ils s'ingénient à prévenir les moindres désirs des consommateurs, comme savent le faire les producteurs et les négociants dans la société individualiste. Aucune faute de prévision, aucune erreur, aucun oubli ne doivent être commis dans un service comme celui des subsistances; l'existence de tout un peuple dépend de la vigilance de son gouvernement pourvoyeur.

Par ailleurs, le collectivisme est impuissant à réaliser l'équilibre, même d'une façon purement théorique. Nul moyen d'écouler les produits en excès, passés de mode ou détériorés, qui encombrent les magasins sans trouver preneur au prix coûtant; nulle règle satisfaisante d'attribution pour les objets qui existent en quantité insuffisante. Quant à la répartition des travailleurs entre les emplois, elle est aussi déréglée; à défaut d'équilibre spontané, l'État doit employer la force pour recruter les travailleurs dans les métiers les moins recherchés.

Détraquement des rapports économiques, gaspillage, langueur de la production, règne universel de l'arbitraire et de la compression, tels sont les maux inhérents à la forme collectiviste. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, c'est toujours et surtout la liberté qui s'y trouve sacrifiée.

Les adversaires du collectivisme ont principalement insisté jusqu'ici sur son caractère oppressif, et longtemps les socialistes se sont contentés de répondre qu'il n'y a pas de vraie liberté, en régime capitaliste, pour la masse de ceux qui, vivant au jour le jour de leurs salaires, sont à la discrétion du capital. Quelle que soit la valeur de cette contre attaque, le collectivisme est blessé à mort, s'il ne parvient pas lui-même à se laver du reproche de sacrifier la liberté.

Or, il n'est pas une seule liberté qui ne paraisse compromise, dans un régime qui subordonne toute consommation au bon vouloir des arbitres tout-puissants de la production et de la distribution. Que reste-t-il à l'individu, si la satisfaction de ses besoins et de ses goûts est abandonnée à la discrétion de l'autorité publique? Quelle peut être la garantie des minorités, contre un pouvoir aussi formidable des majorités? Toute manifestation d'activité individuelle ou collective, même de l'ordre intellectuel et moral, se traduisant par un usage ou une consommation de choses matérielles, toute liberté, liberté de la presse, liberté des élections, liberté de réunion, liberté des théâtres, liberté de l'enseignement, liberté religieuse, se trouve soumise à l'arbitraire des personnages préposés à la direction des fonctions économiques.

Il n'est pas jusqu'à la liberté du choix de la profession, jusqu'à celle du domicile et du foyer familial, qui ne soient à la merci de l'autorité publique, si le collectivisme ne laisse pas altérer son système de la valeur en admettant le jeu de l'offre et la demande. Suivant les besoins de la production et le hasard des vacances, les membres d'une même famille peuvent être arrachés à la maison paternelle et dispersés au loin sur l'ordre des fonctionnaires publics;

certains travailleurs sont enchaînés à leur atelier comme des galériens à leur banc. Il est bien vrai qu'aujourd'hui les mêmes effets peuvent résulter des nécessités économiques; mais la contrainte n'est-elle pas plus odieuse lorsqu'elle émane des hommes que lorsqu'elle est le fait des choses?

On nous promet la disparition des contraintes, sous le prétexte que l'avènement du collectivisme entraînerait l'abolition de l'État tel que nous le connaissons, de l'État capitaliste fondé sur la division des classes, organisé et dirigé pour garantir à la classe capitaliste la conservation de son privilège économique. « L'administration des choses sera substituée au gouvernement des hommes. »

En vérité, il semble que l'on cherche à engourdir la pensée, en la caressant d'une formule hypocrite qui se répète avec la monotonie d'un refrain de berceuse. Le gouvernement des hommes, la contrainte du commandement personnel, disparaîtraient d'une société où les fonctions économiques seraient remises, comme les fonctions politiques, à la direction des administrations publiques, où la vie sociale tout entière serait sous la dépendance du pouvoir, où nul acte de l'individu n'échapperait à l'autorité ou au contrôle des fonctionnaires? Est-ce sérieusement qu'on l'affirme?

Croit-on suffisant, pour sauvegarder la liberté, de soustraire la vie économique à la tutelle du gouvernement politique, en instituant, à côté du pouvoir militaire et diplomatique, un Conseil supérieur du travail, comme le veut M. Jaurès? Suffirait-il, comme le propose M. Vandervelde, de faire entre l'État, gouvernement des hommes, et l'État, administrateur des choses, la même séparation qu'entre le cerveau et l'estomac? C'est toujours revenir à cette idée que l'administration économique, étant l'administration des choses, ne peut avoir rien de pesant pour les hommes. Administration des choses, oui certes, mais administration exercée par des hommes sur les autres hommes à l'occasion des choses; et ces hommes, représentants élus des majorités, épousant toutes leurs passions et leurs rancunes, seraient investis du pouvoir le plus formidable qui se soit encore rencontré dans une société humaine. Si l'État capitaliste est une gendarmerie établie pour protéger le capital, l'État socialiste serait de même une police destinée à maintenir l'ordre socialiste, avec des moyens qui dépasseraient en puissance et en tyrannie tous ceux qui ont pu être employés jusqu'ici.

Plus d'État, dit-on, mais un gouvernement économique à côté du gouvernement politique; plus d'impôts, mais un prélèvement sur le produit du travail pour les besoins publics. Simple changement

d'étiquette! Les traites de l'ancien régime sont devenues les douanes et octrois, les aides et gabelles s'appellent aujourd'hui contributions indirectes; mais le contribuable ne s'y trompe pas, et il continue à donner aux agents du fisc leurs noms populaires. Que signifient donc ces déguisements, et qui trompe-t-on ici?

A l'immense mécanisme d'acier qui l'étreint, qui le broie, qui comprime tous ses mouvements, étouffant l'expression de sa pensée et disloquant sa famille, l'individu, simple pièce de l'appareil, est rivé de sa naissance à sa mort. Contre ce régime de caserne et de corvées, toute la nature de l'homme moderne, parvenu à un haut développement de conscience et de personnalité, proteste avec indignation et avec dégoût. Espère-t-on que l'individu se résignera de nouveau aujourd'hui à la perte de sa liberté, qu'il subira cette épouvantable servitude économique, cette intolérable oppression de sa conscience, sans soubresauts et sans révoltes d'une irrésistible furie? Non, un tel régime n'est pas viable.

Aussi M. Jaurès proclame-t-il bien haut son culte de la liberté : « Nous aussi, nous avons une âme libre; nous aussi, nous sentons en nous l'impatience de toute contrainte extérieure! Et si dans l'ordre social rêvé par nous nous ne rencontrions pas d'emblée la liberté, la vraie, la pleine, la vivante liberté, si nous ne pouvions pas marcher et chanter et délirer même sous les cieux, respirer les larges souffles et cueillir les fleurs du hasard, nous reculerions vers la société actuelle, malgré ses désordres, ses iniquités, ses oppressions; car si en elle la liberté n'est qu'un mensonge, c'est un mensonge que les hommes conviennent encore d'appeler une vérité, et qui parfois caresse le cœur... Plutôt la solitude avec tous ses périls que la contrainte sociale; plutôt l'anarchie que le despotisme quel qu'il soit... La justice est pour nous inséparable de la liberté. » Mais la liberté, loin d'être exclue de l'ordre social nouveau, en sera l'âme et l'esprit de feu [1].

Pas de socialisme donc, s'il ne doit pas sauvegarder la liberté. Mais comment opérer la conciliation, et transformer un régime d'autorité en régime de liberté?

M. Jaurès n'y a pas réussi, parce qu'il n'a pas su renoncer à la taxation des valeurs en travail, qui nécessite une direction administrative de la production. Schæffle, au contraire, pressait les socialistes de prendre en considération la valeur d'usage dans la constitution de la valeur d'échange : « Si le socialisme, dit-il, vou-

1. *Organisation socialiste,* Revue socialiste, avril 1895, p. 408.

lait abolir la liberté des besoins individuels, il devrait être regardé comme l'ennemi mortel de toute liberté, de toute civilisation, de tout bien-être intellectuel et matériel. »[1] Mais pour libérer l'individu, il faut libérer la production, et par conséquent revenir à la forme actuelle de la valeur d'échange variable suivant l'offre et la demande.

Pas de socialisme, dira-t-on, si les corporations et les individus restent libres de régler la production suivant les fluctuations des prix, parce que la concurrence engendre les crises et les inégalités de profit.

Est-ce là un effet inévitable du jeu de l'offre et la demande? Nous retrouverons la question, en parcourant les différentes variétés du socialisme qui tendent à éliminer les revenus capitalistes sans toucher cependant au mode actuel de la valeur d'échange. Nous nous demanderons si le socialisme d'État, le socialisme communal et le socialisme corporatif ne parviennent pas à écarter les inégalités de profit incompatibles avec l'essence du socialisme. Mais il est dès maintenant un point acquis : s'il n'y a de vrai socialisme que par la fixation des valeurs d'après le temps de travail, le socialisme est incompatible avec la liberté.

1. Schæffle, *La quintessence du socialisme*, trad. Malon, 2e éd., p. 42, 81 et 82.

LIVRE II

DES FORMES SOCIALISTES QUI CONSERVENT LA VALEUR RÉGIE PAR L'OFFRE ET LA DEMANDE

CHAPITRE VII

Socialisme d'État et socialisme communal.

Section I. — Collectivisme altéré.

Les systèmes réunis sous cette rubrique sont des variétés particulières du collectivisme. On y trouve, en effet, l'exploitation par l'État de tous les moyens de production, et même la monnaie en bons de travail propre au collectivisme; mais le régime y est altéré par l'intervention plus ou moins large de l'offre et la demande. Ces systèmes forment donc une transition naturelle entre le pur collectivisme et le socialisme d'État, qui conserve les prix en monnaie métallique dans un milieu de production administrative.

§ I. — Collectivisme de M. Georges Renard.

Le type de société décrit par M. Georges Renard, dans son étude sur *Le régime socialiste*, est celui qui s'écarte le moins du collectivisme proprement dit.

M. Renard se propose de tracer une organisation sociale conforme à la justice, dans laquelle la liberté de l'individu sera respectée. Comme Proudhon jadis, il cherche la solution des antinomies dans une synthèse; il veut concilier dans une harmonieuse unité la concurrence et la solidarité, les intérêts individuels et l'intérêt général, l'utilité et la justice, l'individualisme et le communisme, la liberté et

l'autorité, la décentralisation politique et la centralisation économique, l'aristocratie naturelle et la démocratie, la réciprocité des services et la fraternité.

De même encore, M. Renard combine les deux théories de la valeur; pour lui, la valeur normale est constituée à la fois par le travail du producteur et le besoin du consommateur; la valeur varie avec ces deux éléments, elle se mesure sur eux, suivant une loi sujette à de fréquentes dérogations dans la société actuelle, mais toujours observée dans une société collectiviste.

S'appuyant sur ce principe composite de la valeur, l'auteur cherche à corriger le collectivisme sur deux points particulièrement faibles, le recrutement des travailleurs et l'attribution des objets rares. L'ensemble du système est respecté; la production, s'exerçant sur des moyens socialisés, reste intégralement soumise à la direction de l'autorité publique[1]; la valeur elle-même, mesurée en bons sociaux, résulte d'une taxation faite par l'autorité suivant une règle fixe. Mais la règle de calcul est nouvelle, et le principe de la taxation se trouve même complètement écarté pour les objets rares.

Si l'on veut que les travailleurs se répartissent librement entre les emplois dans la proportion des besoins, on doit graduer le tarif suivant la « pénibilité » des professions; mais on doit aussi, pour écarter tout arbitraire, adopter une règle de calcul générale et uniforme. L'heure de travail social, qui reste toujours l'unité de mesure de la valeur, aura donc, dans chaque métier, un coefficient variable, déterminé d'une façon mathématique par le rapport entre le nombre des travailleurs et les besoins de la production.

On suppose connus, par la statistique, les produits de tout genre nécessaires à la consommation nationale pendant une année; en conséquence, l'autorité publique détermine, pour chaque branche de la production, les quantités de produits et les quantités de travail à fournir. On calculera d'abord la moyenne sociale qui servira de base aux coefficients particuliers. Si la production nationale tout entière demande 15 milliards d'heures de travail social, et qu'il y ait dans le pays 10 millions de travailleurs, chacun d'eux doit donner en moyenne 1 500 heures de travail par an. Mais voici un métier peu recherché où le nombre des travailleurs est insuffisant; pour satisfaire à la

1. D'après M. Renard (p. 145), les corporations, renseignées par un bureau central de statistique, seraient libres de régler leur production, sous la simple surveillance d'une Chambre de travail unique. Mais ce serait l'anarchie, si la répartition des forces productives et des tâches n'était pas faite entre les corporations par la Chambre centrale de travail.

demande des produits, il y faudrait par exemple 4 500 000 heures de travail dans l'année, et les travailleurs ne sont que 1 000. Le travail que chacun d'eux devrait fournir, dans l'année, pour élever la production à la hauteur des besoins serait de 4 500 heures, c'est-à-dire 3 fois la moyenne sociale. Le coefficient de l'heure de travail sera donc 3 dans cette industrie; chaque heure de travail sera payée 3 bons, et cette rémunération supérieure à la normale suffira pour attirer dans cette branche les travailleurs qui y manquent. A l'inverse, dans une profession encombrée, si chaque travailleur ne doit fournir, d'après le même calcul, que 500 heures de travail annuel, le coefficient sera 1/3, et les travailleurs s'élimineront d'eux-mêmes jusqu'à ce que la rétribution se rapproche de la moyenne. Finalement, l'équilibre s'établira très vite; dans chaque métier, le nombre des travailleurs, la quantité de travail à fournir et le coefficient graviteront autour de la normale dans un cercle très étroit.

Quant aux produits, ils seront taxés, en principe, suivant le nombre des heures de travail qui auront servi à les créer; cette règle signifie, sans aucun doute, que leur valeur résultera des bons qu'ils auront coûtés d'après les coefficients du travail. Toutefois les objets rares, d'une reproduction difficile ou impossible, comme les œuvres d'art, les pierres précieuses, les vins de grand cru, seront soustraits à la règle et attribués au plus offrant; la société entière bénéficiera du surplus payé pour les acquérir.

Ces combinaisons sont ingénieuses. La première semble assurer le recrutement des travailleurs en nombre suffisant dans toutes les professions, sans recours à la contrainte et sans échelle arbitraire de tarifs; elle évite toute distinction *a priori* entre le travail de l'orfèvre et celui du terrassier, entre le travail du vidangeur et celui du garçon de café; les premiers ne sont mieux payés que si leurs métiers sont moins recherchés, et dans la mesure où ils le sont moins que les autres. La seconde combinaison écarte l'arbitraire dans l'attribution des objets rares, et conserve à la société le bénéfice de la rareté. Sans doute, la liberté des consommations n'est pas mieux garantie que dans le collectivisme ordinaire, puisque l'autorité publique garde le pouvoir de régler toute la production. Mais n'est-ce pas déjà un progrès d'avoir une méthode de distribution satisfaisante pour les objets rares, et surtout de conserver aux travailleurs le libre choix de leur profession et de leur domicile?

Il le semble; et cependant, la correction apportée ici au collectivisme est tout à fait insuffisante. Ce n'est pas seulement qu'il serait très difficile, en pratique, d'estimer à l'avance le temps de travail néces-

saire dans les différentes productions, notamment en agriculture; c'est encore au point de vue théorique que la transaction est imparfaite.

Malgré les apparences, le système des coefficients ne dispense pas du recrutement forcé, parce que l'offre et la demande y jouent un rôle trop restreint. Il est bien entendu que la valeur, sauf pour les objets rares, ne varie pas suivant l'offre et la demande des *produits*; mais on pourrait croire au moins que la rétribution du travail varie suivant l'offre et la demande des *travaux*. En réalité, l'offre et la demande du travail, au lieu de déterminer directement le taux du coefficient, n'ont d'influence que sur les éléments qui servent à le calculer; les variations du coefficient sont enfermées dans les limites d'un rapport mathématique. Or, cette détermination mathématique enlève au jeu de l'offre et la demande sa souplesse et son efficacité.

Si un métier dangereux ou rebutant est déserté, ce n'est pas le procédé du coefficient qui y attirera un nombre suffisant de travailleurs; car il est contradictoire que le nombre normal des travailleurs y fasse tomber le coefficient au taux normal, et que ce taux soit considéré par les travailleurs comme donnant une rémunération insuffisante pour un travail particulièrement pénible. En supposant qu'il faille dans ce métier 4 500 000 heures de travail par an, soit 3 000 personnes travaillant chacune 1 500 heures suivant la moyenne sociale, on trouvera peut-être 1 500 personnes pour donner 2 250 000 heures, et même pour fournir un travail supplémentaire, parce que le coefficient 2 exercera sur elles un attrait assez puissant; mais on ne recrutera jamais 3 000 travailleurs pour exécuter le travail au coefficient 1. Il faudra donc recourir à la contrainte pour assurer le service, à moins d'attribuer dans tous les cas aux travailleurs le bénéfice d'un coefficient surélevé, même s'ils sont en nombre suffisant pour produire les quantités demandées en ne fournissant chacun que la moyenne sociale de travail. Mais admettre ce tempérament, c'est abandonner la règle de calcul mathématique pour revenir purement et simplement à la loi de l'offre et de la demande.

Le procédé des variations mathématiques serait efficace, s'il s'agissait seulement de corriger des défauts d'équilibre accidentels dans des métiers également appréciés; il ne l'est pas pour opérer une juste répartition des travailleurs entre des emplois inégalement recherchés. La corvée obligatoire reste menaçante, tant que le tarif du travail n'est pas affranchi de tout rapport mathématique, et librement abandonné aux fluctuations de l'offre et de la demande.

Pour la valeur des produits, la concession faite par M. Renard à

la loi de l'offre et de la demande est encore insuffisante. Seuls, les objets rares doivent être mis aux enchères; mais quelle est la limite des objets rares? Tous les produits dont l'offre est inférieure à la demande sont rares, au moins momentanément; il n'y a ni raison suffisante, ni moyen rationnel de faire entre eux une distinction pour établir leur valeur sur des bases différentes. Il ne suffit pas de dire que le besoin, étant prévu et aussitôt satisfait, n'aura plus d'action sur la valeur des produits ordinaires; on sait que l'équilibre théorique entre la production d'un article et les besoins, entre la demande et les quantités en magasin, ne peut jamais être atteint exactement, tant à cause de l'incertitude des récoltes que des fautes de direction. Il faut donc généraliser le procédé des enchères pour écouler les produits en excès, pour répartir équitablement ceux qui sont en déficit et faire bénéficier l'État de leur rareté. On ne s'arrête pas où l'on veut dans la voie des concessions; dès que l'on abandonne le principe de la taxation pour quelques objets, on se trouve inévitablement conduit à l'abandonner pour tous.

Le mécanisme de l'offre et de la demande, même limité à certains objets rares, serait-il capable de fonctionner avec des « bons sociaux » remplaçant la monnaie métallique? La question est d'un ordre plus général; elle prêtera mieux à la discussion, lorsque nous aurons étudié les systèmes qui présentent une combinaison semblable sur une échelle plus large.

§ II. — Systèmes de MM. Gronlund et Sulzer.

Le collectivisme de M. Gronlund implique non seulement la gestion par l'État de tout le service de la production et des échanges, mais aussi l'usage d'une monnaie en bons de travail, représentant soi-disant l'unité de travail simple moyen. Les salaires et les prix, payables en bons de travail, doivent être fixés, en principe, d'après la quantité de travail fournie par le travailleur ou contenue dans le produit. Mais le principe de la taxation de la valeur d'après le travail, une fois proclamé, est aussitôt remplacé par le principe contraire de l'offre et la demande. En effet, dit l'auteur, la valeur en bons pourra être abaissée pour les produits qui se trouveront en excès sur la demande, et élevée, au contraire, pour ceux qui seront en quantité insuffisante, de telle sorte que la société entière profitera de la rente de rareté. Quant aux salaires, ils seront fixés suivant les prix par les groupes de producteurs eux-mêmes, qui établiront des tarifs

gradués pour les différents genres de travaux. Au lieu que, dans le pur collectivisme, le coût du travail, calculé d'après le temps, détermine la taxe du produit, c'est ici le prix du produit, tel qu'il s'établit sur le marché, qui doit former la base du salaire, après déduction de la rente de rareté et des autres prélèvements sociaux[1].

M. George Sulzer, président du tribunal de cassation du canton de Zurich, a présenté une organisation collectiviste analogue, quoique plus tempérée encore et plus éloignée du type classique. Dans le système de M. Sulzer, la socialisation ne serait pas intégrale, et la production, par conséquent, ne serait pas dirigée tout entière par l'autorité publique. L'État, laissant aux particuliers les petits métiers, la petite culture et l'exploitation des inventions nouvelles, se chargerait de toutes les autres entreprises, après avoir exproprié les possesseurs moyennant indemnité. Les valeurs seraient calculées et payées en bons, et ces bons auraient le caractère d'un papier-monnaie inconvertible, sans relation avec des espèces métalliques. L'État, centralisant tous les échanges dans ses magasins, fixerait les salaires et les prix en se conformant aux variations de l'offre et la demande; suivant que les approvisionnements d'une marchandise seraient inférieurs ou supérieurs à la demande, l'autorité élèverait ou abaisserait les prix, et ferait varier en même temps les salaires de manière à attirer ou repousser les travailleurs suivant les besoins de la production. Les prix du marché dépasseraient, comme aujourd'hui, le coût de production en salaires, et contiendraient un excédent, une plus-value correspondant aux revenus capitalistes actuels. Sur cet excédent, l'État servirait un intérêt aux particuliers qui lui auraient prêté des capitaux — car M. Sulzer n'interdit pas la possession des capitaux individuels et n'exclut pas tout revenu capitaliste; — l'État prélèverait encore les dépenses publiques d'éducation et de culture, et les frais d'entretien des incapables. Ces déductions opérées, le reste serait distribué aux travailleurs en proportion de leurs salaires, à titre de bonification et de participation aux bénéfices collectifs[2].

Notre attention doit se porter sur la monnaie introduite dans ce système, sur les bons inconvertibles destinés à remplir les fonctions de la monnaie métallique. M. Sulzer pense que l'État socialiste serait

1. Gronlund, *The cooperative Commonwealth*, Londres, Swan Sonnenschein, 1896, pet. in-8°. — Dans un ouvrage postérieur (*The new Economy*, Chicago, Stone, 1898, pet. in-8°), M. Gronlund, sans renoncer positivement à l'idéal collectiviste, s'est borné à tracer un programme simplement étatiste et interventionniste, contenant les réformes qu'il considère comme actuellement possibles.

2. Sulzer, *Die Zukunft des Sozialismus*, Dresde, Böhmert, 1899, in-8°.

parfaitement capable d'adopter comme étalon ce papier-monnaie, et de le maintenir en circulation, à la condition de ne pas commettre de fautes, c'est-à-dire, je suppose, à la condition de ne pas faire d'émissions excessives. En effet, dit-il, la circulation de ce papier serait particulièrement large et sûre dans un État qui, payant tous les travaux, vendant toutes les marchandises et centralisant tout le commerce avec l'étranger, ne donnerait ou n'accepterait en paiement, dans les relations intérieures, que son papier-monnaie à l'exclusion de la monnaie métallique.

Les certificats de valeur ou bons de circulation de MM. Sulzer, Gronlund et Georges Renard semblent avoir la même nature que les bons de travail du collectivisme ordinaire. Néanmoins, les conditions de leur circulation se trouveraient transformées par le fait que la valeur se déterminerait d'une façon toute différente; aussi peut-on se demander si cette monnaie serait encore possible dans ces conditions.

§ III. — Incompatibilité d'une unité de valeur purement idéale avec le jeu de l'offre et de la demande.

Le régime de la valeur, dans les diverses variétés du collectivisme qui cherchent à combiner la monnaie en bons sociaux avec l'offre et la demande, diffère à la fois du mode actuel et du mode collectiviste. Il est essentiel d'en bien saisir les caractères propres.

L'unité de valeur ne serait plus, comme aujourd'hui, une marchandise matérielle déterminée, un certain poids d'or ou d'argent, tirant de la valeur d'usage de sa matière spécifique une certaine valeur d'échange variable vis-à-vis des marchandises. Elle ne serait pas non plus un billet de papier convertible à vue, simple titre représentatif circulant à la place des espèces, et confondant sa valeur avec celle de l'or qu'il permet d'obtenir instantanément. Le bon de papier ne ressemblerait même pas au papier-monnaie ordinaire momentanément inconvertible, qui porte désignation d'espèces, et qui constitue une promesse plus ou moins solide de payer en numéraire, à échéance indéterminée, la somme désignée sur sa vignette. Un billet de cent francs auquel l'État donne cours forcé peut être plus ou moins déprécié à cause de son inconvertibilité; néanmoins, toute la valeur qu'il porte, il la doit à l'éventualité plus ou moins précaire d'un remboursement, et il la perdrait totalement, si toute chance de reprise des paiements en espèces venait à disparaître. La valeur du

papier-monnaie inconvertible, dans la mesure où elle existe, est donc elle-même dérivée, empruntée tout entière à celle de l'or; la monnaie-marchandise en métal, celle qui tire toute sa valeur de son utilité comme marchandise, reste la base de toute mesure de la valeur; c'est toujours elle qui, derrière l'étalon direct des prix et d'une façon invisible, joue le rôle d'étalon essentiel et autonome, auquel l'étalon de papier suspend sa valeur amoindrie. En un mot, dans toutes les sociétés et sous tous les régimes monétaires, la mesure de la valeur n'a jamais été donnée, jusqu'ici, que par une monnaie-marchandise.

Rien de tel dans le régime qui nous occupe. Le bon de circulation est un papier sans désignation d'espèces, sans relation aucune avec l'or ou toute autre marchandise, sans éventualité de remboursement en espèces; c'est une monnaie parfaitement autonome qui doit se suffire à elle-même. Evidemment une pareille monnaie, qui n'a de valeur ni par sa matière propre, ni par assignation sur une marchandise déterminée, ne peut être qu'un simple signe; c'est le symbole d'une unité de valeur purement abstraite, conçue par l'esprit indépendamment de toute détermination physique; c'est un porte-valeur symbolique, qui représente par convention une certaine grandeur de la substance valeur, grandeur arbitrairement fixée pour servir d'étalon comme mesure des valeurs, grandeur uniforme et invariable dans le temps et dans l'espace. Aussi le signe lui-même n'a-t-il rien d'essentiel; sa matière, son existence même, n'ont aucune importance; tous les mouvements de valeur pourraient s'opérer au besoin par de simples jeux d'écriture, dans lesquels les chiffres désigneraient l'unité idéale, sans aucun rapport avec un certain poids de métal ou une certaine unité de marchandise prise comme terme commun des rapports de valeur.

Telle nous apparaît, dans sa nature essentielle, l'unité de valeur des systèmes que nous étudions : une unité de mesure immatérielle, représentée dans la circulation par une monnaie purement symbolique. Il semble que cette analyse soit déjà suffisante pour en faire ressortir le caractère utopique. Et pourtant, nous n'avons pas soulevé d'objection théorique contre l'usage des bons de travail, lorsque nous avons exposé la critique du collectivisme ordinaire. L'unité de valeur collectiviste n'est-elle pas aussi de nature immatérielle?

Il est vrai; mais elle se présente dans de tout autres conditions, qui rendent possible, au moins en théorie, la circulation des bons de travail. L'unité de valeur du collectivisme pur est bien elle-même,

jusqu'à un certain point, une unité idéale, puisqu'elle est constituée par l'heure de travail social ou moyen, qui n'est qu'une abstraction. Cette unité, déterminée par de multiples calculs de moyennes et à la suite de diverses déductions pour les charges publiques, est aussi une abstraction; peut-être même ne correspond-elle jamais à l'heure de travail effectif, dans aucun des cas individuels où elle sert à mesurer la valeur. Néanmoins, on conçoit encore, à la rigueur, que le système collectiviste ordinaire puisse fonctionner, parce que la taxation des valeurs s'y fait d'après des règles fixes qui s'exercent sur des éléments appréciables. Sans doute, personne ne peut se représenter, par une image saisissable, la grandeur de l'unité abstraite de la valeur-travail; mais, au moins, l'unité de valeur qui doit permettre à l'autorité publique de taxer les travaux et les produits est construite suivant des règles de calcul qui se basent sur des données concrètes. Très probablement, ces règles seraient impraticables, à cause de la complication du calcul des moyennes. Le calcul n'en est pas moins théoriquement possible, parce qu'il opère sur deux éléments matériels : l'heure, division du temps, et les travaux individuels. Si l'on divise, en effet, la somme des produits individuels d'un certain genre par la somme des heures de travail consacrées à leur production, on obtient le produit-type d'une heure de travail social. L'autorité chargée de la taxation peut donc suivre la règle de calcul qui lui est prescrite, et fixer la valeur des travaux individuels et de leurs produits par comparaison avec le type concret qui sert d'étalon ; de leur côté, les travailleurs savent exactement ce qu'ils doivent recevoir, et les consommateurs ce qu'ils doivent payer.

Au contraire, le mécanisme de la valeur me paraît impossible, même théoriquement, dans tout système qui, comme celui de M. Sulzer ou même de M. Georges Renard, adopte comme étalon un simple signe de valeur abstraite, tout en faisant une place plus ou moins large à l'offre et à la demande.

Ce n'est pas que l'équilibre entre les bons émis par l'Administration et les prix des produits, équilibre certainement difficile à observer dans le collectivisme pur, soit absolument impossible dans le nouveau système. Des valeurs qui varient librement suivant l'offre et la demande et qui, en conséquence, se fixent à des taux différents pour les travaux et les produits, seraient sans doute plus difficiles à maintenir en équilibre que des valeurs qui sont taxées d'office suivant une règle uniforme pour les travaux et les produits. Néanmoins, une Administration habile et rigoureuse pourrait peut-être y réussir encore, à la condition de ne pas laisser les prix de revient

dépasser les prix de vente, ni les dépenses administratives dépasser les recettes nettes.

Mais le véritable vice du système tient à la nature purement abstraite de l'unité de valeur. J'ai cherché à montrer, dans une étude antérieure sur *La mesure de la valeur*, qu'une unité de valeur absolument idéale est un non-sens, parce que l'absolu nous échappe nécessairement. On conçoit encore une unité de mesure idéale, quand elle peut être construite au moyen d'éléments matériels et tangibles fournissant les bases d'un calcul mathématique; c'est le cas du mètre cube, unité de volume qui n'est représentée par aucun objet matériel, mais qui peut être obtenue par un calcul prenant pour base le mètre de platine déposé aux Arts et Métiers; c'est aussi le cas, nous l'avons vu, pour l'unité de valeur collectiviste. Mais l'unité de mesure de M. Sulzer n'est plus l'heure de travail social, lors même qu'elle continue à en porter le nom; le travail cesse d'être la substance créatrice et la mesure de la valeur, puisque les variations de l'offre et de la demande entraînent constamment la valeur en dehors du coût mesuré en travail social; l'unité de valeur, affranchie de toute règle de calcul et de toute attache matérielle, même indirecte, devient absolument idéale. Or, une grandeur de cette nature est en dehors des limites de l'intelligence humaine.

Si ces unités de valeur, représentées par des certificats, sont insaisissables et ne figurent rien à l'esprit, comment pourrait-on s'en servir dans les échanges? Sur quelle base estimerait-on qu'une marchandise vaut deux ou trois certificats, si ces chiffons de papier ne sont que les symboles d'une valeur qui n'a de corps nulle part? Comment le public et l'Administration elle-même, ayant à établir les prix en dehors de toute règle mathématique de taxation, pourraient-ils apprécier le nombre d'unités qu'il conviendrait d'offrir ou de demander comme prix des travaux et des marchandises? Car cette appréciation serait toujours nécessaire, non seulement si les salaires et les prix devaient sortir des enchères, mais même s'ils étaient taxés par l'Administration; la taxe, en pareil cas, ne serait qu'une indication du salaire offert ou du prix demandé par l'Administration d'après l'état du marché; elle serait établie sans autre règle que l'obligation de se conformer à des courants d'opinion, et resterait subordonnée à leurs variations. Dans ces conditions, il me paraît évident que la monnaie-signe, inintelligible pour tous, n'aurait aucune valeur et ne pénétrerait pas dans la circulation; les comptes ne pourraient pas s'établir en unités idéales, et l'usage s'établirait infailliblement de mesurer les valeurs sur une tierce marchandise,

monnaie métallique émise par des banques privées ou billets convertibles revêtus de leur signature.

Toute combinaison tendant à faire jouer l'offre et la demande sur des unités de compte abstraites est impraticable, parce que toute recherche de l'absolu est théoriquement irrationnelle et condamnée à l'insuccès [1]

Section II — Socialisme d'État.

Supposons que l'État se soit emparé, d'une manière ou d'une autre, de tous les instruments de production; il exploite les terres de culture, les mines, les usines et les ateliers, les transports par terre et par eau; non pas en ce sens qu'il exploite directement toutes les entreprises — peut-être confie-t-il la plupart des exploitations aux communes, aux associations et aux individus, — mais en ce sens qu'il garde la direction de la production tout entière, assignant à chaque groupe ses instruments et sa tâche; il se charge de la distribution des produits sur le territoire, et de leur vente aux consommateurs; en un mot, il réalise une socialisation de la production et de la circulation aussi complète que dans le collectivisme pur. Mais la valeur, au lieu d'être taxée en unités de travail, varie librement sous l'influence de l'offre et de la demande, et s'exprime, non pas en bons symboliques d'une unité de valeur idéale, mais en monnaie métallique. Le régime diffère essentiellement sur ce point du véritable collectivisme; nous l'étudierons sous le nom de socialisme d'État, que nous lui avons réservé par convention.

Cette conception socialiste est bien plus facile à saisir que celle du collectivisme, parce qu'elle ne bouleverse pas notre notion habituelle de la valeur. Salaires et prix s'établissent, se mesurent et se paient en espèces ou en billets gagés par le métal. L'État ouvre des enchères

1. Voir mon étude sur *La mesure de la valeur et la monnaie*, p. 44 et s., Larose, 1896, in-8°. — La même critique s'adresse au « Comptabilisme » de M. Solvay, qui tend à supprimer l'usage de la monnaie métallique, même comme étalon de la valeur, pour lui substituer un système d'échanges s'opérant par de simples écritures en unités de compte abstraites. D'après M. Solvay, une société pourrait, par convention, adopter comme unité de valeur la valeur d'une certaine chose considérée dans un certain lieu et à une certaine date, valeur qui serait fixée telle quelle d'une façon instantanée, et conservée ensuite indéfiniment dans les esprits comme une constante absolue (Ernest Solvay, *Notes sur le Productivisme et le Comptabilisme*, Bruxelles, Lamertin, 1900, in-8°; notamment p. 15 et 58, Fixité de valeur de l'unité abstraite). Cette idée d'une unité de valeur idéale et invariable, véritable pierre philosophale de l'économie politique, est aussi contraire aux principes scientifiques de la métrologie qu'à la véritable nature de la valeur.

pour l'adjudication des travaux et des marchandises ; ou bien il fixe lui-même les prix qu'il offre aux travailleurs et ceux qu'il demande aux acheteurs, mais en observant toujours les fluctuations de l'offre du travail et celles de la demande des marchandises.

Ce socialisme n'est pas seulement plus simple, il est aussi mieux équilibré et plus favorable au progrès matériel que le collectivisme.

L'équilibre de la production et des besoins est le problème fondamental de toute organisation sociale; comment se règle-t-il dans un régime de socialisme d'État intégral? L'État peut être considéré comme une sorte de *Trust* immense et unique, ou plutôt comme une grande Coopérative nationale de production et de consommation, exerçant un monopole absolu vis-à-vis des travailleurs et des consommateurs. Mais ce monopoleur poursuit des fins plus hautes qu'un trust capitaliste; au lieu de rechercher le plus grand bénéfice, il recherche la plus grande utilité sociale. Tandis qu'un monopoleur individuel pousse les prix au delà du coût de production, jusqu'au point où le retrait des consommateurs ferait tomber son bénéfice au-dessous du maximum, l'État socialiste ne doit viser qu'à couvrir ses charges de toute nature et à développer son outillage productif. Dans ses frais, il comptera l'amortissement du capital usé ou consommé; mais l'intérêt, qui entre nécessairement dans le coût de production en régime individualiste, parce que la production s'arrêterait s'il n'était pas couvert, cessera d'y figurer dans un régime où le capitaliste et producteur unique n'aura pas pour objectif de réaliser un profit. L'État, en principe, étendra donc sa production jusqu'au point d'équilibre où l'offre sera suffisante pour satisfaire toutes les demandes au prix coûtant. Toutefois, pour les produits dont les prix de revient sont inégaux, l'État ne pourra pas se contenter du prix coûtant moyen ; le pouvoir d'achat des consommateurs ne se limitant plus, comme dans le pur collectivisme, à la valeur globale des produits taxée par l'autorité, il serait impossible d'établir l'équilibre de l'offre et de la demande au prix coûtant moyen dans les diverses branches des productions naturelles. Il faudra donc, comme aujourd'hui, arrêter la production agricole et minière lorsque l'offre et la demande s'équilibreront sur le prix de revient des quantités les plus coûteuses. L'État profitera de la rente différentielle, et pourra l'affecter aux dépenses d'administration, à l'entretien des incapables et à l'accroissement du capital collectif.

L'Administration, restant chargée de diriger la production, saura-t-elle mieux réaliser l'équilibre que dans le collectivisme pur? Trouvera-t-elle dans les prix un guide sûr, une garantie contre les errreurs

inévitables auxquelles elle est exposée lorsqu'elle doit estimer directement les besoins sur des renseignements statistiques? La réponse peut paraître douteuse; car une organisation économique qui supprime toute concurrence du côté de l'offre ne semble pas, à cet égard, très différente du collectivisme.

Lorsque la production est libre, les prix des marchandises, résultant des offres et des demandes faites en concurrence de part et d'autre, se fixent en dehors de la volonté des producteurs individuels; soumis à l'action d'une force indépendante, les prix offrent aux producteurs un point d'appui extérieur, un indicateur autonome des besoins du marché et de la direction qu'il convient de donner à la production.

Rien de pareil, semble-t-il, quand l'offre vient d'un producteur unique, État, trust ou coopérative; les prix ne résultent alors que des quantités produites et offertes par le monopoleur, et ne lui procurent par eux-mêmes aucun élément objectif et indirect d'appréciation sur les besoins de la consommation, indépendamment de l'estimation directe qu'il a dû faire pour produire ses marchandises; ils ne le dispensent donc pas de faire cette estimation pour l'avenir. Quand l'État socialiste abaisse le prix de la toile en magasin, cette baisse ne lui fournit aucun renseignement qu'il ne possède déjà par l'inventaire de son stock invendu, puisque c'est lui-même qui la décide en conséquence de l'inventaire, pour accélérer la vente d'une marchandise qui s'écoule difficilement; et de même en cas de hausse. Le prix est toujours la conséquence, et non jamais la cause des restrictions ou des accroissements de la production; ces variations du prix suivant l'offre et la demande ont leur importance pour la distribution des produits existants, mais non pour la détermination des quantités à produire, qui doit se faire, comme en collectivisme, sur renseignements directs.

Le raisonnement est juste, en effet, lorsqu'il s'agit de marchandises comme la toile, qui peuvent être reproduites à prix de revient uniforme. Pour les produits naturels, au contraire, le prix qui sort du débat entre le seul vendeur et la masse des acheteurs, bien que résultant encore des quantités offertes par le monopoleur, lui fournit cependant, sur les quantités à produire ultérieurement, une indication nouvelle, indépendante des renseignements qu'il possède sur l'état des besoins. Ce prix, en effet, est supérieur, égal ou inférieur au prix de revient des quantités les plus coûteuses que l'État a cru devoir produire; il indique donc à l'Administration, de la façon la plus précise, que ces quantités sont préférées par les consommateurs

à toute autre production, ou inversement; il la renseigne sur la mesure des frais qu'il convient de consacrer à chaque production suivant l'ordre d'urgence des besoins collectifs, beaucoup mieux que ne pourraient le faire des statistiques et des informations directes. L'Administration reste toujours exposée aux défaillances dans l'exécution du service; au moins est-elle préservée des fautes les plus graves dans l'appréciation des besoins. A ce point de vue, le socialisme d'État est réellement supérieur au collectivisme; il ne subordonne pas aussi étroitement l'équilibre à la volonté faillible des gouvernants.

Sur les autres questions d'équilibre, la supériorité du socialisme d'État est plus visible et plus décisive encore. Il est évident que les variations des prix établissent naturellement l'équilibre entre la demande et les approvisionnements, entre l'offre du travail et les besoins de la production, sans les procédés arbitraires ou coercitifs auxquels le collectivisme est obligé de recourir. L'Administration hausse ou baisse les prix suivant que les quantités en magasin sont inférieures ou supérieures à la demande; elle hausse ou baisse les salaires dans les différentes professions et localités, pour attirer ou repousser les travailleurs suivant les besoins.

Le régime est aussi plus favorable au progrès matériel que le collectivisme. Les travailleurs sont personnellement intéressés à satisfaire les goûts du public par des améliorations et des perfectionnements de qualité, parce que l'accroissement de la demande doit provoquer, au moins momentanément, une hausse de leurs salaires. S'ils sont encouragés par des primes, ils sauront veiller soigneusement à l'entretien du matériel et à l'économie des matières. S'ils sont payés aux pièces, ils seront même intéressés à l'introduction des machines qui multiplient les produits; car, en supposant que la demande s'accroisse dans la même mesure que la production, leur salaire journalier s'élèvera avec la masse des produits, jusqu'au jour où le tarif s'abaissera sous la pression des travailleurs attirés par la hausse.

Au point de vue socialiste, l'organisation qui vient d'être décrite n'est pas moins conforme que le collectivisme aux principes essentiels de la doctrine. Pas de crises par l'effet de la concurrence, puisque la production se fait sans concurrence. Pas d'inégalités capitalistes dans la répartition des produits, puisque l'État est seul capitaliste. Parmi les revenus capitalistes, l'intérêt et le profit disparaissent; la rente économique subsiste, il est vrai, mais au profit de l'État seulement. Le bénéfice que l'État réalise sur les produits dont l'offre est

momentanément inférieure à la demande compense les pertes qu'il éprouve dans l'hypothèse inverse; quant à la rente du sol, si elle excède les charges publiques et les besoins de l'épargne collective, elle peut être distribuée aux travailleurs en proportion de leurs salaires. Les seules inégalités qui subsistent sont des inégalités de salaires; les unes, permanentes, résultent de ce que certains travaux sont plus difficiles ou plus pénibles que d'autres; les autres, temporaires, résultent des oscillations accidentelles de l'offre et de la demande dans des emplois également recherchés. En aucun cas, ces inégalités ne sont en contradiction essentielle avec le principe : A chacun suivant son travail.

Mais, dira-t-on peut-être, le socialisme d'État conserve le salariat! Il est vrai, puisque les producteurs ne sont pas indépendants, propriétaires de leurs instruments et de leurs produits, libres de régler la production à leur guise sous la seule sanction des profits et des pertes. Mais le collectivisme ne réduit-il pas lui-même tous les producteurs à l'état de salariés? Ne les soumet-il pas, comme le socialisme d'État, à des autorités qui, même si elles sont élues par le groupe professionnel, exercent le pouvoir au nom d'une personne supérieure? Le salaire, estimé et payé en bons de travail dans un cas, l'est en argent dans l'autre; mais qu'importe, si la répartition des produits s'opère tout de même en proportion du travail, sans prélèvements capitalistes?

Le socialisme d'État intégral observe donc les principes socialistes aussi fidèlement que le collectivisme, sans présenter les mêmes vices de construction. Que reste-t-il donc, contre lui, des critiques adressées à l'autre forme socialiste?

Il en reste que la machine administrative est toujours aussi lourde et aussi compliquée. L'Administration est déchargée de l'estimation directe des besoins dans les productions naturelles; mais, à part cet allégement, les services socialisés de la production, des transports, des logements, des approvisionnements régionaux, des échanges avec l'étranger, sont aussi dangereusement disproportionnés aux forces humaines et aux capacités d'un gouvernement que dans le pur collectivisme.

Au point de vue des améliorations techniques et de l'économie des frais, c'est beaucoup, sans doute, de ne pas se heurter à la résistance ou à l'apathie des travailleurs; mais là n'est pas le principal. Le véritable moteur du progrès économique, dans toute organisation sociale, c'est la tête qui conçoit et qui commande. Or, à cet égard, les deux régimes se valent; c'est toujours une direction purement

administrative qui est comptable du progrès; l'incomparable puissance des énergies individuelles tendues vers la production et vers l'épargne est perdue sans compensation, sacrifiée sans être remplacée.

Quant à la liberté individuelle, elle n'est pas beaucoup mieux garantie par le socialisme d'État. On y respecte la liberté du choix de la profession et du domicile; mais la liberté des besoins reste à la discrétion de l'autorité publique; toute indépendance disparaît, tant pour le producteur que pour le consommateur; il n'est si mince culture, si petit atelier qui ne tombe sous la domination d'un fonctionnaire électif; aucune des activités extérieures de l'homme n'échappe au pouvoir démesuré de l'État.

Dans cet État formidable, inerte et oppressif, on étouffe et on languit autant que dans la société collectiviste. Il faut y ranimer la vie en y ramenant la liberté; il faut décentraliser, émanciper la commune et la corporation, libérer l'individu! Le socialisme d'État ne peut se concevoir comme un bloc; il doit subir l'alliage du socialisme communal, du socialisme corporatif et de l'individualisme.

Aussi s'explique-t-on que le socialisme d'État intégral n'ait jamais fait l'objet d'un exposé systématique, en dehors des systèmes bâtards que nous avons étudiés précédemment. Si les collectivistes se résignent à l'omnipotence de l'État — mal dissimulé sous le nom de société, collectivité, etc., — c'est qu'ils pensent que la répartition ne pourrait se faire en proportion du travail, si la valeur n'était pas fixée en unités de travail; or, la valeur-travail n'est certainement possible que dans un régime de socialisation intégrale et de production administrative centralisée. Mais le socialiste affranchi de cette chimère d'une valeur déterminée en travail se refuse généralement à absorber dans l'État toutes les formes de la vie libre; il profite toujours de la souplesse du socialisme d'État pour réserver une large place à l'association et à l'individu. Il tient aussi à ménager les transitions; en politique avisé, il admet la réalisation progressive du socialisme, et respecte la propriété du petit producteur indépendant, parce qu'elle est compatible avec un système qui ne révolutionne pas le régime de la valeur. Aussi le socialisme d'État n'a-t-il jamais été présenté autrement que sous une forme mélangée, partielle et progressive. Il se combine toujours, à doses plus ou moins fortes, avec le socialisme communal, le socialisme corporatif et l'individualisme, suivant des variétés que nous étudierons à la section suivante.

Ces caractères sont bien ceux du programme de Saint-Mandé,

exposé par M. Millerand en 1896. Le programme de Saint-Mandé n'est pas un plan de société idéal et complet, comme peut l'être le système d'un philosophe; c'est un programme de politique socialiste. Son objectif essentiel d'organisation sociale est ainsi défini : « Intervention de l'État pour faire passer du domaine capitaliste dans le domaine national les diverses catégories des moyens de production et d'échange au fur et à mesure qu'elles deviennent mûres pour l'appropriation sociale. » Il n'est question, dans ce programme, ni de transformation du régime de la valeur, ni d'appropriation sociale immédiate de tous les moyens de production, ni d'expropriation sans indemnité. La socialisation ne doit pas atteindre les propriétés individuelles exploitées par le travail personnel de leur possesseur; elle ne doit s'appliquer qu'à la propriété capitaliste, exploitée au moyen du travail salarié. Le but immédiat, c'est l'incorporation successive des grandes industries dans le domaine collectif : chemins de fer, mines, banques, raffineries, distributions d'eau et de gaz, tramways, etc. [1].

Le programme de Saint-Mandé n'est donc pas l'exposé d'un système de socialisme intégral; le collectivisme qui s'y trouve est un collectivisme évolutionniste, qui se réalise par l'extension progressive des services publics de l'État et des municipalités. Nous aurons à apprécier, dans la deuxième partie, la portée de l'évolution contemporaine dans cette direction.

Section III. — Socialisme communal.

Le socialisme communal subit généralement l'alliage du socialisme d'État, du socialisme corporatif et même de l'individualisme. Néanmoins, au milieu de ses nombreuses variétés, il est possible de discerner certains traits généraux qui en forment la base commune; si, dans la plupart des systèmes, les exploitations les plus vastes sont confiées à l'État, la commune n'en reste pas moins le pivot de l'organisation économique.

César de Paepe, au Congrès socialiste de Bruxelles en 1874, avait esquissé un plan d'organisation des services publics, dans lequel les entreprises de production et de transport devaient appartenir, suivant leur importance, à l'État, aux communes, aux associations ouvrières ou aux individus. Le régime de la valeur ne semblait pas

1. Millerand, *Le socialisme réformiste français*, Discours de Saint-Mandé, Société nouvelle de librairie, 1903, brochure.

subir de transformation essentielle; de Paepe prévoyait bien que les magasins généraux délivreraient aux producteurs des warrants ou bons de circulation, échangeables contre des objets de consommation dans les halles et bazars communaux; mais ces bons ne paraissaient pas exclure l'usage de la monnaie métallique[1].

Dans une brochure publiée en 1883, M. Brousse montre qu'il y a, dans les sociétés modernes, une tendance à l'extension des services publics. Le prolétariat doit favoriser ce développement dans certaines circonstances; s'il devient maître du pouvoir politique, il doit accélérer et systématiser le mouvement, pour fonder une sorte de collectivisme dans lequel la société — État ou commune — fournira le capital, tandis que les associations ouvrieres fourniront la main-d'œuvre[2]. Cette ébauche, évidemment très incomplète, suffit cependant pour montrer qu'il s'agit d'un régime mixte dans lequel la socialisation doit se réaliser progressivement; il suppose par conséquent l'usage de la monnaie métallique.

Le même caractère se retrouve encore dans le programme de réformes immédiates que Benoît Malon propose avant la réalisation intégrale du collectivisme. A l'État les chemins de fer, les mines, carrières, canaux et messageries maritimes, les grands monopoles industriels et les grandes industries métallurgiques, la banque nationale, etc. A la commune le service des eaux, de l'éclairage et des transports en commun, celui des logements, des approvisionnements (meuneries, boulangeries, boucheries). La commune établirait des magasins généraux, qui délivreraient des warrants aux producteurs et pourraient leur faire des avances; ces magasins vendraient les marchandises à un prix raisonnable, et contraindraient le commerce à se contenter d'un bénéfice modéré. Le programme tend donc à l'extension des services publics de l'État et des municipalités sur la base de la production libre, de la concurrence et de la monnaie métallique[3].

Les conceptions sociales de M. Antoine Menger, exposées dans un écrit tout récent, se rattachent aussi, par certains côtés, au socialisme d'État; mais elles sont beaucoup plus accentuées dans le sens du socialisme communal[4].

1. César de Paepe, *Des services publics*, brochure, 1874 (se trouve à la bibliothèque du Musée social).

2. Paul Brousse, *La propriété collective et les services publics*, Bureaux du journal Le Prolétaire, 1883, brochure (se trouve à la bibliothèque du Musée social).

3. Benoît Malon, *Le socialisme intégral*, t. II, ch. VI et VII, Alcan, 2 vol. in-8°, 1892.

4. Ant. Menger, *L'État socialiste*, trad. Milhaud, not. liv. II, ch. VII et VIII, et liv. III, ch. VI et VII, Soc. nouv. de librairie, 1904, in-12.

Dans l'État populaire de travail, que l'auteur oppose à l'État individualiste de force actuellement existant, le gouvernement politique reste centralisé; quant aux fonctions économiques, elles sont au contraire complètement décentralisées, à l'exception de certains services très étendus, comme ceux des postes et des chemins de fer, qui doivent être gérés par l'État. La propriété des instruments de production et des objets d'usage durable (maisons d'habitation, mobilier, objets d'art, etc.) est attribuée aux communes, qui deviennent, au moins pendant une période transitoire, le centre et l'organe essentiel de la vie économique; les communes se trouvent donc inégales en richesses, suivant la nature des biens situés sur leur territoire.

Les communes, étant des unités économiques de production, établissent entre elles des rapports d'échange en argent, sous le contrôle ou la direction des autorités centrales; des contrats peuvent même se former entre les particuliers, à la condition qu'ils soient immédiatement liquidés, et ne mettent jamais un citoyen sous la dépendance d'un autre pour l'avenir. L'appareil actuel de la valeur en monnaie métallique subsiste donc intégralement; les prix s'établissent librement en concurrence dans les échanges entre communes. Mais on n'aperçoit pas clairement si la commune est obligée de régler sa production sur les ordres de l'autorité centrale, ou si elle reste libre de la diriger à sa guise sous la seule inspiration de son intérêt, qui l'engage en effet à satisfaire aussi exactement que possible les besoins des autres communes, pour obtenir d'elles les prix les plus avantageux. Ce point serait cependant essentiel à préciser, car, si la production communale était soumise à la direction de l'État, la société présenterait non plus le type du socialisme communal, mais celui du socialisme d'État intégral.

Quant à l'organisation interne de la cellule économique, M. Menger la conçoit sur des bases communistes. Dans la commune, tout individu a droit à l'existence; en d'autres termes, chacun a le droit de recevoir et de posséder en propre des moyens de consommation en quantité suffisante pour mener une existence digne d'un être humain; nul ne peut donc prétendre à un droit particulier sur les produits de son travail, tant que les besoins primordiaux de tous les citoyens ne sont pas satisfaits. En revanche, tout individu valide est obligé au travail dans une mesure déterminée, sur l'ordre de l'autorité publique, et tout réfractaire subit des peines disciplinaires. L'autorité municipale désigne à chaque travailleur le groupe professionnel dans lequel il doit être incorporé, de même qu'elle assigne à chaque groupe ses

moyens de production et les chefs qui doivent y commander le travail, sans jamais permettre à aucun groupe de s'affilier à une organisation plus large en dehors de la commune. L'individu se trouve donc attaché à une commune par le droit à l'existence et l'obligation au travail; nul ne peut passer d'une commune dans une autre sans le consentement des autorités municipales intéressées, sauf le droit pour l'administration centrale d'imposer de nouveaux membres aux communes les plus prospères.

Il ne ferait pas bon de vivre dans le *workhouse* de M. Menger.

CHAPITRE VIII

Socialisme corporatif et coopératisme.

Avec le socialisme corporatif, nous passons des formes autoritaires du socialisme à ses formes libérales. Dans tout socialisme corporatif, la production, au lieu d'être une fonction administrative de l'État ou des communes, est une fonction indépendante, entreprise par des associations libres qui ne sont pas des unités politiques et n'exercent pas la puissance publique. Ces associations acquièrent la possession de la terre et des capitaux productifs, avec ou sans l'aide de l'État; elles règlent librement leur production en vue de l'échange, sans être astreintes à une direction administrative. Dans cette agrégation de sociétés coopératives, le socialisme est réalisé plus ou moins complètement par des combinaisons tendant à répartir le revenu en proportion du travail.

Le socialisme sociétaire présente de nombreuses variétés. Ses représentants poursuivaient jadis le but utopique d'introduire la mesure de la valeur par le travail dans un milieu de production libre. Leurs systèmes ne devraient pas figurer parmi les formes socialistes qui conservent la valeur régie par l'offre et la demande; mais on ne pouvait, sans inconvénient, séparer l'ancien socialisme sociétaire du nouveau. Mon but n'étant pas de faire ici l'histoire des doctrines, nous passerons rapidement sur ces utopies, qui n'ont plus qu'un intérêt rétrospectif. Mais nous nous arrêterons plus longuement sur les nouveaux systèmes, qui cherchent à sauvegarder le principe socialiste en maintenant les corporations librement ouvertes; nous réserverons aussi une place au coopératisme, qui est lui-même une variété du socialisme corporatif, mais une variété originale, jouissant du privilège d'être vivant dans les sociétés modernes.

Section I. — Anciennes formes du socialisme corporatif.

Robert Owen, cherchant à écarter le profit, cause de l'inégalité et de la misère, concevait théoriquement une vaste organisation des classes productrices, dans laquelle les sociétés coopératives ou les trades-unions, fédérées par industries ou corporations nationales, supprimeraient la concurrence et échangeraient leurs produits d'après le principe équitable de l'échange du travail contre une égale quantité de travail; il ne prévoyait d'ailleurs pas l'existence d'un régulateur central de la production au milieu des corporations autonomes. En fait, Robert Owen fut entraîné à une expérience prématurée et limitée.

Il fonda, à l'usage d'un grand nombre de sociétés coopératives fédérées, la Banque d'échange du travail (*Equitable Labour Exchange*, 1832), qui émit, pour représenter la valeur sociale, des bons d'une heure de travail (*labour notes*). Les adhérents recevaient de la Banque, en échange de leurs marchandises, des bons de travail pour la valeur courante de la matière (au taux de un bon pour six pence) et pour leur propre travail, estimé d'après le temps qu'un ouvrier ordinaire aurait employé à la même production; au moyen de ces bons, ils pouvaient se procurer à la Banque d'autres marchandises, également taxées à leur coût de production d'après les mêmes éléments.

Cette forme de la valeur est à peu près celle du collectivisme; mais ici, aucun régulateur ne remplace les oscillations des prix; aucune autorité centrale ne dirige la production, livrée à l'anarchie la plus complète; Robert Owen introduit la mesure rigide de la valeur par le temps de travail dans le monde de la concurrence et de la production libre, de sorte qu'il aboutit à l'absurde. Mme Sidney Webb rapporte que, parmi les articles mis en vente par la Banque au taux du travail dépensé, les uns, estimés au-dessous du prix courant (au taux de conversion de un bon pour six pence provisoirement adopté), étaient enlevés par des spéculateurs peu scrupuleux qui les revendaient avec bénéfice, tandis que les autres, produits sans tenir compte des convenances du public, restaient invendus. Il fallut donc élever le tarif des premiers et abaisser celui des seconds; à un tailleur qui se plaignait amèrement de ne recevoir qu'un bon de quinze heures pour un habit qui lui avait coûté trente heures de travail, il fallut répondre que la coupe de l'habit convenait à un très petit nombre de

clients[1]. D'autre part, il était impossible que cette nouvelle forme de la valeur fût propagée volontairement dans un milieu de production libre, puisqu'elle impliquait pour les producteurs et les capitalistes la perte du profit et de la rente. Enfin, il était incohérent d'avoir deux systèmes de valeur concurrents dans la société; on était obligé d'établir une relation entre le bon d'une heure et la monnaie métallique, sans avoir le moyen d'en maintenir la fixité[2].

La Banque du peuple imaginée par Proudhon devait aussi permettre à ses clients d'échanger entre eux, au moyen de bons émis par la Banque, leurs marchandises évaluées suivant le travail qu'elles avaient coûté[3]. Mais Proudhon ne comptait pas, pour supprimer l'intérêt, la rente et le profit, et pour fonder la valeur en travail, sur le seul fonctionnement de ce mécanisme d'échange; il voulait y parvenir en propageant, au moyen de la Banque, le crédit gratuit dans la société capitaliste. La Banque du peuple, institution d'ailleurs purement privée, émettrait des bons de circulation inconvertibles en espèces pour les prêter gratuitement à ses clients, qui s'engageraient d'autre part à les recevoir en tout paiement.

« La Banque d'échange, disait-il, c'est l'abolition de tous les péages qui affectent la circulation des produits, sous les noms divers d'intérêts, de rentes, de loyers, de fermages, dividendes, bénéfices, etc.[4]. »

Dans sa théorie du crédit gratuit, Proudhon méconnaissait les conditions inhérentes à la propriété privée et au capital individuel; il négligeait en particulier la différence d'utilité et de valeur qui existe entre un bien actuel et un bien futur, dans cette sorte

1. Beatrice Potter, *The cooperative Movement in Great Britain*, p. 16-31 et 46-50, Londres, Sonnenschein, 1899, in-8°. — Ant. Menger, *Le droit au produit intégral du travail*, p. 129 et s. — Dictionary of Polit. Economy, de Palgrave, v° *Labour Exchange*.— Ed. Dolléans, *Robert Owen*, p. 175 et s., Société nouv. de libr., 1905.

2. Il existe aujourd'hui, aux États-Unis, des associations de travailleurs appelées *Labor Exchanges*, qui reçoivent dans leurs magasins les produits de leurs adhérents, les leur paient en bons de travail, et les leur vendent au prix coûtant en bons de même nature. Mais les valeurs sont d'abord fixées en monnaie courante, et converties ensuite en bons à un taux de conversion déterminé; les bons ne sont ainsi que des succédanés de la monnaie métallique à l'usage des sociétaires, exactement comme le sont les jetons en usage dans beaucoup de sociétés coopératives de consommation. Ces associations, qui étaient au nombre de 135 et comprenaient 6 000 membres en 1896, sont de véritables coopératives, avec cette particularité qu'elles combinent la production et la consommation; leur but principal est de procurer du travail aux ouvriers en chômage. (*Bulletin of the Department of Labor*, Washington, sept. 1896, p. 628).

3. Proudhon, *Solution du problème social*, Lacroix, 1868, in-12. — *Mélanges*, t. II, p. 79 et s.; t. III, Réponse à la 1re lettre de Bastiat, et 6e lettre de Bastiat.

4. *Mélanges*, t. I, p. 79.

d'échange qu'on appelle un prêt. Aussi ses moyens de réalisation étaient-ils condamnés à l'impuissance.

Il se figurait que des capitaux fictifs, créés à volonté sur le papier, pourraient jouer le rôle des capitaux en nature, et que, mis gratuitement à la disposition des emprunteurs, ils pourraient, par leur concurrence, contraindre les véritables capitaux à se passer eux-mêmes de revenu. En réalité, son papier inconvertible, gagé par les effets de commerce et les billets des emprunteurs, aurait été complètement déprécié. Bien qu'énoncé en espèces, il n'aurait représenté aucune valeur réelle, aucun étalon matériel, puisqu'il ne devait jamais être remboursé en numéraire. De plus, il aurait fallu, pour exercer une action déprimante sur le revenu capitaliste, émettre ce papier en quantité illimitée, donner satisfaction à toutes les demandes, consentir des avances et commandites gratuites à tous les cultivateurs, à toutes les associations ouvrières, pour leur permettre de se procurer la terre et les instruments de production sans charge d'intérêts. Encore la tentative eût-elle été vaine, car les possesseurs de terres et de capitaux productifs n'auraient pas eu la naïveté de s'en dessaisir en échange d'un papier sans garantie sérieuse, alors qu'il leur eût été facile d'obtenir ce même papier gratuitement à la Banque s'ils en avaient eu besoin. En supposant d'ailleurs que le crédit gratuit eût été réalisé, l'intérêt, cessant de faire partie des frais de production, aurait peut-être disparu par l'effet de la concurrence; mais la rente du sol et le profit, ayant leur source dans cette même concurrence qui pousse les prix de certaines marchandises au delà de leur coût de production, auraient certainement subsisté pour les propriétaires et les exploitants. La loi de l'offre et de la demande n'aurait donc pas permis à la valeur de se constituer et de se mesurer en travail, comme le voulait Proudhon[1].

Ces essais étaient informes, parce qu'ils tendaient à introduire dans la société capitaliste un système de valeur incompatible avec la production libre. Tout socialiste qui respecte la concurrence et la production individuelle en vue de l'échange est tenu de conserver en même temps la valeur d'échange mesurée en monnaie métallique et soumise aux variations de la valeur d'usage. Aussi les tentatives de Robert Owen et de Proudhon sont-elles restées isolées. Dans le cadre du socialisme sociétaire, les phalanstères de Fourier, les ateliers sociaux de Louis Blanc, les sociétés coopératives subventionnées par l'État de Lassalle, sont des organes plus ou moins libres qui

1. Voir mon étude *Des rapports entre Karl Marx et Proudhon*, Revue d'économie politique, mars 1893.

produisent et qui échangent sous l'empire des lois ordinaires de la valeur.

Le projet ébauché par Louis Blanc en 1848 était un mélange de socialisme d'État et de socialisme sociétaire[1]. A l'État, il attribuait les chemins de fer, les mines, la Banque, les assurances, des entrepôts et magasins de vente au détail. A côté de l'État et commanditées par lui, des associations ouvrières, propriétaires de leurs terres et de leurs capitaux, devaient envahir progressivement le champ de la production agricole et industrielle par l'irrésistible attrait de leur puissance. Ces associations, après avoir pourvu à l'intérêt et à l'amortissement de leurs emprunts, au salaire des travailleurs et à diverses dépenses d'un caractère communiste, auraient partagé le quart de leurs bénéfices entre les travailleurs. Mais Louis Blanc, tout en conservant la concurrence entre les associations de production, cherchait à la limiter en donnant à l'autorité le droit de fixer, pour chaque industrie, le salaire local et le prix du produit. Il ne voyait pas que l'État n'est maître des prix que s'il dirige lui-même la production, et il retombait dans toutes les erreurs et les difficultés de la politique du *maximum*. Il voulait que le prix fût déterminé de manière à laisser aux producteurs un certain bénéfice licite au delà du prix de revient, et pensait peut-être, tout en laissant subsister l'intérêt, supprimer ainsi les inégalités de profit entre les associations. C'était une illusion ; car le prix, nécessairement uniforme pour toutes les marchandises semblables, aurait dû être établi à un taux suffisant pour ne pas entraîner la ruine des entreprises les moins prospères et les moins favorisées de la nature; les exploitations placées dans de meilleures conditions auraient donc joui d'un profit supérieur et de la rente du sol.

C'est là, au point de vue socialiste, l'écueil sur lequel vient échouer le socialisme sociétaire, comme aussi le socialisme communal. Conservant la production libre en vue de l'échange, il se trouve dans l'alternative ou d'adopter la mesure de la valeur par le temps de travail, qui le mène à l'absurde, ou de laisser subsister, avec la valeur fixée par l'offre et la demande, l'intérêt, la rente et le profit. Aux producteurs individuels, il substitue plus ou moins complètement des associations de travailleurs; mais qu'importe, si ces associations sont elles-mêmes des citadelles d'individualisme, des sociétés de capitaux dans lesquelles les associés, en sus de leurs salaires, perçoivent des revenus capitalistes inégaux?

1. Louis Blanc, *Organisation du travail*, dans Questions d'aujourd'hui et de demain, 4e série, Dentu, 1882, in-12. — Le projet est résumé p. 152 à 154.

Université d Ottawa
Social Sciences Soc

Les théoriciens contemporains du socialisme sociétaire, mieux instruits des lois de la valeur, ont donc dirigé tous leurs efforts de ce côté; ils ont cherché, dans la constitution des associations de production, le moyen d'écarter le revenu de monopole, sans changer cependant la nature de la valeur et sans soumettre la production à la réglementation de l'État, comme le fait M. Jaurès dans son collecvisme corporatif.

Section II. — Corporations ouvertes; systèmes de MM. Hertzka et Oppenheimer.

Lassalle est peut-être le premier qui ait songé aux associations librement ouvertes. Son but est la suppression des primes capitalistes; pour que le produit se distribue dans la mesure des prestations fournies par chaque participant, il faut que le travail commun de la société s'exerce sur les avances communes de la société. Le moyen transitoire le plus doux pour améliorer la situation des travailleurs consisterait à créer, avec le crédit de l'État, des associations productrices de travailleurs, qui s'étendraient progressivement à l'ensemble de la classe ouvrière. Dans une même localité, chaque corps de métier formerait une association unique, de sorte qu'il n'y aurait pas concurrence entre les producteurs d'une même ville. Lassalle esquisse en même temps le projet d'une organisation centralisée : les diverses associations régionales d'un même métier pourraient se grouper en union centrale d'assurance, de manière à égaliser les risques, et à décider au besoin la translation de la production d'un lieu à un autre. Toutes les associations créées avec l'aide de l'État formeraient une union de crédit unique, et se communiqueraient réciproquement leurs renseignements statistiques sur les besoins de la production par l'organe de leurs commissions centrales. L'État n'aurait pas la dictature; il se réserverait seulement un droit de contrôle, pour veiller à l'observation des statuts et à l'emploi de ses avances. Dans l'association, le profit de l'entreprise serait distribué annuellement entre les travailleurs en sus de leurs salaires réguliers; mais chaque groupe professionnel resterait naturellement ouvert à tous les travailleurs du métier qui voudraient en faire partie. Lassalle se borne d'ailleurs à cette indication, sans en signaler les conséquences au point de vue de l'égalisation des profits [1].

1. Lassalle, *Discours et pamphlets*, trad. Dave et Rémy, Giard, 1903, in-12, p. 219 et s., not. p. 224 en note (*Offenes Antwortsschreiben*). — *Capital et travail* (*Herr Bastiat-Schulze Delitzsch*), Giard, 1904, in-12, p. 240 et s., not. p. 247 et 252.

M. Dühring, dans les premières éditions de son *Cours d'économie nationale*[1], avait présenté un système de socialisme communal basé sur ce même principe de libre circulation, que M. Menger a également repris depuis lors. Dans ce système, la société se compose d'une fédération de communes; celles-ci sont propriétaires de leur territoire et des établissements de production qui y sont situés, mais elles doivent admettre les nouveaux venus suivant des règles générales déterminées, et respecter la libre circulation des personnes. Les communes font entre elles des échanges; à l'intérieur de la commune, la valeur des travaux et des produits s'établit d'après le temps de travail moyen dépensé; néanmoins, la valeur s'exprime en monnaie métallique, qui subsiste comme moyen de circulation.

Deux auteurs allemands, MM. Hertzka et Oppenheimer, s'inspirant de ces combinaisons, ont tracé nouvellement des plans de société analogues[2]. Tous deux exposent un état social dans lequel des associations de production, formant un réseau complet sur l'ensemble du pays, exploitent à leur profit la terre et les instruments de travail dont elles sont propriétaires, ou dont elles ont au moins la jouissance dans des conditions équivalentes à la propriété. Ces associations, entièrement libres dans la direction de la production, vendent leurs marchandises à des prix de concurrence. Elles répartissent le produit net de l'entreprise entre leurs membres au prorata du travail fourni, sauf à établir des primes ou des taux de répartition variables suivant les conditions de la concurrence.

Jusqu'ici, rien d'original. Mais un principe nouveau doit transformer l'association en instrument de rénovation sociale; c'est le principe du libre accès des entreprises à toute personne qui se présente pour y travailler et participer aux bénéfices. Grâce à la libre circulation qui s'établit entre les emplois, un même niveau de profits se maintient pour tous. Dans les établissements industriels qui réalisent les plus forts bénéfices, dans les établissements agricoles qui jouissent de la rente du sol la plus élevée, les travailleurs affluent, jusqu'à ce que les parts individuelles s'abaissent au même niveau qu'ailleurs. Nul ne peut donc se plaindre de l'inégale répartition des terres et des capitaux, même lorsqu'ils sont concédés sans charge

1. On ne retrouve pas cet exposé dans la troisième édition de l'ouvrage, mais on peut essayer de le reconstituer d'après la critique d'Engels (*Anti-Dühring*, 3e section, III et IV).

2. Théodor Hertzka, *Freiland, Ein soziales Zukunftsbild*, Dresde, Pierson, 10e édit., 1896, in-8° (la première édition remonte à 1889); *Eine Reise nach Freiland*, Leipzig, Reclam, 1893, coll. à 40 pf. — Oppenheimer, *Die Siedlungsgenossenschaft*, Berlin, Vita, 1896, in-8°.

de fermage ou d'intérêt ; car une industrie privilégiée, faisant hausser les parts individuelles des travailleurs dans les autres industries par l'attraction qu'elle opère, communique à toutes les avantages dont elle jouit.

Les sociétés décrites par les deux auteurs se distinguent cependant par quelques différences notables.

Dans l'organisation sociale définie par M. Oppenheimer, les associations achètent les produits à leurs membres, et les revendent soit à d'autres associés, soit au dehors ; ces échanges se font en monnaie courante. Dans le *Freiland* de M. Hertzka, tous les produits sont livrés aux magasins publics. Là, les prix payés aux producteurs sont bien mesurés en monnaie métallique et fixés d'après l'offre et la demande ; mais la monnaie, si elle sert de mesure de la valeur, ne fonctionne jamais comme moyen de paiement; toutes les recettes et les dépenses des associations et des individus, si minimes soient-elles, se règlent par de simples jeux d'écriture, par des inscriptions à leur débit et à leur crédit sur les livres d'une banque nationale. M. Hertzka veut sans doute que l'État puisse contrôler l'emploi des capitaux qu'il a prêtés, s'opposer à l'usure, et surtout faire connaître au public les bénéfices réalisés dans les exploitations particulières, pour que l'équilibre s'établisse par le déplacement des travailleurs exactement informés. Mais proscrire l'usage de l'argent, c'est proscrire du même coup la seule base tangible de la valeur en régime de concurrence.

Tandis que M. Hertzka suppose des associations de production qui exploitent chacune une branche d'industrie particulière, M. Oppenheimer conçoit la *Siedlungsgenossenschaft* comme un organisme complet qui se suffit à peu près à lui-même. C'est, sur le modèle de l'ancienne Marke germanique, une communauté économique et même politique, qui a pour base réelle une certaine portion de territoire. Le socialisme y est donc plutôt communal que corporatif; je le classe ici néanmoins, parce que la contrainte n'y apparaît pas. Cette communauté réalise l'union de l'agriculture et de l'industrie, car elle comprend à la fois une association agricole pratiquant la culture collective sur la terre commune, et des entreprises industrielles, coopératives et individuelles, créées et créditées par l'association mère dans la mesure de ses besoins. Elle est aussi une société coopérative de consommation, achetant les produits de ses membres et les revendant au prix coûtant. Par cette combinaison de formes, la communauté assure un débouché dans son sein aux produits de ses organes de production; pratiquant l'économie naturelle, elle est

à l'abri de la conjoncture, et ne dépend du marché extérieur que pour les marchandises qu'elle ne peut produire elle-même, marchandises intéressant son confort sans doute, mais non son existence. D'autre part, la communauté, comme la société coopérative de consommation, a tout avantage à étendre le cercle de ses membres; les nouveaux producteurs sont en même temps des consommateurs pour la valeur intégrale de leurs produits, et viennent accroître la puissance et le crédit de l'association.

M. Oppenheimer se fait peut-être quelque illusion sur l'indépendance économique de ses communautés. Nous ne sommes plus au temps archaïque de l'économie naturelle, et nul groupe, si étendu soit-il, ne saurait, dans un état de haute civilisation, se dérober à la nécessité de l'échange avec l'extérieur pour le soutien même de son existence. La communauté de production et de consommation, quelle que puisse être sa puissance productrice, devra se procurer au dehors la houille, les métaux, les machines, les denrées coloniales, les matières exotiques nécessaires à ses industries; si elle entreprend la grande industrie, comme il est nécessaire pour agir sur le capitalisme, elle devra se conformer aux conditions modernes de la division du travail, et produire pour le marché national ou même universel; de toute manière, elle sera obligée, pour payer ses importations, de vendre des produits agricoles ou industriels à d'autres qu'à ses membres, et ne pourra par conséquent échapper aux risques de la concurrence avec le monde extérieur.

M. Hertzka, dans *Freiland*, trace son plan de société pour des colons qui s'établissent dans une contrée vierge, où des institutions capitalistes préexistantes ne gênent pas le développement de l'ordre nouveau; l'État, seul propriétaire nominal des terres, seul propriétaire aussi des instruments de production, qu'il se procure au moyen de l'impôt prélevé sur les revenus du travail, concède les terres et avance les capitaux aux associations de travailleurs sans charge de redevance. — Cette peinture d'un état nouveau, présentée sous les couleurs les plus séduisantes, eut un si vif succès, qu'après quelques années de propagande, une souscription permit en 1894 de diriger une petite expédition vers l'Afrique orientale allemande pour tenter d'y fonder *Freiland*. Elle échoua, dit l'auteur dans la préface de sa dixième édition, à cause de certaines difficultés rencontrées en route, et du défaut de discipline et de concorde chez les membres de l'expédition.

Tout autre est la conception de M. Oppenheimer. S'il décrit des organismes nouveaux, ce n'est pas pour les plateaux de l'Afrique ou

pour l'île d'Utopie; c'est pour les pays d'ancienne civilisation, où ils peuvent naître et se développer à la faveur d'une législation libérale sur les associations. Les communautés territoriales, grâce au gage réel qu'elles pourraient offrir, à la solidarité de leurs membres, à la puissance de leur organisation coopérative, jouiraient d'un crédit très étendu, qui leur permettrait d'acheter la terre et les instruments d'exploitation. Dans la concurrence, la victoire leur serait assurée par la supériorité de leur production à grande échelle, le bon marché de leurs emprunts, la sûreté de leur clientèle, l'économie qu'elles réaliseraient en épargnant les frais d'intermédiaires et de transport. Elles s'empareraient donc progressivement de la production, et attireraient les travailleurs par tous les avantages matériels et moraux qu'elles leur offriraient. Lorsqu'elles seraient parvenues à se délivrer par l'amortissement du poids de l'intérêt capitaliste, elles posséderaient des terres qu'elles concéderaient sans fermage, des capitaux qu'elles prêteraient sans intérêt à leurs organes de production. Elles permettraient ainsi à leurs membres de bénéficier du produit intégral de leur travail, et obligeraient par leur concurrence les entreprises privées dont elles ne se seraient pas encore emparées à élever le salaire jusqu'au point où il absorberait le revenu capitaliste. Alors le capitalisme aurait vécu, et la transformation sociale serait complète.

A la différence de M. Hertzka, M. Oppenheimer place donc ses associations en plein milieu capitaliste, et sa foi dans leur puissance d'expansion est telle, qu'il les croit capables de tuer l'intérêt, la rente et le profit en pratiquant chez elles le crédit gratuit, la concession gratuite.

Sans discuter pour le moment ces prévisions optimistes, je suppose les associations parvenues à leur plein développement, soit dans un ancien État capitaliste, soit dans *Freiland*; la société sera-t-elle transformée? Oui sans doute, à une condition essentielle, que négligeaient les premiers théoriciens du socialisme sociétaire et que les deux écrivains modernes mettent au contraire nettement en relief : il faut que les associations, au lieu de rester de petits groupes fermés comme l'ont été jusqu'ici les sociétés coopératives de production, soient ouvertes à tous, et admettent en participation tous ceux qui se présentent. Or, pour des entreprises de production, le libre accès, c'est le sacrifice du profit et de la rente du sol, de tout revenu qui dépasse le salaire courant du travail; sacrifice particulièrement onéreux dans la période de début de l'ordre sociétaire, quand les coopératives de production ne sont encore que des îlots dans le monde capitaliste, incapables de déterminer par leurs seules forces une

hausse des salaires, mais condamnées, au contraire, à réduire les bénéfices de leurs membres au taux du salaire capitaliste, si elles doivent admettre en participation tous ceux qui leur demandent du travail.

Les nouveaux producteurs, dit-on, donnent au travail collectif un accroissement de productivité tel, que le dividende s'élève plus rapidement que le diviseur; les associations de production ont donc intérêt à rester ouvertes. Singulière affirmation, contraire à toutes les données de l'expérience. Les associations ouvrières de production, si promptes à se fermer, comprennent-elles donc si mal leurs intérêts? Non, elles ne se trompent pas; s'il est souvent avantageux pour elles d'augmenter le nombre des travailleurs qu'elles emploient, lorsque l'importance de leur capital et l'étendue de leurs débouchés leur permettent d'agrandir l'entreprise, il est avantageux en même temps pour les sociétaires de rester seuls participants, et de n'admettre les nouveaux venus qu'à titre de salariés. Le groupe primitif qui, par ses sacrifices et ses efforts, a assuré le succès de l'entreprise, n'entend pas en partager le profit avec les ouvriers de la dernière heure. Or, il n'y a aucune raison de penser que les groupes industriels de *Freiland*, ou ceux d'une *Siedlungsgenossenschaft*, agiraient autrement de leur propre volonté. Quant aux associations agricoles, elles auraient des motifs plus puissants encore pour repousser les nouveaux venus. Le rendement d'une terre n'est pas indéfiniment extensible; au delà d'une certaine limite, un accroissement de travailleurs augmenterait le dividende d'une façon moins que proportionnelle, et diminuerait par conséquent la part de chacun.

Dans *Freiland*, la résistance de l'égoïsme corporatif ne pourrait être vaincue que par la contrainte légale, dont l'auteur ne veut cependant pas admettre l'hypothèse. Dans le système social de M. Oppenheimer, la contrainte pourrait venir de la communauté mère, réellement intéressée, comme société de consommation, à l'accroissement de ses membres; fournissant aux groupes de production formés dans son sein le capital et la clientèle, elle disposerait de moyens d'action assez puissants pour les obliger à rester librement ouverts. Mais, en fait, il serait impossible d'appliquer le principe assez largement pour obtenir un véritable nivellement des revenus du capital confondus dans ceux du travail. D'une part, la libre circulation des travailleurs entre les emplois est soumise à trop de frottements pour qu'il ne subsiste pas toujours quelques inégalités; d'autre part, l'état du personnel dans un établissement est nécessairement subordonné aux dimensions de l'entreprise, à l'étendue du

capital investi, au cercle de la clientèle, aux besoins du service. Or, dans les exploitations les plus lucratives, et notamment sur les terres les plus riches, il faudrait dépasser largement cette limite, si l'on voulait obtenir le nivellement des revenus du travail par la diffusion de la rente dans le taux général des salaires; sur les vignobles les plus renommés, par exemple, il faudrait admettre les participants en nombre tel, que chacun d'eux serait occupé d'une manière insignifiante. Dans un régime d'associations ouvertes distribuant le profit de l'exploitation aux producteurs, la rente du sol ne pourrait contribuer à élever le niveau général des salaires qu'à la condition d'entretenir des parasites parmi les travailleurs. Aussi les associations, considérant que ces parasites leur seraient plus onéreux comme producteurs qu'avantageux comme consommateurs, sauraient-elles leur interdire l'accès de leurs exploitations les plus lucratives, dès que ces entreprises seraient suffisamment pourvues de personnel. Elles ne feraient par là que se conformer au véritable intérêt de la société tout entière, comme à leur propre intérêt; en revanche, elles feraient obstacle au nivellement des revenus.

Section III. — Coopératisme.

Le libre accès des entreprises de production est impraticable; mais l'expérience des sociétés coopératives a montré qu'il était une autre combinaison propre à assurer la diffusion démocratique du profit.

On distingue en Angleterre deux écoles, deux principes de coopération : le principe individualiste, appliqué dans les sociétés de production, suivant lequel l'entreprise appartient aux travailleurs et aux employés, qui la dirigent eux-mêmes et s'en distribuent les profits; le principe fédéraliste, introduit par les Pionniers de Rochdale et suivi dans les sociétés de consommation, d'après lequel toute entreprise coopérative, de consommation ou même de production, appartient aux consommateurs associés ou aux fédérations des sociétés de consommation.

Pour apprécier toute la portée de ce principe, il faut se représenter l'immense développement pris par les sociétés de consommation anglaises et écossaises. En 1903, elles comprennent 2 millions de membres. Au sommet, deux magasins de gros (*Wholesale Societies*), l'un anglais et l'autre écossais, fondés par les sociétés fédérées, font pour elles les achats en gros, et fabriquent dans leurs

propres établissements les articles d'alimentation et d'habillement d'un usage courant. Ils occupent des milliers d'ouvriers dans leurs ateliers et dans leurs usines, les plus grandes et les mieux outillées du monde; ils les emploient dans les meilleures conditions d'hygiène, de confort, de durée du travail et de salaires. Ils produisent même certains articles à perte, les vêtements confectionnés par exemple, pour que les sociétés de consommation ne soient pas obligées de recourir aux maisons qui exploitent le travail par le *sweating system*. De leur côté, beaucoup de sociétés de consommation se livrent aussi à la production. Au total, en y comprenant les deux *Wholesales*, le capital des sociétés de consommation monte à 872 millions de francs, y compris les fonds de réserve et les emprunts. Pour la distribution, elles occupent 54 000 employés et font un chiffre de ventes de 1 450 millions (non comprises les ventes des *Wholesales* aux sociétés). Pour la production, elles emploient 27 000 ouvriers et fournissent annuellement des marchandises d'une valeur de 277 millions.

Dans tous ces groupements, aussi bien dans les *Wholesales* que dans les sociétés de consommation, le principe statutaire est le même : la direction de l'affaire appartient non pas aux capitalistes — qui ne disposent que d'une voix par tête comme associés, quel que soit le nombre de leurs actions, — non pas même aux travailleurs et employés, mais aux consommateurs associés; la répartition des bénéfices que réalise la société en vendant les marchandises à ses membres aux prix du commerce, après certains prélèvements destinés aux dépenses d'éducation et d'assistance mutuelle, se fait entre les associés au prorata de leurs achats, sans distinction suivant la nature des achats et l'origine des profits; quant aux capitaux, ils n'ont droit qu'à un intérêt fixe, de même que les travailleurs et employés n'ont droit qu'à un salaire fixe, sauf dans la *Wholesale Society* écossaise où ils ont une part des bénéfices.

Ainsi les entreprises de production créées par les sociétés de consommation anglaises, au lieu d'appartenir et de profiter à une petite oligarchie d'actionnaires, comme dans les sociétés capitalistes, ou à une étroite aristocratie de travailleurs sociétaires, comme dans les sociétés coopératives de production, appartiennent à la démocratie ouverte des consommateurs groupés en société. Ces entreprises, montées par les sociétés de consommation pour leurs propres besoins et dirigées par elles, n'ont à craindre ni le défaut de capital, ni le défaut de clientèle, ni le défaut de discipline, écueils ordinaires des sociétés coopératives de production. Elles ne sont pas des monopoles de producteurs contre consommateurs, des groupes luttant entre

eux pour la conquête du profit. Elles réalisent vraiment le type d'une organisation démocratique.

Dans les sociétés anglaises comme dans les associations de M. Oppenheimer, la production coopérative s'appuie donc sur la société de consommation, avec cette différence toutefois, d'une importance capitale, que les entreprises de production créées par la communauté, au lieu d'être indépendantes et de garder pour elles leur profit, suivant le principe individualiste, appartiennent aux sociétés de consommation fédérées ou isolées, qui les administrent et s'en attribuent les bénéfices, conformément au principe fédéraliste. Peu importe donc que ces entreprises restent fermées, qu'elles n'admettent les travailleurs qu'en nombre limité et dans la mesure de leurs besoins; leurs profits n'en sont pas moins répandus dans la masse, puisqu'ils sont attribués aux consommateurs, et que les sociétés de consommation ont tout intérêt à étendre indéfiniment le cercle de leurs membres pour augmenter leur crédit, leur puissance d'achat et leurs bénéfices.

Voilà certes un principe nouveau et fécond, la diffusion du profit et de la rente du sol chez les consommateurs, c'est-à-dire chez tout le monde. Largement appliqué, ne peut-il pas être la base d'une nouvelle démocratie industrielle? N'est-il pas appelé à opérer une révolution économique par l'abolition progressive du mode de production capitaliste? M. Charles Gide incline à le croire; et dans ses Conférences sur la coopération, si attachantes par la finesse et l'élévation de la pensée, sans développer avec précision l'organisation de la société future, il se la représente sous l'aspect d'une multitude de sociétés coopératives produisant pour leur propre compte tout ce qu'elles consomment, propriétaires de la totalité ou de la plus grande partie de l'outillage commercial, industriel et agricole de la nation, et constituant par leur fédération une véritable *République coopérative*[1].

Ces idées, propagées en France par les coopérateurs de l'école de Nîmes, en Angleterre par ceux de l'école fédéraliste, constituent le *coopératisme*, qui n'est au fond qu'une variété du socialisme sociétaire, puisqu'il vise la suppression des revenus capitalistes par le développement des associations libres, sans expropriation et sans exploitation des entreprises par l'État; la cloison établie ici est purement artificielle, et sert seulement à marquer, dans le socialisme

1. Ch. Gide, *La coopération*, conférences de propagande (série commencée en 1886), Larose, 1900. in-8. Voir surtout la 3e conférence.

sociétaire, le caractère propre d'un certain mode de répartition, et les ambitions nées du mouvement coopératif.

M. Charles Andler, de son côté, fonde sur la coopération les mêmes espérances[1]. Il pense que des sociétés de consommation qui concentreraient la force d'achat immense des ouvriers, et se mettraient en relations directes avec des associations agricoles appliquant elles-mêmes la coopération à la production et à la culture, pourraient devenir propriétaires de la terre et des instruments de production nécessaires à leurs besoins, occuper tous leurs membres comme travailleurs, et faire aux entreprises capitalistes une concurrence désastreuse en détournant d'elles la clientèle et la main-d'œuvre; les moyens de production exploités d'une façon capitaliste subiraient donc une dépréciation graduelle, qui faciliterait leur acquisition par les sociétés coopératives. Peut-être M. Andler s'éloigne-t-il du véritable coopératisme, lorsqu'il dit que le travailleur agricole recevrait « le produit intégral de sa collaboration avec la terre »; peut-être, au contraire, n'envisage-t-il pas comme une règle générale de répartition cette attribution totale du bénéfice aux travailleurs, qui établirait, nous l'avons vu, l'inégalité des profits entre les groupes de producteurs, à moins qu'on ne leur imposât l'obligation de rester ouverts à tout venant. Quoi qu'il en soit sur ce point, M. Andler croit que les sociétés coopératives sont capables de fonder, par la force de l'initiative individuelle, la République sociale au milieu du capitalisme. Non pas qu'à ses yeux la chose doive se réaliser nécessairement; mais elle est réalisable, et il faut y travailler.

Il ne s'agit plus là d'une construction systématique et artificielle, mais d'une vue d'avenir sur l'extension possible, par des voies naturelles, d'un organisme de production et de répartition que nous voyons croître sous nos yeux, dans la société présente. Forme vivante, parce que « la vie s'y développe du dedans », et que « la volonté interne de transformer les institutions y précède l'acte extérieur de la réforme » (Béatrice Potter); forme féconde, parce qu'elle développe l'esprit d'association et répand dans les classes ouvrières cette éducation morale et économique sans laquelle toute révolution est condamnée à rester stérile.

Supposons-la suffisamment développée pour embrasser la plus grande partie du domaine de la production. Les sociétés de consom-

1. Ch. Andler, *Le rôle social des coopératives*, Revue de métaphysique et de morale, janvier et juillet 1900.

mation ont tout intérêt, nous le savons, à accueillir ceux qui se présentent comme clients. Si elles veulent en même temps les employer comme travailleurs, elles doivent évidemment tenir compte des limites que leurs établissements, comme tous les autres, sont obligés d'observer. Mais le placement de leurs membres leur sera d'autant plus facile que leurs entreprises et celles de leurs fédérations seront plus nombreuses, plus complexes, plus puissantes. Le jour où elles produiront elles-mêmes tout ce qu'elles consommeront, le placement de leurs membres sera assuré, puisque tout nouveau producteur sera en même temps, dans le sein de la société, consommateur pour la valeur intégrale de son produit. A part quelques frottements inévitables, le problème des sans-travail sera résolu. Il le sera d'autant mieux que les crises de surproduction pourront être en grande partie restreintes, ou même évitées, dans un état social où la concurrence, sans être complètement abolie, cessera d'être anarchique. La concurrence, en effet, sera limitée par des ententes, faciles à conclure entre grandes associations de consommateurs qui pourvoiront elles-mêmes à leurs besoins, et qui établiront ainsi une relation directe entre la production et la consommation sans l'intermédiaire des commerçants et des spéculateurs. Ces ententes, loin d'être préjudiciables aux consommateurs comme les coalitions actuelles de producteurs, seront au contraire formées dans leur intérêt, puisqu'elles le seront par eux mêmes.

Le coopératisme, ainsi poussé à ses dernières limites, ne se confond-il pas avec le collectivisme ? Évidemment, comme le reconnaît M. Gide, il présente avec lui de grandes analogies, surtout si toutes les associations sont fédérées et soumises à une direction unique qui règle la production en appréciant les besoins de la consommation. Toutefois, en dehors de la différence fondamentale des voies et moyens de réalisation, le coopératisme, dans l'organisation même de la société, s'éloigne du collectivisme sur des points essentiels. L'État reste étranger aux fonctions économiques; il gère peut-être certaines entreprises comme les chemins de fer; il se réserve sans doute un contrôle supérieur pour empêcher les abus du monopole, pour protéger l'individu contre la tyrannie des associations, pour exercer un arbitrage dans les conflits possibles entre les associations et leurs employés; mais la production, la circulation et la répartition sont l'œuvre de corporations indépendantes au lieu d'être gouvernées par l'Etat. La valeur reste ce qu'elle est aujourd'hui; les prix, en monnaie métallique, sont régis par la concurrence intérieure et extérieure; toutefois, le jour où la concurrence intérieure cesserait par la fédé-

ration de toutes les associations, les prix s'établiraient dans des conditions assez semblables à celles que nous avons rencontrées dans le socialisme d'État intégral. Enfin, la répartition se fait sur des bases très différentes de celles du collectivisme, ou même du socialisme d'État. Sous l'influence de la concurrence, le prix du travail et celui du produit se fixent à des taux différents ; le prix du produit s'élève au-dessus du salaire dépensé dans la production, et l'excédent, au lieu d'être attribué aux travailleurs, est réparti entre les consommateurs, de sorte que les premiers ne reçoivent pas la valeur intégrale du produit de leur travail, et ne profitent de l'excédent qu'en qualité de consommateurs. On pourrait même reprocher au coopératisme de maintenir le salariat sans intéresser suffisamment le producteur au succès de l'entreprise et au résultat de ses efforts; il n'est associé participant que comme consommateur et dans la société de consommation, à un titre qui est loin d'attacher le cœur de l'homme et d'inspirer le dévouement à l'intérêt collectif comme celui d'associé dans une coopérative de production. Tout au moins faudrait-il admettre au profit du producteur la participation aux bénéfices, comme dans la *Wholesale* écossaise.

Ces réserves faites, que faut-il penser des destinées de la coopération? Est-elle réellement capable d'opérer, par les voies naturelles, une véritable révolution économique? Les perspectives qu'elle ouvre sur l'avenir sont attachantes; à ceux qui ont conscience du mal social, il est difficile d'échapper à leur séduction. Mais n'est-ce pas un rêve? Nous ne pourrons répondre à la question qu'après une étude particulière du mouvement coopératif, et une étude générale de l'évolution économique à l'époque contemporaine.

Observons immédiatement que le coopératisme, dans son état le plus développé, laisserait encore subsister certaines inégalités capitalistes. Si les coopératives devenaient propriétaires de maisons d'habitation et les louaient à leurs membres, comme le font déjà les sociétés anglaises, qui possèdent des propriétés urbaines pour une valeur de 70 millions, le loyer pourrait, aussi bien que la rente des terres de culture, le profit et l'intérêt du capital collectif, être compris dans les répartitions de bénéfices ou servir à des fins sociales. Mais l'intérêt subsisterait encore pour les dettes publiques, les prêts de consommation, les avances aux petits producteurs individuels placés en dehors des entreprises coopératives. Les profits resteraient inégaux pour ces petits producteurs, et même pour les grandes associations coopératives. A l'intérieur même des coopératives, le capital fourni par les associés à titre individuel devrait être rétribué avant toute

attribution de dividendes aux consommateurs en proportion de leurs achats. L'intérêt ne disparaîtrait, dans l'association, que si elle parvenait à se libérer entièrement du capital actions et obligations vis-à-vis des tiers et de ses propres membres; c'est seulement après un amortissement complet que le capital social serait transformé tout entier, conformément au principe socialiste, en un fonds commun de jouissance collective.

CHAPITRE IX

L'école marxiste vis-à-vis des plans de société collectiviste et des autres formes de société socialiste.

Les socialistes de l'école marxiste ont toujours refusé, nous l'avons vu, de se prononcer catégoriquement sur l'organisation de la société future. Toutefois, il est possible de discerner, derrière leurs réticences, une adhésion tacite ou indirecte au collectivisme pur.

Nous en avons d'abord une preuve négative dans leur attitude vis à-vis des autres formes plus ou moins tempérées du socialisme; ils ont combattu successivement tous les plans de société qui laissent subsister la valeur soumise aux variations de l'offre et de la demande.

Le coopératisme leur inspire quelque dédain. M. Kautsky met les ambitions du coopératisme sur le même rang que le calcul bien connu, d'après lequel un pfennig placé à intérêts depuis la naissance du Christ représenterait aujourd'hui une somme fabuleuse. Il rappelle qu'au Congrès de l'Internationale tenu à Genève en 1866, Marx fit adopter une résolution d'après laquelle le mouvement coopératif ne sera jamais en état de transformer la société capitaliste. Le parti socialiste n'accepte la coopération que comme un moyen très limité, et dans de certaines conditions [1].

Les socialistes marxistes ont toujours combattu le régime corporatif, quel qu'il soit. A leurs yeux, l'ordre sociétaire, avec la propriété corporative des moyen de production et la concurrence, c'est encore l'inégalité possible des profits, la persistance de certains revenus capitalistes, l'anarchie toujours menaçante dans l'organisation de la production.

1. Kautsky, *Consumvereine und Arbeiterbewegung*, brochure, Vienne, 1897.

Rodbertus rejetait déjà la propriété des communes ou des associations de travailleurs, comme étant une forme de la propriété privée [1]. — Schæffle, se plaçant au point de vue socialiste, considère que le système des groupes de production autonomes et concurrents est essentiellement contraire au principe de la propriété collective; il est vrai qu'il ne paraît pas songer aux associations ouvertes [2]. — Engels, de son côté, a vigoureusement critiqué le plan de socialisme communal de M. Dühring. — M. Gabriel Deville déclare nettement que « les inconvénients de la propriété individuelle se retrouvaient dans la propriété communale, et aussi dans la propriété corporative, à cause, notamment, des partages inégaux qui en seraient la conséquence, de la productivité différente des moyens de production, etc. [3] ». — M. Jules Guesde écrit : « Seuls, les anarchistes, qui ne sont que des individualistes d'une forme particulière, ont pu penser à communaliser ou à corporatiser la propriété et la production »; les socialistes, eux, ne veulent pas plus du monopole corporatif ou communal que du monopole individuel; cette forme, qui pousse les groupes propriétaires à se fermer, est une source d'inégalités et d'antagonismes [4]. — Enfin, M. Kautsky a mis à l'index le *Freiland* de M. Hertzka, qu'il traite d'utopie superficielle [5].

Le socialisme d'État évolutionniste, se réalisant par extension progressive des services publics, n'est pas moins vivement combattu par les principaux représentants de l'école.

Sans doute, en remontant au *Manifeste communiste*, on trouverait exposé, à titre de mesures transitoires et variables, tout un programme de socialisme d'État progressif; c'est l'extension des exploitations agricoles et industrielles de l'État, la centralisation des industries de transport et des instruments de crédit entre ses mains, par des moyens tels que l'impôt progressif, l'abolition de l'héritage et la confiscation de la propriété foncière. « Le prolétariat usera de sa suprématie politique pour arracher *peu à peu* à la bourgeoisie tous les capitaux, pour centraliser entre les mains de l'État, c'est-à-dire du prolétariat constitué en classe dirigeante, les instruments de production. » Mais il ne faut pas oublier que le *Manifeste* date de 1847,

1. Rodbertus, *Le capital*, trad. Chatelain, p. 101 et 123.
2. Schæffle, *La quintessence du socialisme*, trad. Malon., 2e éd., p. 56 et 57.
3. Deville, *Le Capital de Karl Marx*, p. 21, Flammarion, 1897, in-8.
4. J. Guesde, *Services publics et socialisme*, p. 5; *Collectivisme et révolution*; brochures de la Bibliothèque socialiste, 1879 (se trouvent à la bibliothèque du Musée social).
5. Dans la Préface écrite par M. Kautsky pour le livre d'Atlanticus, *Ein Blick in den Zukunfsstaat*, p. X, Stuttgard, Dietz, 1898, brochure.

et que, depuis lors, les idées de ses auteurs se sont modifiées sur le point qui nous occupe. Dans la préface du *Manifeste* écrite en 1872, Marx et Engels déclarent en effet n'attacher aucune importance à ces mesures révolutionnaires, qui, disent-ils, devraient être modifiées sur plusieurs points [1].

Quelques années plus tard, dans l'*Anti-Dühring*, dont la première édition date de 1878, Engels se prononce d'une façon plus nette. Il déclare que l'État moderne, quelle que soit sa forme, est essentiellement une machine capitaliste; c'est pour ainsi dire le capitaliste collectif idéal. Plus l'État accapare de forces productives, et plus il exploite les citoyens; car ses ouvriers restent toujours des salariés, des prolétaires, et la relation capitaliste entre salariants et salariés, loin d'être abolie, se trouve ainsi poussée à bout. L'appropriation par l'État des forces productives n'est donc pas la solution du conflit.

Mais Engels ajoute immédiatement qu'elle en contient les éléments. Effectivement, la solution qu'il esquisse consiste à substituer à l'État la « société », et à remplacer l'étatisation partielle et successive par la socialisation intégrale. La solution des antagonismes sociaux, c'est la révolution prolétarienne; le prolétariat saisit le pouvoir, et transforme les moyens de production en propriété publique. La société prendra donc ouvertement et franchement possession des forces productives, et mettra l'ordre à la place de l'anarchie en organisant la production sociale suivant un plan déterminé, en la réglant d'après ses besoins et ceux de chacun de ses membres. Elle s'appropriera les produits destinés à entretenir et à développer la production, et laissera les individus s'approprier ceux qui consistent en moyens d'existence et de jouissance [2].

M. Jules Guesde expose les mêmes vues en 1883. L'absorption graduelle des industries privées par l'État, qui forme, dit-il, le bagage socialiste des pseudo-communistes de pacotille, augmenterait la force de compression de l'État capitaliste, accroîtrait le nombre des salariés qu'il exploite, et soustrairait une partie de la production aux crises, aux désordres d'où doit sortir l'ordre libérateur. Seule, une société ayant absorbé ou fondu toutes les classes en une seule, également propriétaire et également productrice, peut donner lieu à des services réellement publics. Cette société doit sortir des excès du

1. Karl Marx et Engels, *Le manifeste communiste*, éd. Andler, I, p. 6, 53 et 54, Société nouvelle de librairie, 1901, brochure.

2. Engels, *Herrn Eugen Dühring's Umwälzung der Wissenschaft* (*Anti-Dühring*), 4e éd., p. 300 et s., Stuttgard, Dietz, 1901, pet. in-8; trad. dans *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 30 et s., Derveaux, 1880, brochure.

capitalisme, et non d'une extension progressive des services publics monopolisés par l'État. Dans la production capitaliste, ce qui importe aux socialistes révolutionnaires, c'est la centralisation industrielle et commerciale, la création de moyens de production de plus en plus gigantesques, et leur possession par un nombre de plus en plus restreint de capitalistes inutiles et incapables; ce n'est pas leur monopole par l'État [1].

En procédant par élimination, nous venons de voir les marxistes repousser tour à tour le coopératisme, le socialisme sociétaire, le socialisme communal et le socialisme d'État progressif. Pour ceux qui ont conservé la vraie tradition révolutionnaire, ces voies sont trop lentes et conduisent à des résultats incomplets. Seule, la socialisation intégrale des moyens de production peut abolir la distinction des classes; et il semble ressortir des passages cités plus haut que cette socialisation doit s'effectuer d'un seul coup, par la brusque et totale absorption des entreprises privées, le jour où le prolétariat se sera emparé du pouvoir politique. La principale raison que l'on invoque contre le socialisme d'État progressif, c'est qu'il accroîtrait la force d'oppression de l'État capitaliste; on ne prévoit pas cependant que le prolétariat, devenu maître du pouvoir, procéderait à une transformation successive. Jusqu'ici, c'est la thèse de la catastrophe, de la révolution prolétarienne, qui domine dans le marxisme.

Mais si la socialisation doit être intégrale, quel sera le mode des échanges dans cette société nouvelle? Le régime pourrait être aussi bien un socialisme d'État intégral, dans lequel les prix, variables suivant l'offre et la demande, fourniraient des indications sur les besoins des consommateurs, qu'un collectivisme pur, dans lequel l'État réglerait la production d'après les statistiques, et taxerait les travaux et les produits en unités de travail. Les socialistes marxistes, attachés à la socialisation intégrale des moyens de production et à l'établissement d'un mode socialiste de production et d'échange, sont-ils restés indifférents au régime de la valeur qui doit être l'âme de ce mode d'échange? Je ne le pense pas. Sans sortir des limites d'une interprétation légitime de leur pensée, on peut conclure de certains indices que les fondateurs de l'école n'entrevoyaient pas, pour l'avenir, un autre collectivisme que celui dans lequel travaux et produits seraient taxés suivant le temps de travail social.

Nous trouvons, il est vrai, dans les œuvres de Marx et d'Engels,

1. J. Guesde, *Services publics et socialisme*; J. Guesde et P. Lafargue, *Le programme du parti ouvrier*; brochures de la Bibliothèque socialiste, Oriol, 1883 (se trouvent à la bibliothèque du Musée social).

de nombreux passages où ils traitent d'utopiques les systèmes de John Gray, Bray, Proudhon et Rodbertus, qui admettaient justement l'emploi des bons de travail comme monnaie représentative de la valeur en travail. Mais pourquoi Marx et Engels voyaient-ils là une utopie? C'est uniquement parce que Proudhon, Rodbertus et autres voulaient introduire cette monnaie dans le milieu actuel de la concurrence, et qu'ils pensaient réaliser ainsi, dans tous les échanges individuels, la « valeur normale », la valeur constituée par le seul temps de travail, sans abolir en même temps la production libre, les échanges privés et la concurrence.

Or, dit Engels, cette conception est contradictoire. En régime de concurrence, la valeur des marchandises déterminée par le temps de travail socialement nécessaire n'apparaît comme une réalité qu'à travers les fluctuations des prix, qui sont inévitables. L'utopie est donc de « vouloir, dans une société de producteurs échangeant leurs marchandises, établir la valeur par le temps de travail, tout en empêchant la concurrence de déterminer cette valeur suivant le seul mode qui lui soit possible, par pression sur les prix ». En outre, si l'on supprime ces fluctuations, on supprime par là-même le seul régulateur qui permette aux producteurs d'ajuster leur production aux besoins sociaux[1].

Le point de vue est le même chez Karl Marx, dans la critique qu'il dirige contre Proudhon et ses prédécesseurs, Bray et Gray. Vouloir que les produits s'échangent dans la proportion exacte du temps de travail qu'ils ont coûté, alors qu'ils sont fabriqués comme marchandises par des individus agissant isolément, c'est supposer que l'échange en concurrence doit toujours s'accomplir comme si la production s'était faite en rapport exact avec la demande et avec le degré d'utilité sociale des marchandises. Mais, dans un système de production individuelle, la règle ne fait loi que par le jeu aveugle des irrégularités qui, en moyenne, se compensent et se détruisent mutuellement. Lorsqu'une marchandise est produite en excès, le travail individuel dépensé pour sa production l'a été en pure perte; l'effet est le même

1 Karl Marx, *Misère de la philosophie*, préface d'Engels, p. 22, Giard, 1896, in-12. — Dans cette préface, Engels semble diriger cette critique contre l'œuvre entière de Rodbertus. En réalité, elle ne porte que contre le système hybride de *Der Normalarbeitstag* (1871), dans lequel les prix sont fixés par l'autorité publique d'après le seul temps de travail normal, sans que la production cesse d'être libre. Au contraire, la critique n'atteint pas le pur collectivisme, le système de production administrative et de taxation en unités de travail social, exposé par Rodbertus en 1842 dans *Zur Erkenntniss...*, et en 1852 dans *Das Kapital* (Rodbertus, *Le capital*, p. 129 et 130).

que si chaque producteur en particulier avait employé, pour sa marchandise individuelle, plus que le temps nécessaire socialement. Aussi des marchandises issues de travaux particuliers et indépendants n'ont-elles pas directement le caractère de produits du travail social, et ne peuvent-elles pas s'échanger immédiatement entre elles dans la mesure du travail social qu'elles renferment. Elles n'expriment et ne mesurent leur qualité de produits du travail social que lorsqu'elles s'échangent contre une tierce marchandise, l'or ou l'argent, qui a été adoptée comme équivalent universel et qui, à ce titre, est l'incarnation du temps de travail général. Mais dans cette aliénation gît la possibilité d'une divergence entre la valeur de la marchandise, constituée par le temps de travail socialement nécessaire à sa production, et son prix en monnaie, qui est soumis aux variations de l'offre et la demande; c'est seulement sur l'ensemble que ces écarts se compensent. L'échange de quantités égales de travail n'est donc pas possible dans le régime des échanges individuels[1].

Mais si Marx considère la « monnaie ou bon de travail » comme une utopie dans le milieu actuel de production, il n'adresse au contraire aucune critique au bon de travail de Robert Owen, parce que Owen suppose d'abord un travail socialisé[2]. En effet, le bon de travail est bien la monnaie qui convient, par déduction du principe marxiste de la valeur, à un régime de production socialisée. Pour s'en rendre compte, il faut examiner de près les indications que peuvent contenir les écrits de Marx et d'Engels sur leurs conceptions de l'avenir.

Dans la phase supérieure du développement de la société communiste, lorsque le Droit se sera complètement émancipé des caractères de l'ancienne économie nationale, la société inscrira sur ses drapeaux : Chacun selon sa capacité; à chacun selon ses besoins. Mais dans la première phase de la société communiste, la plus rapprochée de l'ère capitaliste, le droit égal devra subir encore une limite

1. Karl Marx, *Misère de la philosophie*, p. 77 à 107; *Critique de l'économie politique*, trad. Remy, p. 96 à 101, Schleicher, 1899, in-12; *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 27, col. 1, note 1, et p. 42 à 45. — Karl Marx et Engels ajoutent que, si l'on conserve le régime de la production privée, on conserve nécessairement aussi la plus-value au profit des détenteurs des moyens de production, puisque la force de travail reste une marchandise dont la valeur est déterminée par le temps de travail nécessaire à sa production. — Pour ne pas compliquer l'exposé de la théorie marxiste, j'ai négligé les écarts entre la valeur et le prix qui n'ont pas pour cause les irrégularités de la production libre.

2. Karl Marx, *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 39, note 1. — En fait, Owen avait cependant tenté l'épreuve de cette monnaie dans la société actuelle.

bourgeoise; le droit des producteurs sera proportionnel au travail fourni. Telle est l'idée exprimée par Karl Marx dans une lettre écrite en 1875, à la veille du Congrès de Gotha [1].

Cette idée correspond d'ailleurs exactement à l'hypothèse qui se trouve exposée dans un passage du *Capital* : « Représentons-nous une réunion d'hommes libres travaillant avec des moyens de production communs, et dépensant, d'après un plan concerté, leurs nombreuses forces individuelles comme une seule et même force de travail social... Le produit total des travailleurs unis est un produit social. Une partie sert de nouveau comme moyen de production et reste sociale; mais l'autre partie est consommée, et, par conséquent, doit se répartir entre tous. Le mode de répartition variera suivant l'organisme producteur de la société et le degré de développement historique des travailleurs. Supposons, pour mettre cet état de choses en parallèle avec la production marchande, que la part accordée à chaque travailleur soit en raison de son temps de travail. Le temps de travail jouerait ainsi un double rôle. D'un côté, sa distribution dans la société règle le rapport exact des diverses fonctions aux divers besoins; de l'autre, il mesure la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun, et en même temps la portion qui lui revient dans la partie du produit commun réservée à la consommation. » [2]

D'après Marx et Engels, dans un mode de production socialement organisée, il ne peut plus y avoir divergence entre la valeur, constituée par le temps de travail social, et le prix, variable d'après les besoins; car les besoins, étant exactement satisfaits, n'exercent plus d'influence perturbatrice sur les prix, qui se confondent désormais avec la valeur formée par le travail. Les représentants de la société établissent eux-mêmes la concordance entre le temps de travail social et le besoin, qu'ils sont chargés d'apprécier exactement. « Ce n'est que lorsqu'elle contrôle efficacement la production, de manière à pouvoir la déterminer à l'avance, que la société fait correspondre le temps de travail consacré à la production d'un article à l'importance du besoin que cet article doit satisfaire. » [3] Alors les produits, n'étant plus des marchandises issues de travaux privés indépendants, n'ont plus besoin de prendre un détour pour exprimer leur qualité de pro-

— à revoir pour le Chapitre.

1. *Une lettre de Karl Marx*, trad. Platon, Revue d'économie politique, 1894, p. 757 et 758.
2. Karl Marx, *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 31.
3. Karl Marx, *Le capital*, liv. III, 1re partie, p. 199, trad. Borchardt et Vanderrydt, Giard, 1901, in-8.

duits du travail social; ils peuvent se passer de la mesure relative, vacillante et toujours incertaine d'une monnaie-marchandise; ils ont en effet par eux-mêmes, et immédiatement, le caractère de produits du travail social, et peuvent s'échanger directement entre eux dans la proportion des quantités de travail qu'ils contiennent[1].

Ainsi, dans la pensée de Marx et d'Engels, il suffit que la production soit entièrement socialisée pour que les produits correspondent exactement aux besoins sociaux. Jamais Marx et Engels n'ont supposé que, dans un régime de production organisée et dirigée suivant un plan d'ensemble, les approvisionnements d'un produit pussent s'écarter tant soit peu des quantités demandées; jamais ils n'ont songé non plus aux objets rares dont la reproduction est impossible. Aussi le problème de l'équilibre entre la demande et les produits se trouve-t-il bien simplifié à leurs yeux; en régime communiste, l'offre et la demande coïncident de plein droit; elles ne peuvent donc provoquer aucune divergence entre valeur et prix.

Évidemment, dans ces conditions hypothétiques, la monnaie ne peut être que le signe de la valeur-travail, et la représentation de la valeur par une monnaie symbolique ne joue qu'un rôle secondaire. Comme le dit Engels, en parlant des échanges qui s'accomplissent à l'intérieur de la commune collectiviste imaginée par M. Dühring, le signe représentatif employé, qu'il soit en papier, en cuivre ou en or, n'est pas plus une monnaie-marchandise que ne le serait une contre-marque de théâtre; c'est un simple certificat de travail, représentant la part individuelle du producteur dans le travail commun et dans le produit commun; c'est un pur signe, qui pourrait être remplacé par des inscriptions d'unités au débit et au crédit de chacun sur les livres de la comptabilité publique[2].

Est-ce à dire qu'Engels admette indifféremment la représentation de l'unité de travail par des chiffons de papier ou par des jetons d'or? Nullement; Engels reproche au contraire à M. Dühring d'avoir conservé, dans son organisation socialiste, les pièces d'or comme contre-marques du travail, parce que le métal précieux risque toujours d'abandonner son rôle de signe pour jouer celui de monnaie réelle. Certains membres de la société communiste prêteront à intérêt les pièces d'or, s'en serviront au dehors pour faire le commerce et la banque, et finiront par dominer toute la production, même à l'intérieur de la commune. Toutes les communautés historiques se sont

1. Engels, *Anti-Dühring*, p. 335.
2. Même idée chez Karl Marx, à propos des bons de travail d'Owen dans une société où le travail est socialisé (*Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 39, note 1).

dissoutes sous l'influence de l'argent[1]. Marx dit que « si la production nationale était organisée, la monnaie métallique ne serait nécessaire que pour solder les différences du commerce international[2] ».

Telles paraissent être, sur l'organisation de l'avenir, les idées fondamentales des chefs du socialisme contemporain : socialisation intégrale des moyens de production, ne laissant subsister ni la propriété du paysan, ni celle de l'artisan ou du boutiquier; organisation de la production suivant un plan d'ensemble, de telle sorte qu'elle sera exactement adaptée aux besoins; répartition du produit dans la proportion du travail fourni par chacun, au moins pendant une période transitoire; élimination, par le fait même du mode de production, de toute divergence possible entre la valeur-travail et le prix résultant de l'offre et la demande; exclusion de la monnaie métallique, même comme signe du temps de travail social. C'est bien le collectivisme dans toute sa pureté. Aussi les socialistes marxistes, si rigoureux dans leur critique des autres systèmes socialistes, n'ont-ils jamais combattu, à ma connaissance, les exposés didactiques du collectivisme proprement dit. Schæffle ne s'est donc pas trompé, quand il a décrit ce régime comme se déduisant logiquement des principes de l'école. Le tableau du contenu positif du socialisme qu'il a présenté est bien, comme il le dit, la conséquence rigoureuse des données principales, tant critiques que positives, des théories socialistes contemporaines. C'est là ce qui donne au collectivisme son importance, et ce qui justifie la place que nous lui avons réservée dans cette discussion.

Mais aujourd'hui, les représentants plus autorisés de la doctrine marxiste, sans rompre ouvertement avec le collectivisme et avec la révolution totale qu'il suppose, appliquent à la révolution sociale une définition si large, qu'elle convient parfaitement à une transformation lente de l'ordre économique. Ils admettent une socialisation progressive des moyens de production, opérée par le prolétariat investi de la puissance politique, et ne manifestent plus aucune répugnance pour le socialisme d'État partiel et progressif[3].

M. Kautsky a lui-même élaboré un plan d'organisation sociale qui se rapproche beaucoup du programme de César de Paepe, de

1. Engels, *Anti-Dühring*, p. 327 et s.

2. Marx, *Le capital*, l. III, 2e p., trad. Borchardt, p. 66. — Bebel déclare qu'un certificat quelconque en papier, en or ou en fer-blanc, constatera le temps de travail fourni, et mettra l'intéressé en mesure d'échanger ces marques contre les objets dont il aura besoin (*La femme*, trad. Ravé, p. 273, Carré, 1891).

3. Kautsky, *Réformes sociales et révolution sociale*, Mouvement socialiste, 1er sept. 1902, p. 1541; *Le lendemain de la révol. sociale*, 1er et 15 février, et 1er mars 1903.

M. Brousse et des autres socialistes partisans d'une extension successive des services publics. Est-ce bien un plan? C'est plutôt, dans la pensée de son auteur, une étude indépendante des théories, présentée comme un exercice de la pensée et un moyen de propagande. Son but immédiat est de rechercher ce que le prolétariat au pouvoir sera contraint de faire sous la pression des circonstances, s'il veut agir efficacement.

Il socialisera les exploitations capitalistes, c'est-à-dire les moyens de production mis en œuvre par le travail salarié. Non pas qu'on doive nécessairement recourir à la forme brutale de la confiscation pure et simple; on pourrait inscrire des indemnités sur le livre de la dette publique, sauf à établir un impôt progressif dont le taux accéléré permettrait d'arriver un jour à la suppression totale du revenu, et par conséquent du capital de l'indemnité.

La socialisation ne se ferait pas uniquement au profit de l'État; les communes et les associations coopératives recevraient dans leur domaine les entreprises qui n'auraient pas un intérêt général. La socialisation ne serait même pas intégrale; elle n'atteindrait pas les petites exploitations paysannes, ni les métiers où le travail à la main conserve sa raison d'être. La propriété et l'exploitation des moyens de production et de transport affecteraient donc toutes les formes imaginables, bureaucratique, communale, coopérative, et même individuelle; des producteurs individuels pourraient encore vendre leurs marchandises aux particuliers et les porter sur le marché. Même variété dans la rétribution du travail, à la journée, à la tâche, à l'ouvrage collectif, avec ou sans participation aux bénéfices, etc. Même liberté dans les échanges; on pourrait acheter les marchandises aux magasins publics, aux coopératives, aux producteurs individuels. « Le mécanisme économique d'un État socialiste admet la même variété que celui d'aujourd'hui. »

Est-ce donc la société actuelle, avec la monnaie, l'offre et la demande, la concurrence, le salariat, et même les revenus capitalistes? Le régime actuel ne subirait-il d'autre changement qu'une extension des entreprises étatistes, municipales et coopératives aux dépens des entreprises capitalistes, et une réduction progressive des revenus capitalistes par un procédé raffiné de confiscation? Effectivement, c'est la conclusion qui s'impose à la suite de cet exposé.

M. Kautsky a soin de nous dire, cependant, que l'autorité réglera la production, qu'elle assignera à chaque fabrique sa part de production suivant les moyens dont elle dispose et suivant les besoins. Il ne veut pas de la lutte à outrance à laquelle nous condamne le

régime actuel de la concurrence; il ne veut pas d'une production réglée par le seul jeu des prix variant suivant les lois de la concurrence. Il conserve l'argent, qui reste indispensable comme moyen de circulation tant que l'on n'aura rien trouvé de mieux; il admet le salaire en argent, déterminé d'après les quantités produites et d'après l'offre et la demande du travail ; mais il affirme que « l'argent ne sera plus la mesure des valeurs, ne sera plus un objet de valeur. La monnaie métallique pourra être remplacée par toute autre monnaie. Les produits pourront être maintenus à des prix indépendants de leur valeur ».

Mais ces réserves sont contradictoires et sans portée. En ce qui concerne la concurrence, il est très réel qu'elle sera restreinte si l'État dispose des productions les plus importantes; dans ces branches socialisées, les prix subiront moins de variations, parce que l'État, agissant comme un trust et envisageant les ensembles, pourra mieux régler la production d'après les besoins de la consommation. Néanmoins, les prix des produits monopolisés par l'État varieront encore dans une certaine mesure d'après l'état de la demande, et ces variations indiqueront même à l'autorité directrice les limites à observer dans les productions où le prix de revient n'est pas uniforme. Quant aux prix des marchandises produites par les communes, les corporations et les individus, quant aux salaires des travailleurs, ils subiront les effets de la concurrence et les variations de l'offre et la demande tout comme aujourd'hui, puisque le régime des échanges privés subsistera tout entier; on ne saurait même concilier avec ce régime de libre marché la tutelle administrative que M. Kautsky veut imposer à la production corporative et individuelle.

C'est surtout au sujet du rôle de l'argent que M. Kautsky me paraît se méprendre. A cet égard, il n'y a pas de moyen terme : si l'on n'adopte pas le système de la valeur taxée par l'autorité publique en unités de travail social — et il y a de bonnes raisons pour que les socialistes contemporains renoncent à cette illusion, — il faut de toute nécessité conserver à l'argent sa fonction de mesure de la valeur, à titre de marchandise servant de terme commun pour tous les rapports d'échange. Dans ce régime de socialisme partiel, rien n'est changé au mode de la valeur; l'argent reste indispensable, la monnaie de base ne peut être que métallique, et la mesure des valeurs ne peut être donnée que par un certain poids d'or ou d'argent.

Peu importent d'ailleurs ces quelques méprises. Ce qu'il est intéressant de noter ici, c'est la nouvelle phase dans laquelle le marxisme

est entré. La thèse de la catastrophe est presque reniée, la révolution violente et brusque à peu près écartée, le collectivisme pur ignoré ; le socialisme d'État lui-même, loin d'être pris dans le sens intégral, se présente comme progressif; il subit l'alliage du socialisme municipal, du coopératisme et même de l'individualisme. Le socialisme se dégage de l'utopie, et cherche à se rendre acceptable en s'éloignant tous les jours un peu plus du collectivisme des temps héroïques [1].

1. Ces considérations me paraissent conserver leur justesse, malgré la déclaration de la *Neue Zeit* d'après laquelle l'état de choses décrit par M. Kautsky ne doit être, dans sa pensée, qu'un état purement transitoire (Eckstein, *Noch eine Widerlegung des Marxismus*, Die Neue Zeit, 25 mai 1907, p. 248). Dans le même article, l'auteur me fait le reproche assez singulier d'avoir cru que Marx avait conçu sa théorie de la valeur déterminée par le temps de travail comme applicable exclusivement à l'état de l'avenir.

DEUXIÈME PARTIE

LES FAITS
L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

LIVRE III

LE DÉVELOPPEMENT DES FORMES D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

CHAPITRE X

Position du problème et aperçu préliminaire.

Après cette revue des multiples systèmes de transformation sociale, l'esprit désorienté a besoin, pour se ressaisir, de reprendre contact avec la réalité, et de revenir aux faits comme à la seule base solide de toute doctrine sociale.

Aussi bien la pensée moderne, formée à la discipline des sciences naturelles et de la critique historique, ne saurait procéder autrement. Le plus grand progrès réalisé de nos jours dans les sciences sociales a été un progrès de méthode; la méthode historique et d'observation a définitivement ruiné les anciens concepts absolus. Systèmes politiques basés sur la théorie de l'état de nature, systèmes économiques fondés sur la liberté naturelle, constructions utopiques des anciens socialistes, codes de lois modèles présentés comme l'expression définitive de la raison écrite, toutes ces conceptions sont mortes, parce qu'elles supposaient l'existence d'un idéal universel, absolu, perpétuel, sur lequel les sociétés humaines, dès qu'elles en recevaient la révélation d'un penseur ou d'un peuple, devaient se modeler, en reniant les institutions vicieuses et irrationnelles qu'elles avaient jusque-là pratiquées.

A cette idée rationaliste et simpliste, la science moderne a substitué celle d'évolution naturelle, d'enchaînement et de continuité nécessaire, de développement organique et de relativité des institutions sociales. Les institutions ne sont pas des créations arbitraires, elles

poussent comme des organismes, suivant les conditions du milieu historique où elles sont nées; elles ne sont à aucune période des monstruosités imaginées par un esprit malfaisant, elles apparaissent comme des phénomènes de masses, ayant leur raison d'être dans l'état psychologique et économique du groupe social où elles se sont établies; elles ne sont jamais non plus un but définitif, un modèle immuable sur lequel l'humanité puisse se reposer, elles sont dans un perpétuel devenir, et se transforment progressivement sous l'action de facteurs toujours en mouvement dans le sein de la société.

La thèse organique de l'école historique, dressée en réaction contre le rationalisme de la Révolution française, soulève à son tour des critiques chez les penseurs contemporains; et bien certainement elle est excessive, si on l'interprète dans la pleine rigueur du déterminisme traditionaliste, en déniant à la volonté et à la raison humaine tout rôle dans l'évolution. Toutefois, la base de la doctrine reste intacte; et malgré certaines divergences qui subsistent sur des questions de limite et de dosage, le réalisme historique, avec sa méthode expérimentale, paraît définitivement entré dans nos habitudes de pensée.

La force du socialisme contemporain de Karl Marx, Lassalle et Engels, vient justement de ce qu'il repose sur cette base scientifique de l'évolution et du déterminisme historique. L'exposé magistral des grandes transformations économiques contenu dans le *Capital* et dans le *Manifeste communiste* fait ressortir cette idée essentielle, méconnue des anciens socialistes, que le régime capitaliste n'est pas un ensemble d'institutions vicieuses créées par la volonté malfaisante de quelques hommes; c'est une forme sociale qui ne pouvait pas ne pas être dans certaines conditions historiques, qui s'est constituée naturellement et nécessairement sur les débris de la petite production individualiste. Mais aussi, et de la même manière que jadis le régime du petit producteur indépendant, la production capitaliste engendre et développe en elle même à son tour des antagonismes qui doivent entraîner sa dissolution avec la fatalité qui préside aux métamorphoses de la nature. A mesure que s'accentue la concentration, le mode de production collectif de la grande industrie capitaliste devient incompatible avec le monopole privé du capital, et doit aboutir fatalement à la propriété commune de tous les moyens de production, y compris le sol. C'est donc dans la société présente que s'élabore progressivement la structure du régime de la propriété collective.

Les socialistes contemporains, quelles que soient leurs réticences ou leurs divergences au sujet de l'organisation socialiste de l'avenir, sont cependant tous d'accord pour la rattacher à l'évolution histo-

rique. C'est donc bien à la méthode d'observation qu'ils prétendent recourir, lorsqu'ils annoncent l'établissement d'un mode de production et d'échange socialement organisé.

De son côté, Herbert Spencer emploie les mêmes procédés d'induction historique pour justifier des conclusions bien différentes sur l'avenir des institutions sociales. Il croit pouvoir induire des changements déjà effectués par la civilisation qu'à une époque plus ou moins éloignée, — et sauf des reculs toujours possibles avec le réveil passager du militarisme, — le régime de la coopération forcée et du statut obligatoire, propre à la société militaire et à la société communiste, disparaîtra définitivement des nations les plus avancées pour faire place au type de la société industrielle, caractérisée par la coopération volontaire et la liberté des contrats. Dans l'organisation sociale de l'avenir, les échanges et la location des services assureront à chacun une juste rémunération exactement proportionnée à l'effort et au mérite, parce qu'ils s'effectueront en dehors de toute réglementation artificielle et par les seules lois de la libre concurrence. La société comprendra dans sa structure plastique d'innombrables associations privées, qui se chargeront des services les plus divers; quant à l'État, son rôle se réduira strictement aux fonctions de sécurité qui seront nécessaires pour assurer le respect des droits réciproques des individus.

Pourquoi ce régime de libre concurrence et de laisser faire doit-il se généraliser et l'emporter définitivement? C'est que toute intervention de l'autorité publique dans les échanges et les contrats, toute charge fiscale ayant un autre objet qu'une dépense de sécurité entraîne une répartition artificielle des produits, et dépouille les hommes supérieurs du bénéfice de leur mérite au profit des individualités inférieures. Or, dans un état de civilisation où la lutte pour l'existence entre les nations ne s'exercera plus que sur le terrain économique, les sociétés appelées à survivre et à progresser aux dépens des autres seront celles qui permettront aux hommes les mieux adaptés à l'état industriel de s'élever et de se multiplier; celles au contraire qui arracheront aux hommes supérieurs les résultats de leurs efforts pour en faire bénéficier les faibles disparaîtront, battues dans la course de la civilisation [1].

M. de Molinari s'inspire des mêmes idées. Après avoir montré que la tutelle politique est nécessaire tant que les hommes restent très

1. H. Spencer, *Principes de sociologie*, chap. XVIII (La société industrielle) et XIX (Passé et avenir des institutions politiques), trad. Cazelles, Germer-Baillière, 1883, in-8°. — *Justice*, trad. Castelot, p. 119, Guillaumin, 1893, in-8.

inégaux en capacité et que leur adaptation est imparfaite, il déclare que les servitudes politiques et économiques nées de l'état de guerre disparaîtront dans l'avenir, parce que ce sont des « nuisances » dans un état de concurrence industrielle. L'État devra se décharger des services d'intérêt collectif, y compris même celui de la sécurité publique, en les confiant à de grandes sociétés privées qui seront livrées à la concurrence. Car l'État omnipotent, après avoir subi un ralentissement de la production et de la population, s'effondrera sous le poids de ses charges fiscales. La concurrence entre les nations imposera fatalement la réforme du gouvernement politique et l'établissement du *self government* individuel; les sociétés qui se déroberont à la pression de la concurrence tomberont nécessairement en décadence et feront place à d'autres[1].

Ainsi, par la même méthode, par l'observation du passé et du présent, l'école socialiste et l'école individualiste, dans leurs prévisions sur l'état social de l'avenir, arrivent à des conclusions diamétralement opposées; l'une conclut à la nécessité historique d'un régime autoritaire de propriété collective et de production organisée, l'autre à la nécessité d'un état de libre concurrence et d'invidualisme presque anarchique auquel les sociétés ne sauraient se dérober sous peine de mort. Où est la vérité?

Pour essayer de la découvrir, il faut à notre tour recourir à l'étude des faits. Parmi les innombrables phénomènes de la vie sociale, nous observerons les formes de l'organisation économique dans leur évolution, en nous attachant aux organes qui paraissent les plus vivaces, les plus propres à un large développement ultérieur dans les sociétés avancées. S'il est vrai que les mêmes causes, dans des conditions semblables, doivent produire des effets du même genre, nous devons être capables de discerner, par une observation prudente et attentive, les tendances du mouvement contemporain dans les sociétés de civilisation occidentale, au moins pour un avenir prochain, et en supposant que des facteurs inconnus ne viennent pas bouleverser les conditions actuelles de l'évolution.

Parmi les grands courants qui agissent dans les sociétés modernes pour déterminer en elles des modifications de structure et de fonctions, celui du capitalisme est certainement l'un des plus puissants. La notion du capitalisme nous est aujourd'hui familière. C'est le

1. De Molinari, *L'évolution économique du XIXe siècle*, chap. IV et V, Reinwald, 1880, in-8°; *Les lois naturelles de l'économie politique*, p. 267 et s., Guillaumin, 1888, in-12; *Esquisse de l'organisation politique et économique de la société future*, p. 82 et s., 98 et 203, Guillaumin, 1899, in-12.

régime dans lequel la production et ses annexes (transports, commerce, banque, etc.) se trouvent entre les mains de capitalistes, qui tirent un profit de leur capital-valeur en l'investissant dans des entreprises où le travail est fourni par des salariés. Le régime capitaliste se caractérise donc moins par la dimension des entreprises que par un certain état des relations juridiques dans lequel les activités économiques sont subordonnées au capital en quête de profit.

Cette conception du capitalisme peut être critiquée pour défaut de précision; on peut lui reprocher de laisser indécises les frontières qui séparent le capitalisme des autres formes de la production, contester telle ou telle partie de la définition ou même la combattre dans son principe; on peut discuter s'il y a, entre l'entreprise capitaliste et celle du petit producteur indépendant resté travailleur manuel, une différence de nature ou de degré, une distinction qualitative ou simplement quantitative. Mais peu importe ici; la notion, dans ses grandes lignes, est suffisante pour caractériser le régime moderne par opposition aux formes économiques antérieures, régime patriarcal de l'économie sans échanges et régime de la petite exploitation indépendante.

Or le capitalisme tend aujourd'hui, avec plus ou moins de force suivant les pays, à éliminer les formes antérieures et à soumettre à sa loi une portion croissante des activités économiques. Les causes qui déterminent ce mouvement universel sont-elles psychologiques, ou extérieures à l'homme? Il semble évident qu'aucun phénomène social ne peut se produire sans avoir sa source dans l'esprit humain, dans l'éternel effort de l'homme pour réaliser ce qu'il considère comme son plus grand bien; conception d'ailleurs variable suivant les époques et les milieux, déterminée par de nombreux facteurs moraux, politiques, esthétiques et autres. Le mouvement vers le capitalisme est donc le produit de cet effort, au moins de l'effort des hommes qui disposent des moyens de succès.

Mais le mobile psychologique ordinaire n'a produit cette évolution spécifique qu'à raison de circonstances historiques déterminées, qui se sont rencontrées à un moment donné dans certains pays. Parmi ces circonstances, l'extension des marchés par le développement des moyens de communication, et la prépondérance des facteurs matériels de la production par le fait des progrès de la science et de la technique, peuvent être considérées comme les causes les plus actives du phénomène. Il a fallu aussi, pour qu'il prît naissance, un certain état de la population et de la richesse antérieurement accumulée; il a fallu, pour qu'il s'étendît, un certain régime juridique écartant les

entraves, un milieu de libre concurrence où l'esprit mercantile pût prendre un libre essor et produire ses effets les plus complets. Les facteurs politiques, juridiques et moraux ont donc concouru, par influence en retour, à la formation du régime nouveau; mais les facteurs techniques et économiques ont eu la part principale, ils ont été la cause première de la révolution industrielle, et leur prépondérance n'a rien de surprenant dans un phénomène d'ordre économique. Or, ces diverses circonstances constituent la civilisation même; la plupart prennent une importance grandissante dans les sociétés contemporaines; elles déterminent donc, à titre de causes impulsives ou simplement de conditions favorables, un développement parallèle aussi rapide du capitalisme.

D'autre part, il s'opère également, dans les mêmes milieux, un mouvement général de groupement, d'intégration, d'organisation spontanée des éléments sociaux, qui s'est singulièrement accéléré dans les vingt dernières années du XIXe siècle.

Au point de vue politique, cette tendance se manifeste par la formation des grandes unités nationales, par une centralisation croissante dans les États fédérés, par la constitution de nouvelles fédérations politiques, par des unions douanières et de vastes systèmes d'alliances internationales. Depuis que le champ sur lequel s'exerce la concurrence des intérêts politiques et économiques s'est étendu à l'univers, les grands États ont dû contracter des alliances visant les multiples problèmes d'une politique mondiale.

Dans l'ordre économique, les conditions nouvelles de la lutte pour l'existence obligent les entreprises concurrentes à chercher un accroissement de force dans un agrandissement de leurs dimensions ou dans une entente réciproque, en vue de se procurer les avantages de la grande production ou même de dominer le marché. De là d'innombrables groupements de capitaux et de personnes, pour la création de vastes entreprises capitalistes ou coopératives. Sous un autre aspect, dans le conflit des intérêts entre employeurs et salariés, même tendance à la constitution de groupes puissants et à la fédération des groupes. Dans tous les pays, la même civilisation économique fait éclore ces multiples associations, qui se développent avec la force d'organismes jeunes appelés à des formes supérieures. Enfin la grande association nationale, l'État, et les groupes politiques secondaires, étendent aussi constamment leurs fonctions économiques, soit par voie d'assistance et de protection, soit par voie de réglementation et de contrôle sur les exploitations privées, soit enfin sous la forme d'entreprises directes.

Ces deux grands courants, l'un dans le sens du capitalisme, l'autre dans le sens de la consolidation et de l'intégration par le groupement des éléments individuels, se combinent-ils ou se contrarient-ils? Sur certains points, ils se combinent; la concentration des entreprises, les associations de capitaux, les coalitions d'entrepreneurs sous une forme fédérative ou unitaire, sont les manifestations supérieures du capitalisme. Par ailleurs, les associations coopératives, les syndicats de travailleurs salariés, les entreprises publiques et autres fonctions économiques de l'État et des communes ont bien en général leur raison d'être dans le développement du capitalisme; mais ces divers organismes se forment en réaction contre lui et pour limiter sa puissance. Parmi ces formes nouvelles, les unes consacrent le triomphe des forts, tandis que les autres tendent à fortifier les faibles dans leur lutte contre les forts.

Ce sont ces différentes manifestations de la vie sociale contemporaine que l'on voudrait retracer ici. Dans l'esquisse synthétique qui va suivre, on ne se propose pas d'étudier les faits pour eux-mêmes, avec la prétention de fournir sur eux des renseignements nouveaux; on a seulement pour but de présenter d'une façon succincte des faits déjà connus, exposés par d'excellents observateurs, en les envisageant surtout au point de vue dynamique pour essayer de discerner en eux les tendances générales de l'évolution. Peut-être, après un examen consciencieux de la réalité mouvante des choses, pourrons-nous répondre à la question posée au début : les sociétés modernes s'engagent-elles dans la voie du collectivisme autoritaire, ou dans celle de l'individualisme libertaire?

CHAPITRE XI

La concentration industrielle et commerciale.

Section I. — Agrandissement des entreprises.

La concentration dans l'industrie manufacturière, les transports, le commerce de détail, les banques, les assurances, etc., est un fait si universellement connu, si fortement établi par des observations nombreuses et concordantes, qu'il est devenu banal de le constater; toutefois, il n'est pas inutile de mesurer par des chiffres l'étendue actuelle du mouvement, et surtout la vitesse de son cours. Sur ce dernier point, nous n'avons guère à notre service que les statistiques allemandes et françaises; encore masquent-elles en partie l'importance du phénomène, parce qu'elles comptent comme établissements distincts les ateliers ou comptoirs dispersés qui dépendent d'une même entreprise.

Dans l'intervalle de treize ans qui sépare les deux derniers recensements professionnels allemands de 1882 et 1895, le nombre des petites exploitations industrielles (travailleurs isolés et établissements occupant 5 personnes au plus) a sensiblement diminué, tandis qu'augmentait celui des moyennes (6 à 50 personnes) et des grandes exploitations. Les premières ont perdu 79 000 personnes (— 2,4 p. 100), alors que les secondes en gagnaient 793 000 (+ 71,5 p. 100) et les troisièmes 1 353 000 (+ 87,2 p. 100); aussi la proportion du personnel des petites entreprises dans l'ensemble est-elle tombée de 55 à 40 p. 100, tandis que pour les moyennes elle s'élevait de 18,6 à 23,8, et pour les grandes de 26,3 à 36,3 p. 100.

Si l'on compte un cheval-vapeur comme l'équivalent de 24 forces humaines, les petits établissements d'industrie et de commerce emploient seulement 15 p. 100 du total des forces en hommes et en

moteurs, tandis que les grands établissements de plus de 100 personnes comprennent plus de la moitié de ces forces réunies (54,8 p. 100). Dans ce chiffre, les exploitations géantes, celles qui emploient plus de 1 000 personnes, comptent à elles seules pour 18 p. 100; la maison Krupp occupe pour sa part 44 000 ouvriers et employés, et dispose d'une force de 36 560 chevaux-vapeur. Ces immenses établissements d'industrie et de commerce ont plus que doublé en nombre et en personnel dans l'espace de treize ans.

La concentration est donc extrêmement rapide en Allemagne depuis quelques années. Elle se fait sentir principalement dans les industries textiles, les industries chimiques, les mines, la construction des machines, la minoterie, le travail des métaux et l'industrie du bâtiment.

En France, dans les cinq années écoulées entre les recensements de 1896 et de 1901, les établissements d'industrie ont augmenté d'une façon absolue en nombre et en personnel (patrons et salariés) dans toutes les catégories. Les petits établissements (moins de 5 salariés) ont par leur nombre une énorme prépondérance, qui s'est légèrement accentuée d'une époque à l'autre. Mais, au point de vue du personnel, l'accroissement a été plus rapide dans la catégorie des grands établissements (plus de 50 salariés). Aussi la proportion de leur personnel a-t-elle progressé (de 36,1 à 39,7 p. 100 de l'ensemble) aux dépens de celle des établissements moyens (25,8 au lieu de 27,3 p. 100) et des petits (34,5 au lieu de 36,6 p. 100). Mais en tenant compte des petits patrons et façonniers isolés, le personnel de la petite industrie s'élève en 1901 à 47,6 p. 100 de l'ensemble, tandis que celui de la grande ne dépasse pas 31,7 p. 100. Le nombre des établissements occupant plus de 1 000 salariés dans l'industrie, les transports et le commerce a passé de 167 à 221 d'une époque à l'autre.

D'après les recensements professionnels de 1896 en Belgique, et de 1902 en Autriche, la proportion des petites exploitations industrielles y est de 90 à 95 p. 100 environ, comme en Allemagne et en France; celle du personnel est sensiblement la même en Autriche qu'en France dans la petite industrie (46,5 p. 100), mais elle est plus faible dans la grande (27,8 p. 100); en Belgique, la concentration est plus avancée, car les grandes exploitations occupent 44 p. 100 du personnel de l'industrie; on y rencontre 41 établissements comptant plus de 1 000 salariés [1].

1. Voir Annexe I, 1°. — Statist. d. D. R., vol. 119, *Gewerbe und Handel im Deutschen Reich 14 juni 1895*, p. 50 et s., 153 à 156, 158 et s., Puttkammer, 1899. — Lucien March, chef de la statistique au Minist. du commerce, *La distribution des entreprises selon leur importance*, Journ. de la Soc. de statist. de Paris, 1901, p. 283.

Pour l'Angleterre, nous ne pouvons suivre le mouvement que dans l'industrie textile, où la moyenne par établissement des broches, des métiers et des ouvriers s'élève régulièrement. Aux États-Unis, l'importance moyenne des entreprises industrielles en capital, en personnel et en produit s'élève d'une façon à peu près continue depuis 1850, bien que le nombre des établissements se soit beaucoup accru dans le dernier *Census* de 1900, à la suite d'un relevé plus soigneux des petits métiers. Pour quelques grandes industries, machines agricoles, cordonnerie mécanique, tapis, fer et acier, cuirs, liqueurs, constructions des navires, lainages, etc., le nombre absolu des entreprises a même une tendance à diminuer. Si l'on remonte jusqu'en 1850, les différences de moyennes sont énormes; depuis 1880 même, la progression est très sensible dans les principales industries. Ainsi, depuis cette époque jusqu'en 1900, l'importance moyenne des établissements a doublé ou triplé dans la plupart des divisions; l'accroissement est même plus rapide encore dans la construction des navires, dans celle des machines agricoles et dans l'industrie des cuirs [1].

En même temps qu'elle se concentre, l'industrie obéit à deux autres tendances, qui agissent en sens contraire l'une de l'autre sans être cependant contradictoires.

D'un côté, les entreprises industrielles subissent certainement la loi générale de la spécialisation progressive. C'est ainsi que les filatures de coton anglaises restreignent leur fabrication à une série de numéros très limitée, de manière à éviter les arrêts résultant des changements de numéros sur les métiers, et à conquérir une supériorité décisive dans un genre de production très spécialisé. Quand une grande société industrielle possède plusieurs établissements, il arrive souvent que la division de travail s'opère par l'affectation de chaque établissement à une spécialité distincte.

D'autre part, on observe aussi que les grandes entreprises, lors même qu'elles restent spécialisées, tendent à embrasser la série complète des fabrications nécessaires à la production d'une marchandise achevée, et cherchent parfois à étendre leurs opérations depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la vente au consommateur, de manière à s'affranchir des industries qui les précèdent ou les suivent dans la série technique, et à fournir sans arrêts le maximum de rendement. Ainsi une fabrique d'horlogerie, tout en se consacrant à un genre de fabrication spécialisé, rassemble autour

1. Voir Annexe I, 2°.

de son moteur des opérations multiples jusque-là disséminées dans une multitude d'ateliers à domicile. Une grande filature possède des ateliers de réparation; un grand tissage s'annexe une blanchisserie ou une teinturerie; une grande usine fait subir à ses sous-produits les préparations complémentaires qui doivent en faire des produits marchands; les fabriques de papier achètent des établissements de défibrage du bois, tandis que les chocolateries acquièrent des fabriques de sucre; les entreprises de navigation sur le Rhin sont propriétaires de docks et d'engins de manutention; les grandes entreprises d'abattoirs à Chicago ont leurs wagons et dépôts frigorifiques dans les places principales où elles expédient la viande, etc.

Nulle part ce phénomène d'intégration ne se manifeste avec autant de force que dans l'industrie du fer et de l'acier, où les entreprises importantes se suffisent complètement à elles-mêmes, possédant, à côté de leurs hauts fourneaux, laminoirs et usines de transformation, des mines de houille, des gisements de minerais et des voies ferrées; en Allemagne, en Autriche et aux États-Unis, les houillères fusionnent avec les établissements sidérurgiques et métallurgiques[1]. D'autres industries, comme celles du zinc, des glaces, des produits chimiques, présentent une organisation analogue; des fabriques de machines et des compagnies maritimes achètent des mines de houille pour leur propre usage.

La grande industrie s'annexe aussi le commerce. Le syndicat houiller du Rhin a créé une filiale qui monopolise le commerce et le transport de la houille dans la région. Des entreprises anglaises et américaines pour la production du thé, du tabac, de la bière, se subordonnent les détaillants ou établissent dans les grandes villes des bureaux de vente au détail. De même, des fabriques de machines agricoles, d'instruments de musique, de machines à coudre, de bicyclettes et automobiles, de chaussures, de meubles et tapis, tiennent des magasins de vente dans les principaux centres d'écoulement.

Même accroissement dans les entreprises de navigation. Les petits armateurs conservent encore la pêche et le cabotage; mais la navigation au long cours, surtout par bateaux à vapeur, appartient presque exclusivement à de grandes sociétés. Des compagnies anglaises se sont agrandies en achetant les flottes de leurs concurrents. La moyenne du tonnage par entreprise, dans la navigation à vapeur du monde, a exactement doublé de 1880 à 1905, passant de 2 572 à 5 171 tonnes. Les grandes entreprises possédant une flotte

1. Voir Annexe II, 1°, Allemagne.

supérieure à 100 000 tonneaux, qui n'étaient que 3 en 1880 avec 357 163 tonneaux, soit 5,2 p. 100 de l'ensemble de la navigation à vapeur, sont au nombre de 39 en 1905, avec 7 854 590 tonneaux, soit 27,6 p. 100 de l'ensemble; parmi elles, deux compagnies allemandes possèdent respectivement 523 000 et 708 000 tonneaux[1].

Le commerce est soumis à la même loi de centralisation, bien que d'une façon moins sensible. En Allemagne, de 1882 à 1895, les petits établissements de commerce et de transport occupant moins de 6 personnes se sont développés moins rapidement que les moyens et grands établissements, de sorte qu'en définitive l'importance relative du petit commerce dans l'ensemble a diminué; la proportion de son personnel est tombée de 76 à 70 p. 100. En France, même phénomène d'accroissement absolu, mais de diminution relative du petit commerce, qui n'occupe plus en 1901 que 66,5 p. 100 du personnel total, au lieu de 70,2 en 1896, tandis que le grand commerce (établissements de plus de 50 salariés) occupe 9,7 au lieu de 6,5 p. 100. Dans les transports, la proportion reste à peu près stationnaire, prépondérante dans les grandes entreprises (82 p. 100 environ) à cause des chemins de fer et des postes[2].

Mais qu'est-il besoin de statistiques, pour établir un fait qui s'affirme aux yeux du public le moins initié par la croissance extraordinaire des grands magasins et des bazars? Partout ils s'agrandissent et se multiplient; ils étendent le cercle de leur clientèle bien au delà de la ville où ils sont situés, grâce aux facilités nouvelles des expéditions par petits colis; ils cherchent à atteindre les couches les plus nombreuses de la population par des procédés rajeunis de vente à crédit. On ne rencontre qu'à Paris des magasins au chiffre d'affaires de 150 ou 180 millions, comme le Louvre ou le Bon Marché. Mais Londres possède les établissements Spiers et Pond (capital, 48 millions de francs) et le bazar Whiteley (55 millions d'affaires); à Chicago, c'est Siegel Cooper and C° (90 millions d'affaires), Marshal Field (80 millions); à Berlin, c'est le bazar Wertheim (40 millions), etc.

Dans des branches de commerce plus spécialisées, les grands magasins s'étendent d'une autre manière. Tandis que la maison Potin multiplie ses correspondants en province, l'épicerie Lipton, au capital de 63 millions, répand ses 300 succursales sur tout le sol de l'Angleterre. Une grande maison de tabacs anglaise, Salmon et Gluckstein, possède 140 magasins de débit; telle maison de librairie française

1. Voir Annexe I, 3°.
2. Voir Annexe I, 1°.

établit des succursales dans les différents quartiers de Paris et dans les villes de province; certaines entreprises, tant à Londres qu'à Paris, possèdent des restaurants de quartier multiples; les commerces de la boucherie, de la boulangerie et de la laiterie présentent des cas d'extension analogues dans certaines grandes villes; des sociétés possèdent de grands hôtels disséminés dans un même pays ou dans les diverses contrées du monde. Sous cette forme, la concentration ne s'opère plus par la création ou l'agrandissement d'un magasin gigantesque, mais par la multiplication des comptoirs locaux qui dépendent d'une même entreprise et constituent les organes d'une maison mère [1].

Le grand commerce de détail, comme la grande industrie, tend à la fois à la spécialisation et à l'intégration. Lorsqu'une grande maison de détail s'annexe le commerce du gros, lorsqu'une grande épicerie entreprend de fabriquer elle-même certains des produits qu'elle met en vente, lorsqu'un grand magasin établit pour ses besoins des ateliers de confection, de tapisserie, d'ébénisterie et autres, l'intégration consiste à réunir sous une même direction une série d'opérations connexes pour un même genre de marchandises, et se concilie avec la spécialisation. Mais lorsque l'intégration s'effectue par la concentration dans un même établissement de plusieurs branches de commerce différentes, il n'en est plus de même; les deux tendances, spécialisation et intégration, sont alors contradictoires; aussi s'observent-elles dans des entreprises différentes. Tandis que certains grands magasins multiplient leurs rayons dans les spécialités les plus disparates, de manière à attirer la clientèle par la plus grande variété possible d'objets à sa convenance, d'autres magasins prospèrent et grandissent en présentant au public tous les modèles possibles d'une même spécialité, quincaillerie, épicerie, verrerie, meubles, fourrures, vêtements pour hommes, etc.

La banque se concentre de la même manière que le commerce de détail. Les banques constituées par actions ont pris à la fin du XIXe siècle un développement considérable; elles étendent maintenant leurs rameaux sur toute la surface d'un pays, et fondent même des succursales sur les places étrangères. En 1905, les cinq grandes banques françaises par actions (y compris la Banque de France) possèdent un capital de 1 milliard, et des dépôts et comptes courants pour 3 milliards et demi; là-dessus, le Crédit lyonnais, à

1. Macrosty, *Trusts and the State*, p. 193 et 194, Londres, Richards, 1901, pet. in-8°. — Sombart, *Der moderne Kapitalismus*, t. II, p. 397, Leipzig, Duncker, 1902, 2 vol. in-8°.

lui seul, détient plus de 1 milliard de dépôts. Les petites banques locales disparaissent successivement devant les agences des grandes sociétés de crédit; les unes sont absorbées, les autres cessent leurs affaires sans être remplacées, de sorte qu'il n'y a guère, pour subsister en face des banques par actions et de leurs succursales, que les banques privées les plus importantes situées dans les grands centres d'affaires. De même, en Angleterre, beaucoup de banques privées ont été absorbées par les *Joint stock Banks*, et les amalgamations des banques de province avec les banques de Londres ont été fréquentes dans les vingt dernières années. Aussi les banques par actions sont-elles parvenues à un grand développement; 21 d'entre elles possèdent plus de 100 succursales dans le Royaume-Uni; les dépôts, pour 16 banques par actions, s'élèvent à près de 10 milliards de francs, et le capital, pour les 6 principales, à 1 800 millions [1].

En Allemagne, les grandes banques de Berlin, comme la Deutsche Bank, n'ont pas seulement créé des succursales; elles ont surtout, en augmentant leur capital, absorbé des banques considérables situées dans les grands centres industriels et maritimes. Tantôt elles se sont contentées d'acquérir la majorité des actions pour dominer la direction de la banque provinciale; tantôt elles ont acheté la totalité des actions et transformé la banque en filiale. La crise de 1900-1901 a eu pour effet de fortifier encore les plus puissantes au détriment des moyennes et petites banques [2]. Aux États-Unis, la formation des trusts a accéléré la concentration dans les affaires de la banque, en privant les banques locales d'une partie de leur clientèle industrielle, et en augmentant l'importance des grandes banques de spéculation de New-York, qui ont fondé les principaux trusts.

Dans la banque comme dans le commerce de détail, un mouvement d'intégration se poursuit parallèlement à celui de la concentration, en sens contraire de la spécialisation. Les grands établissements de crédit du continent ne se bornent pas aux opérations de banque à court terme, dépôts et comptes courants, escomptes et avances sur titres; ils se chargent des ordres de bourse et des opérations de change; beaucoup même, surtout en Allemagne, entreprennent des émissions d'emprunts et de valeurs industrielles. Cependant le crédit hypothécaire et le crédit agricole restent généralement distincts, réservés à des institutions particulières.

Les assurances n'échappent pas non plus à la loi commune. En

1. G. François, *Les banques anglaises*, Revue d'économie politique, juillet 1902.
2. V. Annexe, II, 1°, Allemagne.

France et en Allemagne, le nombre des compagnies d'assurances sur la vie reste stationnaire, ou s'accroît à peine depuis de longues années, tandis que le chiffre de leurs affaires progresse rapidement; aussi la moyenne des capitaux assurés, par compagnie, a-t-elle presque doublé en France, et plus que triplé en Allemagne depuis 1880; de grandes compagnies y ont absorbé des sociétés moindres. Aux États-Unis, le nombre des sociétés d'assurances sur la vie est tombé de 71 en 1870 à 37 en 1899, et la moyenne par société des sommes assurées a sextuplé, passant de 140 à 845 millions de francs. L'actif des sociétés d'assurance-vie s'élève à 11,5 milliards de francs aux États-Unis, 7,2 milliards en Angleterre, 2,1 milliards en France, celui des sociétés d'assurance de toute nature monte à 5 milliards en Allemagne; les grands établissements d'assurances, devenus d'immenses réservoirs de l'épargne privée, disposent par là d'une puissance financière considérable[1].

La concentration a eu deux conséquences naturelles, que les statistiques nous permettent de saisir : l'agglomération des capitaux dans les sociétés par actions, et la décroissance continue de la proportion des entrepreneurs vis-à-vis des salariés.

Dans l'industrie manufacturière, les mines, les chemins de fer, la navigation, le commerce, la banque, les assurances, etc., les entreprises les plus considérables ont dû, pour la plupart, se constituer en sociétés par actions. En France (1899), le capital de ces sociétés monte à 13 milliards 1/2, non compris 22 milliards en obligations. Pour l'Angleterre (1904), leur capital s'élève à 70 milliards 1/2 de francs, y compris celui des compagnies de chemins de fer. En Allemagne (1896), capital et réserves des sociétés par actions montent à 10 milliards de francs, sans compter 8 milliards en obligations. Aux États-Unis (1900) les sociétés par actions fournissent 59,5 p. 100 du produit total de l'industrie; la proportion s'élève même à 81,4 p. 100 dans l'industrie chimique, à 89,9 p. 100 dans celle du coton, et 93,6 p. 100 dans celle du fer et de l'acier[2].

L'industrie, à mesure qu'elle grandit, devient une propriété imper-

1. Voir Annexe I, 4°.

2. *Bulletin de statistique et de législation comparée*, mai 1901, p. 560. — *Statistical Abstract for the United Kingdom from 1890 to 1904*, p. 236 et 245. — Handwörterbuch der Staatswissenschaften, 2e éd., v° *Aktiengesellschaften*, p. 194. — *Twelfth Census of the United States 1900*, t. VII, p. LXVI et LXVII. — D'après le Recensement professionnel allemand (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 184), les entreprises collectives en Allemagne, y compris celles de l'État et des municipalités, emploient 33,1 p. 100 du personnel total de l'industrie et du commerce en 1895, au lieu de 30,3 p. 100 en 1882.

sonnelle, monnayée sous forme de titres mobiliers. A ce degré, elle subit de plus en plus la domination de la haute finance. Les grandes entreprises ne peuvent plus se passer du concours des maisons de banque, soit pour l'émission de leurs titres, soit pour des avances et des commandites. L'influence de la finance sur l'industrie est surtout sensible à l'égard des trusts et des cartels, qui sont formés et crédités par la haute banque.

Il résulte aussi de la centralisation industrielle et commerciale que la proportion des patrons indépendants diminue vis-à-vis du nombre sans cesse grossissant des salariés. La diminution est particulièrement sensible en Allemagne : si l'on met de côté les travailleurs isolés, la proportion des entrepreneurs dans l'ensemble du personnel des exploitations tombe, entre 1882 et 1895, de 17,3 à 12,2 p. 100 dans l'industrie, et de 26,3 à 22,9 p. 100 dans le commerce. En Belgique, dans l'industrie, la chute est moins rapide, parce que le développement industriel y est plus ancien; néanmoins, au lieu d'une proportion de 1 patron pour 1,8 ouvrier en 1846, on n'y trouve plus en 1896 que 1 patron pour 3 ouvriers. En France, de 1896 à 1901, la proportion des chefs d'établissement reste fixée à 17 p. 100 dans l'industrie, et 25 p. 100 dans le commerce et les transports, chiffres qui s'élèvent à 20 et 38 p. 100 si l'on tient compte des travailleurs isolés [1].

En même temps que diminue le nombre des entrepreneurs relativement aux salariés, le capital des entreprises, principalement le capital fixe, augmente plus vite que le personnel salarié. L'évolution industrielle a donc pour conséquence d'amoindrir l'importance relative des facteurs personnels à l'égard des facteurs matériels dans le procès de production.

La cause du mouvement universel de concentration capitaliste est bien connue; c'est la supériorité des grandes entreprises dans la concurrence qui le provoque, avec la force irrésistible d'une loi naturelle.

Considérons l'industrie. Une grande entreprise, disposant de larges capitaux, peut se procurer les meilleures machines, et tenir sans cesse son outillage à hauteur des inventions les plus récentes; elle achète les brevets pour l'exploitation des procédés les plus perfectionnés; elle attire les directeurs et ingénieurs les plus capables, les ouvriers les plus habiles et les plus laborieux par des salaires plus élevés et des journées plus courtes. Dans les ateliers, le travail est organisé de

1. Voir Annexe I, 5°.

manière à donner la plus grande production aux moindres frais : spécialisation extrême des tâches, application des ouvriers supérieurs à certains travaux délicats, qui permettent de donner ensuite la besogne courante à des ouvriers ordinaires recevant un salaire réduit, utilisation complète et continue des machines, traitement industriel des déchets et des sous-produits par quantités suffisantes. De toutes manières, le grand établissement réalise des économies : sur la main-d'œuvre, moins coûteuse malgré les hauts salaires de certains ouvriers ; sur les matières, utilisées sans déperdition ; sur le machinisme, d'autant moins onéreux par unité de force qu'il est plus puissant; sur les frais généraux, d'autant moins élevés par unité de produit que l'entreprise est plus considérable. Par la supériorité de son organisation du travail, le grand établissement procède avec plus de rapidité et de simplicité dans l'exécution, et obtient une plus grande homogénéité des produits ; il peut ainsi fournir des livraisons régulières, ponctuelles et uniformes aux prix les plus bas, et renouveler promptement ses assortiments ; il est capable d'exécuter les commandes les plus considérables et les plus pressées, et d'entreprendre les travaux de construction les plus gigantesques.

Ces avantages au point de vue technique de la production ne sont pas les seuls; dans la partie commerciale de sa tâche, le grand entrepreneur n'est pas moins favorisé. Qu'il s'agisse d'achats de matières premières ou de matériel, qu'il s'agisse de transports ou même d'obligations fiscales, les conditions sont généralement meilleures pour celui qui opère par grandes masses. Au point de vue de la vente, les grandes maisons peuvent se charger des plus vastes commandes, et organiser elles-mêmes l'exportation ; elles ont le moyen de se passer des intermédiaires onéreux. L'étendue de leur capital et l'élasticité de leur crédit leur permettent de profiter des occasions favorables pour leurs approvisionnements, d'attendre un relèvement des cours pour l'écoulement de leurs marchandises, et de surmonter les crises qui écrasent les faibles. Leur capital, circulant plus vite, est aussi plus productif. Le crédit leur est facile, et l'escompte largement ouvert au taux le plus bas. Grâce à l'ampleur de leurs transactions, elles peuvent aussi se contenter d'un moindre profit sur chaque marchandise. Pour toutes ces raisons d'ordre industriel et commercial, les grandes entreprises peuvent vendre moins cher et réaliser des bénéfices plus élevés; elles l'emportent naturellement dans la concurrence, et survivent quand les autres succombent.

Dans le commerce de détail, les avantages de la concentration sont, pour la plupart, de même nature que dans l'industrie et les trans-

ports : économies sur les frais généraux, conditions favorables pour les achats, ampleur et bon marché du crédit, circulation rapide du capital, etc. Les grands magasins peuvent éliminer un grand nombre d'intermédiaires coûteux, et se rendre indépendants des négociants en gros; ils dictent leurs conditions aux fabricants, qu'ils se subordonnent par des participations, des avances et des contrats à livrer. Ils attirent la clientèle par l'étendue, la variété, la fraîcheur de leurs approvisionnements sans cesse renouvelés, par les facilités qu'ils donnent à l'acheteur d'exercer son choix, de faire rapidement des achats multiples et de s'en dégager dès qu'il le désire.

Quant aux grandes banques par actions, leur supériorité ne vient pas de la modicité relative de leurs frais; mais l'importance des capitaux dont elles disposent leur permet d'abaisser le taux de l'escompte au profit de leurs meilleurs clients, sans avoir à se préoccuper d'un réescompte onéreux, dont les petites banques sont toujours obligées au contraire de tenir compte à l'avance; par-dessus tout, la puissance du crédit attaché à leur signature et l'étendue de leur sphère d'action leur assurent la prééminence. C'est en effet par leur rayonnement sur tout le territoire d'un grand pays qu'elles peuvent drainer partout les capitaux flottants, pour les porter sur les points où ils sont le plus nécessaires, et par conséquent le plus lucratifs; c'est par la multiplicité de leurs comptoirs qu'elles peuvent attirer une immense clientèle et répandre dans le public les titres qu'elles se chargent de placer fructueusement. En particulier, les banques qui émettent des valeurs industrielles doivent avoir un capital-actions considérable, pour entreprendre les grandes affaires et diviser les risques en créant des entreprises multiples et variées.

L'analyse qui vient d'être présentée montre suffisamment que les avantages de la concentration ne sont pas toujours attachés à la dimension de l'établissement, mais qu'ils le sont plutôt à la dimension de l'entreprise. La distinction est essentielle, car une entreprise peut réunir sous une même direction industrielle et commerciale plusieurs établissements distincts et éloignés. Il y a des limites qu'un établissement ne peut dépasser dans sa croissance sans une lourde surcharge des frais généraux, et sans une aggravation périlleuse des difficultés de surveillance et de direction; il n'y a pas de limite, semble-t-il, à l'extension des entreprises. Une entreprise trouve donc avantage, dans certaines circonstances, à s'étendre par multiplication de ses établissements, agences ou succursales, plutôt que par agrandissement d'un siège unique. Nous en avons déjà cité quelques exemples; nous le verrons mieux encore en étudiant les trusts.

Section II. — Coalitions d'entreprises.

Nous venons de voir que les entreprises, individuelles ou montées par actions, s'agrandissent en développant les dimensions de leurs établissements, en créant de nouveaux établissements, ou en achetant des entreprises concurrentes. Cette forme de concentration, qui s'est présentée la première à notre analyse, est aussi la plus simple; mais ce n'est pas la seule. Dans ces dernières années, chez les peuples les plus progressifs, la concentration s'est encore effectuée par voie d'entente et de coalition entre des entreprises indépendantes, qui ont renoncé à tout ou partie de cette indépendance dans le but de limiter la concurrence, de réglementer la production, et même d'exercer un véritable monopole sur le marché.

Il n'est pas question ici de ces coalitions éphémères de spéculateurs (*rings*, *corners*), qui se forment sur un grand marché pour produire une hausse ou une baisse momentanée sur une marchandise, et qui doivent liquider leur opération à bref délai pour réaliser un bénéfice. Il ne s'agit que des ententes durables entre des entreprises proprement dites; peu importe d'ailleurs que ces entreprises aient pour objet la production industrielle, les transports par terre ou par mer, l'emmagasinage, le commerce en gros ou au détail, les assurances, etc. Il ne s'agit même pas de toutes les ententes et associations qui peuvent se former entre producteurs, transporteurs ou commerçants, mais seulement de celles qui tendent à limiter ou à supprimer la concurrence. Il existe bien des sociétés coopératives composées d'agriculteurs, d'industriels ou de commerçants, qui se proposent d'organiser la production ou la vente d'un produit; plusieurs d'entre elles contiennent le germe d'une coalition, et se développeront peut-être un jour en ce sens; mais elles ne deviennent réellement une coalition que lorsqu'elles imposent à leurs membres certaines obligations destinées à écarter les effets de la concurrence.

Ces coalitions naissent spontanément de la concurrence elle-même et des abus qu'elle engendre. Lorsque, sous l'effort de chaque entreprise pour écouler ses produits, les prix s'abaissent à tel point que non seulement les entreprises les plus faibles ne couvrent plus leurs frais, mais que les plus puissantes mêmes ne réalisent aucun profit, la concurrence, devenue meurtrière de l'industrie et malsaine pour le corps social tout entier, ne peut que succomber sous ses propres excès et s'abolir elle-même; elle s'anéantit alors, soit par l'absorption

des plus faibles, soit par l'entente des concurrents quand leurs forces ne sont pas trop inégales.

Les premiers exemples de ce procès naturel se sont présentés dans l'industrie des chemins de fer, en Angleterre et aux États-Unis. Dès l'origine, la concurrence n'a pu s'y maintenir entre les compagnies, parce que nulle industrie n'offrait des conditions plus favorables à la fusion ou à l'entente. Mais, à une époque plus récente, les coalitions se sont multipliées, en Amérique et ailleurs, dans beaucoup d'autres branches de l'industrie. D'une manière à peu près invariable, elles sont nées des circonstances qui viennent d'être relatées.

§ I. — Cartels [1].

Les ententes conclues pour un objet déterminé, entre des entreprises qui conservent par ailleurs leur existence individuelle et leur autonomie, sont généralement désignées sous le nom de *cartels* ou de *pools*. Les cartels réunissent des entreprises concurrentes qui appartiennent à la même catégorie professionnelle; ils exercent leur action dans une localité restreinte ou dans un État, parfois même dans le monde entier. Ils visent à prévenir les abus de la concurrence, et même à établir un monopole, mais sans prétendre le restreindre à un cercle limité d'entreprises; un cartel reste ordinairement ouvert à tous ceux qui se soumettent à ses clauses. Les cartels sont donc des fédérations économiques, qui laissent aux entreprises adhérentes leur individualité distincte et ne les obligent que dans les limites tracées par le pacte fédéral.

Suivant leur degré de cohésion et de centralisation, on distingue plusieurs espèces de cartels : ceux qui se bornent à poser des règles communes sur les conditions accessoires de la vente (escompte, délais de paiement, etc.); ceux qui établissent un prix de vente minimum, sans chercher à prévenir la baisse par des mesures qui l'atteignent à sa source; ceux qui fixent à chaque établissement un rayon d'écoulement déterminé, en divisant le marché par circonscriptions géographiques; ceux qui cherchent à agir sur la production, soit en imposant à chaque contractant un chômage périodique ou une réduction proportionnelle à ses moyens de production, soit plutôt en déterminant à l'avance le total de la production annuelle et en assignant à chaque entreprise un certain contingent, sauf à

1. Voir Annexe II, 1°.

prélever, sur les établissements qui dépassent leur contingent, une somme destinée à indemniser ceux qui ne l'ont pas atteint.

Les combinaisons usitées sont donc extrêmement variées; mais toutes celles qui viennent d'être indiquées ont le vice commun d'être trop lâches et de se prêter, malgré les mesures de contrôle et les pénalités, à des fraudes multiples; mal observé, le pacte se dissout trop facilement. La seule forme vraiment vigoureuse et résistante du cartel est celle qui réalise la véritable centralisation, sinon au point de vue industriel — ce serait alors le trust, — au moins au point de vue commercial; c'est le comptoir de vente, le bureau de vente commun, chargé de passer tous les marchés, de recevoir les commandes et de les distribuer, en un mot, de pourvoir seul et pour le compte de tous à l'écoulement des produits sur le marché intérieur. Cette forme de cartel ne se conçoit guère autrement que combiné avec quelques-unes des modalités précédentes; il serait difficile à un comptoir de vente d'assurer l'écoulement total de la production, si la convention n'assignait pas à chaque établissement un contingent limité pour le marché national, ou tout au moins ne lui fixait pas les limites d'un marché territorial; mais son caractère essentiel est toujours l'organisation de la vente en commun. Parfois, c'est une maison de banque que le cartel charge de cet office; plus souvent, il institue lui-même son propre bureau de vente, soit que le bureau serve simplement d'intermédiaire entre les entreprises syndiquées et la clientèle, soit qu'il opère lui-même la vente après avoir acheté les produits. Cette dernière organisation, la plus parfaite que comporte le cartel, nécessite la formation d'une société entre les entreprises intéressées. La société ainsi constituée présente tous les caractères économiques d'une société coopérative; mais elle est en même temps et essentiellement un cartel; car le comptoir de vente, par les obligations qu'il impose à ses adhérents, réalise l'unité d'action dans le but de régir les prix et d'établir un monopole.

La plupart des cartels se proposent, à des degrés divers, l'organisation de la production ou de la vente sur le marché intérieur; il en est cependant qui visent aussi l'exportation, et qui la favorisent par certains procédés propres à décongestionner le marché intérieur. Il existe aussi, mais en petit nombre, des cartels d'achat, notamment entre fabricants de sucre vis-à-vis des cultivateurs de betteraves; on pourrait même considérer comme tels les syndicats organisés entre patrons pour résister aux prétentions de leurs ouvriers. Les cartels de vente provoquent parfois, par leurs prétentions, la formation de cartels d'achat; si les exploitants des houillères ou des hauts four-

naux se syndiquent, leurs clients de l'industrie métallurgique se coalisent de leur côté pour opposer cartel à cartel; de même, l'industrie allemande des cuirs vise à fonder un syndicat d'achat pour lutter à armes égales contre les bouchers coalisés comme vendeurs de peaux brutes. A l'inverse, des syndicats se forment entre cultivateurs de betteraves pour résister à la pression des fabricants de sucre syndiqués.

Toutes les branches d'exploitation ne sont pas également propres aux cartels. D'une manière générale, la tendance à la coalition est d'autant plus forte que la concentration est déjà plus avancée; l'accord est aisé, en effet, entre des entreprises peu nombreuses, surtout si elles sont rapprochées géographiquement et si leur marché est limité. Le cartel suppose en outre qu'il existe entre les concurrents une certaine égalité; sinon, la concurrence aboutit à l'absorption plutôt qu'à la coalition. Enfin, et c'est la condition principale, le cartel ne peut guère exister que pour des marchandises produites en masse suivant un type uniforme. Les articles fabriqués par petites quantités, ceux qui ont une originalité individuelle, ceux qui sont parvenus au dernier degré de fabrication, s'y prêtent difficilement. Quant à ceux qui portent une marque connue et appréciée du public, ils sont l'objet d'une sorte de monopole individuel, et échappent par conséquent à toute combinaison collective.

Exposer ces conditions, c'est dire que les cartels se rencontrent surtout dans la grande industrie. Ils foisonnent en Autriche et en Allemagne, leurs pays d'origine; l'industrie houillère, la grosse métallurgie, la construction mécanique, l'industrie chimique, les industries du verre et de la poterie, les industries alimentaires, sont celles où l'on rencontre les coalitions les plus nombreuses et les plus fortes, sous forme de comptoirs de vente ou autrement. En Allemagne, la région Rhin-Westphalie est le siège des syndicats les plus puissants de la houille, du coke et de la fonte; au début de 1904 s'y est formé le syndicat de l'acier, qui réunit presque tous les établissements de l'Allemagne. Dans ce pays, la concentration s'opère par fusion et intégration d'entreprises et de cartels, soit similaires soit connexes. Le cartel de l'alcool, qui comprend la presque totalité des intéressés, est lui-même une combinaison au second degré; il résulte d'un accord entre le syndicat des distillateurs et celui des rectificateurs d'alcool. Quant à l'industrie textile, sa production diversifiée se prête moins facilement à la coalition. On y trouve bien des accords tendant à limiter la production ou à fixer des prix uniformes; mais le lien y est plus lâche et l'entente généralement éphémère. Nous verrons toutefois que les trusts n'y sont pas inconnus.

Dans beaucoup d'autres pays, en Russie et en Belgique notamment, la grande industrie a suivi l'exemple donné par les pays germaniques. En Angleterre, les *pools* sont nombreux dans la métallurgie et la construction mécanique; les plus célèbres sont les Alliances de Birmingham, conclues entre fabricants de lits métalliques; mais, comme elles reposent sur un accord avec les unions ouvrières, il est préférable d'en parler à propos des associations professionnelles.

Aux États-Unis, les combinaisons de ce genre, généralement temporaires, sont très fréquentes et se chiffrent sans doute par centaines, peut-être par milliers; mais elles sont mal connues et n'ont jamais fait l'objet d'un relevé. Le *Beef trust* ou trust de la viande, formé à Chicago entre les six principales corporations de *packers* (Armour et autres), paraît n'avoir été qu'un *pool* à l'origine.

En France, bien que la combinaison ait été pratiquée dès le milieu du XIXe siècle, les syndicats de producteurs n'ont pas pris le même développement et sont restés relativement peu nombreux [1]. Le plus connu d'entre eux est le Comptoir de Longwy, formé en 1876 entre les maîtres de forges de l'Est pour la vente de leurs produits à l'intérieur; mais il en existe d'autres encore dans les différentes branches de l'industrie du fer et de l'acier, dans la raffinerie du sucre, dans celle du pétrole, dans l'industrie des glaces, etc.

Enfin, on signale même des cartels internationaux dans certaines industries chimiques comme celle de la soude, dans la production du zinc, du fer, du plomb et du cuivre, dans la fabrication des rails, des lampes à incandescence, des ustensiles émaillés, etc. Récemment encore, il existait une entente entre les fabriques de glaces de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Italie.

Les cartels internationaux tendent à s'élargir par des ententes entre cartels ou trusts de nationalités différentes. C'est ainsi que des accords sont intervenus entre les syndicats du coke belge et allemand, entre les trusts du fil de coton anglais et américain; longtemps il y a eu entente entre le trust américain du pétrole et les producteurs du Caucase et de la Galicie; dans ces dernières années, après une lutte opiniâtre, un accord a été conclu entre les deux trusts des fabricants de tabacs anglais et américains pour la répartition des marchés [2].

En dehors de la grande industrie, les grandes entreprises de navi-

1. Claudio Jannet, *Des syndicats entre industriels pour régler la production en France*, dans le tome LX des Schrift. d. Vereins f. Soc.-pol., *Ueber wirtschaftliche Kartelle in Deutschland und im Ausland*, 1894.

2. Grunzel, *Ueber Kartelle*, p. 322 et s., Leipzig, Duncker, 1902, in-8°.

gation se prêtent également bien à des combinaisons de ce genre; les pactes sont fréquents, en Allemagne et en Angleterre, entre les compagnies de navigation maritime. Les assurances forment aussi un domaine approprié aux cartels, à cause de la similitude des opérations et du petit nombre des concurrents; en Autriche, en Russie et ailleurs, les tarifs des assurances contre les incendies résultent d'un accord entre les compagnies. Le commerce en gros, charbons, thés, denrées coloniales, etc., fournit aussi de nombreux exemples de coalitions en Angleterre, en Allemagne et ailleurs.

Au contraire, l'agriculture est restée jusqu'ici en dehors du mouvement. C'est que l'agriculture, surtout dans ses branches principales, oppose à la formation des cartels des obstacles de tout genre : les producteurs y sont trop nombreux et trop dispersés, les marchés trop étendus, les produits manquent généralement d'homogénéité, la production échappe trop facilement aux limitations conventionnelles sous l'influence des conditions climatériques. Aussi les tentatives de coalition sont-elles extrêmement rares parmi les agriculteurs. On ne peut guère signaler en ce sens que les efforts des agrariens allemands pour organiser la vente du blé, et ceux des producteurs de lait, dans certaines régions de l'Allemagne, pour accaparer le marché d'une grande ville et imposer leurs prix aux commerçants. Quant aux cartels de l'alcool et du sucre, ce sont de véritables cartels industriels, auxquels les agriculteurs n'adhèrent qu'en qualité de fabricants; leur objet est de limiter la production industrielle, et d'exercer une action sur le prix d'un produit industriel; ils n'ont pas encore essayé de réglementer la production de la betterave ou de la pomme de terre [1].

La petite industrie et le commerce de détail ne semblent pas offrir un terrain plus favorable aux cartels. Toutefois, les ententes ne sont pas inconnues chez les détaillants. Un peu partout, il se forme des ententes tacites sur les prix de vente au détail entre les bouchers, les boulangers, épiciers, pharmaciens, droguistes d'une même localité. Il arrive aussi que les détaillants élèvent des cartels contre les négociants en gros ou les producteurs. Tandis que les producteurs coalisés cherchent à imposer leurs conditions aux débitants, ceux-ci se groupent parfois pour se défendre; ainsi, à Berlin, les marchands de lait se sont syndiqués pour mener la guerre du lait contre la coopérative des paysans du Brandebourg. Plus souvent, les commerçants au détail se coalisent vis-à-vis des grands producteurs pour adapter

1. Souchon, *Les cartells de l'agriculture en Allemagne*, p. 177, 219, 229 et s., Colin, 1903, in-12.

leurs prix de vente à ceux du gros, et pour se réserver une certaine marge qui leur laisse un profit suffisant; on a des exemples de ces coalitions chez les épiciers en Angleterre. Parfois même, il arrive que les détaillants sont les plus forts, et qu'ils dictent leurs conditions. En Angleterre, l'association des pharmaciens-droguistes à obtenu des fabricants de spécialités pharmaceutiques l'engagement de refuser toute fourniture aux détaillants qui vendraient les produits au-dessous d'un certain prix; la convention s'applique à 86 fabriques, 3 500 détaillants (40 p. 100 de l'ensemble), et porte sur une centaine de produits. L'exemple a été suivi aux États-Unis et au Canada, et les débitants de tabacs anglais cherchent à s'organiser de la même manière. En Allemagne, certains commerçants sont allés plus loin encore; l'Union des marchands d'ustensiles en fer fait signer aux fabricants l'engagement de ne fournir aucun bazar ni aucune société coopérative. Enfin le cartel devient un mode d'intégration commerciale, lorsqu'il consiste dans l'union d'une maison de gros et de nombreuses maisons de détail, comme c'est le cas en Angleterre dans le commerce du thé[1].

§ II. — Trusts[2].

Les cartels les mieux organisés ne procurent des économies aux intéressés que sur les frais de vente, de réclame et d'intermédiaires; les comptoirs de vente eux-mêmes ne réalisent qu'imparfaitement l'unité commerciale, et n'opèrent en aucune façon la centralisation industrielle. Aussi les entreprises qui se font concurrence dans une même branche, si elles veulent supprimer les inconvénients d'une production mal coordonnée, ou si elles ont besoin d'échapper aux lois contre les coalitions, doivent aller plus loin dans la voie des sacrifices, et renoncer totalement à leur individualité pour se fondre dans une entreprise unique. Sur le continent européen, l'esprit particulariste des producteurs a fait obstacle jusqu'ici à ces fusions. Aux États-Unis, au contraire, la concurrence plus ardente a déterminé les entreprises rivales à s'amalgamer en corporations unitaires et centralisées, qui portent le nom de *trusts* en souvenir d'un mode de constitution aujourd'hui abandonné.

Les formes juridiques du trust peuvent varier; tantôt la corpora-

1. Macrosty, *Trusts and the State*, p. 194 et s. — Borgius, *Wandlungen in modernen Detailhandel*, Archiv für Gesetzgebung de Braun, 1899, t. XIII, p. 78 et s.

2. Voir Annexe II, 2°. — Les renseignements les plus complets sur les trusts actuellement existants se trouvent dans Martin Saint-Léon, *Cartells et trusts*, Lecoffre, 1903, in-8°.

tion n'est propriétaire que de la majorité des actions dans les diverses sociétés amalgamées; c'est le *holding trust*, dont l'*U. S. Steel Corporation*, ou trust de l'acier, est le type le plus remarquable; tantôt la nouvelle compagnie est directement propriétaire de tous les immeubles et de tout l'outillage des anciennes entreprises, qui ont totalement disparu à la suite d'une fusion complète; tel est le cas de l'*American Sugar Refining C°*. Mais ces différences ne portent guère que sur la forme; bien que la première combinaison présente peut-être moins de cohésion que la seconde, les caractères et les avantages économiques de l'amalgamation sont à peu près les mêmes dans les deux cas.

Un trust ne bénéficie pas seulement des économies ordinaires de la production entreprise sur une grande échelle; l'unité de direction, étendue à des établissements multiples, lui permet d'opérer sur les frais des réductions toute particulières. Tandis qu'un cartel est obligé de conserver les établissements les plus faibles, et leur donne même un appui artificiel en provoquant une hausse des prix, en allouant des indemnités de chômage, parfois même en concédant des primes supplémentaires aux petites usines (cartel allemand de l'alcool), un trust peut, dès sa formation, fermer les usines mal situées ou mal outillées qui sont sous sa dépendance, et ne conserver que les établissements les mieux agencés, de manière à restreindre au minimum les frais généraux, le coût de la main-d'œuvre et celui des transports. C'est ainsi que le *Whisky Trust*, au moment où il s'est constitué, a fermé 68 fabriques sur 80, sans réduire cependant la production. Régissant souverainement toute la production dans les nombreux établissements soumis à sa loi, le trust peut encore réaliser de nouveaux progrès par une division du travail plus largement appliquée, en affectant chaque fabrique à une production très spécialisée; il peut aussi donner à la plupart de ses usines un fonctionnement intégral et continu, en faisant supporter les inévitables à-coups de la production par un petit nombre d'entre elles désignées à l'avance; il peut étendre à toutes ses fabriques les progrès réalisés dans une seule, et généraliser l'usage des brevets dont il s'est rendu acquéreur. Enfin, c'est encore par une habile distribution géographique qu'un trust économise les frais de transport, en dirigeant sur chaque marché les produits de l'usine qui peut les lui expédier par la voie la moins coûteuse. Un comptoir de vente peut d'ailleurs simplifier les transports de la même manière.

Mais l'activité et l'esprit de progrès ne risquent-ils pas de se ralentir dans ces vastes organisations bureaucratiques, surtout si

elles sont à l'abri de la concurrence? Les administrateurs des trusts ne le pensent pas; ils entretiennent l'émulation entre les directeurs de leurs différentes usines par une comparaison continuelle des frais et des bénéfices opérés dans chacune d'elles, et les intéressent par des primes calculées suivant le chiffre d'affaires de leurs établissements. Ils estiment que la direction de spécialistes exercés vaut bien celle de fils de famille à qui échoit, par droit de naissance, la propriété des entreprises individuelles.

Au point de vue commercial, un trust obtient les mêmes avantages qu'un comptoir de vente par son organisation centralisée, et présente même une unité de direction plus complète et plus sûre. Mais les avantages commerciaux sont bien supérieurs encore, pour l'un comme pour l'autre, en cas de monopole. Sans parler des bénéfices qui peuvent résulter de la baisse des matières et de la hausse des produits au delà des prix de concurrence, le monopole procure par lui-même des économies importantes. Un trust ou un cartel en possession d'un monopole, au lieu de s'épuiser en coûteux efforts pour arracher à ses concurrents la clientèle existante, consacre toutes ses ressources à la recherche de nouvelles couches de consommateurs. La réclame cesse d'être nécessaire, et les commis voyageurs, dont la fonction principale consiste à disputer les clients aux maisons rivales, deviennent en partie superflus; aussi leur nombre a-t-il diminué de 35 000 aux États-Unis depuis le développement des trusts. Plus de concessions ruineuses consenties pour évincer les concurrents ou écraser un adversaire; plus de ventes au-dessous du prix de revient, ni de crédits aux mauvais payeurs; plus de crises de surproduction sur le marché intérieur, ni de stocks à écouler dans des conditions désastreuses; le trust, maître du marché, fixe ses prix, prend des garanties contre les clients suspects, et ajuste aussi exactement que possible la production à l'état de la demande.

Ce sont là notions courantes aujourd'hui; il était cependant utile de les rappeler, pour préciser exactement les causes naturelles de l'évolution industrielle, et pour mettre en lumière son caractère de nécessité. Suivant le tempérament des peuples et les conditions de milieu, les ententes ont pris des formes différentes; en Europe, on s'est borné à des fédérations plus ou moins étroites; aux États-Unis, on a poussé jusqu'au bout la centralisation par esprit de conquête et de spéculation; mais partout, chez tous les peuples industriels, on a senti la nécessité de recourir à la coalition dans certaines branches de la production pour mettre fin à une concurrence ruineuse, diminuer les frais et conquérir les marchés extérieurs.

Les Américains reconnaissent la force du mouvement qui les entraîne; ils attribuent volontiers à la constitution des trusts leur supériorité dans certaines parties du commerce d'exportation, et constatent qu'ils ne subissent guère les importations des pays à faibles salaires que dans les branches de production où les trusts ne sont pas dominants. Aussi le mot d'ordre est-il aujourd'hui de combattre les abus de ces formidables engins de domination, sans se priver des avantages qu'ils comportent.

Le développement des trusts aux États Unis est un fait récent; en 1900, sur 185 trusts relevés par le Census, 12 seulement avaient une origine antérieure à 1890, tandis que 92 s'étaient formés de juin 1899 à juin 1900. Il est assez difficile d'en faire le dénombrement exact, sans confondre avec les véritables trusts formés par amalgation les simples *corners*, les *pools* ou cartels, et les sociétés qui se sont agrandies par achat d'entreprises concurrentes. Le Census de 1900 ne compte que 185 trusts, et ne leur attribue qu'une part assez faible dans l'ensemble de l'industrie nationale; ils n'occuperaient que 8 p. 100 des salariés de l'industrie, et ne fourniraient que 14 p. 100 de la production industrielle. Mais ce recensement, qui est antérieur à la formation du trust de l'acier, est probablement incomplet; des statistiques plus récentes, d'un caractère semi-officiel, donnent les noms de 287, voire même de 443 trusts proprement dits.

Plus difficile encore paraît être l'estimation de leur capital. Il est certainement considérable; le Census de 1900 évaluait le montant des actions et obligations émises par les trusts à 15 milliards de francs; suivant une estimation de 1902, le capital autorisé s'élèverait à 35 milliards de francs pour 287 corporations, et, suivant une autre, à 46 milliards pour 443 trusts[1]. Mais ce capital est toujours arrosé (*watered*) bien au delà de la valeur réelle des établissements, dans le but de satisfaire aux exigences de tous ceux dont le concours est nécessaire à la formation du trust : grands industriels qui ne consentent à la vente de leurs usines ou à l'échange de leurs titres qu'avec une majoration considérable, banquiers et promoteurs qui cherchent un énorme profit pour leurs avances et leurs démarches; souvent aussi, l'exagération du capital est destinée à dissimuler au public le taux réel des dividendes. Le Census de 1900 constate lui-même qu'à côté d'un capital de 3093 millions de dollars, valeur d'émission, les établissements des 185 trusts recensés n'avaient qu'une valeur

1. Voir Annexe II, 2°. — Un auteur américain, M. Collier, évalue le capital des trusts à 42 milliards de francs au 1er janvier 1900 (Collier, *The Trusts*, p. 7, New-York, Baker & Taylor C°, 1900, in-12).

d'inventaire de 1 436 millions de dollars. La surcapitalisation serait donc en moyenne du double de la valeur réelle; elle a été du quintuple pour le trust des constructions maritimes, qui a sombré en 1904.

Les promoteurs cherchent à justifier la surcapitalisation en disant que tout capital doit s'estimer d'après son revenu réel, d'après sa capacité d'acquisition, et que, sur cette base, les émissions ne sont pas exagérées. C'est reconnaître implicitement que la surcapitalisation consiste en définitive dans la capitalisation du revenu du monopole, et qu'elle rend nécessaire, pour la rémunération du capital, une certaine exploitation du public. C'est aussi escompter d'une façon aventureuse les bénéfices à venir. L'exagération du capital est certainement dangereuse pour les souscripteurs et pour les consommateurs; elle menace la solidité de l'édifice, au moins au point de vue financier, et détermine aujourd'hui une crise aux Etats-Unis. Mais si la constitution actuelle de certains trusts est précaire, même chez ceux qui paraissent les plus puissants, la consolidation industrielle est fondée sur des causes trop profondes pour ne pas survivre aux combinaisons financières hasardeuses qui l'ont entourée à sa naissance.

Les trusts dominent les principales branches de la grande production en Amérique : fer et aciers, machines, appareils électriques, produits chimiques, sucre, alcool, pétrole, glace, biscuits, sel, bière, tabacs, papier, verre, textiles, cuir, bois, etc. Certains d'entre eux ont des dimensions colossales. Le Census de 1900 en signale 13 dont le capital d'émission dépasse 250 millions de francs; c'est le trust des cuirs (*U. S. Leather C°*), au capital de 657 millions de francs; la *Continental Tobacco C°* et le trust du pétrole, au capital de 488 millions chacun; les trusts du cuivre, du sucre, des voitures Pullmann, au capital de 370 à 380 millions, etc. Le plus ancien des grands trusts, et l'un des plus prospères, est celui du pétrole, la *Standard Oil C°*, qui a distribué en 1900, d'après le Census, un dividende de 225 millions de francs, soit 45 p. 100 du capital; il est vrai que ce capital n'est pas arrosé.

Mais le trust le plus gigantesque est celui de l'acier, l'*U. S. Steel Corporation*. Il n'est pas seulement remarquable par l'énormité de son capital (7 200 millions de francs, dont 5 300 millions en actions); il l'est aussi par la complète intégration industrielle qu'il a su opérer. Il réunit en effet sous une même direction des gisements de minerais, des mines de houille, des carrières de pierres à chaux, une centaine de navires pour les transports sur les grands lacs, des docks et embarcadères, un réseau de voies ferrées sur lesquelles circulent

25000 wagons, des hauts fourneaux et des usines de transformation qui se chiffrent par centaines. Il occupe 168000 salariés, et contrôle 60 à 80 p. 100 de la production américaine suivant les articles; en 1902, son produit brut s'élevait à 3 milliards de francs, ses recettes nettes à près d'un demi-milliard. Il présente enfin, dans sa constitution, ce caractère particulièrement intéressant d'être formé par l'amalgamation de 11 corporations, dont quelques-unes étaient déjà, dans leur spécialité métallurgique, des trusts considérables; c'est donc un trust de trusts, une combinaison dernière qui est comme le couronnement d'une organisation collective de l'industrie.

L'Angleterre, à son tour, est entrée dans le mouvement à une date récente. En dehors des entreprises qui se sont agrandies en achetant des maisons rivales, comme le cas est fréquent dans la métallurgie, la construction des navires, l'industrie houillère et la navigation maritime, en dehors également des simples *pools* et des coalitions de spéculateurs, les trusts proprement dits se sont multipliés depuis 1898. D'après un état dressé en 1901, et inséré dans le Rapport de la Commission industrielle instituée en 1898 par la Chambre des représentants aux Etats-Unis, le capital des trusts anglais, qui n'est pas dilué comme celui de leurs congénères américains, montait alors à 2 300 millions de francs; sur 35 trusts relevés dans cet état, 21 possédaient un capital supérieur à 25 millions, et 6 un capital variant entre 170 et 230 millions. Ces consolidations se rencontrent principalement dans l'industrie textile et les industries connexes, fileterie, filature, retorderie, peignage de laine, bonneterie, fabrication de tulles et rubans, teinturerie, impressions sur étoffes et blanchiment; mais on en trouve également dans la construction des navires, l'industrie métallurgique et la construction mécanique, dans les industries chimiques, les moulins à huile, les carrières de pierres, les fabriques de savons, poudres de tir, papiers peints, linoleum, ciment, etc. Les lignes de navigation maritime et les docks ont fait l'objet d'amalgamations analogues; le commerce des charbons en offre également des exemples, qui sont en même temps des cas remarquables d'intégration du commerce en gros, du commerce de détail et des transports. Ces combinaisons ne paraissent pas d'ailleurs aussi lucratives en Angleterre qu'aux Etats-Unis, peut-être à cause d'une administration moins centralisée[1].

Il existe enfin des trusts internationaux, comme il existe des cartels internationaux; on en trouve pour la dynamite Nobel, le

1 Macrosty, *Trusts and the State*, chap. VIII et IX.

borax, le nickel, le mercure. Le trust de l'Océan (*International Mercantile Marine C°*) est apparu à sa naissance comme un trust de grandes compagnies anglaises et américaines, et un cartel formé entre ce trust et des compagnies allemandes et hollandaise.

§ III. — Les effets du monopole.

Certains trusts ne sont que de vastes entreprises ayant une large part dans le chiffre total des affaires de même nature de leur pays, sans en détenir cependant le monopole. Mais tous les trusts tendent naturellement au monopole, et beaucoup d'entre eux ont réussi à l'établir sur un marché local ou sur le marché national, quelques-uns même sur le marché universel. Plusieurs cartels, même parmi ceux qui ne sont pas constitués en comptoirs de vente, sont aussi parvenus au monopole, avec cette différence qu'ils ne sont pas des corporations fermées.

Le monopole se caractérise par le pouvoir de fixer les prix. Il suffit à un trust ou à un cartel, pour le posséder effectivement, de contrôler 80 à 90 p. 100 du débit total de la marchandise; le prix établi par le trust est alors accepté comme le prix du marché, et les concurrents qui subsistent encore l'adoptent eux-mêmes.

Quel que soit le monopoleur, entreprise unitaire simple, fédération d'entreprises (cartel), ou entreprise unitaire d'origine composite (trust), les effets du monopole sont toujours les mêmes et s'exercent à l'égard des mêmes catégories d'intéressés. Ce sont, en première ligne, les consommateurs ; ce sont aussi les producteurs de matières premières, les négociants en gros et les détaillants; ce sont enfin les employés et ouvriers salariés [1].

Pour le consommateur, il semble qu'il soit à la merci du monopoleur, et qu'il doive subir des prix très supérieurs à ceux qui résulteraient de la concurrence. Tel n'est pas cependant l'avis de beaucoup d'économistes, qui font valoir que le monopoleur, dominé par la recherche du profit, n'a pas intérêt à hausser les prix outre mesure. Abuser du monopole pour rançonner le consommateur, ce serait

1. La question a été soigneusement étudiée en Amérique. — Report of the Industrial Commission of the United States, t. I, *Review of Evidence*, p. 9 et s., et *Industrial Combinations and Prices*, par Jenks, p. 39 et s., année 1900; t. XIII, *Review of Evidence*, p. v et s., année 1901; t. XVIII, *On industrial Combinations in Europe*, par Jenks, année 1901. — Jenks, *Trusts and industrial Combinations*, Bulletin of the Department of Labor, Washington, juillet 1900. — Jenks, *The Trust Problem*, New-York, Mc Clure, 1900, in-12. — Collier, *The Trusts*.

susciter des compétiteurs, provoquer le recours à des succédanés tels que l'alcool à la place du pétrole, et restreindre la consommation au point de diminuer le bénéfice global. L'intérêt bien entendu d'un trust est d'abaisser son prix jusqu'au point, variable suivant les produits, où le débit correspond au plus grand bénéfice, point qui peut être très bas pour des articles susceptibles de se répandre dans de très larges couches de consommateurs.

Freins insuffisants! réplique-t-on d'autre part. Qu'est-ce que la concurrence potentielle, vis-à-vis d'un trust tout-puissant qui alimente à peu près complètement le marché? Pour le lui disputer, il faudrait engager des capitaux considérables dans une lutte dont l'issue serait douteuse, mais dont le résultat immédiat le plus certain serait l'improductivité totale des capitaux pendant toute la durée de la concurrence, tant à cause de la surproduction inévitable que des procédés extrêmes de la guerre commerciale. N'est-ce pas suffisant pour décourager à l'avance toute compétition? Et si la concurrence parvient néanmoins à s'établir, n'aboutira-t-elle pas encore une fois au rachat ou à la fusion? Enfin, ajoute-t-on, si la seule garantie contre une hausse excessive se trouve dans l'intérêt bien entendu du monopoleur, rien ne protège le public contre les manœuvres financières d'administrateurs audacieux qui se préoccupent peu des intérêts permanents de l'entreprise, et ne songent qu'à profiter momentanément du monopole en élevant les prix, pour donner un dividende immédiat à un capital exagéré et pour amener une hausse temporaire des titres dans un but de spéculation.

Mais la question ne peut ainsi se discuter *in abstracto*; il faut interroger les faits, tels qu'ils ressortent de l'enquête entreprise par la Commission industrielle des États-Unis, de celle que poursuit la Commission allemande instituée en 1902, et d'autres études documentaires[1]. Sur cette question des prix, trois conclusions résultent assez nettement des enquêtes.

1° La formation d'une combinaison donne lieu à un relèvement immédiat des prix. La constatation, faite en Amérique pour les trusts, n'est pas moins sûre pour les cartels européens. Le relèvement est d'ailleurs justifié; il ne faut pas oublier, en effet, que toute combinaison a pour origine un abaissement anormal des prix dû à l'excès de la concurrence, qui ne laisse pas à l'industrie le juste profit dont elle ne peut se passer.

2° Les prix des articles monopolisés par les trusts américains

1. Voir Annexe II, 3°.

subissent des fluctuations fréquentes et considérables. Ce fait d'expérience vient contredire les prévisions que l'on pouvait fonder sur le pouvoir régulateur d'une coalition investie d'un monopole. Il est cependant établi d'une façon incontestable par l'enquête américaine. C'est que les trusts les plus puissants n'ont jamais joui jusqu'à présent d'un monopole continu. Lorsque surgit la concurrence, le trust cherche à l'abattre en abaissant ses prix, parfois au-dessous même du coût de production ; si la concurrence est simplement locale, il baisse ainsi les prix sur les points où porte l'attaque, sauf à récupérer la perte en les élevant partout ailleurs [1]. En l'absence de concurrence, au contraire, le trust tient le prix à un taux assez élevé pour recueillir seul, à l'exclusion du public, le bénéfice des économies qui résultent pour lui de la production en grand et du monopole. D'ailleurs, ce taux ne signifie pas toujours un prix plus élevé qu'avant la combinaison, ni même une différence plus grande entre le prix du produit et celui de la matière première.

Quoi qu'il en soit, les fluctuations des prix prouvent suffisamment que le monopole ne s'est encore établi nulle part d'une façon permanente et inattaquable, et que les trusts sont tenus à une modération relative s'ils veulent le conserver. Jusqu'ici, toutes les fois qu'un trust a voulu pousser trop loin ses avantages, il a provoqué des concurrences qui lui ont été dommageables ; les trusts du sel et de l'ammoniaque en Angleterre, le *Whisky Trust* aux Etats-Unis, ont ainsi supporté la peine de leur avidité, et le trust américain du sucre, qui contrôlait 90 p. 100 de la production en 1898, n'en contrôle plus que 55 p. 100 en 1900 pour la même raison.

En Europe, il est rare que les syndicats industriels manient les prix avec autant d'audace qu'en Amérique. A part les exemples déjà anciens qui viennent d'être cités, les trusts anglais paraissent avoir usé modérément de leur pouvoir. La hausse de leurs produits, en 1900 et 1901, est due pour la plus grande partie à celle des matières premières, et les bénéfices qu'ils réalisent proviennent surtout des économies de la concentration.

Quant aux cartels du continent, ils ont sans doute profité de leur

1. Sur 30 villes du Michigan et de l'Ohio où les prix du pétrole ont été notés le même jour, il y en avait 12 où la *Standard Oil C°* avait à subir une concurrence ; dans ces 12 villes, le prix du gallon variait entre 4 3/4 et 6 1/2 cents, tandis que, dans les autres, il variait entre 7 3/4 et 8 3/4 cents (*Report of the Industrial Commission*, t. I, Testimony, p. 317). — Même procédé de la part de l'*American Sugar Refining C°*, de la *National Salt C°*, de l'*American Tobacco C°*, de la *Royal Baking Powder C°*. (Hourwich, *Trusts and Prices*, The Annals of the Amer. Academy of political and social Science, novembre 1902).

situation pour élever les prix au-dessus du taux de concurrence, autant que le permettaient les tarifs douaniers; le cartel allemand du sucre, notamment, pendant les deux années 1900-1902, a pu hausser de 32 p. 100 le prix du raffiné, tandis que le prix du sucre brut baissait de 36 p. 100 dans la seconde partie de cette période; certains cartels du coke et de la fonte ont été l'objet de plaintes justifiées au sujet des prix, de la qualité des livraisons et des conditions léonines qu'ils imposaient à leurs clients. Toutefois, il est équitable de reconnaître qu'en général la politique des cartels allemands a été tempérée, qu'elle a tendu à stabiliser les cours et à régulariser la production pendant une période de grandes vicissitudes industrielles, de manière à éviter les crises de prix et les embauchages d'ouvriers suivis de renvois en masse; les cartels de la houille ont assuré à leurs clients des prix relativement modérés pendant la disette du charbon en 1900[1]; et si les prix de la houille, du coke, de la fonte ou des demi-produits, établis par des contrats à long terme, sont devenus onéreux, après la baisse des produits demi-ouvrés et finis, pour les usiniers qui ne possédaient pas de mines et de hauts fourneaux, les cartels ont répondu que « le producteur qui s'est abstenu d'exploiter la hausse avec autant d'âpreté que ses concurrents n'est évidemment pas à même d'accompagner la baisse aussi rapidement que ces derniers ». Un autre cartel, celui de l'alcool, a maintenu une certaine fixité des prix pour l'alcool de bouche, et il a largement abaissé ceux de l'alcool industriel avant 1904. L'opinion publique en Europe est singulièrement plus ombrageuse qu'en Amérique à l'égard des monopoles, et ne tolérerait pas certains procédés pratiqués de l'autre côté de l'Atlantique[2].

3° Les prix d'un grand nombre de produits monopolisés sont plus élevés à l'intérieur qu'à l'exportation. Sur le marché intérieur, à l'abri des barrières douanières, on fait payer des prix de monopole au consommateur ou à l'industrie nationale; mais en même temps, pour entretenir une large production sans encombrer le marché, on

1. D'après M. Arnhold, conseiller de commerce, les charbons belges et anglais ont haussé de 100 p. 100 entre 1898 et 1900, tandis que le syndicat rhénan-westphalien, pour les mêmes charbons, portait ses prix de 2 marks 1/2 à 3 marks seulement: la hausse des charbons du syndicat aurait été de 25 p. 100, d'après M. Stumpf, délégué du syndicat de la fonte.

2. Musée social, Annales, *L'enquête allemande sur les cartels*, avril et mai 1903. — *Report of the Industrial Commission*, t. XVIII, p. 35 et 36. — Souchon, *Les cartells de l'agriculture en Allemagne*, p. 161 et s. — Rapport de M. von Mendelssohn sur *Les cartels en Allemagne*, Recueil consulaire de Belgique, 1905, vol. 130, p. 191 à 254, Bruxelles, Weissenbruch. — Raffalovich, *Le marché financier*, 1904 et 1905 (Allemagne), Guillaumin, gr. in-8.

vend le surplus en dehors des frontières à des prix inférieurs, parfois même à perte, en se couvrant par des bonifications prélevées sur les bénéfices de la vente à l'intérieur. On conquiert ainsi de nouveaux marchés à l'étranger; mais on rend l'exportation impossible aux industries nationales qui sont obligées de se servir du produit monopolisé.

Cette pratique est établie par les témoignages les plus nombreux et les plus concordants; elle est courante dans les trusts américains, comme dans les cartels allemands et autrichiens du sucre, de la houille, du coke, de la fonte, etc. Les représentants des syndicats cherchent à la justifier en disant que, s'ils n'opéraient pas ainsi, ils seraient obligés de restreindre leur production et de lui donner une allure plus irrégulière, faute de débouchés suffisants; de là un accroissement de frais, qui retomberait plus lourdement encore sur le consommateur indigène[1]. Les syndicats ne sont d'ailleurs pas les seuls à user de ces procédés de discrimination; dans les industries d'exportation fortement protégées, les entreprises individuelles y recourent volontiers; pour le sucre, ce sont les législations elles-mêmes qui ont donné l'exemple par leurs primes d'exportation.

Le monopole des corporations industrielles est aussi pesant pour les producteurs et vendeurs de matières premières que pour les consommateurs. Un trust qui est l'unique acheteur d'un produit dicte naturellement ses conditions. La *Standard Oil C°* a parfois offert aux producteurs de pétrole brut des prix très élevés pour ruiner une raffinerie concurrente; mais quand elle s'est trouvée affranchie de toute concurrence, elle a bien souvent abaissé ses prix d'achat au point de mettre en perte les exploitants des puits de productivité moyenne; maîtresse des transports par ses *pipe-lines*, elle dispose à son gré des puits qu'elle veut acheter. Dans les cartels du sucre, chaque fabricant, après que les zones d'approvisionnement ont été réparties par la convention, reste seul acheteur vis-à-vis des cultivateurs de betteraves. Même pression des négociants syndiqués sur les vignerons, des usiniers sur les pêcheurs de sardines, et ainsi de suite. Il ne reste aux producteurs de matières que la ressource de se syndiquer eux-mêmes pour soutenir leurs prix, s'ils sont conscients de leurs intérêts et capables d'organisation.

Les négociants en gros et au détail subissent aussi la loi des syn-

1. *Report of the Industrial Commission*, t. XIII, p. xxv; d'après la déposition de M. Schwab, président de l'*U. S. Steel Corporation*.

dicats de producteurs. Les grandes combinaisons industrielles ont souvent exercé une influence salutaire, en écartant du marché des matières brutes les éléments de spéculation qui en faussaient les cours. Elles ont aussi rendu de véritables services aux consommateurs en posant une limite aux exigences des détaillants, dans le but de parvenir au plus grand débit possible de leurs marchandises; c'est ainsi qu'elles fixent elles-mêmes les prix auxquels les commerçants sont autorisés à vendre leurs produits, et ne leur consentent les réductions ordinaires que s'ils observent ces conditions. Lorsque la marge est suffisante, le détaillant n'est pas lésé; bien au contraire, il retire un grand avantage de la stabilité des prix du gros maintenue par certains cartels. Mais il n'est pas rare non plus qu'un syndicat pèse sur les maisons de détail par des primes, des menaces ou des amendes, pour les engager à ne vendre que ses produits à l'exclusion de ceux de ses concurrents.

Quant aux ouvriers, il ne semble pas qu'ils aient eu jusqu'ici à souffrir gravement de ces nouvelles organisations industrielles. Malgré la fermeture des établissements inférieurs, le nombre total des emplois dans les industries monopolisées est loin d'avoir diminué; seuls, les employés supérieurs et les commis voyageurs ont été sérieusement atteints. D'un autre côté, la régularité de la production a donné plus de stabilité aux emplois, plus de continuité au travail, notamment dans les houillères et l'industrie du fer en Allemagne et en Autriche. Pour les salaires, ils sont devenus plus uniformes, et ils ont suivi une hausse normale dans les industries favorisées par les circonstances, comme la métallurgie; à cet égard, il n'y a pas eu de différence sensible entre les trusts et les grandes entreprises de constitution simple. Naturellement, c'est toujours dans les grandes exploitations prospères que les ouvriers reçoivent les salaires les plus élevés, et c'est là seulement qu'ils peuvent obtenir des pensions de retraite[1].

La concentration industrielle réalisée par les trusts facilite certainement l'établissement de rapports réguliers entre les unions ouvrières et les employeurs, par la pratique du contrat collectif et de la conciliation en comités mixtes. Ainsi, dans les mines de houille de Pittsburg, la compagnie formée par la fusion de 140 entreprises a établi, d'accord avec l'Union générale des ouvriers mineurs améri-

1. *Report of the Industrial Commission*, t. XIII, p. xxxi; t. XVIII, p. 11, 33, 111, 162. — Jenks, *Trusts and industrial Combinations*, Bull. of the Dep. of Lab., juillet 1900, p. 678 et s.

cains, une échelle mobile des salaires avec un minimum; en Angleterre, la *Bradford Dyers' Association* est représentée dans un comité permanent de conciliation. Toutefois, cette concentration capitaliste serait redoutable pour les ouvriers s'ils n'opéraient pas la concentration de leur côté; on a vu des trusts échapper aux conséquences de la grève dans certains de leurs établissements en transférant à d'autres la production des usines arrêtées. La puissance capitaliste d'un trust est tellement supérieure à celle d'un grand nombre de patrons accidentellement réunis pour la résistance, que l'union de toutes les associations ouvrières dans la branche d'industrie monopolisée devient une nécessité. Encore la force même d'une grande fédération ouvrière vient-elle se briser contre celle d'un trust colossal. Dans la grève de 1901 menée contre la grande Corporation de l'acier par l'Union générale des ouvriers du fer et de l'acier (*Amalgamated Association of Iron, Steel and Tin Workers*), l'association ouvrière malgré ses 60 000 ou 80 000 grévistes, a échoué rapidement et perdu des positions; le nombre des usines dans lesquelles elle était reconnue et admise à discuter les conditions du travail a été réduit[1].

Le pouvoir des grands trusts touche donc plus ou moins toutes les classes de la société. Il est d'autant plus inquiétant qu'il est plus concentré. Bien que les actions d'une vaste corporation soient répandues dans un grand nombre de mains, il n'en est pas moins vrai que sa direction effective appartient tout entière à un très petit nombre de gros actionnaires. Dans les conditions actuelles de l'organisation des trusts, ce sont moins les industriels que les financiers qui ont le contrôle de ces entreprises. Il y a plus; les principaux actionnaires des grandes affaires industrielles organisées en trusts ont aussi la haute main dans d'autres affaires importantes, houillères, chemins de fer, navigation, banques, assurances. Les mêmes hommes figurent dans de multiples conseils d'administration, de sorte que, sous leur direction, les diverses entreprises se prêtent un mutuel concours. Cette circonstance favorise singulièrement l'intégration, qui n'est qu'un aspect particulier de la concentration; c'est ainsi que les charbonnages et les entreprises de transport viennent par leurs faveurs fortifier la position des trusts et assurer leur monopole. Mais il en résulte aussi que la haute banque domine toute la grande industrie et tout le système économique; par les appuis qu'elle sait se créer dans la presse et dans les pouvoirs publics, elle

1. Willoughby, *La Corporation de l'acier des États-Unis et la grève de ses ouvrier en 1901*, Musée social, Mémoires et documents, fév. 1902.

parvient même à exercer son influence sur le système politique dans le sens de ses intérêts; en sorte que le capitalisme, à sa plus haute expression, devient un régime dans lequel quelques milliardaires commandent, par les trusts et autres organisations financières, un capital huit ou dix fois plus considérable que le leur, et détiennent une puissance économique qui semble jusqu'ici sans contrepoids[1].

§ IV. — La sphère du monopole.

En présence du développement si rapide des trusts et des cartels, un problème général s'impose à notre attention.

On sait quelles sont les causes ordinaires des monopoles privés : causes naturelles, lorsque les sources de la production sont restreintes (sel, pétrole, houille, métaux, etc.), ou que le service à exploiter nécessite une occupation de la voie publique (services d'eaux et de gaz, tramways, etc.); causes artificielles, lorsqu'un privilège est conféré à un exploitant soit par l'autorité publique (brevet d'invention, marque de fabrique, concession privilégiée des voies ferrées), soit par de grandes entreprises de transport ou d'emmagasinage. Mais ces causes strictement définies, d'une étendue relativement limitée, sont elles les seules? Ne doit-on pas, au contraire, reconnaître aujourd'hui une nouvelle cause de monopole privé, agissant avec une énergie croissante, dans la supériorité des grands capitaux, qui écrasent par leur seule puissance les entreprises de moindre envergure sur le terrain de la libre concurrence? Ne voyons-nous pas à notre époque, en dehors des monopoles naturels et artificiels, s'élever des monopoles d'origine purement capitaliste qui naissent spontanément de l'organisation économique des sociétés modernes? Et si le monopole peut s'établir par la seule force des capitaux, n'est-il pas destiné à envahir progressivement tout le domaine économique, comme une conséquence nécessaire du régime de la libre concurrence?

A cette question, la plus grave peut-être que soulève le capitalisme grandissant, il semble difficile à l'heure actuelle d'apporter une réponse certaine appuyée sur l'observation; et les hommes qui l'ont

1. Aux États-Unis, cinq personnes (MM. J. Rockefeller, E. Harriman, P. Morgan, W. Vanderbilt, G. Gould), possédant en bloc une fortune évaluée à 4 milliards de francs, exercent un pouvoir de contrôle sur un capital de 41 milliards dans les banques, les chemins de fer et les entreprises industrielles, où la totalité du capital engagé s'élève à 88 milliards. (Raffalovich, *Trusts, cartels et syndicats*, p. 143, note, Guillaumin, 1903, in-8°.)

étudiée de plus près, à l'aide des matériaux fournis par l'enquête de la Commission industrielle des États-Unis, comme M. Jenks, se montrent assez réservés dans leurs conclusions, disant que l'expérience des trusts contemporains est encore trop récente pour fournir des éléments de certitude [1].

En fait, il est difficile de citer aux États-Unis un trust important et durable, investi d'un réel monopole, qui ne le doive à quelque cause naturelle ou artificielle : limitation naturelle de la production, brevet d'invention, tarifs de faveur ou ristournes des compagnies de chemins de fer, etc. [2].

Toutefois, on a beaucoup abusé du régime protectionniste des États-Unis pour soutenir que la floraison des trusts américains est un phénomène purement local, qui serait impossible dans un régime de liberté commerciale. M. Havemeyer, président de l'*American Sugar Refining C°*, est venu prêter à cette opinion l'appui de son autorité, en déclarant devant la Commission industrielle que la protection douanière est la mère de tous les trusts. M. Havemeyer n'a donné de son affirmation qu'une justification insuffisante, et d'ailleurs dangereuse pour ceux qui ont foi dans la libre concurrence, lorsqu'il a dit que la protection active la concurrence intérieure, qui se résout finalement en combinaisons. Mais on a fait observer en sens contraire que, si la protection douanière permet incontestablement à un trust, une fois qu'il est constitué et armé d'un monopole, de mieux rançonner les consommateurs et de faire l'exportation à prix réduits, elle n'explique pas la formation même de ce monopole et la suppression de la concurrence intérieure. Loin de là, les prix élevés qui résultent d'un tarif protecteur favorisent les petites entreprises comme les grandes, et sont plus nécessaires encore aux premières pour subsister qu'aux secondes pour se développer; la suppression des barrières de douane, si elle devait mettre en échec le monopole d'un trust par l'introduction de la concurrence étrangère, pourrait être favorable aux consommateurs, mais elle n'aurait pas pour effet de ranimer la concurrence intérieure; des entreprises de moindre importance échoueraient, là où le trust lui-même ne parviendrait pas à maintenir ses positions. La protection douanière peut être la nourrice des trusts, elle n'en est pas la mère.

Au reste, il n'est plus guère possible de s'en tenir à cette affirma-

1. Jenks, *The Trust Problem*, p. 64.
2. De Rousiers, *Les industries monopolisées aux États-Unis*, Colin, 1898, in-12. — Ely, *Monopolies and Trusts*, chap. IV, New-York, Macmillan, 1900, in-12.

tion que les trusts doivent leur existence au protectionnisme, depuis que nous sommes renseignés sur leur croissance en Angleterre. Et les trusts anglais, qu'on le remarque bien, ne sont pas seulement de grandes combinaisons d'entreprises fusionnées qui opèrent en concurrence avec d'autres entreprises; plusieurs d'entre eux contrôlent 80 à 98 p. 100 de la production dans leur spécialité, et possèdent par conséquent un véritable monopole sur le marché national, avec une influence qui s'étend, pour quelques uns, sur le marché universel. C'est la maison Coats, alliée à l'*English Sewing Cotton C°* et à l'*American Thread C°*; c'est encore la *Fine Cotton Spinners and Doublers' Association*, la *Calico Printers'Association*, la *British Cotton and Wool Dyers'Association* alliée à la *Bradford Dyers'Association*, l'*English Velvet and Wool Dyers'Association*, la *Yorkshire Indigo, Scarlet and Color Dyers'Association*, la société des *Wall Paper Manufacturers*; dans une moindre mesure, les *British Oil and Cake Mills*, etc. [1]. Ces industries ne sont pas monopolisées par l'accaparement des sources naturelles de la production; ce sont des filatures et fileteries, des teintureries, des maisons d'impressions sur étoffe, des fabriques de papiers peints, etc. Elles ont donc un monopole d'origine capitaliste, attaché à la puissance de leurs capitaux et à la supériorité de leur organisation.

Néanmoins, il serait téméraire de généraliser ces exemples, et de conclure pour l'avenir au triomphe du monopole sur tout le champ de la production. Que le monopole s'établisse par la seule force des capitaux, en dehors de toute restriction naturelle et de tout privilège artificiel, dans les entreprises de chemins de fer là où elles sont libres, dans la navigation transatlantique, dans la grande industrie métallurgique, dans la raffinerie du sucre et du pétrole, dans les grandes industries chimiques, et en général dans la production des moyens de production, rien de plus facilement explicable; il s'agit là d'industries nécessairement concentrées, dans lesquelles les concurrents sont peu nombreux et doivent être tôt ou tard amenés à l'unité. Mais que la même unité doive se réaliser dans des branches d'industrie et de commerce où l'exploitation peut être entreprise avec de faibles capitaux, où les produits, parvenus au dernier degré de fabrication, présentent une grande variété, où la gestion ne comporte pas de règles communes applicables à de nombreux établissements, mais doit varier suivant les conditions locales et les relations personnelles, voilà qui est beaucoup plus douteux, j'ajoute même infi-

1. *Report of the Industrial Commission*, t. XVIII. p. 34 et 35.

niment peu probable; nous le verrons de façon plus précise à propos de la petite industrie et du petit commerce. On oublie surtout, lorsqu'on affirme pour l'avenir la généralisation du monopole, l'énorme importance et la force de croissance des entreprises de dimension moyenne, trop puissantes pour se laisser absorber, trop nombreuses pour s'amalgamer.

Un économiste anglais, M. Hobson, a dit avec beaucoup d'à-propos que partout où les canaux de la production et de la circulation sont resserrés, il se trouve des monopoleurs qui lèvent des taxes sur le public comme jadis les barons du Rhin [1]; encore faut-il, pour que le péage puisse être prélevé, que la voie soit étroite.

Quoi qu'il en soit, on conviendra volontiers qu'un monopole à base simplement capitaliste, là où il réussit à s'établir, reste néanmoins beaucoup plus précaire et exposé à la concurrence qu'un monopole fondé sur un accaparement des produits naturels ou sur un privilège légal; il ne peut tourner à l'abus, par des prix poussés sensiblement au delà du taux de concurrence, sans provoquer des compétitions victorieuses et s'effondrer sous ses propres excès, comme il arrive à la concurrence elle-même. Les faits observés jusqu'à présent justifient suffisamment cette proposition [2].

1. Hobson, *The Evolution of modern Capitalism*, p. 142, Londres, W. Scott, 1894, pet. in-8°.
2. *Report of the Industrial Commission*, t. XIII, p. XXI.

CHAPITRE XII

Les limites de la concentration dans l'industrie et le commerce.

L'industrie à domicile salariée, le métier indépendant, le petit commerce et la plupart des exploitations agricoles échappent encore à la concentration, mais dans des conditions très différentes. Tandis que l'industrie à domicile, placée sous le contrôle des entreprises capitalistes, ne fait obstacle qu'à la centralisation du procès technique de la production, la petite industrie de l'artisan autonome, le petit commerce et la petite exploitation agricole échappent non seulement à cette centralisation technique, mais encore à la concentration capitaliste; seules, par conséquent, elles peuvent être considérées comme de véritables limites au mouvement général de concentration des entreprises étudié précédemment.

Section I. — L'industrie a domicile salariée.

Il s'agit là d'une forme d'industrie dans laquelle l'entrepreneur de la production, au lieu d'agglomérer ses ouvriers dans une fabrique, leur distribue le travail à domicile. Quoique la production se trouve ainsi dispersée, la forme capitaliste est aussi complète et l'organisation commerciale aussi concentrée dans ce régime de l'industrie à domicile que dans le régime de la fabrique. Les ouvriers, bien que travaillant dans leurs locaux d'habitation, sont de simples salariés comme des ouvriers de fabrique, n'ayant de relations qu'avec l'entrepreneur qui commande le travail. Par là, l'industrie à domicile salariée diffère essentiellement des deux autres formes de travail à domicile, industrie patriarcale et métier d'artisan; dans l'industrie patriarcale, les travailleurs produisent pour les besoins personnels

du groupe restreint auquel ils appartiennent; dans le petit métier, l'artisan travaille à son compte pour le marché, il est propriétaire du produit, le vend à ses risques aux consommateurs et garde son indépendance économique.

L'industrie à domicile salariée se prête aux combinaisons les plus variées. L'entrepreneur proprement dit, celui qui emploie les travailleurs à domicile et vend la marchandise à son profit, peut être un industriel ou un commerçant. C'est un véritable industriel, propriétaire d'une fabrique, lorsque le produit nécessite certaines élaborations préparatoires ou complémentaires dans un grand atelier ou dans une usine mécanique. En dehors de ces circonstances, l'entrepreneur, même s'il porte le nom usuel de fabricant, n'est qu'un simple négociant, commissionnaire ou détaillant; il est tel grand magasin qui fait ainsi travailler 20 000 ouvriers et ouvrières à domicile.

L'entrepreneur est quelquefois en relation directe avec les ouvriers; il donne l'ouvrage à son bureau, ou le fait distribuer à domicile par un employé. Plus souvent, il se borne à traiter avec un facteur, sorte de sous-entrepreneur commerçant qui s'engage à fournir une certaine quantité d'ouvrage pour un prix fait, et qui trouve son bénéfice en le faisant exécuter pour un prix moindre. C'est alors ce facteur qui traite avec les ouvriers, distribuant à son bureau, ou à domicile dans les régions écartées, les matières et pièces demi-ouvrées fournies par l'entrepreneur, donnant les modèles et commandant le travail pour un certain prix de façon, recevant et contrôlant les produits achevés, payant aux façonniers les salaires convenus, faisant passer d'un ouvrier à l'autre les pièces qui demandent des élaborations successives, et remettant enfin les marchandises à l'entrepreneur qui les centralise pour les vendre en masse.

Quant à l'ouvrier, façonnier ou tâcheron, ou bien il travaille isolément chez lui, aidé souvent par les membres de sa famille; ou bien il dirige un petit atelier à domicile, employant des auxiliaires qu'il salarie lui-même et gardant pour lui le surplus du prix de façon; il est alors un sous-entrepreneur pratiquant le marchandage, à la fois patron et salarié.

Parmi ces petits chefs d'atelier, il en est qui prennent des commandes tantôt chez un entrepreneur, tantôt chez un autre; leur condition n'est plus alors purement et simplement celle d'un chef ouvrier louant ses services à un entrepreneur; leur atelier n'est plus un département annexe d'une fabrique ou d'une maison de commerce; ces petits patrons forment un premier échelon intermédiaire entre le salarié travaillant à domicile et l'artisan.

Le façonnier est toujours propriétaire de son outillage, à moins que le genre de la production ne nécessite des métiers très coûteux, qui sont alors prêtés ou loués par l'entrepreneur. Celui-ci fournit aussi la matière du travail lorsqu'elle est coûteuse, ou qu'elle consiste en pièces déjà travaillées par la machine ou par d'autres ouvriers à domicile; sinon, le façonnier se la procure lui-même. Quand l'ouvrier est propriétaire des instruments et de la matière, il travaille souvent sans contrat, fabriquant des articles à son compte pour les offrir ensuite à des fabricants ou négociants, commissionnaires, colporteurs et détaillants; tel est le cas pour beaucoup de vanniers et tresseurs de paille, sculpteurs sur bois et tourneurs, ébénistes-trôleurs, etc. Ces travailleurs, au lieu d'être des salariés, sont des vendeurs de marchandises, dont la situation économique se rapproche de celle des artisans autonomes. Toutefois, n'étant pas en rapport immédiat avec les consommateurs, ils présentent aussi de grandes analogies avec les ouvriers salariés à domicile. Par le fait qu'ils ne traitent qu'avec des négociants, leur indépendance économique est souvent illusoire, et leur condition réelle généralement inférieure à celle des artisans, parfois même à celle des travailleurs à domicile salariés. Au reste, il arrive que certains ouvriers de cet ordre, restés à leur compte, travaillent tantôt pour les consommateurs, tantôt pour des entrepreneurs, soit à l'avance, soit sur commande suivant les circonstances; ils revêtent plusieurs caractères à la fois ou par intermittence. Comme les espèces végétales et animales, les différentes catégories économiques sont reliées entre elles par des anneaux intermédiaires qui ne peuvent être classés avec certitude, et qui contribuent à faire de la série des types une chaîne à peu près continue.

Par certains côtés, l'industrie à domicile paraît un régime de travail favorable à l'ouvrier. Au lieu de la discipline de fabrique, c'est l'indépendance relative, la faculté pour l'ouvrier de travailler à ses heures, quand et comme il lui plaît; c'est le moyen pour l'ouvrière de gagner sa vie sans cesser de surveiller son ménage et ses enfants; c'est l'individualité respectée, le foyer conservé, la vie de famille sauvegardée. Aussi n'est-il pas rare d'entendre exprimer des plaintes sur la décadence des industries à domicile, ou des espérances sur leur relèvement. Bien plus, les travailleurs à domicile eux-mêmes, quelle que soit la misère à laquelle les réduit la concurrence de la machine, paraissent très attachés au métier qu'ils exercent chez eux, et luttent avec la dernière énergie pour ne pas entrer à la fabrique, où l'assujettissement leur paraît intolérable. Il est vrai que cette

répugnance tient pour une large part à la force de l'habitude; les générations nouvelles, dans les familles de travailleurs à domicile, sont beaucoup moins attachées à l'atelier domestique, et n'hésitent pas à se diriger vers la fabrique quand le travail y est plus rémunérateur.

En réalité, le régime du travail à domicile, dans la plupart des circonstances, constitue la pire forme du salariat. Toutefois, il serait excessif de prononcer contre lui une condamnation générale et sommaire.

Dans les campagnes, l'industrie à domicile ne se présente pas sous des couleurs trop défavorables. Les locaux de travail peuvent être défectueux et malsains; mais le travailleur n'y passe pas sa vie entière, il trouve au dehors l'air pur et la lumière. Le salaire peut être faible, plus faible qu'à la ville pour des travaux semblables; mais la vie est aussi moins coûteuse, et le salaire industriel n'est souvent qu'un supplément de ressources pour des familles rurales qui possèdent un champ, un verger avec quelques animaux, ou qui peuvent louer leurs services à des cultivateurs du voisinage. La culture du petit domaine rural risque parfois d'être négligée pour le métier; néanmoins, la petite industrie domestique est un bienfait, parce qu'elle occupe les bras et procure quelques ressources en hiver. La situation n'est vraiment mauvaise pour les travailleurs à domicile des campagnes que s'ils sont exclusivement des ouvriers industriels, sans propriété rurale, sans occupation agricole principale ni même accessoire. Ceux-là n'ont qu'un salaire insuffisant; ils sont, plus que tous autres, à la merci des intermédiaires et victimes des pratiques les plus détestables : fraudes dans le pesage ou le mesurage des matières et des produits, abus dans le relevé des malfaçons, *truck-system* pratiqué par les facteurs ou leurs affiliés débitants de denrées.

Dans les grandes villes, à l'exception des spécialistes et des ouvriers occupés dans les industries fines qui demandent de l'ingéniosité et du savoir-faire, les travailleurs à domicile sont en général les plus misérables des salariés. Tailleurs de l'East-end de Londres, de New-York ou de Chicago, couturières et lingères de Paris ou de Berlin, cordonniers de Vienne, ébénistes du faubourg Saint-Antoine, de Breslau ou de Melbourne, c'est pour eux, en tous pays, que les enquêtes publiques et privées nous révèlent les misères les plus poignantes et les surmenages les plus épuisants suivis de chômages prolongés; c'est sur eux, ouvriers et ouvrières en chambre, que pèse le *sweating system*, le régime des salaires infimes, des journées de travail démesurées, des ateliers encombrés et sordides. Victimes de

la cherté des loyers, du crédit usuraire des détaillants et surtout de la concurrence, ils supportent tout le poids d'une exploitation à outrance dont nous avons tous notre part de responsabilité anonyme par notre poursuite impitoyable du bon marché. Dans les *slums* des grandes villes, l'idylle du travail au foyer se transforme en un cercle d'enfer, et la souffrance s'y exprime en plaintes rythmées par la bouche d'un Thomas Hood ou d'un Morris Rosenfeld, le tailleur poète des *sweat shops* de New-York.

La cause? L'excès des offres de travail, la concurrence des affamés qui se disputent la besogne à tout prix. C'est qu'il s'agit de métiers qui peuvent être exercés après un très rapide apprentissage, surtout depuis que l'ouvrier a cessé de confectionner un produit tout entier, et s'est trouvé réduit à un travail parcellaire sur des pièces souvent préparées par la machine. Là se pressent, toujours plus nombreuses, les femmes de la classe ouvrière et de la petite bourgeoisie, qui cherchent dans le travail un supplément de ressources pour leur famille ou des moyens d'existence personnelle. Là viennent échouer les ouvriers des campagnes attirés vers les villes, les chômeurs de toutes les professions, ignorants ou maladroits, les étrangers immigrés, les Juifs expulsés de leur pays, voire même, dans certaines contrées, des hommes de race jaune, dont la concurrence abaisse les salaires au plus bas degré, tout le déchet de la population ouvrière, toute la foule des misérables acharnés au travail, forcés, par les bas salaires, de prolonger la journée de travail au delà de toute mesure, mais déprimant aussi, par leurs longues journées, le taux général de leur salaire.

Bien d'autres circonstances encore contribuent à rendre la situation du travailleur à domicile plus précaire que celle de l'ouvrier de fabrique. Dans les industries à domicile, les périodes de travail excessif alternent avec les mortes-saisons, sans que rien vienne modérer les irrégularités de la production; car l'entrepreneur, n'ayant pas un capital fixe à tenir en activité, n'a aucun intérêt à régulariser la marche de la production; obéissant sans résistance aux caprices de la mode et aux vicissitudes des saisons, provoquant même les changements de mode qui sont favorables à son mouvement d'affaires, il ne se fait aucun scrupule d'exiger les travaux dans le délai le plus bref, sauf à cesser ensuite toute commande de travail. La protection légale est à peu près nulle; les assurances ouvrières, là où elles sont établies, n'atteignent pas en général les façonniers à domicile; les lois sur l'âge d'admission, la durée du travail et l'hygiène des ateliers ne s'appliquent pas aux ateliers de

famille, et pénètrent difficilement dans les autres ateliers à domicile. Enfin la protection qui pourrait résulter des organisations ouvrières est aussi insuffisante; les travailleurs à domicile, composés en grande partie de femmes et d'étrangers, sont trop faibles, trop ignorants et trop dispersés pour être en état de s'associer dans un but de résistance. Les grèves sont rares dans ces milieux inorganisés, et quand la défaite n'est pas immédiate, les quelques avantages conquis au prix de sacrifices infinis sont vite emportés sous la poussée des nouveaux venus.

Comment cette forme bâtarde d'industrie peut-elle trouver place entre la petite industrie indépendante et la grande industrie mécanique centralisée? Quelles sont ses raisons d'existence et ses chances d'avenir?

Pour qu'une industrie puisse être exercée à domicile, il faut évidemment que l'instrument de travail, outil ou métier, soit resté simple, et n'ait pas été remplacé par une machine coûteuse et compliquée. Si la machine doit être actionnée par un moteur puissant, si elle est directement productrice et exécute elle-même toutes les opérations, sa supériorité dans la production est telle que le travail à la main ne peut subsister.

Mais, dans un grand nombre d'industries, la main de l'ouvrier doit encore diriger l'outil ou la pièce à ouvrer sur une machine peu encombrante. Dans ces industries, il n'est pas indispensable que la force soit donnée par un moteur inanimé, actionnant plusieurs machines-outils ou plusieurs métiers rassemblés dans une fabrique; lorsque la force nécessaire à chaque instrument de travail est peu considérable, elle peut encore être fournie par l'homme, par un animal ou un petit moteur à domicile. En pareil cas, une machine motrice puissante, si elle accroît la productivité du travail, ne diminue pas toujours sensiblement les frais; la concentration n'est plus imposée par le machinisme; l'industrie à domicile peut exister à côté de la fabrique, et les chances de succès de l'une des deux formes d'industrie vis-à-vis de l'autre dépendent, nous le verrons bientôt, de circonstances économiques variables, de facteurs divers qui agissent sur les frais de production soit en faveur du travail à domicile, soit au profit de la fabrique.

C'est surtout dans les industries du vêtement que domine le travail à la main, et c'est là par conséquent que l'industrie à domicile rencontre les conditions les plus favorables à son existence. En dehors des multiples variétés de cette branche d'industrie, les métiers exercés à domicile sont encore extrêmement nombreux.

Plusieurs d'entre eux s'appliquent à des articles de luxe et de demi-luxe; par contre, dans certaines catégories de l'habillement, lingerie et cordonnerie, dans l'ébénisterie et divers autres genres de production, c'est l'industrie à domicile qui fournit la pire camelote d'exportation.

Cette explication des industries à domicile par des raisons d'ordre purement industriel n'est cependant pas complète. En effet, si l'agglomération en fabrique ne s'impose pas dans certaines industries à cause de la simplicité des instruments de travail, et si la petite industrie domestique y est encore techniquement possible, pourquoi n'est-elle pas restée indépendante? Pourquoi le travailleur est-il devenu un salarié, au lieu d'être resté un artisan autonome?

La réponse est aisée; le travailleur perd son indépendance économique et devient un salarié, même en gardant son atelier propre, quand la production doit se faire par grandes masses pour un vaste marché. Dans ces circonstances, ce n'est plus l'instrument, l'outil de la production, qui est inaccessible au travailleur; c'est le capital circulant, le produit et souvent la matière qui dépassent ses ressources; c'est aussi le rôle commercial de l'entrepreneur qui surpasse ses capacités.

La matière est-elle coûteuse, fait-elle l'objet d'un grand marché livré à la spéculation? Doit-elle subir certaines préparations mécaniques, de telle sorte que le travail à la main n'est qu'une phase de la production se combinant avec le travail de la machine? Le travailleur est généralement incapable de se procurer la matière de son travail, et ne peut qu'entrer dans le système de la production capitaliste. En tout cas, et lors même qu'il est capable d'acheter la matière, le produit lui échappe nécessairement pour circuler dans la sphère capitaliste. C'est un produit de grande vente, fait pour un marché étendu et souvent très éloigné; sur lui s'exerce parfois la spéculation; le vendeur qui dirige la production doit prévoir les besoins, rechercher les débouchés, faire de la réclame, envoyer des représentants, organiser l'exportation, calculer les effets des changes étrangers, des tarifs de transport et des droits de douane, accorder des crédits, disposer d'un fonds de roulement important. Infailliblement, dans ces conditions, le travailleur cesse d'être en rapport direct avec le consommateur; il n'a plus de relations qu'avec l'entrepreneur capitaliste qui commande son travail et le salarie.

L'industrie à domicile est-elle destinée à disparaître? Karl Marx, dont la pensée puissante et systématique réduisait volontiers les problèmes à des formules simples, ne voyait en elle qu'une forme transitoire entre les modes de production du passé — industrie

patriarcale des campagnes et petit métier indépendant des villes — et la grande industrie concentrée[1].

Bien qu'il ait aperçu très nettement les avantages de cette forme d'industrie pour l'entrepreneur capitaliste[2], il la croyait appelée à disparaître totalement devant les progrès du machinisme. Le filage et le tissage, révolutionnés en effet par la machine, absorbaient son attention, et l'industrie du vêtement elle-même lui paraissait destinée, sous l'action de la concurrence et des lois de fabrique, à se concentrer dans de grands ateliers.

Cette simplification du phénomène de concentration correspond-elle à la réalité, et l'évolution industrielle indiquée par Karl Marx s'accomplit-elle aussi largement qu'il le pensait?

Si l'on considère l'origine des industries à domicile, on constate que beaucoup d'entre elles ont bien l'origine qu'il leur attribuait. Les unes sont sorties en effet de l'industrie domestique des campagnes, qui produisait primitivement pour les besoins de la famille, pour le marché local ou pour le colportage; d'autres, en plus grand nombre, sont une déformation du métier indépendant de l'artisan urbain, qui louait jadis ses services au client ou lui vendait ses produits. Techniquement, ce sont bien toujours les mêmes métiers s'exerçant sur les mêmes objets; économiquement, ils se sont transformés, parce que le capitalisme les a soumis à sa dépendance. Telle a été l'évolution, notamment, pour les cordonniers dans diverses régions de l'Allemagne et de l'Autriche, pour les horlogers de la Forêt Noire, les ébénistes de Breslau, les verriers de Bohême, les fabricants de gants, peignes et éventails de Vienne, etc.

Mais d'autres industries à domicile ont une origine différente. Quelques-unes sont primaires, et se sont établies dès le principe dans une contrée avec le caractère d'industrie salariée. Beaucoup d'industries de ce genre, chez des populations rurales adonnées aux travaux industriels, ont succédé à d'autres industries de même nature ruinées par le machinisme, principalement au tissage à domicile et à la fabrication des dentelles à la main; tel est le cas pour la cordonnerie en Bohême, la fabrication des cigares dans diverses régions de l'Allemagne, et pour de nombreuses industries féminines en Belgique, couture, broderie, cousage des gants, etc. Il y a même des exemples notables d'industries à domicile qui sont nées d'une décomposition de la grande industrie concentrée[3].

1. Karl Marx, *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 199-2, 203 et s., 217-1, 333-2 et 334.
2. *Idem*, p. 149-2, 199-2 et 200-1, 207-1.
3. Voir, sur ces diverses origines, *Hausindustrie und Heimarbeit in Deutschland*

Quant à la destinée de cette forme de la production, il est également vrai que beaucoup d'industries à domicile ont déjà succombé ou sont appelées à disparaître devant les progrès du machinisme. Fileurs de lin et tisseurs d'étoffes unies ne sont plus qu'un souvenir dans les campagnes; et si l'on rencontre encore quelques vestiges archaïques du tissage à domicile des étoffes unies dans les régions écartées de la Silésie, de la Bohême et de la Forêt Noire, la lutte ne saurait se prolonger bien longtemps. En Allemagne, les exploitations à domicile de l'industrie textile ont diminué d'un tiers en nombre et en personnel entre 1882 et 1895. En France, les canuts de Lyon cèdent progressivement devant l'extension des fabriques pourvues de métiers mécaniques; les métiers à bras ne subsistent guère que dans les campagnes pour le tissage des étoffes façonnées. En Belgique, plus de 100 000 fileurs et fileuses de lin ont disparu des Flandres dans l'espace d'un demi-siècle. Les dentellières à la main, si nombreuses jadis dans certaines provinces de France et de Belgique, décroissent avec rapidité depuis que la fabrication mécanique inonde le marché de tulles et dentelles à bon marché [1].

Sommes-nous donc fondés à accepter la conclusion générale de Marx, et devons-nous prévoir une disparition totale plus ou moins prochaine des industries à domicile?

Si nous nous en rapportons aux statistiques les plus récentes, il ne semble pas que cette conclusion soit autorisée. Non seulement certaines industries à domicile menacées par la machine prolongent la résistance en se consacrant à des opérations spécialisées, mais dans d'autres branches, principalement dans l'industrie du vêtement, moins exposée jusqu'ici à la concurrence du machinisme, le travail à domicile a pris de nos jours une extension considérable. Tailleurs, couturières, modistes, chemisières et lingères, ouvriers en fourrures, coupeurs et couseuses de gants, brodeuses et autres ouvriers travaillant à domicile pour le compte d'un négociant ou d'un grand magasin, sont plus nombreux que jamais.

Il y a plus; quelques industries à domicile reprennent l'offensive, font reculer la grande industrie et s'établissent sur les ruines de la fabrique. Ce singulier phénomène de régression a été constaté notamment dans certaines parties de l'ébénisterie à Paris et à Londres,

und Österreich, 4 vol. in-8°, Schrift. d. Ver. f. Soc. pol., t. LXXXIV à LXXXVII, Leipzig, Duncker, 1899. — *Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 37, col. 2. — Office du travail belge, *Les industries à domicile en Belgique*, 6 vol., Bruxelles, 1899-1905.

1. Voir Annexe III, 1°. — Mantoux, *La révolution industrielle au XVIIIe siècle en Angleterre*, S^té nouv. de libr., 1905.

dans la broderie, la fabrication des cigares en Allemagne [1]. De même, dans la couture et la lingerie, le grand atelier s'est souvent dissous pour faire place aux petits ateliers et au travail en chambre; le fait ne s'est pas observé seulement à Paris; à Chicago et à New-York, les grandes fabriques de confection ont disparu devant les ateliers des *sweaters*, depuis que les Juifs de Russie et de Bohême sont venus déprimer les conditions du travail dans l'industrie du vêtement.

Ces mouvements en sens inverse dans les diverses industries à domicile sont exactement notés par certaines statistiques professionnelles. Nous y voyons, pour l'Allemagne et la Belgique, que la diminution du nombre total des travailleurs à domicile, d'ailleurs très faible en Allemagne (4 p. 100 seulement de 1882 à 1895), doit être attribuée presque exclusivement à l'industrie textile, et que, dans les autres métiers au contraire, le personnel des ouvriers à domicile s'accroît rapidement et couvre une grande partie des pertes subies dans la catégorie précédente. Actuellement, l'industrie à domicile occupe encore 1/5 environ des ouvriers industriels en Belgique et en Suisse, 1/8 en Autriche, 1/8 en France (1901), si l'on s'en tient au chiffre de 632 000 ouvriers à domicile isolés, qui ne forment qu'une partie du personnel de l'industrie à domicile. Dans notre pays, les inspecteurs du travail signalent tous les ans la progression des ateliers de famille sur différents points du territoire [2].

C'est qu'en effet les causes économiques qui expliquent la persistance de cette forme d'industrie entre la grande fabrique et le petit métier sont loin de disparaître à notre époque.

En distribuant l'ouvrage en dehors, l'entrepreneur épargne les dépenses d'installation d'un grand atelier, les charges de l'outillage, les frais de loyer, d'impôts, assurances, combustible et éclairage; toutes ces charges, dont le poids augmente constamment avec la cherté des loyers et l'extension du capital fixe, retombent sur l'ouvrier soit directement, soit sous forme de retenues sur son salaire pour la location et l'amortissement des outils et des métiers.

L'entrepreneur se dispense également des frais de surveillance. Contre les malfaçons, d'ailleurs nombreuses, il est protégé par le contrôle des intermédiaires chargés de recevoir les produits.

L'industrie à domicile semble même n'être pas inférieure à l'industrie

1. Du Maroussem, *La question ouvrière*, t. II, *Ébénistes du faubourg Saint-Antoine*, p. 205 à 211, Rousseau, 1892, in-8°. — *Fifth Report from the select Committee of the House of Lords on the Sweating System*, p. XXIII, Londres, Eyre, 1900. — *Schrift. d. Ver. f. Soc. pol.*, t. LXXXVI, p. 204, 285, 303 et s.

2. Voir Annexe III, 2°.

concentrée au point de vue de la division du travail; très souvent, il y a collaboration multiple et continue entre le travail à la main qui s'exécute au domicile de l'ouvrier, et le travail mécanique qui se fait à l'usine; les travailleurs à domicile se bornent à donner une élaboration parcellaire très simple à des pièces demi-façonnées par la machine, qui passent de maison en maison pour retourner finalement à la fabrique ou à l'entrepôt, où s'opère parfois le finissage. La dispersion des ouvriers cause assurément des pertes de temps et des frais de transport; mais ces pertes et ces frais ne grèvent pas l'entrepreneur, qui trouve presque toujours le moyen de les rejeter sur l'ouvrier.

L'entrepreneur, n'ayant pas de capital fixe, rejette également sur l'ouvrier tout le poids des crises et des chômages. Aussi recourt-il autant que possible à ce mode d'exploitation pour les industries de saison et pour celles qui sont soumises à la mode, ne conservant la fabrique que pour les articles courants qui trouvent toujours un écoulement et peuvent être fabriqués à l'avance comme stock.

C'est aussi dans l'industrie à domicile que le chef d'entreprise peut payer les salaires les plus bas. Pour gagner quelque argent sans quitter son intérieur où sa présence est indispensable, l'ouvrière consent à des prix de façon dérisoires. Les travailleurs de cette catégorie, souvent dispersés à la campagne, sont sans défense, et l'entrepreneur, en s'adressant à eux, se met à l'abri des syndicats et des grèves.

Enfin il n'est pas jusqu'au développement des lois de fabrique, destiné, d'après Karl Marx, à accélérer la ruine des ateliers domestiques, qui ne contribue au contraire à les multiplier. La prévision de Marx serait juste, si les lois de fabrique s'appliquaient aux petits ateliers comme aux grands; mais il n'en est rien, ni en fait ni en droit. Le grand industriel qui veut se soustraire aux lois limitant la durée du travail, pour donner à la production sa plus grande expansion dans un moment favorable, distribue l'ouvrage à domicile; là, on fera des journées de 14 et 16 heures, on travaillera au besoin jour et nuit; les ateliers de famille sont soustraits à tout contrôle, et, dans les petits ateliers à domicile occupant des salariés, le sous-entrepreneur, seul responsable, échappe facilement à la surveillance des inspecteurs.

La conclusion qui se dégage de cette analyse est très nette : l'industrie à domicile ne se défend contre la concurrence de l'usine que par les basses conditions qu'elle fait au travail; aussi s'étend-elle à mesure que les organisations ouvrières et la législation réussissent

à améliorer la situation des salariés dans la grande industrie sans atteindre efficacement la petite. Lorsque le travail n'exige pas une force puissante, les entrepreneurs préfèrent souvent renoncer au grand atelier central et commander le travail à domicile. Lors même que l'agglomération des ouvriers autour d'un moteur central présente certains avantages au point de vue de l'organisation du travail, la supériorité du machinisme et de la concentration du travail ne suffit pas toujours à assurer le triomphe de la grande industrie.

C'est ainsi qu'en tissage même, le machinisme n'a pas envahi tout l'ensemble de la production ; si le métier mécanique s'est imposé avec un élan irrésistible dans la fabrication des tissus ordinaires, le métier à la main, malgré l'infériorité du travail de préparation à domicile, subsiste cependant pour la plupart des tissus fins, qui supporteraient difficilement l'action du métier mécanique, pour les étoffes façonnées qui comportent une grande variété de modèles, pour les nouveautés soumises aux variations de la mode, soieries riches du Lyonnais, rubans de soie et de velours de la région de Saint-Étienne, bonneterie de soie des Cévennes, batistes et linons du Cambrésis, lainages de Sainte-Marie-aux-Mines, tissus damassés de Belgique, etc. Pour ces articles nouveautés qui ne peuvent être fabriqués en stock, les changements fréquents qu'impose la mode seraient trop coûteux sur des métiers mécaniques, et les chômages trop onéreux pour les usiniers chargés d'un grand outillage. Aussi le tissage à domicile, malgré les réductions qu'il a subies, conserve-t-il une place importante ; il occupe encore un cinquième ou un tiers du personnel ouvrier en Allemagne, suivant qu'il s'agit du coton ou de la soie ; la moitié des ouvriers et même plus en Belgique, dans le tissage du coton, de la laine et du lin [1].

Néanmoins, il semble bien que cette situation, lors même qu'elle se prolongerait longtemps, ne saurait durer indéfiniment, et que, à moins de circonstances nouvelles, la victoire doive rester en général à la grande industrie concentrée. Ne nous laissons pas abuser par la progression récente de certains métiers à domicile ; ce mouvement peut être interverti d'un jour à l'autre, soit par de nouveaux perfectionnements du machinisme, soit par une intervention plus rigoureuse des lois de protection ouvrière dans la petite industrie.

Dans beaucoup de métiers, le travail à la main, jadis en possession de la fabrication intégrale du produit, a été délogé successivement de ses positions, et ne s'applique plus qu'à la préparation ou au finis-

1. Voir Annexe III, 1°.

sage de pièces partiellement travaillées à la machine; de cette combinaison du travail mécanique et du travail à la main, les exemples abondent sous les formes les plus variées dans de nombreuses industries, armurerie, coutellerie, horlogerie, clouterie, cordonnerie, etc. [1]. Encore cet état de choses est-il lui-même provisoire. Dans la cordonnerie et l'horlogerie notamment, si le travail à la main subsiste encore partiellement en Europe, il a été complètement éliminé par la fabrication mécanique aux États-Unis. Et même dans les industries du vêtement qui semblent se prêter le moins au machinisme, confection et lingerie, le travail en chambre ne se développe pas partout; des observateurs signalent l'extension de grandes usines où des entrepreneurs de confection réunissent, à côté de quelques coupeurs et presseurs, plusieurs centaines de mécaniciennes travaillant sur des machines à coudre actionnées par un moteur inanimé. Là, ce n'est pas le machinisme qui opère la concentration; mais on a montré qu'à d'autres égards encore l'industrie à domicile, malgré ses avantages incontestables pour l'entrepreneur, reste inférieure à la fabrique. Elle ne peut assurer de la même manière des livraisons promptes, régulières et uniformes; elle ne comporte pas non plus une spécialisation aussi minutieuse des tâches parcellaires pour les ouvriers et les machines, lorsqu'il s'agit de faire subir des élaborations successives très nombreuses et très brèves à un même produit par grandes masses. L'industrie à domicile est donc menacée sinon de disparaître, au moins de se restreindre même dans les professions où le machinisme est le moins développé [2].

Un facteur nouveau intervient aujourd'hui, il est vrai, qui permettra peut-être de conserver à l'état de dispersion un grand nombre de petites industries rurales et urbaines : c'est la force motrice à domicile fournie par de petits moteurs à gaz, à pétrole ou à alcool, et surtout par la transmission de l'énergie électrique. Déjà ces procédés commencent à se répandre; les passementiers de Saint-Étienne adaptent avec succès le courant électrique à leurs métiers, et les bonnetiers de l'Aube ont pu introduire chez eux le métier Cotton grâce au moteur à pétrole [3]. Les petites industries domestiques sont tellement variées, leurs procédés de fabrication tellement différents, qu'il est impossible d'établir à leur égard des prévisions générales

1. Voir Annexe III, 1°.

2. Aftalion, *Le développement de la fabrique et le travail à domicile dans les industries de l'habillement*, Larose, 1906. — Rapports du jury international pour l'Exposition universelle de 1900, *Groupe XIII, Fils, tissus, vêtements*, 2e partie, classes 85 et 86, par L. Storch, p. 86 et 87, Imp. Nat., 1902.

3. Voir Annexe III, 3°.

soit dans le sens de leur disparition, soit en sens contraire. Néanmoins il est permis de penser, sans trop s'aventurer, que si l'industrie électrique, grâce à de nouveaux perfectionnements, parvient à fournir la force à grande distance par petites quantités et pour des prix minimes, les industries à domicile pourront se maintenir et même se multiplier, surtout dans les régions montagneuses où les chutes d'eau leur fourniront la force à bon marché; mais l'adaptation sera lente, si elle rend nécessaire le remplacement des anciens métiers. Dans la confection et la lingerie, on a constaté jusqu'ici que le petit moteur pour machines à coudre, au lieu de se répandre chez les ouvrières en chambre, favorise plutôt la formation d'ateliers moyens.

L'expansion de l'industrie à domicile, dans ces nouvelles conditions, sera-t-elle un bien ou un mal pour la population ouvrière? C'est une tout autre question. La force motrice à domicile sera un bienfait pour les travailleurs, si elle diminue leur fatigue et si elle accroît leur production. Sans doute le salaire, dans l'industrie à domicile, restera toujours inférieur à celui des ouvriers de fabrique; le travailleur, et surtout l'ouvrière, se contentera toujours d'un salaire moins élevé pour un travail qu'il pourra exécuter chez lui; de son côté, l'entrepreneur n'aurait plus le même intérêt à faire exécuter le travail en dehors de la fabrique, si le salaire n'y était pas plus faible. Mais les façonniers et leurs auxiliaires pourront profiter de l'accroissement de la production pour relever le niveau de leurs salaires, surtout s'ils savent s'émanciper et se défendre par l'association. En admettant que les choses se passent ainsi, l'extension des ateliers de famille sera un véritable progrès social. Mais, d'autre part, les ateliers à domicile resteront toujours soumis aux irrégularités sans frein de la production, et les chômages y seront d'autant plus pesants pour les façonniers que ceux-ci auront fait plus de frais pour installer la force dans leurs ateliers.

Section II. — Le métier indépendant[1].

A la différence des industries à domicile, les petites entreprises industrielles indépendantes échappent non seulement à la centralisation technique de la production, mais aussi à la concentration capitaliste. Dans quelle mesure subsistent-elles, quelle est leur force

1. Voir Annexe IV.

de résistance, jusqu'à quel point leurs conditions actuelles d'existence nous renseignent-elles sur leurs chances d'avenir? Bien que nous possédions des données précieuses sur leur état passé et actuel dans certains pays, il nous est toujours difficile d'en tirer des indications quelque peu sûres pour l'avenir. Le chercheur le plus consciencieux se trouve naturellement incliné, suivant ses préférences, à interpréter les faits comme signifiant la vitalité ou l'agonie des petites exploitations autonomes. Il faut donc un effort pour écarter ces tendances subjectives, et peut-être n'y réussit-on jamais complètement.

Nul ne conteste que, dans certains domaines, la partie est perdue pour la petite entreprise; tout le débat porte sur le point de savoir s'il faut généraliser ces faits, et considérer les petites exploitations indépendantes de l'industrie comme des îlots disséminés, s'émiettant peu à peu sous l'effort des éléments contraires, et destinés à être engloutis un jour par le flot montant du capitalisme.

La notion du métier est celle d'une petite entreprise menée par un artisan qui travaille seul, ou qui emploie comme auxiliaires des membres de sa famille, des apprentis, voire même quelques ouvriers salariés, mais sans cesser de travailler lui-même; d'autre part, cet artisan est un entrepreneur indépendant, propriétaire de ses instruments de travail et de ses matières, qui vend directement ses produits à la clientèle et court les risques de l'entreprise. Sans doute, il est parfois difficile de dire où commence et où finit le métier indépendant. L'entrepreneur qui occupe une dizaine d'ouvriers, et qui se contente ordinairement d'exercer un rôle de surveillance et de direction, n'est-il pas déjà un entrepreneur capitaliste? L'artisan qui vend ses produits tantôt aux consommateurs, tantôt à des commissionnaires et à des magasins, celui surtout qui, sans cesser d'être propriétaire des matières et des produits, travaille pour un seul magasin, ne côtoie-t-il pas la sphère de l'industrie à domicile dépendante? En haut comme en bas, les confins du métier sont quelque peu incertains; cette imprécision, commune à toutes les classifications scientifiques, ne doit pas nous faire renoncer à une notion suffisamment claire par elle-même.

Nous possédons très heureusement, sur la question des métiers, une mine abondante de renseignements dans les statistiques allemandes, et surtout dans la grande enquête de 1895-1897 entreprise en Allemagne et en Autriche par le *Verein für Socialpolitik*. L'impression qui se dégage des nombreuses observations recueillies par les enquêteurs dans les régions les plus variées, dans les villes grandes

et petites comme dans les campagnes, est assez généralement pessimiste; certains métiers sont morts, d'autres ont été dépouillés d'une partie de la fabrication qui leur appartenait autrefois, d'autres, enfin, sont malades ou au moins menacés [1].

Les causes de cet ébranlement ressortent des explications déjà fournies sur la concentration des entreprises et sur l'industrie à domicile; elles se ramènent toutes à une seule, le progrès scientifique, source des inventions qui ont créé le machinisme et développé les moyens de transport. C'est un fait bien connu que la transformation des instruments de production, souvent provoquée elle-même par l'agrandissement des marchés, a fait disparaître le métier dans les industries où elle s'est opérée. Il faut ajouter que l'extension des marchés, même dans certaines industries où le machinisme n'intervient pas, impose au producteur un rôle commercial hors de proportion avec les moyens de l'artisan.

Au point de vue industriel, il est à peine besoin de faire ressortir l'infériorité du petit producteur, dénué des moyens mécaniques qui rendent le travail plus rapide et plus productif, souvent dépourvu des connaissances indispensables et incapable de suivre les progrès techniques, impuissant à retenir les bons ouvriers par de forts salaires, éprouvant des difficultés croissantes pour conserver un atelier spacieux dans les villes; évidemment, l'artisan doit renoncer aux productions qui exigent un machinisme coûteux et compliqué, une application raisonnée des procédés scientifiques, ou même une organisation développée de la division du travail entre plusieurs corps de métiers.

L'infériorité de l'artisan n'est pas moins sensible au point de vue commercial. Étroitement limité dans ses achats de matières et opérant avec un capital restreint, il se trouve placé sous la dépendance des fournisseurs qui lui font crédit. Pour la conservation même des marchandises en magasin, leur emballage et leur expédition, sa situation est généralement désavantageuse. Quant à la vente, elle lui devient inaccessible dès qu'elle dépasse l'étroit rayon d'une clientèle purement locale; encore est-il obligé fréquemment, pour la conserver, d'établir un magasin de vente.

C'est qu'en effet les habitudes du public ont changé. L'usage se perd de faire exécuter un objet sur commande, surtout si l'exécution exige le concours de plusieurs corps de métiers; le consommateur ne veut plus perdre son temps, ni courir les risques d'une livraison

1. Voir la bibliographie à l'Annexe IV.

défectueuse ou mal appropriée à ses désirs; il veut choisir entre des produits tout faits, et délaisse l'échoppe pour le magasin. Aussi le petit industriel urbain doit-il tenir un magasin où il débite, à côté de ses produits, des articles de seconde main sortis de la fabrique ou de l'industrie à domicile. Mais c'est là une lourde charge qui s'aggrave avec la cherté progressive des loyers dans les villes, et qui suppose déjà, chez le petit industriel, la disposition d'un certain capital. En outre, tous les artisans ne sont pas capables de tenir un commerce; loin de là, la plupart d'entre eux ignorent les règles les plus élémentaires de la comptabilité, et beaucoup succombent plutôt par défaut d'éducation commerciale que par insuffisance technique comme fabricants.

Pour ces différentes raisons, les artisans qui produisent des marchandises se trouvent beaucoup plus atteints que ceux qui fournissent simplement leur travail aux particuliers pour des installations et réparations. Dans tous les genres de fabrication qui portent sur des articles de type uniforme, susceptibles d'une production en masse pour un marché étendu, le métier recule soit devant la fabrique, soit devant l'industrie à domicile, suivant que le machinisme est ou non nécessaire; cette évolution a commencé bien avant la proclamation de la liberté de l'industrie, à une époque où le régime de la corporation obligatoire et fermée existait encore en France, en Allemagne et en Autriche. C'est ainsi que le métier a disparu totalement ou à peu près dans de nombreuses industries où il florissait jadis : tissage, chapellerie, maroquinerie, quincaillerie, fabrication des épingles, des peignes, brosses, couteaux, lampes et ustensiles de ménage, tonnellerie, meunerie, brasserie, tannerie, etc.; il a été dépossédé en grande partie dans la menuiserie, l'ébénisterie, la teinturerie, l'horlogerie, la cordonnerie, la confection des vêtements.

Sur ces différents points, l'artisan vaincu a cédé devant la fabrique, ou bien il est tombé sous la dépendance des entreprises capitalistes comme travailleur à domicile salarié; tout au moins occupe-t-il une situation intermédiaire sur les confins indécis du métier indépendant et de l'industrie à domicile, achetant encore ses matériaux, mais cessant d'être en relations directes avec le consommateur, ne vendant ses produits qu'à des fabricants et négociants ou même travaillant pour un seul. Tel est le sort d'un grand nombre d'ébénistes qui vendent à des magasins; à moins d'être des spécialistes peu exposés à la concurrence, leur situation matérielle n'est guère supérieure à celle des tâcherons qui reçoivent la matière et travaillent sur com-

mande. Telle est aussi, en dernière analyse, la condition de certains entrepreneurs du bâtiment soi-disant indépendants, qui, dans les villes où la population augmente rapidement, sont crédités et exploités par des spéculateurs, ou qui se trouvent au moins subordonnés à un entrepreneur général au lieu d'être en rapport direct avec le propriétaire.

Là même où l'artisan a pu se maintenir, il est rare qu'il fabrique comme jadis un produit complet; généralement, il doit acheter des objets à demi fabriqués ou complètement achevés que fournit la grande industrie, et se contente de les terminer ou de les ajuster sur place.

Il n'est pas jusqu'aux industries d'art, souvent considérées comme le domaine où le métier pourrait se reconstituer, qui n'échappent à la petite industrie indépendante, quand les pièces sont exécutées sur des modèles fournis par des artistes et dessinateurs, et quand l'exécution réclame l'emploi de procédés coûteux : bronzes, verreries, céramique, galvanoplastie, lithographie, photogravure, etc. Dans les industries d'art, l'artisan ne subsiste que s'il peut faire lui-même le modèle et exécuter le travail à la main.

Aussi les conclusions de M. Sombart sur l'avenir des métiers sont-elles catégoriques. Il est possible que leur situation soit actuellement meilleure à l'ouest qu'à l'est de l'Allemagne, et que les grandes villes leur offrent dans l'avenir un asile plus sûr que les petites villes et les campagnes; possible également que certains métiers, ceux de l'alimentation et du bâtiment par exemple, soient mieux garantis que ceux du mobilier et du vêtement; possible encore qu'ils aient plus de résistance pour les réparations que pour la fabrication du neuf; mais ce sont là de simples différences de degré. Aucune branche des métiers n'est à l'abri des atteintes du capitalisme, aucune d'elles ne suit une évolution différente des autres dans son principe; le métier est une forme d'industrie surannée, inférieure à tous points de vue, donnant des produits moins bons et plus chers que la grande industrie, et destinée par conséquent à disparaître; c'est une question de temps, et les différences que l'on relève ne peuvent porter que sur la durée plus ou moins longue de sa décomposition. Rien ne peut le sauver : ni l'association coopérative, qui a fait un fiasco complet dans les milieux d'artisans, malgré les efforts prolongés des partis conservateurs; ni l'emploi des machines, ni la vulgarisation du crédit. Le machinisme et le crédit ne sont utilisés dans cette sphère que d'une façon exceptionnelle, par quelques individualités entreprenantes qui, du même coup, sortent de la catégorie des artisans

pour s'élever au rang d'entrepreneurs capitalistes. Au reste, si le moteur à domicile et le crédit se généralisaient parmi les artisans, il en résulterait un tel accroissement de leur production, qu'elle ne trouverait plus d'écoulement sur les marchés locaux; le progrès technique, conduisant à la production en masse, ferait tomber plus rapidement encore l'artisan sous la domination du capital commercial [1].

Si le pessimisme paraît pleinement justifié pour un grand nombre de métiers dont nous observons aujourd'hui la décadence, une conclusion aussi sommaire sur la disparition totale de l'espèce, dans un avenir plus ou moins rapproché, paraît au contraire aventureuse et prématurée. Elle dépasse certainement les indications que nous fournissent les statistiques sur les tendances de la petite industrie, et néglige, dans sa généralité, certains côtés du problème [2].

En Allemagne, de 1882 à 1895, la petite industrie (travailleurs isolés et établissements occupant moins de 6 personnes) est la seule catégorie qui ait subi une diminution absolue, tant pour le nombre des exploitations que pour celui des personnes occupées; mais cette diminution n'est pas considérable; elle n'est que de 186 000 exploitations (8,6 p. 100 du total) et 79 000 personnes (2,4 p. 100). Elle prend cependant une importance plus significative, si l'on considère que, dans l'intervalle entre les deux recensements, la population de l'Empire a augmenté de 15 p. 100, et que le personnel de la moyenne et de la grande industrie s'est accru dans des proportions considérables; aussi la petite industrie occupe-t-elle aujourd'hui une place bien plus restreinte dans l'ensemble (40 p. 100 du personnel total de l'industrie au lieu de 55 p. 100).

Mais il est une circonstance qui vient sensiblement restreindre la portée de ces chiffres; c'est qu'ils s'appliquent aussi bien à l'industrie à domicile qu'au métier indépendant. Or, on sait que l'industrie à domicile a diminué en Allemagne d'une époque à l'autre, à cause de la disparition progressive du tissage à la main. Il est difficile d'évaluer exactement la part qui revient à l'industrie à domicile dans la diminution totale du personnel de la petite industrie; mais elle doit être importante. Le métier occupe encore une place considérable en Allemagne, car, après déduction des chiffres qui se rapportent à l'industrie à domicile, il figure encore pour 1 647 000 exploitations et 2 733 000 personnes. Il a d'ailleurs lui-même une tendance géné-

1. Sombart, *Der moderne Kapitalismus*, not. t. I, p. 615 à 618.
2. Voir Annexe IV.

rale à se concentrer; dans son personnel, ce sont les maîtres qui diminuent, tandis que le nombre des auxiliaires s'accroît.

Dans les établissements les moins importants de la moyenne industrie, occupant de 6 à 10 personnes, l'accroissement a été assez considérable entre 1882 et 1895; le personnel s'est accru de 214 000 personnes, soit 60 p. 100. Mais ces établissements dépassent déjà la mesure du métier proprement dit; ce sont presque des petites entreprises capitalistes, dont le chef cesse souvent d'être un travailleur manuel; elles forment l'échelon par lequel passent les artisans les plus capables lorsqu'ils entrent dans la sphère de l'industrie capitaliste. Dans certaines branches, les entreprises moyennes se sont développées parallèlement avec la petite industrie; mais plus souvent encore, elles se sont accrues à ses dépens.

En Belgique, la plupart des métiers ont progressé depuis 1846; toutefois, il faut observer que l'industrie à domicile est comprise dans le tableau, et que la population a augmenté de 50 p. 100 dans cette période. Si l'on fait abstraction de l'industrie à domicile, on constate que la petite industrie indépendante, dans ce pays de grande production, occupe 36 p. 100 du personnel total de l'industrie.

Aux États-Unis, les métiers se sont également développés en nombre et en importance globale entre les deux derniers Census; mais ce développement a été bien moins rapide que celui des fabriques, de sorte que la part du métier dans l'ensemble de l'industrie a diminué. Dans les villes, les métiers emploient moins de capital, moins de matières et moins de salariés en 1900 qu'en 1890.

Le recensement autrichien de 1902, sur 3 200 000 personnes occupées dans l'industrie, en compte 1 500 000 dans la petite industrie; mais ce chiffre comprend environ 400 000 travailleurs à domicile. Quant à la France, mal servie par la nature au point de vue des mines et de l'industrie sidérurgique, elle a toujours excellé dans les productions fines et variées; les articles de bijouterie, bimbeloterie, ouvrages en métaux, modes et confections, dont l'exportation se chiffre par centaines de millions, sont fournis en majeure partie par la petite industrie, qui domine notamment à Paris. Aussi le chiffre de 2 600 000 personnes occupées dans la petite industrie en 1901, soit 47 p. 100 du personnel total de l'industrie, est-il assez vraisemblable; mais il se compose, dans une proportion impossible à préciser, de travailleurs à domicile. Si l'on écarte les 1 100 000 patrons isolés et ouvriers à domicile de l'industrie, il reste en 1901 578 541 établissements de 4 salariés au plus, en augmentation de 42 106 sur 1896; ils occupent 1 516 602 personnes, en accroissement

de 93 018 sur 1896. Ces augmentations absolues, dans un si court espace de temps, prouvent la vitalité du métier en France, bien que l'importance relative de son personnel ait baissé de 36,6 à 34,5 p. 100. Mais les établissements de 5 à 10 salariés, si florissants en Allemagne, sont chez nous en régression notable.

Si nous nous en tenons à la statistique allemande, la seule qui distingue à peu près la petite industrie indépendante de l'industrie à domicile, nous constatons non seulement que le métier n'est pas mort en Allemagne, mais même qu'il a perdu peu de terrain, dans une période où l'on aurait pu croire que le développement soudain de la grande production capitaliste désorganiserait les anciennes formes de la production. Les économistes qui pensent que le métier est condamné à disparaître ont discuté les chiffres; ils ont observé, avec grande apparence de raison, que les chiffres dissimulent les rapports réels de dépendance qui lient un très grand nombre de petits producteurs soi-disant autonomes à des entreprises capitalistes; ils ont expliqué la survivance du métier par la routine de la clientèle, lente à se détacher de ses anciens fournisseurs, par les conditions misérables dans lesquelles vivent beaucoup d'artisans, par les ressources accessoires que leur fournit la possession d'un coin de terre ou d'un petit capital, par l'exploitation abusive qu'ils exercent à l'égard de leurs apprentis et de leurs ouvriers. Tout cela est possible, vrai sans doute en grande partie; et pourtant, cela ne suffit pas à expliquer la stabilité, la force de résistance d'une forme d'industrie à laquelle les conditions de la vie moderne paraissent si défavorables.

M. Bücher, après avoir exposé les résultats généraux de l'enquête faite de 1895 à 1897, et décrit en larges traits l'évolution actuelle de la petite industrie, est loin de partager l'opinion de M. Sombart sur le sort qui lui est réservé. Certes, dit-il, elle se restreindra toujours davantage aux positions où elle peut le mieux faire valoir ses avantages propres; mais « je suis fermement persuadé que le métier, comme forme d'exploitation, ne pourra jamais disparaître complètement ». Les formes d'exploitation industrielle sont comme les moyens de transport; les anciennes peuvent se trouver refoulées par les nouvelles, mais elles ne perdent jamais totalement leur utilité[1].

Il y a, en effet, dans le métier le plus humble, un principe de vie

1. Bücher, *Die Handwerkerfrage*, Rapport au Congrès du Verein für Socialpolitik de 1897, Schrift. d. Ver. f. Soc.pol., t. LXXVI, p. 33. — *Études d'histoire et d'économie politique*, trad. Hansay, p. 153 et s., Alcan, 1901, in-8°.

toujours actif. Le petit producteur peut avoir des charges plus lourdes que le grand industriel; il est mal outillé, routinier, ignorant même, c'est possible; mais il travaille énergiquement, parce qu'il est son maître et recueille le profit de son activité; il soigne son travail, parce que ses produits ne sont pas anonymes; il gère lui même ses affaires, il dirige en personne ses auxiliaires, travaille et vit avec eux; il est en rapport immédiat avec la clientèle, qui le connaît personnellement; il évite le coulage et les frais de surveillance qui grèvent la grande entreprise, même la mieux conduite, par cela seul qu'elle est conduite administrativement. Ces avantages sont loin d'être négligeables; ils compensent bien des causes d'infériorité, et rendent la lutte possible quand il ne s'agit pas de marchandises à la grosse.

Individuellement considérés, les divers métiers se trouvent placés dans des conditions trop différentes pour être l'objet d'une condamnation en bloc; il en est dont les conditions particulières assurent l'existence dans le présent et dans l'avenir.

Il ressort des observations faites en Allemagne que l'évolution des métiers est très différente dans les villes et dans les campagnes [1]. Dans les villes, le personnel des métiers tend à diminuer d'importance relativement à la population; en même temps se manifeste une tendance à la concentration des métiers; les petites entreprises prennent individuellement plus d'importance, elles emploient un plus grand nombre d'ouvriers. Les artisans les plus capables agrandissent leur atelier, ouvrent un magasin, deviennent de petits entrepreneurs capitalistes; les autres, s'ils ne tombent pas dans le salariat comme ouvriers de fabrique ou travailleurs à domicile, ne sont plus que des rapiéceurs; en d'autres termes, le métier urbain est réduit aux réparations quand il ne se transforme pas.

Dans les campagnes, au contraire, principalement dans les contrées riches et peuplées de l'ouest, le personnel des métiers s'accroît relativement à la population, sans que les entreprises tendent individuellement à augmenter d'importance; parmi les maîtres, ceux qui travaillent sans ouvriers ni apprentis restent très nombreux (64 p. 100). Le métier est donc loin de reculer dans les campagnes; la population rurale achète bien des marchandises aux magasins de la ville voisine ou à la voiture du colporteur; pourtant, elle reste fidèle à l'artisan du pays, dont le rôle paraît s'élargir avec les progrès de l'aisance et la restriction des travaux domestiques.

A côté des métiers qui déclinent ou qui restent stationnaires, il en

1. Voir Annexe IV.

est, au contraire, qui démontrent leur vitalité en progressant. S'agit-il de l'alimentation, boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, confiserie? L'accroissement est considérable (15 p. 100 pour les petites exploitations, 33 à 35 p. 100 pour leur personnel, de 1882 à 1895, en Allemagne); il est vrai que ces métiers ont un caractère commercial très prononcé, qui explique en grande partie leur prospérité; mais, en tant que métiers, ils gardent toute leur raison d'être, parce que leur fonction est de préparer les produits suivant les goûts particuliers de la clientèle sur un marché restreint.

Cette même fonction appartient encore aux tailleurs et cordonniers sur mesure, aux couturières, modistes et lingères qui travaillent sur commande, aux tapissiers et ébénistes qui reçoivent directement les ordres de la clientèle. Toutefois, le client qui ne se contente pas de l'article tout fait porte souvent sa commande, dans les grandes villes, à des magasins grands ou moyens qui font exécuter le travail par des ouvriers à domicile, ou qui se chargent de la décoration des appartements.

S'agit-il encore de services personnels comme ceux des coiffeurs, de services domestiques comme ceux des blanchisseuses? Les métiers qui s'y rapportent, de même que ceux de la boulangerie et du vêtement, se sont multipliés à mesure que ces services se détachaient de l'industrie domestique. Là encore, l'artisan continue à jouer un rôle utile : il est rapproché du client, il entretient avec lui des rapports immédiats et réguliers, il sait se plier à la variété de ses exigences. De même encore, l'emballeur doit recevoir directement les commandes de la clientèle; le relieur, l'encadreur continuent à travailler en petit atelier pour les amateurs. Dans les campagnes, le charron, le sellier, le maréchal ferrant restent nécessaires et sont toujours nombreux, principalement dans les pays de petite culture.

Voilà donc toute une catégorie nombreuse et importante de métiers qui, par leur nature propre, sont adaptés aux besoins des consommateurs et paraissent garantis pour l'avenir; ils ne sauraient être remplacés ni par l'usine, ni par l'industrie à domicile. Les procédés chimiques et mécaniques sont peut-être une menace pour les petits métiers de teinturiers-dégraisseurs et de blanchisseurs; ils atteignent à peine les boulangers, pâtissiers, bouchers, confiseurs, coiffeurs, emballeurs, etc. Aussi la plupart de ces métiers accusent-ils une augmentation en Allemagne; il n'y a de diminution sérieuse que sur les cordonniers, blanchisseuses et couturières, qui restent néanmoins très nombreux dans la petite industrie.

Beaucoup de métiers, et dans tous les genres, s'ils ont reculé pour

la confection du neuf, gardent au moins toute leur importance pour les réparations; tailleurs, cordonniers, tapissiers, ébénistes, horlogers, forgerons, chaudronniers, ferblantiers, et ainsi de suite. Tous ces travailleurs ne sont pas devenus des ouvriers à domicile; beaucoup restent encore des artisans indépendants; quelques-uns, ceux qui sont capables d'avoir un magasin, reçoivent des commandes et font commerce de marchandises achetées en gros; tous, les plus humbles comme les plus aisés, se chargent des travaux de réparation. Toutefois, ce domaine du métier n'est pas à l'abri de la concurrence; les magasins entreprennent également de faire les réparations, et tendent, au moins dans les villes, à se subordonner dans cette fonction les artisans les plus faibles.

Il reste à parler des nombreux métiers du bâtiment, qui forment l'une des catégories les plus importantes de la petite industrie. Les très grandes entreprises sont rares dans le bâtiment, à cause des difficultés d'une surveillance disséminée; les grandes et les moyennes tiennent une large place, mais les petites restent nombreuses et florissantes. C'est que, dans les campagnes et même dans les villes, les petits industriels du bâtiment sont toujours recherchés pour les constructions de faible dimension, pour les installations et réparations chez les particuliers. Aussi, à moins d'être tout à fait dépourvus de capitaux, les petits entrepreneurs de maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture, plomberie, serrurerie, peinture, vitrerie, restent des artisans indépendants. Ils ne fabriquent pas toujours les pièces; le serrurier, notamment, reçoit beaucoup de pièces que lui fournit l'industrie mécanique; mais ils interviennent au moins pour les ajuster sur place. Cette circonstance favorise cependant la transformation du métier en entreprise capitaliste, parce qu'elle impose à l'entrepreneur la disposition d'un fonds de roulement plus important.

Dans les sociétés progressives, l'extension des besoins favorise la petite industrie comme la grande; le développement de l'une ne s'effectue pas nécessairement aux dépens de l'autre, lorsque le champ de la consommation s'élargit. Ainsi les grandes fabriques peuvent créer des ateliers annexes de menuiserie et serrurerie pour leurs travaux neufs et leurs réparations; cette extension de la fabrique ne restreint pas le domaine des petits ateliers indépendants qui travaillent pour les particuliers. Les progrès de l'aisance et le raffinement des goûts sont au moins aussi favorables au métier qu'à la fabrique; l'industrie du vêtement sur mesure en profite plus que la confection. Il est même remarquable de voir combien la petite industrie se trouve favorisée par des inventions et des besoins nouveaux : plombiers, ajusteurs,

fumistes, serruriers, sont plus réclamés que jamais pour les installations de services d'eau, salles de bains, gaz et électricité, appareils de chauffage et autres, qui se vulgarisent avec le souci de l'hygiène et le goût du confortable; les mécaniciens se multiplient dans les villes et les moindres villages, pour la réparation des cycles et des automobiles; les forgerons et menuisiers des campagnes sont occupés par les réparations des machines agricoles et autres ustensiles; des métiers surgissent et trouvent une clientèle à côté des grandes maisons.

Le métier n'est donc pas mort ni même mourant; certains économistes et historiens doutent même que sa condition actuelle soit pire qu'au XVIIIe siècle; il subit des transformations internes, il perd du terrain sur beaucoup de points, il est ébranlé sur d'autres, mais son existence est assurée par ailleurs, et il est à croire qu'il ne périra jamais complètement.

Section III. — Le petit commerce[1].

Le commerce de détail ne présente pas, pour le petit exploitant, les mêmes obstacles que l'industrie; le petit détaillant ne se trouve pas gêné, comme l'artisan, par les difficultés de la vente en gros, et ne rencontre pas non plus la concurrence du machinisme. Aussi les petites entreprises sont-elles moins éprouvées dans le commerce de détail que dans l'industrie par le mouvement contemporain de la concentration capitaliste. Certes, ce mouvement se fait sentir aussi dans le commerce; les grandes entreprises de vente au détail jouissent évidemment de nombreux avantages, sur lesquels nous avons insisté plus haut. On ne saurait nier le tort causé au petit commerce par les grands magasins, les bazars et les sociétés coopératives; bien des boutiques ont disparu, bien d'autres encore sont menacées par la concurrence des grandes maisons de détail et des coopératives. Cependant, l'extension des grands magasins ne s'opère pas toujours au détriment du petit et du moyen commerce. Les magasins de faible importance ont toujours leur raison d'être pour les objets de luxe et les marchandises sortant des modèles ordinaires. Même pour les articles courants, les petits magasins ont l'avantage d'être à la portée immédiate de la clientèle, dans tous les quartiers d'une grande ville, dans les petites villes et les bourgades; le grand magasin, malgré le développement de ses succursales et de ses services d'expéditions, ne saurait avoir le don d'ubiquité, principalement dans le commerce

1. Voir Annexe IV.

des denrées et des objets qui se débitent journellement par petites quantités, mercerie, papeterie, clouterie, etc.

Aussi le petit commerce est-il surtout vivace et extensif dans la catégorie des objets de consommation journalière; sans revenir sur les bouchers et boulangers, qui sont à la fois artisans et commerçants, on voit aujourd'hui foisonner les épiciers, droguistes, pharmaciens, crémiers, débitants de tabacs, marchands de combustibles, négociants en vins, etc. Restaurateurs et hôteliers se multiplient à mesure que se répandent les habitudes de déplacement, et les débitants de boissons pullulent d'une façon inquiétante.

Sur l'accroissement rapide de ces diverses professions commerciales, la statistique allemande ne laisse aucun doute; le petit commerce, principalement dans l'alimentation, n'est pas en voie de disparaître. Dans l'ensemble, les exploitations de commerce et de transport employant moins de 6 personnes, tout en diminuant légèrement d'importance relativement aux deux catégories supérieures entre 1882 et 1895, ont beaucoup progressé en chiffres absolus, tant au point de vue des exploitations (augmentation de 229 215, ou de 34 p. 100) qu'à celui du personnel (augmentation de 495 472 personnes, ou de 49 p. 100). En France, le petit commerce (moins de 5 salariés) a progressé, entre 1896 et 1901, de 298 264 à 327 409 établissements, et de 772 970 à 866 314 personnes; mais la proportion de son personnel sur l'ensemble s'est abaissée de 70,2 à 66,5 p. 100. D'autre part, l'accroissement de 210 000 patentés, ou 16 p. 100 depuis 1871 dans la catégorie de la petite industrie et du commerce, peut être attribué principalement à ce dernier élément.

Toutefois, les faits sociaux sont si complexes, que les chiffres purs et simples ne sauraient donner l'image de la réalité sans des réserves nombreuses sur leur interprétation.

En Allemagne, dans certaines professions, le petit commerce a augmenté en 13 ans de 25 000 ou 30 000 exploitations; mais ces chiffres ne nous renseignent guère sur les modifications internes qui résultent, pour beaucoup de ces petites entreprises, du développement du capitalisme, et sur les liens de dépendance qui les attachent bien souvent à de grandes maisons. Parmi ces petits détaillants, il en est quelques-uns qui sont de simples gérants de succursales. En dehors même de ces tenanciers, combien est-il de débitants dits indépendants qui ont été installés, crédités par des fabricants et négociants en gros, pour écouler les produits que la maison leur fournit? Débitants de boissons créés et soutenus par les brasseurs ou les négociants en vins, crémiers, épiciers ou débitants

de tabacs liés par des contrats, boulangers crédités par les minotiers, bouchers placés sous la dépendance des marchands de bestiaux, tous ne sont au fond que des préposés à la vente pour le compte d'autrui. Néanmoins, ceux-là même ne sont pas de simples salariés; ce sont des agents intéressés, vendant pour leur compte en même temps que pour le compte de l'entreprise qui les alimente; ce sont, si l'on veut, des sous-entrepreneurs, mais placés généralement dans une situation bien préférable à celle des intermédiaires, des tâcherons chefs d'atelier de l'industrie à domicile.

Est-il besoin d'observer, d'ailleurs, que l'indépendance économique n'est pas essentielle au bien-être? Ce n'est pas la condition de salarié qui fait le prolétaire, c'est la faiblesse de la rémunération et la précarité de l'existence. L'ébéniste de la trôle qui travaille sans engagement et pour son propre compte, le vannier qui colporte ses produits, les travailleurs ambulants qui exercent les petits métiers de la rue ne sont, malgré leur situation indépendante, que des prolétaires; et il en est parfois de même pour le professeur, le médecin, l'agent d'affaires insuffisamment occupés et rémunérés. En revanche, le mécanicien de précision et l'ouvrier ciseleur bien payés, le fonctionnaire public et l'employé de commerce qui reçoivent des appointements réguliers, sont de véritables salariés sans être des prolétaires.

C'est ainsi qu'il se forme, non seulement dans les carrières libérales et les administrations publiques, mais dans l'industrie, le commerce, les transports, la banque et les assurances, une classe moyenne de plus en plus nombreuse composée de salariés : directeurs, ingénieurs, chimistes, contremaîtres, ouvriers d'élite à poste fixe, employés de tout grade bien rétribués ou intéressés aux affaires; agents en service actif, représentants de commerce, agents d'assurances, qui se multiplient partout où la concentration n'est pas telle qu'elle supprime toute concurrence. Le petit commerce indépendant peut se restreindre sans que la classe moyenne soit atteinte [1].

1. En Allemagne, le nombre des employés dans le commerce et l'industrie s'est élevé de 204 555 en 1882 à 447 965 en 1895. (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 62.)

CHAPITRE XIII

L'agriculture et le capitalisme.

§ I. — Dimensions des exploitations agricoles.

Si l'industrie et le commerce offrent le spectacle d'une concentration progressive des entreprises, d'un appauvrissement et d'une réduction des petites exploitations sur les points où elles se trouvent en concurrence avec les grandes, l'agriculture ne présente rien de semblable[1].

L'étude la plus attentive des statistiques ne permet pas de conclure à un mouvement général de concentration des exploitations agricoles; les mouvements se produisent en sens divers dans les différents pays, et il semble difficile, au milieu de cette confusion, d'en découvrir la loi. On constate un peu partout une multiplication croissante des exploitations. Peut-être aussi existe-t-il une certaine tendance, dans les pays de culture paysanne, à la constitution de grandes exploitations en même temps qu'au morcellement de la terre en cultures parcellaires; dans les pays de grande culture, une tendance inverse à l'accroissement des petites et des moyennes exploitations; mais l'expérience est trop limitée pour qu'on puisse dire qu'il s'agit là d'une alternance régulière.

Les États dans lesquels les statistiques les plus récentes marquent un léger recul proportionnel des cultures de dimension moyenne sont la France, la Belgique et le Danemark.

La France est un pays où l'importance de la petite et de la moyenne culture dépasse quelque peu celle de la grande culture. Or, dans l'intervalle entre les deux statistiques de 1882 et de 1892, la super-

1. Voir Annexe V, 1°.

ficie occupée par les deux premières a décru. Les petites exploitations (1 à 10 hectares) et les moyennes (10 à 40 hectares) ont perdu ensemble 654 000 hectares, qui ont été gagnés en partie par les constructions et voies de communication, en partie par la grande culture (+ 197 000 hect.) et la culture parcellaire inférieure à 1 hectare (+ 243 000 hect.). Par là, les proportions antérieures ont été légèrement modifiées. La grande culture s'étend aujourd'hui sur 45,56 p. 100 du sol cultivé, au lieu de 44,96 p. 100 en 1882; par contre, la culture moyenne n'occupe plus que 28,99 p. 100 au lieu de 29,93 p. 100; les autres catégories ne subissent des modifications proportionnelles que dans une mesure insignifiante.

Ce phénomène de régression des exploitations de 1 à 40 hectares est localisé au sud de la Loire; les auteurs de la statistique l'attribuent principalement au phylloxéra, qui a amené l'expropriation d'un certain nombre de petits cultivateurs incapables de reconstituer leurs vignobles. Encore a-t-on observé depuis lors que la viticulture du Midi, malgré l'importance des capitaux qu'elle nécessite et la crise de mévente qu'elle subit, ne présente pas une concentration sensible des exploitations [1].

Au reste, les exploitations classées dans la grande culture sont elles-mêmes, en partie, de dimensions assez modestes; la grande culture, dans la classification administrative, commence à 40 hectares. Les très grands domaines exploités par des sociétés par actions, dans des régions de vignobles ou de culture betteravière, sont des exceptions à peu près négligeables. Il importe de remarquer, en outre, que les grandes exploitations occupent surtout les plus mauvaises parties du sol; tandis qu'elles s'étendent en superficie sur les 60 à 70 p. 100 des bois et terres incultes, elles n'occupent que 30 à 39 p. 100 des vignes, prairies et terres labourables [2].

Pour la Belgique, où domine la petite culture, il est bien difficile de se rendre compte du mouvement réel des exploitations. De 1880 à 1895, les exploitations des deux classes inférieures (parcellaires et paysannes) ont diminué en nombre d'une façon très sensible, si l'on s'en rapporte aux chiffres de 1880 qui sont suspects d'erreur; au contraire, les exploitations moyennes (10 à 40 hectares) et grandes (supérieures à 40 hectares) sont devenues plus nom-

1. Augé-Laribé, *Le problème agraire du socialisme; la viticulture industrielle du midi de la France*, not. chap. III et IV, Giard, 1907.

2. *Statistique agricole de la France de 1892*, p. 358 et 359, Imp. Nat., 1897, gd in-8°.

breuses[1]. Si l'on remonte jusqu'aux statistiques de 1866 et 1846, les mouvements sont trop variés pour qu'il soit possible d'y trouver des indications sur une tendance générale vers la concentration ou la dispersion.

Au Danemark, entre 1885 et 1895, la part des exploitation, paysannes dans la production agricole du pays a légèrement diminué tandis que celle des grandes exploitations a légèrement augmenté. Mais les différences sont si minimes, qu'on peut considérer l'état des cultures dans ce pays comme stationnaire; la culture paysanne y garde une énorme prépondérance, car les grandes exploitations ne fournissent que 15 p. 100 du produit total de l'agriculture.

Ailleurs, le mouvement se produit en sens contraire. En Allemagne, de 1882 à 1895, les exploitations paysannes de 2 à 20 hectares se sont notablement étendues en nombre et en surface, passant de 12 348 000 à 13 027 000 hectares, et leur importance relative s'est accrue aux dépens de toutes les autres catégories. Ces exploitations tiennent une place considérable dans l'agriculture allemande; elles occupent exactement les 2/5 du sol cultivé. Par contre, les exploitations moyennes de 20 à 100 hectares ont perdu 38.000 hectares (sur 9.908.000); recul qui serait insignifiant, si l'ensemble du territoire cultivé n'avait gagné 650.000 hectares dans les chiffres de la statistique. La culture parcellaire a également perdu quelques milliers d'hectares, bien que le nombre de ces petites exploitations ait notablement augmenté; le morcellement a donc fait des progrès. Quant à la grande culture de plus de 100 hectares, elle a gagné à peu près ce que perdait la moyenne, et cependant sa part proportionnelle dans le sol a légèrement diminué.

Il est remarquable que dans les régions à l'est de l'Elbe (sauf le Mecklembourg et la Prusse orientale), où dominent les grandes propriétés féodales, la dimension des exploitations tend à se restreindre; la grande culture a décru au profit des catégories inférieures, et la moyenne culture elle-même au profit des exploitations paysannes. Au contraire, dans les pays de petite culture situés à l'ouest de l'Elbe, c'est-à-dire en Saxe, dans l'Allemagne du Sud, dans les provinces rhénanes et en Alsace-Lorraine, le mouvement général, autant qu'on peut le discerner à travers de multiples entrecroisements, s'opère au détriment des exploitations parcellaires et de la petite culture paysanne, en faveur de la moyenne culture (sauf en Alsace-

1. Sur les mouvements en sens divers des différentes classes d'exploitations agricoles en Belgique, Vandervelde, *La propriété foncière en Belgique*, p. 276 et s. Schleicher, 1900, in-8°.

Lorraine, Bavière et Wurtemberg, où la culture paysanne est en progrès) et de la grande culture[1].

La Hollande, pays de petite culture, ne donne des renseignements que sur le nombre des exploitations. Bien que cet indice soit insuffisant, nous pouvons conclure de la statistique hollandaise que la petite et la moyenne culture y sont en progrès, car le nombre des exploitations de 1 à 50 hectares a augmenté, tandis que celui des exploitations supérieures a diminué entre 1885 et 1895.

L'Angleterre, on le sait, est un pays de grande culture; les capitaux s'y sont appliqués de bonne heure à l'agriculture, et la grande propriété, établie à la suite d'un processus historique très particulier, y a engendré la grande culture; celle-ci s'est donc développée en Angleterre pour des raisons politiques, qui n'ont rien à voir avec la supériorité des grandes entreprises dans la concurrence. Le centre de gravité de la culture anglaise se trouve dans les exploitations de 40 à 120 hectares, qui représentent, pour ce pays, la culture moyenne; à côté d'elles, les exploitations d'une dimension supérieure tiennent encore une très large place. Or, dans le court espace de 10 ans, entre 1885 et 1895, ces dernières ont perdu 142 000 hectares, et les exploitations parcellaires, inférieures à 2 hectares, ont également rétrogradé; tout le terrain perdu par ces deux catégories extrêmes a été conquis par les classes intermédiaires, principalement par les cultures de 20 à 40 hectares, qui occupent 15 p. 100 de l'ensemble du sol cultivé au lieu de 14,6 p. 100, et par celles de 40 à 120 hectares, qui occupent 42,59 p. 100 au lieu de 42 p. 100; la grande culture supérieure à 120 hectares ne prend plus que 27,37 p. 100 du sol au lieu de 28,4 p. 100[2].

S'il est un pays qui offre pour notre étude un intérêt particulier, à cause de la rapide circulation des hommes et des capitaux, et de la promptitude avec laquelle le capitalisme y développe ses formes les plus favorables à la mise en valeur des ressources naturelles, c'est bien les États-Unis. Mais l'agriculture, aux États-Unis, se présente dans des conditions très différentes de celles où se trouve

1. *Die Landwirthschaft im Deutschen Reich nach der landwirthschaftlichen Betriebszählung vom 14 juni 1895*, p. 15*, Berlin, Puttkammer, 1898, in-4°.

2. Pour l'Italie, nous n'avons pas de renseignements sur la dimension des exploitations. M. Gatti (*Le socialisme et l'agriculture*, p. 299, Giard, 1902, in-12) pense que le nombre des propriétaires fonciers est en augmentation continue; d'après diverses sources, il l'évalue pour 1882 à 3 500 000; pour 1892, à 4 500 000; pour 1899, à 4 860 000. Mais ces chiffres, obtenus par réduction du nombre des cotes foncières suivant une proportion déterminée, sont très approximatifs, et ne nous renseignent pas sur les exploitations; en admettant qu'ils soient exacts, ils fournissent une simple présomption du morcellement croissant des cultures.

l'agriculture européenne, parce qu'elle s'applique en grande partie à des terres neuves, qui sont naturellement soumises à une exploitation extensive. Pour cette raison, les États-Unis ne peuvent être rangés dans aucune des catégories précédentes et doivent être étudiés à part.

Dans leur état actuel, les États-Unis sont loin d'être le pays des fermes géantes que l'on se représente volontiers. Les petites exploitations ne dépassant pas 70 hectares, celles qui peuvent être mises en valeur par une famille de cultivateurs indépendants, se chiffrent par millions (exactement 4 721 738) et occupent 40,4 p. 100 du territoire; elles ont souvent pour origine une concession en *homestead* de 80 ou 160 acres. Les exploitations relativement moyennes, de 70 à 200 hectares, occupent 27,7 p. 100, et les grandes exploitations, 31,9 p. 100 du sol approprié. Mais si l'on écarte les deux grandes divisions géographiques du Sud-Centre et de l'Ouest, où dominent les *ranches*[1], les cultures inférieures à 70 hectares couvrent à peu près la moitié du sol (48,4 p. 100), tandis que les grands domaines n'en occupent plus que 16,3 p. 100.

Cette répartition tend-elle à se modifier au détriment de la petite culture? On peut affirmer que non. Depuis 1850, le nombre des exploitations, passant de 1 449 073 à 5 739 657, s'est accru plus rapidement que la population rurale; en comptant dans cette population les habitants des campagnes et ceux des petites villes inférieures à 8 000 âmes, on trouve aujourd'hui une ferme pour 8,9 personnes, au lieu d'une ferme pour 14 personnes en 1850. Le nombre des exploitations s'est aussi accru plus vite que le territoire cultivé; de sorte que la contenance moyenne par exploitation, qui était de 202,6 acres en 1850 (81 hectares), est descendue à 146,6 acres en 1900 (58,6 hectares).

Il est vrai que cette contenance moyenne, après s'être abaissée jusqu'à 133,7 acres en 1880 (53,4 hectares), s'est relevée depuis lors; en particulier, les très grands domaines de plus de 400 hectares, qui n'étaient que 28 578 en 1880, sont au nombre de 47 276 en 1900. On serait donc tenté, d'après ces chiffres, de conclure à un mouvement de concentration des exploitations agricoles depuis 1880. Mais ce

1. On trouve, dans ces deux divisions, 28 651 exploitations de plus de 400 hectares, occupant 64 millions d'hectares, soit près de la moitié du territoire colonisé de ces deux régions, et près du cinquième de celui des États-Unis. Dans le reste des États-Unis, ces très grandes exploitations, au nombre de 18 625, n'occupent plus que 16 millions d'hectares, ou 8 p. 100 de la superficie en fermes (*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. V, p. 186).

n'est là qu'une apparence, résultant d'un phénomène propre à un pays neuf de colonisation rapide. L'accroissement dans la dimension moyenne des exploitations est dû exclusivement à l'occupation, sur des surfaces considérables dans ces dernières années, de terres non améliorées, utilisées principalement pour l'élevage. La création de ranches immenses dans des régions neuves semi-arides a pris de telles proportions, surtout entre 1890 et 1900 (augmentation de 60 p. 100 dans la superficie des terres non améliorées), qu'elle a dissimulé dans les moyennes le mouvement naturel de morcellement qui se poursuit ailleurs, et renversé les chiffres dans le sens d'un accroissement de surface par exploitation.

En étudiant par régions les chiffres du Census de 1900, nous constatons que les États et territoires où la dimension moyenne des fermes a le plus augmenté depuis 1890 sont aussi ceux où l'extension des terres non améliorées a été la plus forte; ils sont tous situés dans la vaste région du Centre-Ouest qui s'étend du nord au sud des États-Unis le long des Montagnes Rocheuses, région sèche où la colonisation gagne du terrain par l'extension des ranches d'élevage, par une culture très extensive ou même par appropriation sans culture (Montana, Dakota N. et S., Wyoming, Utah, Nebraska, Colorado, Kansas, New Mexico, Oklahoma, Texas). C'est là que les grandes exploitations de plus de 400 hectares se sont multipliées dans les vingt dernières années, accusant un accroissement de 20 707, quand leur accroissement total pour les États-Unis, pendant la même période, n'est que de 18 698.

Au contraire, la dimension des exploitations s'est restreinte partout où les progrès de la culture se sont effectués beaucoup moins par occupation de terres non améliorées que par amélioration des terres déjà occupées; dans toutes les régions où la colonisation ne s'est pas étendue brusquement, l'effet normal de la civilisation sur la dimension des fermes, l'effet de resserrement ordinaire, s'est manifesté dans les chiffres de la statistique. Ainsi il y a diminution, ou augmentation peu importante de la superficie moyenne des fermes, dans l'immense territoire plus anciennement colonisé qui s'étend du nord au sud, et qui comprend toute la partie Centre-Est et Sud-Est des États-Unis. Dans les États du Sud-Atlantique, où domine la culture du coton, les exploitations se morcellent suivant une progression ininterrompue depuis 1850, pour s'ajuster à la mesure des familles de cultivateurs qui les font valoir par leur propre travail. Même dans les États du Nord-Centre qui fournissent la plus grande production de blé, la dimension des fermes diminue à mesure que

la colonisation est plus ancienne, et les fermes géantes se désagrègent[1].

Il est vrai que dans la région Nord-Atlantique, la plus riche, la plus peuplée, la plus anciennement colonisée, les mouvements ne se présentent pas partout dans le sens d'une diminution de la contenance des fermes; dans quelques États de cette région (Mass., N. York, N. Jersey, Penns., Connec.), la tendance à l'augmentation l'emporte légèrement, à cause du développement des exploitations laitières. Mais on y relève aussi une tendance inverse au morcellement, surtout à cause de l'extension prise par la culture maraîchère, et cette tendance est la plus forte dans les autres États de la région[2].

En résumé, aux États-Unis, les progrès de la culture capitaliste, c'est-à-dire de la culture intensive réclamant des capitaux, poussent à la division des exploitations, sauf dans le cas tout spécial des fermes à lait. Les très grandes exploitations ne se développent que dans les régions tout nouvellement colonisées; ailleurs, à mesure que s'accroissent la population et la richesse, à mesure que l'irrigation s'améliore, il devient plus avantageux de faire de la culture intensive, restituante et diversifiée que de l'élevage ou de la culture extensive consacrée à une seule céréale; car l'agriculture uniforme et sans engrais, telle qu'on la pratique dans les fermes géantes, épuise la terre et laisse finalement un moindre produit net. Les grandes exploitations tendent donc à se morceler aux États-Unis, comme en Australie et en Nouvelle-Zélande[3].

La conclusion qui ressort avec évidence de ces multiples observations comparées, c'est qu'il est impossible de baser sur elles une loi générale de concentration dans l'agriculture; les mouvements sont trop peu importants, ils se produisent dans des directions trop différentes pour qu'il soit permis de les invoquer dans un sens ou dans l'autre. Les petites et moyennes exploitations agricoles se maintiennent, sans même présenter, comme beaucoup de métiers industriels, des indices de décadence qui fassent naître des doutes sur leur faculté de résistance; dans certains pays, ces exploitations s'étendent même

1. Le fait a été reconnu, dès le Census de 1890, par M. Ely (*Monopolies and Trusts*, p. 193), et même par M. Gronlund (*The new Economy*, p. 282, Stone, Chicago, 1898, pet. in-8°), qui a eu la sincérité de rétracter une opinion contraire qu'il avait émise antérieurement (*The cooperative Commonwealth*, p. 110, Londres, Swan Sonnenschein, 1896, pet. in-8°). — Voir, dans la *Vie américaine* de M. de Rousiers (chap. IV, Firmin-Didot, 1892, in-4°), des détails humoristiques sur une ferme-réclame célèbre, la Dalrymple Farm de 22 000 hectares dans le Dakota.

2. *Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. V, p. XXI.

3. Office du travail, Métin, *Législation ouvrière et sociale en Australie et Nouvelle-Zélande*, p. 25 et 26, Imp. nat., 1901, in-8°.

aux dépens de la grande culture. Comment donc expliquer une différence aussi tranchée avec le commerce et l'industrie?

On peut dire, non sans raison, que les exploitations rurales ne peuvent s'agrandir avec la même facilité que les entreprises industrielles et commerciales. Il n'est pas possible de créer de toutes pièces une vaste exploitation agricole comme on crée une grande usine ou un grand magasin ; la grande culture ne peut se substituer à la petite que par des agrandissements territoriaux, par des usurpations sur un sol déjà occupé et exploité en petits lots; or des obstacles de tout genre, tenant à la nature des lieux, à l'espèce des cultures, à l'état historique de la propriété et aux difficultés des transmissions, entravent à la fois les modifications de l'exploitation agricole et celles de la propriété, qui ont entre elles des liens étroits.

Toutefois ces difficultés, capables de retarder le mouvement de concentration, ne seraient pas assez fortes pour l'arrêter indéfiniment, si la grande culture était décidément plus lucrative que la petite. Nous sommes donc ramenés finalement, dans notre recherche des causes, à la question, très ancienne, mais toujours débattue, de la grande et de la petite culture : l'une d'elles est-elle économiquement supérieure à l'autre?

§ II. — Les conditions économiques de la grande et de la petite culture.

Ce n'est pas que la question puisse être discutée *in abstracto* et en thèse absolue, comme elle l'a été trop souvent. Il est de toute évidence que la petite exploitation s'impose pour certaines cultures exigeant des soins minutieux, comme la culture maraîchère, tandis que la grande exploitation convient mieux à la sylviculture. Or, l'exploitant n'a pas toujours le libre choix de sa culture; la nature du sol et du sous-sol, le climat, la distribution des eaux, la distance des marchés, l'état des prix, bien d'autres conditions physiques ou économiques, déterminent généralement le genre de culture qui doit être adopté dans une exploitation, et, par là-même, l'étendue que comporte l'entreprise. Mais les cultures les plus importantes, celles des céréales, de la betterave à sucre et à alcool, des plantes fourragères, de la vigne, des herbages pour l'élevage et la production du lait, se prêtent indifféremment à la grande et à la petite entreprise, à moins de circonstances particulières tenant à la nature du sol et au régime des eaux. C'est alors que l'on peut discuter les mérites respectifs de la grande et de la petite culture; et, bien que la question

puisse être considérée à peu près comme épuisée par une discussion plus que séculaire, il n'est pas inutile d'en rappeler les éléments au point de vue de l'agriculture moderne, pour en dégager quelques indices sur l'avenir de la petite culture.

On s'accorde généralement à reconnaître qu'au point de vue de la production, la culture parcellaire est très défectueuse, à moins qu'il ne s'agisse de jardinage ou de culture maraîchère. La pulvérisation du sol et l'enchevêtrement des parcelles, tels qu'on les rencontre dans certaines contrées de la France et de l'Allemagne, font obstacle à une agriculture progressive. Mais toutes les cultures parcellaires ne se trouvent pas dans ces conditions ; il en est d'autres, au contraire, qui présentent de sérieux avantages économiques et sociaux. L'enclos qui entoure la maison d'habitation ou le petit champ qui y attient permet au journalier agricole, à l'ouvrier mineur, à l'ouvrier de fabrique, au travailleur à domicile, au petit commerçant de village ou à l'employé urbain de se procurer des légumes et des fruits et d'entretenir quelques animaux. Ces cultures naines contribuent au bien-être d'une nombreuse population ; elles peuvent être très fécondes en produits maraîchers ; et lors même que des lopins de terre cultivés par des ouvriers à leurs moments perdus ne seraient pas l'objet d'une exploitation très soigneuse et très productive, il faudrait encore se féliciter de leur multiplication [1]. Mais les cultures parcellaires, quelles qu'elles soient, restent en dehors de notre question, qui concerne les exploitations paysannes dont l'étendue, variable suivant l'état de la technique agricole, suffit à la subsistance d'une famille.

En principe, la grande exploitation présente en agriculture certains avantages du même genre que dans les autres branches de la production : économie de frais, s'appliquant aux bâtiments, clôtures et chemins d'accès, à l'emploi des instruments de culture, des ustensiles et des animaux de travail ; usage des machines, application rationnelle de la division du travail, direction intelligente sachant utiliser les procédés scientifiques ; capitaux en quantité suffisante pour permettre la culture intensive et conserver à l'entreprise son indépendance commerciale ; avantages multiples dans les achats de matières, les ventes de produits, les transports, les conditions du crédit, etc. Néanmoins, ces avantages de la grande entreprise n'ont

1. Les petites cultures domestiques forment vraisemblablement une très large part des exploitations parcellaires, dont la multiplication est un fait général attesté par les statistiques de tous les pays. La Belgique seule fait exception. En Angleterre, il y a augmentation, comme ailleurs, des très petites exploitations, si l'on tient compte des *allotments*.

pas, à beaucoup près, la même importance en agriculture que dans l'industrie.

Chacun sait, en effet, que le machinisme et la division du travail sont loin de jouer le même rôle et de recevoir des applications aussi étendues en agriculture que dans la production industrielle. Les opérations agricoles, subordonnées au procès naturel de la production organique, ont un caractère discontinu et alternatif; elles sont dispersées dans l'espace; elles s'appliquent à des productions complémentaires les unes des autres. Pour ces différentes raisons, l'agriculture ne comporte, en général, ni spécialisation des entreprises dans un seul genre de production, ni division du travail par affectation du travailleur à un genre de travail unique. Pour les mêmes raisons, le petit moteur mobile est seul utilisable en agriculture, et ne peut fonctionner que par intermittence; aussi le moteur mécanique n'a-t-il pas toujours une rentabilité supérieure à celle des animaux de travail, dont les emplois sont multiples; l'usage de la charrue à vapeur, en particulier, se restreint aux labours profonds sur des sols durs et non accidentés, et ne s'est pas généralisé. Les machines les plus usuelles sont celles qui, comme les semoirs, les moissonneuses et les batteuses mécaniques, régularisent ou accélèrent les opérations agricoles; celles-là sont utilisées par le petit cultivateur lui-même, qui recourt à un entrepreneur ambulant ou à son propre syndicat lorsqu'elles sont trop importantes pour une petite exploitation. D'ailleurs, le progrès agricole dépend bien moins de l'application du machinisme à la culture que de l'amélioration du sol, des plantes et des animaux par des procédés physiques et chimiques [1].

La différence des frais, réelle dans bien des cas, s'atténue sensiblement lorsque le cultivateur, travaillant de ses bras, n'emploie comme auxiliaires habituels que les membres de sa famille. On l'a dit bien souvent, et l'on ne saurait trop le répéter : c'est par son travail que le paysan obtient des résultats qui supportent la comparaison avec ceux de la grande culture. Les salariés employés dans une exploitation capitaliste sont loin d'apporter à la culture les mêmes soins que le paysan travaillant pour son propre compte; et bien que le salaire agricole soit resté très bas, le grand exploitant, soumis aux exigences d'un personnel souvent arriéré, instable, et généralement insuffisant à certaines époques de l'année, éprouve de fréquents embarras du côté

1. Ces divers points sont développés avec une consciencieuse précision par Ed. David, *Socialismus und Landwirtschaft*, t. I, chap. I à IV, Berlin, Verlag der Socialistischen Monatshefte, 1903, 1 vol. gr. in-8°.

de la main-d'œuvre. Les difficultés de la surveillance, aussi bien que celles des transports, imposent aux exploitations agricoles des limites relativement restreintes, qu'elles ne sauraient dépasser sans un accroissement plus que proportionnel des charges et des frais généraux; les opérations agricoles sont trop dispersées pour se prêter avantageusement, en culture intensive, à des entreprises aussi vastes que celles de l'industrie.

La petite culture est-elle inférieure à la grande au point de vue de la productivité? A consulter les statistiques, c'est le contraire qui paraît être la vérité [1]. D'après le Census américain de 1900, la valeur moyenne du sol, des instruments de culture, du bétail, des produits, de la main-d'œuvre et des engrais employés, par unité de surface, est d'autant plus élevée que l'exploitation est plus petite. Il est vrai que les moyennes relatives aux exploitations parcellaires se trouvent influencées par la valeur considérable des cultures maraîchères; aussi dans les cultures du maïs, du blé et du coton, l'échelle des produits est assez différente; cependant, même dans ces branches les plus importantes, c'est tantôt la petite, tantôt la moyenne culture qui égale la grande en productivité ou qui la dépasse.

Peut-être dira-t-on que les États-Unis sont un pays neuf, où la moyenne de productivité des grandes exploitations se trouve abaissée par les ranches, qui renferment de vastes espaces de terres non améliorées. L'observation doit être juste, et il serait préférable, en effet, de recourir à la statistique d'un vieux pays; mais elle nous manque pour cette comparaison. Cependant celle de l'Allemagne nous fournit déjà quelques précieuses indications. Au point de vue de l'emploi des machines agricoles, la petite culture, comme on peut s'y attendre, se trouve sensiblement en retard sur la grande; cependant elle a fait depuis 1882 d'énormes progrès, relativement plus rapides que ceux de la grande culture, dans l'emploi des batteuses mécaniques et même des moissonneuses. Quant à l'état du bétail, contrairement à une opinion assez répandue, il est très supérieur en petite culture. Sans doute, le mouton y est inconnu; mais les autres animaux y sont beaucoup plus abondants; leur valeur par hectare, même en faisant abstraction des chevaux qui peuvent être considérés plutôt comme une charge, y est beaucoup plus forte, et elle augmente bien plus vite que dans les grandes exploitations.

Pour serrer la question de plus près, il faut comparer la grande et la petite culture en pays pauvre et en pays riche. Dans les contrées

1. Voir Annexe V, 2°.

pauvres, la grande culture est généralement dépourvue de capitaux au même degré que la petite. En pareilles conditions, la différence de productivité vient surtout du travail; elle est alors tout à l'avantage des petites exploitations, puisque le travail du cultivateur et de sa famille est bien plus productif que celui de la main-d'œuvre salariée. En outre, la terre du paysan est mieux engraissée; le bétail y est plus nombreux par unité de surface, et l'équilibre des pertes et des restitutions s'y trouve maintenu par la consommation sur place de la plupart des produits. Dans ces régions, la grande culture est donc plus extensive que l'autre; le petit cultivateur obtient un produit brut supérieur, et sans doute aussi un produit net plus élevé. L'agriculture des pays neufs, pauvre en capital et en main-d'œuvre, est naturellement une agriculture extensive sur de très grands domaines; mais on y observe justement que la grande exploitation recule devant la moyenne et la petite, dès que les conditions deviennent favorables à une culture plus intensive.

Dans les pays riches, la situation n'est pas tout à fait la même. Sans doute, la petite exploitation convient particulièrement à la culture des produits fins et coûteux qui réclament des soins particuliers, tabac, légumes, fruits, etc. (à moins qu'ils ne soient traités par des procédés industriels comme dans les forceries). Il est possible aussi que, dans les contrées de production laitière, les exploitations soient d'autant plus productives qu'elles sont plus petites [1]. Mais, en ce qui concerne les céréales, les grandes exploitations de 100 à 300 hectares organisées pour la haute culture intensive, comme elles le sont notamment dans le nord de la France, avec un capital mobilier de 1 000 à 1 200 francs par hectare, donnent en général un produit brut plus considérable que la petite culture, à cause des capitaux dont elles disposent, des engrais commerciaux, machines et procédés scientifiques dont elles font usage. Néanmoins, dans ces contrées favorisées, le petit cultivateur, entraîné par l'exemple, a cessé lui-même de pratiquer la culture arriérée. Parmi les procédés de la culture rationnelle, il en est qui sont à sa portée et qu'il a su adopter: sélection des semences et des animaux, précautions ou remèdes contre les maladies des bestiaux et des plantes, emploi d'instruments perfectionnés pour la culture, le battage et les élaborations élémentaires des produits agricoles, enfin, et surtout, application judicieuse des engrais appropriés au sol. Lorsque l'usage de ces pro-

1. David, *Zu Kautskys Kritik meines Agrarwerks*, Socialistische Monatshefte, 1903, p. 664 et s., 750 et s.

cédés dépasse ses moyens ou ne peut s'opérer avantageusement à petites doses, le paysan recourt à l'association, qui corrige l'inégalité de sa situation vis-à-vis du grand exploitant. Aussi le petit cultivateur, s'il n'obtient pas 35 ou 40 hectolitres de blé à l'hectare comme en grande culture, peut lui-même produire 25 à 30 hectolitres; avec cette récolte obtenue à moindres frais, avec les produits accessoires de la ferme, volailles, œufs, lait, légumes, fruits, etc., il peut encore, à force de travail et de soin, réaliser un produit net à l'hectare presque aussi élevé que celui du grand cultivateur.

N'est-ce pas d'ailleurs un fait remarquable que les pays dont les rendements à l'hectare sont les plus considérables et les progrès agricoles les plus rapides sont justement, à l'exception de l'Angleterre, les pays où domine la petite culture : Belgique, Hollande et Danemark. Là, comme dans le nord de la France, le paysan sait lui-même pratiquer la culture améliorante à base d'engrais, celle qui ne se contente pas de restituer au sol les éléments de fertilité absorbés par la récolte, mais qui l'enrichit encore chaque année par des apports supérieurs.

On n'aperçoit donc pas les raisons techniques qui pourraient déterminer un recul de la petite entreprise agricole. Loin de là, M. David pense que plus s'accroît l'intensité de la culture, plus les conditions deviennent favorables à la petite exploitation; sous l'action de la concurrence, les productions qui réclament de fortes quantités de capital et de travail ont une tendance à se grouper dans le voisinage des grands marchés, et cette tendance doit naturellement amener une réduction de l'étendue des exploitations dans les pays industriels, si les droits de douane ne font pas obstacle à la transformation des cultures [1].

Cette conclusion est peut-être excessive. Le développement de la culture maraîchère et de certaines cultures industrielles favorise sans doute le progrès des petites exploitations. Mais, à moins de supposer que la concurrence des pays neufs bannira un jour d'Europe la production des denrées de grande consommation, celle du blé, de la viande, du vin, du sucre, les grandes exploitations subsisteront, parce qu'elles sont parfaitement capables, au moins autant que les petites, de produire ces denrées d'une façon lucrative en y appliquant les procédés de la culture intensive. Quand à la production du lait, elle n'est pas moins appropriée à la grande entreprise qu'à la petite, et l'on remarque même que ses progrès favorisent l'agrandissement des exploitations dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Il n'est donc

1. David, *Socialismus und Landwirtschaft*, § 67 et 68.

pas à présumer que la concurrence exotique modifie sensiblement les positions respectives de la grande et de la petite culture en Europe.

Si le petit cultivateur obtient, au point de vue de la production, des résultats sensiblement égaux et parfois supérieurs à ceux de la grande culture, il semble qu'au point de vue commercial, dans les achats et les ventes, son infériorité soit plus nettement marquée.

Aussi insiste-on particulièrement sur ce point, pour peindre la situation du paysan sous les couleurs les plus sombres. On le montre dépouillé de ses anciennes industries domestiques, obligé de renoncer à l'économie en nature et de convertir ses produits en argent pour acquitter les impôts, le fermage ou les intérêts d'une dette hypothécaire, pour payer quelques auxiliaires et acheter les objets indispensables à son existence et à sa culture. Forcé de se plier aux conditions nouvelles de l'agriculture spécialisée et intensifiée, il lui faut multiplier ses achats d'instruments et d'engrais et produire pour le marché. Mais dès lors qu'il aborde le marché, il se trouve soumis à toutes les conjonctures économiques; il subit la loi des vendeurs et des usuriers, et tombe de plus en plus sous la dépendance des industriels et des commerçants capitalistes auxquels il doit vendre ses produits : négociants en vins ou en céréales, minotiers, brasseurs, distillateurs, fabricants de sucre, de beurre ou de fromage, marchands de chevaux et de bestiaux, facteurs des halles, etc.

Ce tableau si vigoureusement poussé au noir suppose accomplie, sans les correctifs qui l'accompagnent, une évolution capitaliste simplement commencée en agriculture. Le paysan tend à entrer de plus en plus dans la sphère de l'économie des échanges, c'est incontestable; mais le mouvement est loin d'atteindre le monde rural dans toute sa profondeur; l'économie en nature subsiste encore sur une large étendue du territoire européen, dans les pays de métayage, dans les régions montagneuses ou éloignées des voies de communication; et là même où le paysan, profitant des nouveaux débouchés, a changé les bases de son existence, il continue à consommer une partie des produits de son fonds. On lui reproche même, en France, de s'obstiner à cultiver du blé pour sa consommation personnelle sur des terres qui seraient mieux appropriées à d'autres productions; s'il le fait, c'est moins par ignorance que par souci traditionnel de son indépendance économique.

Il est fort possible, au reste, que les vestiges de cet ancien régime de l'économie en nature, malgré l'importance qu'ils conservent

encore, soient destinés à disparaître. Mais à mesure que le paysan s'engage plus avant dans la voie des échanges, il apprend aussi à fortifier sa situation commerciale par l'association, soit comme acheteur, soit comme emprunteur, soit même comme vendeur. Ce point est capital; les progrès de la coopération agricole, si surprenants dans ces dernières années, sont un aspect essentiel de l'évolution contemporaine au même titre que le développement capitaliste; ils l'accompagnent et en tempèrent les effets. Celui qui les négligerait pour ne tenir compte que des envahissements du capitalisme en agriculture se ferait donc une idée fausse de la petite culture et de son avenir. Mais la coopération agricole présente une telle importance, que nous devrons lui consacrer une étude particulière.

Il faut encore observer que le petit cultivateur, s'il est propriétaire du sol qu'il exploite sans être grevé d'une dette hypothécaire, ou s'il est simplement métayer, peut supporter des baisses de prix qui sont ruineuses pour le grand fermier capitaliste. N'ayant à payer ni fermage, ni intérêts, ni salaires, il est capable de résister à la crise agricole, sinon sans souffrances, du moins sans expropriation. Au Danemark, où rien ne le protège contre la concurrence extérieure, le petit propriétaire exploitant maintient ses positions et prospère en améliorant sans cesse ses procédés de culture et de vente en commun.

Ainsi s'expliquent les statistiques. Si la petite exploitation ne recule pas devant la grande en agriculture, c'est qu'à la différence du métier industriel, la petite culture supporte la concurrence sans désavantage. Nous sommes donc loin, en réalité, de cette vision d'avenir qui hante l'esprit de certains publicistes tant libéraux que socialistes, de ces *latifundia* destinés soi-disant à couvrir le sol des pays civilisés, qui seraient exploités par des compagnies ou des collectivités avec toutes les ressources d'une savante organisation, services spécialisés, charrues à vapeur, usines d'élaboration pour les produits, voies ferrées intérieures, laboratoires et bureaux de comptabilité, etc.[1]. C'est un fait d'expérience que les grandes exploitations entreprises par des collectivités, comme celles des *Wholesales* anglaises, végètent ou échouent complètement, parce que rien ne remplace l'intérêt per,

1. De Molinari, *L'évolution économique du XIXe siècle*, p. 321. — Kautsky, *La question agraire*, trad. Milhaud et Polack, p. 231 et s., Giard, 1900, in-8°. — Voir aussi dans Gatti, *Le socialisme et l'agriculture*, p. 197 et s., de nombreux exemples de grandes exploitations capitalistes en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Au reste, l'auteur ne cherche pas à montrer qu'il existe une tendance à l'agrandissement des entreprises agricoles; il reconnaît la force de résistance de la petite culture.

sonnel du producteur dans un genre de production où le contrôle est particulièrement difficile à exercer.

Mais, dit-on, si le paysan parvient encore à conserver sa petite exploitation, c'est qu'il travaille comme une bête de somme, s'exténuant lui-même et exténuant les siens par un labeur excessif; s'il continue à vivre, c'est à force de privations et de jeûnes, dans une indigence sordide et dégradante qui le maintient à l'état de barbare au sein de la société civilisée.

Lorsqu'on a exposé sur ce ton l'état de subordination et de misère auquel le paysan se trouve réduit par les progrès du capitalisme, on en vient à conclure qu'il renoncera de lui-même un jour à un semblant de propriété et d'indépendance, ou au moins qu'il subira docilement l'impulsion des forces révolutionnaires de l'industrie. La grande exploitation socialiste « l'arrachera à l'enfer auquel l'enchaîne aujourd'hui sa propriété privée ».

Mais la thèse se détruit par sa propre exagération. Il est toujours possible, dans un monde aussi vaste que celui des populations rurales, de fournir des exemples tirés de certaines régions où la situation du paysan est en effet difficile ou désespérée. Mais verrait-on la petite culture se défendre, et même progresser dans certains pays, si la condition générale des paysans était aussi misérable? Les petits propriétaires ruraux de France, de Belgique, du Danemark, de Suisse ou de Bavière sont-ils donc des êtres faméliques et dégradés, enchaînés par leur propriété à un enfer de barbarie? Il ne faudrait pourtant pas nous dépeindre le paysan moderne, dans les pays de petite propriété et de régime démocratique, sous les mêmes traits que le paysan français à la fin du règne de Louis XIV ou le paysan macédonien de nos jours. Une cause ne gagne rien à ces excès de zèle [1].

§ III. — Mouvements de la propriété rurale.

La question des exploitations agricoles soulève incidemment celle de la répartition de la propriété rurale, qui lui touche de près. La

1. Kautsky, *La question agraire*, trad. Milhaud et Polack, p. 138 et s. — Issaïeff, *Der Sozialismus und das öffentliche Leben*, p. 104 à 126, Stuttgard, Dietz, 1903, in-8°. — La thèse de M. Kautsky sur l'infériorité de la petite culture a été vivement combattue par des socialistes comme M. Edouard David, dans l'ouvrage capital cité précédemment, et M. Otto Hertz, *Die agrarischen Fragen im Verhältnis zum Socialismus*, passim, et surtout p. 60 et s., Vienne, Rosner, 1899, brochure. — Voir aussi Souchon, *La propriété paysanne*, p. 33 et s., Larose, 1899, in-8°. — Buchenberger, *Agrarwesen und Agrarpolitik*, t. I, p. 386 et s., Lehr. u. Handb. d. pol. Œk. d'Ad. Wagner, Leipzig, Winter, 1892, 2 vol. in-8°.

propriété rurale est-elle entrée en agonie, comme on l'a quelquefois affirmé? S'il n'existe pas de tendance appréciable à la concentration des entreprises en agriculture, il serait assez singulier qu'il y eût une tendance à la constitution de vastes domaines territoriaux par le jeu des lois immanentes de la production capitaliste. Bien que l'existence de la grande propriété soit compatible avec le morcellement des fermes, il est difficile de voir, dans la stabilité des petites exploitations rurales, une circonstance favorable à l'extension de la grande propriété.

En fait, il ne semble pas que la grande propriété fasse des progrès [1]. Les renseignements dont nous pouvons disposer à cet égard sont très insuffisants; à défaut de statistiques directes de la propriété, qui sont rares et incertaines, il faut généralement se contenter des indices fournis par les cotes foncières, qui sont plus nombreuses que les propriétaires, et qui s'appliquent au sol des propriétés bâties comme aux propriétés rurales. Ces indices, en général, ne confirment pas l'hypothèse d'une concentration de la propriété.

En Belgique, le chiffre des cotes foncières s'accroît régulièrement. Au Danemark, les petites propriétés se multiplient, tandis que le nombre des grandes propriétés reste à peu près stationnaire. En Autriche, le nombre total des propriétaires augmente sensiblement, de sorte que la surface moyenne des possessions individuelles est en décroissance. En Prusse, où l'importance respective des différentes classes de propriétés reste assez stable, le changement le plus appréciable, depuis 1878, consiste dans un accroissement de la petite propriété (revenu inférieur à 100 thalers), en nombre et en surface occupée (augmentation de 500 000 hect., soit de 11 p. 100). Il n'y a guère que la France où l'on puisse, à divers signes, reconnaître un certain recul de la petite propriété. Encore la diminution semble-t-elle porter sur la propriété parcellaire plutôt que sur la propriété paysanne proprement dite; et la grande propriété, si elle en profite partiellement, ne paraît cependant pas faire de notables progrès [2].

1. Voir Annexe V, 3°.

2. Il est très probable que le nombre des propriétaires diminue, car le chiffre des cotes foncières décroît régulièrement tous les ans depuis 1883. Cette décroissance est au total de 5 p. 100 environ en 1905; seules, les petites cotes inférieures à 5 fr. suivent une marche ascendante très prononcée; toutes les autres catégories, principalement celle de 5 à 50 fr., sont en diminution. Ces données fournies par les statistiques des cotes foncières sont confirmées par les statistiques agricoles décennales, qui, sans nous permettre de comparer le chiffre total des propriétaires ruraux depuis 1862 jusqu'en 1892, révèlent au moins une diminution assez forte des propriétaires exploitant eux-mêmes (3 387 000 en 1892, au lieu de 3 525 000 en 1882 et 3 800 000 en 1862). Enfin les ventes judiciaires (saisies et autres), dans ces 25 der-

Mais le capitalisme, s'il n'attaque pas directement la propriété paysanne, ne vient-il pas la miner sous la forme insidieuse de l'hypothèque, qui ne laisse au propriétaire qu'une apparence de propriété, une enveloppe creuse dont la substance est absorbée par le créancier? Dans l'état actuel des statistiques hypothécaires, il est plus difficile encore de répondre à cette question qu'à la précédente[1].

Il est rare que nous connaissions, pour un pays, la situation réelle de la dette hypothécaire, dégagée des éléments factices qui l'obscurcissent; plus rare encore que nous puissions apprécier, dans le total, la charge respective de la propriété urbaine, de la grande et de la petite propriété rurale. Sur ce point essentiel, nous ne sommes presque jamais renseignés. Nous savons approximativement qu'en France la dette hypothécaire est, au total, relativement faible (10 p. 100 peut-être de la valeur de la propriété), et ne paraît pas augmenter; qu'en Allemagne, en Autriche, en Hongrie et en Hollande, elle ne cesse de s'accroître. Mais dans quelle mesure la petite propriété participe-t-elle à ce mouvement? Nous ne le savons guère que pour la Prusse; la charge hypothécaire y est plus lourde dans la catégorie inférieure des domaines ayant moins de 112 fr. 50 de

nières années, ont augmenté pour les petits immeubles et diminué au contraire pour les plus importants.

D'autre part, on est tenté de croire que la réduction des petites propriétés rurales porte principalement sur les propriétés parcellaires. En effet, bien que les exploitations de 1 à 40 hectares aient subi un recul entre 1882 et 1892, le nombre des propriétaires qui peuvent se suffire avec la culture exclusive de leurs biens est resté remarquablement ferme; il a même beaucoup augmenté depuis 1862 (Annexe V, 3° et 5°); ce résultat dénote une grande stabilité de la petite et de la moyenne propriété rurale. Ceux qui perdent leurs petites propriétés par l'effet du capitalisme sont les journaliers, petits fermiers ou métayers possesseurs d'un lopin de terre (diminution, 612 000 de 1862 à 1882, ou 547 000 en faisant abstraction de l'Alsace-Lorraine; 186 000 de 1882 à 1892). Ceux-là, en grand nombre, vendent leur terre ou sont expropriés; ils émigrent vers les villes, comme les journaliers sans propriété dont le nombre diminue également, à moins qu'ils ne restent à la campagne comme fermiers ou métayers sans propriété, ou qu'ils ne passent, par des achats ou autrement, dans la catégorie des propriétaires cultivant exclusivement leurs biens. Il est vrai que les exploitations parcellaires sont en voie d'accroissement; mais ce mouvement est compatible avec une diminution des propriétaires de parcelles, si l'on suppose que le régime du bail à ferme et du métayage s'étend dans la catégorie des très petites exploitations.

Enfin la grande propriété, si elle gagne du terrain, le fait bien lentement, car sa part proportionnelle dans le produit de l'impôt foncier est restée presque stationnaire depuis 50 ans (pour les cotes supérieures à 500 fr., 18,1 p. 100 du produit total en 1842, 19,7 p. 100 en 1894). On sait que les exploitations supérieures à 40 hectares ont gagné 200 000 hectares environ de 1882 à 1892.

1. Voir Annexe V, 4°.

revenu que dans les autres, mais elle s'accroît moins rapidement dans cette catégorie inférieure que dans les catégories moyennes de 112 fr. 50 à 1 875 francs de revenu. Ce mouvement paraît d'ailleurs imputable à la propriété urbaine bien plutôt qu'à la propriété rurale, car, dans les villes, l'accroissement annuel des hypothèques est trois ou quatre fois plus considérable que dans les campagnes, à cause de la hausse rapide de la rente urbaine et des spéculations sur la propriété bâtie. Partout ailleurs qu'en Prusse, nous en sommes réduits aux conjectures. Mais il est permis de penser que le paysan propriétaire, obligé de recourir au crédit pour faire de la culture intensive, est moins opprimé que jadis par l'usure hypothécaire, depuis qu'il sait pratiquer le crédit coopératif dans les caisses rurales.

Lors même que la petite propriété serait lourdement grevée, on ne saurait considérer la charge qui pèse sur elle comme un signe de concentration capitaliste. On a fait observer, avec beaucoup de raison, que la plupart des dettes hypothécaires qui grèvent la petite propriété rurale ont pour origine, dans les pays neufs, un emprunt qui a procuré au cultivateur le capital d'exploitation, et, dans les autres pays, un acte d'achat ou de partage qui lui a procuré la terre elle-même. Bien souvent, la dette hypothécaire est la condition même de l'accès à la propriété, pour de nouvelles couches de paysans propriétaires qui remplacent les anciennes; aussi ces charges ont-elles leur contre-partie dans des créances qui appartiennent elles-mêmes à d'autres paysans en qualité de vendeurs ou de cohéritiers. Envisagée sous cet aspect, au point de vue actif, la dette hypothécaire, loin d'être un instrument ou un signe de concentration, se montre disséminée dans un grand nombre de patrimoines. Cette diffusion est encore accentuée dans les pays, très nombreux aujourd'hui, où les caisses d'épargne peuvent placer une partie importante de leurs dépôts et de leur avoir en prêts hypothécaires; là, une grande partie de la dette hypothécaire pesant sur la propriété paysanne, en dehors de celle qui a pour origine un achat ou un partage, forme le gage de milliers de déposants [1].

§ IV. — **Les effets du capitalisme dans l'agriculture.**

Si le capitalisme grandissant ne paraît nullement en voie de détruire la petite exploitation et la petite propriété rurale, il n'en exerce pas moins une influence profonde sur la condition des

1. Otto Hertz, *Die agrarischen Fragen im Verhältnis zum Sozialismus*, p. 21 à 29.

hommes et des choses en agriculture. Il serait téméraire d'aborder ici, d'une façon incidente, les problèmes si délicats et si variés que soulèvent les transformations historiques du régime agraire dans certains pays comme l'Irlande, la Russie, la Roumanie, la Galicie, la Sicile et l'Andalousie. Je me bornerai à noter brièvement les effets les plus généraux du capitalisme en agriculture.

C'est d'abord la propriété rurale qui a changé de caractère et de fonction. La terre n'est plus l'assiette permanente du groupe familial, le lieu sanctifié par les tombeaux des ancêtres, le bien commun inaliénable qui fournit la subsistance de la famille ou de la tribu. La terre a cessé également d'être l'instrument de la domination politique d'une classe aristocratique, et la base d'un système de rapports hiérarchiques entre les hommes. Les anciens liens qui immobilisaient la terre et qui attachaient les hommes sont tombés, la propriété foncière est devenue un droit individuel, intégral, librement cessible, et la terre, comme le travail, a pris le caractère d'une marchandise. Aussi la terre est-elle aujourd'hui un objet de placement comme un autre, une forme d'investissement du capital-valeur; elle est entrée dans le domaine du capitalisme, elle représente un capital, et sa fonction est de fournir un revenu en argent. Plus elle devient mobile et facilement cessible, et plus elle se rapproche des autres formes du capital, qui sont elles-mêmes d'autant mieux appropriées à leur fonction qu'elles permettent plus facilement à la valeur-capital de se dégager; la mobilisation parfaite de la propriété foncière et du gage hypothécaire serait la dernière étape de cette transformation capitaliste. Mobilité de la terre et mobilité des hommes, circulation rapide des biens, facilités de déplacement et de déclassement pour les personnes, ce sont bien là les traits essentiels qui distinguent si profondément les sociétés nouvelles des sociétés d'ancien régime.

L'agriculture, à son tour, a subi l'influence du capitalisme. L'économie en nature se restreint; le cultivateur produit de plus en plus pour le marché, même dans les petites exploitations. La culture, pour rester lucrative vis-à-vis de la concurrence étrangère, doit se faire intensive ou se spécialiser dans certaines productions, notamment dans celles qui sont fines et coûteuses; il faut donc au cultivateur, comme à l'industriel, un certain capital d'exploitation. De là le développement des caisses rurales dans certains pays de petite culture.

D'après Karl Marx, « chaque progrès de l'agriculture capitaliste est un progrès non seulement dans l'art d'exploiter le travailleur, mais encore dans l'art de dépouiller le sol; chaque progrès dans l'art

d'accroître sa fertilité pour un temps, un progrès dans la ruine de de ses sources durables de fertilité. Plus un pays, les États-Unis du nord de l'Amérique, par exemple, se développe sur la base de la grande industrie, plus ce procès de destruction s'accomplit rapidement. La production capitaliste ne développe donc la technique et la combinaison du procès de production sociale qu'en épuisant en même temps les deux sources d'où jaillit toute richesse : *La terre et le travailleur* ». Et M. David reprend lui-même cette critique, mais à la charge de la grande exploitation, qui, dit-il « partout où elle est intervenue dans l'histoire, a montré son caractère spoliateur vis-à-vis du sol »[1].

Karl Marx, dans le passage précédent, est dominé par l'exemple de l'agriculture américaine, dont il interprète d'ailleurs l'évolution au rebours des faits, et M. David lui-même ne paraît guère songer, en dehors de l'Amérique, qu'aux grandes exploitations de la Prusse. Mais les méfaits visés par ces deux écrivains sont ceux de l'agriculture extensive produisant pour le marché; or, ce genre de culture n'a rien de capitaliste. La véritable agriculture capitaliste, grande ou petite, est celle qui, grâce à des capitaux, enrichit la terre par de fortes masses d'engrais produits à la ferme ou achetés au dehors; cette agriculture-là n'est pas seulement restituante comme la petite culture pré-capitaliste des familles pratiquant l'économie naturelle, elle est aussi améliorante.

Ce qui est vrai, comme le constate M. David, c'est qu'il y a dans les sociétés modernes une déperdition considérable de richesses par l'évacuation à la mer des déchets des grandes villes, de sorte que la statique du sol ne s'y maintient que grâce aux apports des denrées, fourrages et engrais exotiques; c'est aussi que le système des baux à court terme est ruineux pour la terre, dont le fermier épuise les ressources dans les dernières années du bail. Mais ces maux ne sont pas inévitables; de nouveaux progrès réalisés dans le traitement industriel ou le mode d'emploi des vidanges et des eaux d'égout, certains changements de législation au profit des fermiers comme en Angleterre, pourraient arrêter ces gaspillages[2].

D'autres transformations se sont encore accomplies dans la production agricole. Par l'effet des progrès scientifiques, du perfectionnement des méthodes et de la complication croissante du matériel,

1. K. Marx, *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 218 et liv. III, ch. XLVII, in fine. — Ed. David, *Socialismus und Landwirtschaft*, p. 426, et aussi 413 et 428.

2. Voir mon étude *De l'indemnité de plus-value au fermier sortant*, Revue politique et parlementaire, fév. 1900.

les opérations nécessaires au traitement et à la transformation des produits du sol tendent, les unes après les autres, à se détacher de l'agriculture pour faire l'objet d'industries distinctes. Hier, c'était la brasserie, la distillerie des betteraves et des pommes de terre, la féculerie, la fabrication du sucre, celle de l'huile; aujourd'hui, c'est la minoterie, la fabrication du beurre, déjà même la préparation et la conservation des vins, qui échappent aux cultivateurs pour se concentrer dans des établissements industriels. L'agriculteur ne vend plus que rarement des produits prêts à être consommés; spécialisé dans la culture du sol, il n'a guère de relations qu'avec des fabricants ou des négociants, et se trouve exposé à subir les conditions des cartels d'acheteurs, quand il ne sait pas leur opposer une défense collective.

La terre étant entrée dans le commerce, le capital s'est porté sur elle comme sur les autres placements lucratifs; depuis la disparition du bail héréditaire ou à très long terme, le bail temporaire a permis au capitaliste d'en tirer un revenu en argent sans exploiter lui-même. L'exploitation par propriétaire reste encore le mode dominant dans la plupart des pays, sauf en Angleterre où les fermiers cultivent 86 p. 100 du sol, et en Belgique, où ils sont 72 p. 100 des exploitants et occupent la moitié du territoire agricole. Mais, dans beaucoup de régions, le faire-valoir direct recule devant l'exploitation par fermier [1].

En France, les exploitations directes diminuent en nombre et en superficie; elles ne sont plus, en 1892, que 74,6 p. 100 de l'ensemble, au lieu de 79,7 p. 100 en 1882, et n'occupent plus que 52,8 p. 100 du sol cultivé (moins les bois) au lieu de 59,7 p. 100. Le métayage recule également en superficie, de sorte que le bail à ferme s'étend aux dépens des autres modes d'exploitation, passant de 9 millions d'hectares environ à 12 600 000 dans l'espace de 10 ans. En Allemagne, en Hollande, les exploitations directes restent stationnaires ou augmentent légèrement en nombre, mais leur proportion diminue vis-à-vis des exploitations par fermier; il est vrai qu'en Allemagne les premières s'accroissent en surface plus rapidement que les secondes. En Belgique, les exploitations par propriétaire cèdent peu à peu, tant en nombre qu'en superficie, devant les cultures par fermier. Aux États-Unis, les exploitants propriétaires ne sont plus que 64 p. 100 du total en 1900, au lieu de 74 p. 100 en 1880. Il n'y a, pour faire exception à ce mouvement général, que le Danemark, et, dans une moindre mesure, la Suède, où les exploitations par

1. Voir Annexe V, 5°.

propriétaire ont encore accentué, dans ces dernières années, leur énorme prépondérance.

Sur le travailleur agricole sans propriété, ou possesseur d'une parcelle insuffisante à sa subsistance, le capitalisme produit des effets défavorables. Bien des circonstances nouvelles, en effet, contribuent à rendre plus difficile la condition du simple ouvrier agricole; c'est la disparition des anciens droits d'usage et de parcours, la réduction des communaux et des affouages, la ruine du tissage à domicile et de quelques autres industries domestiques des campagnes (souvent remplacées, il est vrai, par d'autres industries à domicile), les progrès du machinisme en agriculture, notamment des moissonneuses et des batteuses mécaniques, l'extension des pâtures aux dépens des cultures céréales par suite de la concurrence des grains exotiques... Dans ces conditions nouvelles, avec le développement de l'économie monétaire qui réduit un peu partout les applications du salaire en nature et du métayage, avec la disparition des habitudes patriarcales et des engagements à longue durée, le travailleur agricole devient un salarié du même genre que l'ouvrier d'industrie, un prolétaire louant ses services à titre précaire pour un salaire en argent, à la fois plus indépendant et plus instable que jadis.

Aussi la population des ouvriers agricoles diminue-t-elle rapidement; beaucoup, parmi ceux qui ne parviennent pas à la propriété, se détachent de la terre et émigrent vers les villes ou vers les pays neufs, suivant que l'industrie de leur pays leur offre ou non des emplois. Malgré la réduction des bois, des terres incultes et des jachères, malgré les progrès de la culture à base d'engrais, de l'élevage et de certaines cultures aux façons multipliées comme celles de la vigne, de la betterave et des produits maraîchers, malgré le développement des industries agricoles annexes, les campagnes ne peuvent retenir leur population; l'ouvrier agricole, privé de certaines occupations hivernales et de diverses ressources complémentaires, se porte vers les centres où le salaire en argent est plus élevé.

Il n'est pas de phénomène plus général et plus permanent, dans les sociétés modernes, que la croissance des grandes villes et la diminution de la population rurale par rapport à la population urbaine[1]. Il est, bien entendu, plus sensible qu'ailleurs dans les pays de rapide essor industriel, comme les États-Unis, la Belgique,

1. Voir Annexe V, 6°A. — Meuriot, *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*, Belin, 1898, in-8°. On trouvera dans cet ouvrage les renseignements les plus complets sur le phénomène, que je me borne à rappeler sans y insister.

l'Allemagne ou la France, et il atteint son maximum d'intensité en Angleterre, où la proportion de la population rurale sur l'ensemble s'est abaissée, dans le cours du XIXe siècle, de 59 à 28 p. 100; mais il se fait sentir partout, jusque dans les pays où l'agriculture a conservé la plus forte prépondérance, en Suisse, en Hongrie et dans les pays scandinaves. En Allemagne, et surtout en France, la population des campagnes diminue même d'une façon absolue. De 1846 à 1901, la population rurale française a diminué de 3 749 000, et sa quote-part dans l'ensemble s'est abaissée de 75,6 p. 100 à 60,2 p. 100. On peut prévoir que la cherté des emplacements, des matériaux et des vivres rejettera certaines grandes industries dans les campagnes, et que les facilités de transport à bon marché contribueront à décongestionner les grands centres. Mais il en résultera bien moins une diffusion nouvelle de la population à travers champs que l'extension des tentacules autour des grandes villes, ou la formation de nouveaux noyaux d'agglomération sur certains points du territoire.

La diminution de la population dans les campagnes ne porte pas sur tous ses éléments sans distinction. Dans les deux pays où les statistiques nous permettent d'analyser le mouvement, en France et en Allemagne, la baisse est imputable exclusivement à la population agricole proprement dite, à celle qui vit de l'agriculture. Dans la population agricole elle-même, cette diminution affecte moins les travailleurs que les membres de la famille agricole qui ne se livrent pas aux travaux des champs; et parmi les travailleurs, elle n'atteint que les salariés [1].

1. Voir Annexe V, 6° B, et 7°. — De 1881 à 1891, la population agricole a diminué en France de 814 000 unités (17 435 000 en 1891, au lieu de 18 249 000), tandis que la population rurale, dans son ensemble, n'en perdait que 544 000 (24 031 000 au lieu de 24 575 000); les autres éléments de la population rurale sont donc en augmentation. De même en Allemagne, de 1882 à 1895, la population agricole perdait 724 000 personnes (18 501 000 en 1895, au lieu de 19 225 000), tandis que la réduction de la population rurale était insignifiante. En France, d'après la *Statistique agricole de 1892*, la population agricole active s'est abaissée en 10 ans de 6 913 000 à 6 663 000, soit de 3,6 p. 100, tandis que le reste de la population agricole est tombé de 11 336 000 à 10 772 000, soit une réduction de 5 p. 100. En Allemagne, de 1882 à 1895, alors que la population agricole totale perdait 724 000 unités, la population agricole active passait de 8 236 000 à 8 292 000. — Dans la population agricole active, en France, pendant que les salariés diminuaient de 394 000 (tombant de 3 452 000 à 3 058 000) les exploitants indépendants augmentaient de 144 000, passant de 3 460 000 à 3 604 000. En Allemagne, même phénomène : réduction de 225 000 chez les salariés (de 5 948 000 à 5 723 000); accroissement de 280 000 chez les indépendants (de 2 288 000 à 2 568 000).

De 1896 à 1901, les recensements de la population en France montrent que le même mouvement continue : la population agricole active, calculée plus large-

Aussi l'agriculture présente-t-elle, dans ces deux pays, un phénomène très différent de celui qui se constate dans l'industrie; la proportion des chefs d'exploitation dans le total de la population active s'élève, parce que leur nombre augmente tandis que celui des travailleurs salariés diminue. En France, de 1862 à 1892, les exploitants indépendants de l'agriculture ont augmenté de 350 000, environ 10 p. 100, et les salariés ont diminué de 1 000 000, dans l'énorme proportion de 25 p. 100, de sorte que la proportion des premiers sur l'ensemble des travailleurs agricoles s'est élevée de 44 p. 100 à 54 p. 100. En 5 ans, de 1895 à 1901, le recensement montre que les chefs d'établissement ont augmenté de 383 000, et que leur proportion dans la population agricole active a passé de 36,5 à 42,3 p. 100, proportion qui est même de 55,2 p. 100 si l'on tient compte des travailleurs isolés classés comme patrons. En Allemagne, de 1882 à 1895, ce rapport s'est élevé de 28 à 31 p. 100. Les salariés qui abandonnent l'agriculture, quand ils n'émigrent pas à l'étranger, viennent grossir les rangs des ouvriers industriels, des domestiques, des employés de bureau, des agents d'administration, etc. Cet accroissement des salariés du commerce, de l'industrie et des administrations est l'un des effets les plus frappants du capitalisme; mais si l'on considère l'agriculture en elle-même, on ne peut pas dire qu'il s'y opère une prolétarisation croissante des travailleurs; la vérité est en sens contraire. Karl Marx s'est donc complètement trompé lorsqu'il a dit : « Dans la sphère de l'agriculture, la grande industrie agit plus révolutionnairement que partout ailleurs en ce sens qu'elle fait disparaître le paysan, le rempart de l'ancienne société, et lui substitue le salarié. Les besoins de transformation sociale et la lutte des classes sont ainsi ramenés dans les campagnes au même niveau que dans les villes »[1].

ment que dans les statistiques agricoles, passe de 8 430 000 à 8 176 000; mais, en laissant de côté les travailleurs isolés, ce sont les salariés qui diminuent, tombant de 3 297 000 à 2 935 000, tandis que les chefs d'exploitation s'élèvent de 3 072 000 à 3 455 000.

Les pays où la proportion de la population agricole est la plus faible sont la Belgique, où elle n'est que de 19 p. 100, et l'Angleterre, où les travailleurs agricoles ne sont que 15 p. 100 de la population active totale. — Généralement, la proportion des exploitants indépendants est plus élevée dans l'agriculture que dans le commerce et l'industrie; elle y est particulièrement forte en Hongrie (66,6 p. 100) et au Danemark (83,7 p. 100).

1. K. Marx, *Le capital*, liv. I, trad. Roy, p. 217. — Voir sur toutes les questions abordées dans ce chapitre, la belle discussion de 1897 à la Chambre des Députés française, sur l'interpellation de M. Jaurès relative à la crise agricole (*Journ. Off.*, Déb. parl., Ch. des dép., 19 et 26 juin, 3 et 10 juillet, 6, 13 et 20 novembre 1897).

CHAPITRE XIV

La Coopération.

Les sociétés coopératives, si variées dans leur forme, leur objet et leur composition, présentent toutes cependant un caractère commun qui les distingue des sociétés capitalistes : les associés ne se contentent pas de fournir les capitaux, d'élire les administrateurs, de voter dans les assemblées et de courir les risques de l'affaire; ils participent aussi personnellement à la fonction entreprise par la société, ils coopèrent à son œuvre, lui fournissent leur concours ou profitent eux-mêmes de ses services; en conséquence, après l'allocation d'un intérêt fixe au capital, ils se répartissent les bénéfices au prorata des opérations effectuées par chacun d'eux comme coopérateur.

Pour apercevoir plus nettement l'influence de la coopération dans le régime capitaliste, il convient de distinguer les sociétés coopératives suivant qu'elles sont ou non formées entre des entrepreneurs.

Certaines coopératives groupent les individus à un tout autre titre que celui d'entrepreneur; leurs membres y participent en qualité de travailleurs, de consommateurs, etc. Telles sont les sociétés de production industrielle, de consommation et de construction. Les sociétés d'assurances mutuelles entre non-producteurs et les sociétés de secours mutuels, qui pratiquent aussi la coopération dans le domaine de l'assurance et de l'assistance, peuvent elles-mêmes être rangées dans cette catégorie de la coopération simple.

Lorsque ces sociétés prennent de vastes dimensions, elles constituent des cas de concentration pure et simple, au même titre que les grandes entreprises capitalistes. Non sans doute qu'elles rentrent dans le cercle de la concentration capitaliste, puisque chez elles le

caractère capitaliste se trouve exclu par le mode de répartition des profits, au moins tant qu'elles restent attachées aux principes rigoureux de la coopération. Mais ces coopératives, quand elles se développent, restreignent le champ des petites entreprises individuelles comme peuvent le faire les grands magasins et autres exploitations capitalistes de grande envergure; à cet égard, leur croissance agit exactement de la même manière que la concentration capitaliste.

D'autres sociétés coopératives groupent des individus, ou même des sociétés, en qualité d'entrepreneurs; ce sont, en quelque sorte, des fédérations d'entreprises indépendantes qui, sans perdre leur individualité, s'unissent pour créer une entreprise distincte, dans le but d'accomplir en commun l'une de leurs fonctions essentielles ou annexes.

A ce type appartiennent les sociétés ou syndicats agricoles d'achat et de vente, les coopératives agricoles qui ont pour objet l'élaboration des produits du sol, les sociétés d'assurances mutuelles entre producteurs, les associations entre artisans et débitants pour l'achat des matières premières et des outils, l'usage commun des instruments de production, l'emmagasinage et la vente des marchandises. Les sociétés coopératives de crédit à la production, caisses rurales et banques populaires, présentent un caractère semblable. On peut même considérer certains cartels, ceux qui fondent une entreprise distincte sous forme de comptoir de vente, comme une variété capitaliste de la coopération, et les ranger dans cette catégorie de la coopération complexe.

Ces sociétés coopératives d'agriculteurs, d'artisans ou de commerçants, lorsqu'elles sont considérables, sont bien aussi, en elles mêmes, des cas de concentration. Toutefois, à les considérer dans leurs éléments constitutifs et dans leur influence sociale, on se rend compte que leur développement agit dans un sens directement opposé à celui de la concentration capitaliste. A part les comptoirs de vente, dans lesquels la coopération vient renforcer l'action capitaliste, les associations dont il s'agit, loin d'être des instruments de conquête écrasant les petites entreprises dans une lutte inégale, sont au contraire le moyen pour les entreprises indépendantes, même les plus petites, de se fortifier et de défendre leur existence en se procurant, par leur union, certains des avantages de la grande exploitation. Si donc on trouve, dans ces associations coopératives, un mode collectif de la production et même, dans une certaine mesure, de l'appropriation, du moins doit-on reconnaître que le collectivisme qu'elles représentent laisse subsister les petites entreprises individuelles, et contribue même à les maintenir dans leur intégrité.

Le mouvement coopératif appartient tout entier à l'époque contemporaine; ses débuts remontent à un demi-siècle environ, mais son essor ne date guère que des vingt dernières années. Or, au commencement du XXe siècle, on compte approximativement, dans les pays civilisés, 66 000 sociétés coopératives de toute nature et 12 millions de coopérateurs. Bien que les coopératives paraissent encore disséminées au milieu des entreprises capitalistes, leur croissance rapide atteste leur vitalité, et permet d'entrevoir l'importance qu'elles sont appelées à prendre dans l'avenir [1].

Section I. — Sociétés coopératives simples et leurs fédérations.

Sociétés de production industrielle. — Les sociétés de production entre ouvriers industriels sont peut-être celles qui ont éveillé, à leurs débuts et en 1848, les plus grandes espérances, mais qui ont aussi causé les plus vives déceptions. Certes, il n'est pas de meilleure école de solidarité que ces associations, dans lesquelles des travailleurs manuels unissent leurs ressources et leurs efforts pour entreprendre la production à leur compte en s'affranchissant du patronat; à ce point de vue, elles sont même bien supérieures aux sociétés de consommation. Mais on sait aussi les multiples difficultés qui entravent le développement de ces entreprises coopératives : défaut de capital, de discipline et de clientèle. On sait aussi combien est fréquente la déviation de celles qui réussissent, et comment les ouvriers de la première heure, quand ils ont surmonté heureusement les difficultés du début, se transforment aisément en petits patrons capitalistes, employant des auxiliaires salariés et gardant pour eux-mêmes tout le profit de l'entreprise. Les sociétés qui conservent le mieux leur caractère égalitaire sont les coopératives de production à base syndicale, dont le capital a été fourni et les statuts rédigés par le syndicat ouvrier de la profession; mais ces ateliers coopératifs communs à tous les syndiqués d'un métier sont encore rares.

Aussi les sociétés de production tiennent-elles une place insignifiante dans l'industrie contemporaine; inconnues dans beaucoup de pays, elles sont, partout ailleurs, rares et peu importantes. En Allemagne et aux États-Unis, celles qui figurent dans les statistiques ont

1. Voir Annexe VI, 1°, et les sources de renseignements statistiques qui y sont citées; principalement Ch. Gide, Rapports du Jury international de l'Exposition universelle de 1900, Introduction générale, *Economie sociale*, Imp. Nat., 1902, g^d in-8°.

un caractère coopératif plus ou moins altéré, et ne peuvent être, pour la plupart, considérées comme de véritables associations ouvrières. En Angleterre, les sociétés de production tirent une force particulière de l'appui que leur prêtent les sociétés de consommation, en capital et en clientèle; mais les sociétaires qui travaillent pour l'association ne fournissent qu'une petite partie du capital social, et ne sont pas aussi nombreux que les auxiliaires salariés. C'est en France que les coopératives de production ont pris le plus grand développement depuis une quinzaine d'années, et qu'elles ont le mieux conservé leur caractère démocratique. Encore ne s'agit-il que de 300 sociétés, d'importance généralement médiocre; plusieurs d'entre elles ne se soutiennent que grâce à des appuis extérieurs et artificiels. Très rares sont celles qui, comme la Verrerie ouvrière d'Albi et la Société des mineurs de Monthieux, ont abordé la grande industrie. Les plus nombreuses et les plus prospères se rencontrent dans l'industrie du bâtiment, où elles peuvent avoir la clientèle des administrations publiques. L'esprit coopératif est entretenu par des organes communs comme la Chambre consultative, la Construction coopérative et la Banque coopérative des associations ouvrières de production.

Quel que soit l'intérêt qui s'attache à ces efforts, on ne saurait donc, en aucune manière, considérer la coopération de production, telle qu'elle se présente ici, comme une forme destinée à libérer la classe ouvrière du salariat et à transformer la société capitaliste; tout au plus peut-elle prospérer dans les métiers où le travail joue un rôle prépondérant. L'avenir de la coopération, même au point de vue de la production, n'est pas là.

A côté des sociétés de production, il convient de signaler des associations de travailleurs qui pratiquent également la coopération, mais sans capital, et qui prennent des travaux à l'entreprise en fournissant uniquement la main-d'œuvre. Cette combinaison du contrat de travail et de l'association coopérative, que MM. de Molinari et Yves Guyot considèrent comme la forme de l'avenir, est ancienne dans certains pays; c'est l'*artèle* en Russie, l'association de *braccianti* en Italie. Elle trouve quelques applications en France et ailleurs, principalement dans la métallurgie et la verrerie, dans la typographie où elle porte le nom de commandite, dans la viticulture du Languedoc, etc. Peut-être est-elle appelée à s'étendre dans la grande industrie avec le développement des syndicats, comme une forme perfectionnée et complète du contrat collectif de travail [1].

1. De Molinari, *Les bourses du travail*, p. 177 et s., Guillaumin, 1893, in-12;

Sociétés de consommation. — Tandis que la coopération de production reste stationnaire, les sociétés de consommation ne cessent de s'accroître et de se fortifier ; elles forment de puissantes fédérations, et accomplissent, par le groupement de leurs ressources, des œuvres qui auraient paru chimériques il y a vingt-cinq ans. Si les Pionniers de Rochdale datent de 1844, le mouvement ne s'est réellement dessiné qu'à partir de 1860, et n'a pris de l'ampleur que depuis 1880. Aujourd'hui, on compte dans les pays civilisés plus de 10 000 sociétés de ce genre ; les sociétés réunies de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de l'Autriche comptent 4 millions de membres et font un chiffre d'affaires de 2 milliards. Ces résultats sont d'autant plus remarquables, que les débuts de la plupart des sociétés sont modestes et de date récente. En dépit de certains échecs, des divisions politiques et religieuses, de l'opposition des intérêts menacés, en dépit des lois hostiles et des mesures fiscales prises contre elles dans certains États, les sociétés de consommation grandissent et manifestent une force d'expansion dont le terme paraît encore éloigné.

Dans cette voie, l'Angleterre dépasse de beaucoup les autres pays, avec ses 2 millions de coopérateurs répartis dans un nombre relativement restreint de sociétés, qui emploient un capital de 880 millions de francs et réalisent un chiffre de ventes annuel de 1 450 millions. Pour utiliser leur capital, elles subventionnent des sociétés de production indépendantes, ou bien elles entreprennent elles-mêmes la production ; beaucoup d'entre elles construisent des maisons pour leurs membres (38 000 maisons, représentant un capital de 200 millions de francs). Depuis 1880, la progression est énorme; non pas que les sociétés se soient beaucoup multipliées — leur nombre est stationnaire depuis dix ans, — mais elles ont presque quadruplé leur effectif et leur chiffre d'affaires. Une seule société, celle de Leeds, compte 50 000 membres et fait un chiffre d'affaires de 38 millions de francs. C'est qu'en Angleterre les sociétés de consommation évitent de se faire concurrence; celles qui sont situées dans un même centre s'amalgament, elles étendent leurs opérations en créant des succursales dans les petites localités; la tendance à la concentration est donc très sensible dans la coopération anglaise.

La guerre civile du capital et du travail, Journal des Économistes, sept. 1899. — Yves Guyot, *Les conflits du travail et leur solution*, Charpentier, 1903, in-12. — Ce système coopératif est également usité en Nouvelle-Zélande pour l'exécution des travaux publics (Office du travail, Métin, *Législation ouvrière et sociale en Australie et Nouvelle-Zélande*, p. 128 et s.).

Le mouvement coopératif, sans être aussi prononcé sur le continent, suit une progression régulière. En France, le nombre des sociétés de consommation a doublé depuis dix ans, et le chiffre de leurs membres s'est élevé à 570 000. Sur les 1 900 sociétés existant en 1904, il n'en est pas plus d'un dixième qui soient antérieures à 1880. Nombreuses sont les boulangeries coopératives, même dans les campagnes, où les cultivateurs fournissent la farine pour retirer en échange une certaine quantité de pain. On compte 24 sociétés dont le chiffre d'affaires atteint ou dépasse le million, et l'on estime à 180 millions le chiffre total des ventes pour l'ensemble des sociétés françaises ; certaines sociétés parisiennes, fortes de plusieurs milliers de membres, réalisent 3 millions de ventes par an, et l'Association des employés civils de l'État, avec ses 18 000 membres, évalue son mouvement d'affaires à 6 millions. La coopération de consommation, sans être encore généralisée dans notre pays, est donc loin d'y rester une quantité négligeable.

En Allemagne, les sociétés de consommation sont presque aussi nombreuses qu'en France et paraissent avoir plus d'importance, car leur débit annuel est estimé à 300 millions de francs. C'est l'Allemagne qui possède la plus vaste coopérative du monde, la société de Breslau, forte de 87 000 membres (32 millions d'affaires). Là aussi, la progression est continue, car le nombre des sociétés a doublé dans les dix dernières années.

Même floraison en Belgique, et plus vigoureuse encore, car, s'il faut en croire certaines statistiques, il y aurait 300 000 coopérateurs, soit 7,4 p. 100 de la population dans les sociétés de consommation, alors qu'en France et en Allemagne la proportion n'est que de 1,4 p. 100, et en Angleterre même de 4,8 p. 100. Tout le monde connaît d'ailleurs les grandes coopératives socialistes de la Belgique, la Maison du Peuple de Bruxelles (18 000 sociétaires), le *Vooruit* de Gand (6 600 sociétaires), véritables bazars de l'alimentation, du vêtement et autres marchandises de consommation populaire, aussi remarquables par leur forte organisation et leur influence politique que par l'importance de leurs affaires (4 à 5 millions à la Maison du Peuple). Les luttes politiques et religieuses, la concurrence entre sociétés catholiques, socialistes et libérales, loin d'avoir entravé le développement de la coopération comme dans d'autres pays, semblent au contraire l'avoir stimulé dans ce petit pays de civilisation intensive.

L'Italie est une terre favorable à la coopération : un millier de sociétés de consommation comptant environ 200 000 membres, et,

parmi elles, une grande société, l'Union de Milan, qui fait 5 millions d'affaires. Au Danemark, la grande majorité de la population rurale pratique la coopération pour sa consommation, comme pour la production et la vente de son beurre. En Suisse, Autriche, Hongrie, Russie, Hollande, dans tous les pays de l'Europe et jusqu'au Japon, la coopération se manifeste sous cette forme, plus ou moins avancée suivant les régions, mais toujours en progrès d'année en année. Toutefois, les États-Unis ne paraissent pas être un milieu propice aux sociétés de consommation ; elles n'y comptent que 60 000 sociétaires, et la plus importante ne dépasse pas, dans ses ventes, le chiffre de 2 500 000 francs.

Partout où la coopération est suffisamment développée, les sociétés se groupent en fédérations, non seulement pour établir entre elles des liens moraux permanents et soutenir la lutte contre les ligues du petit commerce, mais surtout pour réaliser par leur association des bénéfices matériels, soit en effectuant leurs achats par masses considérables, soit même en entreprenant la production pour leur propre compte.

Les Anglais sont arrivés ainsi à des résultats surprenants, que j'ai déjà eu l'occasion de signaler. Les deux *Wholesales* de Manchester et de Glasgow, fondées en 1864 et 1868, embrassent la presque totalité des sociétés de distribution de la Grande-Bretagne. Chargées des achats en gros pour les sociétés adhérentes, elles leur font des ventes dont l'importance a quadruplé depuis 20 ans et s'élève aujourd'hui à 655 millions de francs. Elles ont des entrepôts en Angleterre et à l'étranger, envoient des agents au dehors pour leurs achats de denrées, et possèdent même une petite flotille de bateaux à vapeur pour leurs relations avec le continent.

Mais le côté le plus intéressant de cette organisation coopérative de la consommation, la tentative la plus curieuse et la plus féconde peut-être pour l'avenir, c'est l'organisation de la production par les sociétés de distribution. Celles-ci ne se contentent pas de fournir, sur leurs immenses ressources, une grande partie du capital social des sociétés de production indépendantes; elles fondent elles-mêmes des entreprises de production à leur usage, y emploient 18 000 ouvriers, et y produisent une valeur de 137 millions de francs. Même développement de la production dans les *Wholesales*; 15 000 ouvriers et 139 millions de valeurs produites, alors que 20 ans auparavant la tentative était à ses débuts. Denrées alimentaires, pain, lard et jambon, conserves, biscuits et confitures, articles d'habillement tels que chemises, lainages, flanelles, chaussures et vêtements confec-

tionnés; marchandises diverses, tabacs, bougies, savons, papeterie, brosses, meubles, etc., tous ces produits sortent des fabriques coopératives montées par les sociétés de détail ou par leurs *Wholesales*, et trouvent chez leurs membres un écoulement assuré. La fabrique de chaussures de Leicester, appartenant à la *Wholesale* anglaise, est la plus importante du royaume et occupe 1 800 ouvriers; les fabriques de la *Wholesale* écossaise, concentrées près de Glasgow, en groupent 4 000. Toutefois, les *Wholesales* rencontrent des limites à leur extension; elles ont à peine abordé la production agricole et l'industrie textile, et les grandes industries minières et métallurgiques, celle des transports, qui dépasseraient les besoins de leurs membres, leur échappent complètement[1].

Le continent ne peut rien offrir d'équivalent ni même d'approchant; mais en tout pays, les sociétés de consommation se sont fédérées, et leurs fédérations commencent à entrer dans la voie tracée par les *Wholesales* anglaises. En Allemagne, en Italie, en Autriche, les grandes unions de sociétés coopératives, quoique puissantes par le nombre de leurs membres (248 000 en 1903 dans l'Union allemande des sociétés Schulze-Delitzsch), n'ont pas encore entrepris les opérations de commerce, à l'exception toutefois de l'Union centrale allemande des sociétés de consommation socialistes (638 sociétés, 525 000 membres); mais la Fédération des sociétés coopératives du parti ouvrier en Belgique (105 000 membres), l'Union des sociétés coopératives suisses à Bâle (115 000 sociétaires), la Fédération des sociétés de consommation danoises de Copenhague, celle de la *Hangya* à Buda-Pesth (64 000 membres), l'Union des sociétés de distribution à Moscou, toutes ces fédérations possèdent des magasins centraux et des entrepôts régionaux; elles effectuent, depuis peu d'années, des achats en gros pour plusieurs millions de francs; le magasin de gros de la Fédération danoise à Copenhague, en particulier, avait un débit dépassant 25 millions de francs en 1903. En France également, des fédérations locales, des unions entre sociétés d'employés de chemins de fer, entre sociétés appartenant au parti ouvrier, se sont formées dans le même but.

En Allemagne, la Société centrale d'achats en gros de Hambourg, organe de l'Union des sociétés de consommation socialistes, a déjà obtenu des résultats intéressants. Son chiffre de ventes, qui est de 27 millions de francs environ en 1902, paraît modeste à côté de celui

1. Levetus, *Les sociétés coopératives en gros d'Angleterre et d'Écosse*, Revue d'Économie politique, avril 1898.

des *Wholesales* anglaises; mais elle sait s'inspirer des principes qui ont assuré le succès de ces grandes organisations, en retenant par des appointements élevés les administrateurs les plus capables. Elle traite avec le trust américain du pétrole, avec les syndicats allemands du sucre et de l'alcool, avec la *Wholesale* de Manchester pour le thé, avec l'Union coopérative suisse pour le fromage, avec les coopératives de production allemandes pour le tabac, la charcuterie et les farines[1].

Des relations s'établissent ainsi entre collectivités. Un peu partout, malgré les résistances opposées, dans le sein même des sociétés, par des ambitions déçues ou par des intérêts moins avouables encore, les fonctions commerciales passent à des organes fédératifs; les achats sont faits à de meilleures conditions, par des administrateurs mieux renseignés, et la gestion des coopératives se régularise à mesure que les intermédiaires deviennent moins nombreux.

Quant à la production, les sociétés coopératives du continent et leurs fédérations l'ont à peine abordée jusqu'ici; tout au plus peut-on citer quelques cas isolés : production du vin et confection de vêtements dans certaines coopératives italiennes; fabrication de pâtes alimentaires par l'Union suisse; ateliers de cordonnerie et de confection du *Vooruit* de Gand, brûlerie de café, fabrication de chocolat, de sucre et de cigarettes par la Fédération danoise. Mais déjà l'élan est donné, et le but avoué de toutes les fédérations est d'entreprendre à leur tour la production dès que leurs ressources seront suffisantes. Très probablement elles y parviendront, lorsqu'elles se seront fortifiées et enrichies par quelques années de pratique commerciale.

Sociétés de construction. — Dans certains pays, la coopération ne s'est pas bornée à satisfaire les besoins journaliers des consommateurs en denrées et autres marchandises d'usage courant; elle s'est appliquée aussi au logement. Des sociétés coopératives se sont fondées dans ce but; les unes construisent des maisons pour les sociétaires, qui en deviennent soit locataires, soit propriétaires à charge de remboursement par annuités; les autres, plus nombreuses et plus importantes, se contentent d'avancer à leurs membres les fonds nécessaires à la construction ou à l'acquisition des maisons d'habitation; dans ce but, elles reçoivent les épargnes d'une partie de leurs adhérents et empruntent aussi des capitaux à des tiers, principalement aux sociétés de consommation.

1. Mutschler, *Le congrès coopératif de Brunschwig* et *L'union coopérative suisse*, Mouvement socialiste, 17 mai et 14 juin 1902.

Ces sociétés coopératives de construction et de prêts, qui existent en petit nombre sur le continent européen, n'ont pris jusqu'ici une extension considérable que dans les pays anglo-saxons, Angleterre, Australie, Canada, États-Unis, où elles constituent la forme principale et préférée de l'épargne dans la classe ouvrière et la petite bourgeoisie. Toutefois, l'Allemagne compte aussi plus de 500 sociétés de ce genre, comprenant 100 000 membres; elles contractent des emprunts auprès des établissements d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse; celles qui sont comprises dans l'Union Schulze-Delitzsch ont déjà dépensé 85 millions de francs. En Angleterre, 1 260 millions de francs ont été employés en constructions par les *Building Societies*, qui comptent 550 000 membres prêteurs et emprunteurs. Mais les États-Unis tiennent la tête du mouvement dans ce genre de coopération; 1 560 000 coopérateurs, 3 milliards de francs dépensés en constructions par les *Building and Loan Societies*, 350 000 constructions édifiées par elles, tel est déjà le bilan de leurs opérations. Grâce à elles, des villes comme Philadelphie, la *City of Homes*, se composent en grande partie de maisons modestes habitées par leurs propriétaires.

Mutualités. — Si l'on considère enfin la forme la plus ancienne de la coopération, celle de l'assistance, on constate un magnifique épanouissement de la mutualité à notre époque. Dans tous les grands pays, les mutualistes se chiffrent par millions, et la fortune des sociétés par centaines de millions[1]. En Angleterre, les *Friendly Societies* et *Collecting Societies* sont au nombre de 29 000, comptent plus de 13 millions de membres, et disposent d'un capital de 1 100 millions de francs. Ces sociétés sont groupées en puissantes fédérations, dont quelques-unes, l'Ordre des Forestiers notamment, réunissent 750 000 membres et possèdent un capital de 250 millions. Aux États-Unis, les *Fraternal Beneficiary Orders*, qui ont surtout pour objet le service des retraites, comptent plus de 5 millions de membres; les 52 sociétés les plus importantes encaissent des primes annuelles pour 270 millions de francs. En France, la mutualité, sans être aussi développée, tient cependant une place importante : 2 500 000 mutualistes, répartis entre 15 000 sociétés, possèdent un fonds de 380 millions et un revenu de 53 millions. Depuis 1902, les sociétés françaises forment 87 unions mutualistes, qui ont fondé 24 caisses de réassurance; elles se relient à 3 fédérations régionales, et s'unissent au sommet dans la Fédération nationale de la mutualité française.

1. Voir Annexe VI, 2°.

Même dans les pays d'assurance obligatoire contre la maladie, en Allemagne et en Autriche-Hongrie, la concurrence des caisses obligatoires n'a pas tué les caisses libres, qui entrent pour une notable proportion dans le fonctionnement de l'assurance.

Section II. — Sociétés coopératives complexes formées entre entreprises indépendantes.

Envisageons maintenant la coopération pratiquée par des entreprises ; il s'agit ici de sociétés coopératives ou syndicats — peu importe la forme juridique — qui groupent les individus en leur qualité d'entrepreneurs de production ou de commerce.

§ I. — La coopération agricole.

La croissance et la multiplication des associations agricoles est certainement l'un des événements les plus inattendus et les plus considérables de la fin du XIXe siècle. Sous l'empire des mêmes causes et des mêmes nécessités, elles ont surgi spontanément partout. Sans parler ici des anciennes sociétés agronomiques d'un caractère plutôt académique, ni des comices agricoles, ni des grandes ligues agraires plus modernes et plus bruyantes, comme les *Bauernvereine* allemands, qui sont des partis organisés pour la lutte politique et la défense des intérêts généraux de l'agriculture, considérons les associations formées dans le but de rendre à leurs membres des services matériels, les seules qui aient un caractère vraiment coopératif.

Déjà existaient d'ancienne date des associations de propriétaires ruraux, ayant pour objet l'exécution de travaux d'amélioration foncière, drainage, irrigation, curage, endiguement, etc. Mais dans les vingt dernières années du XIXe siècle, ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui ont créé un vaste courant d'association. Achats en gros d'engrais, semences, fourrages, bestiaux et instruments de culture, usage commun de machines et de matériel agricole, élevage et amélioration du bétail, usage commun d'animaux reproducteurs, vente et exportation de produits agricoles, préparation industrielle et écoulement de produits tels que le beurre, le fromage et le vin, crédit agricole sous forme d'avances et d'escomptes, assurances agricoles contre l'incendie, la grêle, les accidents, la mortalité du bétail, il n'est pas un service, pas une fonction, pas une branche de l'activité agricole où la coopération n'ait pénétré, à l'exception toute-

fois de la fonction la plus importante, la culture proprement dite, qui est restée presque partout œuvre individuelle. Et non seulement les cultivateurs ont su s'associer pour retirer de la coopération des avantages matériels, mais dans nombre d'associations, ils ont fait une place à des services d'ordre intellecluel et moral, comme l'enseignement agricole et l'assistance mutuelle. Puis les associations locales, pour multiplier leur puissance, se sont agglomérées en fédérations; de vastes unions, formées entre sociétés similaires ou même différentes, ont étendu leurs rameaux sur toute la surface d'un pays, comme une végétation naturelle librement sortie du sol; et déjà l'on a pu créer, en 1907, une Confédération internationale des sociétés coopératives agricoles pour l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'Italie.

C'est que les mêmes causes, progrès des méthodes scientifiques, concurrence des pays neufs et crise des prix, ont partout déterminé le mouvement. Pour sauver le profit menacé, il a fallu faire de la culture rationnelle et intensive à base d'engrais, employer des machines, pratiquer la sélection des animaux et des plantes, perfectionner les procédés d'élaboration des produits; dans ces circonstances, l'exploitant isolé ne se suffisait plus à lui-même comme au temps de l'économie naturelle et de la culture routinière; l'association s'imposait pour les achats de matières et instruments, pour le traitement industriel des produits et l'organisation de la vente, comme pour le crédit et l'assurance.

A ce mouvement universel d'association, le petit cultivateur a participé comme le gros fermier et le grand propriétaire; il s'y est même engagé plus avant, parce que l'association lui était plus nécessaire encore pour écarter certaines causes d'infériorité tenant à l'exiguïté de son entreprise. Quels sont en effet les pays où s'épanouissent les associations agricoles? Ce n'est pas l'Angleterre, pays de grande propriété; c'est la France, l'Allemagne (17 000 sociétés agricoles), l'Italie du Nord, c'est la Belgique et la Hollande, le Danemark et l'Irlande, pays de petite culture. Là, le paysan, souvent guidé et entraîné par des hommes d'initiative, en tout cas poussé par la nécessité, est sorti de son isolement traditionnel pour entrer dans la voie de la coopération. Le monde agricole subit actuellement une longue et profonde commotion; sous l'influence de l'enseignement, de la presse et de l'exemple, il s'opère dans les masses rurales une lente, mais sûre transformation des habitudes et des méthodes, dont nous ne pouvons aujourd'hui mesurer pour l'avenir l'étendue et les conséquences.

Sociétés d'achat. — La forme la plus simple et la plus répandue de la coopération agricole est la coopération d'achat, qui fait l'objet essentiel des syndicats agricoles. Ces syndicats ont atteint en France un développement considérable depuis vingt ans; 660 000 cultivateurs sont groupés dans 3000 syndicats, d'importance d'ailleurs fort inégale, puisque les uns se restreignent à une commune, tandis que d'autres, comme ceux de la Sarthe, de la Vienne et de la Charente-Inférieure, s'étendent à un département tout entier, comptent 10 000 à 15 000 membres, et font des achats d'engrais, matières et instruments pour 1 ou 2 millions; plusieurs d'entre eux possèdent de nombreux dépôts et magasins, où ils fabriquent parfois les engrais composés. Au total, on estime les achats ainsi réalisés par les syndicats français à 200 millions par an.

Ce régime d'associations du premier degré se complète, et c'est là son caractère le plus remarquable, par une organisation fédérative très étendue et très souple, qui embrasse l'immense majorité des syndicats et leur rend le service de centraliser les achats en gros, sans cependant porter atteinte à l'autonomie des sociétés locales. Un réseau de 10 grandes fédérations régionales, dont les plus importantes, celles du Sud-Est et celle de Bourgogne et Franche-Comté, réunissent 100 000 et 50 000 cultivateurs; au sommet, l'Union centrale des syndicats des agriculteurs de France, qui groupe les syndicats et unions régionales les plus importants, puisque le chiffre de ses adhérents s'élève à 500 000; auprès de ces différentes unions, des sociétés coopératives filiales qui font les achats en gros par millions; tel est le magnifique ensemble qui s'est constitué spontanément au sein des populations rurales, sur la base solide des syndicats locaux[1].

Dans les autres pays, les sociétés agricoles d'achat ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi importantes qu'en France; elles jouent cependant un rôle très notable dans l'économie générale en Allemagne, en Belgique, en Hollande et en Suisse. Il faut d'ailleurs observer que d'autres associations, les caisses rurales et les Kornhäuser en Allemagne, Autriche et Hongrie, les comices agricoles en Italie et en Belgique, opèrent également les achats collectifs pour leurs membres. En Allemagne, les sociétés d'achat se rattachent à un vaste système fédératif qui fait la force des associations agricoles de ce pays. La plupart d'entre elles appartiennent à la grande fédération nationale, le « Reichsverband der deutschen landwirtschaftlichen Genossen-

1. De Rocquigny, *Les syndicats agricoles et leur œuvre*, 2e éd. Colin, 1906, in-12.

schaften »; à un échelon intermédiaire, elles sont groupées en fédérations d'État ou de province et en sociétés centrales, qui possèdent, comme les unions françaises, leur société d'achats en gros et leurs magasins. Les syndicats belges ont une organisation analogue. De même, l'Union des sociétés agricoles de la Suisse orientale possède un magasin central, dont les achats en gros montent à plusieurs millions.

Ainsi, de quelque côté que nous portions nos regards, nous voyons les agriculteurs, comme les consommateurs eux-mêmes, s'organiser pour leurs achats, relier en fédérations leurs groupes primaires, concentrer le service des achats en gros dans des sociétés centrales, de manière à obtenir par leur union des rabais plus considérables et des garanties plus sérieuses pour la pureté des produits qui leur sont nécessaires. C'est ainsi que le petit cultivateur, dans ses achats les plus minimes, s'assure des avantages qu'il n'aurait jamais pu obtenir isolément, et qui semblaient réservés à la grande exploitation.

Sociétés de vente. — L'organisation collective de la vente, de l'expédition et de l'exportation des produits agricoles présente beaucoup plus de difficultés que celle de l'achat des matières et instruments nécessaires à l'agriculture. Du côté des administrateurs, elle suppose l'art de présenter les produits suivant les goûts de la clientèle, et de les grouper en vue de l'expédition; la pratique des procédés commerciaux, tels que confection des bulletins de prix courants, envois de prospectus et d'échantillons, emploi de voyageurs et représentants; la connaissance exacte des marchés, des débouchés, des conditions économiques, des tarifs de transport et de douane; en un mot, des capacités et une expérience commerciale qui appartiennent à des négociants de métier bien plutôt qu'à de simples agriculteurs délégués dans ces fonctions. De la part des associés eux-mêmes, il faut obtenir la bonne qualité constante et l'uniformité des produits, en imposant au besoin des procédés semblables de culture et de traitement; les associés doivent s'astreindre à fournir des livraisons régulières, et réserver leur production au syndicat pour le prix qu'il est en mesure d'offrir, sans se laisser détourner par des sollicitations étrangères. Ces conditions multiples sont si difficiles à réunir, que les tentatives d'organisation, beaucoup plus rares jusqu'ici pour la vente que pour l'achat, ont fréquemment échoué, soit par incapacité des gérants, soit par indifférence ou mauvaise foi des associés. Les syndicats qui ont essayé de se constituer en organes de ventes sous la forme la plus lâche, se bornant à trans-

mettre les commandes à leurs membres sans contracter personnellement, ont eux-mêmes éprouvé d'assez nombreux insuccès.

Toutefois, le mouvement est commencé, et il a déjà donné des résultats appréciables dans divers pays. Sans parler encore des coopératives agricoles de production, si prospères dans certaines branches, on peut signaler bien des sociétés spécialement instituées pour la vente des produits agricoles qui fonctionnent aujourd'hui d'une façon satisfaisante.

En France, les meilleurs résultats ont été obtenus jusqu'à ce jour par des sociétés locales qui ont organisé la vente des produits spéciaux de leur territoire, légumes verts, fleurs, fraises, huile d'olive, vins, cidres, beurres et fromages; des syndicats d'exportation se sont fondés dans les régions qui expédient leurs légumes et leurs fruits en Angleterre. En outre le Syndicat central des agriculteurs de France a établi un office qui sert d'intermédiaire entre ses membres pour les achats et ventes réciproques de semences, fourrages et aliments du bétail. Au Danemark, sous l'influence de sociétés spéciales, qui se sont fédérées pour centraliser le service et renforcer le contrôle de la qualité des produits, l'exportation des œufs a triplé dans ces dix dernières années. Il existe également des syndicats de vente pour les légumes et les fruits en Italie et en Californie, pour les œufs et la volaille en Irlande, pour les œufs en Hongrie.

L'Allemagne est le pays qui a fait le plus d'efforts en ce sens. Nombreuses sont les sociétés agricoles qui ont entrepris la vente du bétail, des œufs, du tabac, du houblon et autres produits spéciaux. Une Société centrale pour la vente des bestiaux a réalisé, en 1902, un chiffre d'affaires de 100 millions de francs; elle a créé à Berlin un marché spécial pour le bétail, et elle s'efforce d'étendre les débouchés au dehors; mais l'absence d'organisations locales est pour elle une source de faiblesse. Quelques sociétés régionales ont entrepris la vente du beurre sur une petite échelle; d'autres se sont formées pour la vente du lait; pendant plusieurs mois, en 1904, l'association des paysans du Brandebourg a soutenu à Berlin la lutte contre les commerçants, dans le but de maintenir des prix rémunérateurs et d'atteindre directement les consommateurs. Des cultivateurs de betteraves se sont également syndiqués pour défendre leur position de vendeurs contre le cartel du sucre.

Ces tentatives, si intéressantes soient-elles, ne sauraient avoir une portée considérable; pour qu'une profonde transformation économique s'opérât, il faudrait que les agriculteurs parvinssent à organiser la vente collective d'une denrée de très large consommation

comme le blé. Les Allemands n'ont pas reculé devant les difficultés du problème.

Dans diverses régions de l'Allemagne et de l'Autriche, des magasins de blé (*Kornhäuser*) de contenance variée ont été construits par des sociétés coopératives isolées ou affiliées aux grandes fédérations agricoles, généralement avec le concours du budget de l'État. Le blé, déposé par les associés, est nettoyé, séché, classé, mélangé suivant un type uniforme propre à la vente. Les sociétés n'obligent leurs membres à apporter au magasin la totalité de leur récolte que dans les régions de grande propriété. Les unes achètent et revendent le blé à leur compte; les autres se bornent à le recevoir en dépôt et à servir d'intermédiaires pour la vente, sauf à consentir des avances aux déposants. Dans les régions exportatrices du nord et de l'est, les *Kornhäuser* font mieux encore; ils entreprennent eux-mêmes l'exportation, quand elle leur paraît nécessaire pour dégager le marché intérieur.

Les ventes ont déjà acquis une certaine importance, puisqu'en 1902 on les évaluait, pour l'ensemble des 170 sociétés coopératives se livrant à la vente des céréales, au chiffre de 6 millions de quintaux. Bien que ce chiffre ne représente encore qu'une petite fraction du commerce des céréales en Allemagne, il est loin d'être négligeable. Dès à présent, ces sociétés rendent à leurs membres le service de les affranchir du commerce; elles participent directement aux adjudications les plus importantes; grâce à leurs achats fermes ou à leurs avances, les petits propriétaires, en Bavière et ailleurs, échappent à la nécessité de vendre à tout prix après la récolte; grâce à elles également, les cultivateurs, là où elles fonctionnent, reçoivent des prix de vente locaux qui ne sont pas inférieurs aux cours cotés en bourse.

Pour l'avenir, elles espèrent réussir à former un jour un vaste cartel qui dominera le marché intérieur, libérera l'agriculture de la spéculation, régularisera les cours à l'abri des tarifs douaniers, et réglementera souverainement les emblavures suivant les besoins présumés de la consommation. Espérance lointaine, si l'on considère les difficultés de tout genre, le grand nombre et la dispersion des producteurs, la concurrence du blé étranger, l'ampleur de l'entreprise, les charges financières qui pèsent sur les sociétés existantes, leur petit nombre et leur défaut de cohésion; une organisation collective sérieuse de la vente des produits agricoles ne pourrait se réaliser que par la multiplication des coopératives locales reliées entre elles par un cartel. Mais cette espérance suffit à soutenir les agrariens allemands dans leurs efforts; quelques-uns rêvent déjà d'une

organisation internationale de la vente du blé. De fait, on signale des magasins coopératifs en Autriche et même aux États-Unis, où il existe un grand nombre d'*elevators* coopératifs à côté des grandes entreprises capitalistes d'emmagasinage[1].

Sociétés d'assurances, d'élevage, etc. — En dehors de l'achat et de la vente, la coopération, en agriculture, s'applique encore à de multiples objets. C'est ainsi que l'assurance mutuelle fait de rapides progrès dans les campagnes, principalement l'assurance contre la mortalité du bétail. Les petites mutuelles agricoles sont très nombreuses en France, où elles forment généralement un service annexe des syndicats d'achat. Aux États-Unis, 2 millions de farmers font partie de ces sociétés. En Belgique, les sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail (842) qui assurent une valeur de 75 millions de francs, se relient dans les grandes fédérations agricoles à des caisses centrales de réassurance.

Des syndicats se sont encore constitués, en France et à l'étranger, pour mettre à la disposition de leurs membres des machines coûteuses : batteuses à vapeur, charrues défonceuses, trieurs à grains, matériel de vinification, moulins à huile, etc. D'autres ont pour but la défense commune contre certains fléaux de l'agriculture : phylloxéra et autres maladies de la vigne, insectes nuisibles, etc. Les syndicats d'élevage, en France et en Suisse, visent à améliorer les races d'animaux par le choix des reproducteurs mis à la disposition des associés; ils tiennent des registres généalogiques qui assurent aux sujets inscrits une plus-value certaine. Aux États-Unis, les sociétés agricoles pour l'adduction de l'eau, le transport par eau des céréales et des fruits, le téléphone et l'éclairage électrique, se chiffrent par milliers.

Sociétés agricoles de production. — Les coopératives agricoles de production ont un tout autre caractère que les coopératives de production industrielle. Ce ne sont pas des associations de travailleurs fournissant à la société leur travail manuel, comme pourraient l'être du reste, en agriculture même, des sociétés de cultivateurs fusionnant leurs exploitations pour pratiquer la culture en commun[2]; ce sont des entreprises annexes, fondées par les cultivateurs en dehors de leurs exploitations agricoles restées indépendantes, dans le but

1. Souchon, *Les cartells de l'agriculture en Allemagne*, p. 39 et s. — Musée social, *Annales*, juillet 1902. — *L'organisation coopérative de la vente des céréales en Allemagne et en Autriche*, Ministère de l'agriculture, Bulletin mensuel, avril-juin 1904.

2. On signale toutefois en Corse, en Algérie et surtout en Italie des essais récents de coopératives de travail prenant à bail un domaine pour le cultiver,

de donner à leurs produits une certaine élaboration industrielle et de les écouler sous leur nouvelle forme. Ici donc, la coopération consiste, de la part du sociétaire, non pas à fournir son travail — le cas est exceptionnel, — mais à livrer ses produits et à profiter des services rendus par la société.

La coopération de production est encore rare, parmi les agriculteurs, pour la fabrication du pain et la préparation de la viande de boucherie. Les boulangeries coopératives rurales sont nombreuses, mais elles ont pour but de distribuer le pain à leurs membres, et doivent être par conséquent rangées parmi les sociétés de consommation. Quant aux moulins coopératifs établis par des cultivateurs de blé pour la vente aux consommateurs, ils n'ont pris quelqu'extension qu'en Prusse. Du côté des éleveurs, les tentatives faites pour créer des abattoirs et des boucheries coopératives vendant la viande au détail ont généralement échoué, à cause de l'indifférence des associés ou de l'indélicatesse des gérants. Pour les deux articles les plus importants de l'agriculture et de l'alimentation, le pain et la viande, les producteurs ne sont donc pas encore parvenus à établir des relations directes avec les consommateurs.

De même, les coopératives agricoles sont encore peu nombreuses dans certaines industries dérivées telles que la brasserie, la féculerie, la fabrication des conserves, de l'huile, du sucre, de la chicorée, etc. Les distilleries coopératives, il est vrai, paraissent s'accroître dans certains pays; mais il en est peu qui soient de véritables entreprises coopératives formées par des producteurs agricoles.

Au contraire, la coopération s'est appliquée avec un plein succès à la production du beurre et du fromage. La concentration de l'industrie du beurre dans les laiteries coopératives est une conséquence de l'introduction des écrémeuses centrifuges à vapeur. Du jour, en effet, où la fabrication du beurre est devenue mécanique, elle a dû sortir de la sphère des préparations domestiques qui se font à la ferme; elle réclamait un mode de travail collectif, et des capitaux qui ne pouvaient se détourner de l'agriculture; elle cessait donc d'être une occupation accessoire des cultivateurs pour devenir une industrie distincte. Mais comme elle n'exigeait pas des capitaux aussi considérables que la fabrication du sucre, elle convenait parfaitement à la coopération.

soit en commun (*affitanze collettive a conduzione unita*), soit par lots divisés (*af. col. a conduzione divisa*). On en compte une centaine en Italie; les bénéfices sont faibles, mais le but principal est de procurer du travail aux associés (Hitier, *Chronique agricole*, Revue d'économie politique, mars 1907).

Pour la fondation d'une laiterie, un certain nombre d'herbagers s'associent; ils apportent leurs capitaux, ou bien ils empruntent le surplus nécessaire; ils s'engagent à fournir tout leur lait à la coopérative, et, après avoir fixé la rémunération du capital à un taux invariable, ils se répartissent l'excédent du bénéfice au prorata du lait qu'ils ont livré. Cette combinaison est éminemment favorable aux petits cultivateurs; grâce à l'association, ils produisent le beurre suivant les procédés les plus perfectionnés, en réalisant de notables économies; ils utilisent les sous-produits dans des porcheries annexes; ils organisent la vente et les envois à l'étranger. La société coopérative contrôle la qualité des livraisons, garantit la pureté des produits, et agit sur ses membres pour l'amélioration du bétail et des pâtures.

Aussi les laiteries coopératives sont-elles devenues, depuis une vingtaine d'années, un organe essentiel de l'économie rurale dans tous les pays de pâturages, principalement pour les petits cultivateurs possédant une ou deux vaches. En France, leur groupe principal se trouve dans les Charentes et le Poitou, où elles se sont réunies en Association centrale pour les achats collectifs; l'Association se compose de 50 000 cultivateurs possédant chacun deux vaches en moyenne, et réalise un chiffre de ventes de 24 millions; mais elle n'a pas encore su organiser l'exportation. En Belgique, les laiteries coopératives comprennent 47 000 sociétaires, et vendent pour 22 millions de produits. En Irlande, elles ont 24 000 membres et font un chiffre d'affaires semblable. En Allemagne, elles sont très nombreuses; un millier d'entre elles, 1 200 sur 2 542, réunies dans le Reichsverband, comptent 110 000 adhérents, et leur paient dans l'année 125 millions de francs pour le lait qu'elles en reçoivent. On les rencontre encore en Suisse, dans l'Italie du Nord, au Tyrol, en Hollande, en Hongrie, en Suède et Norwège, en Finlande, aux États-Unis, au Canada, jusqu'en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Sibérie. Partout elles s'ingénient à trouver des débouchés; elles fondent des agences et magasins de vente, installent des services frigorifiques pour le transport, et cherchent généralement, avec l'appui des pouvoirs publics, à conquérir le marché anglais.

Mais c'est surtout au Danemark que les paysans, associés dans les laiteries coopératives, ont obtenu les plus beaux résultats. Dans ce pays, les petits propriétaires cultivateurs, qui occupent la plus grande partie du sol, sont presque tous affiliés à des sociétés agricoles comme consommateurs ou comme producteurs. Les laiteries coopératives, qui comprennent 150 000 membres, attirent à elles presque tout le lait du pays en offrant les prix les plus avantageux,

et vendent annuellement du beurre pour une somme de 210 millions de francs. Elles ont su faire l'éducation du cultivateur comme herbager et nourrisseur. Elles ont aussi organisé l'exportation sur des bases excellentes; fédérées dans ce but, elles donnent à leurs produits la garantie d'une marque unique, les préparent suivant les convenances particulières de leur clientèle anglaise, et sont ainsi parvenues à fournir à l'Angleterre près de la moitié du beurre que ce pays demande à l'étranger. Les exportations de beurre danois se sont élevées en vingt-deux ans de 28 à 212 millions de francs; ce succès peut être attribué complètement à la coopération, dont les premiers essais ne remontent pas au delà de 1882.

Il faut mettre en regard de ces résultats ceux qui ont été obtenus par les abattoirs et les fabriques coopératives de salaisons de porc, industrie annexe de celle du beurre : un débit de 60 millions de francs, un même élan donné à l'exportation vers l'Angleterre. Les coopératives agricoles danoises sont devenues les principaux fournisseurs des sociétés de consommation anglaises. Des relations permanentes se sont établies entre les Unions danoises d'exportation et les *Wholesales*, et leurs marchés portent sur le lait, le beurre, le lard et les œufs par quantités considérables (63 millions de fr. en 1903).

Ce mouvement coopératif au Danemark est d'autant plus remarquable, qu'il est dû à l'initiative des petits cultivateurs; les propriétaires des grandes fermes et des châteaux n'y ont adhéré que plus tard, sous l'empire de la nécessité. Les laiteries coopératives, en donnant de plus hauts prix et en exerçant un contrôle rigoureux sur les livraisons de leurs membres, ont triomphé des fabriques capitalistes; celles-ci disparaissent peu à peu devant la concurrence coopérative. Le même phénomène s'observe d'ailleurs en Suède, en Belgique, dans l'ouest de la France et aux États-Unis [1].

Dans divers pays comme l'Italie du Nord, les laiteries coopératives fabriquent en même temps du fromage; ailleurs, les fromageries coo-

1. De Rocquigny, *La coopération de production en agriculture*, p. 88, Guillaumin, 1896, in-8°. — Tiéfaine, *Les laiteries coopératives en France*, p. 23, 247, 258, 290, Lille, Robbe, 1901, in-8°. — Destrée et Vandervelde, *Le socialisme en Belgique*, p. 328, Giard, 1898, in-8°. — Ces faits ne confirment pas les pronostics de M. Kautsky. Après un tableau lamentable de la situation du paysan coopérateur, tyrannisé par l'association, contraint par elle d'améliorer ses procédés de culture et d'élevage, privé par elle du lait nécessaire à son alimentation, M. Kautsky prévoit une crise de l'industrie laitière qui sapera de nombreuses existences d'agriculteurs, et annonce comme fin inévitable des coopératives agricoles de production leur transformation en fabriques capitalistes (*La question agraire*, trad. Milhaud, p. 419, Giard, 1900, in-8°). Comp. Vandervelde, *La coopération rurale en Belgique*, Revue d'économie politique, fév. 1902, p. 145.

pératives existent à l'état distinct. Ainsi fonctionnent les nombreuses et antiques *fruitières* de la Suisse et du Jura français, modestes associations qui peuvent se constituer avec un capital très restreint. Des sociétés semblables existent encore en Allemagne, en Hollande et dans d'autres pays. Mais la fabrication du fromage, n'exigeant pas un matériel coûteux, se fait souvent encore à la ferme, et ne réclame pas la coopération comme la fabrication du beurre.

Il reste enfin à signaler, parmi les coopératives agricoles de production, les caves coopératives, *Winzervereine* de l'Allemagne et de la Suisse, *Kellereigenossenschaften* de la Transylvanie et du Tyrol, *Cantine sociali* italiennes. Il faut aller dans les vallées de l'Ahr, du Rhin et de la Moselle pour voir, comme au Danemark, ce que peut réaliser le paysan par ses propres efforts, quand il est animé d'un esprit d'association résolu et agissant. Par leurs coopératives, les petits vignerons ont su se contraindre réciproquement à l'amélioration de leurs procédés de culture, créer des caves collectives, appliquer les méthodes scientifiques à la vinification et à la conservation du vin, et obtenir un produit parfaitement sain, durable et homogène[1]. Ils ont entrepris d'organiser la vente et d'atteindre directement le consommateur; leurs efforts dans cette voie, contrariés par les résistances du commerce de détail, ont été peut-être moins heureux; mais les conventions passées par les coopératives viticoles avec les syndicats de négociants en vins paraissent donner de bons résultats.

Sociétés de crédit : caisses rurales. — L'agriculteur a besoin de crédit, puisque la culture intensive exige des capitaux; le paysan, jadis opprimé par l'usurier, a appris à s'en procurer par l'association. Dans les caisses rurales, les associés se fournissent mutuellement le crédit, soit en apportant des capitaux, soit en les empruntant sous leur responsabilité collective, limitée ou solidaire. Les caisses locales reçoivent les épargnes en dépôt, font des avances à leurs membres ou escomptent leurs effets; les caisses centrales des unions fournissent parfois aux caisses affiliées le fonds de roulement, réescomptent les effets, et règlent les mouvements de fonds entre les caisses locales suivant leurs besoins particuliers.

Depuis les premières fondations des grands initiateurs, Raiffeisen et Schulze-Delitzsch, qui remontent à un demi-siècle à peine, la coopération de crédit a pris un immense développement dans certains pays. L'Allemagne, qui en fut le berceau, tient la tête du mouve-

1. Berget, *La coopération dans la viticulture européenne*, Lille, Devos, 1902, in-8°.

ment : 13 000 sociétés de crédit, la plupart affiliées au Reichsverband, d'autres à des Unions régionales moins considérables, d'autres enfin, comprenant à la fois des agriculteurs, des commerçants et des industriels, à l'Union générale des sociétés Schulze-Delitzsch ; un personnel de 1 600 000 membres, composé de cultivateurs pour les trois quarts; un capital, actions et fonds de réserve, de 370 millions de francs; un chiffre d'avances, en fin d'année (1903), dépassant 2 milliards; pour compléter le système et fortifier les sociétés locales, des caisses centrales établies par les grandes Unions; au sommet, la Caisse centrale des associations coopératives, créée par l'État pour faire des avances à un taux modéré et remplir l'office de banque régulatrice des mouvements de fonds; tel est l'imposant édifice du crédit coopératif en Allemagne.

Aucun pays ne peut rivaliser avec cette vaste et puissante organisation germanique; toutefois, l'Autriche présente elle-même un ensemble considérable de 5 600 caisses de crédit, avec 1 325 000 adhérents et un capital de 165 millions de francs. Partout ailleurs, les caisses rurales jouent un rôle plus modeste; mais si la Suisse et le Danemark n'en comptent qu'un petit nombre, si les pays anglo-saxons paraissent décidément réfractaires à cette forme de la coopération, les banques agricoles progressent sensiblement en Hongrie (1 650 sociétés, 367 000 adhérents), en Italie, en Roumanie, en Russie, en Serbie, en Belgique et en Hollande. La France est un des pays où l'organisation du crédit agricole est la moins avancée : 1 500 caisses rurales, la plupart très restreintes, 41 caisses régionales, un chiffre de prêts ne dépassant pas annuellement 65 millions, c'est peu relativement à l'Allemagne et à l'Autriche; mais le mouvement y est encore récent.

§ II. — La coopération dans la petite industrie et le petit commerce.

Sociétés d'achat, de vente, d'emmagasinage, d'atelier. — Si la coopération présente de si grands avantages pour les petits exploitants en agriculture, il semble qu'elle ne leur serait pas moins utile dans l'industrie et le commerce; les artisans et détaillants, beaucoup plus menacés que les petits cultivateurs par la concurrence des grandes entreprises, devraient même, semble-t-il, montrer plus d'empressement encore à s'associer pour l'achat, l'emmagasinage, la vente et autres opérations qui peuvent se faire en commun sans

porter atteinte à l'autonomie des entreprises. Il n'en est rien cependant, et l'action collective, si générale à notre époque, si féconde en résultats bienfaisants dans le monde agricole, ne paraît nullement appréciée dans la petite bourgeoisie. Ignorée dans la plupart des pays, la coopération entre artisans ou commerçants ne fait aucun progrès là où elle a été tentée; tout au plus peut-on constater quelques succès dans le domaine du crédit coopératif.

L'étroitesse de l'horizon habituel, l'esprit individualiste, l'inertie, la méfiance réciproque, sont sans doute les causes de cette faiblesse. Certes, la mentalité ordinaire du paysan ne semble pas plus favorable à l'association que celle de l'artisan ou du boutiquier; mais les intérêts des cultivateurs d'une même région ne sont pas antagonistes comme ceux des petits industriels ou des petits commerçants d'une même ville, la concurrence ne les oppose pas les uns aux autres de la même manière. Il faut ajouter qu'en agriculture, les intérêts sont solidaires non seulement entre petits exploitants, mais même entre petits et grands, de sorte que bien souvent ce sont les grands propriétaires et agriculteurs qui ont pris l'initiative des syndicats et qui les ont soutenus. Les artisans et débitants ne pouvaient trouver le même appui chez les grands industriels ou négociants, leurs concurrents directs et leurs adversaires naturels. Loin de là, ce sont les fabricants et fournisseurs qui combattent avec le plus d'acharnement les sociétés d'artisans, et qui les écrasent avant même leur naissance en menaçant les adhérents de leur supprimer tout crédit.

Aussi les petits exploitants de l'industrie et du commerce ne sont-ils guère sortis de leur isolement. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique sont à peu près les seuls pays où l'on ait essayé d'introduire la coopération sous d'autres formes que les banques populaires, pour fortifier la position de la petite industrie et du petit commerce. Parmi ces coopératives, les unes ont pour objet l'achat collectif des matières premières et instruments de travail, ou des marchandises de commerce; il s'agit, en effet, d'affranchir l'artisan ou le détaillant de l'étroite dépendance des grands industriels et des négociants en gros; mais ces sociétés ne sont possibles que si les associés ont besoin de marchandises uniformes. D'autres ont pour but la création et l'entretien d'un atelier collectif, où les sociétaires trouvent le local, certains instruments d'un usage commun, parfois même la force motrice, sans être cependant associés pour la production et la vente comme dans une coopérative de production. D'autres, enfin, établissent un magasin social pour l'exposition et la vente des

produits de leurs membres. Ces diverses associations peuvent rendre de réels services aux détaillants, aux artisans indépendants, et même aux travailleurs de l'industrie à domicile plus ou moins subordonnés aux fabricants et négociants.

Ainsi, dans certaines villes d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et de Belgique, des boulangers se sont associés pour leurs achats de bois et de farine, des cordonniers pour le cuir, des tailleurs pour les étoffes, des menuisiers et ébénistes pour l'achat du bois et l'établissement d'un atelier. Des ébénistes, des horlogers ont fondé des magasins de vente où ils exposent leurs produits, qui sont vendus pour le compte de chacun; des bouchers sont associés pour la vente des sous-produits. On cite encore des ateliers collectifs chez les tailleurs à Zurich, Genève et Lausanne, chez les ouvriers en pipes et en boutons à Vienne, des sociétés d'achat et de vente fondées par des philanthropes pour certaines catégories de travailleurs à domicile, cloutiers d'Hermeskeil près Coblentz, fabricants d'ustensiles en bois de la Forêt Noire, brodeurs du Salzkammergut. Mais ces sociétés ne sont ni nombreuses, ni importantes; en Allemagne, on en compte 300 tout au plus, et malgré les appuis qu'elles ont rencontrés, elles n'ont fait aucun progrès depuis l'origine (1865). En Hongrie, les coopératives d'artisans rendent des services incontestables, mais il leur faut les subventions de l'État. Quant à la coopération de production, elle a totalement échoué parmi les travailleurs de l'industrie à domicile, qui paraissent incapables de s'entendre pour répartir les commandes et exécuter le travail dans des conditions uniformes [1].

Corporations de métiers. — Bien que les corporations de métiers ne soient pas des sociétés coopératives, et qu'elles présentent plutôt le caractère d'associations professionnelles, j'en dirai quelques mots ici même, pour grouper les diverses institutions qui tendent au relèvement des métiers.

En Autriche, en Allemagne, en Belgique et en Suisse, des efforts ont été faits par la petite bourgeoisie commerçante et industrielle, et,

1. Voir Brants, *La petite industrie contemporaine*, Paris, Lecoffre, 1902, in-12; *Un organisme de la vie moderne dans la petite industrie*, Réforme sociale, 1er mars 1902. — Schwiedland, *La répression du travail en chambre*, Revue d'économie politique, 1897; *Die Gewerkschaftsateliers zur Bekämpfung der Heimarbeit*, Jarhb. f. Gesetzg. de Schmoller, 1901, p. 609. — Pyfferoen, *La petite bourgeoisie aux Pays-Bas*, p. 53 et suiv., Ministère de l'industrie et du travail de Belgique, Bruxelles, 1902, in-8°. De Rocquigny, *Le mouvement coopératif en Hongrie*, Musée social, Mémoires, juil. 1905. — Voir aussi *Hausindustrie und Heimarbeit in Deutschland und Österreich*, Schrift. d. Ver. f. Soc. pol., t. LXXXIV à LXXXVII, pour les travailleurs à domicile cités au texte et pour quelques autres, cloutiers de la région de Coblentz, cordonniers de Trebitsch, ébénistes de Breslau, etc.

à côté d'elle, par les partis conservateurs, pour obtenir des pouvoirs publics des mesures propres à soutenir la situation ébranlée des classes moyennes; c'est la *Mittelstandpolitik*. Des ligues se sont formées, des congrès se sont réunis pour défendre cette politique et discuter les questions qui intéressent le petit commerce et la petite industrie : concurrence des grands magasins et des coopératives, concurrence par le colportage, la vente à l'encan des marchandises neuves et les liquidations fictives, extension du crédit populaire, régime légal des faillites, etc. En général, les ligues du petit commerce, qui existent dans tous les pays, réclament surtout des lois fiscales rigoureuses et des mesures restrictives à l'égard des grands magasins et des coopératives; leur influence sur la législation a été particulièrement sensible en Allemagne. En outre, le parti des métiers a inscrit dans son programme deux points principaux : la corporation obligatoire, et la preuve de capacité à l'entrée du métier. Il a triomphé, au moins partiellement, en Allemagne et surtout en Autriche.

En Autriche, la corporation obligatoire fonctionne depuis 1883; dans les circonscriptions où elle est formée, elle comprend tout le personnel d'un ou plusieurs corps de métiers; mais ce sont les maîtres qui l'administrent; les ouvriers, simples adhérents, ne participent à la gestion que d'une façon très limitée, par l'intermédiaire de quelques délégués. Les fonctions de la corporation consistent à réglementer l'apprentissage, à instituer des tribunaux d'arbitrage, des offices de placement, des caisses de secours, des institutions économiques comme les sociétés coopératives, et à organiser l'enseignement professionnel. Pour l'accès de la maîtrise, on n'exige pas d'examen de capacité; mais il faut avoir exercé le métier pendant un certain nombre d'années. Certains statuts établissent même une proportion fixe entre le nombre des apprentis et celui des compagnons.

En Allemagne, il existait en 1896 de nombreuses corporations et associations libres de métiers. Dans les congrès tenus par ces associations, on réclamait la corporation obligatoire. La loi de 1897, tout en laissant subsister les corporations libres, a donné aux autorités administratives la faculté d'instituer des corporations obligatoires sur la demande de la majorité des intéressés, à la condition qu'elles soient composées de métiers semblables ou connexes, et qu'elles comprennent un nombre de membres suffisant. En outre, la loi introduit la preuve de capacité sur examen, mais sans en faire une condition d'accès du métier; le titre de maître est purement honorifique. Les

attributions sont les mêmes qu'en Autriche, à quelques légères différences près; mais les ouvriers ont une participation plus large à la gestion des services communs. Enfin la loi établit des groupes plus étendus, comités locaux de corporations différentes, chambres de métiers, union de corporations d'un même métier, qui doivent gérer des services centralisés[1].

En Allemagne, il paraît que la constitution des corporations obligatoires présente de grosses difficultés, et qu'elle se heurte à la résistance ou à l'inertie des intéressés, principalement dans l'Allemagne du Sud et de l'Ouest, où l'on préfère l'association libre; en 1899, l'Union des corporations libres y comptait 705 corporations et 83 000 membres.

En Autriche, d'après un rapport de M. de Philippovich, professeur à l'Université de Vienne, en 1897, le résultat est franchement négatif. Les corporations, destinées à entretenir l'esprit de corps et le sentiment de l'honneur du métier, ne rencontrent guère que l'indifférence. Loin de comprendre tout le personnel des métiers, dans beaucoup de régions, elles ne sont même pas formées; ailleurs, elles sont minuscules; la plupart se composent de métiers différents qui n'ont pas d'intérêts communs; toutes disposent de ressources très médiocres; aussi n'est-il pas étonnant qu'elles montrent peu d'activité. Il y avait, en 1894, 5 317 corporations, renfermant 554 000 maîtres, 518 000 ouvriers et 174 000 apprentis; mais, sur ce nombre, les trois cinquièmes seulement des corporations avaient organisé des assemblées d'ouvriers et des tribunaux d'arbitrage, un cinquième avaient institué des caisses de secours; les écoles professionnelles et offices de placement étaient très rares, et les institutions économiques à peu près nulles. Quant à l'apprentissage, il est délaissé; les corporations négligent de protéger les apprentis contre les maîtres, qui les transforment trop souvent en manœuvres ou en garçons de courses. L'ancien esprit d'exclusivisme se manifeste sous les mêmes formes que dans l'ancien régime : conflits de compétence entre les métiers, droits élevés exigés de ceux qui veulent ouvrir un nouvel atelier, faveurs accordées aux fils de maîtres, etc. Dans ces dernières années, il est vrai, des progrès ont été accomplis, grâce aux instructeurs corporatifs, et aux encouragements donnés à l'enseignement tech-

1. Handwörterbuch der Staatswissenschaften, 2e éd., v° *Gewerbegesetzgebung*, *Handwerk* et *Innungen*. — *Rapport* du docteur Hitze au Congrès du Verein für Socialpolitik à Cologne en 1897, Schr. d. Ver. f. Soc. pol., t. LXXVI, p. 35. — Brants, divers articles dans la *Réforme Sociale*, 16 juillet 1897, 16 avril et 16 mai 1898, 16 mars et 1er juillet 1900. — La corporation obligatoire a été établie également en Hongrie (1884) et en Roumanie (1902).

nique et aux coopératives. Mais le placement, l'assistance, la juridiction professionnelle fonctionnent en dehors de la corporation; l'institution reste inerte, incapable de soutenir le métier contre la fabrique [1].

Néanmoins, le parti de la petite industrie en Autriche ne se tient pas pour battu. Si la restauration a échoué, c'est qu'elle est incompiète; il faut faire entrer la grande industrie dans la corporation, et exiger de tous la preuve de capacité; il faut interdire absolument l'industrie à domicile; après cela, les corporations pourront régler la production, organiser le marché et régir les prix. On rêve de cartels embrassant à la fois l'échoppe du savetier et la grande usine mécanique de chaussures.

En somme, ni la corporation obligatoire, ni la coopération libre n'ont réussi dans la petite industrie; l'éducation des intéressés n'est pas faite. Seule, l'association libre entre petits commerçants pour la défense de leurs intérêts paraît avoir été pratiquée avec succès, parce qu'elle n'implique pas coopération effective en vue de fonder et d'entretenir une institution commune.

Sociétés de crédit : banques populaires. — Toutefois, il est une forme de la coopération qui a mieux réussi que les autres dans les milieux de petite bourgeoisie; c'est la coopération de crédit. L'accès du crédit à un taux modéré est d'une importance capitale pour les petits industriels et commerçants qui veulent se procurer un capital d'exploitation, ou qui font escompter leurs effets au cours de leurs opérations commerciales; le crédit à bon marché leur est nécessaire pour soutenir sans trop de désavantage la concurrence des grandes entreprises. Nul d'entre eux ne peut se passer d'un certain capital, surtout dans les villes, où la moindre exploitation suppose un magasin, des approvisionnements de matières et de marchandises, et un certain fonds de roulement. Or, bien souvent, le petit industriel ou commerçant ne peut guère fournir d'autre garantie que ses aptitudes, son travail et son honnêteté. De là le besoin de recourir à l'association, pour fournir aux bailleurs de fonds la garantie d'une responsabilité collective. Dans les sociétés coopératives de crédit, les

1. *Rapport* de M. de Philippovich au Congrès du Verein fur Socialpolitik de Cologne en 1897, Schr. d. Ver. f. Soc. pol., t. LXXVI, p. 72 et suiv., et 120. — Brants, *Les corps de métiers en Autriche après vingt ans*, Réforme sociale, mars 1905. — V. aussi Annexe VI, 1°, Autriche. — M. Pyfferoen (*La petite bourgeoisie d'après une enquête officielle à Gand*, Réforme sociale, 16 fév. 1899, p. 306) signale encore des associations libres d'artisans et petits commerçants en Suisse, fédérées dans le *Gewerbeverein* de Zurich; elles ont organisé l'enseignement professionnel, des expositions et salles de vente, tribunaux d'arbitrage,

associés se procurent des avances ou font escompter leurs effets à des conditions moins onéreuses que chez le prêteur sur gage, ou même que dans les banques ordinaires; par là, ils s'initient à la pratique du compte courant et des effets domiciliés en banque.

Nulle part on ne voit des sociétés de crédit mutuel composées exclusivement d'artisans et de petits commerçants: leur champ d'action serait trop étroit. Ainsi en Allemagne, où le crédit populaire a pris la plus grande extension, l'Union générale des sociétés Schulze-Delitzsch, qui réunit 542000 adhérents dans ses 960 banques populaires, n'en compte que 26 p. 100 dans la petite industrie (au lieu de 37 p. 100 en 1871), et 10 p. 100 dans le commerce; les autres sont agriculteurs ou appartiennent à des professions diverses. La proportion est certainement beaucoup plus faible dans le Reichsverband, dont les caisses ont un caractère presque exclusivement rural. La petite bourgeoisie ne participe donc que dans une mesure assez restreinte à l'immense développement du crédit coopératif en Allemagne.

La situation est à peu près la même dans l'Italie du Nord, où les banques populaires, nombreuses et prospères, ne recrutent guère qu'un quart de leurs membres dans la petite industrie et le petit commerce. Toutefois, la proportion est dépassée dans quelques institutions coopératives de crédit; à la Banque coopérative milanaise, les artisans et détaillants forment les quatre cinquièmes des sociétaires et détiennent les deux tiers des actions; à Bologne, la Banque populaire fait le tiers de ses opérations avec des associés de cette catégorie. Ces sociétés, établies dans les villes principales, créent des succursales dans les petites localités, et forment des unions régionales qui se fédèrent elles-mêmes; le montant annuel de leurs avances et escomptes dépasse 800 millions; dans la plupart des sociétés, la moyenne par opération reste néanmoins assez faible, attestant ainsi le caractère populaire de l'institution.

En dehors de l'Allemagne, de l'Italie, peut-être aussi de l'Autriche et de la Belgique, le crédit coopératif joue un rôle insignifiant dans la petite industrie et le petit commerce.

cours professionnels, caisses de secours et bureaux de placement. Le personnel des corporations suisses était de 20 000 associés en 1898. — Aux États-Unis, un certain nombre de *Arts and Craft Societies* ont institué récemment des ateliers, expositions et salles de vente pour les métiers artistiques; mais ce mouvement, inspiré par les théories esthétiques et sociales de Ruskin et de W. Morris, n'a pas un but de défense sociale (Hanger, *The revival of handicrafts in America*, Bull. of the Bureau of Labor, nov. 1904).

Section III. — Relations entre les différentes branches de la coopération.

Quelque incomplet que soit le tableau qui vient d'être présenté, il permet de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement coopératif. La coopération ne rencontre pas partout un terrain favorable; certaines couches de la population y sont réfractaires, certains pays y restent encore étrangers, et ceux mêmes qui marchent à la tête du mouvement pour certaines formes de la coopération restent en arrière pour d'autres. Mais que de résultats obtenus, surtout depuis vingt ans! Quelle puissance de vie chez ces associations, dans les pays où elles ont atteint leur plus haut développement! En Angleterre, ce sont les sociétés de consommation, les *Building Societies*, les *Friendly Societies*; aux États-Unis, les *Building Societies*; en Allemagne et en Autriche, les caisses rurales; en Italie, les banques populaires; en France, les syndicats agricoles d'achat; au Danemark, les laiteries coopératives; en Suisse, les syndicats d'élevage; en Belgique, les sociétés de tout genre, urbaines et rurales. Chaque pays, suivant le caractère propre de ses habitants et la nature de ses productions, donne l'exemple aux autres dans l'une des branches de la coopération. Et partout, ce sont les individualités les plus faibles, au moins dans les classes placées au-dessus du niveau de la misère, qui recourent à l'association, parce qu'elles comprennent mieux tous les jours la vérité du vieil adage. Les associations, à leur tour, le comprennent comme les individus; elles se fédèrent suivant leurs affinités pour accroître leur puissance économique.

Mais ce n'est pas tout de former des liens fédératifs entre sociétés coopératives du même genre; il est aussi important d'en établir entre les différentes branches de la coopération, et même entre les coopératives, mutualités, caisses d'épargne et syndicats professionnels. Le mouvement en ce sens est plus ou moins avancé suivant les pays; il est intéressant d'en noter les symptômes, fussent-ils encore peu accentués, parce que ces premières ébauches d'un régime fédératif complexe sont peut-être grosses d'avenir.

Dans la forme la plus simple, l'union des différents modes coopératifs se réalise lorsqu'une société se charge de plusieurs services mutuels. Ainsi les syndicats agricoles français, dont le but essentiel est l'achat en commun des matières nécessaires à l'agriculture, organisent aussi parfois des services de crédit agricole, d'assurance

mutuelle contre les maladies du bétail, d'assistance mutuelle en cas de maladie. En Allemagne, beaucoup de caisses rurales se chargent des achats et ventes collectifs pour leurs membres, les sociétés pour la vente du blé distribuent le crédit agricole, etc.

D'autre part, il est très fréquent que les associations d'une certaine catégorie provoquent, par leurs encouragements et leur concours financier, la création de coopératives d'une autre sorte. Ainsi, dans les pays où les caisses rurales ont pris une grande importance, c'est elles qui forment la base de toutes les autres sociétés agricoles; avec les dépôts dont elles ne trouvent pas l'emploi dans leurs opérations de crédit ordinaire, elles organisent et créditent d'autres coopératives, sociétés d'achat et de vente, syndicats pour l'usage des machines agricoles, magasins de blé, laiteries, caves coopératives. Ailleurs, où les syndicats agricoles ont été la première forme de l'association rurale, c'est eux qui ont créé des sociétés distinctes de crédit et d'assurance; tel est le cas pour la France. De même, les sociétés de consommation anglaises emploient une grande partie de leurs fonds dans d'autres sociétés coopératives, de construction et de production; elles possèdent ainsi les deux cinquièmes du capital des sociétés indépendantes de production. Dans certaines villes du continent, les syndicats ouvriers sont l'assise sur laquelle reposent les sociétés de consommation; les syndicats fondent des magasins coopératifs, leur procurent la clientèle, et les chargent de gérer certains services syndicaux comme l'assistance en cas de maladie et de chômage (Union ouvrière d'Amiens).

L'Italie a su établir entre les diverses branches de la coopération, de l'épargne et de la mutualité des liens multiples et entre-croisés. Là, les caisses d'épargne et les sociétés de consommation fournissent des capitaux aux banques populaires; les sociétés de secours mutuels fondent aussi des banques populaires et autres coopératives; les caisses rurales et banques populaires, à leur tour, contribuent, comme les caisses d'épargne et autres sociétés, à créditer les coopératives de production agricoles et industrielles et les sociétés de construction; toutes ces institutions, par des encouragements, des avances et des escomptes, se prêtent un mutuel appui, parce qu'elles poursuivent en commun le double but d'améliorer la condition des travailleurs au moyen de l'association, et d'employer les épargnes locales dans la région où elles ont été recueillies.

En Allemagne, ces relations entre coopératives de diverses sortes sont d'autant plus étroites que les grandes Unions sont composées de sociétés de toute espèce. Ainsi l'Union générale des sociétés Schulze-

Delitzsch, qui a un caractère plutôt urbain que rural, compte à la fois des banques populaires, des sociétés de consommation, des sociétés de construction et quelques autres, au total près de 1 500 sociétés, qui se fournissent naturellement une aide réciproque. Dans l'ordre agricole, depuis la fusion des grandes Unions de Neuwied et de Darmstadt en 1905, le Reichsverband comprend 16 000 sociétés coopératives de toute nature avec 1 400 000 membres; des milliers de caisses rurales, sociétés d'achat et de vente, laiteries et autres coopératives agricoles, groupées dans cette immense fédération, sont en rapports réguliers les unes avec les autres et se soutiennent mutuellement. Il en est de même en Autriche, où 3 600 sociétés agricoles, groupées en unions par nationalité, se trouvent réunies dans l'Union générale des sociétés coopératives agricoles. C'est ainsi encore que l'Union des sociétés agricoles de la Suisse orientale comprend à la fois des syndicats agricoles et des sociétés de consommation, de sorte que son magasin de gros de Winterthur fournit autant de denrées et articles de ménage que de semences et engrais.

Mêmes groupements composites en Belgique. Chez les populations urbaines, les organisations socialistes et catholiques présentent toutes ce caractère d'amalgamation complexe. Les fédérations régionales socialistes, dont la Fédération ouvrière gantoise est le type, relient entre elles toutes les institutions coopératives, mutualistes, syndicales et autres du parti socialiste dans une ville ou une région. Les gildes locales catholiques ont une constitution analogue, et la grande Ligue démocratique belge, qui compte 115 000 membres, se compose de 700 sociétés catholiques de tout genre. Pour les populations rurales, la Ligue des paysans de Louvain et les autres fédérations agricoles régionales réunissent des gildes rurales ou sociétés d'achat, des caisses rurales, des laiteries coopératives, des sociétés d'assurance contre la mortalité du bétail, des syndicats d'élevage, etc.; elles ont institué, à l'usage de leurs groupes locaux, des services centralisés pour l'achat en gros des matières nécessaires à l'agriculture, pour le crédit et la réassurance; cette puissante organisation fédérative, formée sous les auspices du parti catholique, date de quelques années et se fortifie tous les jours.

Il paraît naturel qu'un courant régulier d'affaires s'établisse entre sociétés de production ou de vente et sociétés de consommation, les unes fournissant aux autres les denrées et articles fabriqués qui peuvent entrer dans la consommation populaire. En fait, ces rapports existent déjà sur certains points. Les sociétés de consommation anglaises ne se contentent pas de produire pour leur compte; elles

sont aussi les meilleures clientes des sociétés de production, auxquelles elles fournissent capitaux et débouchés. Elles sont aussi les clientes de certaines sociétés agricoles de production étrangères; nous savons que les laiteries coopératives danoises envoient une grande partie de leur beurre à la *Wholesale* anglaise. En Allemagne, les *Winzervereine*, les laiteries coopératives et syndicats agricoles de vente fournissent les sociétés de consommation de Berlin et de Westphalie. En France, les sociétés coopératives de la région parisienne s'adressent aussi à des syndicats viticoles pour leurs achats de vin; la Verrerie ouvrière d'Albi, dont les actions ont été souscrites par les diverses associations ouvrières, trouve chez elles sa clientèle la plus sûre.

Toutefois, ces relations entre sociétés de production et sociétés de consommation sont encore rares. Est-ce, comme on l'a dit parfois, à cause des divergences naturelles qui existent entre ruraux et citadins? Faut-il attribuer le fait à l'incapacité commerciale des administrateurs dans les sociétés agricoles, au défaut de loisir ou à l'indifférence des gérants dans les sociétés de consommation? La vraie raison, c'est que l'organisation parallèle des deux groupes n'est pas encore assez avancée. En Angleterre, ce sont les associations rurales qui font défaut; sur le continent, ce sont les sociétés urbaines de consommation qui sont en retard. Mais le jour où des fédérations se seront solidement constituées de chaque côté, avec un organe central chargé des opérations commerciales, il est inévitable que ces organes se rapprochent et établissent entre eux des rapports d'affaires permanents.

Le mouvement coopératif ne peut pas être provoqué artificiellement de haut en bas par une centralisation prématurée; il faut avant tout que les groupes élémentaires croissent et se multiplient, pour qu'ils deviennent capables de communiquer la vie à des groupes de plus en plus complexes. Ainsi se forme, par la marche naturelle des choses, un réseau entre-croisé d'associations qui se combinent, se superposent, s'unissent par des liens contractuels, et réalisent tous les jours un peu mieux le fédéralisme coopératif.

CHAPITRE XV

Les unions professionnelles de patrons et de salariés; le contrat collectif de travail.

Au grand courant d'association qui transforme peu à peu la structure des sociétés contemporaines se rattachent encore les unions formées par les patrons et les salariés pour la défense de leurs intérêts respectifs. Ces associations professionnelles sont loin d'avoir la même ampleur dans tous les pays; mais partout elles naissent et s'accroissent à la faveur des mêmes circonstances [1].

Dans cette voie comme dans celle de la coopération, l'Angleterre a pris les devants, montrant par son exemple la direction que suivra le mouvement ouvrier dans les pays de civilisation semblable. La révolution industrielle, en effet, s'est accomplie en Angleterre bien plus tôt qu'ailleurs. Avec la grande industrie anglaise se sont développées les associations ouvrières pendant tout le cours du XIXe siècle, de sorte qu'elles sont parvenues aujourd'hui, dans les principales industries, à leur pleine maturité. Si les unions anglaises sont encore loin d'embrasser la totalité, ou même la majorité de la classe ouvrière, du moins leurs 2 millions de membres forment-ils un corps nombreux et discipliné, une élite qui constitue, pour les populations industrielles, le véritable centre d'attraction et de direction. Dans les branches les plus importantes de la grande industrie, mines de houille, construction des navires, construction mécanique et autres, les unionistes forment la majorité numérique, parfois même la presque totalité des ouvriers de la profession.

Les unions anglaises sont plus remarquables encore par la

1. Voir Annexe VII, 1°.

puissance de leur organisation et l'étendue de leurs ressources que par le nombre de leurs membres. Ce n'est pas le lieu de retracer ici les détails de cette organisation, que des travaux de premier ordre nous ont fait connaître. On sait que les grandes unions sont formées de nombreux syndicats locaux amalgamés, appartenant tous à un même métier. L'administration, savante et compliquée dans les unions les plus considérables, est confiée à des agents salariés et permanents. A la tête de l'union, un organe commun, le comité central exécutif, se tient en relations constantes avec les fonctionnaires des branches locales, centralise les fonds et décide souverainement des grèves. Les unions de métiers connexes dans une même industrie s'amalgament aussi parfois entre elles, ou se relient les unes aux autres par les liens plus lâches d'une fédération. Quelques-unes de ces associations ouvrières sont colossales; la Fédération des travailleurs de l'industrie textile compte 103 000 membres, celle des mécaniciens et constructeurs de navires 240 000, la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne 340 000. Enfin la Fédération générale des *Trade-Unions* compte 403 000 membres, et les congrès annuels réunissent les représentants de 1 500 000 unionistes.

La force du mouvement s'apprécie surtout par la continuité et la rapidité de son cours. Depuis 10 ans, les unions se sont accrues d'un tiers, passant de 1 500 000 à 2 millions de membres. Telle association, celle des constructeurs de navires en fer et de chaudières, qui ne comptait pas 2 000 membres en 1832, en possède 33 000 en 1890, et 48 000 en 1903; telle autre, la Société amalgamée des mécaniciens, passe de 5 000 membres en 1851 à 68 000 en 1890, et 95 000 en 1903; celle des charpentiers, de 618 en 1860 à 31 000 en 1890, et 71 000 actuellement, etc.

Les grandes unions anglaises, se recrutant parmi les ouvriers qualifiés qui reçoivent de hauts salaires et possèdent généralement de fortes qualités morales, peuvent obtenir de leurs membres des cotisations élevées (en moyenne 0 fr. 90 par semaine). Aussi disposent-elles de ressources importantes; la fortune des cent principales unions atteint 114 millions de francs, et leurs recettes annuelles s'élèvent à 50 millions. L'Union des mécaniciens, la plus riche de toutes, possède un fonds de réserve de 15 millions et un revenu de 8 millions; d'autres unions, parmi les mineurs, charpentiers, employés de chemins de fer, fileurs de coton et constructeurs de navires, ont un fonds de 5 à 9 millions et des recettes périodiques d'une importance correspondante.

Ces ressources leur permettent non seulement de soutenir la

résistance en cas de grève, mais de distribuer régulièrement des secours à leurs membres en cas de chômage involontaire, de maladie et de décès. Cette destination est même devenue la principale dans les grandes unions d'ouvriers qualifiés ; tandis qu'elles ne consacrent guère qu'un cinquième de leurs ressources aux grèves, elles en affectent les trois cinquièmes et souvent plus aux secours mutuels (moyennes de 1891-1902). Les secours pour chômage involontaire, notamment, représentent en moyenne plus du cinquième de leurs dépenses, et atteignent une proportion de 48 p. 100 chez les typographes.

Cet office d'assistance est aujourd'hui capital dans les grandes unions anglaises, et l'on ne saurait trop insister sur son importance pour les associations ouvrières. Les caisses de chômage sont indispensables pour prévenir les offres de travail au rabais et assurer par là l'observation des tarifs de salaires syndicaux. Par-dessus tout, l'assistance mutuelle dans le syndicat ouvrier est le seul moyen efficace de maintenir la cohésion du groupe par la permanence des adhésions en dehors des périodes de conflit. Le droit aux secours prévient les défections qui, partout ailleurs, débilitent si dangereusement les syndicats ouvriers; ainsi la grande union des mécaniciens n'a perdu que 9 p. 100 de ses membres après l'échec de la grève de 1897. Au contraire, les unions nouvelles d'ouvriers non qualifiés, dans lesquelles les cotisations beaucoup plus faibles ne suffisent pas à alimenter une caisse de secours, souffrent toutes plus ou moins de cette instabilité du personnel. Les nouvelles unions des manœuvres ne sont guère que des coalitions éphémères, des syndicats de résistance qui, en dehors des périodes de grève, ne comptent qu'un petit nombre d'adhérents fixes. Le néo-unionisme, aux allures plus combatives, est donc loin de présenter la même force que les anciennes unions; dans l'évolution des associations ouvrières, l'établissement d'une cotisation élevée en vue de l'assistance mutuelle paraît être la condition essentielle de leur accessibilité à des formes supérieures d'organisation

En dehors de l'Angleterre, les associations ouvrières, de formation plus récente, sont moins nombreuses, moins riches et moins puissantes ; la plupart d'entre elles se trouvent encore au même degré de développement que les unions anglaises de dockers et autres ouvriers *unskilled*; ce sont, en général, de simples syndicats de résistance à personnel instable, qui n'ont pas encore pu établir un service régulier de secours pour chômage et maladie. Toutefois, depuis vingt ou trente ans, l'impulsion est donnée dans tous les pays industriels, et le courant syndical, sans être toujours très profond, est aujourd'hui

si rapide que les dernières statistiques connues, vite dépassées, sont déjà surannées quand on les utilise.

C'est ainsi que, dans le petit État du Danemark, la grande masse de la population ouvrière industrielle, les trois quarts peut-être, est syndiquée et fortement concentrée dans une Fédération générale. Les *Trade-Unions* de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont toutes-puissantes et favorisées par les lois sur l'arbitrage. Aux États-Unis, 2 millions de salariés au moins appartiennent à des unions, qui sont affiliées entre elles suivant des combinaisons variées; la plupart de ces associations, simples ou composées, forment à leur tour par leur agglomération un groupe colossal, la Fédération américaine du travail, qui compte 1 700 000 adhérents. L'organisation syndicale aux États-Unis est remarquable par la discipline qu'elle a su imposer à des éléments hétérogènes, et par l'adoption généralisée du *label*, désignant aux consommateurs les marchandises fabriquées dans des conditions de travail approuvées par les syndicats.

En Allemagne, malgré la division des forces ouvrières en syndicats socialistes, chrétiens et libéraux, la constitution syndicale est déjà avancée. Le nombre des ouvriers syndiqués s'élève à plus de 1 466 000, répartis entre les divers groupes suivant leurs affinités politiques et religieuses; dans chacune des trois grandes divisions politiques, les syndicats d'un même métier sont fédérés entre eux, et ces unions centrales de métier forment à leur tour une fédération générale. Ainsi les syndicats socialistes, qui sont aujourd'hui les plus importants, comptent 1 million de membres; ils disposent d'une recette annuelle de 25 millions de francs; ils se composent de 7 000 branches locales affiliées à 63 unions centrales de métier, dont quelques-unes sont fortes de 75 000 (mineurs), 97 000 (ouvriers du bois), 128 000 (maçons), 176 000 membres même (ouvriers des métaux); ils constituent par leur union la Fédération générale des *Gewerkschaften*. Mêmes divisions en Belgique, où les syndicats socialistes ont une prépondérance plus marquée encore : 95 000 membres, dont 45 000 ouvriers mineurs, sur un total de 148 000 syndiqués.

En France, le nombre des salariés syndiqués, depuis que la liberté a été donnée aux associations professionnelles par la loi de 1884, est en progression rapide, et atteint aujourd'hui 780 000; la proportion des syndiqués sur l'ensemble des travailleurs de l'industrie et du commerce, moins forte qu'en Angleterre et en Allemagne, s'élève cependant à 20 p. 100, si l'on ne tient compte que des salariés adultes du sexe masculin travaillant en dehors de leur domicile.

On compte actuellement 13 fédérations et syndicats ouvriers dont le personnel dépasse 10 000 syndiqués. Certaines fédérations nationales de métier ou d'industrie présentent des effectifs assez considérables : le Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, 42 000 membres; la Fédération nationale des mineurs, 48 000 membres. La centralisation se complète par la Confédération générale du travail, où se trouvent groupés 350 000 syndiqués.

A côté des unions nationales, qui comprennent les syndicats d'un même métier ou de métiers connexes, il existe, dans la plupart des États, des fédérations locales entre syndicats appartenant à des industries différentes. Ces fédérations, qui ont leur siège dans les grandes villes et les principaux centres industriels, ne représentent pas, comme les fédérations propres à un métier, des intérêts professionnels nettement déterminés; aussi les *Trades-Councils* anglais sont-ils loin de jouer un rôle aussi important que les *Trade-Unions*. Néanmoins, ces organisations locales rendent encore de grands services à la classe ouvrière, en inspirant aux travailleurs des différentes professions le sentiment de la communauté d'intérêts qui les unit, et en fournissant aux syndicats d'une même ville un local commun pour leurs réunions et leurs services permanents, offices de placement, secours de route, enseignement professionnel et autres.

Telle est la destination des Bourses du travail françaises, qui comptent parmi leurs adhérents une notable fraction des travailleurs (377 000 syndiqués et 2 360 syndicats dans 114 Bourses). On retrouve la même institution en Allemagne; ce sont les *Gewerkschaftskartelle* pour les syndicats socialistes (353 avec 482 000 adhérents au moins), et les *Ortsverbände* pour les syndicats Hirsch-Duncker. Ce sont encore les *Camere del lavore* italiennes, les *Central Labour Unions* américaines, les *Trades-Halls* australiennes, etc. En Belgique, les syndicats d'une même ville se trouvent compris dans des fédérations locales plus larges, qui embrassent en même temps des mutualités, des coopératives et associations diverses appartenant au même parti. Enfin, dans la plupart de ces pays, les unions de métiers et Bourses du travail se fédèrent entre elles ou se rattachent aux grandes fédérations existantes.

Les conditions du travail, pour chaque pays, se trouvent aujourd'hui dans l'étroite dépendance des facteurs économiques internationaux; les salaires peuvent être déprimés par des crises de surproduction résultant de causes extérieures; les réductions de la journée de travail et les hausses de salaires trouvent leur principal obstacle dans la concurrence étrangère, et les résistances des ouvriers en grève

sont souvent brisées par l'introduction de travailleurs étrangers. La classe ouvrière aurait donc grand intérêt à organiser solidement des fédérations internationales. Mais les travailleurs éprouvent de très grosses difficultés dans leurs essais d'entente internationale, et n'ont obtenu jusqu'ici que de médiocres résultats.

On est parvenu, dans certaines professions, à réunir en congrès périodique les délégués syndicaux des différents pays, et même à instituer un bureau international, un secrétariat permanent qui sert de lien entre les organisations nationales, au moins pour la correspondance, les informations et la préparation des congrès. C'est ainsi que la Fédération internationale des mineurs, créée à Londres en 1892, tient des congrès annuels où siègent les représentants d'un million et demi d'ouvriers mineurs d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, de France et de Belgique. Mais ces fédérations n'ont jamais été assez fortes pour exercer une influence générale sur la production et les salaires; elles n'ont jamais pu recueillir des ressources suffisantes pour soutenir des grèves, ni même pour distribuer régulièrement des secours de route. Faute de subventions importantes à fournir, les comités permanents n'ont jamais exercé un contrôle efficace sur les déclarations de grève, et les congrès eux-mêmes ne sont pas parvenus à s'entendre pour les réglementer. Bref, dans aucune fédération internationale, l'organe exécutif n'a eu assez d'autorité pour imposer ses décisions, coordonner les efforts et obtenir de chaque organisation nationale l'accomplissement de ses obligations fédérales essentielles, comme l'acquittement de la cotisation proportionnelle. Tout au plus peut-on citer le Secrétariat international de la typographie, établi à Berne depuis 1893, qui distribue des secours de route conformément à un règlement international et soutient certaines grèves par des levées extraordinaires; encore s'en faut-il que le service fonctionne avec la régularité désirable[1].

Plus difficile encore paraît être la fédération internationale de toutes les forces ouvrières. Sans doute, depuis la dissolution de l'Association internationale des travailleurs, de nombreux congrès

1. Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, 4 vol., passim, Imp. Nat., 1899-1904. — Varlez, *Quelques pages d'histoire syndicale belge*, Musée social, Mémoires et documents, mars 1902, p. 188 et s. — Kulemann, *Die Gewerkschaftsbewegung*, p. 414 et s., Iena, Fischer, 1900, in-8°. — En dehors des fédérations internationales citées au texte, il en existe chez les ouvriers mouleurs et métallurgistes, les travailleurs des chemins de fer, ceux des ports, les ouvriers de l'industrie textile, les ouvriers du tabac, les verriers, les gantiers, cordonniers, chapeliers, coupeurs-tailleurs, potiers, diamantaires, sculpteurs, brasseurs, carrossiers, travailleurs des transports, employés, etc.

internationaux ouvriers et socialistes se sont réunis dans différentes capitales; mais ces assemblées passionnées et souvent tumultueuses, dans lesquelles l'élément politique s'est toujours trouvé mêlé à l'élément professionnel, paraissent peu propres à créer une organisation internationale permanente d'un caractère vraiment syndical. Des efforts faits depuis 1901 pour réunir des délégués nationaux en conférences internationales périodiques ne semblent pas avoir donné de résultats.

Si les efforts de la classe ouvrière pour former des fédérations internationales n'ont pas mieux réussi jusqu'à présent, il ne faut pas attribuer cet insuccès aux rivalités nationales, ni aux lois restrictives de différents États européens. La véritable cause est interne; elle réside dans la faiblesse actuelle de la plupart des organisations nationales. Il en est des syndicats ouvriers comme des sociétés coopératives; le mouvement, pour être fort, doit partir d'en bas, et l'édifice ne peut se couronner par de vastes fédérations que s'il s'appuie sur des groupes locaux solidement constitués. Les fédérations internationales restent en l'air, tant qu'elles ne se relient pas à des fédérations nationales puissantes, pourvues des organes permanents indispensables, disposant de ressources abondantes, capables de faire elles-mêmes les principaux sacrifices et d'imposer le respect de leurs règlements dans les grèves de leurs propres membres.

Tandis que les salariés s'organisaient pour obtenir des salaires plus élevés et des journées plus courtes, les patrons recouraient eux-mêmes à l'association pour la défense de leurs intérêts comme employeurs. Toutefois, le mouvement a été moins rapide et moins net de leur côté. Il a toujours été plus facile aux entrepreneurs, qui sont en petit nombre, de former entre eux des coalitions tacites contre les prétentions de leurs ouvriers, sans instituer à cet effet des associations permanentes et publiques. En outre, il a toujours existé de nombreuses associations patronales d'un caractère plus général; à toute époque, les entrepreneurs d'une même profession industrielle ou commerciale, ou de professions diverses, se sont groupés pour exercer une influence sur la législation, obtenir certains tarifs de douane ou de transport, provoquer la création de voies de communication, organiser l'exportation, protéger la propriété industrielle, pratiquer l'assurance et prévenir les accidents, etc. Ces sociétés devaient naturellement, à l'occasion, se transformer en groupes de résistance. Des patrons habitués à se rencontrer dans une association déjà existante, fût-ce pour un autre objet, arrivent facilement à

s'entendre en cas de conflit menaçant ou déclaré avec leurs employés. Des listes circulent, et d'un commun accord on exclut des ateliers les promoteurs des coalitions ouvrières. Une maison est-elle mise à l'index? Les autres lui prêtent leur concours pour l'aider à exécuter ses contrats de livraison; bien plus, elles épousent sa cause, et ferment leurs portes toutes ensemble pour déjouer la manœuvre de la grève par échelons.

Mais à côté de ces associations industrielles et commerciales d'un caractère général, les patrons ont fondé aussi des ligues et syndicats plus spécialement adaptés à la lutte ou à l'entretien de rapports réguliers avec leurs ouvriers. En Angleterre, l'organisation patronale est la contre-partie nécessaire de l'organisation ouvrière. Aux États-Unis, certaines associations patronales dictent leurs conditions aux ouvriers et détiennent le service du placement. En Allemagne, les *Unternehmerverbände* allouent des indemnités aux maisons atteintes par une grève, et décrètent au besoin le lock-out; de 28 lock-outs intéressant 7026 ouvriers en 1899, les chiffres se sont élevés en 1905 à 263 lock-outs et 118,665 ouvriers renvoyés [1].

En France, des syndicats mixtes, comprenant à la fois des patrons et ouvriers d'une industrie régionale, ont été créés, sous l'influence des idées religieuses, dans le but de prévenir les antagonismes et de réaliser l'union des classes par une association commune [2]. Mais ces syndicats semblent être plutôt des œuvres de patronage et d'assistance mutuelle que des cadres professionnels permettant aux ouvriers de débattre leurs intérêts avec les patrons sur un pied d'équilibre, et de conclure des accords collectifs sur les questions de salaires et de travail. Le mouvement est d'ailleurs limité et en décroissance.

Quant aux syndicats ouvriers dits indépendants, ou syndicats jaunes, qui s'élèvent dans certaines régions industrielles contre les unions ouvrières combatives, il est parfois difficile d'en apprécier exactement le caractère. Certains d'entre eux paraissent n'être que des créations artificielles, des contre-syndicats suscités et subventionnés par les patrons pour faire échec aux véritables syndicats ouvriers; telle est, dit-on, en Angleterre, la *Free Labour Association*, dont la véritable fonction consisterait à rassembler des éléments flottants sur le marché du travail pour les diriger vers les maisons

1. Willoughby, *Les associations patronales pour les relations avec le travail aux États-Unis*, Musée social. Mémoires, sept. 1905. — G. Blondel, *La défense patronale en Allemagne*, Musée social, Mémoires, avril 1907. — V. Annexe VII, 2°.
2. Boissard, *Le syndicat mixte*, Rousseau, 1897, in-8°.

victimes d'une grève[1]. Si l'organisation est factice et sans racines dans la classe ouvrière, elle ne peut être de longue durée. Sans doute, des associations indépendantes qui se forment en dehors de la fédération ouvrière la plus militante et ne veulent pas s'y inféoder peuvent avoir néanmoins un caractère réellement ouvrier; en Allemagne, en Belgique et ailleurs, les syndicats ouvriers se divisent en plusieurs courants et n'obéissent pas tous à un même mot d'ordre. Ils représentent tous cependant les vrais intérêts ouvriers, et savent, dans les circonstances graves où ces intérêts sont engagés, marcher à l'unisson; ils suivent une marche parallèle sur les questions professionnelles; aucun d'eux ne consentirait à fournir des remplaçants pour faire échouer une grève entreprise par une organisation rivale. Ainsi, dans la grande grève des mineurs de Westphalie en 1905, tous les syndicats ouvriers, aussi bien chrétiens et libéraux que socialistes, ont marché d'accord. L'épreuve est décisive, et permet de distinguer les véritables syndicats ouvriers indépendants des organes qui sont alimentés pour trahir la cause ouvrière.

Bien que l'appareil des unions et fédérations ouvrières se présente sous un aspect déjà imposant, il est encore de création trop récente dans la plupart des pays pour ne pas avoir ses faiblesses.

Certaines catégories importantes de salariés échappent à peu près complètement à l'action syndicale. Les simples manœuvres, les déchargeurs et les matelots, malgré la modicité de leurs ressources, commencent à entrer dans le mouvement; mais les femmes, les ouvriers à domicile et les ouvriers agricoles y sont restés généralement étrangers.

Pour les femmes, il est rare qu'elles forment des syndicats distincts, ou même qu'elles entrent dans les syndicats ouvriers; en dehors des syndicats de l'industrie textile, où elles figurent d'ailleurs en nombre relativement restreint, même en Angleterre, leur participation est assez faible.

Chez les travailleurs à domicile, les unions sont également difficiles à constituer, à cause de leur faiblesse et de leur dispersion. On cite bien quelques grèves parmi les tailleurs des grandes villes, et même chez certains ouvriers disséminés à la campagne tels que les rubaniers de la région de Saint-Étienne; mais les associations fortes et durables, comme celle des ouvriers gantiers de Bruxelles, sont infiniment rares dans l'industrie à domicile.

Pour des raisons analogues, les ouvriers agricoles sont encore

1. P. Mantoux et M. Alfassa, *La crise du trade-unionisme*, p. 194 et s., Rousseau, 1903, in-8°.

inorganisés. Les domestiques à l'année, logés et nourris à la ferme, vivant rapprochés de leur employeur, dans une situation à la fois stable et dépendante, n'ont ni le moyen, ni généralement la pensée de s'associer pour défendre leurs intérêts collectifs; et les journaliers eux-mêmes n'ont guère l'occasion de se réunir par grandes masses et de se concerter. En France, les jardiniers, les bûcherons et les ouvriers de la viticulture sont à peu près les seuls qui aient tenté de se grouper; encore l'initiative est-elle partie des Bourses du travail urbaines, tant pour l'organisation des ouvriers vignerons du Languedoc que pour celle des bûcherons du Cher depuis 1899. En Angleterre, où la grande culture capitaliste semble offrir des conditions favorables à l'association des salariés, les unions d'ouvriers agricoles, après un développement éphémère provoqué par l'ardente propagande de Joseph Arch, sont tombées dans le néant (1 800 membres en 1900). Quant à la grève, elle ne suppose pas nécessairement l'existence du syndicat. Des deux grandes agitations agraires qui ont soulevé les journaliers agricoles dans ces dernières années, celle d'Italie en 1901-1902 et celle de la Galicie orientale en 1902, la première seule s'appuyait sur une organisation syndicale permanente. En France, les grèves morcelées qui ont éclaté chez les bûcherons du Centre en 1891, chez les vignerons du Midi en 1903-1904, chez les ouvriers agricoles de la Brie et les résiniers des Landes en 1906, ont été plutôt l'origine que la conséquence des syndicats d'ouvriers agricoles; ces syndicats sortis de la grève semblent d'ailleurs s'atrophier en dehors des périodes de conflit [1].

Dans la grande industrie elle-même, les ouvriers syndiqués ne sont encore qu'une minorité. Cette minorité, il est vrai, peut avoir une importance prépondérante si elle forme un groupe cohérent, riche et discipliné. Mais, sur le continent, beaucoup de syndicats ne sont guère qu'un assemblage d'éléments instables autour d'un noyau

1. Roblin, *Les bûcherons du Cher et de la Nièvre, leurs syndicats*, Imp. du Mouvement socialiste, 1903, in-8°. — Augé-Laribé, *Les ouvriers de la viticulture languedocienne et leurs syndicats*, Musée social, Mémoires, nov. 1903 et déc. 1904, et Annales, fév. 1904, p. 39 et s.; *Le problème agraire du socialisme; la viticulture industrielle du midi de la France*, 3e partie, Giard, 1907. — Hæcker, *Les grèves des ouvriers agricoles en Galicie*, Mouvement socialiste, 15 sept. 1902. — Ghio, *Les dernières agitations agraires dans l'Italie du Nord*, Musée social, Mémoires, fév. 1903. — De Rocquigny, *Ligues et grèves de paysans*, p. 56 et ch. iv, Rousseau, 1904, in-12. — Mazzoldi, *Le syndicalisme rural en Italie*, et Bled, *Le mouvement des ouvriers agricoles de la Brie*, Mouvement socialiste, janv. et fév. 1907. — En 1905, il y avait en Italie 982 ligues de paysans, comprenant 222 000 adhérents, ouvriers (73 p. 100 du total), métayers, fermiers et petits propriétaires; sans compter les sociétés catholiques. La plupart de ces ligues se rencontrent dans l'Émilie et la Sicile (*Bull. de l'Office du travail*, sept. 1906, p. 932).

d'hommes fidèles et dévoués, une union précaire et dénuée de ressources plutôt qu'une corporation solidement assise; il y manque l'esprit de discipline et de solidarité, la pratique des hautes cotisations régulièrement acquittées, les méthodes d'administration qui ont porté si haut la puissance des unions anglaises.

Ces lacunes et ces faiblesses ne peuvent être contestées; mais elles sont inévitables dans un mouvement qui est encore à ses débuts partout ailleurs qu'en Angleterre; et s'il y a lieu de s'étonner, c'est plutôt de la force qu'il a prise si rapidement que des infirmités qui l'accompagnent. Au point de vue du nombre, la croissance des syndicats ouvriers a pris une allure accélérée depuis une vingtaine d'années. Entre 1890 et 1904, le nombre des ouvriers syndiqués a passé, en chiffres ronds, de 1 million et demi à 2 millions en Angleterre, de 140 000 à 800 000 en France, de 350 000 à 1 500 000 en Allemagne, de 800 000 à 2 000 000 aux États-Unis; et si nous possédions des chiffres pour l'Australasie et le Danemark, la progression nous y apparaîtrait sans doute aussi forte. Dans certaines professions, industrie houillère, typographie et quelques autres, les associations ouvrières s'étendent à la majorité, ou même, en Angleterre et aux États-Unis, à l'ensemble des ouvriers de la profession.

Au point de vue des méthodes administratives et financières, il semble aussi que l'exemple des unions anglaises commence à porter ses fruits. Certains syndicats, en Allemagne, en Belgique et en France, ont senti la nécessité de fortifier l'autorité du comité central, et d'assurer la continuité de la direction en rétribuant convenablement leurs agents et en prolongeant leurs pouvoirs. Ils se rendent compte, en même temps, que c'est par des cotisations élevées, donnant droit à des allocations de chômage et de maladie, qu'un syndicat parvient le mieux à retenir ses membres et à grossir leur nombre.

Les unions américaines sont largement entrées dans cette voie depuis 1880; ainsi les unions des typographes, des cigariers, des machinistes et chauffeurs, dépensent ensemble 5 millions de francs par an pour les secours. Les syndicats socialistes allemands ont presque tous haussé leur cotisation depuis une dizaine d'années, et ils affectent aujourd'hui plus du tiers de leurs ressources à l'assistance mutuelle. Les syndicats autrichiens distribuent, de leur côté, des secours de chômage importants. En France, les caisses de secours syndicales, encore médiocrement alimentées, il est vrai, sont assez nombreuses dans certaines professions telles que la typographie, l'industrie des métaux et celle du vêtement. Les mineurs belges n'ont pu reconstituer leurs syndicats en décadence qu'en

majorant la cotisation; la tendance en Belgique est de donner aux unions ouvrières, comme en Angleterre, la double fonction de résistance et de mutualité; là où jadis on ne parvenait plus même à recouvrer des cotisations de cinq ou dix centimes par mois, on perçoit aujourd'hui sans difficulté des contributions mensuelles de 1 franc, 2 francs et même plus. La hausse des salaires, qui paraît être la conséquence naturelle des progrès de la production dans la grande industrie mécanique, permet aux associations ouvrières d'exiger de leurs membres des impositions d'une importance croissante; et par un effet en retour, l'accroissement de leurs ressources permet aux syndicats d'accélérer le mouvement de hausse des salaires.

Ainsi donc, dans tous les pays industriels, les syndicats ouvriers parcourent les mêmes étapes que l'unionisme anglais. Le monde du travail tend partout à s'organiser et à prendre une conscience collective ; le courant est universel, irrésistible, il surmonte tous les obstacles, non seulement la faible digue des restrictions légales ou des tracasseries judiciaires, mais même l'entrave autrement sérieuse des antagonismes politiques, religieux et nationaux. A un phénomène aussi général doit correspondre une cause également générale d'ordre économique; cette cause ne peut être que la transformation industrielle subie par les pays civilisés dans le cours du XIXe siècle.

Serait-ce donc, comme on l'a maintes fois répété, la machine qui aurait créé cet état de choses? Il est incontestable que la machine y a beaucoup contribué, en précipitant la concentration des masses ouvrières autour des moteurs mécaniques. Par ailleurs, le machinisme a exercé une influence profonde sur l'esprit des associations ouvrières. En révolutionnant les anciennes formes de la production, et en ouvrant l'accès des métiers aux faibles et aux ouvriers non exercés, le machinisme, partout où il a dominé le travail, a ruiné les antiques prétentions des corporations ouvrières au monopole de leur métier. Les traces de l'ancien esprit particulariste, les exigences relatives à la limitation des apprentis, l'hostilité contre les machines, les conflits avec d'autres associations ouvrières au sujet du droit au métier, n'apparaissent plus que dans les professions où la machine n'a pas encore accompli son œuvre révolutionnaire.

Mais, en y regardant de plus près, les meilleurs observateurs ont reconnu que la concentration des forces ouvrières était moins une conséquence du machinisme en particulier que du régime capitaliste dans son ensemble.

Le capitalisme, en détruisant le régime du petit atelier et en

agglomérant les travailleurs dans les manufactures dès avant l'introduction du machinisme, a disjoint les éléments réunis dans la corporation d'autrefois, et opposé aux chefs d'industrie une armée sans cesse grossissante de travailleurs salariés, destinés à rester tels, et conscients de leurs intérêts de classe. Est-ce nécessairement la guerre de classes qui doit sortir de cette division? C'est une question à réserver; mais il résulte au moins de cet état de fait une opposition d'intérêts qui détermine des groupements séparés.

En même temps que les entreprises se concentraient, les obstacles à la concurrence intérieure et extérieure disparaissaient ou s'abaissaient par l'abolition des règles restrictives du système corporatif, par la suppression des douanes intérieures et la réduction des droits prohibitifs, et surtout par le progrès des transports. Sous la pression d'une concurrence sans frein, et vis-à-vis d'une clientèle toujours en quête des prix les plus bas, les chefs d'industrie ont dû peser sur les salaires, dans des conditions d'autant plus fâcheuses pour les travailleurs que des perfectionnements mécaniques incessants soumettaient les ouvriers de métier à la concurrence des travailleurs faibles et sans apprentissage.

Ainsi les deux facteurs nouveaux de la société économique, concentration et concurrence, agissaient dans le même sens pour provoquer la formation des associations ouvrières, puisqu'ils avaient ce double effet de faciliter l'entente des salariés en les réunissant par masses, et de rendre cette entente plus nécessaire que jamais pour la défense de leur étalon de vie menacé par la concurrence.

Par le fait de cette évolution économique, l'individualisme atomique a fait son temps; l'isolement individuel a dû cesser en même temps que la pulvérisation des entreprises; la centralisation industrielle appelait nécessairement la coalition ouvrière. Dans un état développé de la grande industrie, la position est trop inégale pour l'ouvrier isolé vis-à-vis du patron; les parties en présence, dans la discussion du salaire et des autres clauses du contrat, sont en réalité le capital et le travail : non pas le patron et son ouvrier, non pas même un patron et l'ensemble de ses ouvriers, mais plutôt l'ensemble des patrons d'une même industrie régionale ou nationale et l'ensemble des ouvriers de la profession.

Plus les marchés s'élargissent par le progrès des communications, plus s'étendent les rapports de concurrence et les connexités industrielles, et plus s'impose aux salariés la nécessité d'agrandir la sphère de leurs unions pour suivre le mouvement d'extension des solidarités économiques. Aussi voit-on les syndicats locaux s'amalgamer, se

relier aux syndicats de métiers connexes ou d'industries différentes, se former en fédérations régionales et nationales, et même ébaucher aujourd'hui des fédérations internationales.

C'est au prix de luttes douloureuses et d'efforts incessants que la classe ouvrière parvient à réaliser les formes de concentration qui sont en harmonie avec le développement industriel. Le malaise dont souffrent les États modernes tient en grande partie à la survivance des rapports individuels de l'ancien régime économique, qui sont incompatibles avec l'état nouveau de la grande industrie moderne. Car l'évolution capitaliste des entreprises précède toujours celle des unions professionnelles; l'adaptation ne se fait qu'à la longue, et les métamorphoses se suivent à distance dans les deux séries.

Lorsque la production capitaliste s'établit dans un pays, elle trouve en face d'elle une population ouvrière généralement ignorante et complètement inorganisée. Le travail subit alors toutes les capitulations que le capital lui impose, jusqu'à l'extrême limite d'un minimum nécessaire à l'entretien de la vie physiologique. De loin en loin, dans ces milieux de prolétaires misérables agglomérés sur un même point par les nouvelles formes de la production, des grèves éclatent, soulèvements spasmodiques, révoltes de la faim marquées par des attentats sanglants, réprimées par la violence et suivies d'affaissements plus profonds.

Tel, en Angleterre, avant l'abrogation des lois contre les coalitions en 1824-1825, et même jusqu'en 1842, l'état insurrectionnel de la classe ouvrière réduite à la misère par un capitalisme sans contrepoids. Conspirations, meurtres, bris de machines, terrorisme des sociétés secrètes, répression aussi impuissante qu'impitoyable, ce fut vraiment pour l'Angleterre une période d'anarchie sociale, résultant d'un désaccord prolongé entre l'état centralisé de l'industrie et l'état inorganique des classes ouvrières abandonnées par la législation; les ouvriers étaient restés, suivant les expressions de M. et Mme Webb, « les serfs batailleurs à demi émancipés de 1825 »[1]. De cette décomposition primitive devait sortir, en Angleterre, l'ordre unioniste contemporain; mais, aujourd'hui encore, nous retrouvons les mêmes traits dans les insurrections anarchistes de la Catalogne, et, à certains égards, dans les séditions agraires de l'Ukraine et de la Sicile.

Lorsque les associations ouvrières commencent à se former, elles

1. Sidney et Beatrice Webb, *Histoire du trade-unionisme*, trad. Métin, p. 157, Giard, 1897, in-8°.

ont une tendance, dans beaucoup de pays, à comprendre tous les salariés sans distinction de métier, et à poursuivre des fins idéalistes de transformation sociale. Il en fut ainsi, en Angleterre, de l'Association nationale de 1830 et de la *Grand National Trades-Union*, fondée en 1834 sous l'influence de Robert Owen; ainsi encore du *Gewerkschaftsbund* créé à Berlin en 1868 par Schweitzer, et même, à une époque plus récente, de l'Ordre des Chevaliers du travail aux États-Unis. Les associations ouvrières ne tardent pas d'ailleurs à s'établir sur la base plus solide du métier, dans le but de défendre leurs intérêts professionnels; mais longtemps encore le mouvement syndical reste lié au mouvement politique, sans être considéré comme ayant sa fin propre et indépendante.

Longues et difficiles sont ensuite les étapes à parcourir avant d'arriver à une coordination durable des forces individuelles. A ses débuts, dans une population ouvrière amorphe et dénuée de l'esprit de solidarité, le syndicat se confond presque avec la coalition éphémère de la grève; c'est une ébauche d'association, groupe instable qui se gonfle au moment de la lutte pour se réduire aussitôt après à un mince noyau d'adhérents fidèles, sans fonds de caisse alimenté par des cotisations suffisantes et régulières. Il est toujours possible de provoquer, par des paroles ardentes, un mouvement convulsif chez des hommes qui souffrent; un concert permanent, impliquant des sacrifices à longue portée, ne peut être que le fruit d'une éducation prolongée.

Tant que les associations ouvrières sont aussi faibles, les relations entre employeurs et salariés restent nécessairement individuelles. Les patrons, dont l'éducation économique est aussi incomplète que celle de leurs ouvriers, sont imbus de l'idée que toute intervention du syndicat dans la discussion des salaires serait une usurpation sur leurs pouvoirs de direction et une atteinte intolérable à leur autorité. D'ailleurs, le syndicat n'est encore qu'une minorité de militants ou une agglomération passagère, menée par des hommes remuants et énergiques, mais souvent exaltés par les souffrances et les rancunes, ignorants des conditions industrielles, parfois même étrangers à la profession, à cause de l'ostracisme dont les chefs d'établissement frappent les ouvriers coupables d'une initiative syndicale. Les patrons refusent donc de reconnaître le syndicat et d'entrer en pourparlers avec ses délégués; ils s'obstinent dans leur prétention de ne discuter qu'avec leurs ouvriers pris individuellement; ils luttent pour briser le syndicat, excluant les chefs de leurs ateliers, organisant contre eux le boycottage des listes noires, obligeant même

parfois leurs ouvriers à se démettre de l'association. Comme ils ne rencontrent pas de résistance sérieuse dans leur personnel, ils ne savent réduire les frais qu'aux dépens de la main-d'œuvre. Nul effort pour sortir de la routine et renouveler l'outillage; l'exploitation des forces de travail à bon marché permet de soutenir la concurrence sans s'imposer les frais d'un matériel perfectionné.

A cette phase du mouvement ouvrier, la résistance à la pression patronale affecte volontiers la forme sournoise du « bousillage » ou « sabotage » individuel; et lorsqu'elle se traduit par un soulèvement collectif, la grève, sans être nécessairement violente et insurrectionnelle, reste encore tumultueuse et chaotique. Au lieu d'être décidée après mûre réflexion par les syndicats, elle éclate d'une façon impulsive, et se propage par entraînement ou par crainte devant les injonctions de bandes anonymes. Les grévistes ne savent ni choisir le moment où les circonstances économiques sont favorables, ni présenter un programme de revendications précises. De leur côté, les patrons luttent isolément, et tentent d'obtenir la reprise du travail par des concessions individuelles. Satisfait d'un avantage souvent apparent, le personnel d'un établissement cesse la grève, sans songer à stipuler des garanties pour l'observation des conditions mal définies qui lui sont faites verbalement, tandis que les autres ouvriers de la même industrie, affaiblis par cette défection ou entrés plus tard dans la lutte, sont obligés de se soumettre sans conditions. Dans ces mouvements spontanés, nulle pensée directrice et nul plan d'ensemble; des chefs improvisés, incapables d'imposer une ligne uniforme, un plan raisonné d'attaque et de défense, doivent céder aux mouvements irréfléchis de la foule. Aussi les quelques avantages qui ont pu être obtenus par surprise s'émiettent-ils au jour le jour sous l'action de la concurrence que les travailleurs se font à eux-mêmes, lorsque la période de fièvre est passée; les grèves partielles se multiplient et se renouvellent à bref délai, perpétuant l'état d'instabilité dans lequel se débat l'industrie à cette phase d'associations rudimentaires.

C'est l'histoire des rapports du capital et du travail dans la plupart des métiers de l'Europe continentale. Cette période chaotique a pu prendre fin dans les pays dont l'évolution industrielle est la plus avancée; elle est moins prolongée chez certains peuples que chez d'autres, grâce à des qualités de race particulières et à diverses circonstances; mais aucun peuple ne peut la franchir sans s'y arrêter, parce que nulle population ouvrière ne peut passer brusquement de la misère et de l'abaissement à la maturité. Il faut que le syndicat sorte de la grève et se fortifie par de longues épreuves, avant de devenir

l'union résistante qui représente réellement le travail vis-à-vis du capital.

Lorsque les associations ouvrières sont puissantes par le nombre de leurs adhérents, la permanence de leur personnel et l'ampleur de leurs ressources, elles n'ont plus besoin de lutter pour l'existence, et savent se faire reconnaître comme une représentation sérieuse et durable des travailleurs. Sous la direction de chefs expérimentés, exactement renseignés sur l'état du marché et soucieux de leur responsabilité, hostiles à toute aventure dans laquelle les fonds sociaux seraient inutilement compromis, les associations n'engagent la lutte qu'à bon escient. Les statuts d'un syndicat national centralisé ne permettent une grève locale que si elle a été autorisée par le comité central, après épuisement des moyens ordinaires de conciliation. Les grèves sont donc plus rares et plus pacifiques; mais elles sont aussi plus étendues et plus prolongées, se propageant chez tous les ouvriers d'une même industrie et des industries connexes, et se poursuivant pendant de longues périodes grâce aux ressources considérables des deux parties [1].

Vis-à-vis des unions ouvrières, les patrons doivent à leur tour constituer des associations de même nature. Entre les deux groupes peuvent alors intervenir des accords, de véritables traités réglant pour l'avenir les conditions du travail. D'abord conclues par des négociateurs improvisés ou des arbitres de circonstance pour prévenir un conflit menaçant ou terminer une grève, ces conventions finissent par entrer dans la pratique courante de l'industrie. Des organes permanents, des comités mixtes ou séparés, composés de délégués des deux parties, sont établis pour débattre et arrêter, avant toute cessation de travail, les clauses du contrat; parfois même, un arbitre est désigné à l'avance pour le cas où les plénipotentiaires siégeant dans le comité ne parviendraient pas à s'entendre. Le contrat, valable pour tous les établissements d'une même industrie dans une région déterminée, porte non seulement sur les salaires, mais sur la durée du travail et les conditions accessoires de sa prestation. Il établit des tarifs minima de salaires au temps et aux pièces

1. La grève des mécaniciens anglais en 1897-98 a duré 7 mois; elle a fait chômer plus de 100 000 ouvriers, et coûté 11 millions de francs aux caisses des unions. La grève des dockers de Londres en 1889 avait concerné environ 180 000 travailleurs. Plusieurs grèves de mineurs anglais ont été aussi considérables; celle de 1893 s'est même étendue à 422 000 ouvriers et a duré 4 mois 1/2. Certaines grèves, aux États-Unis, ont atteint des proportions semblables; la grève de 1902 dans les mines d'anthracite a fait chômer 147 000 mineurs et a duré 5 mois. Celle de Westphalie en 1905 a fait chômer pendant 5 semaines 195 000 mineurs sur 268 000.

communs à toute l'industrie, ou des tarifs types destinés à servir de base aux conventions particulières des groupes locaux. Il fixe la période de validité, prévoit les délais de dénonciation, et remet à des experts-arbitres le soin de trancher les difficultés d'application et d'interprétation qui pourraient provoquer des contestations individuelles ou collectives pendant la période d'exécution. Enfin il interdit, bien entendu, l'emploi de travailleurs quelconques, même non syndiqués, dans des conditions inférieures à celles de la convention, et il établit des garanties d'exécution particulières, telles que le dépôt d'une somme d'argent qui répond de l'observation des engagements réciproques.

Tel est le contrat de travail collectif, par opposition au contrat individuel. C'est le seul mode de relations entre employeurs et salariés qui soit en harmonie avec les nouvelles formes de la production capitaliste, et qui résolve les contradictions inhérentes au contrat individuel dans un régime de grande production. Aux salariés, il permet de traiter sur le pied d'égalité avec les acheteurs de leur force de travail, comme pourraient le faire des vendeurs de matières premières. Au lieu que leur faculté intégrale de travail et leur personnalité tout entière soient livrées à la discrétion de l'employeur par l'imprécision d'un accord verbal et individuel, les prestations de services qu'ils s'engagent à fournir en échange d'un salaire déterminé sont limitées par les clauses précises du contrat collectif. Aux chefs d'entreprise, ce régime assure des conditions stables pendant la durée d'application du contrat, et confère les plus solides garanties contre les malfaçons volontaires et les grèves inopinées. Aux uns et aux autres, il fixe une règle commune qui s'applique à toute l'industrie, et donne un moyen de défense contre les rabais de la concurrence.

Un régime contractuel aussi régulier suppose nécessairement une organisation corporative très forte, aussi bien du côté des patrons que des ouvriers. Car il faut que les unions soient assez riches pour répondre sur leur caisse de l'exécution du contrat; il faut surtout que les représentants des parties aient assez d'autorité, chacun dans leur groupe, pour imposer à tous les membres de la profession, syndiqués et même non syndiqués, l'observation des décisions prises et le respect des conventions arrêtées.

A cet égard, l'arrangement direct entre les parties est bien supérieur à l'arbitrage. Les décisions d'un arbitre de circonstance ou d'une cour d'arbitrage officielle ne sauraient avoir qu'une autorité purement morale, à la merci du caprice des intéressés, sous la seule

sanction de l'opinion publique. La conciliation elle-même n'est réellement efficace que dans certaines conditions. Des comités officiels de conciliation qui se bornent à rapprocher les parties, et même des comités mixtes qui émanent d'elles, mais sont élus au cours d'un conflit par la foule inorganisée, ne sauraient jouer le même rôle ni exercer la même autorité que des comités permanents, délégués par des associations patronales et ouvrières puissamment constituées.

Il faut que le syndicat patronal représente la majorité des intérêts patronaux. Il faut aussi que l'union ouvrière comprenne la majorité des ouvriers de la profession, et qu'elle ait assez de force, par ses offices de placement, ses secours de route et ses caisses de chômage, pour contrôler efficacement les embauchages individuels. Tant que les patrons et ouvriers « côtoyeurs » restent capables de proposer ou d'accepter des conditions de travail inférieures à celles de la convention syndicale, la pratique du contrat collectif est impossible [1].

Aussi n'est-elle entrée dans les mœurs que chez des populations très avancées appartenant à la grande industrie. L'Angleterre, pourvue d'ancienne date de ces rouages corporatifs qui font désormais partie de sa constitution sociale, est le pays d'élection des comités permanents de conciliation et du contrat collectif de travail; c'est chez elle que l'institution a pris naissance par l'initiative de M. Mundella en 1862, dans la bonneterie de Nottingham.

En Angleterre, dans les métiers où les unions patronales et ouvrières sont fortes, nul ne peut exercer une profession s'il ne se soumet à la règle commune établie par contrat; il y a même des industries où les unions ouvrières, comprenant l'immense majorité des ouvriers, ont assez d'empire pour exclure du métier tout individu qui n'adhère pas à l'union ou n'acquitte pas régulièrement ses cotisations. Chez les ouvriers du fer et de l'acier, mécaniciens, constructeurs de chaudières et de navires en fer, chez les mineurs, les ouvriers du coton et les tullistes, dans l'industrie du bâtiment, dans la cordonnerie mécanique, la poterie, la brasserie et d'autres industries encore, c'est le système du contrat collectif qui domine et régit les rapports du capital et du travail. Dans quelques-unes de ces professions, il existe et fonctionne régulièrement depuis vingt-cinq ans, sans que les changements incessants opérés dans le machinisme soient venus l'entraver ou l'altérer [2].

1. Arthur Fontaine, *Les grèves et la conciliation*, Colin, 1897, brochure.

2. Sur le contrat collectif en Angleterre, voir principalement Sidney et Beatrice Webb, *Industrial Democracy*, IIe partie, chap. II, The Method of collective Bargaining, Londres, Longmans, 1897, 2 volumes in-8°. — De Rousiers, *Le trade-unio-*

Les classes ouvrières sont donc parvenues en Angleterre, dans les métiers organisés, à conquérir leur indépendance et à faire reconnaître leurs droits comme collectivités. Et loin que cette politique ait avivé la guerre du capital et du travail, elle a contribué au contraire à écarter bien des causes de conflit. La pratique habituelle du contrat collectif dans la grande industrie a fait pénétrer la conciliation dans les mœurs; elle a fait naître des organes qui, s'ils ne peuvent pas toujours prévenir les conflits, sont du moins à la disposition des parties pour les résoudre quand ils ont éclaté. Aussi les grèves décroissent-elles en nombre et en importance globale. Si l'on compare les moyennes annuelles des périodes 1891-95 et 1901-1905, on voit le nombre des conflits descendre de 812 à 429, celui des travailleurs atteints par la grève de 370 000 à 145 000, et celui des journées de chômage de 14 millions à 2,7 millions; à la fin de la seconde période, la dégression est encore plus sensible. Tout au contraire, en France, les grèves s'accroissent en nombre et en importance totale, suivant une progression particulièrement rapide dans ces dernières années. Il est légitime d'attribuer en grande partie cette différence à celle des organisations professionnelles[1].

Ce n'est pas à dire qu'en Angleterre même, tout soit parfait dans les relations entre employeurs et salariés, ni que les unions ouvrières échappent aux accusations d'adversaires passionnés; il est inévitable qu'il se produise, à certaines époques de crise ou simplement de stagnation économique, des retours offensifs de l'ancien esprit patronal. Mais il faut rendre cette justice à l'unionisme anglais qu'il remplit virilement sa tâche, avec fermeté et modération, et qu'il a la gloire de montrer à tous les peuples la voie par laquelle des classes ouvrières parvenues à un niveau élevé de caractère et de moralité peuvent réaliser pacifiquement la démocratie industrielle[2].

nisme en Angleterre, ch. I et passim, Colin, 1897, in-12. — J. Bruce Mc Pherson, *Voluntary conciliation and arbitration in Great Britain*, Bull. of the Dep. of Lab., Washington, mai 1900.

1. Voir Annexe VII, 2°.

2. Il paraît difficile de considérer les ouvriers anglais comme des facteurs politiques sans importance, venant à cet égard bien après les ouvriers de Russie. Tel est cependant le point de vue de M. Kautsky, qui se représente les ouvriers anglais comme de petits bourgeois sans idéal, frappés de décadence morale et intellectuelle, employant sottement leurs heures de loisir au football et aux courses, et n'ayant d'autre objectif que les livres sterling (Kautsky, *Réformes sociales et révolution sociale*, Mouvement socialiste, 15 octobre 1902, p. 1890). On devine le motif de cette antipathie; les ouvriers anglais n'ont pas la conscience révolutionnaire. La classe ouvrière en Angleterre sait pourtant défendre ses droits quand ils sont méconnus, et porter la lutte même sur le terrain politique; on le voit bien aujourd'hui; mais elle le fait sans se convertir au socialisme révolutionnaire.

La méthode du contrat collectif, si largement pratiquée dans la grande industrie anglaise, reçoit également des applications fréquentes aux États-Unis depuis quelques années. On la signale notamment dans la construction des machines et la métallurgie, où le système d'une échelle mobile des salaires a été essayé dès 1865; dans les mines, dans l'industrie du bâtiment depuis la grève de Chicago en 1900; dans l'industrie du coton, la verrerie, la cordonnerie mécanique, etc.[1]. En Australie et en Nouvelle Zélande, le régime du contrat collectif s'est généralisé, sous l'influence des grandes unions ouvrières et de la législation sur l'arbitrage obligatoire[2].

Mais, dans la plupart des autres pays, le contrat collectif n'a été pratiqué que d'une façon tout à fait exceptionnelle et incomplète. En France, on a quelques exemples de conventions établies par l'arbitrage d'un tiers à l'occasion d'un conflit. Les tullistes de Calais et les mineurs du Pas-de-Calais ont même, à diverses reprises, conclu directement des accords avec les représentants des patrons; mais il n'est pas sorti de ces accords l'institution de comités permanents de conciliation[3]. A l'inverse, les conseils d'usine, que l'on rencontre dans certains établissements de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Autriche, sont bien des organes fixes de conciliation, des « chambres d'explication » composées de délégués du patron et des ouvriers; ils ont bien pour fonction d'aplanir les différends individuels, et même de conclure des accords collectifs pour l'avenir; mais ils sont particuliers à un établissement, et ne peuvent que difficilement régler les questions de salaires, parce que les salaires sont liés aux conditions générales de la concurrence. Quant aux conseils syndicaux institués dans les syndicats mixtes du Nord et du Pas-de-Calais, ils ne semblent pas faits pour discuter et conclure des conventions collectives.

En Allemagne, la méthode du contrat collectif s'est introduite dans l'industrie[4]; le Congrès général des *Gewerkschaften* socialistes

1. Vigouroux, *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, p. 101, 265 et s., Colin, 1899, in-12. — Willoughby, *L'arbitrage et la conciliation aux États-Unis*, Musée social, septembre 1901; *Les associations patronales pour les relations avec le travail aux États-Unis*, Mémoires, sept. 1905. — Deux importantes conventions, conclues en 1899 et 1900 dans l'industrie sidérurgique et la construction mécanique, ont été dénoncées depuis lors par les syndicats patronaux.

2. Office du travail, Métin, *Législation ouvrière et sociale en Australie et Nouvelle-Zélande*, 1901, in-8°.

3. Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, t. I, p. 388, et t. II, p. 427 et 445. — Raynaud, *Le contrat collectif de travail*, p. 80, Rousseau, 1901, in-8°.

4. Kulemann, *Die Gewerkschaftsbewegung*, p. 624 et s. — Dupin, *Du mouvement*

réuni à Francfort en 1899 s'y est même montré favorable. En quatre ans, on a compté près de 4000 de ces *Tarifverträge*, s'appliquant à 3 millions et demi d'ouvriers.

En comparant ces résultats, on est tenté de croire que l'état d'équilibre et de paix industrielle réalisé par le contrat collectif est un régime propre aux pays anglo-saxons, et qu'il a peu de chances de s'acclimater ailleurs. Il est possible, en effet, que le succès des unions anglaises, américaines et australiennes s'explique en grande partie par le caractère particulier des ouvriers anglo-saxons. Toutefois, il faut noter que le pays du continent européen où les associations ouvrières sont les plus fortes, le Danemark, est celui, dit-on, où le contrat collectif s'est le mieux établi. Il est également remarquable que les typographes, dans tous les pays avancés, pratiquent le système des ententes; ils concluent avec les patrons des accords sur les tarifs de salaires et les délais de dénonciation, et établissent des organes permanents de conciliation. Ce n'est pas seulement en Angleterre et aux États-Unis que les imprimeurs recourent à ces procédés; c'est aussi en Allemagne, où le tarif commun s'appliquait, en 1901, dans 3372 maisons employant 34000 ouvriers; c'est encore en Autriche, en Belgique, et dans une certaine mesure en France[1]. Or, les typographes comptent certainement parmi les ouvriers les plus intelligents, les plus instruits et les mieux payés; presque partout, leur profession est celle où l'on relève la plus forte proportion de syndiqués, et leurs corporations sont les plus riches et les mieux organisées. Ils sont donc, en tout pays, les pionniers de l'idée nouvelle, et tout porte à croire que le régime qu'ils ont su établir dans leurs rapports avec le patronat s'étendra, sans distinction de race, aux diverses couches de la classe ouvrière à mesure qu'elles atteindront le même niveau de culture[2].

syndical dans l'industrie allemande, p. 291, Rousseau, 1902, in-8°. — On peut même citer des exemples isolés du contrat collectif dans l'industrie à domicile : chez les fabricants de lames d'acier de Solingen, les tailleurs de limes de Remscheid, les fabricants de rubans de Berg; on en signale aussi chez les batteurs d'or fin de Dresde, les maçons de Berlin.

1. Kulemann, *Die Gewerkschaftsbewegung*, p. 106, 276, 597, 624. — Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., v° *Gewerkvereine, Deutschland*, p. 664 et s., par le même. — Dupin, *Du mouvement syndical dans l'industrie allemande*, p. 286 et s. — Raynaud, *Le contrat collectif de travail*, p. 91 et s.

2. Une combinaison particulièrement intéressante des deux formes d'entente professionnelle, le cartel et le contrat collectif de travail, a été tentée sous le nom d'*Alliances industrielles* dans l'industrie des objets métalliques à Birmingham, sur l'initiative d'un fabricant, M. Smith. Un cartel était formé entre fabricants pour maintenir des prix assurant un juste profit; à ce cartel, les ouvriers venaient se joindre, en s'engageant par contrat à ne travailler que dans les mai-

sons faisant partie de l'Alliance et observant ses clauses; les patrons, de leur côté, s'engageaient à n'employer que des ouvriers unionistes, à les payer suivant un tarif conventionnel calculé pour leur réserver une part des profits du cartel, et à les soutenir dans les grèves statutaires dirigées contre les maisons réfractaires. Mais la Fédération des Alliances industrielles ne put jamais comprendre la totalité des fabricants, et elle a dû se dissoudre dernièrement après une existence de quelques années (Raoul Jay, *Une nouvelle forme d'organisation du travail par les groupements professionnels*, Revue d'économie politique, 1901, p. 270. — Macrosty, *Trusts and the State*, p. 165. — P. Mantoux et M. Alfassa, *La crise du trade-unionisme*, p. 217 et s.). La combinaison avait cependant déterminé, à certains moments, une hausse des salaires de 40 p. 100. Les ouvriers s'étaient d'ailleurs montrés modérés; ils avaient refusé leur assentiment à des hausses de prix qui auraient pu, dans leur pensée, restreindre la consommation ou émouvoir l'opinion publique (Report of the Industrial Commission U. S., 1901, t. XVIII, *Industrial Combinations in Europe*, p. 36). On signale encore, en Angleterre, quelques autres *Trade-Alliances* dans l'impression des étoffes et dans la poterie.

A rapprocher, de l'échec des Alliances de Birmingham, celui de la Fédération des brodeurs de Saint-Gall en Suisse (Raoul Jay, *Études sur la question ouvrière en Suisse; une corporation moderne*, Larose, 1893, in-12). Mais cette Fédération présentait le caractère d'un cartel entre commerçants et sous-entrepreneurs (fabricants et petits patrons d'ateliers à domicile); les ouvriers employés par les sous-entrepreneurs n'étaient pas intervenus dans la convention.

CHAPITRE XVI

L'extension du rôle économique de l'État et des municipalités.

Loin que le progrès de la civilisation ait eu pour conséquence, comme le pensait Guizot, d'amener peu à peu l'État à donner sa démission, il est évident que l'État se trouve conduit de nos jours à étendre son rôle bien au delà des fonctions essentielles de sécurité, et à s'immiscer plus activement que jamais dans le domaine économique.

Les États modernes sont des communautés économiques en même temps que des unités politiques; les intérêts matériels y ont pris trop d'importance pour que l'État ait pu s'en désintéresser. Un instant dessaisi sous l'empire de la doctrine du laisser-faire, il a dû sortir de son inaction et intervenir sous les formes les plus variées. Les municipalités, à leur tour, ont entrepris de gérer des services lucratifs; elles ont donné, dans certains pays, un vif élan au socialisme municipal. Il résulte de cette double tendance que les corps politiques, depuis la grande collectivité nationale jusqu'aux simples communes, sont devenus des organes essentiels de l'économie sociale.

Ce mouvement d'extension de l'État et des communes, comme le mouvement d'association lui-même, est un mode particulier du développement des formes de la vie collective; c'est un phénomène d'intégration du même ordre, qui mérite au même titre d'être étudié parmi les faits caractéristiques de l'évolution économique.

L'État se borne souvent à protéger ou à contrôler les activités individuelles dans la production et les échanges; il intervient alors

comme puissance publique, pour ordonner, permettre, interdire, réprimer, accorder des privilèges et des droits protecteurs, ou bien comme trésor public pour fournir des subsides. Mais sur certains points, l'État a été plus loin: il s'est substitué aux individus en se faisant entrepreneur d'industrie, de transport et autres services; il s'est chargé lui-même de certaines exploitations en qualité de personne privée, et les communes ont développé leurs services dans le même sens. C'est ce mouvement que je voudrais retracer sous ses différentes formes.

Section I. — Protection et contrôle.

Il ne saurait être question de dresser ici une nomenclature, ni d'entreprendre une étude des cas si multiples dans lesquels l'État moderne exerce cette mission de tutelle en matière économique, Jamais, à vrai dire, l'État n'a eu une politique industrielle et commerciale aussi active; à une époque où les nations luttent entre elles pour conquérir le marché du monde, les divers États font des efforts fiévreux pour donner la primauté à leurs industries, ou au moins pour les protéger contre la concurrence étrangère; droits de douane, encouragements, subventions, primes à l'exportation et à la navigation, bonifications sur les impôts intérieurs, appuis à l'étranger, voire même, en Prusse et en Russie, participation à certains cartels privés comme ceux de la potasse et du sucre, tout est mis en œuvre pour soutenir la production nationale et lui ouvrir des débouchés au dehors. Mais cette politique n'est pas nouvelle, et si elle a pris plus d'ampleur de nos jours à cause de la différence du développement économique, si elle a modifié en partie ses procédés depuis l'époque du mercantilisme, elle n'a cependant pas revêtu un caractère essentiellement nouveau. Nous pouvons donc passer outre, pour ne retenir que les modes d'intervention qui sont propres à la période contemporaine.

C'est ainsi qu'en matière d'hygiène publique, les législations modernes deviennent chaque jour plus envahissantes; il est même remarquable que les pays les plus attachés à la liberté individuelle sont ceux qui la sacrifient le plus volontiers aux exigences de la santé publique. Qu'il s'agisse de logements malsains, d'industries insalubres pour le voisinage, de vaccination, déclarations, désinfection et autres mesures de défense contre les maladies contagieuses,

les pouvoirs des autorités sanitaires s'élargissent, et nul ne sait aujourd'hui où s'arrêteront leurs droits de surveillance et de contrainte, avec le souci croissant de l'hygiène qui marque la civilisation contemporaine.

Les monopoles industriels privés, récemment issus de l'évolution économique, ne pouvaient rester longtemps en dehors du contrôle de l'État; dès que le public cesse d'être garanti par la concurrence, les pouvoirs politiques se trouvent amenés à intervenir pour défendre les intérêts collectifs menacés par le monopole. Ainsi l'État, quand il ne s'est pas chargé lui-même de l'entreprise des chemins de fer, s'est généralement réservé, dès le principe, un droit de contrôle sur l'exploitation et les tarifs; dans les pays mêmes où il avait laissé l'industrie des chemins de fer sous le régime de la liberté, il s'est vu obligé de restreindre après coup cette liberté par quelques interdictions et mesures de contrôle dans l'intérêt du public. De même, la loi réserve à l'autorité administrative des pouvoirs de concession, de surveillance et de retrait sur les exploitations minières.

Ce sont là les premières formes du monopole; mais aujourd'hui, de nouveaux problèmes du même ordre s'imposent à l'attention du législateur; cartels et trusts, monopoles de l'eau, du gaz, de l'électricité et des tramways dans les villes, régime des eaux courantes et de la houille blanche — pour ne citer que les cas les plus connus, — sollicitent une réglementation dirigée contre l'abus du droit privé. Les garanties à prendre vis-à-vis des sociétés d'assurances-vie et accidents figurent aussi parmi les questions que l'État moderne doit résoudre en s'inspirant des intérêts généraux.

Dans beaucoup de pays, la législation qui régit les rapports des propriétaires fonciers et de leurs tenanciers s'est montrée très coercitive. En supprimant le servage et les droits féodaux, le législateur moderne le plus modéré dans ses réformes a fait œuvre révolutionnaire; lors même qu'il s'est contenté d'autoriser le rachat et de le faciliter par diverses mesures financières, son intervention dans les relations agraires en faveur des cultivateurs du sol a eu le caractère d'une expropriation. En Irlande, la loi anglaise donne à des magistrats le pouvoir de fixer le taux des fermages; de sa propre autorité, elle confère aux fermiers, par diverses garanties, une sorte de copropriété, de droit parallèle et concurrent qui fait échec à celui des landlords; aujourd'hui, elle va plus loin encore, puisqu'elle donne aux fermiers le moyen d'acquérir la pleine propriété du sol. Mais ces législations agraires sont des modes de liquidation du passé qui restent en dehors de notre objectif.

En revanche, notre attention doit se concentrer sur une sphère dans laquelle l'activité du législateur moderne s'est montrée particulièrement féconde : la protection légale des travailleurs par la réglementation du travail et les assurances sociales. Il s'agit là d'une intervention législative entièrement nouvelle, sinon toujours par ses procédés, du moins par son esprit et par son but; l'objet de cette intervention n'est pas de régler la destruction successive d'un régime pré-révolutionnaire, mais d'ordonner sur de nouvelles bases des relations sociales issues du régime nouveau; son importance pour l'avenir dépasse donc celle de tous les autres cas considérés jusqu'ici.

Depuis la première loi de 1802, par laquelle le Parlement anglais cherchait à garantir les enfants assistés contre l'exploitation dont ils étaient victimes dans les filatures, la législation ouvrière, si timide à ses débuts, a grandi dans son pays d'origine; elle s'est étendue dans les autres avec les progrès de l'industrie, et depuis la Conférence de Berlin en 1890, le courant est si universel et si rapide, qu'il n'est pas aujourd'hui un pays civilisé dans lequel le travail des salariés ne soit soumis à une minutieuse réglementation législative. Bien certainement, on se trouve ici en présence d'un phénomène qui, au même titre que le développement des associations de nature économique, dérive immédiatement de la forme capitaliste de la production. La révolution industrielle, en brisant les anciens cadres corporatifs, avait laissé le travailleur salarié sans défense contre les abus de la concurrence; l'État moderne s'est donc vu obligé de remplacer les appuis qui lui manquaient, et de lui fournir une assistance nouvelle contre des dangers nouveaux.

Aussi la législation ouvrière, prenant sa source dans un état économique semblable, présente-t elle sur l'ensemble du monde civilisé, à travers les complications et les variétés innombrables de ses formes particulières, une véritable homogénéité dans ses grandes lignes. Les expériences faites par un pays novateur sont mises à profit par tous les autres, et servent de base aux réformes qu'ils introduisent à leur tour; en sorte que les lois les plus récentes tendent à former, dans cet ordre de la législation sociale, un droit commun universel d'une remarquable unité.

L'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les ateliers furent partout l'un des premiers objets de la réglementation. Dans les débuts de la grande production industrielle, on se préoccupait surtout de l'incommodité ou du danger de certains établissements pour le voisinage. Mais on comprit vite la nécessité de protéger d'une façon

plus particulière la santé et la vie des travailleurs employés dans ces industries, principalement dans les mines. Aussi les réglementations en matière d'hygiène et de sécurité industrielle sont-elles devenues l'une des parties les plus touffues de la législation.

Rien n'égale, à cet égard, la minutie de la loi anglaise, dont les autres pays se sont inspirés. Le *Factory and workshops Act* de 1901, qui n'est qu'une codification de dispositions antérieures et déjà anciennes pour la plupart, contient une longue série de prescriptions concernant la propreté des ateliers, la ventilation et l'évacuation des poussières, le cube d'air par travailleur, la température, l'écoulement de l'humidité, etc. Au point de vue de la sécurité, il prescrit des mesures de précaution à l'égard des machines et organes de transmission, des chaudières et des trappes; il impose des dégagements et moyens de secours pour le cas d'incendie; il ordonne des déclarations et enquêtes à la suite des accidents. Dans certaines industries considérées comme dangereuses ou insalubres, les dispositions sont plus rigoureuses encore.

Le législateur ne se borne pas à établir des règles générales en cette matière; il délègue au gouvernement et aux autorités locales le pouvoir de faire des règlements particuliers, applicables à certaines industries déterminées ou même à des établissements individuellement désignés. En Suisse, notamment, les plans d'une construction industrielle doivent être approuvés par l'autorité publique. Un peu partout, les exploitations minières sont soumises individuellement à des règlements administratifs spéciaux. Enfin les autorités administratives et les tribunaux judiciaires sont investis de larges pouvoirs d'interdiction et d'injonction pour faire observer les dispositions légales et réglementaires.

Au même degré que les prescriptions sanitaires, et souvent même à une époque antérieure, la protection du travail de l'enfant dans l'industrie a été le point de départ de toute la législation ouvrière. De bonne heure, à la suite des grandes enquêtes publiques en Angleterre, des enquêtes privées de Villermé et autres hygiénistes en France, l'opinion publique s'est émue des souffrances de l'enfant dans les fabriques. Aussi les lois réglementant le travail des enfants dans un sens de plus en plus restrictif s'échelonnent-elles tout le long du XIXe siècle, vaines au début, mal appliquées et constamment éludées, puis réellement efficaces et contraignantes sous un contrôle sérieusement exercé.

C'est l'Angleterre qui prend l'initiative, se bornant d'abord à protéger l'enfant dans les fabriques textiles, puis successivement dans

les autres industries et dans les petits ateliers à partir de la décade 1860-1870. La Prusse, à son tour, limite la durée du travail des enfants en 1839 et 1853 ; sa législation est plus tard étendue à la Confédération de l'Allemagne du Nord en 1869, à l'Empire tout entier après 1871. La France suit une marche parallèle, en 1841 et 1874. L'Autriche, qui avait établi, dès 1786, une réglementation protectrice des apprentis, étend et renforce ses statuts en 1842 et 1859. Le Massachusetts en 1842, les cantons suisses à partir de 1848, légifèrent sur le même objet. Depuis lors, toutes ces législations ont été renouvelées, et la plupart de celles que l'on trouve en vigueur aujourd'hui sont postérieures à 1890; la Suisse, qui avait été plus loin que tous les autres pays par sa loi de 1877, est actuellement la seule à posséder une législation aussi ancienne. Les autres États ont suivi le mouvement; l'Italie et l'Espagne sont elles-mêmes dotées de lois récentes sur le travail industriel, et déjà l'on parle d'efforts faits dans le même sens au Japon, le dernier venu des pays de grande industrie.

La mesure la plus urgente était de fixer un âge légal d'admission pour les enfants dans les fabriques. Les premières lois ouvrières le fixaient à 8 ou 9 ans, et cette limitation, qui nous semble aujourd'hui si tristement insuffisante, apparaissait comme une atteinte audacieuse à la liberté dans un temps où l'ouvrier de 5 ans n'était pas une rare exception. Depuis cette époque, sous l'action parallèle des lois d'enseignement populaire et des lois de fabrique, l'âge d'admission a été relevé jusqu'à 12 ans dans la plupart des pays, 13 ans en Allemagne et en France, 14 ans même en Suisse, en Autriche et dans beaucoup d'États de l'Union américaine. Il faut aller jusqu'en Espagne, au Portugal ou dans quelques rares États américains pour retrouver l'âge de 10 ans.

Une fois admis à l'atelier, l'enfant, jusqu'à 14 ou 15 ans dans les pays méridionaux et en Russie, partout ailleurs jusqu'à 16 ou 18 ans, reste protégé par la loi à différents points de vue.

Sa journée de travail, coupée par des repos déterminés, est en général limitée à 10 heures. Encore beaucoup d'États, tels que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Russie, les États scandinaves, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie, ont-ils suivi l'exemple de l'Angleterre, et adopté, pour les enfants les plus jeunes au-dessous de 13 ou 14 ans, le régime du demi-temps, ou au moins celui d'une journée plus courte de 8 heures. Les législations qui conservent la journée de 11 heures pour les enfants sont devenues l'exception, et la Belgique seule admet encore pour eux la journée de 11 heures 1/2 dans l'industrie du coton.

Partout le travail de nuit est interdit aux enfants, sauf de nombreuses dérogations générales ou spéciales; l'Angleterre est le seul pays industriel où cette règle protectrice cesse de s'appliquer dès l'âge de 14 ans.

Partout aussi, la loi impose au profit des enfants le repos d'un jour hebdomadaire et celui des jours fériés. L'Angleterre fixe même pour eux une journée plus courte le samedi et les veilles de fête, de sorte que le temps de travail s'y trouve réduit à 32 heures et demie par semaine pour les enfants de moins de 14 ans, à 55 heures et demie ou 60 heures pour ceux de 14 à 18 ans. De nombreuses législations, Suisse, États américains, Australasie, Russie, etc., ont adopté le même principe des courtes journées du samedi.

Enfin, dans certaines industries et pour certains travaux insalubres ou dangereux, les législations modernes établissent des dispositions spéciales en faveur des enfants, reculant l'âge d'admission, limitant plus strictement leur journée, réglementant leur emploi ou même l'interdisant d'une façon absolue.

Après l'enfant, la sollicitude du législateur s'est portée sur la femme. Dès 1844, le Parlement anglais étendait aux femmes les dispositions qui protégeaient les adolescents de 14 à 18 ans dans les fabriques textiles. A notre époque, un peu partout, la femme est l'objet d'une protection presque aussi étendue que celle de l'enfant. La journée de travail, dans quelques pays, est un peu plus longue pour elle que pour l'enfant; mais il n'y a plus que la Belgique et quelques États secondaires pour ne pas limiter son travail journalier quand elle a dépassé 21 ans. S'il reste encore beaucoup d'États qui n'établissent en sa faveur aucune règle prohibitive du travail de nuit, du moins la Belgique est-elle le seul pays de grande industrie qui figure dans cette liste des retardataires; et quant au jour de repos hebdomadaire, il est partout assuré par la loi aux ouvrières, sauf au Portugal. Seule aussi, la Belgique oublie d'interdire aux femmes le travail souterrain dans les mines; seuls, la France et quelques rares pays négligent de leur réserver un repos de quelques semaines après les couches.

Des enfants et des femmes, la législation protectrice s'est étendue aux hommes adultes eux-mêmes. Les États qui limitent la journée de travail des hommes dans les fabriques sont encore l'exception. La France a commencé dès 1848, en établissant la limite de 12 heures; elle a continué son œuvre en 1900, lorsqu'elle a restreint la journée à 10 heures pour les hommes travaillant dans les mêmes locaux que des femmes ou des enfants. La Suisse en 1877, l'Autriche en 1885,

ont établi pour tous les travailleurs sans distinction (à partir de 16 ans en Autriche) une durée commune de 11 heures; la Russie, en 1897, a fixé la limite à 11 heures et demie pour tous les ouvriers de plus de 15 ans; enfin quelques législations, celles de l'Allemagne, de la Hollande, ont imposé dans certaines industries une journée maxima sanitaire. Pour le travail de nuit, la différence de régime entre les femmes et enfants et les hommes adultes est encore plus sensible : aucune législation ne l'interdit aux hommes, sauf en Suisse. Mais pour le repos du dimanche et des jours fériés, on constate de nos jours un mouvement d'unification qui se généralise. Le repos du dimanche est obligatoire pour tous les ouvriers industriels indistinctement en Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Russie, Roumanie, États scandinaves, Espagne, Belgique, France, États-Unis, Argentine.

Il y a donc une tendance très nette, dans beaucoup de pays, à établir une réglementation générale qui s'applique aux hommes adultes comme aux autres catégories de travailleurs industriels; les prescriptions concernant le repos du dimanche, et même, dans certains États, la durée du travail journalier, s'étendent à tout le personnel d'un établissement au même titre que les prescriptions d'hygiène et de sécurité.

La législation protectrice des travailleurs, en même temps qu'elle devenait plus minutieuse dans ses exigences et qu'elle s'appliquait à des catégories plus larges d'ouvriers, s'étendait aussi à des industries et professions plus nombreuses. Les ouvriers des mines ont été, dès le début du XIXe siècle, l'objet d'une protection spéciale, et cette protection est encore aujourd'hui plus étroite pour eux que pour les autres travailleurs; les mesures de sécurité sont plus rigoureuses, l'emploi des femmes est interdit, le travail des enfants sévèrement réglementé, la journée de travail des hommes adultes est même limitée dans les mines par certaines législations qui n'établissent aucune règle semblable dans les autres industries. Mais, en dehors des ouvriers mineurs, la législation générale du travail, à ses débuts, ne visait guère que les fabriques. Depuis lors, elle a pénétré dans bien d'autres ateliers et professions.

Nulle part cette marche par échelons n'est aussi visible qu'en Angleterre; des filatures de coton et de laine, la législation ouvrière s'est étendue à l'ensemble de l'industrie textile, puis aux autres établissements de la grande industrie, et enfin aux petits ateliers, jusqu'à ceux de l'industrie à domicile. Ailleurs, le mouvement est analogue, quoique plus raccourci; le législateur a voulu remédier d'abord aux maux les plus sensibles et les plus urgents, à ceux qui affectaient

les travailleurs dans les fabriques; ce n'est qu'après cette première expérience qu'il a entrepris la tâche plus difficile de soumettre à ses prescriptions et à celles des autorités secondaires les ateliers de la petite industrie.

A cet égard, nulle réglementation n'offre plus de difficultés que celle de l'industrie à domicile; nulle cependant n'est plus nécessaire, tant à cause des conditions misérables du travail en chambre que de l'extension qu'il prend au détriment des industries saines, par le fait même qu'il reste seul en dehors de la réglementation générale. La plupart des législations se contentent d'appliquer aux petits ateliers tout ou partie des dispositions qui régissent les fabriques; mais on sait que ces dispositions n'atteignent pas les ateliers de famille, et qu'elles restent généralement lettre morte dans les autres ateliers à domicile, faute d'une responsabilité effective et d'une inspection suffisante.

Cependant les peuples anglo-saxons ont résolument abordé le problème[1]. L'Angleterre dès 1878, les États de l'Amérique du Nord en nombre croissant depuis 1894 (New York, Massachusetts, Illinois, Pennsylvanie, Missouri, Michigan, Indiana, Ohio, Wisconsin, Maryland), la Nouvelle-Zélande et l'État de Victoria depuis la même époque, réglementent le travail à domicile avec une précision de plus en plus rigoureuse, principalement dans l'industrie du vêtement; leur tendance actuelle est de soumettre aux prescriptions législatives les ateliers de famille eux-mêmes.

Il est vrai que le souci principal du législateur a été, dans la plupart des cas, de garantir l'hygiène publique et la santé des consommateurs. S'il donne aux autorités sanitaires des pouvoirs étendus à l'égard des locaux insalubres ou infectés par des maladies contagieuses et à l'égard des articles confectionnés dans des conditions malsaines, s'il oblige l'employeur (fabricant, sous-traitant et autre) à fournir la liste et l'adresse des ouvriers employés à domicile[2], et s'il le rend responsable de l'insalubrité des locaux, si les lois américaines soumettent à un contrôle sanitaire les ateliers en chambre, et exigent pour leur ouverture une autorisation ou déclaration dont le propriétaire est responsable, si elles prescrivent l'apposition d'une marque spéciale sur les marchandises qui y sont

1. Schwiedland, *La répression du travail en chambre*, Revue d'économie politique, 1897; *Ziele und Wege einer Heimarbeitsgesetzgebung*, 2e éd., 1903, Vienne, Manz, 1899, in-8°.

2. Cette prescription se trouve encore, en Allemagne, dans l'ordonnance du 31 mai 1897 sur les ateliers de confection, § 5.

confectionnées, c'est bien, à certains égards, dans l'intérêt des travailleurs, mais c'est surtout dans un but d'hygiène publique.

Par contre, certaines dispositions ont incontestablement pour objet exclusif la protection des travailleurs; telles sont les prescriptions d'hygiène relatives à l'encombrement, à l'aération et à l'éclairage des locaux de travail; telles sont aussi les dispositions de certaines lois américaines qui interdisent d'employer dans les ateliers à domicile des personnes étrangères à la famille, à moins que l'atelier n'ait aucun accès sur les pièces d'habitation (Mass., Wisconsin, Maryland). Quant aux limitations relatives à l'âge d'admission et à la durée du travail, la loi anglaise cherche à les rendre efficaces dans l'industrie à domicile en les appliquant même aux ateliers de famille dans lesquels une personne travaille seule ou avec ses proches, et en autorisant l'inspecteur à y pénétrer de jour et de nuit[1].

Des industries de transformation et des industries extractives, la réglementation légale du travail s'est étendue, avec plus ou moins d'ampleur, aux chantiers de l'industrie du bâtiment, aux entrepôts, aux entreprises de chargement et de déchargement, aux entreprises de transport par chemins de fer et tramways, etc. Elle s'est étendue également aux exploitations industrielles de l'État et des municipalités; la journée de travail y a été réduite à huit heures en Angleterre, aux États Unis, en France même dans certains ateliers publics. En outre, l'État et les autres personnes publiques insèrent dans leurs marchés de travaux publics et de fournitures, et dans certains contrats de concession, des stipulations en faveur des ouvriers et employés; cette pratique est aujourd'hui si générale, qu'elle se rencontre même dans les pays dont la législation ouvrière est la moins avancée.

Restait le commerce de détail, y compris les boucheries, boulangeries, pâtisseries, hôtels, restaurants, débits de boissons et maisons de coiffure. L'intervention de l'État pour la protection des salariés y rencontrait des obstacles de tout ordre; le législateur devait tenir compte d'une extrême variété de situations, et prévoir de multiples difficultés d'application et de surveillance; il devait s'attendre à mécontenter des classes nombreuses et influentes, à troubler les consommateurs dans leurs habitudes. Néanmoins, le pas a été franchi, et le commerce de détail s'est trouvé lui-même atteint par la loi.

1. L'Allemagne, depuis 1903, règle l'âge d'admission et le travail des enfants de moins de 13 ans dans les établissements autres que les fabriques, même ateliers de famille, et permet d'inspecter la nuit les logements privés, s'il y a présomption que des enfants y sont employés.

Ce sont les dispositions d'hygiène qui ont été étendues les premières aux locaux du commerce et des petites industries d'alimentation. Ainsi, les boulangeries font souvent l'objet de prescriptions spéciales à cet égard, en Angleterre et ailleurs. Tout récemment, la plupart des Parlements ont légiféré sur les sièges qui doivent être mis à la disposition des vendeuses dans les magasins. Puis beaucoup d'États ont entrepris de réglementer, avec toutes les réserves nécessaires, la durée du travail dans les établissements de commerce. En Belgique et en France, la loi se borne à imposer le repos du dimanche au profit de tous les employés; ailleurs, elle prescrit, ou permet aux autorités locales de prescrire, la fermeture des magasins, débits et bureaux dans la journée du dimanche (Allemagne, Autriche, Roumanie, Danemark, Espagne, certains cantons suisses, Argentine, États de l'Union américaine, États australiens), et chaque jour de la semaine à certaines heures déterminées (Allemagne, Angleterre, Norvège, Canada, Nouvelle-Zélande, Australie); les législations d'Australie et du Cap donnent aussi aux employés une demi-journée de repos dans la semaine.

La législation ouvrière a donc une tendance à couvrir, par des prescriptions d'une très grande variété, toutes les catégories professionnelles de salariés; il n'y a plus guère, à l'heure actuelle, que les marins du commerce, les ouvriers agricoles et les gens de service qui échappent en tout ou partie à la réglementation législative.

L'hygiène et la durée du travail ne sont pas les seuls points sur lesquels se soit portée la protection du législateur. La loi intervient encore, sinon en France, du moins dans la plupart des États, pour établir un contrôle sur les règlements d'atelier. Elle exige généralement que le règlement soit envoyé à l'inspecteur, pour que celui-ci vérifie la légalité des clauses du texte et recueille les observations des ouvriers; le règlement doit être affiché et la copie remise à l'ouvrier; les amendes sont soumises à certaines limitations et versées dans une caisse de secours.

La loi réglemente aussi très souvent le paiement des salaires; elle prescrit le paiement par semaine ou par quinzaine, en dehors des cabarets; pour écarter le *truck system*, elle impose le paiement en monnaie courante, et n'autorise les retenues sur le salaire qu'en vertu de conventions écrites, pour des causes qu'elle spécifie limitativement. Parfois aussi, la loi prescrit la publicité des tarifs de salaires dans certaines industries, telles que l'industrie textile, et organise un contrôle public des poids et mesures qui doivent servir à déterminer la quantité des ouvrages exécutés.

Quant à la quotité des salaires, l'État, en général, n'agit sur eux que d'une manière indirecte, par les clauses insérées dans les marchés de travaux publics. Cependant on sait que les États d'Australasie se sont montrés plus hardis. L'État de Victoria, par une loi de 1896, donne à des commissions mixtes, composées de patrons et d'ouvriers élus par les syndicats, le pouvoir de fixer un salaire minimum pour la journée normale de huit heures dans certaines industries particulièrement atteintes par le *sweating system*, confection, lingerie, ébénisterie, cordonnerie, boulangerie. Dans le même sens, les lois de la Nouvelle-Zélande (depuis 1894), celles plus récentes de l'Australie méridionale et occidentale, de la Nouvelle-Galles du Sud et du canton de Genève, ont établi pour les conflits industriels une Cour officielle d'arbitrage, dont la sentence est obligatoire dans toute la profession intéressée. Ces diverses législations n'ont pas seulement prohibé les grèves, et donné une sanction aux contrats collectifs conclus par les unions industrielles; elles ont aussi donné la même sanction aux décisions d'arbitrage qui tiennent lieu de contrat, et institué tout un système de règlements généraux qui implique le minimum de salaires[1].

Toutes ces prescriptions sur l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les règlements d'ateliers, etc., resteraient lettre morte, si le législateur ne prenait soin d'établir en même temps un contrôle sérieux et des sanctions pénales pour leur exécution. Les premières lois ouvrières, en Angleterre et en France, furent inefficaces faute d'un organe de contrôle, et la loi espagnole de 1900 le sera probablement aussi pour la même raison. L'expérience a donc conduit les différents États à instituer un corps spécial d'inspecteurs du travail; à chaque étape nouvelle de la législation, il a paru plus nécessaire d'améliorer le recrutement des inspecteurs, d'augmenter leur nombre et de renforcer leurs pouvoirs. Quelques États ont créé en outre des inspecteurs médecins, et des délégués ouvriers dans certaines industries. Quant aux pénalités, elles consistent en amendes variées, exceptionnellement faibles en France, très élevées au contraire en Angleterre, où le système des astreintes par jour de retard donne une sanction particulièrement énergique aux prescriptions d'hygiène et de sécurité.

1. Il est remarquable que l'arbitrage obligatoire, en Australie, s'impose à l'État patron comme aux autres entrepreneurs; à la requête de l'Union des travailleurs des chemins de fer, le surintendant, en cas de différend, doit se soumettre à la juridiction de la Cour d'arbitrage et comparaître devant elle.

En même temps qu'il protège le salarié dans son travail professionnel, l'État moderne lui assure des garanties pécuniaires contre les risques qui le menacent. Les assurances ouvrières sont toutes récentes; mais, depuis l'initiative prise par l'Allemagne en 1883, elles se sont largement répandues dans le monde civilisé, et paraissent appelées à un développement dont nous ne voyons encore que le début.

Assurer à l'ouvrier la réparation des accidents dont il est victime dans son travail, ranger le risque professionnel parmi les charges que l'industrie doit couvrir au moyen de ses produits, telle fut la première préoccupation du législateur. Il n'est peut-être pas d'exemple, dans l'histoire de la législation, d'un élan aussi rapide et aussi unanime que celui qui a porté les États du monde civilisé à adopter le principe du risque professionnel. Depuis la loi allemande de 1884, mais surtout aux environs de l'année 1900, toutes les législations des pays industriels, sauf l'exception unique de la Suisse, ont adopté en cette matière quelques principes qui forment une sorte de droit commun universel : les entrepreneurs sont responsables de tous les accidents professionnels, sauf le cas d'accident volontaire, et, dans quelques pays, le cas de faute très grave de l'ouvrier; les patrons responsables doivent payer les frais du traitement médical avec une indemnité journalière, et, en cas d'infirmité permanente ou de décès, servir une rente à la victime de l'accident, à sa veuve ou à ses enfants. Le bénéfice de cette responsabilité s'étend à des catégories professionnelles de plus en plus nombreuses : ouvriers d'industrie, ouvriers mineurs, travailleurs des transports et des docks, gens de mer, employés de commerce et même ouvriers agricoles, que la plupart des législations protègent seulement en cas d'accident causé par une machine, mais que des lois plus récentes en Allemagne, en Angleterre et en Hongrie traitent aussi favorablement que les ouvriers industriels; aussi le nombre des assurés en Allemagne dépasse-t-il maintenant 19 millions de personnes. Enfin les ouvriers à domicile, si généralement dépourvus de garanties, sont visés expressément par la loi anglaise, qui établit à leur profit la responsabilité de l'employeur indirect par-dessus le sous-contractant.

Sur le principe de l'assurance obligatoire, les législations sont moins unanimes. Les patrons responsables ne sont obligés de s'assurer que dans quelques pays : en Allemagne, où ils sont groupés à cet effet par corporations professionnelles; en Autriche, en Norwège et dans le Luxembourg, où ils sont groupés par corporations régionales; en Italie, en Hollande et en Finlande, où ils conservent

une certaine liberté dans le choix de l'organe d'assurance. En France, en Belgique et en Suède, la loi donne aux salariés des garanties aussi solides que celle de l'assurance obligatoire, en établissant un fonds commun qui couvre les risques d'insolvabilité des débiteurs, et en instituant diverses sûretés telles que privilèges, dépôts et cautionnements, contrôle public des établissements d'assurance, etc. Ailleurs, au contraire, en Angleterre notamment, la loi n'établit aucun système de garantie.

Les autres assurances ouvrières sont beaucoup plus rares. L'assurance publique contre le chômage n'a été essayée jusqu'ici que dans quelques villes. L'échec de la caisse obligatoire de Saint-Gall, en 1896, a fait ressortir les difficultés particulières de l'assurance appliquée au chômage; ces difficultés tiennent à la différence des risques, qui varient suivant les professions et les individus, et surtout à la nature même du risque, qui prête si facilement à la fraude du chômage volontaire. Aussi l'exemple ne s'est-il pas généralisé; les seules caisses municipales aujourd'hui existantes, celles de Berne et de Cologne, sont des caisses facultatives d'un fonctionnement très limité; elles recrutent leur clientèle exclusivement dans les professions soumises aux chômages de saison, et ne font supporter aux assurés que la plus faible partie des charges de l'institution. Jusqu'ici, l'assurance contre le chômage n'a donné des résultats satisfaisants que dans les syndicats ouvriers, à cause du contrôle réciproque qui peut s'y exercer; aussi les communes ont-elles mieux réussi en soutenant les caisses syndicales de chômage et la prévoyance individuelle, comme à Gand, qu'en se chargeant elles-mêmes de l'assurance [1]. Quant à l'État, il n'a jamais encore tenté d'organiser l'assurance facultative ou obligatoire contre le chômage; mais en France, il subventionne les caisses syndicales de chômage à certaines conditions; en Allemagne, la question a été mise à l'étude.

L'assurance obligatoire contre la maladie, introduite en Allemagne dès 1883, y a pris des développements successifs par le fait du législateur et même des autorités communales, qui ont reçu la faculté d'appliquer cette assurance aux salariés de l'agriculture, aux ouvriers à domicile et à quelques autres. Aussi protège-t-elle aujourd'hui plus de 9 millions de travailleurs, affiliés à différentes caisses (caisses libres, caisses d'établissement, caisses communales, etc.), et obligés par la loi d'en acquitter la cotisation pour les deux tiers, le troisième

1. Louis Varlez, *Les formes nouvelles de l'assurance contre le chômage*, Rousseau, 1903, in-12.

tiers restant à la charge des employeurs. Depuis l'initiative prise par l'Allemagne, l'assurance obligatoire contre la maladie n'a été adoptée que par l'Autriche, la Hongrie et le Luxembourg; mais d'autres États, comme la Belgique et le Danemark, allouent des subventions aux sociétés et caisses privées de secours contre la maladie.

L'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse a eu moins de rayonnement encore. Établie en Allemagne depuis 1889, elle y est organisée par grandes caisses régionales, et s'étend à près de 13 millions et demi de salariés de toute catégorie; moyennant des contributions mises à la charge de l'État, des patrons et des assurés, l'assurance donne droit à une pension qui, en 1902, ne dépasse guère en moyenne 187 à 191 francs par an, à l'âge de soixante-dix ans ou en cas d'infirmité prématurée.

Cette vaste entreprise de l'Empire allemand est restée jusqu'ici isolée. Sans doute, on rencontre aussi des pensions de vieillesse en Australie et en Nouvelle-Zélande; mais ces pensions sont servies aux seuls indigents, et bien que le taux en soit relativement élevé (450 ou 650 fr. à partir de soixante-cinq ans), l'État seul les supporte, sans contribution des intéressés. Ce n'est donc pas de l'assurance ouvrière comme en Allemagne; c'est plutôt de l'assistance généralisée comme au Danemark et en France.

Mais, dans beaucoup de pays, les ouvriers des mines sont spécialement favorisés par l'institution de caisses de secours et de retraites obligatoires. D'autres catégories de salariés, les gens de mer en France, les ouvriers agricoles en Hongrie, sont également assurés d'une pension de retraite. Certains États, comme la Belgique, encouragent l'assurance facultative pour la vieillesse en majorant fortement les versements volontaires des assurés. Et plus généralement, on peut dire que la question des retraites ouvrières est aujourd'hui posée un peu partout; des projets d'organisation sont en instance devant plusieurs Parlements, et, si des obstacles d'ordre financier retardent encore la solution, du moins semble-t-il dès maintenant que des majorités sont acquises au principe et disposées à le faire triompher.

En résumé, sur tous les points qui intéressent la condition des salariés, nous observons de nos jours un courant législatif qui gagne sans cesse en largeur et en profondeur. Nul pays de civilisation industrielle n'a pu s'y soustraire; l'initiative d'une réforme est prise tantôt par un vieux pays comme l'Angleterre, l'Allemagne ou la France, tantôt par une nation jeune située aux antipodes; mais le mouvement ne tarde pas à se propager, sous la pression univer-

selle de la démocratie qui grandit à côté du capitalisme ; les gouvernements et les majorités réfractaires sont entraînés à leur tour, et les corporations les plus attachées au *self-help*, comme les *Trade-Unions* anglaises, se rallient elles-mêmes à la méthode de la contrainte législative, qui leur paraît plus expéditive et plus large dans ses effets que l'action des associations privées. Partout les prescriptions se multiplient et se compliquent, s'appliquant à des objets nouveaux ou à des catégories nouvelles d'intéressés ; les moyens de contrôle et les sanctions se fortifient ; les actes épars, émis au jour le jour et sans vue d'ensemble suivant les besoins, se condensent en monuments réguliers, en codes du travail, qui font eux-mêmes l'objet de refontes successives. Des traités de travail, comme celui dont la France et l'Italie ont donné le premier exemple en 1904, des accords diplomatiques comme ceux qui doivent intervenir entre quinze États européens à la suite de la Conférence de Berne de 1905 au sujet du travail de nuit des femmes dans l'industrie, tendent enfin à donner aujourd'hui à la législation ouvrière le caractère international dont elle a besoin [1].

Section II. — Exploitations de l'État.

L'État moderne, si envahissant vis-à-vis de l'industrie privée par ses mesures de réglementation et de contrôle, l'est-il au même degré par ses entreprises directes? Observe-t-on de nos jours une tendance générale de l'État à se substituer aux particuliers dans les entreprises industrielles et commerciales, pour les gérer au profit de tous et attribuer à la collectivité les bénéfices capitalistes de leur exploitation? Sur ce point comme sur les précédents, il s'agit beau-

1. Sur les lois ouvrières antérieures à 1897, voir Willoughby, *Foreign Labor Laws*, Bull. of the Dep. of Lab., Washington, nov. 1899, janv., mars, mai et sept. 1900. et mars 1901. — Depuis 1897, *Annuaire de la législation du travail*, publié par l'Office du Travail de Belgique. — *Congrès international de la législation du travail* tenu à Bruxelles en 1897, *Rapports et comptes rendus*, Bruxelles, Weissenbruch, 1898. in-8. — *Congrès international pour la protection légale des travailleurs*, tenu à Paris en 1900, Rousseau, 1901, in-8°. — Paul Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle*, 2e éd., Rousseau, 1902, in-8°, et l'abondante bibliographie citée dans cet ouvrage. — Bellom, *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger*, Rousseau, 1899-1906, 8 volumes in-8°. — Pour les États-Unis : Second special Report of the Commissioner of Labor, *Labor Laws of the United States*, 2e éd., Washington, 1896, in-8°. Les lois successivement publiées depuis cette époque sont insérées dans le Bull. of the Dep. of Labor; voir aussi le Bulletin de l'Office du travail, avril 1902, p. 253.

coup moins d'exposer l'état de choses actuel avec tous les développements d'une étude spéciale, que de suivre le mouvement pour en discerner les tendances.

Les exploitations de l'État forment certainement une masse imposante dans tous les pays, même chez ceux qui ont le mieux respecté l'intégrité de l'industrie privée. Mais on ne saurait rattacher toutes ces entreprises à l'évolution contemporaine, pour conclure à une attraction générale des sociétés civilisées vers le socialisme d'État.

Bien au contraire, la plupart des exploitations publiques remontent à une époque déjà ancienne ou même très éloignée, et n'ont été entreprises par l'État que pour des causes fort étrangères aux préoccupations démocratiques. Contemporaines de la formation des monarchies centralisées, elles ont eu le même but que les mesures économiques de l'ancienne politique mercantile : procurer des ressources au fisc royal, accroître la richesse du prince pour subvenir aux besoins de sa politique, ou resserrer les liens de la centralisation administrative pour fortifier son autorité. Aussi les États dont le domaine industriel et fiscal est le plus ancien et le plus vaste, les États comme la Prusse et la Russie qui exploitent des mines, des carrières, des salines et des usines, sont-ils ceux où le pouvoir monarchique s'est exercé et maintenu avec le plus de force. Les monopoles fiscaux, en particulier, présentent nettement ce caractère historique. Quelques-uns, comme celui du sel, ont été abandonnés en France et en Allemagne; d'autres, comme celui des tabacs et des allumettes chimiques en France, celui de l'alcool en Russie, ont été institués récemment; mais, dans ces diverses modifications, le seul intérêt qui ait guidé les gouvernements et les Parlements a toujours été celui du Trésor.

Toutefois, il est arrivé que, par la transformation politique qui s'est opérée dans la plupart des États européens, des moyens fiscaux créés dans le but exclusif de servir le pouvoir personnel et la puissance militaire du prince sont devenus des sources de revenus pour l'État démocratique. Du jour où la souveraineté s'est trouvée déplacée, les ressources tirées des exploitations publiques ont été mises à la disposition de la nation pour être appliquées à des besoins collectifs. Distinction de pure forme, sans doute, si les entreprises d'État n'ont toujours d'autre destination que de fournir des revenus au Trésor, et si ces revenus ne reçoivent pas une affectation plus démocratique qu'auparavant. Mais l'esprit change aussi quand le pivot du pouvoir se déplace.

Il est difficile d'attendre, d'une exploitation purement fiscale, qu'elle poursuive un autre but que celui du rendement. Toutefois, l'État moderne ne peut pas, dans la direction même de ses régies financières, négliger complètement les intérêts du public et ceux du personnel qu'il emploie. Ainsi les administrations publiques sont obligées de tenir compte des revendications de leurs ouvriers dans les manufactures de tabacs et d'allumettes chimiques. L'administration prussienne des houillères fiscales de la Sarre a su, dans la crise du charbon en 1900, maintenir des prix modérés, et protéger le public contre les exigences des intermédiaires; elle a conservé une production régulière, pour ne pas être obligée plus tard d'abaisser les salaires et de renvoyer des ouvriers [1]. Il est même un monopole récent, celui de l'alcool, que la Suisse paraît avoir établi autant dans l'intérêt des consommateurs et de la santé publique que dans celui du Trésor.

La transformation du point de vue est surtout sensible dans le service des postes. Si l'État s'en est chargé dès l'antiquité et le moyen âge, c'était uniquement, à l'origine, pour assurer les relations du pouvoir central avec les autorités locales et fortifier la centralisation administrative; et si maintenant encore l'État se réserve le monopole des postes, s'il l'étend aux télégraphes et téléphones, rachetant partout, sauf aux États-Unis, les lignes qui ont pu être établies par l'industrie privée, c'est bien toujours pour rester le maître de ses communications; cet objectif est certainement celui qui domine les puissances maritimes, dans leur hâte à placer les câbles sous-marins sous leur contrôle. Néanmoins, le but principal de l'exploitation par l'État est aujourd'hui de procurer au public la sécurité et la régularité des correspondances, et d'assurer le fonctionnement d'un service essentiel sur tous les points du territoire, jusque dans les régions où il est le moins rémunérateur.

Le même souci des intérêts généraux guide l'État dans la construction des voies de communication. Les routes romaines étaient des moyens de conquête et de domination; les routes modernes, tout en conservant leur intérêt stratégique, sont faites principalement dans l'intérêt du public. L'État s'impose de lourdes charges pour multiplier les routes, les ponts, les canaux de navigation, les ports et les phares; il rachète les voies de communication quand il ne les a pas

1. Paul Weiss, *L'exploitation des mines par l'État*, p. 76 et s., Rousseau, 1901, in-8°. — *Moniteur officiel du commerce*, Rapport de M. Jullemier, consul général de France à Stuttgard, 1902, p. 1026. — Toutefois, dans l'enquête allemande sur les cartels, on a entendu quelques critiques au sujet des prix.

construites lui-même, de manière à affranchir le public de tout péage.

C'est surtout en matière d'exploitation des voies ferrées que le système de la régie par l'État a pris une extension considérable dans ces trente dernières années. A vrai dire, les raisons d'ordre stratégique, politique et financier ont été bien souvent les raisons déterminantes de cette politique. Il n'en est pas moins vrai que l'État s'est proposé en même temps d'améliorer le service, sans se laisser arrêter comme une compagnie privée, par le souci des dividendes; il a voulu disposer des tarifs dans un intérêt général, et protéger le public contre des prix de monopole ou des tarifs différentiels altérant les conditions de la concurrence. A l'heure actuelle, en dehors de l'Angleterre et des États-Unis, qui ont gardé un régime de liberté, en dehors de la France, qui a établi un contrôle rigoureux sur l'exploitation des compagnies, on ne rencontre guère l'exploitation par l'industrie privée que dans les États pauvres, qui sont obligés de remettre à des capitalistes étrangers la construction de leurs réseaux. Certains États ont toujours possédé leurs lignes; ailleurs, la proportion des lignes exploitées par l'État s'est élevée depuis trente ans d'une façon continue, tant par des rachats que par des constructions neuves[1].

Dans ses entreprises financières plus encore que dans ses entreprises industrielles, l'État moderne se montre progressif en vue de servir les intérêts particuliers de ses membres. Si la Banque impériale de Russie peut être citée comme une institution créée dans un but de gouvernement pour servir d'auxiliaire au Trésor public, les établissements financiers des autres États européens sont bien plutôt destinés à rendre des services au public. Partout on trouve des caisses publiques de dépôt et d'épargne, qui se chargent de recevoir les plus petites sommes pour encourager l'épargne populaire; beaucoup de ces caisses, à l'étranger, cherchent à développer la richesse

1. En Norwège, Serbie et Australie, les chemins de fer sont pour la totalité entre les mains de l'État; le rachat s'est effectué, en Roumanie, dès 1885, et en Suisse de 1900 à 1903, sauf pour le réseau du Gothard qui sera racheté en 1909; en Italie, l'État a repris en 1905 l'exploitation de 10 000 kil. qu'il affermait jusque-là à des compagnies; ailleurs, la proportion du réseau de l'État dans l'ensemble, entre 1870 et 1900, s'est élevée de la manière suivante :

Allemagne	46,1	p. 100	à 92,6	p. 100
Autriche	0,2	—	à 42,7	—
Hongrie	10,2	—	à 41.8	—
Russie	10,2	—	à 59,5	—
Belgique	30	—	à 88,5	—

(*Statistical Abstract for the principal and other foreign Countries from 1890 to 1900*, p. 276. — Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., v° *Eisenbahnen, Eisenbahnstatistik*, par Wiedenfeld.)

du pays en consacrant une partie de leurs capitaux à des prêts hypothécaires et commerciaux. La Caisse d'épargne postale de l'Empire d'Autriche a même organisé tout un service de chèques et de compensations ; la Caisse centrale des associations coopératives agricoles et la *Seehandlung*, en Prusse, sont de véritables banques d'État[1].

L'État moderne n'est pas seulement industriel, exploitant de mines, entrepreneur de transports et banquier ; depuis quelques années, il s'est fait assureur. Dans les pays d'assurances ouvrières obligatoires, cette fonction a pris naturellement une grande importance ; là, les diverses caisses d'assurances contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse sont des institutions publiques organisées par l'État, ou au moins contrôlées par lui et soumises à un régime très centralisé. C'est ainsi qu'en Allemagne les établissements d'assurance pour l'invalidité et la vieillesse sont des organes propres de l'État ; et comme ils emploient une grande partie de leurs énormes ressources en constructions ouvrières, hôpitaux, sanatoriums populaires et autres affectations d'utilité publique, le domaine des œuvres collectives s'étend par leur fait dans une double direction. Dans les pays où les assurances ouvrières sont facultatives, l'assurance par l'État n'a pu prendre un pareil développement ; cependant, la plupart des États ont institué des caisses nationales d'assurances, de prévoyance et de retraites ; d'autres, comme la Belgique, ont annexé ce service à la Caisse nationale d'épargne déjà existante[1].

Il existe même certains pays dans lesquels l'assurance contre l'incendie est un service géré par l'État, les provinces ou les villes ; parfois l'assurance est obligatoire pour les immeubles, et la caisse publique est investie d'un monopole. Ces institutions, il est vrai, sont la plupart fort anciennes ; quelques-unes remontent au XVIIIe siècle ; mais leur importance s'est beaucoup accrue dans ces derniers temps. C'est ainsi qu'en Allemagne les capitaux assurés par les caisses publiques d'assurance immobilière, de 13 milliards de francs en 1856, se sont élevés à 70 milliards en 1903. Des institutions analogues se rencontrent en Autriche, en Suisse, en Russie et dans les États scandinaves[2].

Les exploitations d'État ont donc une tendance générale à s'exercer pour la satisfaction des besoins du public, et sur certains points,

1. La *Seehandlung*, créée par le gouvernement en 1777 pour faire des opérations de commerce et d'industrie, se borne aujourd'hui aux opérations de banque à court terme, aux émissions et conversions d'emprunts publics (Raffalovich, *Le marché financier en 1904-05*, p. 330 et s., Guillaumin, 1905, in-8°).

2. Voir Annexe VIII.

télégraphes et téléphones, chemins de fer, caisses de dépôts, caisses d'assurances, à prendre une importance croissante dans l'organisation économique. Jusqu'ici, il est vrai, l'État n'a pas étendu son domaine industriel en dehors des transports[1]; mais on sait que, dans certains pays, il existe un parti puissant qui le pousse non seulement à racheter les voies ferrées, mais même à se charger de l'exploitation des mines, à exercer le monopole de l'alcool, celui du raffinage du sucre et du pétrole, et d'autres encore.

L'État hésite cependant à s'engager dans cette voie, dont il n'ignore pas les périls. Il a si bien conscience des inconvénients de l'exploitation en régie, que parfois il cherche à se limiter lui-même en séparant du gouvernement politique la gestion économique de ses propres établissements. Dans ce but, il donne à ses entreprises une autonomie administrative et financière plus ou moins complète; il leur confère la personnalité, les dote d'une administration indépendante, soustraite aux influences politiques, et leur attribue un budget distinct dont les excédents seuls sont versés au budget général, afin qu'elles puissent pratiquer un amortissement régulier et étendre leurs dépenses suivant les nécessités industrielles. Quelques-uns de ces traits se rencontrent dans l'organisation du réseau d'État français; on les trouve mieux encore dans le fonctionnement des diverses caisses publiques de dépôts et d'assurances à l'étranger.

Enfin l'État, lorsqu'il cède à une compagnie privée l'exercice d'un monopole, peut se réserver, en certaines circonstances, non pas un simple droit de contrôle, mais une part effective dans l'administration et même dans les produits. C'est ainsi que la Hollande, après avoir racheté ses voies ferrées, les a données en location à des compagnies fermières moyennant une part des recettes brutes ; l'Italie a longtemps pratiqué le même système. Dans des situations différentes, vis à-vis des compagnies de chemins de fer en France, vis-à-vis des Banques nationales d'émission en Allemagne, en France, en Belgique, en Italie, l'État s'est réservé une quote-part des bénéfices. Ce régime mixte se rapproche de l'exploitation par l'État, sans permettre aucune confusion des deux domaines politique et économique ; la société fermière peut être considérée comme préposée à un service public qu'elle gère pour le compte de l'État et sous son contrôle, en retenant pour la rémunération de ses services une partie des produits.

1. Toutefois l'État prussien cherche, depuis 1905, à acheter une compagnie houillère dans le bassin rhénan-westphalien, la Hibernia, pour entrer dans le Kohlensyndicat. Il s'est heurté jusqu'ici à la résistance des chefs du cartel.

Section III. — Exploitations des municipalités.

Les villes modernes, plus libres dans leurs allures, se montrent aussi plus entreprenantes que l'État.

Les services publics qui relèvent des municipalités, notamment l'enseignement et l'assistance, se sont largement développés de nos jours. Dans toutes les villes, les écoles et les divers établissements de culture scientifique et artistique se sont multipliés en même temps que les hôpitaux, crèches, asiles, fourneaux économiques, vestiaires et cantines scolaires institués par les municipalités. Les services de l'hygiène et de la voirie ont pris une importance considérable; les villes se sont donné un outillage en rapport avec les nouveaux besoins de la civilisation, elles ont édifié des quais, docks, marchés, égouts, abattoirs, bains et lavoirs, théâtres, etc., et elles en tirent un revenu important; les villes anglaises elles-mêmes, qui avaient si longtemps abandonné ces divers ouvrages à l'initiative privée, sont entrées largement, depuis quelques années, dans la voie de leur municipalisation. Enfin les villes ont créé, dans ces derniers temps, diverses institutions en faveur des classes ouvrières, non seulement des caisses d'épargne municipales et des monts-de-piété, mais aussi des caisses de chômage municipales, comme à Berne et à Cologne, et des bureaux de placement municipaux, très nombreux en Suisse et surtout en Allemagne, où ils sont dirigés par les représentants des patrons et des ouvriers, et reliés entre eux sur toute la surface du pays [1]. D'autres villes, sans gérer elles mêmes ces services, allouent des subsides aux syndicats ouvriers pour grossir leurs secours de chômage (système de Gand), ou soutiennent les Bourses du travail en leur fournissant un local et des subventions (municipalités françaises). La ville de Vienne a même institué une Caisse municipale de retraites et d'assurances sur la vie, et certaines grandes villes, en Allemagne et ailleurs, possèdent des caisses publiques d'assurances contre l'incendie.

Mais l'effort principal des municipalités s'est tourné, depuis une dizaine d'années, vers les exploitations industrielles lucratives. Jusqu'ici la France, comme la Belgique, est restée en dehors du mouvement; ailleurs, au contraire, le socialisme municipal a fait d'immenses progrès, principalement en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne,

1. Depuis 1897, le nombre des placements opérés en Allemagne par ces bureaux mixtes a presque doublé, il est de 1 086 874 en 1901.

en Autriche-Hongrie, en Suisse et en Italie. Sans doute, les exploitations municipales ne sont pas un fait absolument nouveau, et l'on pourrait en citer quelques-unes, parmi les exploitations d'eau et de gaz, qui remontent au milieu du XIXe siècle; mais la municipalisation de ces entreprises ne s'est généralisée que tout récemment[1].

Les exploitations municipales les plus nombreuses concernent des services qui tournent naturellement au monopole; ce sont en effet des services qui empruntent le sol de la voie publique, eaux, gaz, lumière électrique, tramways. Aujourd'hui, beaucoup de villes, surtout parmi les plus importantes, étendent le domaine municipal dans cette direction, par rachat ou construction. Les municipalités, qui sont généralement aux mains des classes moyennes, ont rarement pour but conscient de poursuivre une politique socialiste et de réaliser une partie du programme collectiviste, sutout en Angleterre; mais il leur semble que des monopoles d'un caractère aussi essentiellement public, intéressant la généralité des habitants, doivent être gérés dans l'intérêt de tous, et que les bénéfices qui en résultent doivent profiter à tous. En se chargeant elles-mêmes de leur exploitation, elles visent à étendre et perfectionner le service, à améliorer la situation du personnel, à diminuer les tarifs plutôt qu'à réaliser des bénéfices; néanmoins, certaines villes conservent des tarifs assez élevés pour tirer de ces exploitations des profits importants, qui sont consacrés aux dépenses locales ou affectés à des dégrèvements d'impôts.

Naturellement, les villes qui se sont chargées de ces entreprises ont accru leurs dettes dans de fortes proportions. Les villes anglaises ont emprunté pour cet objet 4 milliards et demi de francs; mais le Parlement les oblige à un amortissement régulier, qui s'élève, en 1902, pour les villes incorporées d'Angleterre et de Galles, à un sixième environ des capitaux empruntés; après avoir pourvu à cette charge, elles disposent encore d'un bénéfice net de plus de 14 millions. Dans beaucoup de villes anglaises, les régies municipales sont

1. Voir Annexe VIII. — L'Annexe contient quelques chiffres officiels sur les résultats financiers des entreprises municipales. Des chiffres de cette nature, comparés à ceux de l'industrie privée, ne peuvent avoir une signification sérieuse et une valeur utilisable que si on les soumet à une critique approfondie, dont les éléments font généralement défaut. Il faudrait vérifier la sincérité des bilans, interpréter leurs chiffres, combler leurs lacunes, comparer les coefficients d'exploitation d'après les difficultés de l'entreprise dans chaque cas particulier, posséder des données complètes sur l'importance du capital d'établissement pour apprécier si le chiffre de l'amortissement est suffisant, etc. Cette étude ne peut être faite que par des spécialistes dans des monographies. Il ne pouvait être question de l'entreprendre ici, non plus qu'une étude sur la rentabilité des chemins de fer de l'État comparée à celle des lignes concédées (Howe, *Municipal Ownership in Great Britain*, Bull. of the Bureau of Labor, Wash., janv. 1906).

confiées à des organes distincts, à des spécialistes qui exercent leurs pouvoirs d'une façon indépendante, sous le contrôle du conseil municipal; le budget et les comptes de ces entreprises sont dressés à part et restent nettement séparés du budget municipal. Telle est également l'organisation prescrite par la loi italienne sur la régie directe des services publics par les municipalités [1].

Les premières entreprises municipales ont été les entreprises d'eaux, et ce sont encore aujourd'hui les plus nombreuses; essentielles à la santé publique, elles sont en effet relativement simples à gérer. En Angleterre, les grandes villes qui, comme Londres jusqu'en 1904, laissent ce service à une compagnie concessionnaire, sont une rare exception. Certaines villes, Manchester, Birmingham, Liverpool, Glasgow, ont dépensé pour leur alimentation d'eau des sommes considérables, variant de 100 à 175 millions de francs, et l'on calcule que le capital employé par les 1045 villes anglaises où la régie est pratiquée s'élève à plus de 1 700 millions. Aux États-Unis, la municipalisation des eaux est plus avancée encore; 1 800 localités exploitent elles-mêmes ce service, pour lequel elles ont dépensé plus de 2 500 millions de francs. Partout ailleurs, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Russie, au Canada, en Australie, et même en France, le système de la régie est très fréquent.

La municipalisation du gaz, bien que datant du milieu du XIXe siècle dans certaines grandes villes d'Allemagne, de Suisse et des pays scandinaves, est généralement postérieure à celle de l'eau; l'exploitation du gaz, en effet, comporte des achats de houille et des ventes de sous-produits qui lui donnent un caractère plus nettement commercial. Mais aujourd'hui, en Angleterre, les entreprises municipales de gaz se rencontrent dans 256 villes; elles ont coûté près de 900 millions de francs, donnent un profit net de 60 millions, et, sans avoir encore la même importance que les entreprises des compagnies concessionnaires, elles alimentent une clientèle de consommateurs presque aussi considérable. Manchester, qui a dépensé pour ce service, depuis 1843, un capital de 59 millions de francs amorti pour plus de moitié, en retire un bénéfice annuel de plus de 3 millions, après avoir pourvu à toutes les charges. En dehors de l'Angleterre, la régie municipale du gaz existe aussi aux États-Unis et dans beaucoup de villes du continent européen, principalement en Allemagne,

1. Sur cette loi, voir le Rapport de M. Majorana, *La municipalisation des services publics en Italie*, Revue socialiste, mars et avril 1903. — Adrien Véber, *Rapport sur l'organisation du régime du gaz à Paris*, p. 176 et s., Ch. des Dép., Session extr. de 1902, Annexe n° 483.

où l'on compte 41 régies municipales ; le bénéfice net est de 4,2 millions de francs à Hambourg, 3,4 millions à Berlin, 1,2 à 2,5 millions à Dresde et Cologne. D'autres régies se rencontrent encore ; en Hollande, en Suède, en Autriche-Hongrie, en Suisse, en Italie. Les villes italiennes ont su utiliser à cet effet les ressources que les institutions d'épargne et de coopération mettaient à leur disposition.

Après l'eau et le gaz, les villes ont entrepris de fournir la lumière électrique. Actuellement, les entreprises municipales de cette nature sont deux fois plus nombreuses en Angleterre que les entreprises privées ; elles ont coûté 750 millions de francs environ ; des villes comme Glasgow, Liverpool, Manchester ont dépensé dans ce but un capital de 25 à 40 millions de francs. On compte 323 entreprises de ce genre en Angleterre, 460 aux États-Unis, 36 en Allemagne, d'autres encore en Italie et surtout en Suisse, où les moindres localités peuvent se procurer la force à bon marché.

Puis les villes anglaises, et quelques villes du continent ont municipalisé leurs tramways. Les entreprises de tramways exploitées par les municipalités sont au nombre de 86 en Angleterre ; elles ont coûté plus de 500 millions de francs ; elles égalent à peu près les entreprises privées en nombre et en importance et progressent chaque année à ces deux points de vue. Glasgow, qui a dépensé plus de 50 millions de francs pour ses tramways, en retire un bénéfice annuel de 6 millions, qu'elle consacre presque en entier à l'amortissement.

Aujourd'hui, il semble que ces municipalisations de monopoles ne suffisent plus aux administrations urbaines. Les villes sont entraînées vers de nouvelles entreprises par d'autres préoccupations, principalement par celle de l'hygiène publique.

Certains quartiers des grandes villes, où s'entasse une population misérable, sont un danger permanent pour la santé publique ; chez les peuples civilisés qui savent le mieux apprécier la valeur de la vie humaine, les autorités locales ne se contentent pas de posséder des pouvoirs pour l'assainissement des logements insalubres, elles en usent effectivement. Mais il ne suffit pas non plus de raser des quartiers malsains et encombrés ; le remède serait pire que le mal, si la population déplacée s'entassait dans d'autres taudis plus sordides encore. Le législateur anglais l'a compris ; en 1890, il a prescrit aux autorités municipales de reconstruire après avoir démoli. Ce fut là, pour les villes anglaises, un énergique encouragement à se charger elles-mêmes des constructions ouvrières. A Londres, où le mal est plus grand que partout ailleurs, où 250 000 personnes logent

à raison d'une chambre par famille[1], le Conseil de comté a entrepris une œuvre considérable; il a transformé un quartier tout entier, dépensant 32 millions de francs pour les reconstructions, fournissant des logements à une population de 20 000 personnes, et projetant d'en loger bientôt 80 000 ; un jour s'élèvera dans la banlieue une ville de 6 000 cottages pour 42 000 habitants, que le Conseil aura créée de toutes pièces en y affectant une somme de 75 millions de francs. Glasgow, Manchester, Birmingham, d'autres encore, au nombre d'une soixantaine, ont suivi l'exemple, et certaines villes d'Allemagne, de Suisse et d'Italie se sont engagées dans la même voie. Efforts souvent mal dirigés, qui réussissent rarement à replacer la population la plus pauvre expulsée des logements démolis ; mais les tâtonnements ne sont-ils pas inévitables au début de cette œuvre difficile, l'une des plus urgentes de notre temps ? L'expérience conduira nécessairement les villes à entreprendre des constructions moins coûteuses pour atteindre leur but, et déjà Birmingham peut offrir des logements à prix réduits. Quelques villes entretiennent même des maisons de refuge, des *lodging houses*, pour y abriter la population flottante.

Dans le même but d'hygiène, et afin de diminuer la mortalité infantile, certaines villes anglaises ont entrepris de vendre du lait stérilisé. Sur cette pente, il est facile d'aller plus loin. Pourquoi les villes ne se chargeraient-elles pas de vendre des denrées de première nécessité, afin de fournir à la population pauvre des aliments sains à juste prix? En fait, les boulangeries municipales sont déjà nombreuses en Italie; il existe même, dans ce pays, quelques boucheries et pharmacies municipales. Aussi les villes anglaises sont-elles sollicitées aujourd'hui d'étendre leurs services à la vente des denrées alimentaires, et de municipaliser les débits de boissons dans un but d'hygiène.

A côté de ces villes entreprenantes, il faut signaler aussi celles qui, reculant devant les responsabilités de la régie directe, adoptent de préférence le régime mixte du bail à ferme ou de la régie intéressée, comme l'État le fait lui-même dans certains cas. En Angleterre et sur le continent, des entreprises de gaz et de tramways sont affermées en assez grand nombre à des compagnies privées, qui exploitent sous le contrôle de la ville et lui cèdent une part plus ou moins forte des produits bruts ou des bénéfices, suivant la part que la ville a prise elle-même aux dépenses d'établissement. Des capitales comme Londres,

1. *Fifth and final Report of the royal Commission on Labour*, 1894, p. 128, Londres, Eyre and Spottiswood, 1894.

Paris et Berlin ont eu recours à ce système pour une partie de leur réseau de tramways ou pour leur Métropolitain. Quant aux constructions de logements ouvriers, bien des villes, au lieu de les entreprendre elles-mêmes, se contentent de venir en aide à l'initiative privée, soit en allouant des terrains à titre de propriété ou d'emphytéose, des subventions et des garanties d'intérêts aux sociétés qui se chargent de cette entreprise sans esprit de spéculation, soit en instituant à leur profit des caisses de prêts hypothécaires.

Sous une forme ou sous une autre, les autorités municipales étendent donc leur rôle économique ; les villes qui municipalisent les monopoles sont chaque année plus nombreuses, les fonctions dont elles se chargent deviennent plus importantes et plus variées. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cet envahissement du domaine économique par les municipalités, il faut noter le fait parmi les plus significatifs; le socialisme municipal fait partie intégrante de l'évolution contemporaine comme la concentration industrielle, les trusts, la coopération, les associations agricoles, les syndicats professionnels et la législation ouvrière; il contribue, lui aussi et pour sa part, à faire pénétrer plus de communauté dans nos sociétés individualistes et à leur donner une physionomie nouvelle.

LIVRE IV

LES INDUCTIONS TIRÉES DES FAITS

CHAPITRE XVII

Les systèmes devant les faits.

Les sociétés civilisées s'acheminent-elles vers un régime de pur individualisme et de laisser-faire, comme les uns le prétendent? Sont-elles, au contraire, entraînées vers le socialisme, comme l'affirment les autres? L'étude précédente sur le développement des organes économiques nous fournira peut-être les éléments d'une réponse. Après quelques observations consacrées à l'individualisme, nous aurons à revenir sur les divers systèmes socialistes, non plus pour les étudier en eux-mêmes et dans leur fonctionnement théorique, mais pour vérifier si l'évolution leur est favorable.

Section I. — Individualisme.

La thèse individualiste d'Herbert Spencer et de M. de Molinari paraît justifiée par les faits, lorsqu'elle représente la structure sociale de l'avenir comme devant être formée par un réseau d'innombrables associations reliées entre elles par des liens multiples et entre-croisés.

Mais, à d'autres égards, la pure doctrine libérale, mise en échec par la croissance des fonctions économiques de l'État et des communes, se montre insuffisante et semble déjà vieillie. Sa faiblesse est de compter, en toute circonstance, sur la vertu souveraine de la libre concurrence pour réaliser le progrès par la survie des plus aptes, et d'admettre qu'il suffit d'établir la liberté des contrats et l'égalité des droits pour assurer le jeu bienfaisant des harmonies naturelles;

son erreur est de supposer qu'un régime d'individualisme absolu, dans lequel l'État sera réduit aux seules fonctions de sécurité, s'imposera nécessairement un jour par la supériorité des sociétés qui le pratiqueront. Contre cette conclusion proteste l'expérience de la civilisation contemporaine.

Il serait sans profit, je pense, de reprendre ici une discussion épuisée sur la théorie classique de l'harmonie des intérêts légitimes; et à vrai dire, une thèse qui a besoin, pour atteindre son but, d'admettre dès le principe que les seuls intérêts légitimes et bien compris de l'individu sont ceux qui sont conformes à l'intérêt général, échappe à toute discussion par son caractère tautologique. Mais, pour se rendre compte des raisons pratiques qui ont entraîné l'État à multiplier ses attributions économiques, il est encore utile de voir comment l'individu s'est montré de nos jours impuissant à réaliser le bien général par ses propres forces dans un milieu de libre concurrence.

Les besoins collectifs de notre époque sont devenus beaucoup trop complexes pour que la politique individualiste ait réussi à les satisfaire. Les œuvres d'initiative privée ne pouvaient suffire aux sociétés modernes dans les services d'intérêt général qui ne sont pas rémunérateurs : culture scientifique, enseignement populaire, assistance, transports et correspondances dans les régions écartées, etc. C'est ainsi que, en dehors des résultats obtenus par les coopératives dans certains pays, et malgré les efforts d'une petite phalange d'hommes de bien, l'initiative privée s'est montrée d'une lamentable insuffisance dans l'amélioration des logements ouvriers. De même encore, la prévoyance individuelle et l'action patronale sont restées incapables de résoudre le problème des retraites ouvrières, partout où l'État n'est pas intervenu pour imposer l'obligation de l'assurance, ou au moins pour contribuer à ses charges.

Il y a plus; dans maintes circonstances où l'intérêt particulier se confond visiblement avec un intérêt plus général, l'individu se dérobe encore, s'il sait qu'il ne doit pas recueillir le bénéfice exclusif de ses efforts, et que leur succès dépend du concours des autres intéressés. S'agit-il d'une mesure de défense commune contre un fléau, d'un travail d'irrigation destiné à améliorer toute une région, d'une entente en vue d'éviter la surproduction et l'avilissement des prix, d'un accord sur la diminution de la journée de travail ou la fermeture des magasins le dimanche? Toujours il suffit de la résistance égoïste et de l'inertie de quelques individus pour paralyser la bonne volonté de tous les autres, qui joueraient un rôle de dupes s'ils étaient les seuls à faire les sacrifices. Aussi est-il nécessaire, lorsqu'il

s'agit d'un sérieux intérêt social, qu'une action coercitive vienne coordonner les efforts et briser les résistances.

Il est donc bien évident aujourd'hui que l'individu, lors même qu'il multiplie ses forces par l'association, ne saurait suffire à toutes les tâches, et que l'État, s'il restait inactif, laisserait en souffrance des intérêts généraux que l'homme civilisé considère comme essentiels à son bien-être ou à sa culture.

D'autre part, la libre concurrence, cette panacée universelle des individualistes, n'a pas réalisé tout le bien qu'on en attendait. Il serait absurde de nier les immenses services qu'elle a rendus en donnant à la production un merveilleux essor et en accélérant la mise en exploitation du globe. Il serait tout aussi injuste de méconnaître le rôle éminent des individualités énergiques et des « capitaines d'industrie », dont l'esprit d'entreprise et de conquête a pu se développer à la faveur d'un régime de liberté. Et pourtant, il faut bien reconnaître aujourd'hui, en présence de certains faits, que la concurrence n'est pas toujours un élément de progrès social.

La concurrence tourne à l'abus, lorsqu'elle abaisse les prix d'une marchandise au point d'éliminer tout profit pour les producteurs. Certes, il n'y a de progrès que par le sacrifice des établissements mal outillés, mal dirigés, incapables de suivre les transformations économiques; il faut s'incliner devant cette loi rigoureuse, et l'État qui chercherait à protéger les entreprises les plus faibles contre le mouvement naturel de la civilisation manquerait son but ou compromettrait gravement les intérêts généraux. Mais quand la concurrence est telle que, dans une industrie tout entière, elle abaisse les salaires indispensables aux travailleurs et supprime les profits qui sont la raison d'être des entreprises, elle devient malsaine et succombe sous ses propres excès en donnant naissance au monopole. Il appartient alors à l'État de prendre en mains la cause du public, et d'établir pour sa défense des garanties que la concurrence a cessé de lui donner. Toute l'argumentation des individualistes a été échafaudée jusqu'ici sur l'hypothèse de la persistance indéfinie de la concurrence dans un milieu libre. Il faut maintenant considérer en face l'hypothèse, devenue une pressante réalité, où il ne reste sur le champ de la lutte industrielle qu'un seul grand établissement, laissant à peine aux petits les reliefs dont il n'a pas voulu.

Le mal n'est pas seulement dans l'abolition de la concurrence; il est parfois dans son œuvre même. On observe certaines circonstances où, par un singulier renversement des choses, la concurrence produit une sélection à rebours. C'est ainsi que, dans les métiers où

le machinisme n'est pas encore assez perfectionné pour avoir supprimé le travail à la main, la concurrence entre détaillants, entre entrepreneurs, entre intermédiaires, entre travailleurs à domicile trop nombreux et inorganisés, aboutit en dernière analyse aux misérables conditions du *sweating-system*, à cette plaie sociale d'un métier qui absorbe plus de force vitale qu'il n'en restitue. Et c'est justement le bon marché des produits du travail à domicile, résultant d'une exploitation à outrance des travailleurs, qui entrave le développement du machinisme et des industries saines où les ouvriers peuvent trouver des conditions humaines d'existence. Pour sortir de ce cercle de fer, pour échapper à ces nécessités objectives qui dissimulent de véritables rapports de servitude, il faut autre chose que le jeu naturel et libre des forces aveugles; il faut l'action extérieure d'une force consciente et réfléchie, qui ne peut être que la puissance publique au service des faibles.

Dans les rapports de classes entre employeurs et employés, la concurrence vitale n'a plus les mêmes caractères que la concurrence entre entreprises rivales se disputant un marché; suivant l'observation excellente de M. Effertz, il s'agit plutôt alors d'une lutte pour la domination que d'une lutte pour l'existence. Dans cet ordre de relations, il n'y a plus aucune raison pour considérer l'écrasement des faibles comme une condition du progrès social; lorsque les travailleurs succombent devant la puissance du capital, le triomphe de l'argent n'a plus rien de commun avec la sélection des plus aptes.

A cet égard, on a donc raison de dire que le principe de vie et de progrès, pour les sociétés comme pour les organismes, se trouve dans la coordination, la coopération et l'équilibre des forces, et non pas dans la lutte meurtrière et la subordination des plus faibles. Si la classe ouvrière, ou une partie d'entre elle, est impuissante à établir cet équilibre par ses propres efforts, le régime du laisser faire ne peut être que la liberté de l'oppression; c'est l'exploitation sans frein de la femme et de l'enfant dans l'industrie, la dépression physique et intellectuelle d'une population ouvrière mal nourrie, mal logée, surmenée de travail et placée dans les pires conditions d'hygiène et de moralité, c'est le dénûment absolu pour ceux qui deviennent incapables de tout travail; en sorte que le pur système individualiste, qui se propose d'exalter les énergies individuelles, aboutit en réalité, dans les sociétés industrielles, à l'affaiblissement de la race et à l'abaissement des caractères pour le plus grand nombre. Si donc il est vrai que le surmenage et l'extrême misère sont des états où se dissout fatalement toute énergie, les mesures de contrainte et de

protection qui en défendent l'individu, loin de porter atteinte à l'individualisme, sont des mesures de salut qui préservent les sources de l'activité individuelle.

Aussi la conscience moderne se soulève-t-elle contre les conséquences extrêmes de la libre concurrence dans les rapports de classes. Les grands principes de l'égalité devant la loi, de la liberté du travail, de la liberté des contrats, lui paraissent illusoires et ne peuvent plus lui suffire, s'ils ne recouvrent que l'oppression de ceux qui vivent de leur salaire journalier.

Car ce n'est plus l'heure de s'enfermer dans des abstractions, il faut descendre au fond des réalités; et là, en présence des faits, comment ne pas reconnaître que la politique du laisser faire, en dépit de sa neutralité apparente, a pour résultat effectif de favoriser les intérêts de la classe qui, par sa possession même, est seule en situation de tirer profit de la libre concurrence? Cette politique n'apparaît-elle pas dès lors comme inspirée par des vues particulières plutôt que par le souci des intérêts sociaux, qui sont les intérêts du plus grand nombre? Si nous cherchons la vérité d'un cœur sincère, il nous faut faire effort sur nous-mêmes pour nous soustraire à l'influence inconsciente de l'intérêt de classe, et pour nous mettre en garde contre l'optimisme satisfait qui est à la base du libéralisme économique.

Faire la critique de cet individualisme négatif qui refuse à la collectivité personnifiée dans l'État toute mission protectrice et tout rôle civilisateur, c'est expliquer pourquoi l'État moderne a si largement étendu son intervention tutélaire au profit des travailleurs. La pression de la concurrence universelle et la prépondérance des facteurs matériels de la production dans la grande industrie altéraient trop gravement la condition des salariés pour que l'État pût laisser le capital régler en toute liberté ses rapports avec le travail. Loin que les législateurs modernes aient procédé dans cette voie par esprit de système, il leur a fallu au contraire, pour s'y engager et s'y maintenir, triompher de l'esprit de système. Les faits ont été plus forts que les dogmes économiques, et les législateurs ont dû, soit inconsciemment, soit même à leur corps défendant, céder à la sourde poussée des besoins nouveaux. Ni les protestations des doctrinaires, ni les résistances des intéressés, ni les déclarations hautaines sur l'inefficacité des lois de contrainte, ni les prophéties des hommes compétents sur la décadence inévitable de l'industrie nationale, renouvelées en tous pays à chaque étape nouvelle de la législation ouvrière, n'ont pu arrêter l'irrésistible élan; les partisans du laisser

faire, dans leur opposition sans gloire aux réformes démocratiques les plus nécessaires, ont été réduits à l'impuissance.

Les résultats de la législation ouvrière sont venus donner un démenti particulièrement sensible à la thèse évolutionniste des individualistes, d'après laquelle le triomphe du laisser faire doit être assuré par la survie, dans la concurrence internationale, des États qui laissent aux forts la pleine liberté d'assurer leur puissance et de recueillir le bénéfice de leur supériorité. Les États qui l'emportent dans la concurrence sont au contraire ceux dont la législation protège le mieux les travailleurs contre les effets déprimants de la lutte pour la vie et contre les abus de la puissance du capital.

La réglementation du travail et les assurances ouvrières ne sont pas les seuls objets sur lesquels s'exerce l'activité de l'État ; dans la plupart des domaines, commerce extérieur, spéculation et accaparement, monnaie métallique et fiduciaire, assurances, régime agraire exploitation des mines et des voies ferrées, etc., l'État moderne étend son ingérence administrative ou fiscale, dans le but de protéger certains intérêts collectifs qui seraient compromis par la libre action des individus. Du même pas, l'État, et surtout les communes, élargissent la sphère de leurs entreprises industrielles. Que cette politique soit toujours heureuse dans ses résultats, c'est une question discutable suivant les cas particuliers ; qu'elle ait tendance à s'accentuer partout, sans régression notable dans aucun pays, c'est un fait incontestable, qui contredit directement les principes et les prévisions de l'école individualiste.

Les esprits qui ne savent ni saisir les ensembles, ni remonter aux causes premières des grands phénomènes de masses, attribuent volontiers les événements extérieurs, signes visibles des larges évolutions, à l'action de quelques personnalités dirigeantes. Ce serait faire preuve de la même faiblesse que d'imputer la croissance des fonctions économiques de l'État moderne au caprice de quelques politiciens infatués de leur pouvoir. Il s'agit là d'un phénomène trop universel et trop durable pour qu'il soit permis d'y voir l'œuvre artificielle d'un législateur ignorant et maladroit ; on se trouve, à n'en pas douter, en présence d'un grand mouvement historique dont les causes sont intimement liées à l'évolution générale.

Il semble donc que des philosophes évolutionnistes, des hommes attachés à la méthode historique, devraient cesser de considérer l'extension de l'État comme un simple accident, pour y reconnaître le développement normal d'une force essentielle de la civilisation moderne. Il n'en est rien cependant, et si les représentants de la

doctrine individualiste se trouvent obligés aujourd'hui de reconnaître un état de fait aussi contraire à leur idéal, beaucoup d'entre eux, même parmi ceux qui se flattent de n'employer que la méthode expérimentale, refusent encore de l'accepter comme le produit d'une évolution régulière. Herbert Spencer, dans ses derniers écrits, considère cet accroissement de l'État comme un recul passager de la société vers le type militaire de la coopération forcée et de la discipline coercitive; et pour faire entrer ce phénomène de régression dans les cadres de son système, il cherche à l'expliquer en invoquant la loi du rythme[1].

Il faudrait cependant se fixer sur les obligations de la méthode historique. Sans doute, le philosophe réaliste ne s'interdit pas de juger les événements et les hommes; bien au contraire, il les apprécie constamment, en prenant pour base de ses jugements les données positives de l'observation. Mais s'il est en face d'un phénomène général et persistant qui se retrouve chez tous les peuples placés dans des conditions semblables, qu'il s'agisse de l'extension de l'État ou du mouvement démocratique des sociétés modernes, sa méthode l'oblige à s'incliner devant les faits, et à en rechercher les causes sans incriminer les hommes. Choisir alors entre les faits pour glorifier les uns et condamner les autres, n'est-ce pas révéler qu'on procède au fond d'un système dogmatique auquel on subordonne les faits?

En réalité, nous surprenons ici, chez des penseurs positivistes qui se croient fidèles à la méthode des sciences expérimentales, un emploi abusif de la méthode déductive dans le domaine de la politique sociale. Sur la foi de quelques faits soigneusement triés, la maxime du laisser faire est généralisée, érigée en règle absolue; de simple précepte de politique contingente, elle se transforme en une loi naturelle d'ordre scientifique, à laquelle les sociétés humaines ne sauraient se soustraire sans renoncer au progrès et encourir la ruine. Le principe posé, toutes les conclusions en découlent par déduction, fournissant à tous les problèmes compliqués de la vie sociale une solution simple, logique et élégante.

On conçoit donc que des esprits rationalistes et systématiques, habitués aux constructions logiques, se soient laissé séduire par

1. Spencer attribue notamment le mouvement législatif de réglementation du travail dans ces trente dernières années au réveil du militarisme, remis en honneur une seconde fois par la famille Bonaparte. (*Justice*, p. 157. Voir aussi *L'individu contre l'État*, trad. Gerschell, p. 50, Alcan, 1901, in-12; *Les institutions professionnelles et industrielles*, p. 517, Guillaumin, 1898, in-8°.)

l'harmonieuse simplicité d'une doctrine dans laquelle ils espéraient trouver un repos d'esprit définitif. Mais dès qu'ils ont voulu, comme Taine, serrer de plus près le problème, ils se sont aperçus qu'il était impossible d'enfermer l'action de l'État dans une formule aussi étroite que la protection de la sécurité; ils ont dû l'élargir au point de lui faire perdre toute portée sérieusement limitative, et ils ont eux-mêmes ouvert la porte à l'empirisme[1].

Certes, c'est un beau rêve que celui du progrès par les seules voies de la liberté. Ce fut l'idéal des économistes libéraux du XIXe siècle, de cette grande école qui compta tant d'hommes éminents par leur caractère et leur talent, et qui exerça une si large et si légitime influence sur les esprits cultivés. Mais la morale sociale se transforme avec les conditions de la vie; une doctrine qui convenait aux premiers âges de la grande production, lorsqu'il était nécessaire de la délivrer des réglementations et des privilèges de l'ancien régime, peut perdre sa signification historique et devenir à son tour une entrave pour des progrès ultérieurs. Ainsi en est-il advenu pour l'individualisme négatif; sur des points essentiels, la puissance des faits a ruiné la théorie du laisser faire et renversé ses prévisions.

Section II. — Collectivisme pur et socialisme d'État intégral.

Pour les collectivistes, socialisation intégrale des moyens de production et établissement d'un mode socialiste de production et d'échange sont des événements non pas probables, mais certains. Une doctrine qui procède par de telles affirmations justifie-t-elle ses prétentions scientifiques? Les socialistes modernes croient observer fidèlement les méthodes des sciences positives, parce qu'ils présentent ce régime de l'avenir non pas comme une conception arbitraire de l'esprit, mais comme le terme fatal d'un procès historique déterminé par des forces immanentes. Il faut donc recourir à l'observation pour apprécier si l'évolution s'accomplit effectivement en ce sens.

Le collectivisme pur, par la constitution propre de son système de la valeur, forme un bloc indivisible d'une rigoureuse unité, qui ne comporte aucune survivance du mode actuel des échanges; il est impossible, nous l'avons vu, que l'avènement du collectivisme pur se fasse graduellement[2]. Au contraire, le socialisme d'État, qui laisse

1. *Les origines de la France contemporaine*, vol. IV, p. 120 à 147.
2. Voir plus haut, p. 60 et s.

subsister le régime actuel de la valeur marchande, pourrait s'établir par extension successive des exploitations publiques aux dépens des entreprises privées, jusqu'à la socialisation complète de la production. Si donc on entend par révolution sociale une transformation radicale et simultanée de la propriété et de la production, on dira que le collectivisme pur ne se conçoit pas sans révolution, tandis que le socialisme d'État intégral pourrait se fonder aussi bien par évolution progressive que par révolution. Révolution ou évolution, la forme même du collectivisme se trouve impliquée dans ces deux termes. Il s'agit de savoir si le collectivisme intégral, sous l'une quelconque de ses formes, trouve dans l'état social actuel des conditions déterminantes, ou au moins des circonstances favorables à sa réalisation par une voie ou par l'autre.

§ I. — La thèse de l'effondrement; révolution et crises.

Envisageons d'abord l'hypothèse d'une transformation totale de l'organisation économique s'opérant d'un seul coup; comment pourrait-elle s'accomplir? Serait-ce par la force, à la suite d'une défaite nationale, d'une grève générale ou d'une émeute victorieuse donnant la dictature au prolétariat? Serait-ce d'une manière pacifique, par la voie du suffrage universel et après la conquête régulière des pouvoirs publics par le prolétariat? Actuellement, il n'y faut pas songer, en France moins peut-être qu'ailleurs; trop d'intérêts s'y opposent pour qu'une transformation radicale puisse être seulement tentée, surtout par la violence. Si l'on considère, à côté du nombre des possédants, la multitude des entreprises privées de tout genre, agricoles, industrielles, commerciales, maritimes, voiturières et autres, on conviendra qu'il s'agirait aujourd'hui de tout autre chose que de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse. Une expropriation globale, même avec indemnité, provoquerait des résistances passionnées dans une fraction considérable de la population.

Paysans propriétaires, fermiers, petits industriels et petits commerçants, agents et employés de tout genre qui sont venus grossir les rangs des classes moyennes, sont en immense majorité hostiles à la révolution par intérêt et par tempérament[1]. Dans la petite bourgeoisie, une opposition significative se manifeste déjà contre les lois de protection ouvrière, dès qu'elles atteignent la petite industrie et le

1. Kautsky, *Réformes sociales et révolution sociale*, Mouvement socialiste, 15 octobre 1902, p. 1848 et 1849.

petit commerce; que serait-ce, si la classe moyenne se sentait atteinte dans ses œuvres vives? Chez les populations rurales, les symptômes sont les mêmes; en Suisse, où le referendum populaire assure la prépondérance à l'élément rural, les électeurs des campagnes ont usé de leurs pouvoirs pour faire échouer des réformes ouvrières comme l'assurance obligatoire contre les accidents et la maladie, et pour établir à leur profit un tarif protectionniste. Les classes rurales ne subissent plus passivement comme jadis l'impulsion des grands centres; au contraire, dans les nouvelles conditions des sociétés contemporaines, avec le suffrage universel, la facilité des déplacements, la diffusion de l'instruction, les progrès de l'esprit d'association dans les campagnes, les populations rurales sont destinées à exercer une influence croissante sur la direction politique de leur pays. Aussi paraît-il invraisemblable qu'elles se soumettent à une pression extérieure, et qu'elles se laissent entamer par l'action révolutionnaire des populations industrielles. Encore moins peut-on croire que le paysan renoncera de lui-même un jour à sa propriété et à sa culture indépendante au profit d'une collectivité; pour qui connait tant soit peu la nature du paysan, une telle hypothèse fait sourire.

Parmi les salariés, les ouvriers agricoles, qui forment la majorité, ou au moins une portion considérable de la classe ouvrière, se laissent difficilement pénétrer par la doctrine socialiste, même dans les pays de grande culture capitaliste où le journalier a peu d'espoir d'acquérir une propriété indépendante; c'est encore une masse inerte, sur laquelle on ne peut compter ni pour l'attaque ni pour la défense. Les domestiques, dont le nombre s'accroît avec les progrès de l'aisance, sont attachés à l'ordre social actuel par divers motifs. Les ouvriers à domicile, pour la plupart, restent étrangers à la lutte de classes, et ne participent guère aux agitations du prolétariat de l'usine. Les auxiliaires de la petite industrie, rapprochés de leurs patrons, capables même de s'établir à leur tour, n'ont pas tous l'esprit révolutionnaire. Et même dans la grande industrie, les salariés qui parviennent à une aisance et à une sécurité relatives restent généralement en dehors du mouvement. En Angleterre et aux États-Unis, les grandes unions ouvrières prouvent par leur attitude que la puissance et la maturité de la classe ouvrière ne développent pas chez elle les tendances révolutionnaires; le fait est d'autant plus significatif que ces deux pays sont précisément les plus avancés au point de vue capitaliste, et qu'en Angleterre, où la population rurale est réduite au minimum, les ouvriers d'industrie forment la grande

majorité. Les ouvriers anglais et américains n'adhèrent pas à la révolution, parce qu'ils n'y croient pas et la jugent sans lendemain.

Le parti socialiste, il est vrai, fait de nouvelles et précieuses recrues parmi les « intellectuels », qui lui fournissent des cadres et lui donnent une force de rayonnement considérable. Cependant, les marxistes reprochent à ces nouveaux venus leur défaut de combativité, leur aversion pour la lutte de classes et pour la violence révolutionnaire. Au lieu de l'âpreté qui caractérise le parti de la révolution, ils n'apportent dans la lutte que les sentiments traditionnels de leur classe; à part quelques individualités marquantes, qui observent à la lettre l'intransigeance de classe et gourmandent les modérés au nom du prolétariat ouvrier, ce sont en général des réformistes, que M. Kautsky accuse d'accomplir une œuvre de division et d'affaiblissement[1].

Bref, si l'on élimine tous les éléments inertes, suspects ou franchement réfractaires, il ne reste, comme ferments révolutionnaires vivaces, qu'un contingent relativement restreint; aussi les purs révolutionnaires, conscients de leur faiblesse numérique et dédaigneux de la masse, renient-ils aujourd'hui le principe de la démocratie. Mais cette minorité ardente, énergique, audacieuse, qui s'accroît certainement avec l'extension du prolétariat industriel, reste néanmoins impuissante en face de l'énorme puissance de stabilité du corps social. Aucun pays peut-être n'est à l'abri d'une surprise de la force; mais, dans nos démocraties modernes, il serait puéril de compter sur le coup de main audacieux d'une minorité pour fonder quelque chose de stable et réaliser une transformation durable de l'ordre social.

On se ferait illusion si l'on concluait, sur la foi de certains indices, à une diminution des forces de résistance au cours de l'évolution capitaliste. Un certain nombre de petits industriels et commerçants sont dépouillés de leur indépendance économique; mais, sur d'autres points, la classe moyenne compense largement ces pertes en s'agrégeant de nombreux salariés. Le socialisme révolutionnaire étend ses succès électoraux dans certains pays; mais, pour apprécier exactement leur signification, il faudrait faire la part des mécontentements de tout ordre qui se traduisent par un vote d'opposition; combien, parmi les électeurs des candidats socialistes, seraient partisans de l'expropriation en masse?

1. Kautsky, *Réformes sociales et révolution sociale*, Mouvement socialiste, 15 octobre 1902, p. 1846; *Le marxisme et son critique Bernstein*, trad. Martin-Leray, p. 251 et suiv., Stock, 1900, in-12.

Supposons cependant qu'une majorité sincèrement collectiviste se constitue dans un pays de suffrage universel, qu'elle occupe le Parlement et le gouvernement ; pourrait-elle décréter la révolution? C'est une observation banale aujourd'hui, même chez les écrivains socialistes. qu'une révolution sociale ne se fait pas par décret comme une révolution politique; on ne transforme pas subitement par un vote le régime de la propriété, celui de la production et des échanges, tout le mécanisme intime et compliqué de la vie matérielle d'un peuple, toute la constitution économique qui enveloppe les individus et régit les moindres détails de leur existence quotidienne. Établir de toutes pièces un système de centralisation économique dans lequel l'autorité publique gouvernerait la production et la circulation tout entières, avant que le système eût fait ses preuves par une adaptation progressive, ce serait arrêter brusquement la vie de l'organisme qui en subirait l'expérience. Un tel bouleversement des rapports sociaux formés au cours des siècles est en dehors de toute réalité possible. L'idée de révolution, au sens de transformation subite des institutions fondamentales de la société économique, est antiscientifique au premier chef; elle est en opposition avec la loi de continuité qui s'observe dans l'histoire comme dans la nature; elle est contraire aux données des sciences naturelles, qui nous enseignent que la nature ne fait pas de bonds.

Aussi les socialistes dirigeants ont-ils trop de science et d'expérience pour ne pas apercevoir la vanité de la tradition révolutionnaire. Ils répudient solennellement la thèse catastrophique. Il n'est plus un chef du parti socialiste qui attende le succès d'une brusque révolte du prolétariat; il n'en est aucun qui compte sur la paupérisation des masses pour provoquer la catastrophe. Loin de là, à mesure que les faits viennent démentir la théorie de la misère grandissante, on proclame que la transformation sociale doit être l'œuvre d'un prolétariat affranchi de la misère, moins écrasé de travail, plus instruit et plus conscient.

La foi révolutionnaire, la confiance qu'un ordre nouveau, indéterminé mais désirable, sortira spontanément du chaos provoqué par la grève générale, cette foi s'est cependant maintenue dans quelques pays et quelques milieux, chez certains militants des syndicats ouvriers hostiles à l'action politique régulière et partisans de l'action directe. Des écrivains subtils, et sans bienveillance pour les combinaisons parlementaires, se sont faits les organes de ces aspirations. Plus la cause populaire recueille de sympathies dans les milieux cultivés, plus ces hommes multiplient leurs efforts pour marquer les

différences et accentuer les antagonismes. Intellectuels idéalistes, démocrates solidaristes, socialistes réformistes, catholiques sociaux, sont plus maltraités par eux que leurs adversaires directs, les manchestériens; à l'union prêchée au nom des Droits de l'homme ou de l'Évangile, on préfère encore la formule *Chacun chez soi, chacun pour soi*, qui a du moins le mérite d'exclure tout rapprochement de classes. Aussi s'applique-t-on à creuser les fossés sur les points où la confusion pourrait s'établir. L'organisation professionnelle, l'intervention de l'État dans l'intérêt des travailleurs peuvent figurer, par exemple, dans les programmes démocratiques; mais l'esprit de fraternité qui les inspire est directement opposé à l'esprit matérialiste et révolutionnaire des partisans de la lutte des classes. Les interprètes de cette doctrine, bien qu'appartenant eux-mêmes, en général, à une tout autre catégorie que celle des travailleurs manuels, réservent aux intellectuels leurs épithètes les plus dédaigneuses, et se plaisent à exciter les défiances des travailleurs en présentant tout effort qui n'a pas pour objet d'entretenir l'esprit de haine comme une tentative pour les domestiquer. Tactique naturelle à un parti qui ne peut vivre que de la ferveur révolutionnaire : il lui faut accuser son caractère original et préserver son individualité. Et s'il est vrai que le mouvement progressif de la vie résulte du conflit des idées et des forces, quelle que soit la résistance de notre sens moral vis-à-vis d'une politique qui tend à attiser les haines entre les hommes, quel que soit notre jugement sur la valeur scientifique de la doctrine révolutionnaire, peut-être estimerons-nous encore utile qu'il y ait des hommes pour en conserver le dépôt.

Mais en dehors de cette fraction anarchiste par sa tactique, on a su, chez les marxistes même hostiles au réformisme, accepter les récentes leçons de l'histoire et de la science. Il n'est pas question, sans doute, d'abandonner l'idée révolutionnaire; tout en condamnant l'abus qui consiste à transporter dans l'ordre social les lois de la nature physique, telles que la loi de la concurrence vitale ou la loi de continuité, on accepte volontiers le concours des sciences naturelles quand elles fournissent l'exemple de changements de forme soudains comme la naissance. Mais on constate en même temps que ces révolutions, dont la nature nous offre des exemples, sont le résultat ultime d'évolutions lentes qui se poursuivent au sein des organismes; elles n'interviennent normalement qu'après que les organes de l'être nouveau ont atteint un certain degré de développement. Et de même, on admet que la révolution sociale, pour aboutir après la conquête du pouvoir politique par le prolétariat, doit être

précédée d'une longue élaboration qui en prépare le succès; il lui faut une concentration avancée des organes de la production, un large développement des associations professionnelles, une forte éducation politique et économique de la classe ouvrière. Dès lors, la révolution sociale perd le sens de transformation subite pour prendre celui d'une transformation radicale, mais progressive, qui s'opère par des voies naturelles. La thèse révolutionnaire, ainsi entendue, se ramène finalement à une thèse évolutionniste [1].

Nous pourrions donc passer immédiatement à l'étude du point de vue évolutionniste, si nous ne devions, avant de poursuivre, examiner attentivement la thèse socialiste des crises, qui est intimement liée à la thèse révolutionnaire. On affirme, en effet, que le régime capitaliste est condamné, par sa constitution même, à engendrer la surproduction générale, et l'on conclut que le régime sombrera fatalement un jour dans une crise de surproduction plus intense que les autres, qui paralysera ses organes au point de lui rendre la vie impossible; ce sera la catastrophe finale, après laquelle s'imposera le régime de la propriété collective.

Pour les économistes classiques, cette idée de surproduction générale est un non-sens. Il peut bien y avoir, à certains moments, excès de production dans une ou plusieurs industries, par la faute des entrepreneurs qui ont mal calculé l'importance relative des besoins sociaux, ou par le fait de la nature qui donne parfois des récoltes imprévues; mais la surproduction dont souffrent certaines industries, la métallurgie et la filature par exemple, signifie nécessairement qu'il y a sous-production dans certaines autres, telles que l'industrie minière et les productions alimentaires. Ce sont là des ruptures d'équilibre accidentelles, qui se réparent automatiquement lorsque le jeu naturel des prix entraîne une restriction dans les industries encombrées, ou un accroissement dans celles dont la production est relativement insuffisante.

De même encore, il peut y avoir surproduction des marchandises par rapport à la monnaie, lorsque la monnaie et ses succédanés n'augmentent pas aussi vite que la masse des transactions; la crise monétaire qui se manifeste alors par une baisse générale des prix n'est encore qu'une crise de surproduction partielle, puisqu'elle correspond à une sous-production des métaux précieux.

Des détraquements accidentels et momentanés sont donc possi-

1. Kautsky, *Réformes sociales et révolution sociale*, Mouv. soc., sept. 1902.

bles, nul ne le conteste; mais qu'il puisse y avoir surproduction générale portant sur tous les produits à la fois, les économistes le nient absolument. Pour eux, le cas est théoriquement impossible; il ne peut y avoir surproduction sans sous-production. On ne saurait concevoir comment la production simultanément accrue dans toutes ses branches pourrait, à un moment quelconque, dépasser d'une façon absolue la somme des besoins et des pouvoirs d'achat des individus dans la société, puisque ce sont toujours les produits qui, par l'intermédiaire de la monnaie, s'échangent contre les produits. Le surcroît de production chez les uns trouve son écoulement naturel en s'échangeant contre le surplus des autres, puisque la capacité d'achat des uns et des autres se trouve étendue par le fait qu'ils ont une plus grande quantité de produits à offrir. Un accroissement général de la production, s'il est bien équilibré dans toutes ses parties, loin d'être une cause d'engorgement, facilite les échanges par l'extension des débouchés.

Cette théorie si connue des débouchés, à laquelle J.-B. Say a attaché son nom, rencontre cependant d'assez nombreux contradicteurs. La plupart des socialistes la repoussent, et restent attachés à l'idée d'un *general glut*, d'un engorgement absolu, qui sera naturellement le terme de l'évolution capitaliste, et qui provoquera la rupture définitive de l'enveloppe pour donner naissance à l'ordre nouveau.

Telle est bien, semble-t-il, la pensée d'Engels dans l'*Anti-Dühring*. Développant sa thèse des antagonismes sociaux et des contradictions économiques suivant la dialectique hégélienne, Engels expose comment la perfectibilité du machinisme moderne, poussée au plus haut degré, se transforme, sous le coup de l'anarchie sociale de la production, en une loi implacable qui force le capitaliste industriel à toujours perfectionner ses machines et à toujours accroître leur force productive, tandis que la capacité d'extension du marché est contrôlée par des lois différentes et d'un effet bien moins énergique. De là les crises, dans lesquelles la collision économique est parvenue à son apogée. Le mode de production se rebelle contre le mode d'échange; la production capitaliste est devenue incapable de diriger dorénavant les forces productives qu'elle a créées, et ces forces productives poussent elles-mêmes de plus en plus impérieusement vers la solution de l'antagonisme, vers l'abolition de leur qualité de capital et vers la récognition pratique de leur caractère réel, celui de forces productives sociales. Le point où l'appropriation des moyens de production et des produits par une classe est devenue un

obstacle au développement économique, politique et intellectuel de la société, ce point est aujourd'hui atteint; « La force expansive des moyens de production fait éclater les fers que la production capitaliste leur avait mis »[1].

Cependant on ne trouve là qu'une simple affirmation. Pourquoi la capacité du marché ne s'étend-elle pas aussi vite que celle des forces productives? La question n'est pas résolue, et l'exposé d'Engels resterait incomplet, si l'on ne recourait, pour l'interpréter, à une théorie déjà développée par différents écrivains. Cette théorie, à laquelle Engels se réfère sans doute, est celle de la consommation insuffisante, d'après laquelle il y aurait désaccord constant entre la capacité d'expansion presque illimitée de la production et la capacité d'absorption du marché, qui est au contraire limitée; limitée, en effet, chez la masse des consommateurs, par la faiblesse de leurs moyens d'achat, et, chez les capitalistes, par les bornes naturelles de leurs besoins. Une partie du produit social, correspondant au revenu capitaliste non dépensé, se trouve donc en excès; et ce revenu non dépensé, mis en réserve par l'épargne, se transforme en nouveaux moyens de production qui ne font qu'aggraver pour l'avenir la surproduction[2].

C'est ainsi que Sismondi, Rodbertus, et d'autres écrivains plus récents comme MM. Dühring, Hertzka et Hobson, ont cherché à montrer qu'il y a surproduction universelle par le fait que les travailleurs ne reçoivent pas le produit intégral de leur travail, et n'ont même qu'une capacité d'achat toujours décroissante. La théorie se trouve, au surplus, expressément indiquée dans certains passages d'Engels et de Karl Marx. « Il arrive, dit Engels, que le surtravail des uns engendre le chômage des autres, et que la grande industrie, qui parcourt le globe en quête de nouveaux consommateurs, limite chez elle les masses au minimum de la famine, et détruit de ses propres mains son marché intérieur. »[3] Et Marx, voulant montrer que plus la puissance productive se développe, plus elle rencontre comme obstacle la base trop étroite de la consommation, nous dit : « Quant à la puissance de consommation de la masse, elle dépend non de ce que la société peut produire et consommer, mais de la dis-

1. Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 26 et s., trad. Lafargue, Derveaux, brochure (tirée de l'*Anti-Dühring*).

2. De Bergmann, *Geschichte der nationalœkonomischen Krisentheorien*, not. chap. III et VII, Stuttgard, Kohlammer, 1895, in-8°. — Handwört. d. Staatswiss. 2e édit., v° *Krisen*, par Herkner.

3. Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 27.

tribution de la richesse, qui a une tendance à ramener à un minimum, variable entre des bornes plus ou moins étroites, la consommation de la grande masse; elle est limitée, en outre, par le besoin d'accumulation, d'agrandissement du capital, et d'obtention de quantités de plus en plus fortes de plus-value »; en d'autres termes, la consommation est bornée par la faiblesse du revenu de la classe salariée, et par l'épargne reproductive de la classe capitaliste. Un peu plus loin, Karl Marx dira encore : « Actuellement, la cause ultime d'une crise réelle se ramène toujours à l'opposition entre la misère, la limitation du pouvoir de consommation des masses, et la tendance de la production capitaliste à multiplier les forces productives, comme si celles-ci avaient pour seule limite l'étendue absolue de la consommation dont la société est capable. »[1]

Mais Karl Marx et Engels ne pouvaient se contenter définitivement d'une explication aussi imparfaite des crises; car, s'il y avait réellement surproduction absolue par insuffisance de la consommation, tenant à l'exiguïté des ressources chez les uns, à la satiété des besoins et à l'épargne chez les autres, on ne comprendrait pas comment la société capitaliste ne souffre pas d'un état de surproduction chronique, au lieu de subir de simples crises passagères; le mécanisme social, incapable de fonctionner normalement, aurait dû se briser depuis longtemps.

Aussi Engels dit-il lui-même, dans un autre passage de l'*Anti-Dühring*, que si la sous-consommation des masses est une condition essentielle des crises, elle ne saurait pas plus en expliquer la présence actuelle que l'absence antérieure[2]. Et Karl Marx, dans une partie du *Capital* écrite postérieurement aux passages cités plus haut, déclare nettement que l'explication des crises par insuffisance de consommateurs capables de payer est une pure tautologie; il fait remarquer, dans le même sens, que les crises surviennent précisément à la suite d'une période de prospérité pendant laquelle les salaires étaient au taux le plus élevé[3].

La thèse de la consommation insuffisante est en effet insoutenable. Quels que soient les progrès de la production, la consommation (productive et improductive) ne lui est jamais inférieure; et s'il arrive parfois que les producteurs sont obligés, pour écouler leurs marchandises,

1. Karl Marx, *Le Capital*, trad. Borchardt et Vanderrydt, liv. III, 1re partie, p. 267, et 2e partie, p. 26, Giard, 1901, 3 vol. in-8°.
2. Engels, *Herrn Eugen Dühring's Umwälzung der Wissenschaft*, 4e édit., p. 308, Stuttgart, Dietz, 1901.
3. Karl Marx, *Le Capital*, trad. Borchardt, liv. II, p. 458.

de les vendre au-dessous du prix de revient, cette situation ne se présente que d'une façon accidentelle et temporaire, et n'est nullement la conséquence nécessaire d'un vice constitutionnel du régime économique, ayant son origine dans les inégalités de la répartition capitaliste. Il est bien évident que les salariés ne reçoivent pas en salaires, et ne peuvent dépenser pour leur consommation une valeur égale à celle des produits fournis par leur travail; mais la part du produit social que les salariés ne peuvent acheter faute de ressources suffisantes n'est jamais, pour aucune fraction, en excès sur la consommation; si cette part n'est pas totalement dépensée par les capitalistes en consommations improductives, l'excédent qu'ils ont épargné se trouve employé en nouveaux moyens de production et en salaires affectés à la consommation; la totalité du produit social, consistant en objets de consommation et en moyens de production, trouve donc son emploi. L'épargne absorbée par les emprunts d'État s'emploie elle-même en constructions, matériel, etc., tandis que l'épargne affectée à l'achat de titres déjà existants dégage une égale quantité de capitaux, qui se tournent vers la production au lieu et place des capitaux nouvellement épargnés.

Si, à un instant de raison, la surproduction générale par insuffisance de la consommation n'est pas théoriquement impliquée par la constitution du régime économique, elle ne l'est pas davantage dans les instants qui suivent. Peu importe l'accroissement de production qui résulte de l'épargne reproductive réalisée dans la période antérieure; peu importe même l'état stationnaire de la population : les conditions d'équilibre entre la production et la consommation sont toujours les mêmes; le produit social tout entier, comprenant à la fois une plus grande quantité d'objets pour la consommation personnelle, et une plus grande masse de moyens de production pour l'épargne reproductive, peut toujours trouver son placement par voie d'échanges réciproques. Il est possible que les producteurs ne sachent pas se conformer à ces différentes destinations du revenu social, et qu'ils provoquent une crise par surproduction relative sur certains points, accompagnée de sous-production sur d'autres. Mais s'ils observent exactement les proportions entre les objets de consommation réclamés par les consommateurs et les moyens de production réclamés par l'épargne, ils évitent même les crises de surproduction partielle.

La surproduction générale n'est donc pas un mal organique inhérent au régime de la répartition. Aussi Marx tente-t-il par d'autres voies de rattacher les crises à un vice essentiel de l'organisation capi-

taliste. Tantôt il les attribue à l'expansibilité intermittente du système de fabrique, et à sa dépendance vis-à-vis du marché universel; mais ce n'est là qu'une constatation du phénomène au lieu d'une explication [1]. Tantôt il leur donne pour base matérielle le renouvellement périodique, et généralement décennal des éléments du capital fixe, bien que ce renouvellement ne s'opère pas simultanément dans toutes les industries [2]. Tantôt enfin il les rattache à la baisse continue du taux du profit : « En entraînant la baisse continue du taux du profit, le progrès de la productivité du travail donne le jour à une force antagoniste qui, à un moment donné, agit à l'encontre du développement de la productivité, et ne peut être vaincue que par des crises sans nombre. » En effet, poursuit-il, la baisse du taux du profit surexcite nécessairement la concurrence et provoque un redoublement d'activité du capital, puisque chaque capitaliste s'efforce de réaliser, par le perfectionnement des procédés et la multiplication des produits, un profit exceptionnel qui compense les effets de la baisse [3].

Toutefois il ne s'agit pas là, comme on pourrait le croire, d'une explication nouvelle des crises. Si l'accroissement de la production, accéléré par la diminution du taux du profit, est une cause de surproduction générale, c'est que la consommation s'étend moins rapidement qu'elle; et Marx, pour l'établir, expose précisément ici la thèse de la sous-consommation des masses. Il est donc permis de penser que l'ensemble de la théorie se trouve implicitement condamné par le passage du livre II cité précédemment.

Toute cette question des crises, chez Karl Marx, est traitée d'une façon fragmentaire et obscure, et nulle part nous ne pouvons y saisir la trace d'un antagonisme fondamental qui doive aboutir un jour, par un excès de tension, à la rupture de la forme capitaliste.

Ce n'est pas que Karl Marx ait négligé de faire ressortir la délicatesse de l'organisme. On connaît la théorie magistrale, et d'ailleurs invérifiable, qu'il expose au livre II du *Capital* pour donner, après Quesnay, un aperçu synthétique de la circulation des richesses, un tableau économique des échanges qui s'effectuent entre les différentes classes de producteurs et de capitalistes. Au cours de cet exposé, Marx signale avec quelque complaisance les multiples occasions dans lesquelles des crises peuvent se produire [4]. Mais ces crises éventuelles

1. Karl Marx, *Le capital*, trad. Roy, liv. I, p. 195 et 196.
2. Karl Marx, *Le capital*, trad. Borchardt, liv. II, p. 187.
3. *Idem*, liv. III, 1re partie, p. 279 à 283.
4. *Idem*, liv. II, p. 520-522; 550-552; 557-558; 580.

ne sont toujours que des ruptures d'équilibre partielles, des désaccords accidentels entre la production dans certaines de ses branches, et les besoins actuels de la société soit en objets de consommation personnelle, soit en moyens de production nécessaires à l'emploi de la plus-value capitalisée. Ces ruptures, Marx nous montre bien qu'elles ont mille chances de se produire, surtout avec le mécanisme actuel du crédit; mais il ne résulte nullement de son exposé qu'elles soient inévitables, comme tenant à l'essence de l'organisation capitaliste.

Marx le reconnaît d'ailleurs implicitement lui-même, par cela seul qu'il décrit, dans le schéma de la reproduction progressive, comment les échanges entre les différentes classes peuvent s'effectuer normalement pendant une durée indéfinie, sans que la capitalisation croissante d'une partie du revenu capitaliste fasse obstacle, à un moment quelconque, à l'écoulement normal de la production tout entière, si cette production est convenablement dirigée [1]. Les crises ne seraient donc, suivant ce thème, que des surproductions partielles et accidentelles, résultant d'erreurs que les producteurs pourraient éviter. Or, J.-B. Say n'a pas dit autre chose.

Nous n'avons donc aperçu nulle part, ni chez Marx, ni chez Engels, une cause inhérente à l'organisation sociale qui doive fatalement entraîner une série de crises de surproduction générale jusqu'à l'effondrement total du régime capitaliste.

Malgré tout, l'école marxiste n'a pas perdu sa confiance dans la crise finale. Engels, dans une note ajoutée par lui au livre III du *Capital*, en 1892 ou 1893, écarte bien la thèse ancienne de Marx d'après laquelle les cycles périodiques des crises générales, à peu près décennaux jusqu'ici, seraient destinés à se raccourcir graduellement [2]. Il reconnaît que le procès est de plus longue durée, et qu'au lieu d'être universel et uniforme, il se morcelle en périodes différentes dans les différents pays. Mais Engels ne renonce pas à la traditionnelle prophétie sur la catastrophe finale. Pour lui, chacun des éléments qui agissent à l'encontre de la reproduction des anciennes crises (élargissement du marché devenu universel, fin du monopole industriel de l'Angleterre, éparpillement des capitaux à travers le monde, trusts, droits protecteurs) porte en lui le germe d'une crise future beaucoup plus violente que toutes les autres; et plus d'un symptôme semble annoncer que nous sommes aujourd'hui dans la

1. Karl Marx, *Le capital*, trad. Borchardt, liv. II, chap. XXI.
2. Karl Marx, *Le capital*, trad. Roy, liv. I, p. 279-2.

phase préparatoire d'un nouveau krach mondial d'une violence inouïe[1].

Quant à M. Kautsky, auquel il faut toujours revenir pour avoir le dernier état de la doctrine, son attitude est assez ambiguë. D'un côté, il nous dit que la théorie de l'écroulement n'a pas été formulée par Marx et Engels, et que le mot est de Bernstein. Mais il déclare aussi que la surproduction générale sera le dernier terme du régime capitaliste. Après un passage où il semble reprendre à son compte les thèses vieillies de la sous-consommation des masses et de l'abaissement progressif de leur capacité d'achat, il nous dit que le mode de production capitaliste devient impossible du jour où le marché ne s'étend plus dans la même mesure que la production et où la surproduction devient chronique. Or la surproduction chronique, longtemps retardée par l'ouverture et l'extension du marché international, pèse déjà sur certaines branches de l'industrie anglaise, industrie textile, agriculture, bientôt aussi industrie métallurgique, par le fait de la concurrence des autres nations exportatrices. Surproduction chronique et stagnation générale, voilà donc l'avenir du régime capitaliste, lorsque les pays neufs sauront se suffire à eux-mêmes et cesseront de recevoir le trop-plein des nations industrielles. « On doit en venir fatalement à une telle situation, si l'évolution économique continue de progresser comme elle l'a fait jusqu'ici; car le marché extérieur comme le marché intérieur a ses limites, tandis que l'extension de la production est pratiquement illimitée. » Non pas qu'une énorme crise universelle doive survenir très prochainement, ni que le mode de production capitaliste ne puisse tomber avant qu'il en soit arrivé à la période de décomposition; mais « la surproduction chronique irrémédiable représente l'extrême limite au delà de laquelle le régime capitaliste ne peut plus subsister »[2].

Il s'agit donc maintenant, comme dernière limite, non plus d'une crise aiguë et d'une catastrophe soudaine, mais d'une stagnation telle que le mode de production capitaliste devient insupportable pour la masse de la population. Cette perspective d'une surproduction chronique est fondée sur l'idée que le marché, tant intérieur qu'extérieur, a ses limites, qui vont en s'élargissant peut-être, mais jusqu'à un certain point de saturation absolue.

On s'étonne de rencontrer une vue aussi courte chez un penseur comme M. Kautsky. Le marché est évidemment limité en étendue,

1. Note d'Engels dans Karl Marx, *Le capital*, trad. Borchardt, liv. III, 2e partie, p. 33.
2. Kautsky, *Le marxisme et son critique Bernstein*, p. 85, 255 et suiv., 262.

puisque le monde est physiquement borné; mais il ne l'est certainement pas en profondeur, parce que les besoins de l'homme sont infinis, et qu'ils s'étendent et se diversifient par le progrès de la civilisation. Sur cette base psychologique, il reste vrai que les produits s'échangent d'autant plus facilement entre eux qu'ils deviennent plus abondants et plus variés. Les nations n'ont rien à perdre, sauf quelques anciens monopoles, au développement économique des pays qui leur servent de débouchés; leurs produits d'exportation s'écouleront d'autant mieux que les autres pays pourront leur fournir une contre-partie plus forte.

La théorie de J.-B. Say paraît donc juste en principe. On peut seulement lui reprocher d'être pratiquement incomplète, et de ne pas tenir compte suffisamment de l'écart qui existe, par l'intervention de la monnaie et du crédit, entre les deux opérations constitutives de l'échange des marchandises.

Il faut reconnaître, en effet, que si la théorie des débouchés a rencontré quelque scepticisme dans divers milieux scientifiques et dans le monde des affaires, c'est qu'elle paraît en contradiction avec certains faits d'observation courante. Il serait assurément difficile de citer des périodes de véritable surproduction générale, pendant lesquelles les produits de toute nature, agricoles et industriels, dépassant d'une façon absolue la capacité du marché, seraient restés invendus en masse. Mais on a constaté, à différentes reprises, des crises graves et généralisées pendant lesquelles une partie de la production ne trouvait pas d'écoulement à des prix rémunérateurs.

Il est entendu que les crises ne peuvent avoir pour origine une surproduction générale; les seuls excès de production qui puissent entraîner des crises sont des surproductions partielles, correspondant par ailleurs à des insuffisances de production. Mais il faut convenir que ces crises se sont singulièrement aggravées et multipliées à la suite de la révolution industrielle, depuis que les producteurs, pourvus de moyens puissants et disposant de toutes les ressources du crédit moderne, ont élargi le cercle de leurs affaires et entrepris de produire pour des clients inconnus sur des marchés éloignés. On crée de nouvelles entreprises, on accumule les stocks, sans s'inquiéter si la somme des produits similaires n'excède pas les besoins relatifs de la consommation. Le marché est restreint, on le sait pertinemment, mais on se flatte d'y conquérir une place aux dépens des autres. Par la recherche individuelle du profit et sous l'empire d'une force supérieure, les producteurs provoquent donc eux-mêmes la surproduction

dont ils auront à souffrir, avec l'espoir d'échapper personnellement à ses conséquences.

Or ces crises de surproduction, partielles à l'origine, prennent une gravité particulière lorsqu'elles frappent des industries capitales, principalement celles qui fournissent aux autres leurs matières essentielles, la houille, la fonte et l'acier. Elles se répercutent alors sur de nombreuses industries connexes ou dérivées, sur les banques et le marché financier, et finalement sur les branches de production les plus indépendantes et les plus éloignées, qui se trouvent atteintes elles-mêmes, d'une façon indirecte, par la restriction de consommation qu'entraîne la réduction d'un grand nombre de revenus. Par ces incidences multipliées, la perturbation peut être telle dans les débouchés des autres industries et dans le mécanisme fragile du crédit, que l'organisme économique s'en trouve momentanément paralysé; la crise, issue d'une surproduction partielle, se transforme alors en crise générale.

Même situation possible, lorsqu'à la suite de spéculations excessives éclate une crise financière exceptionnelle qui désorganise le crédit et affecte par contre-coup les diverses branches de la production. Il arrive d'ailleurs fréquemment que les deux causes se combinent, et que la crise résulte à la fois des excès de la production et de la spéculation. Mais peu importe la distinction; une crise violente, quelle qu'en soit l'origine, se manifeste sous les mêmes formes: lorsqu'elle est assez grave à son point de départ pour avoir des répercussions prolongées, la stagnation se généralise, les stocks des différentes marchandises restent en magasin, et la situation se présente sous l'apparence bien définie d'une surproduction générale.

La surproduction générale, ou au moins généralisée à de nombreuses industries, apparaît donc aux périodes aiguës des grandes perturbations non jamais comme la cause, mais comme la conséquence extrême de la crise. Sans parler des raisons profondes de psychologie collective qui expliquent leur périodicité, la cause première des crises, c'est toujours une surproduction partielle ou un excès de spéculation financière; la cause immédiate de la surproduction généralisée, c'est le détraquement général du système de la circulation et le resserrement du crédit, c'est-à-dire la crise elle-même. Bien que tous les éléments de la richesse subsistent intacts dans leur existence matérielle et que les besoins de la consommation soient toujours aussi pressants, les machines s'arrêtent, les établissements se ferment, les marchandises restent accumulées dans les magasins, le lien est rompu entre producteurs et consommateurs, prêteurs et

emprunteurs, employeurs et salariés; en un mot, la vie économique semble momentanément suspendue, parce que les organes de la circulation sont désaccordés.

Telle paraît être la liaison naturelle des causes et des effets dans le processus des grandes crises, autant du moins qu'on en peut juger dans un sujet aussi délicat et aussi obscur, où les causes premières des phénomènes visibles échappent généralement à l'observation, et ne peuvent guère être saisies que par le raisonnement.

Mais, pensera-t-on, qu'importe cette dissertation théorique sur l'origine des crises? A quoi bon démontrer que les crises ne peuvent être engendrées par une surproduction absolue, s'il existe en fait des crises générales, issues d'autres causes peut-être, mais tellement graves qu'elles présentent à peu près les mêmes caractères et aboutissent en fin de compte à la surproduction générale? La société n'est-elle pas, dans tous les cas, menacée de la même catastrophe au cours d'une crise particulièrement violente?

Il importe beaucoup, au contraire, d'établir que les crises ne sont pas des maladies constitutionnelles inhérentes au régime actuel de la production et de la répartition. Car s'il en était ainsi, les crises seraient non seulement inévitables, mais fatalement destinées, avec l'extension du capitalisme, à s'aggraver progressivement, peut-être même à s'établir un jour en permanence, et à corrompre tout le régime jusqu'à entraîner sa chute. Si au contraire les crises, même les plus violentes, ont pour origine exclusive des erreurs partielles de la production et de la spéculation, si elles ne se généralisent que par l'effet indirect des troubles de la circulation, elles ne constituent que des accidents, funestes sans doute, mais susceptibles peut-être de s'adoucir et de se raréfier, sinon de disparaître totalement.

Or il n'est pas douteux, pour tout observateur attentif, que des facteurs nombreux interviennent dans le monde moderne pour écarter ou atténuer les causes de perturbation. M. Bernstein invoque très justement en ce sens l'accroissement universel des richesses et le perfectionnement du crédit[1]. La production s'accroît parallèlement en tout pays et dans toutes ses branches. La production agricole, dont l'insuffisance a été jadis une cause si fréquente de surproduction industrielle, se développe en surface et en intensité; elle se régularise en même temps, grâce à l'immense extension de l'aire cultivée, assez vaste aujourd'hui pour que les variations des récoltes

1. Bernstein, *Socialisme théorique et socialdémocratie pratique*, trad. Cohen, p. 115 et suiv., Stock, 1900, in-12.

sur les différents points du globe se compensent à peu près. La production houillère et minérale, celle des textiles et des autres matières premières, suivent docilement la marche ascendante de l'industrie. Les métaux précieux eux-mêmes sont extraits en assez grande abondance pour que le progrès des transactions n'entraîne pas une contraction monétaire. Bref, il ne peut résulter de cet accroissement parallèle des diverses productions qu'une plus grande facilité dans les échanges nationaux et internationaux, et une diminution des risques de surproduction partielle.

Une crise vient-elle néanmoins à éclater? Ses effets sont amortis par l'influence de la richesse acquise. Grâce aux épargnes antérieures, aux subsides fournis par de puissantes associations, aux crédits accordés à la consommation, la crise affecte moins gravement la capacité d'achat de ceux qu'elle atteint. Ses effets sur la consommation devenant moins restrictifs, ses répercussions sont aussi moins violentes et moins lointaines.

D'autre part, les capitaux accumulés ont pris une puissance énorme. Maniés par des banquiers internationaux, les capitaux se portent de toute leur masse sur les points menacés; attirés par la hausse du taux de l'intérêt, ils viennent y maintenir l'élasticité du marché financier. Cette influence préservatrice ou modératrice du crédit par la fluidité des capitaux s'est exercée à maintes reprises dans les trente dernières années; on a vu notamment plusieurs fois, à des époques de tension, certaines Banques nationales prêter leur appui au marché intérieur ou à des banques étrangères. Aussi les crises locales par disette de crédit sont-elles aujourd'hui beaucoup plus rares; elles se trouvent arrêtées avant d'avoir pu étendre leurs effets. Le développement du crédit, qui, à certains égards, peut favoriser les crises en fournissant aux entreprises le moyen de produire à l'excès, est en revanche le préservatif le plus efficace contre les crises financières.

Des circonstances nouvelles interviennent encore pour limiter les crises, au moins à l'intérieur des marchés nationaux. Les brusques irrégularités de la production industrielle trouvent un frein dans la réduction de la journée de travail et l'interdiction légale du travail de nuit. L'intégration qui s'accomplit dans certaines industries permet d'ajuster aux besoins de la production industrielle celle des matières premières et des produits demi-ouvrés; elle écarte donc, à mesure qu'elle se réalise, l'une des causes les plus actives des crises partielles de l'industrie. Les trusts et les cartels, et même, dans une certaine mesure, les coopératives de consommation qui fabriquent

elles-mêmes leurs articles, savent limiter la production au niveau des besoins de la consommation intérieure, tandis que les droits protecteurs tendent à écarter les causes extérieures de surproduction. Il est vrai que ces restrictions ont un effet limité au marché national, et que les droits protecteurs peuvent avoir pour résultat d'aggraver la surproduction sur le marché international. Dans le même sens, les cartels et les trusts, multipliant les effets extérieurs de la protection, viennent jouer un rôle perturbateur en jetant au dehors le trop-plein de leur production à des prix qui couvrent à peine leurs frais. Mais ces organisations peuvent devenir un jour assez puissantes dans certaines industries pour dominer le marché international, et pour régulariser l'allure de la production dans le monde. Dès aujourd'hui, les États ont le moyen de se protéger contre les prix différentiels des trusts étrangers par le jeu de leurs tarifs douaniers.

Toutes ces causes agissent effectivement. Les crises brusques et aiguës, marquées par de nombreuses banqueroutes et par une perturbation générale du crédit, sont devenues beaucoup plus rares depuis 1870. Après les krachs financiers de Vienne en 1873 et de Paris en 1882, les crises les plus récentes ont eu pour origine la surproduction dans certaines industries importantes, et l'excès des spéculations financières sur les valeurs industrielles. Celles-là ont éclaté principalement dans des pays brusquement envahis par la grande production capitaliste et saisis d'une fièvre de spéculation; c'est la crise Baring, provoquée par la spéculation sur les valeurs de l'Amérique du Sud en 1890; c'est la crise australienne et américaine en 1893; c'est encore, dans une certaine mesure, la crise allemande de 1901. Mais les pays qui ont une production industrielle déjà ancienne sont moins exposés à ces excès et à ces désastres. Ceux qui possèdent un ensemble complexe de productions, ceux dont la prospérité ne dépend pas trop étroitement de leurs exportations, réalisent un état d'équilibre assez heureux qui réduit au minimum les risques de crise générale. Or, toutes les nations tendent aujourd'hui à créer ou conserver chez elles les industries les plus essentielles, et à réaliser plus ou moins complètement cet état d'équilibre.

Dans les pays de civilisation économique avancée, les crises ne sont pas seulement plus localisées et plus rares, elles sont aussi moins contagieuses et moins aiguës.

En Angleterre, on n'a pas revu depuis 1866 les paniques qui jusque-là bouleversaient périodiquement le monde des affaires. Il est vrai que les crises aiguës ont été remplacées par des alternatives d'expansion et de dépression économique; mais c'est justement

ainsi que le mouvement se régularise. Les phases de contraction économique ont aussi des répercussions sociales moins pernicieuses qu'autrefois. On a observé qu'en Angleterre l'influence des crises sur le nombre des mariages, sur le paupérisme, sur la mortalité et la criminalité, si nettement visible dans les statistiques des districts industriels pendant les second et troisième quarts du XIXe siècle, était à peine sensible depuis 1880; et si les crises ont encore pour effet d'étendre le chômage, elles n'ont plus celui d'abaisser notablement les salaires [1].

L'observation, aussi bien que la théorie, vient donc infirmer la thèse de la nécessité organique des crises, et de leur aggravation fatale jusqu'à la catastrophe finale dans laquelle sombrerait le régime capitaliste. L'hypothèse révolutionnaire d'un effondrement ne s'appuie pas mieux sur le déterminisme économique que sur la présomption d'une action volontaire des hommes.

§ II. — La thèse évolutionniste.

Les collectivistes se défendent aujourd'hui d'appuyer leur système sur la théorie de la catastrophe; ils sont donc eux-mêmes bien plus évolutionnistes que révolutionnaires. Dans leur doctrine de l'évolution, ils se montrent très attachés au déterminisme historique; mais ils sont déterministes sans être fatalistes, et admettent plus ou moins libéralement que la volonté humaine, d'ailleurs déterminée par les motifs tirés des circonstances, joue un rôle important parmi les forces qui dirigent l'évolution. Pour eux, la nécessité historique ne doit pas être identifiée avec la contrainte économique exercée par des facteurs purement objectifs; la nécessité du socialisme se fonde non pas sur des forces simplement mécaniques, mais sur l'organisation, la puissance et la maturité du prolétariat (d'ailleurs uni et discipliné par le mode de production capitaliste), et sur l'ensemble des facteurs moraux compris dans l'expression : lutte de classes. La conception matérialiste de l'histoire s'élargit et s'assouplit, elle admet les idées morales parmi les agents de l'évolution, et le débat auquel donne lieu l'interprétation du matérialisme historique ne porte plus, parmi les marxistes, que sur la dépendance plus ou moins étroite des facteurs idéologiques vis-à-vis des facteurs économiques.

Quels que soient ces tempéraments, l'idée d'évolution déterminée

1. Tugan-Baranowsky, *Studien zur Theorie und Geschichte der Handelskrisen in England*, 2e p., chap. I, Iéna, Fischer, 1901, in-8°. — Sur l'ensemble, Lescure, *Des crises générales et périodiques de surproduction*, Larose, 1907.

par les conditions objectives du mode de la production reste dominante dans les milieux marxistes[1]. Nous savons ce qu'il faut penser du prétendu développement de l'antagonisme entre les forces productives et la capacité du marché. Mais ce n'est pas là, pour les collectivistes de l'école de Marx, la seule antithèse qui provoque le mouvement historique, ni même la principale. A leurs yeux, la nécessité du socialisme se fonde surtout sur la centralisation croissante des entreprises, parce que cette centralisation accentue la contradiction immanente entre le mode collectif de la production capitaliste, qui réclame la coopération de forces toujours plus nombreuses, et le mode individuel de l'appropriation des produits ; elle développe les antagonismes de classes par l'extension du prolétariat, et prépare enfin la socialisation ultérieure des moyens de production.

Il faut reconnaître que des faits nombreux et importants viennent à l'appui de la thèse collectiviste. Partout la concentration fait des progrès rapides, non seulement dans l'industrie manufacturière, mais dans l'industrie des transports, le commerce de détail, la banque, etc. La petite industrie à domicile paraît, il est vrai, se développer sur certains points, dans les métiers où elle n'est pas en concurrence avec la machine ; mais elle n'est elle-même qu'une forme d'industrie capitaliste. Aussi observe-t-on dans tous les pays progressifs un accroissement du nombre des salariés, ou plus généralement de ceux qui se trouvent directement ou indirectement sous la dépendance du capital. Les sociétés de capitaux et surtout les coalitions de producteurs, cartels et trusts, sont la forme extrême de ce mouvement de concentration, qui place les plus grandes affaires industrielles sous la domination d'un petit nombre de financiers. Ce courant général n'atteste-t-il pas que Marx a vu juste, lorsqu'il a annoncé la diminution progressive du nombre des potentats du capital, et la facile métamorphose de la propriété capitaliste ainsi concentrée en propriété sociale?

Mais les prophètes grossissent facilement par imagination certains faits remarquables du monde moderne, comme les grandes sociétés et les trusts, qui se détachent avec vigueur sur la trame du fond, sans considérer que cette trame est encore constituée par d'in-

1. Cette idée est exclusive, semble-t-il, chez Engels. « L'abolition des classes, comme tout autre progrès social, devient praticable, non par la simple conviction, dans les masses, que l'existence de ces classes est contraire à l'égalité, ou à la justice, ou à la fraternité, non par la simple volonté de les détruire, mais par l'avènement de nouvelles conditions économiques. » Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 31. — Voir aussi la préface d'Engels dans la *Misère de la philosophie* de K. Marx, p. 12, Giard, 1896, in-12.

nombrables entreprises individuelles qui paraissent douées d'une force de résistance considérable.

En agriculture principalement, aucun signe ne nous fait prévoir la disparition ni même le recul des petites exploitations; les statistisques n'indiquent à cet égard que des mouvements sans importance sérieuse, qui se produisent en sens opposés dans les différents pays; elles n'ont donc pas de signification précise, et ne viennent aucunement confirmer l'hypothèse d'une décadence de la petite culture. On sait la raison de cette stabilité : en agriculture, les grandes entreprises capitalistes ne jouissent pas, comme dans l'industrie, d'une supériorité décisive sur les petites exploitations. Le développement des sociétés agricoles marque bien une tendance de l'agriculture vers les formes collectives. Mais c'est un mouvement qui, loin d'écraser ou d'absorber les faibles, fortifie au contraire les petites entreprises et assure leur existence; il agit donc directement en sens contraire de la concentration.

L'évolution capitaliste de l'agriculture, si elle respecte les petites exploitations, modifie cependant d'une façon sensible la condition des personnes. Elle affecte assez gravement les ouvriers agricoles, même ceux qui sont possesseurs d'une parcelle de terre. Dépouillés de certains avantages de l'ancienne économie rurale, les ouvriers émigrent des campagnes, et viennent souvent tomber dans les couches inférieures du prolétariat industriel. Mais si par là augmente le nombre des salariés de l'industrie, celui des salariés agricoles diminue en même temps. Le prolétariat décroît dans l'agriculture, et l'importance des exploitants indépendants s'y accroît d'une façon relative et absolue. Les paysans propriétaires forment un bloc résistant que n'entame pas le mouvement contemporain. Déclarer qu'ils sont destinés à tomber en masse dans le prolétariat, c'est découvrir trop ingénûment les vices de méthode d'une doctrine qui a besoin de généraliser les phénomènes de concentration et de prolétarisation pour conclure à la nécessité historique de la propriété collective.

Dans la thèse transformiste du marxisme, la partie la plus faible est certainement l'axiome traditionnel d'une décadence inévitable de la propriété paysanne. Entraînés par l'attrait de la symétrie et les besoins de leur cause, les écrivains du parti ont traité les problèmes agraires par voie d'analogie, au lieu de les considérer en eux-mêmes; ils ont procédé par généralisation hâtive, et transporté en agriculture le procès constaté dans l'industrie, sans s'inquiéter de la différence des phénomènes et des causes fondamentales qui l'expliquent. Karl Marx appliquait indistinctement à la production agricole et

industrielle son exposé synthétique des tendances de l'accumulation capitaliste; Eccarius et les marxistes de l'Internationale en 1868, Liebknecht en 1870, Engels en 1894, attribuaient au machinisme une action révolutionnaire dans l'agriculture comme dans l'industrie, et continuaient à présenter la situation du paysan comme désespérée; M. Kautsky lui-même, bien que conduit par les récentes statistiques à abandonner la proposition initiale du manifeste d'Erfürt et son exégèse antérieure sur la banqueroute nécessaire de la propriété paysanne, a repris en 1898, dans *La question agraire*, le thème de l'infériorité de la petite culture; et s'il n'en tire plus, comme jadis, sa conséquence logique, du moins s'efforce-t-il encore de justifier l'idée classique de la prolétarisation du paysan propriétaire en invoquant la pulvérisation du sol, l'endettement de la propriété, et divers phénomènes réunis sous le terme équivoque d'industrialisation de l'agriculture[1].

Il serait temps, pour le parti socialiste en quête d'une politique agraire, de renoncer à des dogmes trop simplistes et à d'anciennes illusions sur la marche conquérante de la charrue à vapeur. Comme le constatent, dans le sein même du parti, des observateurs mieux avisés, l'exploitation paysanne est bien vivante; elle s'adapte exactement aux nécessités de l'agriculture intensive, se fortifie par la coopération, et supporte sans faiblir le choc de la concurrence exotique qui ébranle bien des exploitations capitalistes.

Dans le commerce de détail, la position des petits commerçants est restée ferme. Ils se multiplient dans certaines branches et se défendent dans les autres, parce qu'ils restent nécessaires pour les articles de consommation journalière. Sur l'ensemble, si les petites entreprises commerciales augmentent moins vite que les grandes, du moins ont-elles assez de vitalité pour augmenter d'une façon absolue.

Par contre, la situation des artisans indépendants paraît plus ébranlée par les progrès de l'industrie capitaliste, grande industrie mécanique ou industrie à domicile salariée. Encore les métiers qui ne sont pas directement en concurrence avec la machine maintiennent-ils leurs positions; parfois même ils s'étendent, lorsqu'ils sont adaptés à des besoin locaux pour lesquels le consommateur doit rester en relations directes avec le producteur. Pour cette raison, la régression de la petite industrie, au total, est extrêmement lente, même dans un pays de rapide évolution industrielle comme l'Allemagne.

1. Karl Marx, *Le Capital*, liv. I, p. 217, 341 et 342, et liv. III, ch. XXXVII et XLVII. — Kautsky, *Das Erfürter Programm*, p. 28, Stuttgart, Dietz, 1892, in-12. — Voir au surplus, sur cette littérature, supra, p. 61, 62, 210, 219, et Ed. David, *Socialismus und Landwirtschaft*, t. I, Introd., Berlin, Verl. der Social. Monatshefte, 1903, gr. in-8°.

Quant aux cartels et aux trusts, il est incontestable qu'ils ont pris depuis quelques années un développement extraordinaire dans les grands pays industriels, avec une forme particulièrement concentrée chez celui qui tient la tête du mouvement capitaliste. Néanmoins, le phénomène est loin d'être général. La plupart des monopoles connus sont dus à la limitation naturelle des sources de la production, ou à des causes artificielles et légales. En dehors de ces cas déterminés, la supériorité des grands capitaux a pu encore engendrer l'extrême concentration, parfois même le monopole, dans certaines industries métallurgiques, chimiques ou textiles qui exigent un outillage très coûteux, une mise de fonds considérable, et qui produisent des marchandises uniformes pour un marché très étendu. Mais ces conditions sont limitées; pour la très grande majorité des industries, la lutte reste possible avec des capitaux relativement restreints. Dans la plupart des professions industrielles, les moyens et grands établissements se créent si facilement, ils occupent une place si considérable et se développent avec tant de vigueur, qu'on ne peut prévoir sérieusement aujourd'hui leur absorption dans une seule entreprise gigantesque.

La dispersion individuelle, malgré les progrès de la centralisation, reste donc dominante sur une immense étendue du domaine économique. Si concentration des entreprises signifie évolution indirecte vers le collectivisme, il faut reconnaître que cette évolution est encore peu avancée. Sans doute, le mouvement de concentration est loin d'être parvenu à son terme; il est destiné, selon toute vraisemblance, à s'étendre et à s'accélérer sur beaucoup de points. Mais supposer qu'il aboutira un jour à supprimer la totalité, ou même la majeure partie des exploitations indépendantes dans l'agriculture, l'industrie et le commerce, c'est bâtir une hypothèse en l'air, en dehors des données de l'expérience; c'est oublier que, sur le champ agrandi de la production, les grandes entreprises peuvent se développer sans nécessairement restreindre la part des petites. Jamais, dans la série des métamorphoses historiques, les formes d'organisation économique ne disparaissent complètement les unes devant les autres; les anciennes conservent toujours leur raison d'être sur certains points où elles subsistent à côté des nouvelles[1].

1. La question de la répartition des fortunes, très différente de celle qui vient d'être traitée, ne présente pas la même importance; car, s'il est vrai que le nombre des personnes jouissant d'un revenu capitaliste qui leur procure une aisance relative augmente dans les pays progressifs, il n'est pas moins certain que ce nombre reste encore une minorité assez faible. Sur l'interprétation des statistiques

L'extension des exploitations administratives marque une évolution directe vers le régime de la propriété collective. A ce point de vue, nous avons noté les progrès du socialisme d'État et du socialisme communal. L'État moderne socialise de nombreux services; il construit et exploite des chemins de fer et des télégraphes, il gère des offices de banque et d'assurances. Les communes, de leur côté, municipalisent les services d'eau, de gaz, d'éclairage électrique et de tramways; elles construisent des habitations ouvrières, et songent à de nouvelles entreprises dans un but d'hygiène publique. Ce mouvement de socialisation étatiste et municipale, comme le mouvement de concentration capitaliste, est sans doute destiné à se poursuivre. Il est probable que l'État et les villes compléteront leur œuvre dans les domaines où s'exerce déjà leur activité. Peut-être même se lanceront-ils dans des voies nouvelles; il n'est pas impossible, par exemple, que l'État mette un jour la main sur des forces naturelles comme les chutes d'eau, sur les gisements minéraux, sur des entreprises fortement concentrées qui détiennent un monopole menaçant pour le public. Néanmoins, une socialisation intégrale, ou embrassant la majeure partie de la production, reste en dehors des prévisions que nous sommes autorisés à tirer des faits actuels.

Tant que l'État et les villes se bornent à créer des services jusque-là inconnus ou négligés de l'industrie privée, tant qu'ils se contentent d'absorber de grandes entreprises monopolisées, l'opération est relativement facile; mais si les corps politiques voulaient envahir les positions occupées aujourd'hui par une multitude d'entreprises individuelles, il en irait tout autrement. Brusquer les choses, pratiquer des expropriations en masse, ce serait recourir à la révolution et tenter l'impossible; il est évident, pour tout homme réfléchi, que la socialisation ne peut précéder la concentration. Mais la concentration est lente, et elle a ses limites; attendre que les entreprises privées disparaissent par le cours naturel des événements, c'est rejeter à une époque indéfiniment éloignée la réalisation du collectivisme intégral.

L'État, dans ses envahissements, ne serait pas seulement arrêté

fiscales, on peut consulter particulièrement : Colson, *Cours d'économie politique*, t. II, p. 304 et suiv., Gauthier-Villars, 1903, 2 vol. in-8°. — Paul Leroy-Beaulieu, *Traité de la science des finances*, 6e édit., t. I, p. 508 et suiv., Guillaumin, 2 vol. in-8°; *Essai sur la répartition des richesses*, 4e édit., p. 496 et suiv., Guillaumin, in-8°. — Voir aussi la discussion à ce sujet entre Bernstein (*Socialisme théorique et socialdémocratie pratique*, p. 77 et suiv.) et Kautsky (*Le marxisme et son critique Bernstein*, p. 153 et suiv.). — Sur les dépôts aux caisses d'épargne dans les différents pays, *Bull. de stat. et de lég. comp.*, mai 1901, p. 602.

par la masse résistante des petites entreprises privées, il le serait aussi par les bornes de sa capacité administrative. Nous n'avons pas à revenir ici sur les fonctions démesurées que le socialisme intégral, sous l'une ou l'autre de ses formes, attribue aux administrations publiques; mais nous pouvons au moins rechercher dans quelle mesure le perfectionnement qui s'est opéré dans les services administratifs est favorable aux progrès de la socialisation.

A ce point de vue évolutionniste, on peut accorder que l'administration publique, dans nos grands États modernes centralisés, est devenue progressivement une machine colossale d'une extrême complication, qui remplit aujourd'hui sans trop d'irrégularités les fonctions les plus vastes et les plus variées. Dans une moindre mesure, les administrations des grandes compagnies de chemins de fer, de navigation et de banque, celles des grands magasins, des fédérations coopératives de l'Angleterre, ont grandi successivement par la multiplication et l'extension de leurs services. Ces vastes systèmes, dans lesquels la division du travail se combine avec une direction très centralisée, fonctionnent automatiquement suivant des règles précises qui s'améliorent avec l'expérience. Ce sont là de véritables merveilles d'organisation ; nous sommes trop accoutumés à les voir pour songer à les admirer; mais avec un peu de recul, nous pouvons nous rendre compte qu'elles eussent paru chimériques dans les siècles passés.

Il faut donc se montrer très réservé dans ses affirmations sur l'avenir, et ne pas prononcer à la légère qu'une chose est impossible parce qu'elle n'existe pas encore. Mais il est encore plus vain d'affirmer sa nécessité, avec la prétention de s'appuyer sur une méthode scientifique. Il est aussi trop facile de critiquer impitoyablement, comme le font volontiers les collectivistes, la gestion des entreprises par l'État capitaliste, et de s'imaginer que tous les vices de l'exploitation administrative disparaîtraient, si le pouvoir appartenait au prolétariat.

Dans l'avenir, l'administration publique se perfectionnera sans doute, et deviendra capable de gérer de nouveaux services. Mais sera-t-elle jamais en état de diriger toutes les fonctions économiques d'un peuple? A cet égard, ce ne sont pas les quelques entreprises industrielles dont elle est aujourd'hui chargée, ni même les services administratifs de l'armée, qui peuvent nous fournir quelque lumière. A vrai dire, les progrès réalisés jusqu'ici dans les services de l'armée ne sont pas tels que l'on puisse présumer des administrations publiques qu'elles réussiront un jour à approvisionner une ville de

plusieurs millions d'habitants, à y gérer le service du logement, à y diriger la production industrielle et les échanges. Jusqu'à preuve contraire fournie par l'expérience, une telle conception paraît chimérique. Le socialisme d'État, ou simplement communal, poussé jusqu'à cette extrémité, peut être proposé comme un rêve d'avenir; mais il faut renoncer à le présenter comme un système scientifique, c'est-à-dire basé sur l'observation des phénomènes d'évolution.

L'État centralisateur, déjà limité par la résistance des intérêts individuels menacés et par l'impuissance de ses agents à gérer l'économie nationale tout entière, se trouverait encore arrêté par d'autres forces qui se développent au cours de l'évolution. Malgré les efforts ingénieux des constructeurs de systèmes socialistes pour ménager la liberté, toujours et inévitablement elle se trouve atteinte dans ses parties les plus essentielles par une organisation autoritaire de la production. C'est l'individu qui est soumis à la réquisition et au domicile forcé, ou qui tout au moins se trouve astreint, dans ses consommations matérielles et son activité intellectuelle, à n'user que des produits et des services autorisés par l'État. Ce sont les groupes professionnels qui sont composés et dirigés par des autorités extérieures, ou qui, s'ils élisent leurs chefs, restent néanmoins subordonnés à une autorité supérieure chargée de leur distribuer les moyens de travail et de leur assigner la nature et la quantité des produits à fournir.

Or, dans le mouvement démocratique de nos sociétés, le besoin de liberté a grandi non seulement chez les individus, mais aussi chez les collectivités. Pense-t-on que les associations de toute nature qui se sont formées de nos jours, syndicats agricoles, sociétés coopératives, mutualités, syndicats ouvriers eux-mêmes, renonceraient volontiers à leur indépendance et accepteraient sans protestation la dure discipline collectiviste, le régime de centralisation bureaucratique qui est au fond de toute organisation socialiste? L'état social nouveau, caractérisé par l'épanouissement et la puissance des associations économiques, offrirait plus d'obstacles encore à la réalisation du collectivisme que l'état d'individualisme inorganique issu de la Révolution française. En vérité, l'idéal collectiviste, malgré la concentration industrielle, paraît aujourd'hui plus éloigné de la réalité, plus contraire à la direction des esprits que l'idéal sociétaire et libertaire.

Si les considérations précédentes s'appliquent à toutes les formes du collectivisme intégral, au socialisme d'État comme au collecti-

visme pur, il en est d'autres qui concernent exclusivement la seconde de ces formes, le régime bizarre caractérisé non seulement par une organisation étatiste de la production, mais aussi par une constitution toute nouvelle de la valeur.

Le collectivisme pur choque tellement l'idée d'évolution, qu'il apparaît comme un simple jeu de l'esprit. Pour lui, aucune origine n'est possible en dehors de la révolution, puisque son mode de la valeur lui interdit de conserver le moindre vestige de la production libre et de l'économie monétaire. Cette incapacité d'une adaptation progressive révèle immédiatement une antinomie fondamentale entre les bases du système et les lois de l'évolution.

Effectivement, quelle que puisse être la concentration capitaliste, il y aura toujours un abîme entre le régime capitaliste et le pur collectivisme. Une société mue par des autorités publiques qui fixent les besoins, dirigent la production et la circulation, taxent le travail et les produits en unités de travail, est aux antipodes d'une société dans laquelle la production, entreprise par les individus et les associations privées à leurs risques et périls, est réglée par eux d'après les fluctuations des prix en monnaie métallique. Il y a, entre ces deux sociétés, opposition radicale; leur pivot, le principe de valeur, est entièrement différent; la réglementation autoritaire de la production sociale sans prix régulateurs n'a aucune racine dans le régime des échanges; la répartition basée sur une fixation autoritaire de toutes les valeurs, sur une balance exacte entre la valeur des travaux et celle des produits, est une combinaison absolument nouvelle qui ne se retrouve, même en germe, dans aucune société présente ou passée.

Il faut, pour apercevoir des exemples de sociétés communistes, remonter aux populations primitives; encore le régime patriarcal n'offre-t-il pas, même sur une échelle minuscule, le modèle du collectivisme. Si la production y est organisée et dirigée par un chef, du moins la répartition s'y fait-elle suivant les besoins ou le rang de chacun, sans que le chef de la communauté fixe les valeurs d'après un principe destiné à régler la répartition des produits dans la proportion du travail fourni par chacun des membres de la famille [1]. Il

1. Les quelques villages communistes de l'Australie méridionale, créés par le Gouvernement pour occuper des ouvriers sans travail, sont des groupes minuscules, auxquels la jouissance collective de la terre est imposée autant par les nécessités naturelles de l'irrigation que par la responsabilité solidaire des avances reçues de l'État. Sont-ce des sociétés communistes, exigeant de chacun un travail égal ou proportionné à ses forces, et distribuant les vivres et autres objets par rations, suivant le nombre des membres de chaque famille? Sont-ce des sociétés

est même difficile de rencontrer quelque part un groupe qui ne pratique pas l'échange en quelque manière, soit dans son sein, soit avec d'autres groupes, et qui ne connaisse pas la valeur d'échange fixée par l'accord des parties, lors même que la production en vue de l'échange n'y est pas le mode dominant. Et si l'on descend le cours de l'histoire, on voit que l'évolution, loin d'amener une élimination graduelle des échanges, se poursuit, au contraire, dans le sens d'un développement progressif de la division du travail et de la production pour le marché.

La société moderne, en dépit de la concentration des entreprises, reste toujours une société d'individus et de groupes autonomes pratiquant librement les échanges privés, et réglant la production en conséquence des prix. Le prix d'un produit monopolisé comme le pétrole subit lui-même l'influence de la demande librement exprimée sur le marché, et exerce à son tour une influence sur la production. Le collectivisme radical, au contraire, est exclusif de tout échange entre particuliers, de toute concurrence, de toute valeur fixée par l'offre et la demande. Il remplace le système naturel de la valeur, aussi vieux que le monde, par un système inventé de toutes pièces; c'est l'inconnu sans précédents, sans un germe quelconque dans le passé ou le présent qui l'annonce pour l'avenir.

Non, le régime des échanges n'est pas en voie de disparaître par le fait de l'évolution. Ni le développement des trusts, des sociétés par actions, des sociétés coopératives et des syndicats agricoles, ni le progrès des exploitations industrielles de l'État et des villes, ne nous fait faire un pas dans le sens du pur collectivisme. Le passage du régime des échanges au collectivisme, au lieu d'être un changement graduel comme le fut le passage de la petite production autonome à la grande production capitaliste, serait une transformation

coopératives de production et de consommation, dans lesquelles chaque associé, en dehors de la jouissance exclusive d'un lot personnel, reçoit un salaire proportionné au travail qu'il fournit à l'association, achète les produits au magasin social, et perçoit en outre une part des bénéfices sur la vente des produits au dehors? Il est difficile de déterminer exactement les caractères de ces petites sociétés, d'après les descriptions assez incomplètes qui en ont été données jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que ce ne sont pas des types de collectivisme pur, puisque, dans les villages où le travail est rémunéré, le travailleur reçoit un salaire en argent, ou en compte créditeur calculé en argent. Ces établissements ont donné de mauvais résultats financiers, mais ils ont sur certains points étendu la colonisation et procuré à des prolétaires un foyer stable et une occupation constante. (Pierre Leroy-Beaulieu, *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes*, p. 159 et suiv., Colin, 1897, in-12. — Vigouroux, *Les villages communistes de l'Australie méridionale*, Musée social, mars 1900.)

d'essence et de nature, qu'on ne peut attendre du cours naturel des événements.

Laissons donc de côté cette invention d'une monnaie en bons de travail, ce système de circulation aussi éloigné des faits qu'irrecevable en théorie, pour ne retenir du collectivisme que le socialisme d'État. Des développements qui précèdent, il ressort que le socialisme intégral se trouve, vis-à-vis de l'évolution contemporaine, dans une position assez analogue, quoiqu'en sens inverse, à celle de l'individualisme radical; la réalité lui est en partie favorable, et en partie contraire. Elle lui est favorable par le progrès incontestable de la centralisation industrielle, commerciale et financière, et par l'extension des entreprises de l'État et des municipalités; elle lui est contraire par le développement spontané des associations indépendantes réfractaires au joug administratif, par la fermeté inébranlable de la petite culture appuyée sur les sociétés agricoles, par la survivance d'une multitude d'établissements industriels et commerciaux, dont la plupart conservent leur raison d'être à côté des grandes maisons et ne paraissent nullement condamnés à disparaître.

Il est aussi vain de défigurer ou d'exagérer les faits dans un sens que de les dissimuler ou de les nier dans un autre. Les affirmations tranchantes sur les victoires inévitables du socialisme peuvent avoir une valeur de propagande; mais, à défaut d'une base expérimentale et sans l'appui de la méthode historique, elles ne peuvent passer pour inspirées par l'esprit scientifique. Le but final du socialisme intégral ne paraît pas se rapprocher, et le fameux chapitre du *Capita* sur la *Tendance historique de l'accumulation capitaliste*, dans lequel Karl Marx sonne le glas de la société individualiste et annonce l'avènement du régime de la propriété collective, n'est plus considéré, par les plus fidèles disciples eux-mêmes, que comme un aperçu en raccourci d'un long processus; c'est « la description lapidaire d'une évolution qui met des siècles à s'accomplir » [1].

Le système collectiviste, lors même qu'il s'enferme prudemment dans la courte formule : socialisation des moyens de production, établissement du mode de production et d'échange socialiste, n'est donc pas le terme appréciable d'une évolution des réalités présentes; dépouillé du caractère de nécessité historique objective, il est, ni plus ni moins que les utopies des anciens socialistes, une construction systématique sur des principes *a priori*. En cela les socialistes

1. Kautsky, *Le marxisme et son critique Bernstein*, p. 100.

modernes, sous le voile du réalisme historique, ne font que suivre la méthode de Rousseau, dont ils sont les disciples sans le dire. Comme les doctrinaires du laisser faire, ils rentrent eux-mêmes dans la catégorie des métaphysiciens qui appliquent la méthode déductive aux problèmes de la vie sociale.

Ils se rattachent encore à l'auteur du *Contrat social* et du *Discours sur l'origine de l'inégalité* par leur foi dans la puissance de la volonté au service de la raison, c'est-à-dire dans la puissance de l'État au service d'un système, pour dompter les forces hostiles qui font obstacle à la réalisation d'un idéal rationnel dans les sociétés humaines. Ils croient, eux aussi, à la bonté originelle de l'homme; ils sont convaincus que le mal social vient du vice des institutions humaines, et qu'il suffirait de procéder à une organisation rationnelle de la société pour faire régner la vertu, la paix et le bonheur parmi les hommes. Car ces philosophes déterministes, ces « calvinistes sans Dieu », qui font si grand état des lois dynamiques auxquelles les sociétés ne sauraient se soustraire, nous présentent en même temps le collectivisme comme l'avènement du règne de la volonté libre, et comme le triomphe de la liberté humaine sur la nécessité. Pour eux, il appartient également à l'homme d'écarter, en ce qui le concerne, la loi de la concurrence vitale qui gouverne les espèces animales et végétales; la lutte pour l'existence individuelle doit disparaître dans un état social transformé où l'homme dominera la nature[1].

La philosophie de Rousseau inspire naturellement les romanciers utopistes. M. Bellamy fait parler au révérend Barton la langue de Jean-Jacques : « Maintenant que les conditions de la vie sont organisées, pour la première fois, de manière à ne pas développer chez l'homme ses plus mauvais instincts..., on est enfin à même de voir ce qu'est réellement la nature humaine, affranchie des influences pervertissantes... Nous assistons à cette révélation que ni les théologiens, ni les philosophes des temps anciens n'avaient voulu admettre, à savoir que la nature humaine, dans ses qualités essentielles, est bonne, que les hommes, par leurs penchants naturels, sont généreux, compatissants et aimants, animés d'élans divins vers la tendresse et le sacrifice, puisqu'ils sont l'image du Créateur et non sa caricature. »[2]

1. Engels, *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, p. 33. — Comparer Loria, *Problèmes sociaux contemporains*, p. 130 et 131, Giard, 1897, in-8. — Enrico Ferri, *Socialisme et science positive*, p. 36, 202 et suiv. (dans le sens d'une simple atténuation), Giard, 1897, in-8.

2. *Cent ans après*, trad. Rey, p. 203 et 204.

Pour Liebknecht, la société nouvelle n'aura plus besoin de casernes, de prisons, de tribunaux et de Codes, parce que le vice, le crime et la misère auront disparu [1]. Même foi chez M. Bebel; l'alcoolisme lui-même, cette plaie des sociétés modernes, sera inconnu dans l'ordre nouveau. L'harmonie doit régner dans un milieu social où chacun se porte garant de tous et tous de chacun [2].

M. Jaurès nous promet aussi d'admirables transformations morales. Les vaines agitations seront moins à craindre dans ce milieu qu'une sorte de réserve fière, et de désintéressement un peu hautain pour tout ce qui ressemblerait à une dignité extérieure. Le fonctionnarisme n'engendrera plus ni servilité, ni tyrannie. Le progrès sera passionnément aimé pour lui-même, et pour le surcroît de bien-être qu'il répandra sur chacun en le répandant sur tous [3].

M. Georges Renard se rapproche encore plus de Rousseau. Même nature d'esprit, même méthode abstraite et constructive, même tendance à l'absolu, même conception de l'homme en soi et de l'unité réalisée par l'État souverain. Il pose ses problèmes sociaux à la manière de Rousseau, dans des termes semblables; il a le même idéal d'organisation politique, et se propose de préparer les matériaux pour une nouvelle déclaration des droits politiques et économiques de l'homme et du citoyen. Ses procédés sont ceux du rationalisme déductif. Il commence par poser les principes généraux, axiomes d'ordre moral et postulats énoncés au nom de la justice, tels que l'égalité des points de départ pour tous, ou la formule : A chacun suivant son travail et ses besoins. De ces concepts idéalistes, il conclut que le système régnant, en opposition avec eux, doit être aboli, et que le régime socialiste, en conformité avec eux, doit être établi; il construit donc sur ces bases la constitution politique et économique de la société nouvelle telle qu'elle lui paraît découler des prémisses posées. Son œuvre présente le type le plus accompli de la méthode purement déductive, opérant sur des principes *a priori* conçus par la raison [4].

Certes, il y a quelque chose de noble dans cette foi rationaliste qui anime Rousseau et ses successeurs. Mais il ne suffit pas qu'une doctrine flatte nos désirs pour qu'elle soit vraie et conforme aux lois de la vie. Déclarer que la critique dirigée contre les plans de

1. *Zukunftstaatliches*, Cosmopolis, janv. 1898.
2. *La femme*, trad. Ravé, p. 289 et 259.
3. *Organisation socialiste*, Revue socialiste, avril 1895, p. 404, et août 1895, p. 149 et 157.
4. *Le régime socialiste*, passim, not. p. 8, 31 et 184.

société collectiviste est irrecevable, sous prétexte qu'elle prend pour base la nature actuelle de l'homme, c'est reconnaître que la société collectiviste suppose une transformation radicale de l'homme moral et intellectuel et nous jeter en pleine utopie, à échéance indéfiniment éloignée.

Les socialistes paraissent très forts dans leur rôle de critiques; mais la critique n'est que le côté négatif et trop facile de leur tâche; il est singulier que tant d'esprits positifs puissent se contenter d'une phrase sans cesse répétée sur la socialisation des moyens de production et l'établissement du mode de production et d'échange socialiste, sans être assiégés par le besoin de connaître la construction qui se dissimule derrière ce cliché. Or, après leur critique passionnée de l'ordre existant, les collectivistes font preuve eux-mêmes d'une lamentable impuissance. La plupart se contentent de travailler à la destruction d'un régime vicieux, et de prédire la socialisation des moyens de production, sans essayer de décrire la structure d'un organisme reposant sur cette forme de propriété sociale; ils estiment l'explication suffisante, lorsqu'ils ont proclamé que le socialisme est une nécessité historique. Les presse-t-on d'apporter des solutions positives? S'ils se décident à parler, c'est en général pour présenter le collectivisme intégral comme le type de la société future; ils ne craignent pas d'affirmer que l'évolution nous conduit à cet immense système pourvoyeur, à cette gigantesque organisation bureaucratique privée de nerfs et de muscles, aveugle et sans équilibre. L'esprit reste confondu devant l'abîme qui sépare la thèse historique des collectivistes, si laborieusement enchaînée, de leur construction sociale de l'avenir, si artificielle et si fragile.

Peut-être a-t-il fallu des promesses aussi vastes que l'expropriation totale des capitalistes et l'avènement d'une ère de bonheur universel pour soulever les masses, enflammer les enthousiasmes et répandre la foi qui inspire les dévouements aveugles. Sans doute, chez des populations impressionnables, de faible culture et d'imagination vive, un modeste programme de réformes partielles n'aurait pas recruté d'aussi nombreux et ardents défenseurs. Mais, au point de vue scientifique, le système collectiviste, comme la théorie marxiste de la valeur, est un poids mort pour une école. Et même au point de vue de la tactique du parti, il est probable que cette doctrine sera un jour une gêne et un obstacle. Il est impossible que les classes ouvrières, lorsqu'elles auront atteint sur le continent le même degré de maturité qu'en Angleterre, lorsqu'elles se donneront la peine de réfléchir à la construction collectiviste, n'en aperçoivent pas le néant.

Il a fallu, pour que la doctrine se propageât parmi elles, des conditions particulières d'inexpérience et d'irresponsabilité, qui résultaient d'un état social dans lequel elles n'avaient aucune part à l'administration des intérêts politiques et économiques. Ces causes s'affaibliront progressivement, à mesure que la situation matérielle des travailleurs s'améliorera, que leur organisation se fortifiera, que leurs associations se développeront, que leur éducation se fera dans les syndicats, les coopératives, les juridictions professionnelles, les conseils du travail, les assemblées politiques, et que leur importance grandira dans la direction des affaires publiques.

Tant que le parti socialiste s'est appuyé exclusivement sur les ouvriers de la grande industrie, tant qu'il est resté sans influence sur le gouvernement des peuples, il a pu, en enfant perdu, caresser des chimères, et tracer dans l'absolu des plans de société dont la réalisation paraissait assez éloignée pour qu'il se crût dispensé de les soumettre à un examen réfléchi. Aujourd'hui, la situation est tout autre. Le parti commence à envahir les corps élus, les assemblées locales et les Parlements; il pénètre dans les municipalités, il a sa part dans le gouvernement de la chose publique; il entre tous les jours en contact plus intime avec les réalités et les conditions du pouvoir; il se trouve obligé de regarder en face des éventualités jusqu'ici lointaines. Parvenu à l'âge adulte, il doit modifier profondément sa conception politique. Déjà, dans ses tentatives pour gagner à lui les classes rurales et la petite bourgeoisie, il a dû atténuer singulièrement la portée de ses principes, et promettre à ces nouvelles catégories d'adeptes que l'expropriation ne les atteindrait pas. A mesure que le parti socialiste gagnera en surface et prendra plus d'autorité dans l'administration des affaires publiques, il tendra davantage, comme certains signes le font déjà pressentir, à reléguer les déclarations collectivistes au rang des vieilles formules qui continuent à figurer dans un programme par respect pour les apôtres disparus, mais qui ont perdu leur sens et leur vertu efficace; il portera tout son effort sur les réformes pratiques que comportent les divers milieux sociaux. Dans la mêlée des opinions, il restera, si l'on veut, le parti des novateurs les plus radicaux et les plus audacieux, le représentant le plus avancé des revendications populaires; mais il prendra plus clairement conscience des données scientifiques de l'évolution, et se contentera d'adapter à de nouveaux besoins le régime des échanges et de la concurrence. Le parti socialiste, s'il veut jouer un rôle sur la scène du monde, doit dépouiller sa vieille forme révolutionnaire et devenir un parti réformiste.

Section III. — Socialisme sociétaire et coopératisme.

Le socialisme corporatif repose sur l'hypothèse que les associations libres de producteurs sont destinées à s'emparer de toutes les fonctions économiques de la société, en évinçant les entreprises capitalistes, même les plus puissantes, par le jeu de la concurrence ou par l'action des pouvoirs publics.

L'hypothèse d'une évolution naturelle des sociétés modernes vers l'ordre sociétaire est évidemment condamnée par l'expérience. Le développement des associations est sans doute très remarquable à notre époque; mais, parmi les associations si diverses qui se sont répandues dans le monde civilisé, les seules qui puissent avoir une signification favorable au socialisme sociétaire sont les associations de producteurs. Or, celles qui existent actuellement n'ont aucune valeur démonstrative à cet égard.

Invoquera-t-on le magnifique épanouissement de la coopération rurale? Mais les coopératives agricoles n'ont presque jamais pour objet la culture en commun du sol; ce sont des associations de cultivateurs indépendants, qui limitent l'action collective à la préparation industrielle des produits agricoles, à l'achat ou à la vente, au crédit, à l'assurance. Il ne s'agit donc pas là d'une extension des entreprises collectives de production agricole aux dépens des entreprises individuelles; la coopération rurale n'a rien de commun avec le socialisme sociétaire.

Les sociétés coopératives industrielles de production, au contraire, en contiennent le germe. Non sans doute qu'elles en représentent le type pur; l'individualisme y règne encore par les droits particuliers que les sociétaires conservent sur leurs apports, et par l'esprit d'exclusivisme qui écarte les auxiliaires de la participation aux bénéfices. Néanmoins, les sociétés de production sont assez rapprochées de la conception socialiste pour donner à une société où elles domineraient la structure qui convient au socialisme sociétaire. Mais, justement, l'histoire de la coopération de production, dans le demi-siècle qui s'est écoulé depuis son origine, montre combien cette forme coopérative s'adapte difficilement au milieu social. Les sociétés de production végètent un peu partout; l'appui de l'État, les subventions budgétaires, ne parviennent pas à les galvaniser; confinées, sauf de très rares exceptions, dans la petite industrie, elles progressent à peine, et se montrent tout à fait impuissantes à éliminer les entreprises capitalistes. Il est de toute évidence qu'on ne

peut compter sur elles pour conquérir le monde capitaliste et transformer la société par la seule force de leur supériorité dans la concurrence.

Le socialisme corporatif, n'ayant aucune chance de se réaliser par la voie de l'évolution, ne pourrait donc triompher que par une révolution. Il faudrait qu'à la suite d'une vaste expropriation, l'État remît l'outillage complet de la production et de la circulation à des associations coopératives, la Mine aux mineurs, la Terre aux paysans associés, l'Usine aux ouvriers, la Voie ferrée aux employés, etc.; il faudrait aussi, pour prévenir le retour à l'ancien état de choses, que la loi interdît toute propriété individuelle sur les moyens de production ou sur les principaux d'entre eux. La violence à l'origine, la contrainte prolongée par la suite, sont les conditions de succès d'une forme socialiste qui prétend puiser dans l'esprit de liberté sa force vitale et sa légitimité.

Aussi n'est-il pas besoin d'insister sur l'invraisemblance d'un pareil bouleversement, impraticable au profit d'associations libres comme il le serait au profit de l'État ou des communes. En supposant même les faits accomplis, le socialisme sociétaire ne serait pas durable, s'il avait une origine aussi contraire à son essence. Un régime corporatif issu d'une révolution serait une création artificielle, sans force interne de développement, sans résistance contre les ferments de dissolution qui se développeraient en lui. Tandis que les associations prospères tendraient à se fermer pour garder le profit de leurs exploitations, les groupes fidèles au principe du libre accès végéteraient ou succomberaient, par défaut de discipline et d'activité chez leurs membres, par indifférence ou incapacité chez leurs chefs. En dehors des corporations, il faudrait lutter sans cesse contre les retours offensifs du capitalisme, contre le commerce, la banque et la spéculation, dont la puissance absorbante ne pourrait être domptée que par une série de coups de force et une inlassable persévérance révolutionnaire. Dans cette atmosphère de contrainte, le régime corporatif se flétrirait aussi vite que l'individualisme.

De tous les systèmes de socialisme sociétaire, le coopératisme est le seul qui puisse écarter les conséquences individualistes de la propriété corporative, en maintenant l'accès des associations librement ouvert; c'est aussi le seul qui puisse prétendre à un caractère pratique et se réclamer de l'expérience. Son régime de sociétés de consommation fédérées, possédant et gérant à leur profit des entreprises de production, est pratiqué avec succès en Angleterre; les *Wholesales*

anglaise et écossaise, dont nous connaissons le merveilleux développement, sont un objet d'envie pour la coopération européenne et un modèle qu'elle se propose d'imiter.

Ce sont là des faits, et non plus de simples créations de l'esprit; le coopératisme est réellement représenté par de vastes et puissantes fédérations, qui s'accroissent d'une façon continue dans leur pays natal. Cette fleur de la coopération, naturellement éclose d'une plante vivace, couronnera sans doute un jour les organismes coopératifs du continent à évolution plus lente, mais régulière et sûre.

Ceci dit, est-il permis de croire, avec quelques apôtres de la coopération, que le principe fédéraliste des coopératives anglaises est destiné à transformer progressivement et pacifiquement la société capitaliste? Marchons-nous à une sorte de fédéralisme économique, dans lequel les services de production et de circulation convenant à des besoins locaux seraient gérés par de libres associations de consommateurs, tandis que les services destinés à satisfaire des besoins plus étendus seraient entre les mains des fédérations coopératives? La question est posée, un peu prématurément peut-être; il faut tâcher d'y répondre, en utilisant les quelques données d'une expérience encore bien courte.

Il serait audacieux de se prononcer aujourd'hui sur l'avenir lointain de la coopération; dans les vingt dernières années, les sociétés de consommation anglaises ont plus que triplé leur effectif, et presque quadruplé leur chiffre d'affaires; et certes, elles ne sont pas arrivées au terme de leur développement. Mais il serait naïf aussi de se dissimuler — et les penseurs du coopératisme ne se les dissimulent certainement pas — les colossales difficultés que la coopération rencontrera dans ses tentatives pour faire la conquête pacifique de la production capitaliste.

Les chiffres concernant la coopération dans le monde sont imposants par leur masse, et déjà propres à inspirer confiance; mais il ne faut pas non plus, sous l'impression d'un chiffre global, s'exagérer la place que la coopération occupe actuellement dans chaque pays. La réalité, c'est que les progrès des sociétés de consommation, bien que continus, sont assez lents partout ailleurs qu'en Angleterre; c'est que ces sociétés sont presque inconnues dans un grand pays progressif comme les États-Unis; c'est enfin que le rôle des coopératives en face du capitalisme est encore exceptionnel. Sur le continent, la coopération de consommation est plutôt dans l'avenir que dans le présent.

Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre même, le capital des sociétés

de consommation ne représente encore qu'une minime fraction, la 500e partie peut-être, du capital national. Jusqu'ici, l'action des coopératives anglaises est restée nulle, ou à peu près, en agriculture, dans l'industrie minière, dans celle des transports, et dans beaucoup d'autres branches de la grande industrie. L'œuvre déjà accomplie dans le domaine de la production, si importante soit-elle, est presque insignifiante devant celle qui reste à accomplir. Acquérir et exploiter la plus grande partie du territoire agricole, créer des établissements industriels capables de lutter victorieusement contre les plus puissantes entreprises capitalistes, remplacer l'exploitation capitaliste des grands moyens de transport, chemins de fer et navigation maritime, par l'exploitation coopérative, telle est la tâche immense qui s'offre aux efforts des coopérateurs, s'ils veulent réaliser leur rêve de transformation sociale.

Actuellement, les sociétés de consommation anglaises ont un capital de 800 millions de francs, qui s'accroît régulièrement tous les ans et leur permet d'étendre leurs entreprises. Mais ce capital n'est pas un fonds de réserve collectif libre de toute charge ; il est fourni tout entier par des membres actionnaires et dépositaires, qui en perçoivent l'intérêt. Une partie des revenus capitalistes, l'intérêt, la rente du sol comprise dans l'intérêt du capital consacré à l'acquisition des terrains, continuent donc à peser sur les sociétés coopératives, qui ne peuvent distribuer aux consommateurs que l'excédent des profits qu'elles réalisent dans la production et dans les achats.

Les sociétés de consommation ne pourraient changer la face du monde par l'abolition des revenus capitalistes que si elles possédaient de vastes propriétés territoriales et d'énormes capitaux, entièrement libérés par amortissement de toute charge d'intérêt vis-à-vis des bailleurs de fonds et des actionnaires eux-mêmes ; alors seulement, elles pourraient distribuer aux consommateurs associés les revenus du sol et des capitaux, et exercer une attraction suffisante pour priver de clientèle et de main-d'œuvre les entreprises capitalistes. Pour constituer ce fonds commun de jouissance collective, il faudrait accumuler une masse considérable de capitaux en les prélevant sur les bénéfices ; de nombreuses générations de coopérateurs devraient s'imposer ce sacrifice continu, renoncer à la plus grande partie des dividendes semestriels, aux fonds de retraites, à tous les avantages pécuniaires de la coopération, pour que les générations futures jouissent un jour des bienfaits de l'affranchissement. Mais de tels sacrifices décourageraient les coopérateurs ; les coopératives se trouvent ainsi enfermées à leur début dans une sorte de cercle vicieux. En

fait, le fonds de réserve des sociétés de consommation anglaises, constitué au moyen de prélèvements sur les bénéfices, s'élève à la modeste somme de 50 millions. Les coopératives modernes conservent donc au capital son salaire; il est vrai qu'il n'est pas indifférent de le réduire au rôle de salarié.

Mme Sidney Webb, dans son beau livre sur le *Mouvement coopératif en Grande-Bretagne*, fait remarquer que le mouvement n'atteint pas ceux qui sont placés trop haut ou trop bas dans l'échelle sociale : ni ceux qui vivent dans le luxe, ni ceux qui vivent dans la misère sous la servitude du crédit; les quatre cinquièmes de la classe ouvrière y sont encore étrangers. D'autre part, les sociétés coopératives ne restent fidèles à leur principe démocratique qu'à la condition de ne vendre qu'à leurs membres et de ne pas réaliser de profits sur des étrangers; sinon, elles cèdent à la tentation de se transformer en exploitations capitalistes, et de fermer leurs portes pour garder leurs profits. Si, pour cette raison ou pour d'autres, les associations doivent laisser en dehors de leur action les entreprises qu'elles ne pourraient exploiter pour l'usage exclusif de leurs membres, chemins de fer, navigation maritime, mines, cultures spéciales, grande industrie textile, métallurgique et autres, entreprises d'eau et de gaz, commerce d'exportation, etc., comment peut-on attendre une rénovation sociale d'un instrument aussi limité?

Aussi Mme Webb pense-t-elle que la démocratie industrielle ne pourrait être complète sans certaines mesures socialistes de contrainte telles que taxations multiples sur la richesse acquise, et expropriation — qui ne serait pas nécessairement sans indemnité — de toutes les portions de la richesse publique qui conviennent à l'administration publique. M. Andler fait de même appel à l'État pour vaincre la résistance de certains monopoles, et pour hâter l'appropriation corporative par des mesures restreignant l'étendue et la durée des dividendes dans les sociétés de capitaux. Il est difficile au coopératisme, quand il se propose de transformer la société, de se résigner à la lenteur du mouvement naturel des faits. Mais si la coopération, pour s'étendre, faisait appel à la contrainte, ne perdrait-elle pas sa vertu propre et sa puissance interne, qui est dans la liberté? Ne soulèverait-elle pas contre elle les mêmes résistances que le socialisme d'État cherchant à se réaliser par la force? Les voies révolutionnaires ne semblent pas convenir à la coopération.

La société moderne est un milieu complexe composé d'éléments extrêmement variés et souvent antagonistes, qui cherchent tous à

vivre et à se fortifier : grands établissements capitalistes, petites entreprises agricoles, industrielles et commerciales, sociétés de consommation, associations rurales, syndicats professionnels, entreprises industrielles de l'État et des communes, etc. Si l'un de ces éléments avait la prétention de se soumettre les autres et de les absorber, il se heurterait à toutes les forces d'opposition des existences menacées. Aucun système radical, ni l'individualisme absolu, ni le collectivisme intégral, ni le coopératisme généralisé, ne paraît en mesure d'imposer sa solution simpliste à un organisme aussi complexe que celui des sociétés contemporaines.

CHAPITRE XVIII

Le sens de l'évolution et la politique sociale.

Extension du capitalisme et organisation des forces collectives, tels sont les deux grands faits qui donnent au mouvement économique contemporain son caractère propre. Le capitalisme, sous des formes concentrées qui multiplient sa puissance, et par des procédés de crédit perfectionnés qui l'étendent d'une façon moins apparente, domine la plus grande partie de la production et de la circulation ; il atteint son maximum d'énergie dans les sociétés par actions, les cartels et les trusts. Il rencontre cependant des entraves et des limites dans certaines autres formes collectives, sociétés coopératives urbaines et rurales, syndicats ouvriers, État et municipalités, dont l'importance économique grandit rapidement depuis une trentaine d'années. On trouve donc à la fois, dans nos sociétés modernes, les éléments d'une puissante aristocratie industrielle et financière, et ceux d'une large démocratie rurale, industrielle et commerciale, dont les forces se tiennent en équilibre sous le contrôle de l'État régulateur.

Dans l'avenir, tel qu'on peut l'entrevoir en prolongeant par la pensée le développement des organes qui paraissent les plus vivaces et les plus progressifs, l'association jouera un rôle plus important encore qu'aujourd'hui. Sociétés et coalitions capitalistes, syndicats de petits producteurs agricoles et industriels, sociétés coopératives diverses, fédérations coopératives gérant des entreprises de production, exploitations de l'État et des municipalités, associations patronales et unions ouvrières, seront les éléments essentiels de la constitution économique.

Car l'association appelle l'association. Un cartel de producteurs provoque la formation d'un cartel de défense; la pression d'un syn-

dicat ouvrier détermine les patrons à se syndiquer, ou inversement; le syndicat agricole donne naissance à la caisse rurale et à la caisse d'assurances mutuelles, la banque coopérative à la société de consommation, etc. Dans chaque groupe, les associations élémentaires se rapprochent, dès qu'elles sont assez nombreuses et assez fortes pour former entre elles des fédérations. Des rapports s'établissent entre groupes et fédérations de nature différente; des relations contractuelles complexes unissent les différentes branches de la coopération urbaine et rurale, et rattachent les coopératives urbaines aux syndicats ouvriers; des contrats se forment entre les sociétés capitalistes et les autres associations, entre les unions patronales et ouvrières, et ainsi de suite. Les sociétés civilisées paraissent donc appelées à prendre des formes d'organisation plus régulières, dans lesquelles les éléments sociaux si longtemps dispersés seront plus solidaires et mieux coordonnés.

Il est inévitable, enfin, que les mêmes liens de coordination et de solidarité se développent entre les nations avec les progrès de la colonisation et des transports. Dès aujourd'hui, les coalitions de producteurs et les fédérations ouvrières tendent à se former par-dessus les frontières. Les conventions diplomatiques, déjà si fréquentes en matière de douanes, de navigation, de primes à l'exportation, de poids et mesures, de chemins de fer, de postes et télégraphes, de mesures sanitaires, d'émigration, d'assistance, d'extradition, etc., s'appliqueront à bien d'autres objets qui, comme la protection légale des travailleurs, les trusts et les assurances, présentent un intérêt international; déjà les mesures de protection ouvrière sont entrées dans le domaine des accords diplomatiques, à la suite du traité de travail franco-italien et de la Conférence de Berne. Et tandis que les règles internationales se multiplient, les législations nationales elles-mêmes tendent à s'unifier. La connexité des intérêts économiques établira sans doute dans le monde l'unité de civilisation que la communauté des croyances religieuses avait su réaliser dans l'Europe du moyen âge.

§ I. — L'idée démocratique, son rôle dans l'évolution.

Le mouvement général de concentration et de fédération est un grand courant historique qu'aucune puissance humaine ne saurait arrêter ou détourner. En vain cherche-t-on, dans certains pays,

à fortifier la petite industrie en restaurant la corporation de métiers obligatoire; en vain s'efforce-t-on, par des mesures législatives, d'empêcher l'agrandissement des entreprises, la formation des cartels et des trusts, la croissance des grands magasins et des coopératives; la concentration se poursuit, à peine retardée par des lois facilement éludées. En vain les théoriciens déploient-ils toutes les ressources de leur dialectique pour démontrer la malfaisance des lois réglementant le travail, et l'impuissance des syndicats ouvriers à défendre le salaire contre le jeu naturel des prix; Parlements et unions ouvrières accentuent leur politique, et fixent successivement les règles qui assurent au travailleur une existence normale. La résistance aux lois du mouvement économique n'est guère moins inefficace et moins nuisible que la lutte contre le machinisme; il faut savoir s'incliner devant le déterminisme des grandes évolutions historiques, et y conformer ses actes au lieu de s'épuiser en résistances stériles.

Est-ce aveu d'impuissance, et fatalisme philosophique conduisant à l'inaction? Nul ne se résignerait à l'abdication de la volonté humaine, et les penseurs les plus déterministes se défendent eux-mêmes d'être fatalistes. Les lois naturelles de l'évolution n'ont pas un tel caractère de rigueur qu'elles ne laissent aucune place au droit consensuel; l'action volontaire et consciente de l'homme reste efficace, à la condition de ne pas s'exercer à contre-sens. Les nécessités historiques, disent avec raison les socialistes contemporains, ne résultent pas de forces purement mécaniques; elles ne sont pas faites seulement de contraintes économiques reposant sur les bases techniques de la production. Parmi les facteurs qui déterminent l'évolution, les idées, les notions traditionnelles contenues dans le droit, la coutume et les mœurs, les conceptions morales élaborées par la conscience, jouent un rôle considérable, dont l'importance paraît grandir avec la civilisation. Il est permis à l'homme de concevoir un idéal; et cet idéal, quand il se propage dans les intelligences, devient une source d'énergie et tend de lui-même à se réaliser. Nul ne conteste aujourd'hui cette interprétation tempérée du déterminisme historique.

L'idéal des hommes de ce temps ne peut plus être, comme celui des anciens utopistes, la conception arbitraire et inconditionnée d'une intelligence, si haute soit-elle; pour des esprits formés à la méthode des sciences expérimentales, il ne peut être conçu que comme une résultante du développement historique; il s'élabore lentement au sein de l'humanité, et se transforme au cours des âges

pour s'adapter aux différents états sociaux. Si l'idéal des républiques de l'antiquité a été la puissance de la cité par la parfaite homogénéité de ses membres sur la base de l'esclavage, celui qui se forme progressivement chez les peuples modernes se distingue par son caractère démocratique. Il ne réside pas dans un principe absolu, trop éloigné des réalités pour être le but des activités pratiques; mais il consiste au moins dans une idée de justice à réaliser par le développement moral et matériel du plus grand nombre.

Un sentiment s'est propagé, non seulement chez les classes populaires, mais parmi les penseurs et dans une partie des autres classes de la société, dont la pensée subit de nos jours un sourd travail de transformation; ce sentiment, c'est que, malgré des progrès incontestables, les travailleurs manuels n'ont reçu jusqu'ici qu'une part tout à fait insuffisante des acquisitions matérielles et intellectuelles de notre siècle; c'est qu'en dépit des merveilleuses inventions qui ont mis les forces de la nature au service de l'homme, le labeur n'a pas été allégé, ni le salaire augmenté, dans la mesure où s'est accrue la productivité du travail humain. Par un phénomène singulier, qui s'est déjà rencontré à d'autres époques de l'histoire, ce n'est pas la paupérisation croissante des masses, c'est au contraire l'amélioration de leur condition matérielle, le progrès de leur éducation morale et intellectuelle, et, d'une façon générale, l'état démocratique des sociétés modernes, qui ont provoqué cet éveil des consciences dans les différentes couches sociales: aspiration souvent confuse, mais aspiration pressante vers un état meilleur, dans lequel il y aura plus de sécurité, de bien-être et de culture pour l'ensemble des hommes.

L'opinion publique, jadis indifférente, s'intéresse tous les jours davantage aux conflits du capital et du travail, et les salariés en grève se tournent fréquemment vers elle pour la gagner à leur cause. La presse, l'école, les assemblées politiques, font une place toujours plus large aux questions sociales, qui semblent désormais dominer toutes les autres. L'économie politique n'est plus la science abstraite d'autrefois, absorbée dans la contemplation de lois naturelles immuables, et dans la recherche exclusive des procédés qui procurent la plus grande production et le plus grand profit; de nos jours, elle se préoccupe surtout des problèmes de la répartition, et si elle continue à s'intéresser aux progrès de la production, c'est principalement à cause de leur influence sur la situation matérielle du plus grand nombre. Un souffle plus large d'humanité pénètre les âmes. Des souffrances auxquelles on se résignait jadis comme à un mal inévi-

table paraissent intolérables aux hommes de notre temps; le paupérisme et les vices qu'il engendre, les logements insalubres et le travail épuisant, l'insuffisance des salaires dans les industries à domicile restées sous l'empire de la loi d'airain la plus rigoureuse, toutes ces misères apparaissent comme des plaies honteuses qu'il faut guérir à tout prix, et nul ne songe à répéter aujourd'hui, avec le philosophe du libéralisme, que « la pauvreté des incapables, la détresse des imprudents, le dénûment des paresseux, cet écrasement des faibles par les forts qui laisse un si grand nombre dans les bas-fonds et la misère, sont les décrets d'une bienfaisance immense et prévoyante »[1].

Les questions sociales ne s'imposent pas seulement à l'attention de tous par leur caractère moral; ceux-là même qui se tiennent volontiers au-dessus des considérations de sentiment ne peuvent rester indifférents à ce fait, que le vice et la misère entretiennent dans les centres de civilisation un foyer de contagion physique et morale et un danger permanent pour la paix publique. A défaut de fraternité, la crainte des incidences serait suffisante pour secouer les natures les plus inertes, et leur inspirer quelque doute sur la philosophie optimiste de la misère.

Une connaissance plus exacte des lois de relation concourt donc avec les plus purs sentiments de pitié et d'amour pour déterminer les générations nouvelles à travailler au relèvement des faibles; non plus tant par les ressources multipliées de la charité individuelle, que par des réformes d'une portée générale tendant à combattre le mal dans ses causes.

C'est l'indice d'un progrès moral certain que cet affinement de la conscience publique et ce souci croissant des questions sociales. Le sens de la communauté, « l'esprit de la ruche », le sentiment que l'individu appartient à une communauté vis-à-vis de laquelle il a des devoirs plus larges que celui de fournir sa contribution à la défense commune, ce sens, si vivant dans les sociétés antiques et si longtemps assoupi dans les sociétés modernes, commence à se réveiller. On s'aperçoit que l'individu n'est pas le centre autonome qu'il s'imagine volontiers dans son égoïsme et son orgueil; son bien-être, sa science, ses jouissances intellectuelles et matérielles, la forme même de sa pensée, il les doit à la civilisation qui l'entoure, à la longue série des générations qui l'ont précédé, aux institutions

1. H. Spencer, *L'individu contre l'État*, trad. Gerschell, 5e éd., p. 100, Alcan, 1901, in-12.

sociales qui lui assurent ses possessions, au travail de ses prédécesseurs et de ses contemporains. Quant à lui, il n'a concouru que pour une part infinitésimale à l'œuvre de civilisation dont il jouit; qu'il ne se croie donc pas quitte de toute obligation, lorsqu'il se borne à exécuter ses contrats en payant strictement les services qui lui sont rendus.

Il faut se pénétrer de ces sentiments, pour supporter sans peine les inévitables sacrifices qu'entraîne toute politique de réforme sociale. A celui qu'opprime la pensée de la misère, les limitations, les mesures de contrôle, les contraintes fiscales paraissent légères, si elles ont pour objet de procurer à tous un minimum d'existence et de sécurité. Celui-là accepte volontiers sa part des obligations et des charges de la prévoyance sociale, qui les considère comme des mesures de salut pour la masse des hommes; le tribut imposé aux plus favorisés lui apparaît non pas comme un prélèvement injuste qui affaiblit la société, mais comme un moyen de préserver les individus d'une injuste déchéance qui brise les énergies et corrompt une partie de l'organisme social.

Il y a donc un idéal, celui du développement de la personnalité pour tous, qui a grandi dans la conscience populaire en même temps que la science et la démocratie; idéal en complète harmonie avec l'une et avec l'autre, puisque la solidarité est une notion à la fois scientifique et démocratique; idéal intimement lié à l'ensemble du procès social, et par conséquent conforme aux lois du développement historique.

Mais il ne suffit pas de soumettre à l'épreuve de la méthode historique cette conception générale d'un idéal démocratique. La vision reste naturellement très vague et sans signification précise, si elle n'est pas accompagnée d'un programme d'organisation dont les lignes doivent être au contraire nettement dessinées. Or, c'est dans cette tâche, la plus importante et la plus difficile, qu'il est surtout nécessaire de rester attaché à la méthode d'observation. Le philosophe ou l'homme d'État réaliste, même lorsqu'il s'inspire des considérations morales qui dominent la pensée moderne, limite son programme aux réformes possibles, et écarte de sa politique tout objectif purement idéaliste qui serait dépourvu de portée pratique.

C'est sur ce point essentiel que se marque la différence des méthodes. Le réaliste ne dira pas, comme le philosophe enfermé dans son rêve intérieur : L'inégalité étant un mal, il faut supprimer les titres de propriété qui la consacrent. Ces applications ingénues de la méthode déductive opérant sur des postulats d'ordre moral lui apparaissent

comme des anachronismes, dans le siècle des connaissances positives et de l'esprit critique. Au lieu d'exposer complaisamment un système social sur des bases purement idéologiques, il vérifiera si le système est viable et si les germes s'en développent dans la société. Il fera taire ses impatiences, et tiendra compte des traditions, des intérêts, voire même des préjugés enracinés dans un milieu, parce que ce sont des forces que la politique sociale ne peut ignorer ni négliger. Il s'apercevra très vite qu'une réforme, même partielle et de modeste apparence comme la limitation légale de la journée de travail, ne peut s'introduire sans une longue préparation et d'infinis ménagements; il jugera ainsi par expérience de la valeur des grands projets qui tendent à transformer la société de fond en comble.

Nul doute que le droit à l'existence ne soit un des postulats les plus impérieux de la justice sociale. Aussi les écrits socialistes les plus récents proclament-ils le droit à l'existence comme le principe essentiel du socialisme « juridique »[1]. Mais à quel terme aboutissent, chez A. Menger, les constructions savantes et les développements logiques du nouvel idéalisme « juridique »? A un système communiste dans lequel chaque commune se transforme en maison de force; c'est là, paraît-il, l'idéal des temps nouveaux. Le possibiliste, aussi pénétré que quiconque de la nécessité du droit à l'existence, cherchera de son côté à le garantir; mais il restera dans les cadres de la société présente; ses moyens pratiques seront, par exemple, l'assurance obligatoire contre les risques de la vie ouvrière, la protection légale des travailleurs contre les excès du régime industriel, la généralisation de l'assistance pour les incapables.

Telle est la différence des procédés. Le logicien construit pour le bonheur de l'humanité une cité lointaine. Le réformiste cherche à combattre immédiatement le mal social par les moyens les plus efficaces. Au lieu de se cantonner dans un idéalisme stérile de couvent ou d'internat, il ouvre son esprit au monde extérieur et se mêle à la vie, moins soucieux de faire grand que de faire vivant, exposant son rêve au contact de la réalité, sans cesser d'entretenir au fond de son âme le culte de l'idéal et la foi invincible dans le progrès.

Pourquoi, en effet, désespérerait-on de l'avenir, alors que le passé nous offre déjà tant d'exemples de progrès accomplis dans la situa-

1. Ce terme ne sert à distinguer essentiellement ni un socialisme fondé sur l'idée de justice, par opposition au matérialisme marxiste, ni un socialisme devant se réaliser par des moyens juridiques, car il n'est pas un système social qui échappe à cette nécessité. Mais quelques juristes, désireux sans doute d'avoir leur socialisme, ont ainsi dénommé un socialisme réformiste qui cherche à se réaliser obliquement par déformation du droit en vigueur.

tion des classes laborieuses depuis l'introduction du machinisme et les premiers âges de la grande production? Que l'on se reporte à cette sombre époque de chômage et de misère, que l'on repasse les enquêtes qui ont révélé, en France comme en Angleterre, tant de faits lamentables sur l'exploitation éhontée de la femme et de l'enfant dans les premières fabriques; on reconnaîtra de bonne foi que, si le mal n'a pas disparu, il a été du moins largement atténué, et que les efforts faits pour redresser un état social altéré par des éléments nouveaux d'une puissance inconnue ne sont pas demeurés stériles. Ces efforts, il convient de les analyser, pour apprécier ce que l'on peut en attendre encore dans l'avenir.

§ II. — Le progrès des classes ouvrières; institutions patronales, organisations ouvrières, action législative.

Trois facteurs interviennent aujourd'hui pour améliorer les conditions de la vie ouvrière : les patrons et autres personnes agissant par esprit de bienfaisance ou de solidarité, les diverses organisations ouvrières, et les pouvoirs publics. De ces trois forces, qui opèrent par des voies différentes, considérons d'abord l'action patronale.

Tandis que les démocrates chrétiens, partant du principe que tout homme a droit à la vie, se montrent aussi audacieux dans leurs programmes et dans leurs actes que les solidaristes et les réformistes de la socialdémocratie, aussi favorables à la puissance des associations ouvrières, à l'institution de conseils professionnels investis d'un mandat public, à la protection légale des travailleurs et aux assurances ouvrières obligatoires, d'autres catholiques, également préoccupés des questions sociales, restent attachés à l'individualisme par esprit de tradition. Dans les milieux conservateurs, on ne compte, pour élever la situation des classes ouvrières, ni sur l'État, que l'on considère comme un mécanisme brutal aux mains d'un parti, ni même sur les syndicats ouvriers, que l'on accuse d'être actuellement des instruments de guerre sociale et de tyrannie vis-à-vis des travailleurs eux-mêmes; on ne compte que sur la libre initiative des patrons et des hommes d'œuvres agissant sous l'inspiration du sentiment religieux ou par esprit de philanthropie. On estime donc que ce sont les institutions sorties de cette initiative, caisses de secours et de retraites, crèches, économats, logements à bon marché, œuvres d'épargne et d'assistance, qui peuvent le mieux, par leur influence morale ou matérielle, faire régner la paix sociale ou au moins atténuer les antagonismes de classes.

Effectivement, de grands efforts ont été faits en ce sens; la bienfaisance privée a multiplié ses établissements, et certaines entreprises industrielles ont créé des œuvres considérables en faveur de leurs ouvriers. Toutefois, si l'on considère le véritable but à atteindre, le relèvement des classes ouvrières au point de vue de leur bien-être, de leur culture et de leur dignité, il est difficile de ne pas avoir le sentiment que ces moyens sont insuffisants, et que parfois même les efforts sont dirigés à faux.

Les œuvres privées, en dehors des institutions patronales, sont pour la plupart des œuvres d'assistance, qui ont certes leur grand mérite et leur utilité comme palliatifs de la misère, mais qui ne fournissent pas une solution aux questions ouvrières proprement dites. Quant à celles qui ont un caractère plus large, comme les sociétés anonymes pour les habitations ouvrières, les sociétés antialcooliques et quelques autres, elles ont un champ d'action généralement restreint.

De leur côté, les institutions patronales ne sont et ne peuvent être qu'une exception. L'attention publique se fixe sur celles qui sont fondées par les grandes compagnies de chemins de fer et de mines, par quelques autres établissements importants et quelques patrons généreux; mais, dans la masse des entreprises industrielles, agricoles et commerciales, ces œuvres disséminées restent une quantité relativement insignifiante. Les lois impitoyables de la concurrence ne permettent pas à la plupart des patrons, même aux meilleurs et aux plus humains, d'entretenir des œuvres coûteuses au profit de leur personnel.

Cette insuffisance n'est pas la seule. Tout en rendant hommage aux intentions de ceux qui pratiquent le patronage par esprit de de devoir, on peut reconnaître que jamais un secours tombé d'en haut, à titre de charité ou de patronage, n'aura une véritable vertu éducatrice; jamais les ouvriers ne s'attacheront à d'autres œuvres qu'à celles qu'ils auront créées eux-mêmes; celles-là seules feront leur orgueil, inspireront les dévouements, éveilleront en eux les plus hauts sentiments de la nature humaine.

En maintes circonstances où les industriels se sont imposé de lourds sacrifices, les résultats, il faut bien le dire, n'ont pas été encourageants. Sans nier que les institutions patronales aient contribué, dans certaines régions où les populations ouvrières ont gardé d'anciennes mœurs, à maintenir des relations pacifiques et de nature patriarcale entre employeurs et employés, il semble au contraire que chez des populations plus avancées, plus émancipées, le patronat,

malgré ses sacrifices pécuniaires, n'a su récolter que la défiance ou la haine.

C'est que l'œuvre patronale implique toujours plus ou moins une idée de protection et de tutelle; tutelle insupportable, lors même qu'elle est discrète, pour des ouvriers jaloux de leur indépendance et naturellement ombrageux. Qu'est-ce donc, lorsque la tutelle s'exerce pesamment, sous forme de pression politique ou religieuse, avec des procédés intolérables d'inquisition et de domination? [1] C'est alors la soumission hypocrite chez les uns, la colère et l'hostilité sourde chez les autres, jusqu'à ce qu'un jour la révolte éclate, furieuse, imprévue, inexplicable pour tous ceux qui, les yeux fixés sur la façade, ne savent attribuer l'effondrement de tant d'efforts qu'à la prédication des meneurs contre le bon patron, sans remonter aux causes réelles qui ont lentement préparé les esprits à se soulever au premier souffle d'une parole ardente.

On peut s'affliger de la ruine des anciennes mœurs; mais c'est un fait sur lequel il faut désormais régler sa conduite, un fait de même nature que la disparition de la famille patriarcale, la chute de l'influence politique de l'aristocratie et de ses pouvoirs d'administration locale, et, d'une manière générale, la décadence du principe d'autorité dans la famille et la société. Au même titre, la conception patriarcale du patronat bienveillant et protecteur tend de plus en plus à s'enfoncer dans le passé; le mouvement du monde moderne, avec les sentiments nouveaux qu'il engendre dans la classe ouvrière, nous en éloigne tous les jours davantage.

Aussi voit-on les œuvres patronales reculer progressivement devant les institutions créées par les associations ouvrières et devant l'action législative; les économats font place aux coopératives, les habitations ouvrières sont édifiées par des sociétés coopératives de construction, le service des secours et des retraites passe aux mains des mutualités et de l'État, la réglementation du travail est l'œuvre de la loi, les règlements d'ateliers sont contrôlés par l'État, le placement est entrepris par les syndicats, les Bourses du travail et les offices municipaux, etc.

Devant ce phénomène prolongé, universel, inéluctable, convient-il de se consumer en regrets et de répéter constamment les mêmes formules, en se lamentant sur la décadence, l'esprit du mal et le malheur des temps? Ce découragement sied-il à des hommes d'ac-

1. Voir, à titre d'enseignement, l'exposé de la grève de Montceau-les-Mines (1899 et 1901) fait à la Société d'économie sociale, et l'inconscience de certaines déclarations (*Réforme sociale*, 16 mai 1901).

tion, qui veulent remplir leur devoir social et n'hésitent que sur la voie à suivre? Non, il faut en prendre son parti, et agir différemment suivant les circonstances. Vis-à-vis d'une population ouvrière dont les idées et les sentiments ont conservé leur nature primitive, des œuvres inspirées par le « paternalisme » peuvent être bienfaisantes; encore la politique la plus sage et la plus prévoyante est-elle de former des hommes, et d'encourager la pratique des institutions libres, coopératives et mutualités. Mais dans des milieux moralement transformés, il faut renouveler soi-même une conception vieillie du rôle patronal.

Ce n'est pas que le patron, comprenant les nécessités de son temps, doive se borner, dans ses rapports avec ses ouvriers, au rôle purement commercial d'acheteur de la main-d'œuvre. Bien loin de là, le patron moderne peut parfaitement se concilier l'estime de ses ouvriers, et même davantage, si, tout en maintenant la discipline à l'atelier — discipline qui s'imposerait aussi bien dans l'atelier coopératif ou collectiviste que dans l'atelier capitaliste, — si donc il traite ses ouvriers non pas en inférieurs et en protégés, mais en hommes ayant des droits égaux aux siens. Il s'agit de reconnaître aux ouvriers leurs droits d'hommes libres, non seulement dans la pratique de leur vie privée, dans le domaine de leur conscience et dans l'exercice de leurs droits politiques, mais même à l'atelier, en tant qu'ils se présentent pour conclure le contrat de travail et pour en faire observer les clauses.

Quelle sera donc, pour préciser, la conduite que tiendra le patron moderne, s'il veut sincèrement remplir son devoir social vis-à-vis de ses ouvriers? Avant toute chose, il leur donnera un juste salaire, au moins conforme au taux courant du métier dans la région, et suffisant à l'entretien de la vie d'après les habitudes du milieu; de même, il leur garantira des conditions de travail normales, une durée de travail ne dépassant pas la durée en usage, et contrôlera soigneusement l'hygiène et la sécurité dans son établissement. Il reconnaîtra franchement, sincèrement et sans arrière-pensée le syndicat ouvrier, n'exclura personne de ses ateliers pour affiliation au syndicat ou participation active à la gestion syndicale, et n'encouragera jamais la délation ou la félonie. S'il a devant lui une association ouvrière sérieuse, il négociera les clauses du contrat de travail avec ses représentants, dans un esprit de large conciliation et de loyauté. Il respectera chez ses ouvriers le sentiment très intense de leur indépendance, et saura les traiter avec ces égards auxquels l'ouvrier, l'ouvrier français surtout, est si particulièrement sensible.

Tout cela n'est en somme que l'observation de la légalité et de la simple équité.

Veut-il faire plus, a-t-il le désir et les moyens d'être un patron modèle? Il perfectionnera l'hygiène des ateliers suivant les derniers progrès de la science et de la technique industrielle; il se préoccupera du bien-être des travailleurs en atténuant le bruit, la trépidation, la poussière, la chaleur ou l'humidité, en répandant la lumière, en installant des vestiaires, fourneaux et salles de bains. Il aura même quelque souci de l'esthétique, et ne se croira pas ridicule s'il bannit tout ce qui fait la laideur, la tristesse et la vulgarité des choses, s'il recherche tout ce qui peut réconforter l'esprit et bannir l'impression d'une corvée rebutante.

Croit-il enfin que des institutions en faveur des ouvriers peuvent rendre de réels services? Il consacrera sans réserve son activité aux œuvres destinées à l'enfance. Quant aux institutions qui concernent les adultes, il en laissera l'initiative et la direction aux ouvriers eux-mêmes, sachant par expérience que ceux-ci n'y prendront intérêt qu'à la condition d'en faire leur chose. Il se bornera donc à favoriser de la façon la plus discrète celles qui peuvent développer chez les ouvriers l'habitude des gestions économiques, et fortifier en eux le sentiment de la dignité personnelle. Rôle délicat, qui exige non seulement beaucoup de tact, mais surtout un grand désintéressement, l'absence de toute pensée d'orgueil et de domination, de toute idée d'un droit acquis à la reconnaissance des hommes. « Prêtez sans rien espérer »; c'est encore la voie la plus sûre pour gagner les cœurs.

L'action ouvrière est un facteur de progrès autrement énergique que l'assistance patronale. Le mouvement d'organisation ouvrière, qui est d'origine toute récente, nous frappe moins encore par ses résultats actuels que par sa rapidité dans les dernières années. A ce signe, il paraît susceptible de se propager en tout sens, et de modifier profondément l'état des relations sociales.

Nous nous sommes expliqués déjà sur l'avenir de la coopération; selon toute vraisemblance, la coopération de production restera toujours cantonnée dans un domaine assez restreint, sans sortir jamais franchement du type capitaliste, tandis que la coopération de consommation est appelée à des destinées plus vastes, dans le domaine de la production comme dans celui de la circulation. Il est permis, sans être utopiste, d'entrevoir une société dans laquelle de vastes groupements coopératifs se procureront dans leurs propres fabriques

les produits industriels nécessaires à la consommation de leurs membres, et passeront des marchés pour la fourniture des produits agricoles avec de grandes fédérations coopératives de vente réunissant la masse des agriculteurs.

Les syndicats ouvriers ont aussi l'avenir devant eux. Si le mouvement syndical en France paraît aujourd'hui stérilisé par l'esprit révolutionnaire, on voit ailleurs les syndicats s'inspirer de l'exemple des unions anglaises. Aucun indice n'est plus fécond, à cet égard, que leur tendance à élever le taux des cotisations dans le but de distribuer régulièrement des secours de chômage et de maladie. Par cette pratique, ils sauront attirer et retenir une masse toujours plus considérable de la population ouvrière. Puissants par le nombre de leurs adhérents et l'étendue de leurs ressources financières, ils pourront établir d'une façon générale le régime du contrat collectif, et faire respecter de tous les membres de la profession les tarifs et conditions librement débattus avec les syndicats patronaux. Ils seront, avec les bureaux municipaux, les seuls offices de placement, et veilleront dans ce service à l'observation des conditions syndicales. Ils pourront faire des marchés à forfait avec les entrepreneurs pour l'exécution de certains travaux et la fourniture de la main-d'œuvre. Ils contrôleront d'une façon efficace l'application des lois sur la réglementation du travail, figureront dans les conseils professionnels et participeront à la gestion des caisses publiques d'assurances. Lorsque les associations ouvrières seront parvenues à cet état de force et de maturité, et qu'elles trouveront en face d'elles des organisations patronales également fortes, il est à penser qu'un état de paix relative s'établira, dans le monde de l'industrie, par l'équilibre des forces collectives organisées.

Mais le *self help* a des effets limités, et l'action de la loi est indispensable dans bien des cas où celle de l'association libre est insuffisante. La contrainte légale, bien qu'elle n'ait certainement pas la vertu efficace du bien réalisé volontairement, a paru nécessaire dans tous les pays industriels pour protéger les salariés contre certains abus. Malgré la croissance des associations ouvrières, on peut prévoir que la législation protectrice des travailleurs progressera encore, qu'elle multipliera ses exigences et les étendra à de nouvelles catégories d'intéressés. Au reste, ces lois de protection ne sont peut-être que des béquilles provisoires, dont on saura se passer le jour où les réformes bienfaisantes qu'elles auront introduites seront entrées définitivement dans les mœurs. Quant aux assurances ouvrières, elles se généraliseront infailliblement; leur extension ne trouve

aujourd'hui de sérieux obstacle que dans le défaut d'élasticité des budgets publics; mais le mouvement d'opinion qui se produit en faveur des retraites ouvrières prendra un jour assez de force pour faire accepter les charges de la réforme, peut-être même pour contraindre les gouvernements à réduire leurs énormes dépenses militaires.

La protection légale est surtout nécessaire à l'égard de ceux que leur faiblesse naturelle, leur ignorance, leur dispersion, leur état de misère rendent incapables de se défendre eux-mêmes : enfants, femmes, travailleurs à domicile. Les Parlements ont le devoir de songer à ceux-là mêmes qui ne disposent pas de la puissance électorale. Le problème est particulièrement délicat pour les ouvriers à domicile, à cause des difficultés de l'inspection dans les très petits ateliers et du respect dû au domicile familial. Toutefois, il est difficile de penser que l'opinion publique, mieux éclairée sur les conditions du travail en chambre, supportera indéfiniment les abus désignés sous le nom de *sweating system*, et les dangers qui en résultent pour la santé publique. Soit que l'on prescrive des mesures destinées à faciliter le contrôle, soit que l'on impose aux employeurs et aux propriétaires des locaux de travail la responsabilité des prescriptions sur l'hygiène, l'âge d'admission et la durée du travail, soit que l'on encourage la coopération parmi les ouvriers à domicile, soit que l'on recoure à d'autres mesures plus radicales telles que le minimum de salaire, sur lesquelles l'expérience n'a pas encore permis de se prononcer définitivement, il paraît probable que l'autorité publique jugera à propos d'intervenir un jour pour protéger les ouvriers à domicile contre l'exploitation dont ils sont victimes, en confiant à des organes professionnels le soin d'adapter les réglementations à la variété des situations particulières.

A l'égard des ouvriers capables d'organisation, l'intervention législative devient moins nécessaire à mesure que les associations prennent plus de force. Néanmoins, en Angleterre même, la méthode législative est encore préférée et pratiquée, toutes les fois qu'il paraît utile d'établir une règle uniforme qui ne soit pas à la merci des fluctuations de l'offre et de la demande.

Indépendamment de la réglementation du travail et des assurances sociales, le législateur peut encore contribuer à l'élévation de la classe ouvrière en favorisant le développement syndical.

Le syndicat obligatoire, il est vrai, rencontre beaucoup d'adversaires, qui lui reprochent avec raison de rassembler par contrainte les éléments les plus disparates ou les plus hostiles, et de noyer les

individualités énergiques dans la masse des faibles et des indifférents. Mais la critique ne porte pas contre une organisation légale des professions qui laisserait intact le droit de former des groupements libres au sein de chaque profession.

Certaines réserves s'imposent aussi en matière d'arbitrage obligatoire. Bien que l'institution paraisse fonctionner d'une façon satisfaisante en Nouvelle-Zélande et en Australie, l'expérience n'a encore qu'une valeur toute relative. Non qu'il faille rejeter *a priori* tout enseignement qui nous vient des antipodes; quoique la grande industrie ne soit pas développée en Australie, les rapports du capital et du travail y présentent à peu près les mêmes caractères que dans les autres pays de race blanche. Mais les décisions des cours arbitrales ont été jusqu'ici favorables aux ouvriers; elles ont établi dans diverses professions, notamment dans celles où s'exerce le *sweating system*, un minimum de salaires que les travailleurs auraient été incapables d'obtenir par eux-mêmes; il n'était pas très difficile d'en assurer l'observation de la part des employeurs. Si des circonstances critiques obligeaient un jour les tribunaux d'arbitrage à réduire les salaires sur la demande des patrons, il est douteux que leurs sentences pussent être exécutées aussi facilement.

C'est là l'écueil de tout système d'arbitrage obligatoire. La classe ouvrière est-elle dépourvue d'organisation sérieuse? Les décisions arbitrales défavorables aux prétentions des travailleurs sont privées de toute sanction efficace. Les associations ouvrières sont-elles au contraire fortement organisées, remplissent-elles les conditions d'une responsabilité effective? L'arbitrage obligatoire devient pour ainsi dire inutile, parce que des associations patronales et ouvrières solidement constituées savent pratiquer le régime du contrat collectif; elles respectent d'elles-mêmes les conventions arrêtées, ou les décisions d'arbitres volontairement désignés.

Au reste, on observe partout une vive répugnance des ouvriers et des patrons à se lier les mains vis-à-vis d'un arbitre, même librement choisi; aucune des deux parties n'est disposée à se dessaisir, au profit d'un tiers, du droit d'arrêter les termes du contrat qui doit l'obliger pour l'avenir. L'arbitrage obligatoire paraîtrait donc aussi tyrannique aux uns qu'aux autres. De toute manière, il serait sans force éducative, et ne pourrait convenir, comme le libre contrat collectif, à une classe ouvrière pleinement émancipée.

Ce n'est donc pas, en général, par l'arbitrage obligatoire que l'État peut fournir un appui efficace aux salariés. Mais une législation qui permet aux unions patronales et ouvrières de se constituer

librement, d'acquérir un patrimoine, d'organiser des œuvres et services multiples, de conclure entre elles des contrats collectifs susceptiples d'une exécution judiciaire[1]; une législation qui trace équitablement aux unions ouvrières la limite de leurs droits et de leurs responsabilités, qui met leur patrimoine à l'abri de l'arbitraire malveillant des tribunaux, et qui les autorise à user des moyens sans lesquels elles ne peuvent faire observer les règles communes du métier, tout en les rendant responsables des dommages qu'elles causent par des actes illégaux[2]; une législation qui organise les diverses professions en les dotant de conseils élus par les syndicats patronaux et ouvriers, et qui investit ces conseils de certains pouvoirs concernant les assurances ouvrières, la réglementation du travail, la conciliation et l'arbitrage, etc.; une pareille législation est en harmonie avec l'évolution naturelle; c'est un instrument souple qui favorise le mouvement de concentration et d'organisation collective sans le violenter.

1. Sur ce dernier point, les législations civiles du début du XIXe siècle, conçues sous l'empire des idées individualistes, sont devenues tout à fait insuffisantes; le contrat collectif de travail reste en dehors de leurs prévisions, sur un terrain extra-légal; il s'émiette fatalement lorsqu'on cherche à lui appliquer les principes juridiques des anciens Codes. En France, la Cour de cassation refuse toute qualité aux représentants des syndicats pour poursuivre en justice l'exécution des contrats par lesquels ils ont fixé les conditions du travail dans la profession (Cass. 1er février 1893, Dal., 1893, 1re p., p. 241). En Angleterre, huit membres de la *Royal Commission on Labour* de 1891 ont proposé, dans leur rapport particulier, de donner législativement une capacité complète aux unions professionnelles, et d'attacher une sanction légale à leurs conventions. A cet égard la Belgique, dont la législation ouvrière est si attardée sur d'autres points, a su comprendre qu'une situation nouvelle réclamait des textes nouveaux, et elle a nettement conféré aux syndicats l'action en justice pour l'exécution des contrats collectifs, sans cependant les garantir suffisamment contre les défaillances individuelles (loi du 31 mars 1898). Dans les États d'Australasie et le canton de Genève, le contrat collectif acquiert force légale par l'enregistrement; les unions peuvent en poursuivre l'exécution devant les tribunaux, soit contre l'autre partie, soit même contre leurs propres membres.

2. « Nous ne voyons pas de raison suffisante pour que les unions, des prescriptions légales précises une fois édictées, ne soient pas rendues responsables de tout dommage causé à autrui par leurs agents. » (B. et S. Webb, *L'évolution du Trade-Unionisme en Angleterre*, Mouvement socialiste, 1er mars 1903, p. 429). La loi du 31 décembre 1906 écarte toute poursuite contre les trade-unions pour les actes relatifs à un conflit de travail; le fait de se tenir près des habitations et lieux de travail en vue d'amener sans violence des tiers à travailler ou à ne pas travailler est désormais licite (*picketing*).

§ III. — L'avenir du salariat.

Telles sont les voies par lesquelles le prolétariat peut s'élever progressivement. Il faut qu'il réalise ses conquêtes successives par l'effort de sa volonté réfléchie, avec l'appui des pouvoirs publics, et qu'il poursuive sans cesse son éducation économique et intellectuelle pour avoir le moyen et le droit d'atteindre des destinées plus hautes.

Dans ces destinées du prolétariat, les révolutionnaires n'aperçoivent qu'un but suprême à atteindre, l'abolition du salariat. Mais quelle distance entre leur rêve et la réalité! Le régime vers lequel nous porte le mouvement historique, loin d'exclure le salariat, suppose au contraire son extension. Ce n'est pas seulement le capitalisme qui, par la concentration des entreprises, accroît le nombre des salariés; le développement de la coopération, du socialisme d'État et du socialisme municipal produit exactement le même effet, puisque les personnes au service des sociétés de consommation et des exploitations publiques n'ont d'autre qualité que celle de salariés. En réalité, le socialisme d'État, s'il devenait intégral, généraliserait le salariat au point d'en faire le régime universel.

Les institutions mêmes qui semblaient devoir limiter ou tempérer le salariat n'ont pas justifié les espérances qu'elles avaient fait naître à leurs débuts; la coopération de production est restée stationnaire, et la participation aux bénéfices a fait moins de progrès encore. La participation contractuelle, la seule qui n'ait pas le caractère d'une gratification à titre de bienfaisance, rencontre des obstacles aussi bien du côté des ouvriers que des patrons. Sans influence sérieuse sur la production dans les établissements à personnel nombreux, elle met le chef d'entreprise dans l'obligation de livrer le secret de ses affaires; et si, d'autre part, elle entraîne une réduction du salaire forfaitaire au-dessous du taux courant, elle soumet le salarié à des risques qu'il n'est généralement pas disposé à subir. Aussi la participation aux bénéfices est-elle restée une très rare exception; le nombre des maisons qui l'ont introduite, évalué à 250 ou 300 pour le monde entier en 1889, semble avoir diminué depuis cette époque[1]. Le salariat pur et simple ne recule donc ni devant la coopération de production, ni devant la participation aux bénéfices. Il s'étend à des

1. Rapports du jury international de l'Exposition universelle de 1900, Introduction générale, *Economie sociale*, par Ch. Gide, p. 95.

couches plus nombreuses, à mesure que les exploitations s'agrandissent et que les populations agricoles se détachent de la terre.

Mais le salariat n'implique par lui-même ni subordination personnelle, ni infériorité sociale. Encore une fois, la qualité de prolétaire n'est pas attachée au fait de louer ses services à temps pour une rétribution en argent; elle résulte de l'insuffisance du salaire, de l'instabilité de la position, et de la dépendance dans laquelle le salarié se trouve placé, par le fait de ces circonstances, vis-à-vis de ceux qui disposent des emplois. La condition d'un comptable, d'un ouvrier spécialiste, d'un ingénieur, d'un fonctionnaire, d'un salarié quelconque stable et bien payé, n'est pas moins avantageuse ni moins réellement indépendante que celle d'un entrepreneur de la même catégorie sociale. Or le salariat peut devenir, pour la plupart des travailleurs manuels, un état aussi satisfaisant; il n'existe aucune raison *a priori* de penser le contraire, et les progrès déjà accomplis sous nos yeux autorisent toutes les espérances. Pour que le salariat cesse d'engendrer le prolétariat, il faut et il suffit qu'il subisse certaines modifications, profondes il est vrai, et difficiles à réaliser, mais dont aucune ne paraît au-dessus des forces humaines, ni en dehors des conditions normales de l'évolution économique.

Avant tout, le salaire doit être plus élevé. Sur le continent européen, le salaire de la plupart des travailleurs manuels est insuffisant; lors même qu'il est affecté tout entier aux besoins essentiels de la vie, il est trop faible encore pour procurer le bien-être, pour couvrir les charges de famille et les risques d'incapacité de travail. Le salaire des ouvriers agricoles est resté particulièrement bas, et celui des travailleurs à domicile est misérable.

Néanmoins, des progrès appréciables ont été déjà réalisés. Dans tous les pays civilisés, le taux général des salaires a haussé pendant la seconde moitié du XIXe siècle, tandis que le prix des choses nécessaires à l'existence s'est élevé moins vite, ou même a diminué à partir de 1880. D'après les études statistiques de M. Bowley, la hausse des salaires en argent, de 1840 à 1891, a été plus forte en France et aux États-Unis qu'en Angleterre. Mais, dans l'intervalle, le coût de la vie a augmenté d'environ 20 p. 100 en France; il est resté à peu près stationnaire aux États-Unis; il a beaucoup diminué en Angleterre. Aussi M. Bowley, tenant compte des variations du pouvoir de l'argent, estime-t-il que le salaire réel, dans ces trois pays, a haussé, pendant cette période, dans une même proportion de 80 à 90 p. 100. Si le taux des salaires reste assez inégal chez les différents peuples, le mouve-

ment de hausse proportionnelle n'est cependant pas sensiblement différent; il se constate aussi en Belgique, en Allemagne, en Italie, dans tous les pays prospères, et particulièrement chez les peuples qui accomplissent leur transformation économique[1].

La cause générale de ce phénomène est évidemment l'accroissement de la productivité du travail par le fait des progrès techniques. S'il était nécessaire de confirmer ce point de vue, on montrerait facilement que le taux des salaires est d'autant plus élevé dans un pays que les instruments de la production y sont plus perfectionnés; on pourrait d'ailleurs aussi bien démontrer que l'élévation des salaires provoque à son tour les perfectionnements du machinisme. De l'accroissement de la production, les classes ouvrières tirent un double avantage : une hausse de leur salaire en argent, et une diminution du coût de l'existence. Ces deux tendances ne sont nullement contradictoires; si les entrepreneurs parviennent, par des améliorations techniques, à multiplier les produits en réduisant le coût de l'unité, il leur est possible d'accorder des augmentations de salaires tout en diminuant le prix de la marchandise. C'est donc à la fois par la hausse du salaire et par l'abaissement du prix de la vie que les travailleurs peuvent avoir leur part du progrès matériel. Et, en fait, c'est bien ainsi que les choses se sont passées; grâce à une augmentation régulière du salaire depuis 50 ans, grâce à une diminution générale des prix depuis 30 ans, le bien-être s'est accru dans les classes ouvrières, sans d'ailleurs que cet accroissement ait été proportionnel à celui de la production.

L'accroissement de la production par le progrès scientifique, qui a rendu possible la hausse générale des salaires au XIXe siècle, ne suffit cependant pas à l'expliquer. S'il existait, en effet, une loi naturelle limitant le salaire au minimum strictement indispensable à l'entretien de la vie physiologique, si le salaire, en d'autres termes, n'offrait quelque résistance que par la mortalité de la population ouvrière, l'accroissement de la production, en réduisant le prix des choses nécessaires à la vie, n'aurait eu d'autre effet pour les travailleurs que d'abaisser leur salaire en argent. Il est vrai que les théoriciens de la loi d'airain ne lui ont jamais donné cette rigueur, et qu'ils ont toujours admis l'influence des habitudes du milieu sur la détermination du salaire minimum; mais leur formule est alors si contingente, elle fait une place si importante à l'action effective des exigences de la classe ouvrière, qu'elle perd toute signification rigou-

1. Voir Annexe IX, 1°.

reuse et tout caractère de contrainte; le cercle d'airain se desserre comme un ruban élastique.

Là se trouve, en effet, la vérité. Si le salaire s'est élevé en même temps que la productivité du travail, c'est qu'il possède une force de résistance et d'expansion qui ne dépend pas seulement de la diminution de la population ouvrière; c'est qu'il puise cette force dans la volonté des travailleurs coalisés. En l'absence d'une solide organisation ouvrière, le salaire est bien la partie la plus compressible des frais de production, celle que la concurrence peut abaisser jusqu'au point où la misère réduit effectivement l'offre de la main-d'œuvre; mais, par l'effort combiné des travailleurs, le salaire peut devenir au contraire un élément extensible des frais, et même un élément irréductible résistant à une baisse du prix du produit.

Beaucoup d'économistes traitent d'hérésie la prétention émise par les unions ouvrières anglaises, de maintenir en tout état de cause un certain minimum de salaire correspondant à l'étalon de vie habituel; cette théorie du *living wage*, d'après laquelle l'industrie doit, en toute circonstance, nourrir ses hommes et assurer à ceux qu'elle emploie un minimum d'existence, leur paraît se heurter à des lois naturelles inéluctables. Pour eux, les volontés humaines les mieux trempées, les plus unies, les plus tendues par l'excès du désespoir, doivent se briser devant la loi implacable qui soumet les salaires aux variations des prix du produit.

Mais cette vue théorique, inspirée, il est vrai, par l'observation de certains faits concluants en apparence, ne représente cependant qu'un côté du problème complexe de la valeur. En formulant avec cette précision la subordination du salaire, on oublie que, si le prix de vente exerce une influence incontestable sur le prix de revient, celui-ci, à son tour, agit par ses variations sur le prix du produit; dans le conflit perpétuel des éléments en concurrence, la force décide de la victoire.

Parmi les frais de production, il en est qui, à raison des circonstances, n'ont aucune force interne de résistance, et qui suivent docilement les mouvements des prix du produit; c'est le cas, généralement, pour le fermage aux époques de renouvellement du bail, pour l'intérêt du capital immobilisé, et même, dans une certaine mesure, pour le prix de la matière première quand elle n'a qu'un seul débouché. D'autres, au contraire, sont irréductibles : soit qu'ils puisent leur force dans la loi, comme les impôts; soit qu'ils trouvent des points d'appui extérieurs et des débouchés en dehors de l'industrie en souffrance, comme les frais d'assurances, les taxes de transport, les loyers

des magasins de vente au détail et l'intérêt des capitaux circulants. Ces frais sont intangibles, et l'industrie qui ne peut les payer est impuissante à les réduire; elle doit restreindre elle-même sa production, jusqu'à ce que les prix soient remontés au niveau nécessaire pour les couvrir; ces sortes de frais, au lieu d'être déterminés par le prix de vente, contribuent au contraire à le déterminer.

Or, les éléments du coût de production qui possèdent ce privilège ne forment pas une catégorie invariable et fermée; tel élément, qui s'impose à un taux irréductible dans certains cas, cesse sa résistance dans d'autres, et inversement; c'est une question de force subordonnée aux circonstances. Les salaires peuvent eux-mêmes, par la puissance de la loi ou des organisations ouvrières, avoir une force suffisante pour s'imposer à un taux minimum comme le loyer de l'argent ou les impôts, et pour forcer la production à se restreindre lorsque les prix sont trop bas. Si les unions ouvrières sont capables de soutenir leurs chômeurs et d'exercer leur influence sur l'ensemble des ouvriers de la profession, elles préféreront cette politique de résistance à celle des concessions illimitées; elles aimeront mieux aggraver le chômage par leur fermeté, et appauvrir en conséquence leurs caisses de secours, que de consentir à des abaissements qui pourraient se consolider comme dans les industries à domicile. En Angleterre, depuis la constitution de trade-unions puissantes, les salaires, au lieu de tomber comme jadis, se maintiennent relativement stables dans les périodes de dépression industrielle, sans que le chômage soit devenu plus intense dans les mêmes périodes [1].

Il n'y a donc aucune raison théorique pour considérer les salaires comme destinés fatalement à subir le contre-coup des plus extrêmes fluctuations des prix. Et de fait, dans le dernier demi-siècle qui s'est écoulé, si les salaires ont été réduits pendant les périodes de crise, la baisse ne leur a pas fait perdre tout le terrain gagné; les reculs momentanés n'ont été que des oscillations dans un mouvement général de hausse.

Ce mouvement est destiné à se prolonger et à grandir encore, parce que ses causes agiront dans l'avenir avec une force grandissante. Les découvertes de la science et la diffusion des connaissances techniques ne cesseront d'accroître la productivité du travail dans l'agriculture et dans l'industrie; les conditions resteront donc favorables à la hausse générale des salaires, sauf dans quelques industries où la main-d'œuvre pourra se trouver momentanément atteinte

1. Tugan Baranowski, *Studien zur Theorie und Geschichte der Handelskrisen in England*, p. 204, Iéna, Fischer, 1901, in-8°.

par de brusques transformations du machinisme. En outre, les associations ouvrières, selon toute vraisemblance, se fortifieront par l'accroissement de leurs membres et de leurs ressources, par le perfectionnement de leurs méthodes et la centralisation de leur direction. Les salariés seront donc mieux armés dans l'avenir que par le passé; ils sauront mieux profiter de l'essor de la production pour élargir leur part dans la richesse sociale.

Mais, ici encore, le théoricien pessimiste intervient pour jeter sa note découragée : Qu'importe la hausse générale des salaires? Quelle amélioration peut-elle procurer aux classes ouvrières, si elle doit entraîner, par l'augmentation des prix de revient, une hausse générale des prix et un accroissement équivalent des charges de la vie pour les travailleurs?

Rien de tel cependant, ni en théorie ni en fait. En admettant même que la hausse des salaires se répercute exactement sur les prix des marchandises, il ne peut pas arriver que les prix haussent dans la même proportion que les salaires; car les prix ne se composent pas seulement des salaires; ils renferment d'autres éléments constitutifs, l'intérêt, le revenu foncier, le profit, qui ont plutôt une tendance à baisser. Si, par exemple, le prix d'une marchandise contient 3 francs de salaires et 3 francs de revenus capitalistes, et si le salaire vient à doubler, le prix ne doublera pas, mais passera de 6 à 9 francs. Or, il n'est pas indifférent à l'ouvrier de recevoir 6 francs au lieu de 3, alors même que le produit devrait coûter désormais 9 francs au lieu de 6; sa part proportionnelle dans le produit s'élève de la moitié aux deux tiers. Tandis que la hausse générale des salaires profite exclusivement à la classe ouvrière, la hausse des prix qui peut en résulter ne pèse pas sur elle seule, et ne l'atteint en aucune façon quand il s'agit d'objets qui n'entrent pas dans sa consommation ordinaire.

Cette dissertation théorique est d'ailleurs dénuée d'intérêt, parce qu'elle suppose, à côté du salaire croissant, des frais qui restent invariables. Or, en fait, les progrès de la production et des transports ont tellement réduit les frais, même pour les produits agricoles, que dans tous les États qui n'ont pas à supporter des charges exceptionnelles, le coût de l'existence a plutôt diminué depuis trente ans, malgré la hausse générale des salaires. A part le logement dans les grandes villes, la viande dans certains pays, le lait et la houille, les principaux objets de consommation populaire, pain, vin, sucre, café, pétrole, gaz, et les articles fabriqués de qualité commune sont aujourd'hui moins chers qu'en 1870, et le seront moins encore à l'avenir.

Pour que le salariat perde son caractère oppressif, il ne suffit pas que le travail soit mieux rétribué; il faut aussi qu'il soit moins pénible, moins absorbant et moins dangereux. A cet égard encore, les améliorations réalisées depuis une cinquantaine d'années nous font présager celles qui seront obtenues à l'avenir.

Dans la grande industrie, les journées de 13 à 15 heures ont fait place aux journées de 10 heures, et même à des durées plus courtes en Angleterre et en Australie, grâce aux exigences des lois de fabrique et des unions ouvrières. L'hygiène industrielle a été notablement améliorée, sur l'initiative des chefs d'industrie ou par l'effet des prescriptions légales. Or la loi, les associations ouvrières, l'action patronale elle-même, sont des forces qui continueront à agir dans le même sens avec une énergie croissante.

Il faut encore, pour que le contrat de travail ne conserve aucune trace des anciens rapports de sujétion, que les termes en soient parfaitement définis, et que le mode, la qualité et la durée des prestations à fournir par le travailleur soient nettement déterminés. A cette condition, le salarié n'est plus un serviteur à la discrétion de celui qui loue ses services; c'est un homme libre, qui a vendu une quantité de travail bien délimitée. Le contrat de travail tend certainement à prendre ce caractère de précision dans les pays où il est conclu par les associations ouvrières; le contrat collectif fait perdre au louage de services son caractère irritant, surtout lorsqu'il est conclu par des groupes de travailleurs qui s'engagent à exécuter certains ouvrages pour un prix déterminé[1].

Reste enfin, pour les salariés, à conquérir le bien le plus précieux et le plus essentiel, la sécurité de l'avenir. A cet égard, la loi leur est déjà venue en aide, en posant de nouveaux principes sur la responsabilité des accidents de travail et, dans certains pays, en instituant l'assurance obligatoire pour la maladie, l'invalidité et la vieillesse; en matière d'assurances ouvrières, la législation a été particulièrement féconde dans ces dernières années; elle le sera plus encore à l'avenir. Il faut observer aussi que le salaire, s'il devient plus élevé, permettra mieux l'épargne au travailleur, et le garantira davantage contre les risques auxquels il reste exposé.

Mais il n'y a de véritable sécurité pour l'ouvrier que s'il peut compter sur la stabilité de son emploi. Nous rencontrons ici l'obstacle qui s'oppose incessamment aux efforts de la classe ouvrière, le mal dont elle souffre le plus dans notre organisation économique : le

1. Schloss, *Les modes de rémunération du travail*, trad. Rist, Giard, 1902, in-8°.

chômage. Nul problème plus douloureux et plus pressant, nul non plus qui échappe davantage à la volonté humaine; devant ce vice inhérent au régime de la concurrence, il semble jusqu'ici que la civilisation moderne reste impuissante. Et pourtant, sur ce point même, divers symptômes permettent d'espérer un état meilleur[1].

Les crises générales, qui provoquent les chômages en masse les plus difficiles à secourir, semblent devoir s'atténuer. Quant aux chômages partiels, qui paraissent inévitables, ils peuvent cependant devenir moins intenses et moins fréquents. Le service du placement se perfectionne dans les offices municipaux et les Bourses du travail, qui se fédèrent pour organiser un service de renseignements centralisé, tandis que les syndicats facilitent les déplacements par des secours de route. D'autre part, les coalitions de producteurs, les associations ouvrières et les lois limitant la durée du travail agissent simultanément pour régulariser l'allure de la production, même dans les industries soumises aux variations de la mode. En temps normal et vis-à-vis d'un nombre restreint de chômeurs, des unions ouvrières fortement constituées comme en Angleterre sont capables de fournir des secours importants. Nous pouvons espérer que le remède se trouvera un jour dans une organisation généralisée de l'assurance ou de l'assistance contre le chômage, entreprise par les syndicats ouvriers avec l'aide des pouvoirs publics, ou par des corporations professionnelles de patrons et d'ouvriers, légalement organisées et rendues responsables des irrégularités de l'industrie vis-à-vis du personnel salarié de la profession. Quant à la masse flottante des incapables, des faibles et infirmes en chômage chronique, elle reste en dehors des organisations professionnelles et ne relève que de l'assistance; mais ce n'est pas elle qui pèse sur le salaire des ouvriers valides.

Le chômage et le *sweating system* dans les industries à domicile, voilà les deux grandes plaies des sociétés modernes. Sont-ce les seules? La situation des travailleurs, loin de s'améliorer, ne tend-elle pas encore à empirer par l'émigration des ouvriers agricoles et des très petits propriétaires ruraux vers les villes et les centres industriels? On ne peut nier que ce soit là un symptôme de malaise pour le prolétariat agricole. Toutefois, il ne faudrait pas l'interpréter sous des couleurs trop sombres. Si les travailleurs agricoles émigrent vers les villes, c'est sans doute qu'ils y trouvent des salaires plus élevés, et, à tout prendre, des conditions meilleures, non seulement dans l'industrie, mais aussi dans les petits emplois des chemins de

1. Sur l'intensité du chômage suivant les pays, les professions, les années et les saisons, v. Annexe IX, 2°.

fer, des administrations et du commerce. Par le fait de cette émigration, les ouvriers qui restent attachés à l'agriculture se trouvent eux-mêmes dans une situation plus favorable. Le mouvement peut se prolonger, mais non pas indéfiniment; il correspond à un état transitoire de la transformation économique d'un pays; il marque l'étape douloureuse par laquelle doit passer le prolétariat pour s'agglomérer en masses puissantes et s'affranchir des servitudes économiques qui pèsent encore sur lui.

Le salariat peut donc devenir un état dans lequel le travailleur et l'employé trouveront plus de bien-être, d'indépendance et de sécurité. Bien que ces vues d'avenir se basent sur l'expérience de certains résultats déjà obtenus dans les pays les plus avancés, peut-être paraîtront-elles empreintes d'un optimisme excessif. Mais il ne faut pas oublier qu'une certaine dose d'optimisme est nécessaire dans les choses humaines, parce que l'optimisme est par lui-même une force qui tend à réaliser ses fins. On ne veut pas dire que l'élévation des classes ouvrières s'accomplira mécaniquement; elle ne se fera pas sans efforts et sans luttes; il y faut l'action persévérante des salariés étroitement unis dans leur volonté de s'émanciper eux-mêmes; il y faut aussi le concours de la puissance publique et de tous les hommes de bonne volonté. Mais cette tâche n'est pas impossible; l'œuvre du relèvement des travailleurs ne rencontre pas d'obstacle infranchissable dans les lois naturelles du monde économique, et se trouve au contraire en harmonie avec l'ensemble du procès historique des sociétés modernes.

Ce but, on l'atteindra d'autant mieux que les hommes sauront renoncer à leurs préjugés de classe, et cesseront de se représenter les hommes d'une autre classe sous les traits les plus corrompus. La classe ouvrière n'est pas la seule portion saine de la société; mais elle renferme les plus précieuses qualités de dévouement, de générosité et de solidarité; elle possède une abondante réserve de forces neuves, une élite d'hommes remarquables par leur caractère et leurs aptitudes administratives, qui se révèlent plus nombreux à mesure que les fonctions électives leur donnent l'occasion de mettre ces qualités en valeur dans les associations ouvrières et les administrations publiques. Ces hommes sont les organisateurs et les éducateurs naturels de leur classe; c'est à eux qu'il appartient, par un usage viril de leur autorité morale, d'enseigner à la classe ouvrière la pratique de ses devoirs sociaux, la contrainte sur soi-même, la persévérance dans l'accomplissement des obligations syndicales, la loyauté

dans les rapports avec les employeurs, le respect des engagements librement contractés.

De même encore, on peut dire que les travailleurs manuels ne constituent pas la nation tout entière, et que les problèmes qui les concernent ne sont pas les seuls intéressants pour la communauté nationale; fussent-ils la masse, les salariés ne sauraient s'isoler des autres classes ni dédaigner l'opinion publique, dont la faveur n'est pas indifférente au succès de leurs revendications. Mais les questions ouvrières sont aussi les plus urgentes de l'heure présente, et nul homme de cœur, nul homme doué de quelque sens politique ne peut s'en désintéresser. S'il est vrai que l'état d'abaissement des prolétaires est pour une nation un état de barbarie, s'il est vrai que l'esprit révolutionnaire est une menace constante pour la civilisation, il n'est rien de plus essentiel pour la société moderne que le progrès des classes ouvrières; au point de vue même des intérêts matériels, il n'est rien de plus nécessaire, puisque toutes les conditions de l'accroissement des richesses, perfectionnement du machinisme, intensité et habileté du travail humain, sont étroitement liées à l'élévation des salaires et au bien-être des travailleurs.

C'est dire que les entrepreneurs eux-mêmes, considérés en général, sont intéressés à ce progrès. Dans une population ouvrière préservée du surmenage, de la misère et de l'alcoolisme, les chefs d'établissement trouvent des travailleurs plus habiles et plus vigoureux, capables de conduire des machines délicates et d'atteindre le maximum de production. S'ils peuvent traiter avec des associations assez fortes pour assurer l'observation des contrats, ils entretiennent avec leurs ouvriers des rapports plus réguliers et plus sûrs; ils obtiennent la fixité des salaires, et se mettent à l'abri des grèves pendant la durée prévue par le contrat collectif. Si des dispositions légales et contractuelles, rigoureusement appliquées dans l'ensemble de l'industrie, limitent la journée de travail, interdisent le travail de nuit et prescrivent des jours de repos, ils y trouvent une protection contre l'expansion soudaine et momentanée de la production, et sont moins exposés aux crises de surproduction. Pourquoi donc redouteraient-ils l'accroissement de la puissance des travailleurs, s'il doit en résulter un état d'équilibre organisé où il y aura, pour eux comme pour les salariés, plus d'ordre et de sécurité?

Il est vrai que le coût de production s'élève, toutes les fois que la loi ou les associations ouvrières introduisent une amélioration en faveur des salariés. Mais de même qu'en définitive un entrepreneur ne profite pas d'une baisse des salaires, parce que ses concur-

rents bénéficient de réductions semblables, de même il ne souffre pas d'un relèvement des salaires ou d'une diminution de la journée de travail, quand la règle est établie par la loi ou par de puissantes organisations syndicales qui peuvent l'imposer à tous; les conditions de la concurrence se trouvent alors égalisées, et les prix doivent se conformer au mouvement des frais. Si l'observation de la règle commune est rigoureusement contrôlée, soit par des inspecteurs du travail, soit par des syndicats patronaux et ouvriers suivant les cas, la concurrence déloyale des côtoyeurs qui font travailler ou acceptent de travailler à des conditions inférieures se trouve écartée. Il n'y a, pour souffrir de la situation, que les entreprises parasites, celles qui ne parviennent à subsister que par l'exploitation abusive des forces de travail; celles-là sont condamnées à succomber; c'est un mal social qui disparaît.

Mais que deviennent les industries nationales, si elles ont à supporter des frais qui leur rendent la lutte impossible vis-à-vis de la concurrence étrangère? L'objection se retrouve à toute époque et en tout pays, contre toute réforme proposée en faveur de la classe ouvrière; elle est certainement grave, si l'on considère les intérêts immédiats des industries exposées à la concurrence étrangère. Mais toutes les industries d'un pays ne sont pas dans ce cas; l'industrie du bâtiment, les petites industries de l'alimentation et le commerce de détail, par exemple, n'ont rien à redouter de ce côté. D'autres branches de la production n'ont à subir la concurrence des produits étrangers que sur le marché intérieur; à celles-là, il est possible d'accorder une protection contre les pays retardataires qui menaceraient par leur concurrence les conquêtes de la classe ouvrière.

L'objection ne prend toute sa force qu'à l'égard des industries d'exportation. Toutefois, l'expérience nous montre que les pays où la situation des travailleurs est la plus haute sont aussi les premiers dans la lutte industrielle; le travail y est plus productif, à cause de la vigueur des ouvriers et du développement du machinisme, de sorte que, malgré des salaires plus forts et des journées plus courtes, le coût de la main-d'œuvre y est moins élevé qu'ailleurs.

Cette observation n'a d'ailleurs qu'une valeur relative. Les hauts salaires et les courtes journées n'exercent leur effet sur la productivité du travail qu'à longue échéance, par la formation de nouvelles couches de travailleurs soumis à une meilleure hygiène et à une meilleure éducation professionnelle; il peut donc arriver qu'une hausse des salaires ou une réduction du temps de travail s'opérant d'une façon trop brusque dans un pays rompe momentanément

l'équilibre au détriment de certaines industries nationales. D'un autre côté, l'avantage attaché à l'emploi d'ouvriers bien payés, incontestable dans les industries mécaniques où la perfection du machinisme assure la prééminence, cesse d'exister dans les industries à domicile; là, les prix les plus bas, qui permettent de triompher sur les marchés extérieurs, ne peuvent être obtenus que par les pires excès d'exploitation à l'égard des travailleurs. Reste à savoir si une nation est réellement intéressée, même au point de vue purement utilitaire, à conserver des industries qui exportent le sang et la vie des hommes. Un jour viendra sans doute où les États se lasseront de cette lutte homicide, comme ils se lassent déjà des primes à l'exportation.

Soit par la force de l'exemple, soit par des conventions diplomatiques, soit même par des accords entre syndicats de producteurs ou entre associations ouvrières, les limitations du travail se généraliseront, en même temps que les salaires poursuivront leur mouvement de hausse parallèle dans les différents pays industriels. La concurrence étrangère n'est pas, en définitive, un obstacle à l'ascension des classes ouvrières, parce que les mêmes causes agissent dans les pays en concurrence pour déterminer une progression simultanée.

Lorsque le salariat aura subi ces transformations, l'opposition d'intérêts entre employeurs et salariés subsistera encore, comme elle existe entre producteurs et négociants, entre commerçants et consommateurs, entre tous ceux qui ont à débattre les clauses d'un marché; mais la lutte de classes, l'antagonisme haineux et violent, perdra sa raison d'être et cessera naturellement. La lutte de classes est une révolte de la classe ouvrière contre un certain état de dépendance économique. Mais si l'on admet par présomption qu'un salaire plus élevé donnera un jour l'aisance aux travailleurs, qu'une journée de travail plus courte leur permettra d'atteindre un plus haut degré de culture, que des contrats soigneusement faits limiteront exactement la somme d'efforts à fournir pour un prix déterminé, les travailleurs se trouveront alors, comme vendeurs de travail, dans les mêmes conditions d'indépendance et d'égalité que des vendeurs de matières ou de machines. Il existera naturellement entre eux et les acheteurs une opposition d'intérêts, mais qui n'aura aucune raison de se transformer en guerre de classes; les vendeurs de travail, n'ayant pas à subir la domination des acheteurs, n'auront pas plus de motifs que les vendeurs de marchandises pour haïr les chefs d'entreprise avec lesquels ils se trouveront en relations d'affaires, surtout si les entrepreneurs, contractant avec des groupes coopératifs, se trouvent dispensés de toute surveillance; et les employeurs, de leur côté, sauront

accepter les exigences des ouvriers et les hausses de salaires avec autant de sang-froid et de résignation qu'ils subissent aujourd'hui les hausses du prix de la houille ou du coton.

§ IV. — L'individu dans la société.

Le régime vers lequel nous porte l'évolution historique est un régime plus organisé que celui des débuts du capitalisme. Dans cette organisation, qui est un peu celle du présent, et qui sera vraisemblablement, dans une mesure bien plus large encore, celle de l'avenir, l'individu ne perd-il pas quelque chose de son autonomie?

Question troublante, à coup sûr, dans un temps comme le nôtre. où l'individu est plus attaché que jamais à son indépendance et semble peu disposé à abdiquer ses droits. Le régime moderne se distingue justement de l'ancien par ce trait essentiel que l'individu, affranchi des liens qui l'attachaient à la terre, à la famille, à la corporation, à la caste ou à la cité, est devenu libre, mobile, capable de se déclasser, de s'élever ou de s'abaisser, dans la mêlée universelle où s'agitent confusément les éléments sociaux depuis la suppression des cadres fixes qui formaient la structure de l'ancienne société. L'individu va-t-il donc, par une nouvelle évolution, retomber sous le joug de l'État ou de la corporation? Assistons-nous à une reconstitution des corps, qui menacerait encore une fois l'indépendance individuelle conquise au prix de tant de luttes? N'y a-t il pas, dans cette double tendance des sociétés modernes, une contradiction interne redoutable qui ne pourra se dénouer que par la ruine de l'un des deux termes, individualisme ou organisation collective?

Assurément, l'ordre social qui se dessine dans le présent est bien éloigné de l'individualisme atomique qui domina longtemps en Europe, à la suite de la Révolution française et sous l'influence des philosophes de la liberté naturelle. Des associations de capitalistes, de producteurs, de consommateurs, de patrons, de salariés, assez puissantes pour limiter ou abolir la concurrence, pour imposer leurs règles à toute une profession, pour obliger les dissidents à se soumettre ou à disparaître, un tel régime est en contradiction avec la liberté du travail, des échanges et des contrats, avec la conception parcellaire et inorganique de la liberté. A plus forte raison la contrainte légale et fiscale, qui prend de nos jours une si grande extension au profit de certaines classes, est-elle en opposition avec ces principes.

Mais les transformations sociales qui se sont opérées depuis le début du XIXe siècle ne permettent plus de revenir à l'individualisme de la législation révolutionnaire. Les liens d'interdépendance et de coopération sont devenus trop nombreux et trop forts, par l'effet de la civilisation moderne, pour que l'individu puisse encore aspirer à la liberté hypothétique de l'homme de la nature, ou à l'indépendance de l'homme primitif qui se suffit à lui-même. L'individualisme a changé de nature, et ne se conçoit plus autrement que fortifié par l'association.

Or, il est inévitable qu'une association, quelle qu'elle soit, cherche à atteindre son plus haut degré de puissance et exerce effectivement son pouvoir pour remplir sa destination, même aux dépens de l'autonomie individuelle. L'État devra-t-il donc entreprendre la lutte contre les associations, et s'efforcer de détruire lui-même les germes les plus féconds d'une organisation des forces collectives, au nom d'un idéal suranné de dispersion et de concurrence anarchique? Faudra-t-il qu'il établisse ou qu'il conserve un appareil archaïque de répression contre les syndicats de producteurs, lors même que ces nouvelles combinaisons se présenteraient comme des formes perfectionnées de l'organisation économique, donnant aux producteurs le moyen de réduire les frais, de régler la production d'après les besoins, et d'assurer la prééminence aux industries nationales? Combattra-t-il les coopératives, alors que les consommateurs réalisent une économie et un progrès en supprimant par leurs associations des intermédiaires devenus inutiles? S'opposera-t-il aux entreprises des communes, lorsqu'elles tendent à ériger en services publics des monopoles qui intéressent la généralité de leurs habitants? Devra-t-il se mutiler lui-même, et renoncer à toute action sociale par respect pour le principe individualiste? Ce serait une politique singulièrement rétrograde que celle qui se proposerait d'étouffer toutes les manifestations de la vie collective et tous les efforts d'organisation, prémices d'un avenir meilleur; elle ne réussirait qu'à retarder un mouvement nécessaire, au grand dommage des intérêts généraux.

Si les associations exercent une action légitime lorsqu'elles usent de leur force pour remplir leur fonction, on accordera que les associations ouvrières sont aussi dans leur rôle naturel, lorsqu'elles exercent leur pouvoir de fait pour réaliser leurs fins. Non sans doute qu'il puisse jamais être permis à un syndicat ouvrier de commettre des attentats et de troubler l'ordre public; aucune société régulière ne saurait tolérer le désordre et la violence, d'où qu'ils viennent. Mais on conçoit qu'une association ouvrière recoure aux moyens

pacifiques qui sont à sa portée pour atteindre son but. Il est naturel qu'elle interdise de travailler pour un salaire inférieur à un taux déterminé, qu'elle cherche à imposer les conditions syndicales à tous les ouvriers de la profession, et qu'elle mette en interdit les récalcitrants, généralement inférieurs en moralité ou en capacité, qui lèsent les intérêts de leur classe en acceptant des conditions plus basses. L'individu, suivant la conception unioniste anglaise, conserve la faculté de débattre ses intérêts particuliers pour obtenir la prime due à sa supériorité; mais il n'a pas, sauf les cas de faiblesse appréciés individuellement, la faculté de compromettre le succès des efforts collectifs en allongeant la durée de son travail ou en travaillant au rabais. Si l'association est assez nombreuse et assez puissante, elle saura même contraindre les isolés à s'affilier, et ne permettra l'accès du métier qu'à cette condition; elle n'admettra pas qu'un homme se dérobe aux obligations et aux charges communes, en se réservant de recueillir le bénéfice de l'action syndicale. Aucune législation, aucune jurisprudence ne pourra jamais protéger efficacement les réfractaires contre la pression d'un syndicat comprenant déjà la grande majorité des ouvriers d'une profession. Tyrannie syndicale! dira-t-on. Faut-il donc lui préférer l'omnipotence patronale? Et si la contrainte des coalitions ouvrières est nécessaire au succès de leurs efforts, préférerait-on le régime de l'indépendance individuelle et du contrat individuel, qui laisse le patron maître de fixer le salaire à son gré sous la pesée de la concurrence?

Un régime de grandes associations organisées, si favorable soit-il aux intérêts de l'ensemble, ne va donc pas sans sacrifices pour l'individu. Mais en quoi l'individu, qui subit aujourd'hui la loi de la majorité dans l'ordre politique, trouverait-il plus pénible de se soumettre à la même loi dans l'ordre de ses intérêts professionnels? La règle commune établie dans une profession par la loi ou par les syndicats supprime, il est vrai, la faculté individuelle de travailler ou de faire travailler à des conditions inférieures; mais c'est en vue de sauver l'individu lui-même de la dépression qui résulterait d'un état de concurrence anarchique; la réglementation a pour but de protéger le développement individuel, elle constitue la véritable garantie de l'individu. Enveloppé dans les grandes masses des unions permanentes, l'individu se trouve sans doute moins indépendant dans son activité économique, moins maître de ses destinées; mais il y gagne aussi d'être mieux soutenu et plus sûr de l'avenir. S'il perd quelque chose de son autonomie, c'est seulement dans le cercle de sa vie économique; quant à ses conquêtes essentielles, quant aux libertés qui

lui sont aussi précieuses aujourd'hui qu'au premier jour, liberté de mouvement, de pensée, de parole, liberté de citoyen, elles lui restent intactes, ou ne subissent d'atteintes que pour des causes absolument étrangères au mouvement d'organisation économique.

Si toutefois l'individu se trouvait menacé dans ses intérêts légitimes et dans ses libertés essentielles par la puissance tyrannique des associations, il appartiendrait à l'État, organe du droit et gardien de l'équilibre social, de le protéger contre ce nouveau danger.

Si le monopole des trusts et des cartels devenait vexatoire pour le public, l'État serait fatalement amené à intervenir comme il est déjà intervenu dans l'industrie des chemins de fer, soit pour imposer à ces dangereuses combinaisons une certaine publicité de leurs opérations et un contrôle administratif, soit pour limiter leurs prix par des tarifs, soit même pour les absorber. Le jour où il deviendrait nécessaire de combattre la puissance de l'aristocratie industrielle et financière, la démocratie, quelles que soient les immenses ressources de ses adversaires, ne saurait être longtemps trompée ni finalement vaincue.

Si les associations professionnelles, devenues prépondérantes, usaient de leur pouvoir pour persécuter des individus ou les exclure du métier à raison de leurs opinions ou de leurs croyances, en dehors de tout motif d'intérêt professionnel et par simple malveillance à l'égard des personnes, il deviendrait nécessaire d'instituer des garanties contre ces abus. Des associations assez fortes pour imposer une réglementation générale ou une suspension de travail dans toute une profession prennent en quelque sorte le caractère d'institutions publiques, surtout si elles sont investies de certains pouvoirs par des lois d'organisation professionnelle; elles ne sauraient être affranchies de tout contrôle.

Dans les pays où les communes s'emparent de multiples entreprises industrielles, il paraît également nécessaire d'établir des règles générales d'exploitation qui protègent le public contre les malversations et les tyrannies locales. Une législation prévoyante peut ainsi obliger les villes à instituer pour leurs entreprises une administration indépendante et un budget distinct sur le modèle des exploitations privées; il est possible de réserver aux municipalités une part légitime d'influence dans la gestion des entreprises municipales (comme dans celle des établissements hospitaliers), sans laisser ces services à leur entière discrétion, exposés à tous les contre-coups des vicissitudes électorales.

Enfin l'État, dans ses propres exploitations industrielles, doit

donner des garanties contre lui-même. Il faut savoir écouter sans parti-pris les individualistes, dont les répugnances à l'égard des entreprises publiques ne sont que trop souvent justifiées par les faits; leur position n'est jamais si forte que lorsqu'ils dénoncent les périls du socialisme d'État. On peut le reconnaître en toute sincérité, bien que les adversaires du socialisme abusent souvent des comparaisons avec l'industrie privée pour accabler les exploitations publiques.

Si l'État se substituait aux particuliers dans la direction des petites et des moyennes entreprises, il en résulterait évidemment une énorme déperdition d'énergie; mais, en dehors peut-être de quelques esprits rectilignes, dépourvus d'influence sur la marche des événements et des idées, qui donc aujourd'hui songe à cette socialisation intégrale manifestement impossible? L'exploitation par l'État ne peut s'appliquer qu'à de très grandes industries, qui sont entre les mains de sociétés anonymes quand elles ne sont pas dans les siennes; c'est donc à la gestion administrative des grandes compagnies qu'il faut comparer celle de l'État.

Or on doit reconnaître, en dehors de tout esprit de système, que la gestion des entreprises publiques comporte trop aisément un fâcheux parasitisme : fonctionnaires et ouvriers conservés inutilement après que leur emploi a perdu sa raison d'être, travail relâché et peu productif, commandes faites sans besoin réel dans le but de favoriser certaines branches de la production nationale, etc. Elle offre aussi des inconvénients particuliers au point de vue financier; les recettes, versées dans le budget de l'État, ne sont pas suffisamment appliquées aux besoins propres de l'exploitation qui les a fournies, de sorte que l'amortissement du capital est presque toujours complètement négligé, et les dépenses industrielles les plus essentielles, celles mêmes qui sont nécessaires à l'extension du service et à l'accroissement des produits, restent parfois en souffrance.

L'administration des grandes compagnies est-elle supérieure? Celle d'une compagnie prospère ne connaît pas, il est vrai, ces faiblesses financières. Mais toute société anonyme souffre aussi du parasitisme, du népotisme des administrateurs, du gaspillage et de la lourdeur bureaucratique, d'autant plus sensiblement qu'elle est plus vaste. Et si les économistes voulaient bien faire le procès des grandes compagnies de transport et d'industrie, et constituer un dossier des abus qu'elles commettent vis-à-vis du public en y apportant la même perspicacité, la même rigueur et le même entrain qu'à leur critique des exploitations d'État, il est probable que l'adminis-

tration des compagnies n'y résisterait pas mieux que celle de l'État. Les défauts se révéleraient à peu près les mêmes, parce qu'ils tiennent aux imperfections et aux erreurs des hommes appelés à diriger ces grands mécanismes impersonnels; et si, par certains côtés, la gestion de l'État se montre inférieure en vertu de sa constitution propre, du moins reste-t-elle plus préoccupée de servir l'intérêt public.

Ce n'est donc pas dans ces faiblesses, inhérentes à toute grande entreprise, que se trouve le véritable vice du socialisme d'État; il est plutôt dans le danger couru par la liberté. Plus les exploitations publiques deviennent nombreuses et importantes, plus s'accroît le nombre des fonctionnaires, des salariés, des fournisseurs, des clients de tout ordre qui tombent sous la dépendance immédiate ou indirecte des autorités publiques. Quel que soit le système politique, un tel régime de centralisation économique menace la liberté individuelle autant que les libertés publiques. Si le pouvoir tombe entre les mains d'un parti intolérant qui dispose des emplois, des tarifs et des contraintes pour favoriser sa clientèle politique et pour satisfaire ses rancunes, il ne reste aucun refuge à l'individu contre l'arbitraire. Le mal est d'autant plus redoutable, que les masses populaires ont rarement le respect de la pensée individuelle et la notion des droits de la minorité; ces sentiments supposent un certain affinement moral et intellectuel, qui manque peut-être encore à nos démocraties. Le socialisme d'État, s'il n'accepte pas des freins nécessaires, peut rendre inhabitable aux dissidents le pays le plus intelligent et le plus policé.

Aussi n'est-il pas de garanties plus nécessaires pour l'individu que celles qui doivent entourer la gestion par l'État des exploitations industrielles. C'est ici qu'il convient d'appliquer la distinction, chère aux collectivistes, entre le gouvernement des hommes et l'administration des choses, en séparant nettement du gouvernement politique l'administration des entreprises publiques. L'essentiel est que ces services soient exploités dans l'intérêt du public, et que les recettes nettes, après un prélèvement régulier pour l'amortissement du capital et l'extension de l'entreprise, profitent à la collectivité. Quant à la gestion, il est de l'intérêt général qu'elle appartienne à des autorités indépendantes, soustraites aux influences politiques, disposant d'un budget autonome comme celui des exploitations privées; il peut même paraître avantageux qu'elle soit déléguée à une société fermière, administrant le service pour le compte de l'État sous son contrôle, et recevant à titre de rétribution une part déterminée des bénéfices.

On ne peut se dissimuler les difficultés du problème de la liberté dans une société qui tend à s'organiser; la liberté ne peut être sauvegardée que par un système compliqué de contrepoids, qui ménage les droits de l'individu sans entraver le développement légitime et bienfaisant des collectivités. Les esprits simplistes proclameront immédiatement la conciliation impossible; ils perdent de vue que la constitution sociale se complique nécessairement avec la marche de la civilisation. Les pouvoirs politiques sont devenus plus complexes depuis la chute des monarchies absolues ; nos systèmes de gouvernement, fondés sur la séparation des pouvoirs et sur la conciliation de principes opposés, fonctionnent cependant depuis un siècle et plus, malgré leur complication et parfois leur incohérence. De même, l'équilibre économique résulte, dans les sociétés progressives, d'une série de compromis renouvelés à mesure que les situations se modifient. L'équilibre n'est pas impossible à maintenir entre l'individu et la collectivité. Aujourd'hui, demain surtout, c'est l'individu qui risque d'être sacrifié. Il n'est pas inutile d'insister sur la nécessité de lui ménager sa part.

§ V. — La démocratie dans l'ordre économique.

On ne saurait faire trop de réserves lorsqu'on s'efforce de déchiffrer l'avenir à travers les données du présent; même à la suite d'une longue investigation, l'induction qui semblait la plus prudente peut n'être qu'une vaine aventure et se trouver démentie par les faits ultérieurs.

C'est ainsi que les prévisions hasardées dans cette étude ont été établies par généralisation et prolongement de certains phénomènes observés dans les pays les plus progressifs. Mais toutes les nations ne sont pas appelées, sans doute, à suivre la même voie; les conditions de climat, de territoire, de race, de formation historique sont trop différentes, même dans les pays de civilisation occidentale, pour que la marche de leur évolution soit exactement semblable. Aujourd'hui même, les États-Unis, qui sont le pays d'élection des trusts, ne paraissent pas un terrain favorable à la coopération; l'association agricole, si prospère en Allemagne, ne s'implante pas en Angleterre; le socialisme municipal, si avancé dans ce dernier pays, existe à peine en France et en Belgique. Ces exemples pourraient être multipliés; ils nous prouvent que la constitution économique de la société future, ne s'élaborant pas partout de la même manière, peut se

trouver, dans certaines régions, privée de certains organes dont l'évolution est plus lente ou même ne s'accomplira jamais.

Il faut aussi compter, en tout pays, avec les causes possibles d'arrêt ou de régression : recrudescence de l'esprit d'agression et de conquête, prédominance de l'esprit révolutionnaire sur l'esprit d'organisation, haines de races et haines de classes, conflits en matière religieuse détournant l'attention des problèmes économiques et absorbant les activités, réformes maladroites et précipitées atteignant la production dans ses sources, ruinant les finances publiques, provoquant une réaction dans les milieux de petite bourgeoisie et jusque dans les classes populaires, etc.

Enfin la marche du développement historique, telle que nous pouvons l'apercevoir, peut être profondément troublée par l'intervention de facteurs imprévus ou à peine entrevus. La science transformera encore les manières d'utiliser l'énergie naturelle dans l'industrie; elle bouleversera peut-être les modes de transport et les moyens de communiquer la pensée ; elle est capable de révolutionner l'agriculture et de multiplier les moyens d'alimentation dans une proportion inespérée. Dès aujourd'hui, nous soupçonnons l'importance de la transmission de la force à grande distance; nous devançons par la pensée l'époque où toutes les contrées habitables du globe seront soumises à une exploitation agricole et industrielle intensive; mais nous nous représentons difficilement le mouvement de la production et de la circulation dans ce monde agrandi, et les répercussions de tout genre que ces progrès de la science et de la richesse pourront avoir sur l'état de l'homme en société. Par le fait de ces transformations, les problèmes qui absorbent aujourd'hui notre attention peuvent se trouver déplacés, altérés, transportés en dehors du domaine de nos prévisions actuelles.

Toutefois, il ne paraît pas vraisemblable que des éléments nouveaux puissent intervertir, ni même retarder longtemps l'évolution parallèle ou successive des peuples civilisés vers un état de capitalisme, d'organisation collective et de démocratie, dans lequel les classes ouvrières grandiront en puissance, en richesse et en culture.

Propriété individuelle et salariat y subsisteront encore. Nul ne peut prétendre que ce sont là des institutions éternelles, et, à vrai dire, une telle affirmation serait démentie par l'histoire de toutes les institutions humaines. Déjà, nous pouvons prévoir que le domaine de la propriété collective s'étendra, et que la propriété individuelle, sous la pression de certaines forces telles que les lois d'impôt et les

lois de protection ouvrière, perdra elle-même sa qualité de droit absolu en subissant l'alliage du droit collectif; nous pouvons prévoir aussi que le salariat se modifiera par l'émancipation progressive des classes ouvrières. Mais l'observation la plus attentive des faits contemporains ne nous permet pas actuellement de présager une transformation générale de la propriété individuelle en propriété collective, ni une métamorphose du mode de la production et des échanges. Ouvriers inconscients des destinées de notre race, nous n'avons pas le droit de soulever plus avant le voile qui recouvre l'avenir sans être infidèles à la méthode de l'induction historique; tout le reste n'est qu'hypothèse dénuée de preuve expérimentale, et par conséquent de valeur scientifique.

L'objectif présenté ici paraîtra sans doute trop médiocre aux uns, et trop avancé aux autres. Mais les événements ne se dirigent pas au gré d'un parti; ils sont la résultante de forces multiples agissant en sens contraire, et le cours de l'histoire, dans les pays de civilisation progressive, est un perpétuel compromis entre la force de la tradition conservatrice et celle de l'innovation rationaliste.

L'état social que nous essayons d'apercevoir ne sera certes pas une apothéose après laquelle il ne resterait qu'à tirer le rideau; l'humanité ne connaîtra sans doute jamais cette étape définitive, l'état stationnaire dans le bonheur universel. Est-ce une raison pour renoncer au culte de l'idéal? La perte serait incalculable. C'est la vision d'une cité idéale de justice qui entretient chez les militants du parti révolutionnaire l'ardeur et la passion de la lutte; c'est elle qui soutient les plus humbles pendant les misères de la grève, et qui inspire les plus grands dévouements. Là se trouve la source la plus féconde des énergies; si elle venait à tarir, c'en serait fait du développement de la classe ouvrière, qui dépend avant tout de ses propres efforts. Mais pourquoi cette ardeur s'éteindrait-elle chez les travailleurs, le jour où leur esprit formé par l'expérience apercevrait l'idéal collectiviste comme une chimère, et apprendrait à mesurer ses espérances sur les réalités? N'est-ce pas déjà l'état d'esprit d'un grand nombre de travailleurs, de membres dirigeants des syndicats, des coopératives et des mutualités, et cette pleine connaissance des conditions positives de l'évolution exclut-elle chez eux l'activité et le dévouement aux intérêts de leur classe? Non, la conscience des réalités ne ralentit pas leur élan, parce qu'ils savent que le but réel du mouvement, l'amélioration progressive du salariat par la force des organisations ouvrières, est en lui-même un idéal digne d'être atteint, qui vaut l'effort et le sacrifice.

A l'inverse, on peut comprendre l'inquiétude des esprits modérés et conservateurs devant les transformations si rapides de la constitution sociale, devant les agitations du monde moderne, les déplacements d'influence, les sentiments nouveaux des classes populaires. Le contraste est immense, en effet, entre le tourbillon confus des sociétés modernes et la stabilité hiérarchique de l'ancienne société. Il y a là un passage dangereux, où l'homme risque de perdre ses qualités d'autrefois sans acquérir celles que réclame son adaptation au nouvel état social. Mais « toute société recèle des forces latentes dont l'observateur n'a pas la mesure, des puissances de réaction contre le mal qui s'amassent sous des apparences de langueur, des germes nouveaux où dorment des forces inconnues » [1]. Des vertus nouvelles naissent spontanément, en réaction contre les dangers qui menacent la nouvelle organisation sociale; la société possède ses moyens de défense comme un organisme.

La société de l'avenir sera plus largement démocratique que la nôtre, parce qu'il est inévitable que la démocratie dans l'ordre politique engendre la démocratie dans l'ordre économique. Sachons donc accepter cette évolution nécessaire. C'est avoir l'inintelligence de son temps, c'est faire de la méthode historique un usage incomplet et par conséquent abusif, que de s'isoler dans un culte chagrin de la tradition et de la coutume des ancêtres; c'est manquer de sens historique que de renier tout le mouvement de son siècle en maudissant la souveraineté du nombre, les tendances à l'égalité et les « faux dogmes de 89 », bien qu'ils aient acquis droit de cité dans l'histoire; c'est aussi faillir à la loi d'amour de l'Évangile que de fermer son cœur aux aspirations de la multitude vers une vie plus haute et un développement plus large de la personne humaine.

Le passé a eu ses vertus et ses vices, comme le présent a les siens. L'orgueil de race, l'esprit de caste, la violence des passions égoïstes chez ceux qui détenaient la toute-puissance, la barbarie des peines, l'esprit d'intrigue, les faveurs iniques et la corruption des cours, n'avaient rien de plus noble que l'envie populaire, l'esprit de secte, l'ambition intrigante et la corruption dans les démocraties; le sentiment de l'honneur féodal, les vertus patriarcales chez les maîtres et les serviteurs, n'avaient pas une valeur plus haute que le sentiment de l'indépendance et de la dignité personnelle, la pitié fraternelle, le dévouement à la science, l'activité généreuse dépensée au

1. Boutmy, *Éléments d'une psychologie politique du peuple américain*, p. 17.

service de la cause populaire. La démocratie a ses faiblesses, parce qu'elle est humaine, mais elle a aussi sa grandeur. Il faut l'accueillir sans arrière-pensée et sans crainte; il faut l'aimer et la saluer avec joie, parce que c'est elle qui, dans un état de haute civilisation, multiplie le mieux les valeurs individuelles et réalise la plus grande somme de bonheur pour le plus grand nombre.

ANNEXES

ANNEXE I

AGRANDISSEMENT DES ENTREPRISES D'INDUSTRIE DE TRANSPORT ET DE COMMERCE

1° Classification des entreprises d'après leur importance.

ALLEMAGNE

(Statistik des Deutschen Reichs, Neue Folge, Band 119, *Gewerbe und Handel des Deutschen Reichs, nach der gewerblichen Betriebszählung vom 14 juni 1895*, Berlin, Puttkammer, 1899, in-4°.)

L'exploitation (*Betriebe*) est une entreprise, ou une section d'entreprise distincte par son objet ou son emplacement (p. 2). — Les chiffres concernant les exploitations ne comprennent que les exploitations principales (*Hauptbetriebe*), à l'exclusion des exploitations accessoires (*Nebenbetriebe*), c'est-à-dire de celles qui ne sont une occupation principale pour aucune des personnes occupées (p. 18). — Les petites exploitations se composent des travailleurs isolés sans moteur (*Alleinbetriebe*), et des exploitations occupant des auxiliaires ou employant un moteur (*Gehülfenbetriebe*) qui comprennent au plus 5 personnes.

Industrie en 1882 et 1895 (p. 43 et 44, 16* et s.)

	Exploitations		Proportion p. 100.		Personnes occupées.		Proportion p. 100.	
	1882	1895	1882	1895	1882	1895	1882	1895
	—	—	—	—	—	—	—	—
Travailleurs isolés...	1 430 465	1 237 349			1 430 465	1 237 349		
Expl. de 1 à 5 pers..	745 392	752 223			1 839 939	1 953 776		
Total des petites expl...	2 175 857	1 989 572	95,8	92,6	3 270 404	3 191 125	55,1	39,9
Moyennes expl. (6 à 50)..	85 001	139 459	3,8	6,5	1 109 128	1 902 049	18,6	23,8
Grandes expl. (plus de 50).	9 481	17 941	0,4	0,9	1 554 131	2 907 329	26,3	36,3
TOTAL GÉNÉRAL.....	2 270 339	2 146 972	100,0	100,0	5 933 663	8 000 503	100,0	100,0

Commerce et transports en 1882 et 1895 (sans les chemins de fer et les postes)

	Exploitations.		Proportion p. 100.		Personnes occupées.		Proportion p. 100.	
	1882	1895	1882	1895	1882	1895	1882	1895
Travailleurs isolés....	429 825	454 540			429 825	454 540		
Expl. de 1 à 5 pers..	246 413	450 913			584 156	1 054 913		
Total des petites expl.....	676 238	905 453	96,1	94,8	1 013 981	1 509 453	75,7	69,7
Moyennes expl. (6 à 50)...	26 531	49 271	3,8	5,1	271 170	526 431	20,2	24,3
Grandes expl. (plus de 50).	463	960	0,1	0,1	54 557	129 754	4,1	6,0
TOTAL GÉNÉRAL...	703 232	955 684	100,0	100,0	1 339 708	2 165 638	100,0	100,0

Les établissements d'industrie, de transport et de commerce occupant plus de 1 000 personnes sont au nombre de 254 en 1895, au lieu de 126 en 1882; ils emploient 447 303 personnes au lieu de 212 130.

FRANCE

(Ministère du Commerce, *Résultats statistiques du recensement général de la population du 24 mars 1901*, t. IV, Résultats généraux, p. 178, 500, 501, 564 à 567, 582 à 585, Impr. nat., 1906 — et *Rés. stat. du recensement des industries et professions du 29 mars 1896*, t. IV, Résultats généraux, p. 204, 205, 242, 243 et 256, Impr. nat., 1901). — L'établissement est une exploitation, ou un groupe d'exploitations connexes dans une même commune sous une même raison sociale, occupant au moins deux personnes à titre de patrons ou de salariés (*Recens. 1901*, p. 184).

Industrie (avec les exploitations industrielles de l'État), en 1896 et 1901, sect. 3 et 4, et groupe 9B.

	Exploitations.		Proportion p. 100 en 1901.	Patrons.		Patrons et salariés.		Proportion p. 100 en 1901
	1896	1901		1896	1901	1896	1901	
Patrons et façonniers isolés.....	?	1 101 412		?	469 071	?	1 101 412	
Etabl. de 0 à 4 sal.	536 456	578 682		608 178	698 896	1 423 625	1 516 873	
Pet. exploit. (total).		1 680 091	95,0		1 167 970		2 618 285	47,6
Moyens établ^ts (5 à 50 salariés).....	78 106	79 427	4,5	78 087	79 331	1 064 213	1 130 615	20,7
Grands établ^ts (plus de 50 salariés)..	7 456	8 532	0,5	7 386	8 414	1 406 641	1 744 226	31,7
TOTAL GÉNÉRAL.		1 768 053	100,0		1 255 718		5 493 126	100,0

Transports (avec les chemins de fer et les postes, sans les journaliers manœuvres) en 1896 et 1901, sect. 5, sauf n° 5, et n°s 9 et 58.

	Exploitations.		Proportion p. 100 en 1901.	Patrons.		Patrons et salariés.		Proportion p. 100 en 1901.
	1896	1901		1896	1901	1896	1901	
Patrons isolés....	?	7 712		?	7 712	?	7 712	
Etabl. de 0 à 4 sal.	16 790	18 977		17 836	23 009	43 833	49 513	
Pet. exploit. (total).		26 689	88,5		30 721		57 225	10,4
Moyens établ^ts (5 à 50 salariés).....	2 958	3 191	10,6	2 958	3 191	38 143	44 614	8,1
Grands établ^ts (plus de 50 salariés)...	168	277	0,9	168	277	359 668	417 590	81,5
TOTAL GÉNÉRAL.		30 160	100,0		34 192		519 459	1000,

Commerce (avec les soins personnels) en 1896 et 1901, sect. 6 et groupe 8 A.

	Exploitations.		Proportion p. 100 en 1901.	Patrons.		Patrons et salariés.		Proportion p. 100 en 1901
	1896	1901		1896	1901	1896	1901	
Patrons isolés.....	?	500 265		?	500 265	?	500 265	
Établ. de 0 à 4 sal.	298 261	327 409		420 987	513 537	772 970	866 314	
Pet. exploit. (total).		827 674	97,1		1 013 802		1 366 579	75,8
Moyens établ^ts (5 à 50 salariés).....	22 882	24 731	2,8	22 882	24 734	256 826	309 330	17,2
Grands établ^ts (plus de 50 salariés)...	446	543	0,1	446	543	71 976	126 395	7,0
TOTAL GÉNÉRAL.		852 951	100,0		1 039 079		1 802 301	100,0

Pourcentages sans les travailleurs isolés.

	INDUSTRIE				TRANSPORTS				COMMERCE			
	Établissements.		Personnes occupées.		Établissements.		Personnes occupées.		Établissements.		Personnes occupées.	
	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901
Pet. établ.	86,2	86,8	36,6	34,5	84,3	81,7	9.9	9,1	92,7	92,8	70,2	66,5
Moy. établ.	12,6	12,0	27,3	25,8	11,9	11,2	8,7	8,3	7,1	7,0	23,3	23,8
Gr. établ...	1,2	1,2	36,1	39,7	0,8	1,1	81,4	82,6	0,2	0,2	6,5	9,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ces tableaux ont été dressés sur les bases suivantes. Parmi les travailleurs isolés, on a tenu compte des petits patrons et des ouvriers à domicile, mais non des ouvriers à emploi irrégulier, qui ne constituent pas des exploitations (p. 178). Pour le classement des établissements et pour le calcul des personnes occupées, les établissements occupant un nombre inconnu de salariés ont été assimilés à ceux qui occupent un salarié. Les patrons sont comptés en nombre égal à celui des établissements *privés;* toutefois, dans la catégorie des petits établissements, ce nombre a été augmenté de l'excédent du nombre total des chefs d'établissement sur celui des établissements. Le personnel salarié des établissements de 11 à 20, et de 21 à 50 salariés a été évalué en multipliant le nombre des établissements de ces deux classes par 15 et par 35 (mais exceptionnellement par 17,50 et 42,50 pour les transports et le commerce en 1901). Le personnel salarié des établissements de plus de 50 salariés a été évalué en déduisant du nombre total des salariés le nombre des salariés des petits et des moyens établissements; le personnel total des chemins de fer et des postes a été naturellement compté dans cette catégorie. On a laissé en dehors des tableaux les personnes de situation non déclarée, les salariés sans emploi et les manœuvres, comme n'étant attachés à aucun établissement.

Les établissements occupant plus de 1000 salariés sont au nombre de 226 en 1901, au lieu de 167 en 1896; sur ce chiffre, 19 établissements, au lieu de 13, en occupent plus de 5 000 (sans compter les compagnies de chemins de fer (p. xx).

AUTRICHE

(*Vorlaüfige Ergebnisse der gewerblichen Betriebszählung vom 3 juni 1902*, p. 173 à 175, Vienne, Hölder, 1904, in-8°.)

Exploitations principales (*Hauptbetriebe*), y compris celles de l'industrie à domicile.

Industrie en 1902.

Catégories.	Nombre des exploitations.	Proportion p. 100.	Nombre des personnes occupées.	Proportion p. 100.
Petites exploitations (1 à 5 personnes)	912 966	94,32	1 490 665	46,53
Moyennes exploitations (6 à 100 personnes)	51 786	5,37	822 276	25,66
Grandes exploitations (plus de 100 personnes)	3 081	0,31	890 871	27,81
TOTAL	967 833	100,00	3 203 812	100,00

Commerce et transports (sans les chemins de fer) en 1902.

Catégories.	Nombre des exploitations.	Proportion p. 100.	Nombre des personnes occupées.	Proportion p. 100.
Petites exploitations (1 à 5 personnes)	342 768	97,09	541 801	78,29
Moyennes exploitations (6 à 20 personnes)	9 186	2,60	81 875	11,83
Grandes exploitations (plus de 20 personnes)	1 178	0,31	68 347	9,88
TOTAL	353 132	100,00	692 023	100,00

BELGIQUE

(Ministère de l'Industrie et du Travail, *Recensement général des industries et des métiers, du 31 octobre 1896*, fascicule contenant l'Analyse des volumes IV et V, p. 26, Bruxelles, 1901, in-4°.)

Industrie en 1896 (y compris les entreprises n'occupant pas de salariés, à l'exclusion de l'industrie à domicile).

Catégories.	Nombre des exploitations.	Proportion p. 100.	Nombre des personnes occupées.	Proportion p. 100.
Petites exploitations (de 1 à 4 personnes)	211 700	93,53	350 971	36,22
Moyennes exploitations (de 5 à 50 personnes)	13 000	5,74	192 300	19,85
Grandes exploitations (de 50 et plus)	1 650	0,73	425 603	43,93
TOTAL	226 350	100,00	968 874	100,00

L'industrie à domicile comprend en outre 94 334 exploitations appartenant presque toutes à la petite industrie, et occupe 132 122 personnes (p. 5).

On compte en Belgique 41 établissements occupant plus de 1 000 personnes, dans les mines, la métallurgie, la filature et le tissage.

2° Accroissement des moyennes par établissement.

ANGLETERRE

(*Statistical Abstract for the United Kingdom from 1896 to 1900*, p. 202, Londres, Eyre and Spottiswood, 1901, in-8°.)

Fabriques de textiles ayant un moteur inanimé, en 1870 et 1890.

Années.	Filatures simples.	Filatures-tissages.	Total des filatures.	Nombre des broches.	Moyenne par établissement.
1870.....	2 485	1 717	4 202	45 553 111	10 840
1890.....	2 066	1 640	3 706	53 641 062	14 474

Années.	Tissages simples.	Filatures-tissages.	Total des tissages.	Nombre des métiers mécaniques.	Moyenne par établissement.
1870.....	1 628	1 717	3 345	610 004	181
1890.....	2 015	1 640	3 655	822 489	225

Années.	Total des établissements (avec divers)	Nombre des salariés.	Moyenne par établissement.
1870.....	6 807	907 230	133
1890.....	7 190	1 084 631	151

ÉTATS-UNIS

(*Twelfth Census of the United States 1900*, t. VII, p. XLVII et LXXII, Washington, U. S. Census Office, 1902, in-4°.)

Des méthodes différentes ont été employées dans les Census successifs pour le recensement des métiers à la main. Ainsi le recensement de 1900 doit comprendre un grand nombre de petits établissements qui avaient échappé aux recensements antérieurs; c'est ce qui explique la régression ou la faible progression des moyennes par établissement entre 1890 et 1900.

Moyennes par établissement dans l'ensemble de l'industrie, de 1850 à 1900.

Années.	Nombre d'établissements.	Capital (en dollars).	Moyenne du capital par établissement.	Moyenne des salariés: Employés et ouvriers salariés.	Moyenne des salariés: par établissement.	Valeur du produit (en dollars).	Moyenne du produit par établissement.
1850..	123 025	533 245 351	4 335	957 059	7	1 019 106 616	8 283
1860..	140 433	1 009 855 715	7 191	1 311 246	9	1 885 861 676	13 428
1870..	252 148	2 118 208 769	8 400	2 053 996	8	4 232 325 442	16 785
1880..	253 852	2 790 272 606	10 991	2 732 595	10	5 369 579 191	21 152
1890..	355 415	6 525 156 486	18 359	4 712 622	13	9 372 437 283	26 370
1900..	512 339	9 835 086 909	19 196	5 713 976	11	13 014 287 498	25 399

Moyennes par établissement dans les industries principales, de 1850 à 1900.

Industries.	Années.	Nombre d'établissements.	MOYENNE PAR ÉTABLISSEMENT du capital (en dollars).	des salariés.	des salaires (en dollars).	de la valeur des produits (en dollars).
Machines agricoles.	1850...	1 333	2 674	5	1 626	5 133
	1880...	1 943	31 966	20	7 905	35 327
	1890...	910	159 686	43	19 898	89 310
	1900...	715	220 571	65	31 400	141 549
Chaussures (fabrication mécanique)..	1880...	1 959	21 947	57	21 951	84 763
	1890...	2 082	45 765	64	29 139	105 980
	1900...	1 600	63 622	89	36 985	163 143
Tapis.....	1850...	116	33 215	53	10 746	46 574
	1880...	195	110 095	104	35 052	163 040
	1890 ..	173	220 860	166	64 291	276 128
	1900...	133	334 205	214	83 619	362 349
Articles de coton...	1850...	1 094	68 100	84	?	56 553
	1880...	1 005	218 412	185	45 387	209 901
	1890...	905	391 183	242	72 955	296 112
	1900...	1 055	442 882	287	80 170	321 517
Fer et acier.....	1850...	468	46 716	53	13 810	43 650
	1880...	699	294 692	197	78 020	418 583
	1890...	699	591 085	250	136 652	683 124
	1900...	668	858 371	333	180 869	1 203 545
Cuirs.....	1850...	6 686	3 406	4	978	6 500
	1880...	5 628	13 039	7	2 932	35 584
	1890. .	1 787	54 890	24	11 891	96 327
	1900 ..	1 306	133 214	40	17 298	156 231
Liqueurs et malt..	1850. .	431	9 449	5	1 518	13 291
	1880...	2 191	41 629	12	5 567	46 124
	1890...	1 248	186 275	24	16 597	146 420
	1900...	1 509	275 205	26	17 115	157 236
Papiers et pâte de bois.....	1850...	443	16 390	15	3 381	22 996
	1880...	742	64 878	35	12 089	77 314
	1890...	649	138 412	48	20 346	121 629
	1900...	763	219 538	65	27 191	166 876
Construction de navires	1850...	953	5 638	14	6 355	17 773
	1880...	2 188	9 589	10	5 811	16 819
	1890...	1 006	27 100	22	13 006	37 838
	1900...	1 116	69 321	42	22 257	66 826
Soie et soieries...	1850...	67	10 124	26	4 439	27 007
	1880...	382	50 066	82	23 944	107 416
	1890...	472	108 067	105	37 632	184 954
	1900...	483	167 872	135	43 441	222 063
Viande (abatage et préparation)	1850...	185	18 824	18	6 657	64 766
	1880...	872	56 673	31	12 051	348 122
	1890...	1 367	86 332	33	18 046	413 070
	1900...	1 134	168 172	61	29 915	696 872
Tabacs.....	1850...	626	15 167	30	5 705	34 857
	1880...	477	36 074	69	13 457	110 677
	1890...	395	78 079	75	17 588	166 693
	1900...	437	100 358	67	16 270	237 424
Lainages	1850...	1 559	18 036	25	?	27 715
	1880...	1 990	48 289	43	12 983	80 707
	1890...	1 311	99 916	59	19 938	101 890
	1900...	1 035	120 180	67	23 920	114 425

3° La marine marchande (navigation à vapeur).

(Bureau Veritas, *Répertoire général de la marine marchande, navires à vapeur*, années 1880-81, et 1905-06, Paris, Bureau Veritas.)

Entreprises de navigation maritime à vapeur dans le monde en 1880 et 1905.

Années.	Nombre de tonneaux bruts.	Nombre d'entreprise.	Tonnage moyen par entreprise.	Accroissement p. 100 de la moyenne en 1902.	Nombre de Cies possédant plus de 100 000 tonneaux.	Tonnage de ces Cies.	Proportion p. 100 de ce tonnage sur l'ensemble.
1880.	6 745 198	2 622	2 572	»	3	357 163	5,2
1905.	28 369 140	5 486	5 171	101	39	7 854 590	27,6

Entreprises de navigation maritime à vapeur possédant plus de 100 000 tonneaux en 1880.

Siège.	Nom de l'entreprise.	Tonnage.
Paris.	Cie Générale Transatlantique	107 909
Paris.	Messageries Maritimes	118 742
Londres.	Peninsular and Oriental Steam Nav. C°	130 512
		357 163

Entreprises de navigation maritime à vapeur possédant plus de 100 000 tonneaux en 1905.

Siège.	Nom de l'entreprise.	Tonnage
Hambourg.	Woermann Linie	99 116
Londres.	Bucknall Bros	100 358
Philadelphie.	United States Government	106 592
Londres.	China Navigation C°	108 414
—	Watts, Watts & C°	109 712
Odessa.	Cie russe de navigation à vapeur et de commerce.	110 164
Hambourg.	Deutsch-Australische Dampfschiffs-Gesellschaft	110 296
Newcastle.	Knott James	111 627
New-Zealand.	Union Steamship C° of New Zealand	112 814
Londres.	Henderson Bros. (Anchor Line)	125 267
—	Royal Mail Steam Packet C°	128 136
West-Hartlepool.	Ropner, R., & C°	128 354
Hambourg.	Deutsche Dampfschifffahrts'Ges. « Kosmos »	128 912
—	Hamburg Süd-Amerikanische D. Ges.	133 030
Glasgow.	Allan, Jas. & Alex	147 490
Liverpool.	Ellerman Lines	150 633
—	Pacific Steam Navigation C°	151 094
Copenhague.	Det Forenede Dampskibselskalb	151 265
Le Havre.	Chargeurs réunis	152 954
Londres.	Canadian Pacific Railway C°	155 157
Liverpool.	Ocean Steamship C°	168 540
—	Cayzer, Irvine & C°	179 636
—	Cunard Steamship C°	182 115
—	Harrisson, Thos & J	185 540
Hull.	Wilson Sons & C°	186 774
Le Havre.	Cie Générale Transatlantique	193 678
Brême.	Deutsche Dampfschifffahrts'Ges. « Hansa »	199 035
Trieste.	Lloyd Austriaco	201 017
Liverpool.	Leyland, F. & C°	209 387
Naples.	Navigazione generale italiana	217 796
Tokio.	Nippon Yusen Kabushiki Kaisha	250 372
Londres.	Elder, Dempster & C°	275 160
Marseille.	Messageries Maritimes	282 928
	A reporter	5 253 363

	Report.....	5 253 363
Londres.	Currie & C°, Donald (Union Castle Mail S. S. C°)..	308 324
Liverpool.	Ismay, Imrie & C° (Oceanic Steam Nav. C°, White Star Line).....	332 666
Glasgow.	British India Steam Nav. C°.....	346 859
Londres.	Peninsular and Oriental Steam Nav. C°.....	381 731
Brème.	Norddeutscher Lloyd.....	523 744
Hambourg.	Hamburg Amerika Linie.....	707 903
		7 854 590

4° Les assurances sur la vie.

FRANCE

L'Économie sociale à l'Exposition universelle de 1900, *Livre d'or des exposants du Groupe XVI*, t. III, classe 109, p. 24, Rousseau, 1903, in-4°.)

Les compagnies d'assurances sur la vie de 1859 à 1903.

Années.	Nombre des Cies.	Capitaux assurés en francs).	Moyenne par Cie.	Rentes assurées (en francs).	Moyenne par Cie.
1859...	7	334 050 000	47 721 000	17 340 000	2 477 000
1879...	16	1 955 057 163	122 191 000	25 629 206	1 601 000
1901...	16	3 567 933 612	223 000 000	84 119 673	5 257 000
1903...	16	3 593 075 122	224 560 000	90 411 282	5 650 000

ALLEMAGNE

(*Assekuranz Jahrbuch*, fondé par Ehrenzweig, 26e année, 3e p., Vienne, Manz, 1905, in-8°.)

Les sociétés d'assurances sur la vie en 1880 et 1903 (p. 154 et 163); **(chiffres en milliers de marks).**

Années.	Nombre des sociétés.	Capitaux assurés.	Moyenne par société.	Primes encaissées.	Moyenne par société.
1880.....	47	2 281 990	48 553	78 041	1 660
1903.....	54	9 119 260	168 870	403 347	7 469

Croissance des sociétés d'assurances sur la vie suivant leur importance, de 1902 à 1903 (p. 160).

		Sommes assurées fin 1903.	Différence avec 1902.
		Millions de marks.	
9	Sociétés assurant plus de 250 millions m.	5 396,3	+ 251,3
16	— 100-250 —	2 708,3	+ 125,2
9	— 50-100 —	707,0	+ 54,9
20	— jusqu'à 50 —	297,7	— 16,9
		9 109,3	+ 414,5

Sociétés d'assurances incendie, transport et bétail à différentes époques (p. 193, 214 et 219); **(chiffres en milliers de marks).**

Assurance.	Années.	Nombre des sociétés.	Sommes assurées.	Primes encaissées.	Moyenne par société.
Incendie...	1881....	41		61 870	1 509
	1903....	47		121 324	2 581
Transport.	1861-70.	22	820 173		37 230
	1903....	11	5 014 696		455 881
Bétail.....	1883-85.	14	48 420		3 458
	1903....	26	571 998		21 999

ÉTATS-UNIS

(*Assekuranz Jahrbuch*, 22e année, 3e p., p. 436 à 438).

Les sociétés d'assurances sur la vie de 1860 à 1399.

Années.	Nombre des sociétés.	Nombre des polices en cours.	Moyenne par société.	Sommes assurées (en dollars).	Moyenne par société.
1860.....	17	56 046	3 296	163 703 455	9 629 615
1870.....	71	747 807	10 532	2 023 884 955	28 505 421
1880.....	30	608 681	20 289	1 475 995 192	49 199 839
1890.....	30	1 272 895	42 429	3 542 955 751	118 098 525
1899.....	37	2 700 500	72 986	6 265 908 078	169 348 866

Primes et indemnités en 1899 (en dollars).

	Primes.	Indemnités.
Équitable.....	42 366 815	15 867 194
Mutual Life.....	44 524 519	19 993 857
New-York.....	42 138 502	16 022 767
Autres sociétés.....	152 090 228	59 012 190
TOTAL.....	281 120 064	110 896 008

PAYS DIVERS

(*Assekuranz Jahrbuch*, 26e année, p. 89, 235, 267, 284, 377.)

Actif des sociétés d'assurances dans les principaux pays en 1903.

	Actif. (Millions de)	En plus sur 1902.
Allemagne (toutes les sociétés).....	4 037 (marks)	90
Autriche-Hongrie (toutes les sociétés).....	1 237 (couronnes)	293
France (sociétés d'assurance-vie seulement).	2 167 (francs)	?
Angleterre (id.) .	289 (livres)	11,7
États-Unis (id.) .	2 226 (dollars)	164

Les placements des sociétés en hypothèques représentent 20,3 p. 100 de leur actif en Autriche-Hongrie, et 86,2 p. 100 en Allemagne.

5° Chefs d'établissement et salariés dans l'industrie et le commerce.

ALLEMAGNE

(*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 62 et 63.)

Industrie, commerce et transport en 1882 et 1895.

		1882 Nombre.	1882 Proportion p. 100.	1895 Nombre.	1895 Proportion p. 100.
Industrie.	Entrepreneurs	778 774	17,3	823 516	12,2
	Employés et ouvriers.	3 724 424	82,7	5 939 638	87,8
	Travailleurs isolés....	1 430 465		1 237 349	
	TOTAL.....	5 933 663	100,0	8 000 503	100,0
Commerce et transports.	Entrepreneurs	238 904	26,3	392 115	22.9
	Employés et ouvriers.	670 979	73,7	1 318 983	77,1
	Travailleurs isolés....	429 825		454 540	
	TOTAL.....	1 339 708	100,0	2 165 638	100,0

FRANCE

(*Rés. stat. du recensement général de la population 1901*, t. IV, p. 500, 501, 582 à 585, et *Rés. stat. du recensement des industries et professions 1896*, t. IV, p. 204 et 256).

Industrie, transports et commerce en 1896 et 1901.

		1896		1901	
		Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Industrie (avec les exploitations industrielles de l'État).	Chefs d'établissement.....	693 651	17,2	786 674	17,3
	Employés et ouvriers des établissements, et chômeurs.	3 334 292	82,8	3 760 501	82,7
	Travailleurs isolés, et de situation non déclarée....	1 633 723		1 615 384	
	TOTAL.....	5 661 666	100,0	6 162 559	100,0
Commerce et transports (avec les soins personnels et les postes).	Chefs d'établissement.....	465 277	25,2	565 294	25,7
	Employés et ouvriers des établissements, et chômeurs.	1 382 982	74,8	1 630 707	74,3
	Travailleurs isolés, et de situation non déclarée....	593 288		602 136	
	TOTAL.....	2 441 547	100,0	2 798 137	100,0

Le recensement de 1901 (p. 178) fait approximativement la répartition des travailleurs isolés entre les indépendants (petits patrons) et les salariés (ouvriers à domicile, salariés à emploi irrégulier).

Indépendants et salariés en 1901, avec les travailleurs isolés.

	INDÉPENDANTS				SALARIÉS			
	Chefs d'établissement.	Travailleurs isolés.	Ensemble.	Proportion p. 100.	Salariés d'établissement.	Travailleurs isolés.	Ensemble.	Proportion p. 100.
Industrie....	786 674	469 074	1 255 748	20,4	3 760 501	1 146 310	4 906 811	79,6
Commerce et transports.	565 294	507 977	1 073 271	38,4	1 630 707	91 159	1 721 866	61,6
TOT. ET MOY.	1 351 968	977 051	2 329 019	26,0	5 391 208	1 240 469	6 631 677	74,0

BELGIQUE

(*Recensement des industries et métiers en 1896*, fasc. contenant l'Analyse des vol. I et II, p. 42; fasc. contenant l'Analyse des vol. IV et V, p. 4; t. XVIII, p. 137.)

Industrie. — Si l'on exclut l'industrie à domicile, la proportion, en 1846, est de 1 patron pour 1,8 ouvrier, et, en 1896, de 1 patron pour 3 ouvriers. Si l'on fait entrer en ligne de compte l'industrie à domicile, la proportion, en 1896, n'est plus que de 1 patron pour 4 salariés, soit exactement, de 21 patrons pour 100 personnes exerçant une industrie ou un métier.

AUTRES PAYS

Voir Annexe V, 7°.

ANNEXE II

COALITIONS D'ENTREPRISES

1° Cartels.

(Martin Saint-Léon, *Cartells et trusts*, Lecoffre, 1903, in-12. — Souchon, *Les cartells de l'agriculture en Allemagne*, Colin, 1903, in-12. — De Rousiers, *Les syndicats industriels de producteurs en France et à l'étranger*, Colin, 1901, in-12. — Grunzel, *Ueber Kartelle*, 2e partie, Leipzig, Duncker, 1902, in-8°. — Liefmann, *Die Unternehmerverbände*, chap. VIII, Fribourg-en-B., Mohr, 1897, in-8°. — Lescure, *L'évolution du cartell dans la grande industrie allemande de la houille et du fer*, Revue d'économie politique, mai 1906. — Report of the Industrial Commission of the United States, t. XVIII, *On industrial Combinations in Europe*, p. 75 à 205, Washington, Government Printing Office, 1901, in-8°. — *Kontradiktorische Verhandlungen über deutsche Kartelle* (enquête officielle), Berlin, Siemenroth, 1903-1905. — Raffalovich, *Le marché financier*, annuel, Guillaumin, gr. in-8°.)

Allemagne. — En 1897, on y comptait 230 à 250 cartels; au commencement de 1902, d'après le Centralverband Deutscher Industrieller, on en compte 300, savoir : 80 dans le commerce, 80 dans l'industrie des métaux (fonte, fer-blanc, fils de fer, poutrelles, rails, plaques de tôle, machines à coudre, appareils électriques, etc.), 40 dans les industries de la terre, de la pierre et du verre (ciment, briques, porcelaines, verreries), 30 dans les industries chimiques (potasse — avec participation du Gouvernement —, ammoniaque, acide carbonique, allumettes, savons, bougies), 20 dans l'industrie textile, et 10 dans l'industrie houillère, la papeterie et les industries alimentaires (sel, lait, farine, biscuit, bière, chocolat, sucre alcool). Les cartels internationaux auxqueis participent des entreprises allemandes étaient au nombre de 41 en 1897. Quant aux trusts, on n'a pu en relever que deux de faible importance, le trust des brosses de Nuremberg et celui du bleu d'outre-mer. Cependant des fusions se sont accomplies, dans l'industrie électrique, qui présentent de grandes analogies avec la formation des trusts; l'Union Electricitäts Gesellschaft a fusionné

avec l'Allgemeine Electricitäts Gesellschaft (29 000 ouvriers et employés), la société Schuckert avec la société Siemens. Ces groupes puissants ont conclu des accords avec des sociétés allemandes et américaines pour l'exploitation de brevets de turbines à vapeur, et ils s'entendent fréquemment pour défendre des intérêts communs sur des points particuliers. On signale aussi des fusions nombreuses dans l'industrie des matières colorantes et dans les assurances sur la vie; ainsi la société d'assurances Deutschland, en 1904, a absorbé quatre sociétés ayant leur siège dans différentes villes d'Allemagne.

C'est surtout parmi les banques que ces fusions ont été nombreuses et importantes; dans la seule année 1904, on a compté une vingtaine de maisons de banque absorbées. Le nombre des banques privées a passé, il est vrai, de 2 180 en 1892 à 2 564 en 1902; mais cette augmentation apparente résulte de ce qu'en 1902 on a compté parmi les banquiers des négociants d'un autre ordre, agents de change, remisiers, etc. La concentration s'est opérée au profit d'une dizaine de grandes banques berlinoises, qui déjà en 1895 dépassaient en importance les banques provinciales réunies; en 1905, leur capital monte à 1 100 millions de marks; la Deutsche Bank, en particulier, possède un capital de 180 millions et des réserves pour 75 millions. Les grands établissements de Berlin ont agrandi leur sphère d'action en créant des succursales; ou bien ils ont acquis, par achat ou échange, la totalité des actions d'une banque provinciale, lui laissant parfois sa raison sociale (Norddeutsche Bank, capital 60 millions de marks, absorbée en 1895 par la Diskonto-Gesellschaft), en la transformant en simple succursale (Bremer-Bank, capital 20 millions, absorbée en 1895 par la Dresdner Bank); plus souvent encore, la grande banque berlinoise a simplement commandité une banque privée, ou acquis une partie des actions de la banque provinciale, pour avoir une influence prépondérante sur la direction (Bergisch-Märkische Bank, cap. 40 millions, et Schlesische Bankverein, cap. 27 millions, affiliés ainsi à la Deutsche Bank en 1897). Comme les banques absorbées ou inféodées sont elles-mêmes, en général, de vastes établissements qui possèdent des succursales et des participations et qui ont absorbé d'autres banques, il en résulte la formation d'un réseau de groupes puissants qui s'étendent sur l'Allemagne entière, avec des établissements sur les places principales et dans les régions industrielles du Rhin-Westphalie et de la Silésie, sans compter les comptoirs et correspondants à l'étranger. Ainsi la Deutsche Bank, après avoir acheté la plus grande partie des actions de la Bergisch-Märkische Bank et du Schlesische Bankverein en 1897, a procédé de même en 1898 avec l'Hannoversche Bank et l'Oberrheinischen Bank de Mannheim; en 1902, elle a absorbé la Duisburg-Ruhrorter Bank, et en 1904 la Siegener Bank für Handel und Gewerbe; dans ces années 1902 et 1904, elle a acquis des participations dans l'Essener Credit Anstalt, la Sächsische Bank, l'Essener Bankverein et divers autres établissements; de sorte qu'à cette époque le groupe de la Deutsche Bank comprenait, en Allemagne seulement, une vingtaine de firmes possédant 370 comptoirs de diverses natures, un capital et des

réserves montant à 500 ou 600 millions de marks. Les autres groupes, parmi lesquels ceux de la Diskonto-Gesellschaft et de la Dresdner Bank ont une importance qui se rapproche de celle du précédent, se sont formés par des procédés semblables. Le mode de constitution par voie de fusion est analogue à celui des trusts; mais dans la banque il n'aboutit pas au monopole. Le cartel n'est d'ailleurs pas inconnu. Sans parler des consortiums formés entre grands établissements financiers pour des affaires déterminées telles qu'emprunts russes et entreprises asiatiques, il existe des ententes permanentes, comme celle qui a été conclue en 1903 entre la Dresdner Bank (cap. 160 millions) et le Schaffhausens'cher Bankverein (cap. 125 millions). Enfin le Rothschild gruppe, formé de la Diskonto-Ges., de la Darmstädter B., de banques autrichiennes et hongroises, des maisons Rothschild à l'étranger, représente un cartel international d'un caractère général et permanent. (Ern. Loeb, *Die Berliner Grossbanken in den Jahren 1895 bis 1902 und die Krisis der Jahre 1900 und 1901*, Schr. des Ver. für Soc.-pol., vol. CX, Leipzig, Duncker, 1903, in-8°. — Depître, *Le mouvement de concentration dans les banques allemandes*, Rousseau, 1905, in-8°.)

Parmi les cartels les plus importants de l'industrie, il faut signaler les suivants, qui sont presque tous des comptoirs de vente : — Le Rheinisch-Westfälisches Kohlensyndicat, constitué par le groupement de 96 sociétés houillères; il détient environ 56 p. 100 de la production totale de la houille en Allemagne (67 millions de tonnes sur 120 en 1904). Il assigne aux mines syndiquées une participation limitée dans sa production totale, mais cette limite ne s'applique pas au charbon que les sociétés syndiquées consomment dans leurs mines, hauts fourneaux et usines; le syndicat leur achète toute leur production en charbon, coke et briquettes, et il se charge de vendre les produits soit directement, soit par l'intermédiaire du commerce en gros qu'il domine complètement; il monopolise même, dans la région du Rhin, le commerce et le transport de la houille par l'intermédiaire d'un syndicat créé par lui, la Rheinische Kohlenhandels und Rhederei Gesellschaft. Il a absorbé le syndicat du coke et celui des briquettes, et il a conclu des accords avec le syndicat de la fonte et de l'acier. L'un des principaux participants, la société Gelsenkirchen, a fusionné en 1904 avec les Schalker Gruben und Hüttenverein et avec l'Aachener Hüttenverein, pour appliquer une partie de sa production houillère à la consommation des hauts fourneaux en dehors de la participation fixée. — L'Oberschlesische Kohlenconvention, formée en 1890 entre 15 propriétaires de mines de la Silésie, fournit 74,5 p. 100 de la production de la région. — Le plus important syndicat de la fonte est le Rheinisch-Westfälisches Roheisensyndicat, à Düsseldorf, qui réunit 29 usines. — Le Stahlwerksverband, ou syndicat de l'acier, s'est formé en 1904 par l'entente de 28 établissements; la participation totale prévue la première année monte à 83,5 p. 100 de la production globale de l'acier en Allemagne. Le syndicat ne se borne pas à vendre les produits de ses membres; il leur fournit aussi les produits bruts et demi-produits dont ils ont besoin.

Signalons encore dans l'industrie, en dehors de l'industrie électrique

dont il a été question ci-dessus, le Nordwestmittel deutsches Portland-Zement Syndicat, le Ver. deut. Spiegelglasfabriken, le Verb. deut. Glasfabrikanten der Beleuchtungsbranch, le Ver. der Rhein.-Westf. Tafelglashütten, le Ver. sächsischer Vigogne-Spinnereien, le Verb. deut. Buntwebereien, le Verb. deut. Wollkämmer u. Kammgarnspinner, le Verb. deut. Jute-Industrieller, le Druckpapiersyndicat, le Zentralverb. deut. Holzstoff-fabrikanten, le Ver. deut. Pappenfabrikanten, le Ver. deut. Tapetenfabrikanten, le Verkaufssyndikat der Kaliwerke, le Deut. Ammoniak-verkaufsvereinigung, le Zündholzkartell, le Verkaufskartell der Reismühlen, le Ver. deut. Handelsmüller, le Ver. deut. Cakes und Buiscuitfabriken, etc.

Le cartel de l'alcool (Verwertungsverband Deutscher Spiritus-Fabrikanten) est une entente entre deux syndicats, celui des distillateurs et celui des rectificateurs; formé en 1899, il contrôle 80 p. 100 de la production d'alcool brut, et 95 p. 100 de celle de l'alcool rectifié. En vertu du traité constitutif, les distillateurs s'engagent à livrer toute leur production à la Centrale des rectificateurs, qui s'oblige de son côté à la prendre tout entière, à l'exclusion de toute autre, pour un prix fixé d'après la moyenne annuelle réalisée par le syndicat, déduction faite d'une rémunération fixe attribuée aux rectificateurs. Depuis 1902, la convention limite la production des distillateurs comme celle des rectificateurs, mais sans réglementer les récoltes de pommes de terre. — Le cartel du sucre fut établi sur des bases analogues; conclu en 1900, il comprenait 97 p. 100 de la production. Le syndicat des fabricants de sucre s'engageait à fournir au syndicat des raffineurs, contre engagement réciproque d'achat exclusif, toute sa production destinée à la consommation intérieure, production qui était limitée chaque année à un certain contingent par le conseil du syndicat de la raffinerie. Celui-ci, détenteur de tout le stock intérieur et protégé par les tarifs douaniers, se trouvait maître des prix à l'intérieur; il garantissait aux fabricants de sucre un prix minimum pour le contingent destiné à la consommation indigène, s'engageait, si le cours réel restait inférieur, à fournir la différence jusqu'à un certain chiffre maximum, et répartissait cette bonification sur toute la production fournie par les fabricants, quelle que fût sa destination. Cette combinaison, appuyée sur des tarifs douaniers très élevés, se trouve aujourd'hui paralysée en fait par la Convention de Bruxelles qui les a largement abaissés.

Autriche. — Les cartels y sont nombreux et importants. Dans un grand nombre d'industries, ils portent seulement sur les conditions accessoires de la vente, sur les prix, sur le contingent de la production, ou sur la répartition des marchés : articles de coton, impressions sur cotonnades, filature de laine, toile cirée, houillères, fonte, fer et acier en barres, poutrelles, plaques, rails et tubes, pétrole brut de Galicie, ciment, engrais chimiques, amidon, bougies, boutons, porcelaine, carrosserie, bière, margarine, assurances contre l'incendie, etc. — Mais, dans d'autres industries, on a organisé un comptoir de vente : fils de fer, limes, zinc, ustensiles émaillés, bouteilles, glaces et verreries, kaolin, industrie du

jute, feutre, élastiques, chaussures, pâte de bois, acide carbonique, glucose, briques, meubles de bois tourné, allumettes, etc. Il existe quelques cartels purement locaux entre brasseurs, fabricants d'eau de Seltz, etc. — Le syndicat autrichien le plus important est le cartel du fer, renouvelé en 1902, qui unit les deux syndicats d'Autriche et de Hongrie. Le cartel du sucre, fondé avant le cartel allemand, consacré même par une loi qui fixait elle-même les obligations réciproques des deux syndicats et déterminait les contingents, de manière à assurer aux fabricants de sucre les bonifications qui pouvaient subsister derrière les tarifs douaniers autorisés par la Convention de Bruxelles, semble avoir disparu.

France. — Les cartels français sont mal connus, parce que la législation répressive contre les coalitions les oblige à une grande discrétion. Dans l'industrie sidérurgique, il existe un véritable comptoir de vente pour la consommation intérieure, le Comptoir de Longwy, qui s'est formé en 1876 et réunit 11 entreprises en 1900; d'autres comptoirs de vente sont encore signalés dans l'industrie métallurgique pour les poutrelles, les tôles et larges-plats, les essieux, les aciers Thomas. Les salines de l'Est sont constituées en cartel de vente depuis 1863. Des ententes existent encore pour les faïences, les bouteilles à Champagne, les glaces, les briques, le blanc de céruse, les industries chimiques, les assurances sur la vie et contre l'incendie. Les raffineries de pétrole, syndiquées depuis 1888 et appuyées sur la Standard Oil C°, exercent un véritable monopole sous la protection du régime douanier. Les raffineries de sucre, syndiquées depuis 1883, ont entre elles des accords portant sur la répartition territoriale des marchés et sur les contingents de production, accords qui affectent indirectement les prix. Il existe aussi vraisemblablement, dans les syndicats de constructeurs de matériel de chemins de fer et tramways, dans ceux des constructeurs de navires et machines marines, des ententes tacites ou verbales portant sur les conditions des marchés à passer avec l'État ou avec les compagnies. Dans les industries textiles, les accords sur la réduction de la production et la diminution du temps de travail ont toujours été éphémères. — On signale en France un seul trust, celui des papeteries du Limousin, qui détient 80 p. 100 de la production locale.

Belgique. — (De Leener, *Les syndicats industriels en Belgique*, Bruxelles, Misch et Thron, 1903, in-8°.) M. de Leener cite un grand nombre d'industries belges dans lesquelles des syndicats existent en 1901 (p. 151); mais ces syndicats sont assez instables, et beaucoup d'ententes sont purement verbales. Il y a des cartels d'achat entre fabricants de sucre, formés contre les syndicats des cultivateurs de betteraves; des cartels de prix entre raffineurs de sucre, fabricants de rails d'acier, confiseurs, fabricants de chocolat, filateurs de coton (85 p. 100 des broches du royaume). Il existe 6 comptoirs de vente, notamment dans les charbonnages et les carrières. Le comptoir des cokes belges embrasse environ 60 p. 100 de la production nationale; celui des charbonnages liégeois, 88 p. 100 de la production du bassin. Le syndicat belge conclut des accords temporaires avec le syndicat westphalien des cokes.

Russie. — On y rencontre des cartels dans de nombreuses industries : mines de houille de Pologne, fonte, rails, tuyaux, wagons, machines, limes, lampes, ciment, glaces, filatures de coton, de lin et de jute, papeteries, allumettes, meubles de bois tourné, sucre (sous la direction du Gouvernement), lumière électrique, assurances contre l'incendie.

Autres pays. — Les cartels les plus fréquents et les plus puissants sont un peu partout ceux de l'industrie métallurgique et de l'industrie sucrière. On trouve encore des cartels du sucre en Espagne et dans la République Argentine. La Suisse a des cartels pour la farine, les briques, la chaux et le ciment; l'Italie, pour le fer, le soufre, le marbre, les tissus de laine; la Roumanie, pour le pétrole raffiné; le Chili, pour le salpêtre; le Japon, pour les filés de coton.

2° Trusts.

ÉTATS-UNIS

(*Twelfth Census of the United States 1900*, t. VII, p. LXXV et s. — Martin Saint-Léon, *Cartells et trusts*, p. 206 et s. — De Rousiers, *Les industries monopolisées aux États-Unis*, Colin.)

Le Census de 1900 contient un tableau resumé des trusts pour l'année 1900, antérieurement à la formation de l'United States Steel Corporation. Les 185 « combinaisons industrielles » relevées dans ce tableau occupent 8,4 p. 100 des salariés de l'industrie (non compris les métiers à la main); ils distribuent 9,6 p. 100 des salaires, et fournissent 14,1 p. 100 de la valeur totale des produits industriels aux États-Unis.

Les trusts en 1900.

Industries.	Nombre des trusts.	Nombre des établissements en activité.	Capital émis, actions et obligations (en dollars).	Valeur d'inventaire des établissements (en dollars).	Fonctionnaires.	Traitement des fonctionnaires (en dollars).	Salariés (nombre moyen dans l'année).	Salaires (en dollars).	Valeur des produits (en dollars).
Fer et acier.	40	447	784 420 295	341 779 954	6 075	7 462 386	145 609	81 098 583	508 626 482
Denrées alimentaires..	22	282	296 739 200	247 944 675	4 036	4 463 301	33 165	12 416 866	285 911 066
Produits chimiques....	15	250	289 151 295	176 502 835	3 036	4 403 424	28 401	13 214 006	184 914 344
Prod. métallurgiques..	11	89	212 070 600	118 519 401	1 047	1 571 414	20 522	12 356 772	180 154 703
Boissons....	28	219	248 830 300	118 489 158	1 151	2 406 096	7 624	4 869 457	93 432 274
Voitures....	6	65	199 980 000	85 965 683	1 967	1 940 778	34 422	17 571 613	85 985 533
Tabac.....	4	41	197 184 628	16 191 818	1 410	2 064 926	17 661	5 278 151	74 063 629
Textiles....	8	72	146 458 175	92 468 606	1 095	1 841 913	37 723	13 297 357	71 888 202
Cuirs.....	5	100	197 820 200	62 734 011	343	663 570	9 898	4 070 641	45 684 829
Papier.....	7	116	172 467 717	59 271 691	1 165	1 831 528	16 706	7 478 962	44 418 417
Industries de la pierre, de la terre et du verre.	15	180	69 464 358	46 878 928	1 001	1 301 159	20 294	10 994 488	23 258 182
Bois.....	8	61	39 809 400	24 470 281	615	756 783	10 778	4 389 944	20 378 815
Divers.....	16	118	238 699 700	45 408 869	1 699	2 030 927	17 243	8 056 140	48 605 073
Total.	185	2 040	3 093 095 868	1 436 625 910	24 640	32 738 208	400 046	195 122 980	1 667 350 919

Le Census contient en outre un tableau détaillé qui donne la nomenclature de 199 trusts, leur siège, la date de leur organisation, le montant

de la capitalisation et les dividendes payés en 1900. Voici ceux dont le capital déjà émis, actions et obligations, dépasse ou atteint à peu près 50 millions de dollars — en dehors des trusts du fer et de l'acier, qui ont été absorbés dans l'U. S. Steel Corporation.

Principaux trusts en 1900.

Industries.	Années de fondation.	Raison sociale.	Établissements en activité.	Capital émis (en milliers de dollars).
Denrées alimentaires...	1891.	American Sugar Refining C°.	5	73 936
	1898.	National Biscuit C°.....	95	53 028
Produits chimiques....	1882.	Standard Oil C°.....	26	97 246
Produits métallurgiques.	1899.	Amalgamated Copper C°....	4	75 000
	1899.	American Smelting & Refining C°.....	18	54 800
Voitures.....	1899.	American Car & Foundry C°.	17	58 180
	1899.	Pullman C°.....	5	74 000
Tabacs.....	1890.	American Tobacco C°.....	15	68 500
	1898.	Continental Tobacco C°....	9	97 690
Textiles.....	1899.	American Woolen C°.....	30	49 501
Cuirs.....	1893.	United States Leather C°...	23	131 444
Papiers.....	1898.	International Paper C°....	32	52 951
Mines.....	1899.	Pittsburg Coal C°.....	5	64 000
Caoutchouc.....	1892.	U. S. Rubber C°.....	5	47 191

Dans cette liste ne figure pas la Distilling C° of America, au capital de 125 millions de dollars, aujourd'hui transformée en Distillers Securities C°.

M. Martin Saint-Léon décrit beaucoup d'autres trusts, notamment celui des entreprises du bâtiment (U. S. Realty and Construction C°), formé en 1902 au capital de 66 millions de dollars. Il signale aussi la fusion de deux grandes banques de New-York sous le nom de Western National Bank of the United States, au capital de 10 millions de dollars.

D'après une statistique publiée par le Democratic Congressional Committee et citée dans l'ouvrage de M. Martin Saint-Léon (p. 215), il existait, au 1er septembre 1902, 287 trusts, dont le capital actions et obligations s'élevait à 6 972 448 851 dollars.

Enfin, en 1903, le *Congressional Record*, recueil de documents parlementaires, a reproduit une liste dressée par M. Littlefield, membre de la Chambre des représentants, qui comprend 443 trusts issus de fusions industrielles, pour lesquels la capitalisation totale autorisée, en actions et obligations, s'élève à 9 231 136 698 dollars, et 340 sociétés exploitant des monopoles locaux et naturels, pour lesquelles le capital autorisé s'élève à 4 519 597 819 dollars (*Congressional Record*, 57e congrès, 2e session, 6 février 1903; liste insérée dans Germain Martin, *Problèmes transatlantiques*, p. 102 et suiv., Rousseau, 1903, in-8°).

La Corporation de l'acier (United States Steel Corporation) a émis jusqu'ici des actions pour 5 295 millions de francs, et des obligations pour 1 875 millions, soit, au total, un capital de 7 170 millions de francs. Elle possède les plus riches gisements de minerais du Lac Supérieur, 35 000 hectares de terrain houiller, 31 000 fours à coke, des carrières de pierres à chaux, une flotte de 112 navires sur les lacs pour ses transports, avec docks et embarcadères, un réseau de 2 340 kilomètres de

voies ferrées, avec 23 185 wagons et 428 locomotives, 77 hauts fourneaux, 250 laminoirs, aciéries et autres usines qui ont produit, en 1902, 9 743 918 tonnes d'acier; le tout occupant une armée de 168 000 salariés. Les recettes nettes, déduction faite de l'intérêt des obligations, se sont élevées à 133 millions de dollars en 1902, 109 millions en 1903, 73 millions en 1904, 120 en 1905. La proportion de la production du trust dans l'ensemble de la production américaine est restée à 45 p. 100 pour la fonte, mais elle est tombée de 52 à 50 p. 100 pour l'acier à foyer ouvert, de 74 à 69 p. 100 pour l'acier Bessemer, et de 65 à 54 p. 100 pour les rails Bessemer, entre 1902 et 1904.

Le trust de l'Océan ou de la navigation (International Mercantile Marine C°) a été constitué par une amalgamation de lignes anglaises et américaines, la Leyland Line, l'American Line, l'Atlantic transport Line, la White Star Line, la Dominion Line; ce groupe a conclu une entente avec les deux grandes compagnies allemandes, la Norddeutscher Lloyd et la Hamburg-Amerika Linie, et avec une compagnie hollandaise, la Netherlands American Line. Au total, le cartel contrôlerait 1 680 000 tonnes, soit environ 60 p. 100 des transports entre l'Europe et l'Amérique (Martin Saint-Léon, *Cartells et trusts*, p. 166).

ANGLETERRE

(Report of the Industrial Commission U. S., t. XVIII, *Industrial Combinations in Europe*, p. 14. — Macrosty, *Trusts and the State*, Londres, Grant Richards, 1901, pet. in-8°.)

Principaux trusts en 1901 (d'après l'Industrial Commission U. S.).

Année de fondation.	Raisons sociales.	Nombre de firmes.	Capital, actions et obligations (en livres sterling).
1896.	J. & P. Coats, Limited (International).....	?	7 498 680
1897.	The English Sewing Cotton C°.....	15	3 000 000
—	Yorkshire Dyeware & Chemical C°.....	10	360 000
1898.	United Turkey Red C°.....	3	1 200 000
—	Fine Cotton Spinners & Doublers' Association..	40	6 750 000
—	The Linen Thread C°, Glasgow (Intern.).....	9	2 000 000
—	British Dyewood & Chemical C°.....	4	570 000
—	American Thread C°, Limited.....	13	3 720 000
—	Bradford Dyers' Assoc., Limited.....	30	4 750 000
1899.	Yorkshire Indigo, Scarlet & Color Dyers' Assoc...	11	600 000
—	Yorkshire Woolcombers' Assoc..	38	2 500 000
—	Borax Consolidated (Intern.).....	7	3 200 000
—	Bradford Coal Merchants & Consumers' Assoc...	8	350 000
—	Woollen & Worsted Machinery Manufacturers..	7	290 000
—	United Indigo & Chemical C°	8	250 000
—	Barry, Ostlere & C° (Linoleum).....	4	1 150 000
—	The Calico Printers' Assoc.....	60	9 200 000
—	English Velvet & Cord Dyers' Assoc.....	22	1 000 000
1900.	British Cotton & Wool Dyers' Assoc.....	46	2 750 000
—	Bedford, Lime, Cement & Brick (local).....	?	400 000
1899.	British United Shoe Machinery C°	4	300 000
	A reporter.....		51 838 680

Année de fondation.	Raisons sociales.	Nombre de firmes.	Capital, actions et obligations (en livres sterling).
	Report.....		51 838 680
1900.	Flax, Hemp & Jute Machinery Manufacturers...	?	1 200 000
—	G. & J. Baldwin & Partners, Limited (fingering and knitting wools & hosiery yarns)..	6	850 000
—	Leeds and District Worsted Dyers & Finishers' Assoc.....	10	180 000
—	Wall Paper Manufacturers, Limited.....	30	4 200 000
—	Bleachers' Assoc., Limited.....	53	8 250 000
—	Associated Portland Cement Manufacturers....	34	8 000 000
—	British Oil & Cake Mills.....	17	2 250 000
—	Rivet, Bolt & Nut C°.....	15	550 000
—	Wholesale News Agents' Assoc. (Bradford, Leeds et Sheffield).....	32	290 000
—	The Extract Wool & Merino C°, Limited.....	7	340 000
1887.	Bath Stone Firms.....	7	338 000
1888.	The Salt Union.....	?	4 200 000
1891.	United Alkali C°, Limited.....	49	8 500 000
1895.	Liverpool Warehousing C°, Limited.....	6	1 050 000
	TOTAL.....		91 976 000

A cette liste, il convient d'ajouter, d'après les renseignements fournis par M. Macrosty (chap. VIII et IX) :

Navigation.....	?	Wilsons' & Furness-Leyland Line.....	3	650 000
	1900.	Castle & Union Lines.....	?	2 000 000
Docks.....	?	Amalgamation of East & West India Docks, and London & St-Katharine Docks.....	?	?
Industries textiles.	1900.	Manufacturers of elastic Cords, Webs & Braids in Leicester, Coventry & Derby.	?	1 000 000
	?	Lace-dressers in Nottingham (presque tous).....	¿	1 000 000
	1900.	Lace-Curtains' Assoc. in Ayrshire & Nottingham.....	?	2 000 000
	—	United Velvet Cutters Assoc.....	5	250 000
	—	English Fustian Manufacturing C° (80 p. 100 de la production à Todmorden et Hebden-Bridge).....	?	500 000
Mines.....	—	Lewis-Merthyr Consolidated Collieries..	2	600 000
Métallurgie.....	1898.	South Durham Steel & Iron C°.....	3	950 000
	1900.	Richardson, Westgarth & C°.....	3	1 050 000
	?	Fairbairn Lawson Combe Barbour, in Leed & Belfast.....	3	1 100 000
Peignes.....	1899.	Aberdeen Comb C°.....	3	300 000
Savons.....	1900.	Yorkshire Soapmakers Assoc.....	12	260 000
Poudres de tir....	1898.	Curtis & Harvey.....	8	1 000 000
Ind. de la terre..	1890.	Leeds Fireclay C°.....	6	1 000 000
	1891.	Buxton Lime Firms C°.....	12	522 000
		TOTAL.....		14 182 000

M. Macrosty signale, en outre, un trust de 8 maisons de Londres, formé en 1896 sous la raison W. Cory & Sons, Limited, au capital de £ 4 300 000, pour le commerce en gros et en détail des charbons venant par mer; ce trust commercial est aussi une entreprise de navigation, possédant une flotte de bateaux à vapeur et de chalands. Il s'est uni en 1899, pour le commerce de détail, avec une autre grande maison sous la raison Rickett, Cockerell & C°, au capital de £ 900 000.

M. Macrosty cite encore un certain nombre d'établissements qui ne sont pas des trusts, mais des entreprises simples agrandies par achat des exploitations concurrentes, et se rapportant à la première forme de concentration.

Entreprises agrandies par achat d'entreprises concurrentes.

Industries.	Années de l'achat.	Raison sociale.	Firmes achetées.	Capital total.
Mines.....	1896.	Joicey & C°.....	Mines de Lord Durham...	?
Ind. métallurg.	1897.	Armstrong & C°.....	Whiteworth & C°.....	4 210 000
	1899.	Vickers & C°.....	Naval Construction & Armament C°, and Maxim-Nordenfelt Guns & Ammunitions C°.....	3 750 000
	—	Thames Iron Works Shipbuilding & Engineering C°.....	John Penn & Sons.....	900 000
	?	John Brown & C°, Sheffield.....	Clydebank Engineering & Shipbuilding C°....	2 500 000
	1900.	Guest, Keen & C°, Birmingham.....	Dowlais Iron C°, and Guest & C°.....	3 000 000
Ind. chimiques.	—	Brunner, Mond & C°.	Thomson & C°.....	3 000 000
	?	Lever Brothers (Sunlight Soap).....	Brooke & C° (Amér.)...	2 250 000
Navigation....	1900.	F. Leyland & C°.....	West India & Pacific Steamship C°.....	3 300 000
	—	Elder, Dempster & C°.	British & Africa Steam Navigation C°.	?

3° Effets des trusts sur les prix aux États-Unis.

M. Jenks, professeur à Cornell University, chargé par l'Industrial Commission de 1898 et par le Department of Labor de recueillir des informations sur les prix des produits monopolisés aux États-Unis, donne à ce sujet, dans le rapport de la Commission, cinq illustrations avec graphiques, qui s'arrêtent après l'année 1899. (Report of the Industrial Commission, t. I, *Industrial Combinations and Prices*, p. 39 et s., année 1900. — Voir aussi Jenks, *Trusts and Industrial Combinations*, Bulletin of the Department of Labor, juillet 1900.)

Sucre raffiné. — Le trust du sucre, American Sugar Refining C°, a été formé en 1887, dans une période de dépression des cours. Le résultat immédiat de la combinaison a été un relèvement des prix, assez fort pour accroître de plus de 100 p. 100 la marge entre le prix de la matière et celui du produit en 1888 et 1889. Depuis 1891, il est vrai, à la suite d'une chute brusque des cours causée par une réduction du tarif douanier et par certaines concurrences, les prix se sont toujours maintenus sensiblement plus bas qu'ils ne l'étaient avant la consolidation; néanmoins la différence avec le prix de la matière a augmenté, sauf dans les périodes où le trust a subi une concurrence (Spreckels en 1890 et 1891; Arbuckle, Doscher depuis 1899). — Les fluctuations des cours paraissent avoir été

moins fortes en Allemagne et en Angleterre. Dans ce dernier pays, l'écart entre le prix de la matière et celui du produit est resté beaucoup plus stable, et souvent plus faible qu'aux États-Unis.

Alcool. — Les prix de l'alcool aux États-Unis présentent d'énormes fluctuations, sans relation avec celles du prix du grain. Avant 1886, des hausses temporaires résultent de pools éphémères. A partir de la formation du trust en 1887, des périodes de hausse et de baisse se succèdent, suivant que le trust est maître du marché ou cherche à couper une concurrence. En 1892-1894, ces oscillations se précipitent et s'exagèrent, par suite des spéculations des administrateurs. Le trust, réorganisé en 1899 sous le nom de Distilling C° of America, est revenu depuis lors à des prix plus modérés et plus stables.

Pétrole raffiné. — Il n'y a pas lieu de comparer aux prix actuels du trust les prix très élevés et très variables de la période 1866-1878 antérieure à la combinaison, parce que les conditions techniques de l'extraction, du transport et du raffinage ne sont pas comparables. — La Standard Oil C°, formée en 1882, après avoir légèrement relevé les prix en 1883, les a progressivement abaissés jusqu'en 1895, et a diminué en même temps l'écart entre le prix du produit et celui de la matière. Malgré la hausse de 1899, due en grande partie à celle des produits métallurgiques, le prix moyen de l'année (0,0796 par gallon à New-York) est légèrement inférieur à celui de l'année 1881 qui a précédé la formation du trust (0,0807), et la différence avec le prix de la matière est sensiblement moins élevée (0,0487 par gallon au lieu de 0,0604). Néanmoins, l'abaissement aurait pu être beaucoup plus considérable, puisque le trust, grâce à son monopole (82 p. 100 de la production), réalise d'énormes bénéfices, gardant pour lui tout le profit des perfectionnements techniques et de la vente des sous-produits.

Fer-blanc. — L'American Tin Plate C° (aujourd'hui fondue dans l'U. S. Steel Corporation) a été formée en décembre 1898. La hausse du fer-blanc avait commencé auparavant, dès octobre 1898, et elle a été considérable en 1899; elle a eu pour cause non pas la constitution du trust, mais la hausse de l'acier, qui résultait elle-même de l'accroissement de la consommation. Toutefois, la combinaison a permis aux fabricants de tirer un plus large profit des circonstances favorables. En effet, l'écart entre le prix du fer-blanc et son coût de production en matières et en salaires, qui était descendu très bas entre 1897 et 1898, est remonté en 1899 au niveau de la période 1896-97; grâce au trust, les fabricants ont pu garder pour eux le profit des abaissements du coût de fabrication résultant des progrès industriels.

Fil de fer. — L'American Steel and Wire C° (aujourd'hui fondue dans l'U. S. Steel Corporation), n'a été formée qu'en janvier 1899; elle a pu profiter de la hausse de 1899 mieux que n'auraient pu le faire des entreprises isolées et concurrentes. — Antérieurement à cette combinaison, on peut signaler un pool sur les clous qui, pendant toute sa durée (18 mois en 1895 et 1896), a haussé de plus de 100 p. 100 le prix du produit.

ANNEXE III

INDUSTRIE A DOMICILE SALARIÉE

(Pour l'Allemagne et l'Autriche : *Hausindustrie und Heimarbeit in Deutschland und Österreich*, 4 vol. in-8°, Schriften des Vereins für Socialpolitik, t. LXXXIV à LXXXVII, Leipzig, Duncker, 1899; Handwörterbuch der Staatswissenschaften, 2e éd., v° *Hausindustrie*, par Sombart. — Pour la Belgique : Office du travail, *Les industries à domicile en Belgique*, 6 vol. in-8°, Bruxelles, 1899-1905. — Armand Julin, *La production décentralisée en Belgique*, Réforme sociale, 1er mai 1905. — Pour l'Angleterre : *Fifth Report from the select Committee of the House of Lords on the Sweating-System*, Londres, Eyre and Spottiswood, 1890; Ch. Booth, *Life and Labour of the people in London*, 1re série, vol. IV, p 328-347, Londres, Macmillan, 17 vol. in-8°, 1902. — Pour les États-Unis : Levasseur, *Le sweating system aux États-Unis*, Revue d'économie politique, septembre 1896. — Pour la France, diverses monographies telles que : Office du travail, *La petite industrie*, t. II, *Le vêtement à Paris*, par Du Maroussem, Impr. Nat., 1896, in-8°; Du Maroussem, *La question ouvrière*, t. II, *Ébénistes du faubourg Saint-Antoine*, et t. III, *Le jouet parisien*, Rousseau, 1891-94, in-8°; Bonnevay, *Les ouvrières lyonnaises travaillant à domicile*, Guillaumin, 1896, in-12; Aftalion, *Le développement de la fabrique et le travail à domicile dans les industries de l'habillement*, Larose, 1906, in-12. — Voir aussi quelques monographies de travailleurs à domicile en France et à l'étranger dans *Les ouvriers des Deux Mondes*, 2e et 3e séries, Firmin-Didot, 1887-1904, 5 vol. et fasc. in-8°.)

1° Décadence de certaines industries à domicile.

Dans la ville de Lyon, les métiers à la main pour le tissage de la soie, qui étaient au nombre de 50 000 en 1848, ne sont plus que 8 637 en 1900, et la moitié seulement de ces métiers sont occupés régulièrement. Par contre, à la même époque, les métiers mécaniques sont au nombre de 33 383, tant à la ville qu'au dehors. Les métiers à bras ne se maintiennent que dans les campagnes, à cause de la faiblesse des salaires; ils y sont encore 40 276, mais ils tendent à diminuer dans la région; les métiers

mécaniques, en effet, sont employés aujourd'hui non seulement pour le tissage des étoffes unies ordinaires, mais même pour certaines étoffes façonnées jusque-là réservées aux métiers à la main (Mathé, *Les tisseurs en soie de Lyon*, p. 58, Lyon, Rey, 1900, broch.).

D'après M. Verhaegen (*L'industrie dentellière en Belgique*, Réforme sociale, juin 1902, p. 923), le nombre des dentellières à la main en Belgique serait tombé de 150 000 en 1850 à 47 000 en 1896. Il est vrai que le *Recensement des industries et des métiers de 1896* n'évalue leur chiffre en 1846 qu'à 50 000 ou 60 000 (Analyse des vol. I et II, p. 47). — En France, les dentellières du Calvados, dont le chiffre était estimé à 70 000 en 1823, et à 50 000 en 1851, ne sont plus qu'un millier aujourd'hui (Engerand, *La dentelle aux fuseaux en Normandie*, Musée social, mai 1901, p. 134 et 136).

En Allemagne, le tissage à domicile a rapidement décru entre les deux recensements de 1882 et 1895. Les exploitations à domicile dans les industries textiles ont passé de 235 363 à 162 435 entre ces deux dates, et les personnes occupées dans ces exploitations de 285 102 à 195 780; c'est une diminution de 72 928 exploitations et de 89 322 personnes. Bien que la diminution porte principalement sur le tissage du coton, du lin et de la soie (68 000 personnes dans ces trois industries), les métiers à la main occupent encore 22 p. 100 du personnel total dans le tissage du coton, et 33 p. 100 dans celui de la soie (*Gew. u. Hand. im. D. R. 1895*, p. 197 à 199).

En Russie même, l'évolution est rapide dans le tissage du coton. En 1866, on y comptait 94 566 ouvriers de fabrique et 66 178 tisseurs à domicile; en 1895, les ouvriers de fabrique sont 242 051, et les ouvriers à domicile 20 475 (D'après M. Tugan-Baranowski, Handwört d. Staatswiss., 2e éd., v° *Hausindustrie*).

Il est remarquable cependant qu'en Belgique le métier à la main occupe à peu près autant de personnes que le métier mécanique dans le tissage du coton et de la laine, et qu'il en occupe même davantage dans le tissage du lin (*Recensement des industries et des métiers 1896*, Analyse des vol. I et II, p. 17 et 18; et t. XVIII, p. 140).

D'autres industries à domicile, extrêmement nombreuses et variées, ont dû se restreindre à quelques spécialités, à des articles réclamant un certain fini d'exécution, présentant une grande variété de modèles, ou comportant une grande diversité des opérations à la main; ou bien elles ne s'appliquent plus qu'à certaines élaborations complémentaires du produit, qui se combinent avec l'industrie mécanique. On peut citer comme telles: la cordonnerie commune (notamment à Trebitsch), l'armurerie liégeoise, la coutellerie de Sheffield et celle de Gembloux (Belgique), l'horlogerie en Suisse (sur 50 000 ouvriers horlogers, les deux tiers travaillent aujourd'hui en fabrique) et dans la Forêt-Noire, l'industrie du tricot en Wurtemberg, la fabrication des clous dans la Belgique wallonne, le Taunus et les districts de Trèves et de Coblentz, certaines industries du jouet à Nüremberg et Sonneberg, la fabrication des boutons, des brosses, de la poterie, etc.

2° État actuel de l'industrie à domicile.

ALLEMAGNE. — (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 196 et suiv.).

Industrie à domicile en 1882 et 1895; exploitations.

	Exploitations des travailleurs isolés			Exploitations occupant des auxiliaires			Total des exploitations		
	Principales.	Accessoires.	Total.	Principales.	Accessoires.	Total.	Principales.	Accessoires.	Total.
1882.	284 728	32 739	317 467	67 346	1 598	68 944	352 074	34 337	386 411
1895.	231 540	40 961	272 501	69 295	691	69 986	300 835	41 652	342 487

Industrie à domicile; personnes occupées (d'après leur occupation principale).

	Travailleurs isolés.	Personnes occupées dans les exploitations employant des auxiliaires.	Total.
1882..	284 728	191 347	476 075
1895.....	231 540	226 208	457 748

De 1882 à 1895, l'industrie à domicile a perdu 43 924 exploitations et 18 327 personnes. Cette perte atteint exclusivement les travailleurs isolés; les petits ateliers à domicile où travaillent des auxiliaires sous la direction d'un chef ont augmenté en nombre et en personnel. La perte provient des industries textiles, dont la régression a été notée précédemment; quelques autres industries à domicile (petite industrie du fer, couture, ganterie, etc.) accusent aussi une diminution. Mais il y a augmentation de 31 000 tailleurs, 9 000 menuisiers ébénistes, 8 000 cordonniers, 6 000 vanniers, etc., travaillant à domicile.

Dans son état actuel, l'industrie à domicile compte en Allemagne 14,1 p. 100 du total des exploitations industrielles, et 5,7 p. 100 peut-être du total des travailleurs salariés de l'industrie; mais il est probable que le chiffre des membres de la famille employés comme auxiliaires (23 153) est estimé trop bas, et que le chiffre des travailleurs isolés attribués à l'industrie à domicile (231 540 sur 1 237 349) est également trop faible. La plupart des travailleurs à domicile se trouvent dans l'industrie textile (195 780, soit 42,7 p. 100 de l'ensemble) et dans les industries du vêtement (159 360, soit 34,8 p. 100 de l'ensmble).

FRANCE. — Si l'on s'en rapporte au chiffre des travailleurs isolés, qui a passé de 1 506 000 en 1896 à 1 586 000 en 1901 dans les industries de transformation, le personnel de l'industrie à domicile paraît augmenter (*Rés. stat. du recensement gén. de la population 1901*, t. IV, p. 178 et 500-501). Mais la rubrique des travailleurs isolés ne se confond pas avec la notion des travailleurs à domicile salariés. Le recensement comprend sous cette rubrique non seulement les ouvriers à domicile isolés (632 338 en 1901), mais les petits patrons isolés (468 383 en 1901), parmi lesquels nous ne pouvons distinguer les simples façonniers travaillant à domicile des véritables artisans indépendants, nombreux parmi les tailleurs, couturières, lingères, modistes, cordonniers, ébénistes, forgerons et horlogers; la sta-

tistique comprend même parmi les travailleurs isolés les salariés à emploi irrégulier, qui ne font pas certainement pas partie de l'industrie à domicile (508 141 en 1901, y compris 22 781 personnes de situation non déclarée); or, ces différentes catégories de travailleurs isolés n'ont pas été distinguées en 1896. D'autre part, le personnel des ateliers à domicile occupant plusieurs personnes reste en dehors de notre rubrique.

La progression des ateliers de famille est constatée par les inspecteurs du travail (*Rapports sur l'application des lois réglementant le travail*, 1900, p. XXII et XLV; 1901, p. XXV; 1903, p. XV et s.; 1904, p. XVI et s.). Cependant, en 1905 (p. XVI et s.), des inspecteurs signalent quelques tendances contraires dans certaines industries du Nord et du Tarn.

Voici, à titre d'indication, les professions propres à l'industrie à domicile dans lesquelles les travailleurs isolés sont les plus nombreux (au total, 1 068 704; *Recens. 1901*, IV, p. 528-565).

Travailleurs isolés dans les professions principales de l'industrie à domicile en 1901.

Industries textiles autres que la soie	58 204	Crins et plumes	2 605
Industrie de la soie	28 444	Chaussures, ganterie	110 184
Bonneterie	12 970	Saboterie	27 314
Dentelles, broderies, etc.	51 225	Ébénisterie	16 072
Passementerie, rubans, etc.	9 406	Tabletterie, brosserie, etc.	11 561
Ouvrages en tissus	11 315	Forges, taillanderie, etc. (sans les maréchaux ferrants et repasseurs de couteaux)	7 628
Confection de vêtements	531 314	Clouterie, etc.	3 638
Lingerie	103 047	Chaudronnerie-fonderie, etc.	20 185
Chapeaux, chaussons, etc.	29 143	Horlogerie, bimbeloterie	14 010
Fleurs artificielles, etc.	10 434		
Vannerie, sparterie	10 605		

Belgique. — Le personnel des industries à domicile, qui était d'environ 200 000 travailleurs en 1846, est descendu à 118 000 en 1896, soit encore 17 p. 100 de la population ouvrière. Cette diminution considérable tient à la disparition totale des fileurs et fileuses à la main, qui étaient 115 000 dans les Flandres il y a un demi-siècle. Pour les autres industries au contraire, il y a eu accroissement. La fabrication à la main domine encore dans l'armurerie, la menuiserie, tonnellerie, cordonnerie, corderie, briqueterie, fabrication des tuiles, bonneterie, et même dans le tissage du lin (*Recensement général des industries et des métiers 1896*, Analyse des vol. I et II, p. 17 à 19, et 42; t. XVIII, p. 138).

Autriche. — Parmi les petites exploitations de moins de six personnes (V. Annexe I, 1°, Autriche), le Recensement de 1902 distingue celles qui ont été recensées au moyen des cartes de travailleurs à domicile (*Heimarbeiterkarte*); elles sont au nombre de 356 995, et occupent 396 671 personnes (*Vorläufige Ergebnisse der gewerblichen Betriebzählung vom 3 juni 1902*, p. 177); les travailleurs de cette catégorie sont nombreux principalement dans l'industrie textile (173 141) et dans celle du vêtement (127 065). Mais ces chiffres ne représentent pas exactement l'état de l'indus-

trie à domicile, à cause de certaines variations et confusions (p. 11 et 12).

Suisse. — D'après M. Braun, l'industrie à domicile occupait environ 100 000 personnes en 1880, ou 19 p. 100 de la population industrielle. Ses principales branches sont : l'horlogerie, qui occupe plus de 30 000 ouvriers à domicile dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Genève; le tissage de la soie, qui emploie un personnel aussi considérable, principalement dans le canton de Zurich; la broderie, qui occupe environ 15 000 travailleurs à domicile dans les cantons de Saint-Gall, Appenzell et Thurgovie. Mais la concentration dans les fabriques fait reculer le travail à domicile dans l'horlogerie et l'industrie de la soie (Handwört. d. Staatswiss., v° *Hausindustrie*).

Italie. — On y trouve : le tissage et le filage de la soie, qui occupaient, au total, 163 000 personnes en 1881, principalement dans l'industrie à domicile; la fabrication des dentelles à la main à Chiavari, Venise, Côme, Milan; celle des chapeaux de paille dans la Toscane et l'Emilie (en 1881, 65 000 ouvriers, presque exclusivement des femmes travaillant à domicile); la ganterie à Naples et à Milan, etc. (Handwört. d. Staatswiss., *id.*).

Russie. — Le nombre des travailleurs à domicile est évalué par M. Issaïev à 1 million 1/2 en 1899, et la valeur de leurs produits à 700 millions de francs. Parmi les industries à domicile, les unes sont anciennes et ont pour origine l'industrie familiale ou le métier d'artisan (travail du bois, pelleterie, fabrication d'étoffes grossières et de chaussures en tresse végétale); les autres sont nées du capitalisme, en concurrence avec la fabrique (tissage du coton et de la soie, passementerie, ganterie, etc., *Id.*)

Angleterre. — La Commission de la Chambre des Lords, en 1890, a fait porter son enquête sur les tailleurs de Londres et des autres grandes villes de la Grande-Bretagne; sur les chemisières, ouvrières en manteaux et en fourrures; les cordonniers et ébénistes de Londres; les fabricants de chaînes et clous des comtés du centre; les couteliers de Sheffield et des environs; les selliers et ouvriers pour équipements militaires.

États-Unis. — Aucune industrie à domicile n'y est d'origine ancienne; celles qui existent aujourd'hui sont des industries du vêtement, situées dans les grandes villes et livrées au *sweating-system*. On évalue à 40 000 le nombre des ouvriers à domicile dans l'industrie du vêtement à New-York (White, *The Sweating System*, Bull. of the Dep. of Lab., Washington, mai 1896, p. 362).

3° La force motrice à domicile.

Dans la rubanerie de Saint-Étienne et du Forez, les métiers mécaniques ne sont guère employés que pour la fabrication des articles courants; les articles nouveautés, au contraire, sont fabriqués sur des métiers à bras. Or, sur 28 000 métiers à bras existant dans la Loire, on en compte 8 736 en 1902, tant à la campagne qu'à la ville, qui sont actionnés par l'électricité au moyen de l'énergie distribuée par la Compagnie électrique de la Loire.

Chez les canuts de Lyon, les progrès de l'adaptation sont très lents,

parce qu'elle nécessite le remplacement des anciens métiers. On compte à peine 300 métiers transformés pour supporter l'action mécanique.

Des essais, d'ailleurs peu heureux, sont encore pratiqués en Suisse dans certaines parties de l'industrie horlogère (Sur ces trois groupes d'industries, voir Office du travail de Belgique, *Les moteurs électriques dans les industries à domicile*, par Dubois et Julin, Bruxelles, 1902, in-8°).

Ailleurs encore, en Silésie, en France dans la région de Laval, on applique l'énergie électrique à des métiers à tisser. Dans l'Aube, ce sont les moteurs à gaz et à pétrole qui se répandent parmi les petits fabricants de bonneterie; aussi les ateliers domestiques s'y multiplient (*Rapports sur l'application des lois réglementant le travail*, année 1897, p. 94; année 1898, p. 265 et 443; année 1901, p. 95 et 96).

A Paris, la distribution de la force motrice à domicile par l'électricité ou les tubes pneumatiques est encore très restreinte dans la petite industrie. Mais il existe une vingtaine d'usines de force à vapeur, qui groupent, pendant un certain nombre d'heures par jour, des petits industriels admis à la journée ou au mois. D'autre part, la Société des immeubles industriels, qui possède depuis vingt-cinq ans un groupe important de constructions près de la place de la Nation, y loue non seulement le logement et l'atelier, mais aussi la force motrice, vapeur ou électricité, qu'elle produit dans un atelier central et qu'elle distribue dans ses deux rangées d'immeubles (de Boissieu, *L'usine au logis à Paris*, Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale, novembre et décembre 1902). Les ateliers sont occupés par des petits patrons, fabricants de spécialités, meubles, articles de Paris divers, qui travaillent sur commande pour plusieurs fabricants et négociants, ou qui vendent leurs produits à des commissionnaires; d'autres y utilisent la force pour actionner des machines à coudre, et se félicitent de la rapidité du travail. Bien que la situation de ces petits industriels, plutôt artisans que façonniers, paraisse généralement satisfaisante, la Société se plaint de ne pouvoir louer tous ses locaux à des travailleurs usant de la force qu'elle distribue; si elle y parvenait, elle rémunérerait largement son capital actuel.

En Allemagne, l'usage des moteurs était encore très peu répandu dans l'industrie à domicile en 1895; à cette époque, on y comptait seulement 3 042 exploitations de ce genre faisant usage de moteurs, principalement de moteurs à vapeur, et employant une force de 10 156 chevaux. La plupart de ces moteurs se trouvaient dans l'industrie textile, le travail des métaux et celui du bois (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 203). — Une société s'est formée à Görwill (grand-duché de Bade) pour la transmission de la force électrique aux métiers à tisser les rubans, qui occupent 500 travailleurs à domicile dispersés dans 25 localités (*Moniteur officiel du commerce*, 9 juillet 1903, p. 34).

En Belgique, les ateliers de famille où l'on emploie un moteur inanimé sont encore une quantité négligeable (*Recensement des industries et des métiers 1896*, t. XVIII, p. 350).

ANNEXE IV

MÉTIER INDÉPENDANT ET PETIT COMMERCE

ALLEMAGNE

Petite industrie. — (Exploitations occupant moins de 6 personnes, y compris celles des travailleurs isolés.)

(*Untersuchungen über die Lage des Handwerks in Deutschland,* 9 vol. sous la direction de M. Bücher, et *in Österreich,* 1 vol. sous la direction de M. de Philippovich, Schriften des Vereins für Socialpolitik, t. LXII à LXXI, Leipzig, Duncker, 1895 à 1897, in-8°. — *Verhandlungen der Generalversammlung des Vereins f. Socialpolitik in Köln 1897,* Die Handwerkerfrage, p. 1 à 135, même collection, t. LXXVI. — On trouvera le résumé de l'enquête dans un article de M. Grandke du *Jahrbuch f. Gesetzgebung* de Schmoller, 1897, p. 1031. — Sombart, *Der moderne Kapitalismus,* t. I, p. 486 jusqu'à la fin, et t. II, p. 423 jusqu'à la fin, Leipzig, Duncker, 1902, 2 vol. in-8°. — Victor Brants, *La petite industrie contemporaine,* Paris, Lecoffre, 1902, in-12.)

En admettant que l'industrie à domicile rentre tout entière dans cette catégorie (les ateliers à domicile de plus de 5 personnes sont en effet assez rares), on peut apprécier avec une exactitude approximative l'importance du métier indépendant, en déduisant des chiffres de la petite industrie ceux qui se rapportent à l'industrie à domicile (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895,* p. 43, 44 et 196).

Petites exploitations de moins de 6 personnes, en 1882 et 1895.

	EXPLOITATIONS				PERSONNES OCCUPÉES			
	Nombre total.	Proportion p. 100 sur l'ensemble.	Exploitations dans l'industrie à domicile.	Exploitations indépendantes.	Nombre total.	Proportion p. 100 sur l'ensemble.	Dans les exploitations à domicile.	Dans les exploitations indépendantes.
1882	2175857	95,8	386411	1789446	3270404	55,1	476075	2794329
1895	1989572	92,6	342487	1647085	3191125	39,9	457748	2733377
Différence en 1895.	—186285		—43924	—142361	—79279		—18327	—60952
Proportion de la diminution				—7,9 p. 100				—2,1 p. 100

Parmi les exploitations moyennes, celles qui occupent de 6 à 10 personnes peuvent encore à la rigueur être rangées dans la catégorie des métiers; elles subissent un accroissement très sensible.

Exploitations de 6 à 10 personnes, en 1882 et 1895.

	Exploitations.	Personnes occupées.
1882	49 211	358 457
1895	77 876	572 482
Différence en 1895	+ 28 665	+ 214 025
Proportion de l'augmentation	+ 58,2 p. 100	+ 59,7 p. 100

Dans les deux tableaux suivants, on a essayé de montrer les professions dans lesquelles la petite industrie indépendante a subi les changements les plus importants. L'exactitude des résultats, en ce qui concerne les métiers indépendants, est subordonnée à l'hypothèse que l'industrie à domicile est comprise tout entière dans la petite industrie; elle dépend aussi de l'exactitude des chiffres attribués par le recensement à l'industrie à domicile. Ces chiffres sont probablement inférieurs à la réalité, beaucoup de façonniers habituels étant disposés à répondre, sur les feuilles de recensement, qu'ils ne travaillent pas pour le compte d'autrui. Ainsi le chiffre de 306 000 tailleurs appartenant à la petite industrie indépendante, contre 70 000 classés dans l'industrie à domicile, paraît manifestement exagéré.

Bien que les métiers de l'industrie textile soient ceux qui présentent les variations les plus considérables, je ne les ai pas fait figurer dans les tableaux, parce que les chiffres qui s'y rapportent sont trop influencés par l'industrie à domicile pour conserver une signification à l'égard du métier indépendant. Dans les différentes catégories de l'industrie textile, de 1882 à 1895, la diminution est de 140 684 exploitations et 174 598 personnes pour la petite industrie. Or, comme la diminution, pour l'industrie textile à domicile, est de 72 928 exploitations et 89 322 personnes, il en ressort que la diminution, pour la petite industrie textile indépendante, serait de 67 756 exploitations et 85 276 personnes. Mais ces chiffres doivent contenir encore une grande part d'exploitations et de personnes appartenant à l'industrie à domicile; car ils concernent surtout le tissage, pour lequel on ne conçoit guère le métier indépendant.

Professions dans lesquelles le métier indépendant a subi les changements les plus importants de 1882 à 1895, en dehors des industries textiles.

I. — Petites exploitations de 1 à 5 personnes, y compris l'industrie à domicile (*Gew. u. Hand. d. D. R. 1895*, tableaux, p. 16* et s.).

	Professions.	EXPLOITATIONS			PERSONNES OCCUPÉES		
		Nombre en 1895.	Différence avec 1882.	Proportion p. 100 de la différence.	Nombre en 1895.	Différence avec 1882.	Proportion p. 100 de la différence.
XIV *a* 1,5.	Couturières	194 871	— 58 217	— 23,0	207 836	— 57 288	— 21,6
XIV *d* 2.	Blanchisseuses	72 483	— 16 280	— 18,3	82 590	— 12 829	— 13,4
XIV *b*.	Cordonniers	233 650	— 10 964	— 4,5	328 174	— 36 859	— 10,1
XIII *a* 1.	Meuniers	41 938	— 8 914	— 17,5	78 855	— 18 367	— 18,9
XII *c*.	Tonneliers	23 631	— 8 631	— 26,8	35 653	— 10 705	— 23,1
XII *b* 3.	Ebénistes	105 415	— 6 082	— 5,5	193 869	+ 7 803	+ 4,2
XII *e f*.	Tresseurs de paille	5 566	— 6 020	— 52,0	6 811	— 6 159	— 47,5
IV *d* 3,4.	Potiers	5 516	— 5 035	— 47,7	11 064	— 8 711	— 44,1
XIV *a* 3.	Confectionneurs de vêtements et lingerie.	2 816	— 4 777	— 62,9	7 068	— 3 968	— 36,0

	Professions.	EXPLOITATIONS Nombre en 1895.	Différence avec 1882.	Proportion p. 100 de la différence.	PERSONNES OCCUPÉES Nombre en 1895.	Différence avec 1882.	Proportion p. 100 de la différence
XIII *e* 5.	Brasseurs	8 315	— 4 481	— 35,0	21 142	— 9 376	— 30,7
XIV *a* 10, 11.	Gantiers	6 228	— 4 384	— 41,3	8 310	— 4 640	— 35,8
V *e* 8.	Forgerons	69 450	— 4 383	— 5,9	134 281	— 353	— 0,3
IV *d* 1.	Briquetiers	7 401	— 3 897	— 34,5	22 951	— 10 626	— 31,6
V *c* 5.7.	Cloutiers, etc.	4 502	— 3 801	— 45,8	5,762	— 5 884	— 50,5
XI *a* 2,3.	Tanneurs	5 671	— 2 943	— 34,2	12,290	— 6 168	— 33,4
V *c* 10 à 14.	Couteliers, etc.	16 217	— 2 421	— 13,0	27 441	— 5 449	— 16.6
XI *c* 1,2.	Selliers	28 313	+ 1 386	+ 5,1	50 175	+ 4 800	+ 10,6
VI *g h i.*	Mécaniciens de précision	6 317	+ 2 169	+ 52,3	11 216	+ 4 107	+ 57,8
V *c* 3.	Ferblantiers	19 487	+ 2 314	+ 13,5	39 441	+ 6 851	+ 21,0
VI *e.*	Horlogers	15 941	+ 2 359	+ 17,4	23 945	+ 3 151	+ 15,1
XI *c* 3.	Tapissiers	9 184	+ 2 947	+ 47,3	17 489	+ 5 980	+ 52,0
XIII *b* 3, 4.	Crémiers	6 449	+ 2 953	+ 84,5	15 128	+ 9 010	+ 147,3
XIII *f.*	Fabricants de tabacs.	15 823	+ 3 351	+ 26,9	24 405	+ 4 278	+ 21,3
XV *m.*	Poêliers	5 076	+ 3 987	+ 366,1	8 937	+ 7 285	+ 441,0
XV *f.*	Peintres en bâtiments.	36 086	+ 6 564	+ 22,2	69 530	+ 16 627	+ 31,4
XV *c.*	Maçons	50 216	+ 6 822	+ 15,7	74 035	+ 4 783	+ 6,9
XIV *c* 1,2.	Coiffeurs	29 995	+ 8 472	+ 39,4	56 977	+ 22 953	+ 67,5
XIII *b* 1.	Bouchers, charcutiers.	70 696	+ 9 089	+ 14,8	150 325	+ 37 011	+ 32,7
XIII *a* 2,3.	Boulangers, pâtissiers.	89 430	+ 11 705	+ 15,1	208 047	+ 54 587	+ 35,6
XIV *a* 2.	Tailleurs	258 473	+ 49 981	+ 24,0	376 615	+ 85 772	+ 29,5

Dans le tableau suivant, on a déduit les chiffres de l'industrie à domicile, au moins pour les professions qui comptent plus de 1 000 personnes occupées dans cette industrie (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 198), de manière à faire ressortir les gains et les pertes réels de la petite industrie indépendante. Dans les professions pour lesquelles cette déduction n'a pu être faite, les chiffres de l'industrie indépendante sont ceux du tableau précédent, et se trouvent par conséquent trop élevés; mais l'inexactitude, au moins pour le personnel, n'est pas considérable.

II. — Petites exploitations de 1 à 5 personnes dans le métier indépendant.

Professions.	INDUSTRIE A DOMICILE Exploitations en 1895.	Différence avec 1882.	Personnel en 1895.	Différence avec 1882.	MÉTIER INDÉPENDANT Exploitations en 1895.	Différence avec 1882.	Personnel en 1895.	Différence avec 1882.
Couturières	40 337	— 7 785	42 247	— 7 581	154 534	— 50 432	165 589	— 49 707
Blanchisseuses	3 651	+ 1 356	4 942	+ 2 415	68 832	— 17 636	77 648	— 15 244
Cordonniers	21 692	+ 7 098	26 553	+ 8 100	211 958	— 18 062	301 621	— 44 959
Meuniers					41 938	— 8 914	78 855	— 18 367
Tonneliers	729	+ 406	1 185	+ 892	22 902	— 9 037	34 468	— 11 597
Ebénistes	5 514	+ 3 859	13 248	+ 9 253	99 901	— 9 941	180 621	— 1 450
Tresseurs de paille	3 392	— 3 026	2 146	— 2 830	2 171	— 2 994	4 665	— 3 329
Potiers					5 516	— 5 035	11 064	— 8 711
Confectionneurs	747	— 4 603	2 603	— 3 432	2 069	— 174	4 465	— 536
Brasseurs					8 315	— 4 481	21 142	— 9 376
Gantiers	5 051	— 4 190	5 389	— 3 667	1 177	— 194	2 921	— 973
Forgerons	1 400	+ 1 392	2 651	+ 2 634	68 050	— 5 775	131 630	— 2 987
Briquetiers					7 401	— 3 897	22 951	— 10 626
Cloutiers					4 502	— 3 801	5 762	— 5 884
Tanneurs					5 671	— 2 943	12 290	— 6 168
Couteliers	4 502	— 2 000	7 786	— 3 933	11 715	— 421	19 655	— 1 516
Selliers	2 023	+ 1 047	3 405	+ 1 959	26 290	+ 339	46 770	+ 2 841
Mécaniciens de précision					6 317	+ 2 169	11 216	+ 4 107
Ferblantiers					19 487	+ 2 314	39 441	+ 6 851
Horlogers	878	+ 366	1 067	+ 304	15 063	+ 1 993	22 878	+ 2 847
Tapissiers	495	+ 362	1 024	+ 699	8 689	+ 2 585	16 465	+ 5 281
Crémiers					6 449	+ 2 953	15 128	+ 9 010

Professions.	Industrie à domicile: Exploitations en 1895.	Différence avec 1882.	Personnel en 1895.	Différence avec 1882.	Métier indépendant: Exploitations en 1895.	Différence avec 1882.	Personnel en 1895.	Différence avec 1882.
Fabricants de tabacs	9 737	+ 3 407	15 457	+ 7 144	6 086	— 56	8 948	— 2 866
Poêliers					5 076	+ 3 987	8 937	+ 7 285
Peintres					36 086	+ 6 564	69 530	+ 16 627
Maçons					50 216	+ 6 822	74 035	+ 4 783
Coiffeurs					29 995	+ 8 472	56 977	+ 22 953
Bouchers					70 696	+ 9 089	150 325	+ 37 011
Boulangers					89 430	+ 11 705	208 047	+ 51 587
Tailleurs	42 942	+ 17 627	70 316	+ 30 991	215 531	+ 32 354	306 299	+ 54 781

Patrons et salariés des établissements dans la petite industrie (y compris l'industrie à domicile), et travailleurs isolés, en 1882 et 1895.

(*Gew. u. Hand. im D. R. 1895, p. 62 et 66*).

	Chefs d'établissement.	Employés et ouvriers des établissements.	Proportion p. 100 des chefs d'établissement.	Travailleurs isolés.
1882	682 318	1 157 621	37,1	1 430 465
1895	659 493	1 294 283	33,8	1 237 349

Situation des métiers à différentes époques dans certaines parties de l'Allemagne.

(Paul Voigt, *Die Hauptergebnisse der neuesten deutschen Handwerkerstatistik von 1895*, Jahrbuch f. Gesetzgebung de Schmoller, 21e année, 1897, p. 997 et s. — Les chiffres antérieurs à 1895 se rapportent à la Prusse et sont tirés de Schmoller, *Zur Geschichte der deutschen Kleingewerbe im 19. Jahrhundert*, Halle, 1870; ceux de 1895 se rapportent à un certain nombre de cercles et autres circonscriptions de Prusse, Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse et Lübeck, formant la trentième partie du territoire et la vingt-deuxième partie de la population; ils sont tirés de la statistique officielle *Erhebung über Verhältnisse im Handwerk 1895*.)

Proportion p. 100 du personnel des métiers relativement à la population totale.

	Ensemble des territoires recensés: Maîtres.	Auxiliaires.	Total.	Villes et communes rurales les plus peuplées: Maîtres.	Auxiliaires.	Total.	Campagnes: Maîtres.	Auxiliaires.	Total.	Danzig: Ville.	Province.	Aix-la-Chapelle: Ville.	Province.
1816.	2,49	1,39	3,88										
1836.	2,62	1,59	4,21										
1846.	2,83	2,38	5,21										
1858 et 1861.	2,89	3,02	5,91	4,80	5,96	10,76	2,30	1,52	3,82	7,29	3,03	9,11	5,13
1895.	2,67	3,02	5,69	2,71	4,27	6,98	2,64	1,90	4,54	3,25	2,94	6,18	5,37

Nombre moyen d'auxiliaires occupés par un maître.

	Ensemble des territoires recensés.	Villes.	Campagnes.	Danzig: Ville.	Province.	Aix-la-Chapelle: Ville.	Province.
1816	0,56						
1834	0,60		(1828) 0,26				
1846 et 1849.	0,84		0,56				
1858 et 1861.	1,04	1,15	0,72	1,45	0,93	1,42	0,58
1895	1,12	1,58	0,72	2,88	0,84	2,26	0,74

Répartition proportionnelle p. 100 du personnel des métiers dans les villes et les campagnes.

	MAÎTRES		PERSONNEL TOTAL	
	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.
1828	50	50	60	40
1849			56,79	43.21
1858	48	52	54,18	45 82
1895	48	52	57,90	42,10

Conclusions pour la période 1860 à 1895. — Il résulte de ces chiffres que, dans l'ensemble, la proportion du personnel des métiers relativement à la population totale a subi une légère diminution de 1860 à 1895 (de 5,91 à 5,69 p. 100); la diminution n'a d'ailleurs porté que sur les maîtres (de 2,89 à 2,67 p. 100), de sorte que chaque maître occupe aujourd'hui en moyenne un plus grand nombre d'auxiliaires, ouvriers ou apprentis (de 1,04 à 1,12). Mais ces mouvements sont dus exclusivement aux métiers urbains, qui ont une influence prépondérante sur les chiffres d'ensemble; car les métiers des villes ont un personnel plus considérable que ceux des campagnes, à cause du nombre plus grand des auxiliaires; et cette prépondérance des métiers urbains s'accentue avec la croissance des villes (de 54 à 58 p. 100 du personnel total).

Dans les villes, la proportion du personnel des métiers relativement à la population totale a fortement diminué (de 10,76 à 6,98 p. 100); le phénomène est particulièrement sensible à Danzig (de 7,29 à 3,25 p. 100). Mais cette diminution relative a porté bien plus sur les maîtres que sur les auxiliaires; chaque maître emploie un nombre moyen d'ouvriers et d'apprentis plus considérable (de 1,15 à 1,58), et les maîtres qui travaillent sans auxiliaires ne sont que 46 p. 100 des artisans urbains. Dans les villes, il y a donc une tendance très accusée des métiers à la concentration.

Dans les campagnes, les tendances sont très différentes. La proportion du personnel des métiers vis-à-vis de la population totale a augmenté (de 3,82 à 4,54 p. 100), de sorte que cette proportion se rapproche de celle des villes; on le constate très nettement à l'est comme à l'ouest, dans les provinces de Danzig et d'Aix-la-Chapelle. L'augmentation relative porte à peu près également sur les maîtres et les auxiliaires; aussi le nombre moyen d'auxiliaires employés par un maître est resté le même (0,72): les maîtres travaillant sans auxiliaires sont en proportion considérable dans les campagnes (64 p. 100 du total des artisans ruraux).

M. Voigt, étendant à toute l'Allemagne les proportions constatées dans les circonscriptions recensées en 1895, estime le nombre total des artisans indépendants à 1 300 000 environ. Il y avait, en 1896, 331 000 artisans dans 10 900 corporations (*Innungen*), et 53 000 artisans dans 466 associations professionnelles (*Gewerbevereine*); la proportion des artisans groupés en associations était de 35 p. 100 du total, à la veille de la loi de 1897 sur les corporations de métiers.

Moyenne industrie (exploitations de 6 à 50 personnes). — De 1882 à 1895, elle a augmenté de 54 458 exploitations, ou de 64,1 p. 100, et de

792 921 personnes, ou de 71,5 p. 100 (voir Annexe I, 1°). L'augmentation du personnel dépasse 10 000 personnes dans les professions suivantes : fabricants de tabacs, relieurs, confectionneurs de vêtements et lingerie, mécaniciens de précision, brasseurs, constructeurs de petits moteurs, bouchers, briquetiers, typographes, serruriers, boulangers, tailleurs, charpentiers, peintres et maçons.

Petit commerce et transports (exploitations de moins de 6 personnes dans le commerce et les transports, y compris les hôtels, restaurants et débits de boissons. Chiffres donnés à l'Annexe I, 1°).

Petit commerce et petites industries de transport en 1882 et 1895.

	EXPLOITATIONS		PERSONNES OCCUPÉES	
	Nombre.	Proportion sur l'ensemble p. 100.	Nombre.	Proportion sur l'ensemble p. 100.
1882	676 238	96,1	1 013 981	75,7
1895	905 453	94,8	1 509 453	69,7
Différence en plus en 1895	229 225		495 472	
Proportion de l'augmentation	33,9 p. 100		48,9 p. 100	

Professions commerciales dans lesquelles la progression des petites exploitations a été la plus forte de 1882 à 1895.

(*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, tableaux, p. 26* à 29*.)

	Professions.	PETITES EXPLOITATIONS			PERSONNES OCCUPÉES		
		Nombre en 1895.	Augmentation depuis 1882.	Proportion de l'augmentation p. 100.	Nombre en 1895.	Augmentation depuis 1882.	Proportion de l'augmentation p. 100.
XX *b* 1, 2.	Transports par eau	19 426	1 352	7,5	42 210	5 621	15,4
XIX *a-f*.	Assurances	6 668	2 512	60,4	8 825	3 071	53,4
XVIII *a* 5.	Commerce des marchandises en métal	7 482	2 568	52,3	15 307	5 463	55,5
XVIII *d* 1.	Commerce de librairie et objets d'art	7 400	3 599	94,7	13 271	5 158	63,6
XVIII *a* 3.	Commerce de combustibles	16 402	4 028	32,6	28 909	8 269	40,1
XVIII *a* 10.	Commerce de tabacs et cigares	9 708	4 243	77,6	14 272	5 992	72,4
XVIII *a* 13.	Commerce de bibelots (Galanterie waaren)	15 818	5 406	51,9	24 571	8 613	54,3
XVIII *f*.	Négoce de commission	36 528	6 389	21,2	45 369	10 701	30,9
XVIII *a* 12.	Commerce d'étoffes et vêtements confectionnés	51 660	12 213	31,0	100 883	25 596	35,8
XVIII *a* 2.	Commerce de produits agricoles	87 454	24 655	39,3	130 973	48 620	59,0
XXI *b*.	Débits de boissons et restaurants	101 935	26 166	34,5	202 482	86 047	73,9
XXI *a*.	Hôtels	118 730	30 508	34,6	230 294	92 432	67,0
XVIII *a* 6, 7, 8, 9, 14.	Commerces divers (appareils, pharmacies, épiceries, vins et spiritueux, etc.)	312 059	109 350	53,9	477 062	178 552	59,8

Il n'y a de diminution notable que sur les professions auxiliaires du commerce (emballeurs, etc.); elle est de 10 274 exploitations et 10 184 personnes, soit 86,4 p. 100 et 83,9 p. 100.

Exploitations commerciales de 6 à 10 personnes en 1882 et 1895.

	Exploitations.	Personnes occupées.
1882	18 657	135 361
1895	33 753	247 134
Différence en plus en 1895	15 096	111 773
Proportion de l'augmentation	80,9 p. 100	82,5 p. 100

BELGIQUE

Métiers. — (*Recensement général des industries et métiers 1896*, Analyse des vol. I et II, p. 46 et 47; et Analyse des vol. IV et V, p. 26.)

Il résulte d'un tableau reproduit à l'Annexe I, 1°, qu'en 1896 les petites exploitations de moins de 5 personnes sont au nombre de 211 700, soit 93,53 p. 100 de l'ensemble, et occupent 350 971 personnes, soit 36,22 p. 100 de l'ensemble.

Métiers divers en 1846 et 1896 (avec l'industrie à domicile).

Métiers.	Établissements (d'après le nombre des patrons). 1846	1896	Personnes occupées 1846	1896	Augmentation ou diminution proportionnelle du personnel (p. 100).
Chaudronniers	1 154	751	2 435	1 331	— 45
Ferblantiers	931	1 061	1 757	1 859	+ 5
Boulangers	7 506	14 124	14 386	23 410	+ 62
Tailleurs	12 830	11 733	25 381	26 151	+ 3
Sabotiers	?	6 135	5 855	12 868	+ 119
Charpentiers, menuisiers	13 867	15 956	36 124	33 069	— 8
Charrons	4 298	4 952	6 417	7 715	+ 21
Tonneliers	3 278	2 075	5 261	3 623	— 31
Peintres en bâtiments	2 168	5 337	5 208	12 270	+ 135
Plafonneurs, badigeonneurs	1 236	2 898	3 136	6 584	+ 109
Plombiers	338	2 159	750	5 026	+ 570
Cordonniers	13 858	20 679	29 802	41 026	+ 37
Selliers, bourreliers	1 213	3 003	2 043	4 054	+ 98
Vanniers	?	2 082	1 681	4 562	+ 171

ÉTATS-UNIS

Métiers manuels. — (*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. VII, p. XXXVII à XL, et CCL à CCLVI.)

Les métiers à la main recensés en 1900 comprennent les mécaniciens pour cycles et machines à coudre, forgerons, charrons, cordonniers, tailleurs, couturières, blanchisseuses, teinturiers, ébénistes, serruriers et armuriers, modistes, horlogers et bijoutiers, et tous les métiers du bâtiment; mais on a laissé de côté des catégories importantes comme les coiffeurs et les métiers de l'alimentation, bouchers, boulangers, etc. On n'a tenu compte, dans le recensement, que des ouvriers qui travaillent

dans un atelier proprement dit, à l'exclusion de ceux qui travaillent en chambre. Les chiffres ci-dessous représentent donc le métier indépendant, et une partie seulement de l'industrie à domicile, celle qui s'exerce dans les ateliers où sont occupés, avec l'habitant, des auxiliaires logeant au dehors. Malheureusement, ces chiffres ne peuvent être utilisés qu'avec une extrême réserve; les rédacteurs du Census nous avertissent eux-mêmes qu'il a été impossible de procéder suivant une méthode rigoureusement uniforme dans les différentes régions. A plus forte raison faut-il se méfier des comparaisons entre les Census des différentes époques. C'est ainsi que celui de 1900 est le premier qui ait tenu compte des établissements ayant un produit brut inférieur à 500 dollars.

État des métiers en 1890 et 1900.

Les États-Unis en entier.

	TOTAL		FABRIQUES		MÉTIERS	
	1890.	1900.	1890.	1900.	1890.	1900.
Nombre d'établissements	355 405	512 191	216 271	296 377	139 134	215 814
Capital (en dollars).	6 525 050 759	9 813 834 390	6 179 551 180	9 421 392 135	345 499 579	392 442 255
Salariés (moyenne annuelle)	4 251 535	5 306 143	3 735 523	4 747 013	516 012	559 130
Total des salaires (en dollars)	1 891 209 696	2 320 938 168	1 605 043 719	2 032 819 747	286 165 977	288 118 421
Matières consommées (en dollars).	5 162 013 878	7 343 627 875	4 735 319 027	6 860 890 884	426 694 851	482 736 991
Produit (en dollars).	9 372 378 843	13 000 149 159	8 378 679 056	11 816 533 681	993 699 787	1 183 615 478

Les 164 villes principales.

Nombre d'établissements	185 998	211 107	99 476	108 627	86 522	102 480
Capital (en dollars).	3 989 027 870	5 635 669 874	3 727 097 590	5 392 759 318	261 930 280	242 910 556
Salariés (moyenne annuelle)	2 605 908	3 011 864	2 201 318	2 635 347	404 590	376 517
Total des salaires (en dollars)	1 280 705 675	1 403 665 3.3	1 048 414 700	1 199 591 537	232 290 975	204 073 856
Matières consommées (en dollars).	3 360 196 050	4 269 796 369	3 021 013 423	3 947 143 797	339 182 627	322 652 572
Produit (en dollars).	6 272 438 336	7 795 512 760	5 483 083 162	6 982 563 079	789 355 174	812 949 681

	États-Unis en entier.				*Les 164 villes principales*			
	PROPORTION P. 100				PROPORTION P. 100			
	des fabriques.		des métiers.		des fabriques.		des métiers.	
	1890	1900	1890	1900	1890	1900	1890	1900
Nombre d'établissements	60,9	57,9	39,1	42,1	53,5	51,5	46,5	48,5
Capital	94,7	96,0	5,1	4,0	93,4	95,7	6,6	4,3
Salariés (moy. annuelle).	87,9	89,5	12,3	10,5	84,5	87,5	15,5	12,5
Total des salaires	84,9	87,6	15,1	12,4	81,9	85,5	18,1	14,5
Valeur des matières consommées	91,7	93,4	8,3	6,6	89,9	92,4	10,1	7,6
Valeur du produit	89,4	90,9	10,6	9,1	87,4	89,6	12,6	10,4

AUTRICHE

Dans le recensement de 1902, si l'on déduit des chiffres de la petite industrie (Annexe I, 1°) ceux de l'industrie à domicile (Annexe III, 2°), on trouve pour la petite industrie indépendante 555 971 exploitations de moins de 6 personnes, occupant 1 093 994 personnes. En 1894, on comptait dans les corporations autrichiennes 554 000 maîtres, 518 000 ouvriers et 174 000 apprentis, au total 1 246 000 personnes. Quant au petit commerce, il comprend 342 768 exploitations de moins de 6 personnes, occupant 541 801 personnes (78 p. 100 du total) et 6 949 exploitations de 6 à 10 personnes, occupant 50 566 personnes.

FRANCE

Rés. stat. du recensement général de la population 1901, t. IV, p. 500-501, 582-583; y compris les petits ateliers de l'industrie à domicile occupant plusieurs personnes. V. Annexe I, 1°).

Petite industrie et petit commerce en 1896 et 1901 (établissements privés).

	Établissements.		Proportion p. 100 dans le total des établissements.		Patrons.		Patrons et salariés.		Proportion p. 100 dans le total du personnel.	
	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901	1896	1901
Industrie.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
De 0 à 4 salariés.	536435	578541	86,2	86,8	608178	698896	1423581	1516602	36,6	34,5
De 5 à 10 — .	49471	47183	7,9	7,0	49471	47183	380493	363331	9,7	8,2
Transports.										
De 0 à 4 salariés.	16790	18977	84,3	84,7	17836	23009	43833	40513	9,9	9,1
De 5 à 10 — .	1936	2030	9,7	9,0	1936	2030	11931	15961	3.3	2,9
Commerce.										
De 0 à 4 salariés.	298261	327409	92,7	92,8	420987	513537	772970	866314	70,2	66,5
De 5 à 10 — .	16918	18202	5,1	5,1	16918	18202	127968	138331	11,6	10,7

Sur les éléments qui entrent dans la composition de ce tableau, v. Annexe I, 1°. — En dehors de ces chiffres, on compte encore, en 1901, comme travailleurs isolés, 469 074 petits patrons dans l'industrie, 7 712 dans les transports et 500 265 dans le commerce (p. 178). Mais, parmi ces petits patrons, beaucoup sans doute font partie de l'industrie à domicile salariée (V. Annexe III, 2°).

Le tableau A des patentes comprend, dans l'industrie, les artisans et les patrons façonniers, c'est-à-dire tous les petits patrons indépendants et tous les chefs d'atelier de l'industrie à domicile; il comprend encore, dans le commerce, tous les négociants en gros et au détail, à l'exception des plus importants, tels que banquiers, commissionnaires, grands magasins. L'accroissement du nombre des contribuables est très notable dans ce tableau : de 1 140 421 en 1871, il s'est élevé à 1 513 856 en 1904. Cet accroissement peut être attribué presque en entier à la petite industrie et au petit commerce. (*Annuaire statistique de la France pour 1904*, p. 82, Impr. nat., 1905, in-8°.)

ANNEXE V

AGRICULTURE

1° Dimensions des exploitations.

FRANCE

(*Statistique agricole de la France de 1892*, p. 363 et suiv., Impr. Nat., 1897, gr. in-8°.)

Mouvement des exploitations agricoles de 1882 à 1892. — Nombre des exploitations.

Catégories.	Nombre en 1882.	Nombre en 1892.	Différence en 1892.	Proportion p. 100 en 1882.	Proportion p. 100 en 1892.
Moins de 1 hectare..	2 168 000	2 235 000	+ 67 000	38,22	39,21
De 1 à 10 hectares.	2 635 000	2 618 000	— 17 000	46,46	45,90
De 10 à 40 — .	727 000	711 000	— 16 000	12,81	12,47
Plus de 40 — .	142 000	139 000	— 3 000	2,51	2,42
Total.....	5 672 000	5 703 000	+ 31 000	100,00	100,00

Superficie des exploitations (en hectares) (sans les bois de l'État).

Catégories.	Superficie en 1882.	Superficie en 1892.	Différence en 1892.	Proportion p. 100 en 1882.	Proportion p. 100 en 1892.
Moins de 1 hectare..	1 083 800	1 327 300	+ 243 500	2,19	2,68
De 1 à 10 hectares.	11 366 300	11 244 700	— 121 600	22,92	22,77
De 10 à 40 — .	14 845 600	14 313 400	— 532 200	29,93	28,99
Plus de 40 — .	22 296 100	22 493 400	+ 197 300	44,96	45,56
Total.....	49 591 800	49 378 800	— 213 000	100,00	100,00

Agriculture et forêts, établissements en 1896 et 1901.

(*Rés. stat. du Recensement général de la population 1901*, t. IV, p. 500-501).

	Établissements 1896	Établissements 1901	Proportion p. 100 1896	Proportion p. 100 1901
Établissements de 0 à 4 salariés....	1 853 698	1 996 814	94,1	95,7
— de 5 à 50 —	116 359	89 334	5,9	4,3
— plus de 50 —	233	226	0,0	0,0
Total.....	1 970 290	2 086 374	100,0	100,0

Le nombre comparable des exploitations de plus de 1 hectare a été successivement : en 1862, de 3 097 000 (sans compter 133 000 exploitations de cette contenance en Alsace-Lorraine, *Statistique agricole de la France de 1882*, p. 318); en 1882, de 3 504 000; en 1892, de 3 468 000.

BELGIQUE

(*Annuaire statistique de la Belgique de 1899*, p. 283 et 284, Bruxelles, Stevens, 1900.)

Mouvement des exploitations agricoles de 1846 à 1895.

Catégories.	1846 Nombre.	1846 Proportion p. 100.	1866 Nombre.	1866 Proportion p. 100.	1880 Nombre.	1880 Proportion p. 100.	1895 Nombre.	1895 Proportion p. 100.
Moins de 1 hectare.	317 964	55,5	420 384	56,5	594 376	65,3	544 041	66,6
De 1 à 10 —	208 670	36,5	271 034	36,5	274 448	30,2	240 898	29.0
De 10 à 40 —	39 522	6,9	44 945	6,0	36 755	4,1	39 501	4,8
Plus de 40 —	6 394	1,1	7 644	1,0	4 817	0,5	5 185	0,6
TOTAL...	572 550	100,0	744 007	100,0	910 396	100,0	829 625	100,0

(Ces statistiques sont peu sûres; celle de 1880, en particulier, a notablement exagéré le nombre des exploitations par suite d'une erreur reconnue.)

ALLEMAGNE

(Statistik des Deutschen Reichs, Neue Folge, Band 112, *Die Landwirthschaft im Deutschen Reich nach der landwirthschaftlichen Betriebzählung vom 14 juni 1895*, p. 11*, Berlin, Puttkammer, 1898.)

Mouvement des exploitations de 1882 à 1895.

Catégories.	Exploitations 1882 Nombre.	Exploitations 1882 Proportion p. 100.	Exploitations 1895 Nombre.	Exploitations 1895 Proportion p. 100.	Surface cultivée (en hectares) 1882 Superficie.	Surface cultivée 1882 Proportion p. 100.	Surface cultivée 1895 Superficie.	Surface cultivée 1895 Proportion p. 100.
Exploitations parcellaires (moins de 2 hectares).	3 061 831	58,03	3 236 367	58,23	1 825 938	5,73	1 808 441	5,56
Petites et moy. exploitat. paysannes (2 à 20 hect.).	1 908 012	36,16	2 015 122	36,25	12 318 601	38,75	13 027 859	40,01
Grandes exploitations paysannes (20 à 100 h.).	281 510	5,34	281 767	5,07	9 908 170	31,09	9 869 837	30,35
Grandes exploitations (plus de 100 hect.).....	24 991	0.47	25 061	0,45	7 786 263	24,43	7 831 801	24,08
TOTAL.....	5 276 344	100,00	5 558 317	100,00	31 868 972	100,00	32 517 941	100,00

La statistique allemande indique, dans chaque classe, la surface totale occupée, et la surface utilisée par l'agriculture; les chiffres de superficie rapportés ci-dessus sont ceux de la surface utilisée par l'agriculture.

Le jardinage, l'élevage et la pêche ont été recensés avec l'industrie (*Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 43 et 44).

Les exploitations dans le jardinage, l'élevage et la pêche, en 1882 et 1895.

	EXPLOITATIONS				PERSONNES OCCUPÉES			
	Nombre.		Prop. p. 100.		Nombre.		Prop. p. 100.	
	1882	1895	1882	1895	1882	1895	1882	1895
Petites exploitations (de 1 à 5 personnes).....	30 673	39 698	96,2	93,8	51 437	70 091	76,3	68,0
Moyennes exploitations (de 6 à 50 personnes).....	1 183	2 571	3,7	6,1	11 422	25 853	16,9	25,1
Grandes exploitations (plus de 50 personnes).....	30	52	0,1	0,1	4 559	7 184	6,8	6,9
TOTAL.....	31 886	42 321	100,0	100,0	67 418	103 128	100,0	100,0

DANEMARK

(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 65*.)

Pour le Danemark, l'importance des exploitations dans les districts ruraux est appréciée non d'après leur superficie, mais d'après leur productivité. L'unité de production est la « Tonne Hartkorn ».

Mouvement des exploitations de 1885 à 1895.

	EXPLOITATIONS				PRODUCTION			
	1885		1895		1885		1895	
Catégories.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.	Tonnes.	Proportion p. 100.	Tonnes.	Proportion p. 100.
Exploitations parcellaires (moins de 1 tonne).....	150 260	67,11	159 147	68,29	40 732	11,16	40 451	11,09
Exploitations paysannes (de 1 à 12 tonnes).....	71 678	32,02	71 858	30,84	268 967	73,72	267 302	73,32
Grandes exploitations (plus de 12 tonnes).....	1 953	0,87	2 031	0,87	55 153	15,12	56 822	15,59
TOTAL.....	223 891	100,00	233 036	100,00	364 852	100,00	364 575	100,00

HOLLANDE

(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 61*.)

La statistique ne fournit aucune indication sur les exploitations inférieures à 1 hectare, ni sur les contenances dans chaque catégorie.

Mouvement des exploitations de 1885 à 1895.

	1885		1895	
Catégories.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion. p. 100.
Exploitations de 1 à 10 hectares.	102 359	65,46	112 637	67,20
— de 10 à 50 —	50 405	32,64	51 518	30,73
— de plus de 50 —	3 605	2,30	3 458	2,07
TOTAL.....	156 369	100,00	167 613	100,00

ANGLETERRE

(*Agricultural Returns of Great Britain 1886*, p. 98, et *1896*, p. 67, Londres, Eyre and Spottiswood, 1886 et 1897.)

La statistique ne se rapporte qu'à la Grande-Bretagne, à l'exclusion de l'Irlande. Elle ne fait pas état des exploitations inférieures à 1 acre (0 h. 40) ni des *allotments*.

Mouvement des « Agricultural Holdings » de 1885 à 1895.

Catégories.	Exploitations 1885 Nombre.	Exploitations 1885 Proportion p. 100.	Exploitations 1895 Nombre.	Exploitations 1895 Proportion p. 100.	Superficie (en acres) 1885 Surface.	Superficie 1885 Proportion p. 100.	Superficie 1895 Surface.	Superficie 1895 Proportion p. 100
De 1 à 5 acres (0,40 à 2 ha.).	135 736	25,5	117 968	22,68	389 677	1,2	366 792	1,13
De 5 à 20 — (2 à 8 ha.).	148 806	28,0	149 818	28,80	1 656 827	5,1	1 667 647	5,12
De 20 à 50 — (8 à 20 ha.).	84 149	15,8	85 663	16,47	2 824 527	8,7	2 864 976	8,79
De 50 à 100 — (20 à 40 ha.).	64 715	12,2	66 625	12,81	4 746 520	14,6	4 885 203	15,00
De 100 à 300 — (40 à 120 ha.)	79 573	14,9	81 245	15,62	13 658 495	42,0	13 875 914	42,59
Plus de 300 — (120 et plus).	19 364	3,6	18 787	3,62	9 271 011	28,4	8 916 981	27,37
Total.....	532 343	100,00	520 106	100,00	32 547 057	100,00	32 577 513	100,00

ÉTATS-UNIS

(*Twelfth Census of the United States 1900*, t. V.)

Répartition des exploitations agricoles en 1900 (p. XLIV, L, 186, et XXI).

Catégories.	Exploitations Nombre.	Exploitations Proportion p. 100.	Superficie totale (en acres) Surface.	Superficie Proportion p. 100.
États-Unis en entier.				
1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	268 446	4,7	1 481 899	0,2
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.).....	1 664 797	29,0	47 253 102	5,6
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).....	1 366 167	23,8	98 600 285	11,7
4. De 100 à 175 acres (40 à 70 ha.)....	1 422 328	24,8	192 688 074	22,9
5. De 175 à 500 acres (70 à 200 ha.)....	868 096	15,1	232 975 792	27,7
6. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.)..	102 547	1,8	67 878 349	8,1
7. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).	47 276	0,8	200 324 045	23,8
Total.....	5 739 657	100,0	841 201 546	100,0
Nord-Atlantique.				
1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	51 374	7,5	275 746	0,4
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.).....	169 944	25,1	4 678 427	7,2
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).....	191 730	28,3	13 568 250	20,7
4. De 100 à 175 acres (40 à 70 ha.).....	177 540	26,2	22 499 399	34,4
5. De 175 à 500 acres (70 à 200 ha.).....	81 822	12,1	19 884 772	30,4
6. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.).	4 040	0,6	2 470 132	3,8
7. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).	1 056	0,2	2 032 363	3,1
Total.....	677 506	100,0	65 409 089	100,0

Sud-Atlantique.

1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	60 466	6,3	337 078	0,3
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.).....	352 322	36,6	9 696 601	9,3
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).....	216 522	22,5	14 791 972	14,2
4. De 100 à 175 acres (40 à 70 ha.)....	181 290	18,8	22 874 837	21.9
5. De 175 à 500 acres (70 à 200 ha.)....	128 541	13,4	34 062 583	32,7
6. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.).	17 191	1,8	11 082 044	10,6
7. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).	5 893	0,6	11 452 391	11,0
TOTAL.....	962 225	100,0	104 297 506	100,0

Nord-Centre.

1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	70 703	3,2	380 294	0,1
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.).....	418 147	19,0	13 202 273	4,2
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).....	562 891	25,6	42 305 854	13,3
4. De 100 à 175 acres (40 à 70 ha.)....	656 423	29,9	91 129 144	28,7
5. De 175 à 500 acres (70 à 200 ha.)...	435 088	19,9	118 097 681	37.2
6. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.).	41 755	1,9	27 923 302	8,8
7. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).	11 560	0,5	24 310 926	7,7
TOTAL.....	2 196 567	100,0	317 349 474	100,0

Sud-Centre.

1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	65 034	3,9	389 502	0,1
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.).....	671 714	40,5	18 330 682	7,1
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).....	366 525	22,1	25 823 035	10,0
4. De 100 à 175 acres (40 à 70 ha.)....	337 546	20,4	45 600 489	17,7
5. De 175 à 500 acres (70 à 200 ha.)...	175 445	10,6	46 287 147	18,0
6. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.).	24 824	1,5	16 101 268	6,3
7. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).	17 078	1,0	105 206 722	40,8
TOTAL.....	1 658 166	100,0	257 738 845	100,0

Ouest.

1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	19 652	8,0	94 759	0,1
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.).....	52 010	21,4	1 331 605	1,4
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).....	28 370	11,7	2 102 588	2,2
4. De 100 à 175 acres (40 à 70 ha.).....	69 463	28,6	10 576 452	11,3
5. De 175 à 500 acres (70 à 200 ha.)...	47 124	19,4	14 622 332	15,6
6. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.).	14 716	6,1	10 287 370	11,0
7. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).	11 573	4,8	54 781 754	58,4
TOTAL.....	242 908	100,0	93 796 860	100,0

Mouvement des exploitations de 1880 à 1900 (p. XLV).

Catégories.	1880 Nombre.	1880 Proportion p. 100.	1890 Nombre.	1890 Proportion p. 100.	1900 Nombre.	1900 Proportion p. 100.
1. Moins de 10 acres (4 ha.).....	139 241	3,5	150 194	3,3	268 446	4,7
2. De 10 à 50 acres (4 à 20 ha.)...	1 036 323	25,8	1 168 327	25,6	1 664 707	29,0
3. De 50 à 100 acres (20 à 40 ha.).	1 032 810	25,8	1 121 485	24,6	1 366 167	23,8
4. De 100 à 500 acres (40 à 200 ha.).	1 695 983	42,3	2 008 694	44,0	2 290 424	39,9
5. De 500 à 1 000 acres (200 à 400 ha.).....	75 972	1,9	84 395	1,8	102 547	1,8
6. Plus de 1 000 acres (plus de 400 ha.).....	28 578	0,7	31 546	0,7	47 276	0,8
TOTAL.....	4 008 907	100,0	4 564 641	100,0	5 739 657	100,0

En 1850, le nombre total des fermes était de 1 449 073; en 1860, de 2 044 077; en 1870, de 2 659 985 (p. 688). — Le Census de 1900 est le pre-

mier qui comprenne les fermes de moins de 3 acres dont le produit est inférieur à 500 dollars; leur nombre est de 34 000 à cette époque.

Contenance moyenne par ferme de 1850 à 1900, en acres (p. XXI et planche 3).

Divisions géographiques.	1850.	1860.	1870.	1880.	1890.	1900.
États-Unis en entier	202,6	199,2	153,3	133,7	136,5	146,6
Nord-Atlantique	112,6	108,1	104,3	97,7	95,3	96,5
Sud-Atlantique	376,4	352,8	241,1	157,4	133,6	108,4
Nord-Centre	143.3	139,7	123,7	121,9	133,4	144,5
Sud-Centre	291,0	321,3	194,4	150,6	144,0	155,4
Ouest	694,9	366,9	336,4	312,9	324,1	386,1

Les chiffres de 1880 sont altérés par une erreur de 2 500 000 acres comptés en trop, par suite de doubles emplois dans la catégorie des terres améliorées; cette erreur a été particulièrement importante pour la division Nord-Atlantique.

Progrès de la colonisation de 1850 à 1900, en acres (p. XVIII).

Années.	Superficie totale des fermes.	Proportion p. 100 de l'accroissement ou du décroissement.	Sur le total, superficie des terres non améliorées.	Proportion p. 100 de l'accroissement ou du décroissement.	Contenance moyenne par exploitation.	Prop. p. 100 de l'accroiss. ou du décroiss.
1850.	293 560 614		180 528 000		202,6	
1860.	407 212 538	+ 38,7	244 101 818	+ 35,2	199,2	— 1,6
1870.	407 735 041	+ 0,1	218 813 942	— 10,4	153,3	— 23,0
1880.	536 081 835	+ 31,5	251 310 793	+ 14,9	133,7	— 12,7
1890.	623 218 619	+ 16,3	265 601 864	+ 5,7	136,5	+ 2,0
1900.	841 201 546	+ 35,0	426 408 355	+ 60,5	146,6	+ 7,3

Les chiffres de 1870 sont influencés par la guerre de Sécession.

États et territoires dans lesquels la contenance moyenne par ferme a le plus augmenté de 1890 à 1900 (p. 688, 692 et 702).

États et territoires.	Acres en fermes 1890	Acres en fermes 1900	Proportion p. 100 de l'accroiss. en 1900.	Sur le total, contenance des terres non améliorées 1890	Sur le total, contenance des terres non améliorées 1900	Proportion p. 100 de l'accroiss. en 1900.	Contenance moyenne par ferme 1890	Contenance moyenne par ferme 1900	Proportion p. 100 de l'accroiss. en 1900.
New Mexico.	787 822	5 130 878	551,2	524 776	4 804 005	815,5	176,7	416,8	22,7
North Dakota.	7 660 333	15 542 640	102,9	3 002 318	5 898 120	69,8	277,4	342,9	23,6
Nebraska	21 593 444	29 911 779	38,5	6 345 739	11 479 184	80,9	190,1	246,1	29,4
Kansas	30 214 456	41 662 970	37,9	7 911 155	16 622 420	110,1	181,3	240,7	32,8
Oklahoma	1 606 423	15 719 258	878,5	1 042 695	10 207 264	879,5	182,0	251,5	36,5
Colorado	4 598 941	9 474 588	106,0	2 775 421	7 200 620	155,8	280,6	383,6	36,7
Texas	51 406 937	125 807 017	144,7	30 660 722	106 230 941	246,4	225,3	357,2	58,5
South Dakota.	11 396 460	19 070 616	67,3	4 437 167	7 784 633	75,4	227,2	362,4	59,5
Utah	1 323 705	4 724 440	211,0	775 482	3 084 834	297,9	125,9	212,4	68,6
Wyoming	1 830 432	8 124 536	343,9	1 353 601	7 332 204	441,8	585,7	1333,0	127,5
Montana	1 964 197	11 844 454	503,0	1 048 680	10 107 753	864,4	350,6	885,9	152,6

Le nombre des fermes de plus de 1 000 acres, dans ces 11 régions, s'est élevé de 4 420 en 1880 à 8 674 en 1890 et 25 127 en 1900 (p. 691).

Il n'y a, pour faire exception à ce parallélisme entre l'accroissement de la contenance moyenne par exploitation et l'accroissement des terres non améliorées, que les États ou territoires d'Idaho, Névada, Orégon et Washington, où la superficie moyenne par ferme n'a que légèrement

augmenté ou même a diminué, bien que les terres non améliorées s'y soient accrues de 100 à 150 p. 100.

États et territoires dans lesquels les terres non améliorées ont diminué ou n'ont augmenté que d'une façon insignifiante, de 1890 à 1900 (p. 688, 692 et 702.)

États et territoires.	Acres en fermes 1890	Acres en fermes 1900	Proportion p. 100. de l'accroissement en 1900.	Sur le total, superficie des terres non améliorées 1890	Sur le total, superficie des terres non améliorées 1900	Proportion p. 100. de l'accrois. ou du décrois. en 1900.	Contenance moyenne par ferme 1890	Contenance moyenne par ferme 1900	Proportion p. 100 du décroissement en 1900.
Kentucky.....	21 412 229	21 979 422	2,6	9 593 317	8 237 454	— 14,1	119,4	93,7	— 21,5
West Virginia.	10 321 326	10 654 513	3,2	5 767 326	5 155 532	— 10,6	141,8	114,7	— 19,1
Iowa.....	30 491 541	34 574 337	13,4	5 062 612	4 676 785	— 7,6	151,0	151,2	0
Tennessee.....	20 161 583	20 342 058	0,9	10 799 028	10 036 108	— 6,5	115,6	90,6	— 21,6
Indiana.....	20 362 516	21 619 623	6,2	5 255 034	4 939 265	— 6,0	102,8	97,4	— 5,2
North Carolina.	22 651 896	22 749 356	0,4	14 823 327	14 422 250	— 2,7	127,0	101,3	— 20,0
Virginia.....	19 104 951	19 907 883	4,2	9 979 406	9 813 078	— 1,6	149,7	118,6	— 20,7
Alabama.....	19 853 000	20 685 427	4,2	12 154 657	12 030 436	— 1,0	125,8	92,7	— 26,3
Mississipi.....	17 572 547	18 240 736	3,8	10 723 157	10 646 308	— 0,7	121,8	82,6	— 32,1
Georgia.....	25 200 435	26 392 057	4,7	15 617 569	15 776 413	+ 1,0	147,3	117,5	— 20,5
Missouri.....	30 780 290	33 997 873	10,5	10 987 977	11 097 830	+ 1,0	129,3	119,3	— 7,7

Le nombre des fermes de plus de 1 000 acres, dans ces 11 régions, s'est abaissé de 14 843 en 1880 à 12 561 en 1890 et 8 618 en 1900.

En dehors de cette liste, il n'y a de forte diminution de la contenance moyenne par ferme que dans l'Arizona (— 63,4 p. 100), la Louisiane (— 30,7 p. 100) et la Caroline du Sud (— 21,3 p. 100). Dans ces deux derniers États, l'accroissement des terres non améliorées est aussi très faible (+ 10,7 p. 100 et + 3,5 p. 100).

Dans la région du Nord-Centre où la production du blé est la plus forte, la dimension des fermes tend à diminuer à mesure que la colonisation est plus ancienne. Les États de cette région sont représentés dans le tableau suivant, à l'exception du Dakota N. et S., du Nebraska et du Kansas, qui, situés aux confins de la colonisation, accusent un fort accroissement de la dimension des fermes, à cause de l'extension considérable que les terres non améliorées y ont prise dans ces dernières années.

Mouvement des exploitations de 1880 à 1900 dans les États du Nord-Centre grands producteurs de blé (t. V, p. 186 et s., 688 à 692, et t. VI, p. 92).

États.	Part proportion. dans la product. du blé américe. (p. 100).	Contenance moyenne par ferme (en acres) 1880.	Contenance moyenne par ferme (en acres) 1890.	Contenance moyenne par ferme (en acres) 1900.	Nombre des fermes de plus de 1 000 acres (400 ha.) 1880.	Nombre des fermes de plus de 1 000 acres (400 ha.) 1890.	Nombre des fermes de plus de 1 000 acres (400 ha.) 1900.	Superficie occupée par ces fermes en 1900. (en acres).	Superficie totale en fermes en 1900. (en acres).
Minnesota.	14,5	145,1	159,7	169,7	145	282	365	637 702	26 248 498
Iowa.....	3,5	133,5	151,0	151,2	364	428	340	547 418	34 574 337
Missouri..	3,5	129,3	129,8	119,3	685	613	594	1 071 561	33 997 873
Illinois....	3	123,8	126,7	124,2	649	383	282	384 230	32 794 728
Indiana...	5,3	105,3	102,8	97,4	275	241	224	340 121	21 619 623
Ohio.....	7.6	99.2	92,9	88.5	252	163	164	264 281	24 501 985
Michigan..	3,1	89,7	85,8	86,4	84	87	136	249 237	17 561 698
Tot. ou moy.	40,5	117.9	121,5	119,5	2 454	2197	2105	3 494 550	191 298 742

Les grandes fermes de cette région n'occupent donc pas plus de 1,8 p. 100 de son territoire cultivé.

2° Conditions de l'exploitation en grande et en petite culture.

ALLEMAGNE

État du bétail en 1882 et 1895.

(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 34 *.)

Catégories d'exploitations.	Valeur moyenne du bétail par hect., (en marks) 1882.	1895.	Proportion de l'augmentation en 1895, p. 100.	Valeur moyenne du bétail par hect., sans les chevaux (en marks) 1882.	1895.	Proportion de l'augmentation en 1895, p. 100.
Moins de 2 hectares.....	269	316	17,4	254	292	14,96
De 2 à 5 —	219	247	12,8	189	214	13,22
De 5 à 20 —	192	213	10,9	137	156	13,86
De 20 à 100 —	158	178	12,6	100	112	12,00
Plus de 100 —	102	110	7,8	66	71	7,57

Emploi des machines agricoles en 1882 et 1895 (*Id.*, p. 36 *).

Catégories d'exploitations.	Charrues à vapeur 1882.	1895.	Semoirs mécaniques 1882.	1895.	Moissonneuses 1882.	1895.	Batteuses à vapeur 1882.	1895.	Autres batteuses 1882.	1895.	Prop. des exploit. employ. des machines en 1895, p. 100.
Moins de 2 hect...	3	4	4 807	15 054	48	245	4 211	35 066	6 509	15 951	2,03
De 2 à 5 —	7	25	4 760	13 922	78	600	10 279	52 830	23 221	66 653	13,81
De 5 à 20 —	24	65	15 980	53 934	1 493	6 746	34 863	109 348	138 454	318 521	45,80
De 20 à 100 —	92	277	22 975	68 945	10 681	19 535	17 960	46 778	115 172	180 575	78,79
Plus de 100 —	710	1 325	15 320	36 259	7 334	7 958	8 377	15 342	15 011	15 169	94,16

Parmi les semoirs, j'ai compté les machines à rouleau et les épandeuses d'engrais, qui n'avaient pas été distinguées en 1882.

ÉTATS-UNIS

(*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. V et VI.)

Moyennes par acre dans les différentes catégories d'exploitations en 1895 (valeurs en dollars).

Catégories d'exploitations.	t. V, p. LI. Valeur entière de la propriété.	t. V, p. LII. Valeur du sol seulement.	t. V, p. LII. Valeur des instruments et machines.	t. V, p. LII. Valeur du bétail.	t. V, p. CXXVIII. Dépenses de main d'œuvre.	t. V, p. CXLII. Dépenses d'engrais.	t. V, p. 187. Valeur des produits, sans l'alimentation du bétail.	t. VI, p. 26. Boisseaux de maïs récoltés en 1899.	t. VI, p. 34. Boisseaux de blé récoltés en 1899.	t. VI, p. 418. Balles de coton récoltées en 1899.
Moins de 3 acres (1 ha. 2)....	1 124,43	295,97	27,57	456,76	40,30	2,36	312,07	22,6	13,2	0,49
De 3 à 10 — (1,2 à 4 ha.)..	178,53	86,35	6,71	16,32	2,95	0,60	32,82	22,2	12,3	0,42
De 10 à 20 — (4 à 8 ha.)...	75,26	41,47	2,95	8,30	1,12	0,33	16,78	20,7	11,3	0,46
De 20 à 50 — (8 à 20 ha.)..	38,76	22,74	1,65	5,21	0,55	0,20	9,83	21,7	11,3	0,40
De 50 à 100 — (20 à 40 ha.).	34,63	21,28	1,47	4,51	0,46	0,12	6,97	27,0	12,6	0,37
De 100 à 175 — (40 à 70 ha.).	29,69	19,12	1,14	4,09	0,45	0,07	5,32	29,8	12,6	0,37
De 175 à 260 — (70 à 104 ha.).	29,95	20,21	1,00	3,96	0,52	0,07	5,00	31,4	12,7	0,38
De 260 à 500 — (104 à 200 ha.)	24,18	16,52	0,77	3,61	0,48	0,04	3,95	29,7	12,1	0,39
De 500 à 1000 — (200 à 400 ha.)	17,70	11,85	0,57	3,16	0,47	0,03	2,89	26,0	12,4	0,42
Plus de 1000 — (plus de 400 ha.)	7,82	4,85	0,29	2,15	0,25	0,02	1,26	23,9	13,2	0,44
Moyennes générales..	24,39	15,59	0 90	3,66	0,43	0,07	4,47	28,1	12,5	0,39

PAYS DIVERS

Rendement moyen du blé à l'hectare dans divers pays en 1900 et 1901.
(*Annales du Ministère de l'Agriculture*, décembre 1903.)

	Hectolitres.		Hectolitres.
1901. Russie.....	7,3	1901. France.....	16,1
1900. Espagne.....	9,7	1901. Allemagne.....	20,7
1901. Italie.....	11,3	1900. Hollande.....	25,7
1901. Etats-Unis.....	13,1	1901. Angleterre.....	27,4
1901. Hongrie.....	13,3	1900. Belgique.....	29,0
1901. Autriche.....	14,7	1901. Danemark.....	36,8
1901. Roumanie.....	15,5		

3° Répartition et mouvements de la propriété rurale.

FRANCE

Il n'y a pas, en France, de statistique directe de la propriété foncière. On ne peut apprécier l'état de la propriété rurale que d'une façon indirecte, par l'étude des cotes foncières. Mais on sait que ces cotes sont plus nombreuses que les propriétaires. En effet, toutes les parcelles appartenant à une même personne sont bien l'objet d'une cote unique, lorsqu'elles sont situées dans une même commune; mais un propriétaire peut avoir des propriétés dispersées, ou même chevauchant sur plusieurs communes; il se trouve alors soumis à plusieurs cotes. Cette observation est importante, surtout pour les grandes propriétés, qui sont parfois l'objet de cotes morcelées.

Les cotes foncières dressées par l'Administration des contributions directes s'appliquent les unes à la propriété bâtie, c'est-à-dire à la construction proprement dite, les autres à la propriété non bâtie. Ces dernières seules intéressent la statistique de la propriété rurale; mais elles forment encore une catégorie trop large, parce qu'elles s'appliquent à tous les terrains, même à ceux qui supportent des constructions urbaines et rurales. Il faudrait, pour connaître l'état de la propriété rurale, se borner aux cotes agraires, dans le sens employé par la *Statistique agricole de 1882* (p. 278), c'est-à-dire à celles qui visent exclusivement les propriétés du territoire agricole imposable, que ces propriétés renferment ou non des bâtiments. On serait tenté d'obtenir le nombre des cotes purement agraires en déduisant du total des cotes foncières de la propriété non bâtie le chiffre des cotes foncières de la propriété bâtie, auquel correspond un nombre égal de cotes de la propriété non bâtie s'appliquant au sol des constructions; les cotes de la propriété bâtie étaient en 1889 au nombre de 6 595 175 (*Rapport du Ministre des Finances sur les résultats de l'évaluation des propriétés bâties*, p. 51, Impr. Nat., 1890), et en 1901 au nombre de 6 453 117 (*La revision de l'évaluation des propriétés bâties*, 1899-1900, Bulletin de statistique et de législation comparée, juin 1902, p. 669); mais alors, la déduction serait trop forte, car elle porterait en même temps sur les cotes afférentes aux dépendances en terres et en jardins

des propriétés bâties, qui sont bien des cotes agraires. La *Statistique agricole de 1882* est la seule qui ait donné un relevé distinct des cotes agraires.

Mouvement du chiffre global des cotes foncières de la propriété non bâtie de 1815 à 1901.

(Ministère des Finances, *Bulletin de statistique et de législation comparée*, sept. 1892, p. 221, et années suivantes.)

Années.	Nombre des cotes.	Années.	Nombre des cotes.
1815.....	10 083 751 (exagéré)	1875.....	14 061 294
1826.....	10 296 693	1880.....	14 264 388
1835.....	10 893 528	1885.....	14 271 167
1842.....	11 511 841	1890.....	14 141 080
1851.....	12 394 366	1895.....	13 936 080
1858.....	13 118 723	1900.....	13 618 189
1861.....	13 658 018	1901.....	13 598 623
1865.....	14 027 996		
1871.....	13 820 655		

Le mouvement des cotes foncières classées suivant leur quotité peut nous fournir un indice sur le mouvement de la grande et de la petite propriété, bien que le classement des cotes par quotité ne corresponde pas exactement au classement des propriétés par revenus, à cause des inégalités de l'impôt foncier et des centimes additionnels dans les différentes communes (de Foville, *Le morcellement*, p. 74 et 75, Guillaumin, 1885, in-8°). — En supposant, pour la propriété rurale, un revenu net moyen de 50 francs par hectare en 1881, et en admettant que la contribution foncière, y compris les centimes additionnels, constitue une charge moyenne de 10 p. 100 de ce revenu, nous pouvons considérer que les cotes inférieures à 5 francs, correspondant à un revenu de moins de 50 francs, représentent la très petite propriété inférieure à 1 hectare; les cotes de 5 à 50 francs, la petite propriété de 1 à 10 hectares; celles de 50 à 300 francs, la moyenne propriété de 10 à 60 hectares (la statistique ne divise pas les cotes entre 100 et 300 francs); et les cotes de plus de 300 francs, la grande propriété.

Mouvement des cotes de la propriété non bâtie classées par quotité de 1835 à 1894.

(*Bull. de stat. et de lég. comp.*, juin 1881, p. 522; oct. 1882, p. 321; février 1895, p. 164. — *Statistique agricole de la France de 1882*, tableaux, p. 274 à 285, et 301.)

Cotes (en principal et centimes additionnels).	1835		1842		1858		1880		1894	
	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Moins de 5 fr.	5 205 411	47,79	5 440 580	47,26	6 686 948	50,97	7 320 778	51,32	8 220 560	58,89
De 5 à 50 fr..	4 689 616	43,04	4 969 993	43,18	5 340 537	40,70	5 809 833	40,74	4 788 819	34,32
De 50 à 300 fr.	894 389	8,21	983 816	8,54	978 193	7,46	1 024 569	7,18	852 579	6,11
Plus de 300 fr.	104 112	0,96	117 452	1,02	113 045	0,87	109 208	0,76	95 579	0,68
TOTAL...	10 893 528	100,00	11 511 841	100,00	13 118 723	100,00	14 264 388	100,00	13 957 528	100,00

En prenant, d'une part, pour 1842, les chiffres cités par M. de Foville (*Le morcellement*, p. 74) d'après un Rapport sur les résultats généraux de

l'enquête décennale de 1862, et d'autre part, pour 1894, les chiffres donnés par le *Bulletin de statistique* (février 1895), on peut compter la part proportionnelle de chaque catégorie de cotes dans le produit total de l'impôt aux deux époques.

Part proportionnelle des différentes catégories de cotes dans le produit de l'impôt en 1842 et 1894.

Catégories de cotes.	1842 — Part proportionnelle.	1894 — Contribution (en francs).	1894 — Part proportionnelle.
Moins de 20 fr.....	19,6	47 772 908,93	19,47
De 20 à 30 fr.....	6,8	17 693 721,48	7,22
De 30 à 50 fr.....	10,1	26 104 087,78	10,64
De 50 à 100 fr.....	14,8	37 334 486,30	15,21
De 100 à 500 fr.....	30,6	69 629 109,96	28,39
De 500 à 1 000 fr.....	9,0	21 030 216 78	8,58
Plus de 1 000 fr.....	9,1	25 750 801,92	10,49
TOTAL.....	100,0	245 315 333,15	100,00

Répartition des cotes agraires en 1882, et des cotes foncières en 1884, par contenance.

(*Statistique agricole*] *de la France de 1882*, p. 278, et tableaux, p. 300. — *Bull. de statist. et de lég. comp.*, août 1884, p. 180.)

Catégories de cotes.	COTES AGRAIRES EN 1882 — Nombre des cotes.	Proportion p. 100.	Contenance imposable (en hect.)	Proportion p. 100.	COTES FONCIÈRES EN 1884 — Nombre des cotes.	Proportion p. 100.	Contenance imposable (en hect.)	Proportion p. 100.
Moins de 1 hectare.	11 255 374	92,1	17 573 550	35,5	8 585 323	61,02	2 574 589	5,19
De 1 à 10 hectares.					4 628 060	32,90	14 901 856	30,17
De 10 à 40 hectares.	696 579	6,6	12 758 161	25,8	698 326	4,95	12 700 087	25,73
Plus de 40 hectares.	163 324	1,3	19 230 150	38,7	163 092	1,13	19 211 772	38,91
TOTAL.....	12 115 277	100,0	49 561 861	100,0	14 074 801	100,00	49 388 304	100,00

La statistique de 1882, ne comprenant que les cotes agraires, ne tient pas compte de celles qui s'appliquent au sol des constructions n'ayant pas de dépendances agricoles; elle laisse aussi en dehors les bois de l'État, mais comprend les biens des communes (4 621 450 hectares) et ceux des autres personnes morales. — La statistique de 1884 ne comprend pas les cotes de la ville de Paris, ni celles de 364 communes non cadastrées.

Variations du nombre des propriétaires ruraux de 1862 à 1892.

(*Statistique agricole de la France de 1882*, p. 316, 321 et 371; *de 1892*, p. 354 et 396.)

Catégories.	1862	1882	1892	Différences de 1882 à 1892.
Propriétaires cultivant exclusivement leurs biens.....	1 812 573	2 150 696	2 199 220	+ 48 524
Propriétaires travaillant en outre pour autrui comme fermiers, métayers ou journaliers	1 987 186	1 374 646	1 188 025	— 186 621
TOTAL DES PROPRIÉTAIRES EXPLOITANT EUX-MÊMES.....	3 799 759	3 525 342	3 387 245	— 138 097
Propriétaires n'exploitant pas eux-mêmes.....	1 440 756	1 309 904	?	?
TOTAL DES PROPRIÉTAIRES RURAUX.	5 240 515	4 835 246		

La diminution de 405 269 propriétaires, entre 1862 et 1882, s'explique en partie par la perte de l'Alsace-Lorraine (187 000 propriétaires, dont 27 000 n'exploitant pas eux-mêmes).

D'après une *Évaluation générale du revenu des propriétés non bâties* effectuée par l'Administration des finances en 1879-1881, dont les résultats ont été publiés dans le *Bulletin de statistique* (mai 1883, p. 600), le nombre total des propriétaires fonciers était estimé à cette époque, d'une façon indirecte et après réduction approximative des cotes foncières, à 8 454 218. Le nombre des propriétaires ruraux était évalué, à la même époque, par la *Statistique agricole de 1882* (p. 316), à 4 835 246; les autres, au nombre de 3 618 972, étaient propriétaires de sols affectés à des constructions urbaines ou rurales autres que des dépendances agricoles. — Dans la *Statistique agricole de 1892*, on a renoncé à évaluer le nombre total des propriétaires ruraux, soit directement, soit en fonction du nombre des cotes foncières, à cause de l'incertitude des résultats.

Mouvement des ventes judiciaires d'immeubles; moyennes annuelles par périodes quinquennales (*Compte général de l'Administration de la justice civile et commerciale*, années successives).

Périodes.	Ventes judiciaires de toute nature.	Sur le total, saisies immobilières.	VENTES JUDICIAIRES D'IMMEUBLES de moins de 500 fr.		de 500 à 1 000 fr.		de 1 000 à 2 000 fr.		de 2 000 à 5 000 fr.		de 5 000 à 10 000 fr.		de plus de 10 000 fr	
			Nombr.	Prop.	Nombr.	Prop.	Nombr.	Prop.	Nombr.	Prop.	Nombr.	Prop.	Nombr.	Prop.
1876-80...	21 551	6 721	1 199	5,5	1 512	7,4	2 801	12,9	5 540	25,7	4 266	19,7	6 233	28,8
1881-85...	23 927	8 453	1 428	5,9	1 711	7,1	3 115	13,0	6 055	25,3	4 622	19,4	6 996	29,3
1886-90...	30 425	13 345	2 409	7,9	2 467	8,1	4 412	14,5	7 733	25,4	5 591	18,4	7 813	25,7
1891-95...	27 108	9 830	2 391	8,8	2 385	8,8	4 123	15,2	6 794	25,1	4 717	17,4	6 698	24,7
1896-1900.	23 823	7 530	2 061	8,8	2 100	8,9	3 486	14,8	5 869	24,6	4 172	17,3	6 135	25,6

Les statistiques de l'Administration de la justice ne permettent pas de distinguer les immeubles ruraux et urbains, ni de faire la répartition particulière des saisies immobilières suivant leur importance.

BELGIQUE

(Cette statistique et les suivantes sont tirées du Handwörterbuch der Staatswissenschaften, 2e éd., v° *Grundbesitz* (*Statistik*), par Wirminghaus et Kollmann.)

Mouvement des cotes foncières de 1850 à 1896.

1850	953 380
1870	1 118 113
1896	1 183 668

DANEMARK

Nombre des possessions avec propriété complète (A) ou limitée (B) classées par importance suivant leur productivité, de 1873 à 1895.

Catégories.	1873 A	1873 B	1885 A	1885 B	1895 A	1895 B
Jusqu'à 1 tonne Hartkorn.	106 477	24 685	129 612	20 648	141 939	17 208
De 1 à 12 tonnes — .	62 175	8 784	66 275	5 403	67 563	4 295
Plus de 12 — — .	1 805	51	1 914	39	2 001	30
TOTAL.....	170 457	33 520	197 801	26 090	211 503	21 533

AUTRICHE

Nombre des propriétaires soumis à l'impôt foncier en 1883 et 1896.

	Nombre des propriétaires.	Superficie moyenne par propriétaire (en joch).
1883	4 116 216	11,94
1896	4 642 176	10,50

PRUSSE

Répartition de la propriété foncière d'après le revenu net imposable, en 1878 et 1893.

Années.	Propriété parcellaire (insuffisante pour la subsistance de son possesseur). Parcelles.	Proportion p. 100.	Petite propriété (moins de 100 thalers de revenu). Parcelles.	Proportion p. 100.	Moyenne propriété (de 100 à 500 thalers). Parcelles.	Proportion p. 100.	Grande propriété (plus de 500 thalers). Parcelles.	Proportion p. 100.
1878...	1 078 127	69	266 187	17,3	182 410	11,7	32 488	2,1
1893...	1 096 843	68	314 731	19,4	176 242	10,9	31 947	2
	Superficie (en hectares).	Proportion p. 100.	Superficie.	Proportion p. 100.	Superficie.	Proportion p. 100.	Superficie.	Proportion p. 100.
1878.	3 238 236	13	4 509 869	19	7 112 150	29	9 073 187	38
1893.	2 950 514,9	12	5 007 125,8	21	6 924 854,1	29	9 119 494,7	38

SAXE

Répartition des propriétés en 1877.

Classes (d'après le revenu cadastral estimé en 1844).	Nombre des propriétaires.	Proportion p. 100.	Total des unités imposables.	Proportion p. 100.
De 120 à 500 marks....	36 189	69,16	9 502 819	32,40
De 500 à 1 000 —	11 373	21,73	7 794 209	26,58
De 1 000 à 2 000 —	3 299	6,30	4 371 911	14.91
De 2 000 à 10 000 —	1 341	2,56	5 504 562	18,77
Plus de 10 000 —	130	0.25	2 152 482	7.34
Total.....	52 332	100,00	29 325 983	100,00

ANGLETERRE

(Des doubles emplois grossissent le nombre des propriétaires. Les baux héréditaires sont comptés comme propriétés. La propriété urbaine figure avec la propriété rurale dans les chiffres de l'Angleterre et du pays de Galles, sauf pour la ville de Londres.)

Répartition des propriétés en 1870; Nombre des propriétés.

Catégories.	Angleterre et Galles. Nombre.	Proportion p. 100.	Écosse. Nombre.	Proportion p. 100.	Irlande. Nombre.	Proportion p. 100.
1re Jusqu'à 1 acre (0,40 hect.).	703 289	72.3	76 732	81,1	36 144	52,6
2e De 1 à 1 000 acres (0,40 à 400 h.).....	264 340	27,2	16 158	17,1	28 822	41,9
3e De 1 000 à 10 000 acres (400 à 4 000 h.).....	4 917	0,5	1 425	1,5	3 453	5,1
4e Plus de 10 000 acres (plus de 4 000 h.).....	290	0,0	326	0,3	292	0.4
Total.....	972 836	100,0	94 641	100,0	68 711	100,0

Répartition des propriétés en 1870 : superficie (en acres) et revenus (en livres).

	ANGLETERRE ET GALLES			ECOSSE			IRLANDE		
	Superficie.	Proportion p. 100.	Revenu.	Superficie.	Proportion p. 100.	Revenu.	Superficie.	Proportion p. 100.	Revenu.
1re	155 000	0,5	28 475 000	22 000	0,1	2 098 000	9 000	0,0	1 350 000
2e	14 741 000	44,7	43 969 000	1 452 000	7,7	4 533 000	4 345 000	21,6	4 400 000
3e	13 974 000	42,3	21 554 000	4 355 000	23,0	3 882 000	9 344 000	46,4	5 000 000
4e	4 141 000	12,5	5 333 000	13 095 000	69,2	3 002 000	6 458 000	32,0	2 600 000
Tot.	33 013 000	100,0	99 352 000	18 925 000	100,0	13 516 000	20 156 000	100,0	13 350 000

RUSSIE D'EUROPE

(Enquête de 1877-1880, portant sur 391 104 966 dessiatines, le territoire total étant de 417 499 993 dessiatines; 1 000 dess. = 1 093 ha.)

Répartition du territoire en 1880.

Possesseurs.	Superficie (en dessiatines.)	Proportion p. 100.
État	150 409 977	38,5
Famille impériale	7 368 740	1,9
Communautés de paysans	131 372 457	33,6
Particuliers	91 605 845	26
Divers	10 347 947	
Total	391 104 966	100,0

Répartition de la propriété privée en 1880.

Groupes.	Nombre des propriétaires.	Proportion p. 100.	Superficie (en dessiatines).	Proportion p. 100.	Superficie moyenne par propriété.
Nobles	114 716	23,8	73 163 744	79,9	638
Marchands	12 630	2,6	9 793 961	10,7	775
Bourgeois des villes.	58 004	12,1	1 909 603	2,1	33
Paysans	273 074	56,7	5 005 824	5,4	18
Non classés	22 934	4,8	1 732 713	1,9	75
Total	481 358	100,0	91 605 845	100,0	

4° État de la dette hypothécaire.

FRANCE

(*Bul. de stat. et lég. comp.*, avril 1878, p. 217.)

Le montant de la dette hypothécaire a été ainsi évalué :

1840..... 12 500 000 000 fr. (y compris les hypothèques légales).
1876..... 20 111 028 094 — (y compris 832 096 402 fr. de prêts du Crédit foncier).

Mais, d'après une estimation faite à cette seconde époque par l'Administration, il y a lieu de déduire 5 741 931 768 francs pour hypothèques éteintes et non radiées. Reste, comme chiffre réel des hypothèques en 1876, 14 369 096 326 francs (avec les hypothèques du Crédit foncier).

M. de Foville (*Économiste français*, 24 janvier 1903) estime le chiffre des hypothèques de 1840, déduction faite des hypothèques légales, qui garantissent des créances indéterminées ou purement éventuelles, au chiffre de 11 300 millions de francs. L'accroissement de 3 milliards, entre 1840 et 1876, s'explique non seulement par l'extension des emprunts hypothécaires et la création du Crédit foncier, mais aussi par la mise à exécution de la loi du 23 mars 1855 sur la transcription, qui a donné lieu à de nombreuses inscriptions d'office du privilège du vendeur, par la fréquence des ventes, et par la plus-value de la propriété immobilière pendant cette période.

Au contraire, M. de Foville pense que, depuis 1876, la dette hypothécaire en France a dû diminuer en conséquence de la baisse de valeur des terres. En effet, si le solde des capitaux dus au Crédit foncier s'est élevé, entre 1876 et 1899, de 832 à 1 808 millions, en revanche, la moyenne annuelle des prêts hypothécaires entre particuliers, qui était de 994 millions entre 1877 et 1881, s'est abaissée à 939 millions entre 1893 et 1898. Partant de cette donnée, et de divers résultats fournis par l'enregistrement, M. de Foville estime la dette hypothécaire de la France, en 1902, à 13 milliards 1/2 de francs environ. Ce serait une proportion de 10 p. 100 de la valeur de la propriété immobilière, qui est estimée, en chiffres ronds, à 57 milliards pour la propriété bâtie (*La revision de l'évaluation de la propriété bâtie, 1899-1900*, Bull. de stat. et de lég. comp., juin 1902, p. 679; au lieu de 49 milliards en 1889), et à 78 milliards pour la propriété non bâtie (*Stat. agr. de la France de 1892*, p. 440; au lieu de 92 milliards en 1881).

PRUSSE

(Cette statistique et les suivantes sont tirées du Handwörterbuch der Staatswissenschaften, 2e éd., v° *Hypothekenschulden* (*Statistik*), par Wirminghaus et Kollmann.)

Mouvement de la dette hypothécaire sur les propriétés bâties et non bâties, de 1883 à 1896 (pour 42 circonscriptions hypothécaires seulement).

Catégories.	Années.	Nombre des domaines.	Revenu net imposable (marks).	Dette hypothécaire (en marks).	Moyenne par domaine : Revenu net.	Moyenne par domaine : Dette hypothéc.	Dette hyp. pour 1 mark de revenu net.
Ensemble	1883.	?	17 262 000	407 276 000	?	?	23,6
	1896.	77 913	16 591 000	485 166 000	213	6 227	29,2
Fidéicommis et biens d'Empire	1883.	565	1 681 000	11 398 000	2 980	20 173	6,8
	1896.	341	2 001 000	14 095 000	5 868	41 335	7,0
Domaines de plus de 1 500 m. de revenu.	1883.	1 769	7 864 000	221 201 000	4 446	125 043	28,1
	1896.	1 708	7 225 000	241 198 000	4 230	141 217	33,4
Domaines de 300 à 1 500 m. de revenu.	1883.	7 062	4 303 000	79 144 000	622	11 207	18,0
	1896.	6 654	4 132 000	102 526 000	621	15 408	21,8
Domaines de 90 à 300 m. de revenu.	1883.	11 791	2 101 000	39 324 000	178	3 335	18,7
	1896.	11 705	1 952 000	56 677 000	167	4 842	2[illegible],[illegible]
Domaines de moins de 90 m. de revenu	1883.	?	1 220 000	56 209 000	?	?	46,1
	1896.	57 505	1 281 000	70 670 000	23	1 229	55,[illegible]

Moyenne annuelle (en marks) des inscriptions et radiations pour la Prusse entière, de 1886 à 1900.

(Pour les années postérieures à 1894, *Bull. de stat. et lég. comp.*, avr. 1903, p. 578.)

Périodes.	VILLES		CAMPAGNES	
	Inscriptions.	Radiations.	Inscriptions.	Radiations.
1886-94	1 371 820 000	684 280 000	640 390 000	465 290 000
1895-99	1 805 550 000	894 810 000	811 160 000	491 240 000
1900	1 914 120 000	809 770 000	877 320 000	481 620 000

La dette hypothécaire en Prusse s'est élevée de 2 204 millions de marks en 1884, à 3 018 millions en 1890; soit une augmentation de 36,9 p. 100.

BADE

État de la dette hypothécaire en 1894 (en marks).

	Exploitations purement agricoles.	Exploitations mixtes.	Ensemble.
Dette en capital	195 489 000	285 693 000	481 182 000
Revenu imposable	86 489 000	107 985 000	194 474 000
Valeur des immeubles	1 109 684 000	995 774 000	2 105 427 000

Proportion p. 100 des dettes hypothécaires et personnelles relativement au capital foncier dans les différentes classes d'exploitations rurales en 1894.

Classes d'après le revenu.	Exploitations purement agricoles.	Exploitations mixtes.	Ensemble.
Au-dessous de 1 000 marks	21,7	35,8	27,2
De 1 000 à 1 500 marks	18,5	29,2	22,6
De 1 500 à 2 000 marks	15,4	24,8	19,3
De 2 000 à 3 000 marks	14,1	23,6	18,8
De 3 000 à 5 000 marks	13,8	24,3	20,4
Plus de 5 000 marks	11,3	31,0	26,9

AUTRICHE

Mouvement de la dette hypothécaire de 1858 à 1889 (millions de florins).

1858	1 122
1870	2 073
1881	3 061
1889	3 600

Excédent des inscriptions sur les radiations, de 1871 à 1897 (en milliers de florins).

Années.	Sommes.	Années.	Sommes.
1871	46 741	1892	107 033
1875	136 693	1893	112 239
1880	18 404	1894	159 070
1885	55 871	1895	150 021
1890	58 328	1896	162 370
1891	73 503	1897	179 216

HONGRIE

Excédent des inscriptions sur les radiations, de 1889 à 1897 (en milliers de florins).

Années.	Sommes.	Années.	Sommes.
1889	26 020	1894	68 301
1890	48 258	1895	115 540
1891	76 652	1896	117 096
1892	57 621	1897	129 349
1893	87 135		

HOLLANDE

Mouvement de la dette hypothécaire de 1880 à 1894 (en millions de florins).

1880	809
1894	1 192

ITALIE

Excédent des inscriptions sur les radiations pour la dette portant intérêts, de 1872 à 1896 (en milliers de francs).

Années.	Sommes.	Années.	Sommes.
1872	32 887	1892	118 507
1880	60 233	1893	217 994
1885	191 614	1894	179 822
1890	293 250	1895	139 654
1891	239 284	1896	— 79 118

La dette hypothécaire portant intérêts en 1903 (en millions de francs).

(Min° d. Finanze, *Statistica del debito ipotecario fruttifero esistente al 31 dic. 1903*, p. 47.)

Hypothèques pour créances existantes	3 042,4
— — — éteintes	1 962,5
— en double	329,3
	5 334,2

5° Exploitation directe, bail à ferme et métayage.

FRANCE

Répartition des modes d'exploitation en 1882 et 1892 (sauf les bois, et, en 1882, les terres incultes).

(*Statistique agricole de la France de 1882*, p. 324 et 330; *de 1892*, tableaux, p. 236.)

	EXPLOITATIONS				SUPERFICIE			
	1882		1892		1882		1892	
Modes d'exploitation.	Nombre.	Prop. p. 100.	Nombre.	Prop. p.100.	Hectares.	Prop. p. 100.	Hectares.	Prop. p.100.
Culture par propriétaires.	4 324 917	79,76	4 190 795	74,6	19 380 089	59,77	18 324 100	52,8
Culture par fermiers	749 559	13,82	1 078 184	19,2	8 953 118	27,24	12 628 800	36,3
Culture par métayers	347 858	6,42	349 338	6,2	4 539 322	12,99	3 767 000	10,9
TOTAL	5 422 334	100,00	5 618 317	100,0	32 872 529	100,00	34 720 200	100,0

Répartition des exploitants, de 1862 à 1892.

(*Stat. agr. de la France de 1882*, p. 371; *de 1892*, p. 396.)

Catégories d'exploitants.	1862 (89 dépts) Nombre.	Prop. p. 100.	1882 (86 dépts) Nombre.	Prop. p. 100.	1892 Nombre.	Prop. p. 100.
Exploitants propriétaires cultivant exclusivement leurs biens	1 812 573	41,3	2 150 696	51,4	2 199 220	52,5
Exploitants propriétaires travaillant en outre pour autrui comme journaliers	1 134 490	25,9	727 374	17,4	588 950	14 0
Exploitants propriétaires travaillant en outre pour autrui comme fermiers	648 836	14,8	500 144	11,9	475 778	11,3
Exploitants propriétaires travaillant en outre pour autrui comme métayers	203 860	4,7	147 128	3,5	123 297	2,9
Fermiers non propriétaires	386 533	8,7	468 184	11,2	585 623	14,0
Métayers non propriétaires	201 527	4,6	194 448	4,6	220 871	5,3
TOTAL	4 387 819	100,0	4 187 974	100,0	4 193 739	100,0

ALLEMAGNE

Répartition des modes d'exploitation en 1882 et 1895.

(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 18*.)

	Nombre des exploitations: Exploitations en bail à ferme.	Proportion p. 100.	Autres exploitat.	Proportion p. 100.	Superficie cultivée (en hectares.): Par fermiers.	Proportion p. 100.	Par d'autres exploitants.	Prop. p. 100.
1882	2 322 899	44,02	2 953 445	55,98	5 173 122	12,88	35 005 559	87,12
1895	2 607 210	46,91	2 951 107	53,09	5 360 041	12,38	37 924 701	87,62

La catégorie des exploitants autres que les fermiers comprend, avec les propriétaires faisant valoir leur bien, des métayers, des journaliers et employés jouissant de tenures spéciales (*Deputatland*, *Dienstland*), et des cultivateurs ayant une part de jouissance temporaire dans les biens communaux. Ces sous-catégories sont d'ailleurs peu importantes, car, sur une proportion de 87,62 p. 100 attribuée par la statistique de 1895 aux exploitants autres que les fermiers dans la superficie cultivée, le faire valoir direct figure pour 86,11 p. 100 (p. 15*).

BELGIQUE

Répartition des modes d'exploitation en 1880 et 1895.

(*Annuaire statistique de la Belgique 1899*, p. 276 à 279, et 282 à 285.)

	Exploitations: En faire valoir. Nombre	Proportion. p. 100.	En location. Nombre.	Proportion. p. 100.	Superficie: En faire valoir. Hectares.	Proportion. p. 100.	En location. Hectares.	Proportion p. 100.
1880	293 524	31,24	616 872	68,76	1 434 446	53,41	1 270 512	46,59
1895	231 319	27,88	598 306	72,12	1 287 155	49,37	1 320 358	50,63

Les exploitations mixtes sont classées dans l'une ou l'autre catégorie, suivant qu'elles sont en faire valoir ou en location pour plus de moitié. Les bois et terres incultes sont compris dans la statistique.

HOLLANDE

Répartition des modes d'exploitation en 1885 et 1895.
(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 61*.)

	Exploitations par propriétaires.	Proportion p. 100.	Exploitations par fermiers.	Proportion p. 100.
1885.....	93 081	59,53	63 288	40,47
1895.....	96 219	57,41	71 394	42,59

DANEMARK

Répartition des modes d'exploitation en 1885 et 1895
(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 66*.)

	EXPLOITATIONS				PRODUCTION (EN TONNES HARTKORN)			
	Par propriétaires.	Proportion p. 100.	Par fermiers.	Proportion p. 100.	Dans les exploitations par propriétaires	Proportion p. 100.	Dans les exploitations par fermiers	Proportion p. 100.
1885.....	197 801	88,51	26 090	11,49	332 422	91,11	32 430	8,89
1895.....	211 503	90,76	21 533	9,24	338 646	92 86	26 026	7,14

SUÈDE

Répartition des modes d'exploitation en 1890 et 1896.
(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 67*.)

	Exploitations par propriétaires.	Proportion p. 100.	Exploitations par fermiers.	Proportion p. 100.
1890.....	270 078	84,80	48,395	15,20
1896.....	276 049	84,88	48,295	15,12

ANGLETERRE (GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE)

Répartition des modes d'exploitation en 1896.
(*Agricultural Returns for Great Britain 1896*, p. XIV et 51.)

PROPORTION P. 100 DES EXPLOITATIONS			SUPERFICIE CULTIVÉE (EN ACRES)			
Par propriétaires.	Par fermiers.	Mixtes.	Par propriétaires.	Proportion p. 100.	Par fermiers.	Proportion p. 100.
11,7	84,5	3,8	4 648 594	14,2	27 913 765	85,8

ÉTATS-UNIS

Répartition des modes d'exploitation de 1880 à 1900.
(*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. V, p. 689.)

	Exploitations par propriétaires.	Proportion p. 100.	Exploitations par fermiers.	Proportion p. 100.	Exploitations par métayers.	Proportion p. 100.
1880.....	2 984 306	74,5	322 357	8,0	702 244	17,5
1890.....	3 269 728	71,6	454 659	10,0	840 254	18,4
1900.....	3 713 371	64,7	752 920	13,1	1 273 366	22,2

6° Répartition de la population.

A. — *Population rurale et population urbaine.*

FRANCE

Mouvement de la population rurale de 1846 à 1901.

(*Résultats statistiques du dénombrement de 1901.*)

Années.	Population totale.	Population rurale.	Proportion p. 100.
1846	35 400 486	26 753 743	75,6
1851	35 783 170	26 647 711	74,5
1856	36 139 364	26 294 536	72,7
1861	37 386 313	26 596 547	71,1
1866	38 067 064	26 471 716	69,5
1871	36 102 921	24 868 022	68,9
1876	36 905 788	24 928 392	67,6
1881	37 672 048	24 575 506	65,2
1886	38 218 903	24 452 395	64,1
1891	38 342 948	24 031 656	62,6
1896	38 517 375	23 492 163	60,9
1901	38 961 945	23 004 755	60,2

La population rurale est celle qui habite en dehors des agglomérations de plus de 2 000 habitants.

ÉTATS-UNIS

Mouvement de la population rurale de 1790 à 1900.

(*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. I, p. LXXXIII.)

Années.	Population totale.	Population rurale.	Proportion p. 100.
1790	3 929 214	3 797 742	96,6
1800	5 308 483	5 097 610	96,0
1810	7 239 881	6 882 961	95,1
1820	9 638 453	9 163 318	95,1
1830	12 866 020	12 001 511	93,3
1840	17 069 453	15 615 459	91,5
1850	23 191 876	20 294 290	87,5
1860	31 443 321	26 371 065	83,9
1870	38 558 371	30 486 496	79,1
1880	50 155 783	38 837 236	77,4
1890	62 622 250	44 349 747	70,8
1900	75 477 467	50 485 268	66,9

La population rurale est celle qui habite en dehors des agglomérations de plus de 8 000 habitants.

PAYS DIVERS

Mouvements de la population rurale dans le cours du XIX° siècle.

(Renseignements empruntés à l'ouvrage de M. Meuriot, *Des agglomérations urbaines dans l'Europe contemporaine*, Belin, 1898, in-8°. — *Annuaire stat. de Belgique 1899*, p. 56. — *Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. I, p. LXXI. — *Statistisches Jahrbuch der deutschen Städte*, 1903, p. 141 et s., éd. par Neefe, Breslau, Korn, in-8°.)

	Années.	Population totale.	Population rurale.	Proportion p. 100.
Angleterre et Galles.	1801.....	8 892 531	5 277 291	59,4
	1891.....	29 001 010	8 198 240	28,3
Belgique.....	1846.....	4 382 000	2 685 000	61,2
	1890.....	6 147 000	3 180 000	51,7
Allemagne.....	1871.....	41 058 792	26 219 352	63,9
	1890.....	49 428 470	26 185 241	53,0
Hongrie.....	1850.....	11 554 370	10 140 220	87,7
	1890.....	15 133 854	12 684 474	83,8
Suisse.....	1850.....	2 392 700	2 216 580	92,6
	1888.....	2 933 334	2 452 954	83,6
Danemark.....	1801.....	930 000	738 000	79,0
	1890.....	2 170 000	1 508 000	69,4
Suède.....	1850.....	3 414 000	3 185 000	93,3
	1890.....	4 785 000	4 135 000	86,1
Norwège.....	1801.....	882 500	789 000	89,4
	1890.....	1 988 000	1 521 000	74,0

La démarcation entre la population urbaine et rurale est fixée à des points différents suivant les pays. La population urbaine commence, en Angleterre, aux agglomérations de 2 000 habitants jusqu'en 1881, et, depuis lors, aux districts sanitaires urbains; en Allemagne, aux villes de 2 000 âmes; en Belgique, à celles de 5 000 âmes; en Suisse et en Suède, à celles de 10 000 habitants.

Accroissement des 6 villes principales du monde civilisé de 1850 à 1900.

	1850.	1900.	Proportion p. 100 de l'accroissement.
Vienne.....	431 000	1 662 000	285
Berlin.....	415 000	1 888 000	354
Chicago.....	503 000 (1880)	1 698 000	237
Paris.....	1 053 000	2 714 000	157
New-York.....	696 000	3 437 000	393
Londres.....	2 362 000	4 536 000	92

Accroissement des villes de plus de 100 000 âmes.

	Années.	Nombre des villes de plus de 100 000 âmes.	Leur population globale.	Proportion p. 100 de leur population à la population totale.
France.....	1850.....	5	2 144 000	5,9
	1896.....	12	4 793 000	12,9
Angleterre.....	1850.....	8	4 105 000	30,8
	1890.....	21	8 708 000	32,8
Allemagne.....	1871.....	8	1 968 000	5,3
	1900.....	28	8 240 000	15,0
Belgique.....	1856.....	3	364 000	8,0
	1898.....	4	817 000	12,2
États-Unis.....	1880.....	?	7 331 000	14,6
	1900.....	38	14 208 000	18,7

B. — *Répartition de la population par catégories professionnelles.*

Les proportions des catégories professionnelles dans les différents pays sont difficilement comparables, parce que la composition des catégories diffère d'un pays à l'autre. Ainsi les domestiques sont classés tantôt dans la catégorie de leurs maîtres, tantôt sous une rubrique spéciale; les ouvriers sans emploi, ceux qui ont une profession variable, voire même les journaliers, sont classés à part dans certains pays. Ainsi s'expliquent les inégalités considérables des chiffres proportionnels sous la rubrique « Autres professions ».

La population agricole est celle qui, dans la population rurale, s'adonne aux travaux agricoles, y compris les membres de la famille non travailleurs; la population active ne comprend que les travailleurs dans les diverses professions.

FRANCE

Mouvement de la population agricole de 1876 à 1891.

(*Stat. agr. de la France de 1892*, p. 388.)

	Population totale.	Population agricole.	Proportion p. 100.
1876	36 905 788	18 968 605	51,4
1881	37 672 048	18 249 209	48,4
1886	38 218 903	17 698 432	46,6
1891	38 343 192	17 435 888	45,5

Population active par catégories professionnelles en 1896 et 1901.

(*Rés. stat. du recensement général de la population 1901*, t. IV, p. xv.)

	Population active.		Proportion p. 100 sur la population totale.	
	1896	1901	1896	1901
Agriculture, forêts, pêche	8 501 685	8 244 341	22,08	21,17
Industrie, mines	5 605 184	6 086 206	14,60	15,60
Commerce, transports	2 316 428	2 653 263	6,02	6,80
Autres professions	2 570 754	2 731 265	6,68	7,00
TOTAL	18 994 051	19 715 075	49,38	50,57

Sur les éléments qui composent la population agricole active dans l'industrie et le commerce, v. Annexe I, 5°, et dans l'agriculture Annexe V, 7°.

BELGIQUE

Mouvement de la population agricole active de 1846 à 1895.

(*Annuaire statistique de la Belgique pour 1899*, p. 272.)

	Population agricole active.	Proportion p. 100 à la population totale.
1846	1 083 601	24,98
1880	1 199 319	21,77
1895	1 204 810	18,79

ALLEMAGNE

(Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., v° *Beruf und Berufsstatistik*, par Fr. Jahn, t. II, p. 599, 600 et 612.)

Mouvement de la population totale dans les catégories professionnelles, de 1882 à 1895.

	1882		1895	
	Population.	Proportion p. 100.	Population.	Proportion p. 100.
Agriculture, pêche, chasse...	19 225 455	42,51	18 501 307	35,74
Industrie, mines.....	16 058 080	35,51	20 253 241	39,12
Commerce et transports.....	4 531 080	10,02	5 966 846	11,52
Autres professions.....	5 407 498	11,96	7 048 890	13,62
TOTAL.....	45 222 113	100,00	51 770 284	100,00

En dehors de la population agricole, il y a de nombreuses personnes qui ont dans l'agriculture une occupation accessoire; leur nombre s'est élevé de 3 189 758 à 3 648 237 entre 1882 et 1895 (*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 5 *).

Mouvement de la population active dans les catégories professionnelles (d'après la profession principale), de 1882 à 1895.

	1882		1895	
	Population active.	Proportion p. 100.	Population active.	Proportion p. 100.
Agriculture, pêche, chasse...	8 236 496	43,38	8 292 692	36,19
Industrie, mines.....	6 396 465	33,69	8 281 220	36,14
Commerce et transports.....	1 570 318	8,27	2 338 511	10,21
Autres professions.....	2 783 215	14,66	4 001 260	17,46
TOTAL.....	18 986 494	100,00	22 913 683	100,00

ÉTATS-UNIS

Mouvement de la population active dans les catégories professionnelles, de 1880 à 1900 (*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. II, p. CXXXIII).

	1880		1890		1900	
	Population active.	Proportion. p. 100.	Population active.	Proportion p. 100.	Population. active.	Proportion p. 100.
Agriculture.....	7 713 875	44,3	8 565 926	37,7	10 438 219	35,7
Industrie, mines, pêche.	3 784 726	21,8	5 678 468	25,0	7 112 987	24,3
Commerce, transports..	1 866 481	10,7	3 326 122	14,6	4 778 233	16,3
Autres professions.....	4 027 017	23,2	5 165 145	22,7	6 956 483	23,7
TOTAL.....	17 392 099	100,0	22 735 661	100,0	29 285 922	100,0

AUTRICHE

Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1890.

(Pour cette statistique et les suivantes, Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., v° *Beruf und Berufsstatistik*, t. II, p. 612 et s. et 627.)

	Population totale.	Proportion p. 100.	Prop. p. 100 dans la population active.
Agriculture et forêts.....	13 351 379	55,9	64,3
Industrie.....	6 155 510	25,8	21,9
Commerce et transports.....	2 115 313	8,9	6,4
Autres professions.....	2 273 211	9,4	7,4
TOTAL.....	23 895 413	100,00	100,0

HONGRIE

Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1890.

	Population totale.	Proportion p. 100.	Prop. p. 100 dans la population active.
Agriculture	10 905 444	62,4	58,6
Industrie, mines, transports	2 960 189	17,0	12,6
Autres professions (y compris les journaliers)	3 598 158	20,6	28,8
TOTAL	17 463 791	100,0	100,0

SUISSE

Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1888.

	Population totale.	Proportion p. 100.	Prop. p. 100 dans la population active.
Agriculture, forêts, pêche	1 124 948	41,6	37,4
Industrie, mines	1 083 506	40,0	40,7
Commerce et transports	341 503	12,6	10,7
Autres professions	155 965	5,8	11,2
TOTAL	2 705 922	100,0	100,0

DANEMARK

Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1890.

	Population totale.	Proportion p. 100.	Prop. p. 100 dans la population active.
Agriculture, pêche	915 248	42,1	27,1
Industrie	534 428	24,6	23,9
Commerce et transports	215 097	9,9	8,2
Autres professions	507 607	23,4	40,8
TOTAL	2 172 380	100,0	100,0

SUÈDE

Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1890.

	Population totale.	Proportion p. 100.	Prop. p. 100 dans la population active.
Agriculture, pêche	2 422 032	50,6	54,0
Industrie, mines	849 020	17,7	15,0
Commerce et transports	309 957	6,5	5,8
Autres professions	1 203 962	25,2	25,2
TOTAL	4 784 971	100,0	100,0

NORWÈGE

Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1890.

	Population totale.	Proportion p. 100.	Prop. p. 100 dans la population active.
Agriculture, pêche	1 023 937	51,5	49,6
Industrie, mines	435 714	21,9	22,9
Commerce et transports	276 607	13,9	11,7
Autres professions	252 416	12,7	15,8
TOTAL	1 988 674	100,0	100,0

ANGLETERRE (GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE)

Répartition de la population active entre les catégories professionnelles en 1891.

	Population active.	Proportion p. 100.
Agriculture, pêche	2 526 690	15.1
Industrie, mines	9 025 902	53,7
Commerce et transports	1 676 133	10,0
Autres professions	3 586 978	21,2
TOTAL	16 815 703	100.0

Le commerce de détail est compris dans l'industrie; les employés de bureau de l'industrie sont comptés dans le commerce.

ITALIE

Répartition de la population active entre les catégories professionnelles en 1881.

	Proportion p. 100.
Agriculture	56.7
Industrie	27,6
Commerce et transports	3,9
Autres professions	11.8
	100,0

7° Exploitants indépendants et travailleurs salariés dans l'agriculture.

FRANCE

Indépendants et salariés dans l'agriculture, de 1862 à 1892.
(*Stat. agr. de la France de 1882*, p. 369; *de 1892*, p. 391.)

	1862		1882		1892	
	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Exploitants indépendants	3 253 329	44,2	3 460 600	50	3 604 789	54,1
Travailleurs salariés	4 109 736	55,8	3 452 904	50	3 058 346	45,9
TOTAL	7 363 065	100,0	6 913 504	100,0	6 663 135	100,0

La catégorie des exploitants indépendants comprend tous les fermiers et métayers, les non-propriétaires comme ceux qui exploitent leur propriété en même temps que celle d'autrui; elle comprend aussi tous les propriétaires faisant valoir, à l'exception de ceux qui travaillent en même temps pour autrui comme journaliers. Les salariés agricoles qui sont en même temps propriétaires exploitant eux-mêmes sont 1 134 490 en 1862, 727 374 en 1882, et 588 950 en 1892. Si on les comptait comme indépen-

dants au lieu de les classer parmi les salariés, on obtiendrait les chiffres suivants :

	1862		1882		1892	
	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Indépendants	4 387 819	59,5	4 187 974	60,5	4 193 739	62,9
Salariés	2 975 246	40,5	2 725 530	39,5	2 469 396	37,1
TOTAL	7 363 065	100,0	6 913 504	100,0	6 663 135	100,0

Patrons et salariés dans l'agriculture et les forêts en 1896 et 1901.
(*Rés. stat. du recensement général de la population 1901*, t. IV, p. 500-501.)

	NOMBRE		PROPORTION P. 100	
	1896	1901	1896	1901
Chefs d'établissement	3 072 738	3 455 407	36,5	42,3
Employés et ouvriers des établissements.	3 297 556	2 935 822	39,1	35,9
Travailleurs isolés et divers	2 059 765	1 785 340	24,4	21,8
TOTAL	8 430 059	8 176 569	100,0	100,0

ou, après répartition approximative des travailleurs isolés entre patrons et salariés, pour 1901 (p. 178) :

			Proportion p. 100.
Patrons.	Chefs d'établissement	3 455 407	
	Travailleurs isolés	1 057 407	
	TOTAL	4 512 814	55,2
Salariés.	Employés et ouvriers des établissements.	2 935 822	
	Travailleurs isolés	727 933	
	TOTAL	3 663 755	44,8

Ces chiffres, extraits des recensements de la population que le Ministère du commerce a opérés en 1896 et 1901, sont assez différents de ceux qui figurent dans la statistique agricole de 1892 dressée par le Ministère de l'agriculture. Ces deux sortes de statistiques, en effet, ont été calculées sur des bases différentes; celles du Ministère du commerce comprennent le personnel des forêts, et comptent un très grand nombre de femmes occupées dans l'agriculture, soit comme femmes mariées à des chefs d'établissement, soit comme salariées, qui n'ont pas figuré dans la statistique agricole de 1892 (*Résultats statistiques du recensement des industries et professions 1896*, t. IV, p. XXIII et XXIV.)

D'après le recensement de la population de 1901 (t. IV, p. 178 et 500-501), l'ensemble de la population active se répartit approximativement de la manière suivante (V. ci-dessus, p. 400 et 450) :

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1901.

	Patrons.	Salariés.
Agriculture, forêts et pêche	4 549 897	3 694 444
Industries extractives et de transformation	1 255 748	4 830 909
Commerce, manutention et transports	1 038 632	1 614 660
Services personnels, domestiques	34 639	980 398
Professions libérales et services publics	147 114	1 550 297
	7 026 030	12 670 708

soit une proportion de 35,6 p. 100 pour les patrons.

ALLEMAGNE

Indépendants et salariés dans l'agriculture, en 1882 et 1895.
(*Die Landw. im D. R. 1895*, p. 5*.)

	1882		1895	
	Nombre.	Proportion p. 100.	Nombre.	Proportion p. 100.
Indépendants	2 288 033	27,7	2 568 725	30,9
Employés	66 644	0,9	96 173	1,2
Ouvriers	5 881 819	71,4	5 627 794	67,9
TOTAL	8 236 496	100,0	8 292 692	100,0

Ces chiffres sont ceux de la population active, et comprennent toutes les personnes qui ont leur profession principale dans l'agriculture, le jardinage, les forêts et la pêche.

Tandis que les exploitants indépendants ne sont que 2 568 725 en 1895, les exploitations agricoles sont au nombre de 5 558 317; c'est qu'il y a 784 642 exploitants qui sont en même temps des salariés travaillant pour autrui, comptés parmi les ouvriers, et 2 242 794 exploitants qui ont leur profession principale en dehors de l'agriculture; en revanche, il y a quelques exploitations qui comptent plus d'un exploitant indépendant (p. 46 *).

Pour avoir un tableau d'ensemble des indépendants et des salariés dans les trois grandes catégories professionnelles de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, il suffit de reprendre les chiffres donnés à l'Annexe I, 5°. Malheureusement la catégorie très nombreuse des travailleurs isolés (*Alleinbetriebe*) reste en dehors de la distinction. Il ne paraît guère admissible de compter ces travailleurs parmi les entrepreneurs, comme le fait le recensement allemand (p. 62).

En dehors de ces chiffres, la population active comprend encore les personnes occupées dans les services domestiques, les services publics, les professions libérales, etc.

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1882 et 1895.

	INDÉPENDANTS				SALARIÉS			
	1882		1895		1882		1895	
	Nombre.	Prop. p. 100.	Nombre	Prop. p. 100.	Nombre.	Prop. p. 100.	Nombre.	Prop. p. 100.
Agriculture, forêts, pêche	2 288 033	27,7	2 568 725	30,9	5 948 463	72,3	5 723 967	69,1
Industrie	778 774	17,3	823 516	12,2	3 724 424	82,7	5 939 638	87,8
Commerce et transports	238 904	26,3	392 115	22,9	670 979	73,7	1 318 983	77,1
TOTAL ET MOYENNE.	3 305 711	24,2	3 781 356	22,6	10 313 866	75,8	12 982 588	77,4

	1882	1895
Travailleurs isolés de l'industrie	1 430 465	1 237 349
— — du commerce et des transports	429 825	454 540

AUTRICHE

(Pour cette statistique et les suivantes, Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., v° *Beruf u. Berufsstatik.* — On ne peut discerner, pour la plupart d'entre elles, dans quelle catégorie sont rangés les travailleurs isolés.)

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1890.

	Indépendants.	Salariés.	Proportion des indépendants p. 100.
Agriculture	2 006 764	6 462 459	23,7
Industrie	597 847	2 283 050	20,8
Commerce et transports	314 577	530 496	37,2

HONGRIE

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1890.

	Indépendants.	Salariés.	Proportion des indépendants p. 100.
Agriculture	1 904 060	951 357	66,6
Industrie, mines (sans les travailleurs à domicile)	390 109	491 036	44,2
Commerce et transports	95 015	132 091	41,8

SUISSE

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1888.

	Indépendants.	Salariés.	Proportion des indépendants p. 100.
Agriculture	213 585	265 537	44,5
Industrie	127 172	336 175	35,0
Commerce et transports	47 491	89 380	34,6

DANEMARK

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1890.

	Indépendants.	Salariés.	Proportion des indépendants p. 100.
Agriculture	191 007	37 309	83,7
Industrie	101 994	98 706	51,0
Commerce et transports	39 140	30 160	56,5

SUÈDE

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1890.

	Indépendants.	Salariés.	Proportion des indépendants p. 100.
Agriculture	530 485	414 077	56,1
Industrie	97 640	165 677	38,5
Commerce	40 903	61 478	66,5

NORWÈGE

Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1890.

	Indépendants.	Salariés.	Proportion des indépendants p. 100.
Agriculture	164 728	219 698	42,9
Industrie	64 729	112 782	36,5
Commerce et transports	24 067	67 190	26,4

ANNEXE VI

COOPÉRATION

1° Sociétés coopératives.

FRANCE

(*Annuaire des syndicats professionnels 1904-05*, Impr. Nat., 1905. — *Bull. de l'Office du travail*, août 1901, sept. 1902, sept. 1903 et déc. 1904. — Office du travail, *Les associations ouvrières de production*, Imp. Nat., 1897, in-8°. — *Almanach de la coopération française 1905*, Bureau du Comité central, rue Christine, 1905. — Ch. Gide, *Les sociétés coopératives de consommation*, Colin, 1904, pet. in-12. — Rapports du Jury international pour l'Exposition universelle de 1900, Introduction générale, *Économie sociale*, par Ch. Gide, Impr. Nat., 1902, g. in-8°. — Sixième Congrès de l'Alliance coopérative internationale à Buda-Pesth, 1904, Compte-rendu officiel, *Rapport* de M. Gide, p. 182 et s., Londres, Alliance coopérative internationale, 1902. — De Rocquigny, *La coopération de production dans l'agriculture*, Guillaumin, 1896, in-8°; *Les syndicats agricoles et leur œuvre*, 2e éd., Colin, 1906, in-12. — Musée social, *Annales*, janv. 1905, p. 17.)

Sociétés coopératives en 1904.

Sociétés.	Nombre.	Membres.	Observations.
Sociétés de production industrielle.	326		
— de consommation	1 909	570 000?	
— de construction	56		
Syndicats agricoles	3 116	659 953	On compte en outre 47 unions.
Sociétés agricoles de production	2 200		Laiteries, fruitières, etc.
— d'assurances mutuelles agricoles	5 000		
Caisses rurales	1 521		Y compris 41 caisses régionales.
Banques populaires	20		

Sociétés de production industrielle. — En 1895, d'après l'enquête de l'Office du travail portant sur 172 sociétés, le nombre des sociétaires était de 9 000, presque tous ouvriers; celui des auxiliaires salariés variait de 4 300 à 6 700 : le capital versé montait à 11 715 000 francs, le chiffre des

ventes à 29 900 000 francs, et le profit global à 2 400 000 francs; les pertes totales de l'année ne dépassaient pas 250 000 francs (*Les associations ouvrières de production*, p. 7 et 559). Les sociétés coopératives de production sont nombreuses principalement parmi les cochers de fiacre et les peintres en bâtiment; on en rencontre aussi plusieurs chez les typographes, diamantaires, cordonniers, fondeurs de fer, tisseurs, tapissiers et ébénistes, etc. En 1883, on ne comptait guère qu'une cinquantaine de sociétés. Celles du bâtiment sont groupées, depuis 1901, dans la Construction coopérative. En outre, 174 sociétés ont adhéré à la Chambre consultative des associations ouvrières de production, fondée en 1884. Il existe aussi une Banque coopérative des associations ouvrières de production, fondée en 1893 par la Chambre consultative.

Sociétés de consommation. — L'Almanach de la coopération française de 1905 donne les chiffres suivants :

Années.	Sociétés.	Années.	Sociétés.
1892	938	1898	1 465
1893	988	1899	1 456
1894	1 109	1900	1 490
1895	1 221	1901	1 597
1896	1 254	1902	1 861
1897	1 351	1903	1 940
		1904	1 909

L'Almanach contient la liste des sociétés qui existent en 1904. Elles sont presque toutes de date récente; 185 seulement sont antérieures à 1880, 7 ou 8 à 1860. La plupart d'entre elles ont pour objet le pain et l'épicerie, quelques-unes le charbon, la boisson, des marchandises diverses. On en compte un grand nombre parmi les employés de chemin de fer. En 1903, le nombre déclaré des membres, pour 1 065 sociétés, était de 382 165; M. Gide l'évalue au total, pour toute la coopération française, à 570 000. Rares sont les sociétés qui ont déclaré le chiffre de leurs ventes; il atteignait, en 1903, 85 135 000 francs pour 462 sociétés; M. Gide l'évalue, pour l'ensemble des sociétés françaises, à 170 ou 180 millions. Le chiffre d'affaires indiqué par les sociétés est généralement faible, et ne dépasse le million que dans 24 sociétés. Parmi ces 24 sociétés, on en compte : 2 à Grenoble; 5 dans le département du Nord (la Coopérative des mineurs d'Anzin, 3 629 membres, 2 300 000 francs d'affaires; l'Union de Lille, 5 892 membres, 1 400 000 francs; l'Union de Roubaix, boulangerie coopérative, 13 000 membres, 2 400 000 francs; la Paix de Roubaix, autre boulangerie, 6 000 membres, 1 400 000 francs); 8 à Paris et dans le département de la Seine (notamment l'Association des armées de terre et de mer, 22 000 membres, 2 500 000 francs d'affaires; l'Association des employés civils de l'État, 18 000 membres, 6 000 000 d'affaires; l'Égalitaire du 10e arrondissement, la Bellevilloise, la Revendication de Puteaux, toutes accusant un chiffre d'affaires de 2 1/2 à 3 millions, avec un personnel de 4 000 à 6 000 sociétaires); l'Union de Limoges déclare 10 000 membres et 5 millions d'affaires.

Les fédérations sont régionales ou professionnelles. On en trouve 2 dans les Ardennes, 2 pour le Midi à Marseille et à Nîmes, 1 à Tours, à Roanne, à Lille (Fédération des coopératives de la région du Nord), à Lyon (Fédération des coopératives de chauffage, 10 000 membres), à Grenoble (Fédération de 50 coopératives des employés du P. L. M.), à Sotteville (Fédération des coopératives du N. O.); enfin, à Paris, 5 fédérations, dont les plus importantes sont l'Union coopérative avec 324 sociétés, et la Bourse des coopératives socialistes avec 70. Les fédérations françaises ne sont encore que des syndicats d'acheteurs, sans être des magasins de gros. Cependant le syndicat des cafés, thés et poivres de Pantin est un magasin coopératif avec brûlerie de café pour 12 sociétés.

Aux sociétés de consommation, il convient d'assimiler les nombreuses boulangeries coopératives agricoles, qui se distinguent des boulangeries coopératives urbaines en ce que les cultivateurs et ouvriers agricoles qui les composent fournissent le blé, et retirent en échange une certaine quantité de pain pour leur consommation; ils y participent donc bien en qualité de consommateurs, et non de producteurs. Ces boulangeries rurales sont au nombre de 700. Elles ne figurent pas dans les chiffres des sociétés de consommation donnés par le Bulletin de l'Office du travail (Musée social, *Annales*, janv. 1903, p. 10 et s.).

Sociétés de construction. — Cette forme de coopération est encore très peu développée en France, où elle ne date guère que d'une douzaine d'années. Les sociétés de construction ont emprunté 2 millions 1/2 de francs aux caisses d'épargne en 1903.

Syndicats agricoles. — Leur croissance s'est effectuée très rapidement :

Années.	Syndicats.	Membres.
1885	39	?
1890	648	234 234
1895	1 188	403 261
1904	3 116	659 953

Les syndicats agricoles sont d'importance très inégale; beaucoup d'entre eux ont une base territoriale restreinte à une commune, tandis que d'autres s'étendent sur un canton, un département ou même une région plus vaste. Ainsi le Syndicat des agriculteurs de la Sarthe et celui de la Vienne comptent respectivement 13 000 et 14 000 membres. Cinq grands syndicats ont un chiffre d'affaires de 1 million à 1 500 000 francs; celui de la Charente-Inférieure, par l'organe de sa filiale la société coopérative, atteint le chiffre de 2 millions et demi.

La plupart des syndicats (1 720, comprenant 539 566 membres en 1901), sont groupés en 10 grandes fédérations régionales. La plus importante est celle du Sud-Est, qui réunit 360 syndicats et 100 000 cultivateurs; celle de Bourgogne et Franche-Comté compte près de 50 000 adhérents. Par l'entremise de leurs sociétés coopératives agricoles, elles font des achats en gros qui, pour certaines d'entre elles (Charente, Sud-Est, Alpes et Provence) se chiffrent par plusieurs millions. Enfin, l'organisation se trouve centralisée dans l'Union centrale des agriculteurs de France, qui groupe, en

1899, 936 syndicats, 10 unions régionales et environ 500 000 adhérents; le Syndicat central des agriculteurs, organe de cette fédération, fait pour 5 millions d'achats par an. M. de Rocquigny estime le chiffre total des achats effectués annuellement par les syndicats français à 200 millions environ.

Sociétés agricoles de production. — Les plus nombreuses (environ 1 500) sont les fruitières, petites sociétés coopératives pour la production du fromage, dont le centre se trouve dans le Jura. Les laiteries coopératives, pour la production du beurre, sont peut-être au nombre de 150. Leur groupe principal est situé dans les Charentes et la Vendée; l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou compte, en 1902, 49 516 membres, possesseurs de 116 061 vaches; la fabrication des laiteries syndiquées atteint environ 8 millions de kilos de beurre, et leurs recettes montent à 23 552 000 francs. Il existe aussi un certain nombre de sociétés d'élevage. Enfin, M. de Rocquigny cite encore quelques coopératives agricoles pour la distillerie, la féculerie, la production de l'huile d'olive, la préparation des conserves, etc.

Caisses rurales. — Un certain nombre de syndicats agricoles ont créé pour leurs membres des sociétés de crédit, qui servent d'intermédiaires vis-à-vis de la Banque de France pour l'escompte des billets souscrits par les cultivateurs associés. D'autre part, le Centre fédératif du crédit populaire, créé en 1899 par MM. Rostand et Rayneri, groupe 429 caisses rurales (avec ou sans solidarité des associés), banques populaires et caisses régionales. Enfin l'Union des caisses rurales, créée à Lyon en 1893 par M. Durand, comprend 724 petites sociétés de crédit du type Raiffeisen, avec 12 000 membres. Au total, les caisses rurales, d'origine très récente en France, y sont aujourd'hui, d'après M. Dufourmantelle, au nombre de 1 452; sur ce nombre, 735 sociétés comptent 33 000 membres (*Alm. de la coop. fr. 1905*, p. 67).

Les caisses régionales, au nombre de 41, sont principalement destinées à distribuer des avances aux caisses rurales sur le fonds de 40 millions de la Banque de France, grossi de la part annuelle de l'État dans les bénéfices de la Banque (29 millions jusqu'ici); il en a été employé 14 millions jusqu'en 1905. Le capital des caisses régionales s'élève à 3 millions et demi. Les caisses affiliées sont au nombre de 616, groupant 28 204 associés, parmi lesquels figurent des syndicats et laiteries coopératives. Les prêts consentis en 1903 par les caisses régionales ont atteint 17 millions; ceux effectués par les 616 caisses affiliées se sont élevés à 22 millions et demi (*Rapport* du Ministre de l'agriculture, *Journ. Off.*, 22 octobre 1904).

Caisses d'assurances mutuelles agricoles. — Contre la mortalité du bétail, la grêle, l'incendie, les accidents du travail. M. de Rocquigny en estime le nombre à 5 000. Il existe des caisses de réassurance pour les syndicats de certains départements et de certaines unions régionales (de Rocquigny, *Le progrès des assurances mutuelles agricoles en France*, Musée social, Mémoires et documents, août 1903).

Banques populaires. — Elles sont très rares en France, et de médiocre

importance. Les principales sont celles de Lorient et de Menton, qui ont fait 15 et 18 millions de prêts et d'escomptes en 1900; celle de Menton compte 551 sociétaires. Au total, les sociétés urbaines de crédit ont fait des avances pour 38 millions et demi en 1902.

ANGLETERRE

(*Tenth annual Abstract of Labour Statistics of the United Kingdom 1902-1904*, p. 155 et s., Eyre & Spottiswood, 1905. — *The cooperative Wholesale Societies Annual for 1905*, Coop. Whol. Soc. Printing Works, Manchester, in-8°. — Sixième Congrès All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Gray, p. 533 et s., et de M. Mc Innes, p. 238 et s. — Ch. Gide, *Les sociétés coopératives de consommation.*)

Sociètés coopératives en 1903.

	Nombre des sociétés.	Nombre des membres: Individus.	Nombre des membres: Sociétés.	Capital, parts et emprunts (en livres).	Réserves et assurances (en livres).	Chiffres d'affaires (en livres).	Nombre d'employés.
Sociétés de détail (distribution).....	1 455	1 987 423		27 980 538	1 170 796	57 512 887	49 048
Wholesale Societies angl. et écos. (distr.).	2		1 411	2 799 160	1 158 939	25 728 630	5 315
Sociétés agricoles et diverses (distr.)....	194	21 259		38 117	4 047	214 928	292
Wholesale Soc. agricoles irland. (distr.).	2		76	20 028	3 284	251 638	37
Sociétés de production industrielle....	151	32 617		1 416 913	108 478	3 130 765	9 203
Sociétés de détail (production).....	825					5 508 509	18 036
Wholesale Soc. angl. et écos. (product.)..	2			2 091 631		5 520 685	15 008
Sociétés de production agricoles.....	223	37 307		239 429	33 900	1 136 803	1 172
Sociétés coopératives de crédit.....	154	10 509		85 128 [1]		33 753 [2]	
Sociétés de prêts (Anglet. et Galles, 1907).	254	32 681		242 405 [3]		202 859 [4]	
Sociétés de construction	2 062	547 000		51 250 058 [5]			

Il y a donc dans le Royaume-Uni, en 1903, un total de 4 497 sociétés coopératives de toute nature.

Les sociétés agricoles sont presque toutes irlandaises. Ce sont des sociétés pour les œufs et la volaille, pour l'apiculture, et surtout des laiteries; les laiteries irlandaises, comptées dans ce tableau parmi les sociétés agricoles de production, sont au nombre de 209, comprennent 36 361 membres, et font un chiffre d'affaires de £ 1 099 770, avec un léger profit de £ 7 000. Il existe en Irlande deux Wholesale Societies pour les sociétés agricoles : l'Irish Agency Society (1893) et l'Irish Agricultural Wholesale Society (1897). (V. des chiffres plus élevés dans Kozielsk-Kossilowski, *La coopération agricole en Irlande*, Larose, 1906).

1. Y compris les réserves.
2. Prêts effectués dans l'année.
3. Y compris les dépôts reçus.
4. Sommes dues par les emprunteurs à la fin de l'année.
5. Y compris £ 13 628 329 de dépôts, et £ 2 893 774 de profits.

Les sociétés de production industrielle sont en grand nombre des moulins coopératifs (8 sociétés, 5 037 membres, £ 1 377 703 d'affaires), et des boulangeries coopératives indépendantes, qu'il ne faut pas confondre avec les moulins et boulangeries des sociétés de détail et des Wholesales.

En dehors des Buildings Societies et des Loans Societies, qui ont consacré plus de 51 millions de livres à des constructions, on compte un certain nombre de sociétés de détail (344) qui ont aussi construit 37 267 maisons, et qui ont avancé pour cet objet 8 millions de livres.

A la fin de 1903, la Cooperative Wholesale Society de Manchester, fondée en 1864, groupe 1 133 sociétés de détail comprenant 1 445 099 personnes. Le capital actions monte à £ 1 043 031, les prêts et dépôts reçus à £ 1 871 026, le fonds de réserve à £ 327 905. Les ventes se sont élevées à £ 19 333 142. La société possède d'immenses magasins et entrepôts à Manchester, Newcastle et Londres, des salles de vente dans 8 autres villes anglaises, des comptoirs d'achat et d'expédition sur 11 places du Royaume-Uni et 12 à l'étranger, notamment au Danemark, où ses achats montent chaque année à 2 millions et demi de livres. Elle est propriétaire de 37 laiteries en Irlande, de deux domaines ruraux pour la culture des fruits, et d'une maison de convalescence; elle tient un office de banque à Manchester, avec une dizaine d'agences en Angleterre, et possède une flotte de 6 vapeurs pour ses relations avec Rouen, Calais et Hambourg. Pour la production, elle a 2 moulins et 22 fabriques réparties sur différents points de l'Angleterre, pour les denrées alimentaires (biscuits, chocolat, lard, conserves, etc.), les chaussures et vêtements, chemises, bonneterie, etc., les articles d'ameublement, les brosses, savons et bougies, le tabac, le papier, l'imprimerie; sa fabrique de chaussures de Leicester occupe 1 779 ouvriers; elle possède aussi une fabrique de suif et d'huile à Sydney, et une plantation de thé à Ceylan. Au total, elle occupe une armée de 14 732 personnes, parmi lesquelles 8 832 sont employées à la production.

La Cooperative Wholesale Society de Glasgow (fondée en 1868) a une organisation semblable, mais sans présenter la même importance. La plupart de ses magasins et fabriques sont concentrés à Glasgow; cependant elle a des magasins de vente sur 4 autres places, et des moulins et fabriques à Édimbourg, Leith, etc. Elle possède un office de banque, un domaine rural, des laiteries en Irlande, des plantations de thé à Ceylan. Une fabrique de chocolat à Luton lui est commune avec la Wholesale anglaise. Sur 6 730 salariés, elle en occupe 4 925 à la production.

Au total, les sociétés de détail, isolées et fédérées, occupent 54 000 employés de magasin et 33 000 ouvriers de fabrique. Elles ont une production de 11 millions de livres, qui ne représente encore que le sixième des achats des coopérateurs.

Les chiffres suivants indiquent le développement des sociétés de consommation anglaises dans les vingt dernières années :

Progression des sociétés de détail de 1881 à 1903.

Années.	Membres.	Ventes (en millions de francs).
1881	547 212	389
1891	1 044 675	772
1903	1 987 423	1 450

Progression des deux Wholesales de 1883 à 1903.

	Années.	Membres des sociétés adhérentes.	Capital dans la distribution (en livres).	Chiffres des ventes (en livres).	Employés dans la production.	Capital dans la production (en livres).	Valeur des produits (en livres).
Wholesale anglaise	1883.	433 151	643 412	4 546 889	933	47 769	144 244
—	1903.	1 445 099	2 321 613	19 333 142	8 832	1 434 229	3 710 382
Wholesale écossaise	1883.	59 529	193 996	1 253 154	73	1 401	4 091
—	1903.	301 479	1 636 506	6 395 488	4 925	657 402	1 738 654

ALLEMAGNE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. le Dr Crüger, p. 542. — Min^ère de l'agriculture, *Bulletin mensuel de l'Office des renseignements agricoles*, juin 1905, p. 756, et sept. 1905, p. 1 083. — *Jahrbuch des Reichsverband der deutschen landwirtschaftlichen Genossenschaften für 1903*, Darmstadt, 1904. — Ertl und Licht, *Das landwirtschaftliche Genossenschaftswesen in Deutschland*, Vienne, Manz, 1899, in-8°. — Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., v° *Erwerbs und Wirtschaftsgenossenschaften*, par Crüger; v° *Darlehncassenvereine*, par Marchet; v° *Landwirtschaftliches Genossenschaftswesen* par von Mendel-Steinfels; v° *Baugenossenschaften*, par Crüger.)

Nombre des sociétés coopératives en 1888 et 1903.

	1888 Sociétés.	1903 Sociétés.	1903 Membres.
Sociétés de consommation	712	1 606	800 051
— de construction	35	538	107 874
— de crédit	2 800	12 994	1 792 330
— agricoles de production	1 450	2 851	200 970
— — d'achat		1 508	128 637
— — de travail		199	4 835
— — d'emmagasinage		207	25 074
— industrielles de production	357	160	20 452
— — d'achat		191	8 137
— — de travail		157	16 221
— — d'emmagasinage		140	5 157
Autres sociétés coopératives	67	204	29 781
TOTAL	4 821	20 755	3 139 519

Les sociétés de consommation les plus importantes sont celles de Dresde (23 000 membres), Leipzig (34 000) et Breslau (87 000 membres, 32 millions de francs comme chiffre de ventes).

L'organisation fédérative de la coopération est très développée en Allemagne.

Les sociétés de consommation socialistes ont formé en 1903 l'Union centrale des sociétés de consommation, qui s'appuie sur 7 fédérations provinciales et sur la Société d'achats en gros de Hambourg (chiffre d'affaires, 27 millions de francs en 1902). L'Union comprend déjà 638 sociétés avec 575 449 membres, faisant un chiffre d'affaires de 150 millions de marks.

Les sociétés Schulze-Delitzsch, qui comprennent indistinctement des cultivateurs et des habitants des villes, sont groupées dans l'*Allgemeiner Verband der deutschen Erwerbs-und Wirtschaftsgenossenschaften*. En 1903, cette fédération comprend : 1° Banques populaires, 960, sur lesquelles 911 comptent 542 108 membres, possèdent un capital actions de 150 millions de marks, une réserve de 57,3 millions, un capital emprunté de 743,5 millions, et sont créancières de leurs membres en fin d'année pour 778,8 millions. Elles sont reliées à 3 caisses centrales. Parmi les emprunteurs, les artisans comptent pour 25,7 p. 100, les commerçants pour 10 p. 100, les agriculteurs pour 32 p. 100, le surplus se composant de personnes de diverses catégories. 2° Sociétés de consommation, 272 (au lieu de 704 en 1902; conséquence de l'expulsion des coopératives socialistes à Kreuznach); dont 251 comptent 248 000 membres, avec un capital (actions, réserves et emprunts) de 9,3 millions de marks, et un chiffre d'affaires de 59 millions. 3° Sociétés de construction, 105, avec 50 429 membres, ayant construit 8 817 maisons et dépensé 67,8 millions. 4° Quelques sociétés de production, d'emmagasinage et d'achat de matières premières.

Parmi les 20 755 sociétés coopératives de l'Allemagne, on compte, en 1903, 17 162 associations agricoles, contre 3 006 en 1890. Elles se décomposent ainsi :

Caisses d'épargne et de prêts	11 750
Sociétés d'achat	1 601
Laiteries coopératives	2 542
Diverses	1 269
	17 162

En 1903, ces associations, au nombre de 16 230, se répartissaient entre quelques grandes unions, dont les plus puissantes, rayonnant sur toute l'Allemagne, étaient celles de Darmstadt et de Neuwied.

Reichsverband, à Darmstadt	10 165
Generalverband, à Neuwied	4 000
Revisionsverband des Bundes der Landwirte, à Berlin	469
Fédérations isolées	1 596
	16 230

Mais en 1905, le Reichsverband de Darmstadt et le Generalverband de Neuwied ont fusionné, de sorte que le Reichsverband renferme aujourd'hui 40 fédérations d'État ou de province, avec 16 136 syndicats et 1 400 000 membres (Musée social, *Annales*, sept. 1905, p. 314 et s.)

L'union de Darmstadt (*Reichsverband der deutschen landwirtschaftlichen*

Genossenschaften), fondée en 1883 par M. Haas à Offenbach, est une fédération de 28 unions régionales. En 1903, on y comptait 10 165 sociétés, dont 53 sociétés centrales; les autres se décomposaient ainsi : 1° Caisses rurales, 7 008. Pour 6 097 caisses qui ont envoyé un rapport, le nombre des membres est de 506 069; le capital actions et le fonds de réserve s'élèvent à 26 millions et demi de marks; les emprunts, à 594 millions (en 1902). Ces caisses, dans le cours de l'année, ont prêté 265 millions à leurs membres; à la fin de l'année 1902, elles sont créancières de leurs membres pour des prêts à terme montant à 526 millions. La plupart des unions régionales (23 sur 28) ont une caisse centrale qui pourvoit aux besoins des caisses locales. — 2° Sociétés d'achat de matières premières et sociétés d'achat et de vente, 1 429; sur ce nombre, 1 408 sociétés comptent 140 202 membres. Des caisses centrales d'achat, au nombre de 22, instituées auprès des unions régionales, centralisent les achats de ces sociétés locales, des caisses rurales et des laiteries. Au total, le chiffre des transactions de cette nature, pour l'Union entière, s'élève à 51 millions de marks en 1902. — 3° Laiteries coopératives, 1 260; 1 090 de ces sociétés possèdent 110 407 membres; elles ont reçu dans l'année 13 666 821 hectolitres de lait, et elles ont payé pour cette livraison une somme de 104 millions et demi de marks. Il n'existe, pour la vente du beurre, que 5 sociétés centrales qui ont vendu 20 215 quintaux de beurre pour 4 277 964 marks. — 4° Sociétés diverses; ce sont des sociétés pour la vente du blé, de l'alcool, des fruits, des œufs et du bétail; des boulangeries, moulins, distilleries, abattoirs, fabriques de conserves et caves coopératives, des sociétés pour l'élevage, pour l'usage commun des machines, l'adduction d'eau, etc. — La Centrale de Berlin pour la mise en valeur des bestiaux a eu un chiffre d'affaires de 80 millions de marks en 1902. — En 1905, à l'époque de la fusion, le Reichsverband comprend 11 546 sociétés, se décomposant en 28 fédérations, 56 sociétés centrales, 7 389 caisses rurales, 1 978 sociétés d'achat et de vente, 1 440 laiteries et 683 syndicats divers.

L'Union de Neuwied (*Generalverband ländlicher Genossenschaften für Deutschland*), fondée en 1877, groupe les associations agricoles qui adhèrent aux principes de Raiffeisen. A côté de quelques laiteries, Winzervereine, sociétés pour la vente du blé, pour la vente et l'abatage des bestiaux, elle comprend surtout des caisses rurales : 3 982 en 1902, dont 3 190 comptaient 288 040 membres, avaient emprunté un capital de 230 millions de marks, et étaient créancières de leurs membres, en fin d'année, pour 186 millions. Ces caisses fonctionnent aussi comme sociétés d'achat. Il n'a existé longtemps, pour l'Union entière, qu'une caisse centrale unique à Neuwied, chargée des avances et mouvements de fonds et des achats coopératifs; mais l'Union a établi, dans les dernières années, une douzaine de filiales dans les différentes régions de l'Allemagne. En 1905, l'Union de Neuwied apporte au Reichsverband 14 sociétés centrales et 4 590 caisses rurales ou sociétés diverses; elle forme, dans le sein du Reichsverband, 12 fédérations d'État ou de province.

Le nombre total des membres affiliés aux sociétés coopératives de crédit

est de 1 600 000, le capital et le fonds de réserve de ces sociétés s'élèvent à 292 millions de marks, et les crédits des emprunteurs, à la fin de l'année 1903, à 1 632 millions de marks. — En 1895, l'État prussien a créé une Caisse centrale des associations coopératives, qui, avec un capital de 62 millions de francs, ouvre des crédits aux syndicats et caisses rurales à un taux modéré et relativement stable, et fait office de banque centrale pour leurs mouvements de fonds.

Les laiteries coopératives sont nombreuses surtout dans les deux Mecklembourg, l'Oldenbourg et le Brunswick; le mouvement est parti du Sleswig-Holstein, et a peu pénétré jusqu'ici en Bavière, Saxe, Bade et Alsace-Lorraine.

Il existe des unions particulières de laiteries coopératives.

Les caves coopératives sont au nombre de 112 en 1900, avec 4 fédérations régionales (Berget, *La coopération dans la viticulture européenne*, p. 167, Lille, Devos, 1902, in-8°). Les distilleries coopératives sont au nombre de 130 en 1903.

BELGIQUE

(Max Turmann, *Les associations agricoles en Belgique*, Lecoffre, 1903, in-8°. — Varlez, *Les associations rurales en Belgique*, Musée social, mai 1900. — Vandervelde, *La coopération rurale en Belgique*, Revue d'économie politique, janvier et février 1902. — Rapports du jury intern. de l'Expos. univ. de 1900, *Économie sociale*, par Ch. Gide, passim. — Musée social, *Annales*, mai 1905, p. 165. — Sixième Congrès de l'All. coop. intern., 1904, *Rapport* de M. Micha, p. 586).

Les sociétés coopératives en 1901.

	Sociétés.	Membres.	Observations.
Comices agricoles	157	28 077	
Ligues agricoles locales	776	42 659	
Sociétés agricoles d'achat	780	49 165	14 130 168 fr. d'achats.
Caisses rurales Raiffeisen (1903)	359	17 646	2 330 000 fr. prêtés dans l'année; 4 788 000 fr de prêts en cours à la fin de l'année.
Laiteries coopératives	459	47 447	128 349 vaches; 22 millions 1/2 de ventes.
Sociétés apicoles	245	9 689	
— horticoles	133	19 202	
— avicoles	54	4 164	
— d'élevage	312	11 183	43 211 bêtes bovines inscrites.
Syndicats betteraviers	26		Valeur des betteraves contrôlées, 1 692 161 fr.
Sociétés d'assurance (bêtes bovines)	729	67 570	198 313 bêtes assurées, valeur 66 811 133 fr.
Sociétés d'assurance (chevaux agricoles)	59	5 089	8 804 chevaux assurés, valeur 8 595 720 fr.
Sociétés d'assurance (chèvres)	54	1 993	2 498 chèvres assurées, valeur 50 485 fr.
Sociétés de consommation	500?	300 000?	
Sociétés de production industrielle (1900)	126		
Banques populaires (1900)	22	13 344	67 437 490 fr. prêtés dans l'année.

D'autre part, le parti socialiste a fondé dans les campagnes un petit nombre de sociétés de consommation appuyées sur les coopératives urbaines, des laiteries agricoles et des syndicats d'achat.

Les associations agricoles, presque toutes établies par le parti catho-

lique depuis une dizaine d'années tout au plus, ont pour base la ligue agricole ou gilde locale, qui est l'union professionnelle. Les ligues, conjointement avec les sociétés agricoles spécialisées, sont affiliées à des fédérations provinciales, qui sont par conséquent des groupes complexes comme les grandes fédérations allemandes.

La fédération la plus importante est la Ligue des paysans de Louvain (*Boerenbond*), fondée en 1890, qui se ramifie sur tout le pays, mais dont le centre d'action se trouve dans le Brabant, les provinces d'Anvers et de Limbourg. Elle comprend environ 400 gildes locales et 25 000 membres. Pour les achats, elle possède un comptoir central à Louvain avec une succursale et un moulin à Anvers; le comptoir central, en 1901, a acheté pour 2 350 000 francs d'engrais et de matières alimentaires pour le bétail. La Ligue comprend 200 caisses rurales (sur 359 en Belgique); ces sociétés ont fait 1 400 000 francs de prêts depuis leur fondation; elles sont toutes reliées à la caisse centrale de Louvain. La Ligue renferme encore 278 caisses d'assurance mutuelle contre la mortalité des bêtes bovines; ces caisses sont affiliées à la caisse centrale de réassurance de la Ligue. Enfin, elle compte des laiteries coopératives, qui ont formé, dans la Ligue, une union particulière sous le titre de Fédération laitière du Limbourg; la « minque au beurre » de cette fédération, à Hasselt, a vendu pour 1 165 000 francs de beurre en 1901.

La Fédération agricole de la Flandre Orientale, établie à Gand en 1891, comprend 200 associations de diverses natures et 20 000 membres. Son organisation est semblable à celle de la précédente, et comporte aussi un syndicat central pour les achats en commun, une caisse centrale pour les caisses locales, et une caisse centrale de réassurance pour les sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. La Fédération compte un certain nombre de syndicats d'élevage, et des sociétés de secours mutuels pour les cultivateurs et les ouvriers agricoles.

Les associations agricoles de la Flandre Occidentale n'ont pas de fédération provinciale; mais il existe à Bruges une société centrale d'achats et une caisse centrale de dépôts et prêts pour les sociétés de la région.

La Fédération agricole du Hainaut a son siège à Mons. Sa société centrale d'achat, « Les cultivateurs du Hainaut », fait un chiffre d'affaires de 2 millions 1/2 de francs; elle s'est réunie à d'autres sociétés coopératives d'achat de la région wallonne pour fonder à Anvers l'Union des syndicats agricoles belges. La caisse centrale de la Fédération fonctionne au profit de 38 caisses rurales. Les sociétés contre la mortalité des bêtes bovines, au nombre de 21, sont reliées à une caisse centrale de réassurance; une organisation semblable existe pour les sociétés contre la mortalité des chevaux. La Fédération a créé une filiale pour ses laiteries à Enghien, sous le nom de « La Laiterie belge ».

La Ligue luxembourgeoise renferme 84 unions professionnelles, 29 caisses rurales, 27 sociétés d'assurance pour le bétail, et un certain nombre de laiteries coopératives. Comme les autres fédérations, elle a sa société centrale d'achat, « Les agriculteurs luxembourgeois », établie à Arlon, sa caisse centrale pour les caisses rurales et sa caisse de réassurance.

La Corporation agricole de Notre-Dame-des-Champs, établie à Liège, compte 71 sociétés d'achat, 10 caisses rurales, 62 sociétés d'assurance pour le bétail, 31 laiteries coopératives. La société centrale d'achat porte le nom de Syndicat agricole liégeois. La Corporation possède aussi une caisse centrale de prêts et une caisse de réassurance.

Chaque grande fédération provinciale a donc une organisation centralisée sur le même modèle. Les 6 caisses centrales des fédérations sont en relations avec la Caisse générale d'épargne, qui reçoit les dépôts et consent les prêts aux caisses rurales par l'intermédiaire de l'une des caisses centrales. Les caisses centrales de réassurance contre la mortalité des bêtes bovines sont au nombre de 11; elles comprennent 446 sociétés possédant 126 179 bêtes. On signale encore 5 fédérations de sociétés d'assurance contre la mortalité des chevaux, et 5 fédérations de syndicats d'élevage.

Les syndicats betteraviers ont pour objet le contrôle de la réception des betteraves dans les fabriques de sucre. — Il existe aussi un petit nombre de syndicats pour la vente des œufs et des légumes.

Les sociétés de production industrielle sont peu importantes; on les rencontre principalement dans la boulangerie et les entreprises de chargement et de déchargement; elles emploient 2 113 auxiliaires salariés (*Recensement des industries et des métiers 1896*, Analyse des vol. IV et V, p. 11).

Parmi les sociétés de consommation, en 1899, le Vooruit de Gand comptait 6 638 sociétaires, et réalisait un chiffre d'affaires de 1 647 000 francs (Rapports du jury int. de l'Exp. univ. de 1900, *Classe 103*, par Arthur Fontaine, p. 74, Impr. Nat., 1901. — Musée social, *Le Vooruit*, 20 décembre 1897). La Maison du Peuple de Bruxelles est encore plus importante; elle compte 18 000 membres, possède un avoir de plus de 2 millions, et fait annuellement 4 à 5 millions de ventes (Bertrand, *Le mouvement coopératif en Belgique et ses résultats*, Revue d'économie politique, août-septembre 1902, p. 689).

Les sociétés coopératives socialistes sont groupées dans 26 fédérations régionales (Gand, Bruxelles, Anvers, Jolimont, etc.) avec des mutualités, syndicats et cercles divers. Ainsi la Fédération gantoise comprend, à côté du *Vooruit*, deux autres boulangeries et une imprimerie coopératives; des syndicats de tisserands, fileurs de coton, métallurgistes et autres, formant dans la Fédération générale une fédération particulière; des mutualités, caisses de secours et d'assurances amalgamées dans la Fédération Moyson; des clubs de quartier, cercles multiples d'agrément et d'éducation; le tout administré par un comité central de délégués (Varlez, *La Fédération ouvrière gantoise*, Musée social, janvier 1899). — Pour compléter l'organisation, la Fédération des sociétés coopératives du parti ouvrier groupe 175 sociétés, 100 000 membres environ, et opère les achats en gros pour les sociétés de consommation (1 500 000 francs d'affaires en 1903); elle possède un magasin central à Bruxelles.

Du côté catholique, on a aussi organisé les sociétés urbaines. Les gildes catholiques locales de Louvain, Bruges, Roulers, Courtrai, etc., sont des groupements de sociétés diverses, plus unitaires que les fédérations

locales similaires du parti socialiste; mais elles ont plutôt le caractère de cercles et de patronages ouvriers que celui de fédérations coopératives. Comme organisation centrale, la Ligue démocratique belge, fondée en 1891 par le parti catholique, comprend, en 1900, 115 000 membres dans 700 associations de toute nature, principalement des mutualités et des coopératives. Les plus importants des groupes adhérents sont : la Fédération mutualiste de l'arrondissement de Dinant (160 sociétés, 21 293 membres); la Fédération des sociétés coopératives chrétiennes de Liège (20 sociétés, 2 250 membres); la Maison des ouvriers de Morlanwelz, qui groupe une série de cercles, patronages, syndicats, mutualités, caisses de retraites, sociétés de maisons ouvrières, boulangeries coopératives banques populaires, avec 4 440 membres: la Fédération des tisserands de la Flandre Orientale (1 500 membres); la Fédération des sociétés mutualistes du Centre (4 406 membres); la Gilde de Saint-Nicolas (2 500 membres); la Gilde de Bruges (2 153 membres); la Ligue démocratique d'Anvers (7 435 membres); la Fédération démocratique de Bruxelles (4 975 membres); la Fédération libre des mutualités de Gand (5 000 membres), etc., etc. (Varlez, *Quelques pages d'histoire syndicale belge*, Musée social, Mémoires et documents, mars 1902, p. 185).

ITALIE

(Sixième Congrès de l'All. coop. int. 1904, p. 576. — Rapports du Jury int. de l'Exp. univ. de 1900, *Économie sociale*, par Ch. Gide. — Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny, *La prévoyance sociale en Italie*, Colin, 1898, in-12.)

Les sociétés coopératives en 1903 (d'après une statistique de la Lega nazionale).

	Sociétés.	Membres.	Capital total (en lires).	Chiffre d'affaires (en lires).
Sociétés de consommation	948	188 869	11 448 235	59 608 010
Pressoirs à vin, distillerie, laiteries, boulangeries	168	14 431	2 366 741	7 267 715
Sociétés agricoles de travail	35	5 210	451 926	821 798
Autres sociétés de travail	175	58 987	3 561 612	10 931 737
Sociétés de production industrielle	471	10 160	3 151 162	8 986 685
— de construction	55	12 869	11 643 077	2 640 280
— coopératives de crédit	396	140 846	18 967 011	471 974 053
— d'assurances	87	132 835	25 313 003	27 694 612
— coopératives agricoles	151	27 084	1 433 422	16 672 399

Un grand nombre de sociétés de consommation sont groupées dans la Ligue nationale des coopératives italiennes, qui a son siège à Milan. Les plus importantes sont l'Union militaire de Rome (16 000 membres) et l'Union coopérative de Milan (4 500 membres, 5 millions de ventes).

Les sociétés agricoles de production sont sans doute plus nombreuses que ne l'indique la statistique. Au lieu d'une centaine de laiteries qui y figurent, MM. Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny en estimaient le nombre à plus de 500 en 1897 (*La prévoyance sociale en Italie*, p. 300), et

M. Berget compte une soixantaine de *cantine sociali* (*La coopération dans la viticulture européenne*, p. 293).

Les sociétés de travail sont des associations de *braccianti*, journaliers agricoles et charretiers, terrassiers, arrimeurs, etc., qui louent leur travail en prenant des entreprises en commun. Les petites sociétés de *braccianti* sont sans doute plus nombreuses qu'il n'apparaît ici.

Les sociétés coopératives agricoles sont des syndicats et comices agricoles qui font des achats collectifs.

La statistique de la Ligue semble surtout insuffisante en ce qui concerne les sociétés de crédit. Un état dressé par le gouvernement pour 1902 donnait un chiffre de 736 banques populaires, parmi lesquelles 594 banques ayant fourni un rapport avaient un capital de 120 millions. En outre, on estimait à plus d'un millier les caisses rurales, catholiques et autres. — Les banques populaires sont groupées en unions régionales, dont la plus importante est celle de la province de Trévise. M. Luzzati a fondé à Rome, en 1876, l'Association des banques populaires italiennes, qui a pour fonction de provoquer la création d'institutions nouvelles et de soutenir les banques existantes.

Les chiffres qui suivent donnent quelques indications sur la participation au crédit populaire des petits industriels et commerçants. D'après M. Arthur Fontaine (Rapports du jury int. de l'Exp. univ. 1900, *Classe 103*, p. 46 et s.), voici quelle serait la part de ces deux catégories dans les principales banques populaires italiennes en 1899 :

Participation des petits industriels et commerçants au crédit populaire en 1899.

Caisses.	Total des sociétaires.	Petits industriels et commerçants.	Total des actions.	Actions des petits industriels et commerçants.	Total des opérations (en francs).	Opérations des petits industriels et commerçants (en francs).
Padoue.....	3 976	971	21 703	2 015		
Bologne.....	4 967	1 924	21 009	5 050	36 015 290	11 174 639
Vicence.....	4 579	1 877	43 733	8 625		
Province de Trévise.....	14 285	2 173	32 889			
Crémone.....	8 598	2 914	54 493		11 842 793	3 113 772
Banque coopér. milanaise....	5 152	4 014	66 217	41 585		
Côme.....	1 123	312	14 389	2 823		
San Severo....	669	151	15 382	602		
Plaisance.....	2 403	390				
Sienne.....	2 766	589	10 000	2 294		
Lonigo.....	11 108	1 366			8 042 534	1 053 477
Mantoue.....	3 533	326	14 978	2 397		

M. Gide, dans son *Rapport sur l'Exposition de 1900* (p. 309), donne les proportions suivantes pour les clients des banques populaires en Italie et en Allemagne :

Répartition proportionnelle des clients des banques populaires en Italie et en Allemagne.

	Italie p. 100.	Allemagne p. 100.
Grands agriculteurs	5.86	29,6
Petits —	25,03	
Journaliers paysans	4,37	2,8
Grands industriels et grands commerçants	4,12	44,1
Petits — et petits —	24.47	
Ouvriers salariés	8,75	5,9
Employés	18,65	9,7
Sans profession ou mineurs	8,75	7,9
	100,00	100,0

SUISSE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Hans Muller, p. 581.)

Sociétés coopératives en 1903.

Sociétés de consommation	276
— agricoles d'achat	500
— de crédit et d'épargne	80
— de batteuses, bascules, fours de boulangerie, etc.	80
— d'élevage du bétail	460
— agricoles de production (laiteries, 1536)	1 700
— diverses	230

Aux sociétés de consommation proprement dites, il conviendrait d'ajouter 130 sociétés agricoles d'achat qui fournissent à leurs membres des objets de consommation aussi bien que des engrais et instruments agricoles. Parmi les sociétés de consommation urbaines, en 1904, 171 sont groupées dans l'Union suisse des sociétés de consommation; elles comptent 115 000 membres et font un chiffre d'affaires de 45 millions de francs. L'une des plus importantes sociétés est le Konsumverein de Bâle, qui réunit 25 520 membres et fait des ventes pour 13 353 000 francs (1904). L'Union elle-même réalise un chiffre d'affaires de 6 180 000 fr à son magasin central de Bâle.

Les sociétés de crédit comprennent 40 banques populaires pour les petits industriels, et 40 caisses Raiffeisen de fondation récente, déjà groupées dans une Union centrale. Parmi les sociétés urbaines, la plus importante est la Banque populaire suisse, qui a un grand nombre de succursales dans les principales villes.

Les sociétés d'élevage du bétail, qui ont une grande importance en Suisse, sont réunies au nombre de 122 dans une fédération qui a son siège à Berne; elles comptent 3 217 membres possesseurs de 6 228 animaux.

Il existe de nombreuses fédérations cantonales de syndicats agricoles; la plus importante est l'Union des sociétés de la Suisse orientale (126 sociétés, 8 883 membres en 1903), qui possède à Winterthur un magasin de gros dont les ventes s'élèvent à 4 millions.

Parmi les sociétés diverses, il faut citer une quinzaine de sociétés industrielles d'emmagasinage, 200 sociétés pour l'adduction de l'eau, des sociétés pour l'éclairage électrique, quelques boucheries et boulangeries, etc. A signaler l'intéressante tentative de la coopérative de Birseck, qui, dans 14 communes du canton de Bâle-campagne, applique la coopération à tous les services d'intérêt commun : vente du lait, achat de denrées, usage des machines, assurances, distribution d'électricité, etc. Une coopérative bien particulière est la Konsumgesellschaft de Bâle, créée par les détaillants pour lutter contre le Konsumverein; en 1903, elle groupait 393 maisons de détail et 15 430 consommateurs; le chiffre des achats sur lesquels se calculaient les remises était de près de 5 millions de francs (Musée social, *Annales*, nov. 1904, p. 504).

DANEMARK

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Blem, p. 593. — Givskov, *Cooperation in Denmark*, The cooperative Wholesale Societies Annual for 1905, p. 241 et s. — Rosenqrist. *La coopération au Danemark*, Revue d'économie politique, oct.-nov. 1904, p. 738 et s.)

Sociétés coopératives en 1903.

	Sociétés.	Membres.	Chiffres d'affaires (en livres sterling).
Sociétés de consommation	1 000	150 000	2 000 000
— d'achat pour l'agriculture	17	35 000	800 000
Laiteries coopératives	1 057	150 000	8 400 000
Abattoirs et fabriques de salaisons	30	67 200	2 356 000
Sociétés centrales pour l'exportation des œufs	2	48 000	658 000

Parmi les sociétés de consommation, il n'en est qu'une dizaine dans les villes, avec 6 000 ou 7 000 membres. La Fédération des sociétés de consommation danoises groupe 915 sociétés, et le débit de son magasin de gros à Copenhague est de £ 1 100 000. Elle possède une brûlerie de café, une fabrique de chocolat et de sucre, une fabrique de cigarettes, et une ferme d'expérience pour les graines de semence; elle a établi des succursales dans quatre villes danoises.

En vingt-deux ans, les laiteries coopératives ont presque complètement éliminé les autres; en dehors d'elles, il n'existe en 1903, que 188 laiteries exploitées par des capitalistes, et 43 laiteries de grandes fermes; les membres des laiteries coopératives possèdent 850 000 vaches sur 1 million existant au Danemark. Les laiteries coopératives produisent 1 580 000 quintaux de beurre. Sur une exportation de 1 580 000 quintaux de beurre, expédiés pour la presque totalité en Angleterre, il est probable que les envois des laiteries coopératives figurent pour les quatre cinquièmes. L'Association des laiteries danoises pour marquer le beurre danois, fondée en 1900, a grandement favorisé l'exportation en établissant une marque uniforme sur tout le beurre sortant des coopératives; les beurres portant cette marque (à la corne) font prime sur le marché anglais.

Pour utiliser le petit lait, les paysans danois élèvent une grande quan-

tité de porcs. Ils ont donc été amenés à créer des abattoirs coopératifs. En 1903, on y a abattu 928 850 porcs et 17 131 bestiaux. C'est encore l'Angleterre qui achète presque tous les porcs abattus.

L'exportation des œufs est entreprise aussi par les abattoirs coopératifs. En outre, on a fondé en 1895 l'Association coopérative des fermiers danois pour l'exportation des œufs (475 sociétés, 33 000 membres, exportation montant à £ 222 000); la fabrique de beurre coopérative danoise d'Esbjerg (45 laiteries, 220 sociétés pour les œufs, 15 000 membres) exporte de son côté de grandes quantités d'œufs; de sorte que cette exportation, au total, représente une valeur de £ 436 000 pour les coopératives.

La valeur totale de la production des sociétés coopératives en beurre, en lard et en œufs s'est élevée de £ 9 800 000 en 1901 à £ 11 414 000 en 1903.

On signale encore 13 sociétés coopératives de crédit, qui pratiquent le crédit hypothécaire; en 1903, il y aurait 120 663 propriétaires dont les propriétés seraient engagées vis-à-vis d'elles pour une somme de 50 millions de livres.

L'Islande possède aussi, depuis 1900, quelques laiteries coopératives du type danois.

HOLLANDE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Goedhart, p. 58). — Hayem, *Les coopératives hollandaises*, Revue d'écon. pol., mars, avril et juin 1903.)

Sociétés coopératives en 1903.

Sociétés de consommation (avec les boulangeries, bouceries, sociétés de combustibles, etc.)	182
Sociétés agricoles d'achat	206
— — de vente	23
Laiteries coopératives	564
Sociétés de crédit	234
— de construction	129
— de production industrielle, et diverses	111
	1 449

Les membres de ces sociétés sont environ 150 000.

En 1897, on ne comptait que 595 sociétés coopératives de toute nature. En 1903, 80 sociétés étaient affiliées à l'Union coopérative hollandaise. La société de consommation la plus importante est celle de La Haye, appartenant à l'union *Eigen Hulp* (7 000 membres, 3 600 000 francs d'affaires en 1902).

Les laiteries coopératives produisent annuellement 14 millions de kilos de beurre. Elles ont formé des fédérations provinciales, réunies elles-mêmes dans l'Union générale néerlandaise du beurre, qui date de 1900. Les fédérations font les achats pour les laiteries et organisent l'exportation. Parmi les sociétés de crédit, les unes se rattachent au Boerenbond, ligue catholique des paysans, les autres à la banque centrale des caisses Raiffeisen à Utrecht.

Les sociétés de construction sont particulièrement nombreuses à La Haye et à Harlem; dans cette dernière ville, elles ont bâti 1 548 maisons ouvrières.

AUTRICHE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapports* de MM. Wrabetz, p. 555, et de Störck, p. 569.)

Sociétés coopératives en 1901.

	Sociétés.	Membres.	Capital et réserves (en couronnes).	Chiffres d'affaires (en couronnes).
Sociétés de consommation.....	791	194 501	6 797 833	57 808 648
— de crédit.....	5 631	1 324 531	164 160 000	997 966 000
— d'achat de matières premières.....		5 842	441 949	2 880 515
Sociétés d'entrepôt et d'achat.		52 778	5 873 148	29 910 269
— pour l'usage des machines.....		7 079	282 969	274 276
Sociétés de production.....		29 208	26 914 977	34 109 339
— de construction.....		3 408	1 547 528	417 306

Au total, on comptait 8 438 sociétés en 1901, et 9 713 en 1903. A cette dernière époque, il y avait 2 320 sociétés du type Schulze-Delitzsch, et 4 125 caisses Raiffeisen. Les sociétés de crédit et autres du type Schulze-Delitzsch sont groupées dans l'Allgemeiner Verband der deutschen Erwerbs und Wirtschaftsgenossenschaften.

A la fin de 1902, on comptait, pour 3 307 caisses Raiffeisen, des dépôts d'épargne montant à 223 205 603 couronnes, et des prêts consentis pour un chiffre de 173 249 328 couronnes.

Les laiteries coopératives sont nombreuses dans la Haute-Autriche, où elles sont affiliées à la Société coopérative pour la vente du lait de Schörding, dans le Tyrol et le Vorarlberg. — Les Kornhäuser sont au nombre de 47, principalement en Basse-Autriche et en Bohême; la plupart se chargent des achats en commun de matières nécessaires à l'agriculture. — Les caves coopératives se rencontrent dans la Basse-Autriche, le Tyrol, en Styrie et en Moravie. On signale aussi de nombreuses sociétés d'élevage.

Des unions de coopératives ou caisses centrales groupent les caisses rurales, les autres coopératives agricoles, et même des sociétés de consommation. En 1903, l'Union générale des sociétés coopératives agricoles autrichiennes comprend 14 unions et 3 549 coopératives. Ces unions sont formées par province et nationalité; dans l'Union générale, les coopératives tchèques, slovènes et ruthènes figurent à côté des coopératives allemandes.

Quant aux corporations de métiers, on en comptait, en 1903, d'après les rapports des instructeurs corporatifs, 5 298 dans les dix ressorts d'inspection (contre 4 822 dans les mêmes régions en 1894); on y trouvait aussi 68 Unions de corporations, 2 381 assemblées d'ouvriers et 2 918 tribunaux arbitraux, n'ayant d'ailleurs qu'une existence nominale pour

la plupart, 66 caisses de secours pour les maîtres, 824 pour les compagnons, 396 pour les apprentis, et une centaine de coopératives (Paul Louis, *La corporation autrichienne*, Musée social, Mémoires, nov. 1904. V. Brants, *Les corps de métiers en Autriche après vingt ans*, Réforme sociale, 1er et 16 mars 1905).

HONGRIE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. le comte Mailath, p. 509. — De Rocquigny, *Le mouvement coopératif en Hongrie*, Musée social, Mémoires, juil. 1905.)

En 1903, les sociétés de consommation se partagent entre deux grandes fédérations : la Hangya (Fourmi), qui groupe 383 sociétés, 64 293 membres, et fait un chiffre d'affaires de 4 703 196 couronnes par son magasin de gros de Buda-Pesth, sur 9 millions représentant le mouvement d'affaires total des sociétés affiliées; et l'Union des sociétés de consommation chrétiennes, qui compte 231 sociétés affiliées, et réalise un chiffre d'affaires de 1 244 627 couronnes.

Parmi les artisans, les sociétés de crédit, créées et soutenues par l'Association coopérative nationale de crédit central, ont institué des sociétés de diverses natures pour aider la production. Chez les tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc., il existe des coopératives soit pour l'achat et la préparation des matières premières, soit pour l'usage d'un magasin de vente, pour la vente collective des produits ou l'entreprise de fournitures sur adjudication; au total, 80 institutions coopératives comprenant 22 000 membres. Beaucoup de ces institutions se rattachent aux corporations de métier. L'Association coopérative nationale de crédit centralise les achats de 22 coopératives, qui se sont élevés à 1 422 713 couronnes en 1902. Les 24 magasins coopératifs de vente ont un chiffre d'affaires de 1 800 000 couronnes en 1903. L'État vient en aide à ces différentes coopératives par d'importantes subventions.

La coopération agricole est particulièrement développée en Hongrie. Il existe plusieurs agences centrales d'achat, telles que l'Association coopérative agricole hongroise. Le crédit coopératif est la base de tout le système; les sociétés de crédit s'appuient sur l'Association nationale, sorte d'institution d'État, qui leur fait des avances par sa caisse centrale (46 millions de couronnes en 1903) et contrôle leur gestion. Les sociétés de crédit, au nombre de 1 653, réunissent 366 721 adhérents; leur capital monte à 34 millions de couronnes, et les dépôts reçus à 21 millions. Ces sociétés fonctionnent aussi comme coopératives d'achat pour leurs membres; elles possèdent parfois des magasins de blé et des caves coopératives; les magasins de blé, soutenus par l'État, sont au nombre de 13. Les sociétés de crédit ont établi en outre 264 stations pour la vente des œufs.

Les laiteries coopératives, au nombre de 517, comptent 50 450 membres possédant 94 664 vaches; elles produisent 26 214 quintaux de beurre d'une valeur de 10 553 912 couronnes.

On signale encore quelques coopératives de vente pour les produits

agricoles, qui sont reliées à une Coopérative centrale à Buda-Pesth; des sociétés d'assurances agricoles mutuelles; enfin quelques caves coopératives, qui rencontrent beaucoup de difficultés à s'assurer un marché.

RUSSIE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapports* de MM. Gérébiatieff, p. 607, et Gebhard, p. 616.)

Sociétés coopératives en 1902.

Sociétés de consommation	801
Caisses rurales de crédit et d'épargne	723
Banques populaires	582

Parmi les sociétés de consommation, 248 comptent 146 550 membres, possèdent un capital de 3 175 000 roubles, et font un chiffre d'affaires de 26 millions. Les plus importantes sont celles des ateliers métallurgiques de Poutilof à Saint-Pétersbourg (12 000 membres, 2,6 millions de roubles comme chiffre d'affaires); celle des employés du chemin de fer de Perm (12 000 membres), et la Société des officiers de la garde impériale, qui, avec 5 500 membres, fait un chiffre de ventes de 2 millions et demi de roubles. L'Union des sociétés coopératives de distribution, à Moscou, groupe 131 sociétés : son chiffre d'affaires n'est que de 260 000 roubles.

Les caisses rurales, en 1901, comptaient 285 785 sociétaires, et avaient un chiffre d'avances de 32 484 721 roubles en fin d'année; à la même époque, les prêts consentis par les banques populaires montaient à 8 033 266 roubles. On compte aussi dans la Pologne russe 151 sociétés coopératives de crédit, avec un total de 66 887 membres et un chiffre de prêts de 29 761 728 roubles consentis dans l'année.

Sociétés coopératives de Finlande en 1903.

	Sociétés	Chiffres d'affaires (en francs).
Sociétés de consommation	71	6 580 000
— agricoles d'achat	369	6 000 000
Laiteries coopératives	75	5 390 000
Caisses rurales	24	250 000

La coopération en Finlande ne date que de 1899. On y trouve une Banque centrale des caisses rurales; deux associations centrales d'achat, la société Labor et l'Office coopératif des renseignements commerciaux de la Société Pellerov, ayant chacune un chiffre d'affaires de 1 million de francs environ; une Union des sociétés de consommation et une Union des laiteries coopératives.

SUÈDE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904. *Rapport* de M. von Koch, p. 597).

L'Union coopérative suédoise, créée en 1899, compte en 1903, 73 sociétés

de consommation, dont 35 possèdent 9 000 membres et font des ventes pour 3 millions de couronnes. Quelques sociétés agricoles d'achat commencent à se former sous le nom de sociétés de fermiers.

NORVÈGE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Bjernknes, p. 599.)

On y comptait, en 1900, 260 sociétés de consommation environ, comprenant 26 000 membres et faisant des ventes pour plus de 12 millions de couronnes. Les sociétés agricoles sont assez nombreuses; 800 sociétés d'élevage, autant de laiteries et fromageries coopératives, et des sociétés d'achat reliées à trois unions centrales, dont l'une, celle de la Norvège orientale, fait un chiffre d'affaires d'environ 1 million et demi de couronnes.

SERBIE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Awramowitch.)

Sociétés coopératives en 1903.

Sociétés de consommation	40
— agricoles d'achat, et pour l'emploi des machines	154
Laiteries et sociétés viticoles	6
Caisses rurales	416

Ces sociétés se partagent entre deux fédérations, l'une agricole et l'autre urbaine, ayant toutes deux leur siège à Belgrade. Il existe une caisse centrale pour les sociétés agricoles.

ROUMANIE

Le mouvement coopératif y est tout récent. On y compte, en 1904, 1 580 caisses rurales avec 150 000 sociétaires; une Caisse centrale d'État soutient et contrôle les caisses locales, qui ont libéré le paysan de l'usure.

ESPAGNE

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapport* de M. Anton.)

Les diverses sociétés coopératives se trouvent presque toutes dans la Catalogne et les îles Baléares : ce sont des sociétés de consommation, généralement peu importantes, et quelques sociétés de production industrielle.

ÉTATS-UNIS

(Sixième Congrès de l'All. coop. intern. 1904, *Rapports* de MM. Nelson et Hampson, p. 637 et 641.

Il est regrettable de n'avoir pas une statistique des sociétés coopératives aux États-Unis, car le mouvement y est beaucoup plus développé qu'on ne le pense généralement.

Au point de vue agricole, il existerait, d'après les rapports faits au congrès de 1904 : 3 400 laiteries coopératives, principalement dans le Minnesota, qui est peuplé de Suédois et de Norvégiens; 5 000 sociétés d'assurances agricoles mutuelles, comptant plus de 2 millions de membres; 3 000 sociétés coopératives de téléphone, permettant aux farmers sociétaires de se tenir en communication avec tous les points de leur comté, et par intermédiaire avec toutes les régions des États-Unis; des milliers de sociétés coopératives pour l'irrigation; de nombreux elevators coopératifs pour les céréales, principalement dans le Minnesota; et plusieurs milliers de sociétés coopératives pour le transport par eau des céréales et autres produits agricoles, telles que la Farmers' Shipping Ass. of Kansas & Oklahoma, qui possède des elevators dans une trentaine de stations de chemin de fer, et les Cooperative Fruit Shipping Associations, qui sont maîtresses du marché des fruits en Californie. La coopération est donc très avancée dans le monde agricole, où elle concerne plus de 3 millions de farmers participants.

La coopération de consommation, au contraire, est peu importante. La plus grande société, The Arlington, à Lawrence, Mass., compte 4 400 membres, possède un capital de 1 million et demi de francs, et fait des ventes pour 2 millions et demi.

En revanche, les sociétés coopératives de construction et de prêts (*Building and Loan Societies*) sont considérables. En 1893, le Département du travail des États-Unis avait compté : 5 838 sociétés; 1 745 725 membres actionnaires, parmi lesquels 455 411 étaient en même temps emprunteurs; une valeur de 432 millions de dollars en constructions; un chiffre de 314 755 maisons acquises par les sociétaires (Ninth annual Report of the Commissioner of Labor, 1893, *Building and Loan Associations*, p. 15, Washington, Govern. Print. Office, 1894, in-8. — Levasseur, *L'ouvrier américain*, vol. II, chap. IV). La période de grande extension de ces sociétés a été la décade 1880-90; depuis 1896, il y a plutôt décroissance, que l'on attribue à la concurrence des caisses d'épargne et des trusts, et à certains échecs retentissants. On compte, en 1903, 5 350 sociétés, 1 566 700 membres (non compris ceux des associations nationales, comptés au contraire en 1893) et un capital de 576 millions de dollars. (*Bulletin of the Bureau of Labor*, nov. 1904, p. 1493 et s.)

2° Mutualités

Les sociétés de secours mutuels dans divers pays.

(Rapports du jury int. de l'Exp. univ. de 1900, *Économie sociale*, par Ch. Gide, p. 201.)

	Sociétés.	Mutualistes.	Proportion à la population p. 100.
Angleterre (1899).....	28 718	5 281 000	14,3
France (1899).....	13 030	2 195 000	5,6
Allemagne (1899).....	22 364	9 156 000	16,3
Autriche (1898).....	2 928	2 350 000	9
Belgique (1900).....	1 848	191 200	2,8
Italie (1895).....	6 275	1 015 485	3,2

France. — (*Annuaire statistique de la France pour 1904*, p. 265.) Le nombre des sociétés de secours mutuels, en 1902, s'est élevé à 13 695, celui des membres à 2 530 970 et le chiffre des capitaux à 378 millions; les revenus étaient de 53,3 millions. Parmi les 2 531 000 mutualistes, 2 141 000 sont membres participants; mais un grand nombre d'entre eux, 800 000 environ, appartiennent à des sociétés de retraites et autres qui ne donnent pas de secours pour la maladie. Ces divers chiffres ne comprennent pas 522 000 enfants groupés dans les mutualités scolaires. La plus importante mutualité française est la Fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, qui réunit 104 000 membres en 1902. C'est seulement en 1902 qu'on a réussi à fonder une Fédération nationale des sociétés de secours mutuels.

Angleterre. — *Tenth annual Abstract of Labour Statistics of the United Kingdom, 1902-1904*, p. 179 et s., Londres, Eyre and Spottiswood). Les *Friendly Societies*, en 1902, sont au nombre de 27 452, comptent 5 608 802 membres et possèdent un avoir de £ 36 446 554. Mais si l'on comprend avec elles d'autres catégories de sociétés fraternelles, notamment les *Collecting Societies* qui font l'assurance en cas de décès, on obtient, pour la même année, un total de 29 141 sociétés, 13 344 494 membres et £ 44 848 575 de fortune. Les *Friendly Societies* sont affiliées à des ordres ou fédérations, dont les plus importants sont la *Manchester Unity Oddfellows* et l'Ordre des Forestiers; le premier compte 755 000 hommes adultes, possède un fonds de £ 10 277 000, un revenu annuel de £ 1 492 000 et distribue £ 925 000 de secours; le second présente des chiffres équivalents.

Allemagne. — (Handwört. d. Staatswiss. 2e éd., v° *Hilfskassen*, et v° *Krankenversicherung*). Les caisses libres qui peuvent fonctionner comme organes de l'assurance obligatoire contre la maladie, c'est-à-dire les caisses inscrites (*Eingeschriebene Hilfskassen*) et les caisses libres d'État particulières (*Landesrechtliche Hilfskassen*), en 1897, étaient au nombre de 1683, sur un total de 22 477 caisses tant obligatoires que libres; elles comprenaient 795 000 personnes sur 8 122 600 assurés, et possédaient un revenu de 17 429 000 marks sur 167 810 000. Leur importance en personnel et en ressources est restée stationnaire depuis la loi de 1883 sur l'assurance obligatoire contre la maladie, mais leur importance proportionnelle vis-à-vis des caisses obligatoires a beaucoup diminué. Si l'on tient compte en outre des caisses inscrites qui ne satisfont pas aux conditions de la loi sur l'assurance obligatoire, on a un total de 1 901 caisses libres, comptant 924 173 membres, et disposant d'un revenu de 20 300 000 marks. En dehors de ces catégories, il existe encore d'autres caisses libres qui ne sont pas constituées conformément à la loi sur les caisses de secours, et dont il n'existe aucune statistique; le nombre de leurs membres est évalué à 10 000.

Autriche-Hongrie. — En Autriche, les caisses libres (*Vereinskrankenkassen*) sont également, dans certaines conditions, les organes de l'assurance obligatoire contre la maladie, à côté des caisses de cercles, d'entreprises et de corporations. En 1896, elles sont au nombre de 122

sur 2 921, comprennent 362 000 personnes sur 2 188 000 assurés, et jouissent d'un revenu de 3 693 500 florins sur 19 142 200; leur progression est très accentuée depuis la mise en vigueur de la loi de 1888 sur l'assurance obligatoire. En Hongrie, il y a, pour 1897, 57 caisses libres sur 424 caisses de toute nature, avec 82 700 personnes sur 594 800 assurés, et un revenu de 682 000 florins sur 5 046 300 (Handwört. d. Staatswiss., v. *Krankenversicherung*).

Belgique. — On comptait, en 1905, 7079 sociétés de secours mutuels, dont 4 562 sociétés de retraites et 84 fédérations (*Revue du travail*, 15 mars 1906.

États-Unis. — En 1901, on évaluait le nombre des *Fraternal Beneficiary Orders* à 600 environ, comprenant 5 à 6 millions de membres. Pour 52 sociétés ayant fourni un rapport au congrès de 1902, le nombre des membres était de 3 236 000, les sommes assurées montaient à 5 milliards de dollars, et les primes encaissées dans l'année à 53 millions. Les sociétés les plus importantes étaient celle des Modern Woodmen of America (621 700 membres, 1 097 000 dollars de capitaux assurés), et l'Ancient Order of United Workmen (417 620 membres, 772 000 dollars assurés). L'accroissement a été rapide dans la décade 1880-99; mais l'insuffisance des primes perçues dans les premières années met en péril un grand nombre de ces sociétés, même des plus importantes (Félix Raison, *Les sociétés de secours mutuels aux États-Unis*, Musée social, Mémoires, juil. 1904).

Sur les autres pays, voir le Handwörterbuch der Staatswissenschaften, v° *Arbeiterversicherung*.

ANNEXE VII

UNIONS PROFESSIONNELLES DE PATRONS ET DE SALARIÉS

1° Unions professionnelles.

ANGLETERRE

(*Tenth annual Abstract of Labour Statistics of the Un. Kingd. 1902-1904*, p. 128 et s.)

Les unions ouvrières en 1903.

Trade-Unions.	Associations —	Unionistes. —	Recettes (en livres.) —	Dépenses (en livres.) —	Fonds de réserve (en livres.) —
Total des Trade-Unions en 1892.....	1 188	1 509 532			
— en 1903.....	1 166	1 902 308			
— pour les 100 principales unions.	100	1 133 640	2 073 612	1 895 015	4 550 775
Principales unions.					
South Wales Miners Federation.....		125 585	48 285	56 193	158 519
Amalgamated Society of Engineers...		95 403	363 161	307 103	602 426
Durham Miners' Association.....		86 346	111 691	69 647	282 887
Amalg. Society of Carpenters & Joiners.		71 547	172 976	194 683	156 627
Yorkshire Miners' Assoc.....		60 504	86 056	75 552	221 137
Amalg. Soc. of Railway Servants of England, etc.....		52 355	65 459	66 063	278 843
Un. Soc. of Boilermakers & Iron & Steel Shipbuilders.....		48 582	179 651	197 496	397 244
Operative Bricklayers' Soc.....		37 821	60 348	53 234	119 719
Lancashire & Cheshire Miners' Feder.		36 830	24 774	20 380	52 250
Nat. Union of Gas Workers & General Labourers.....		31 783	19 601	20 587	5 368
Derbyshire Miners.....		27 199	34 437	11 487	160 732
Nat. Union of Boot & Shoe Operatives.		26 834	27 327	20 752	86 697
Northumberland Miners' Assoc.....		23 794	16 324	6 166	99 714
Nottinghamshire Miners' Assoc.....		21 043	25 904	5 450	120 845
Nat. amalg. Union of Labour.....		19 287	15 492	15 210	10 467
Friendly Soc. of Ironfounders of England, etc.....		18 427	65 755	63 391	102 802
Amalg. Ass. of Operative Cotton Spinners, etc.....		18 315	84 394	95 605	389 335
Friendly Soc. of Operative Stonemasons of England, etc.....		17 140	25 274	24 070	27 917
London Soc. of Compositors.....		11 270	32 715	32 875	72 249
Fédérations.					
General Feder. of Trade-Unions.....		493 031			
Autres fédérations (total pour les)....	89	1 323 306			

	Associations.	Unionistes.
Principales fédérations.	—	—
Miners' Feder. of Great Britain.....		339 624
Feder. of Engineering & Shipbuilding Trades of the Un. Kingd.....		239 992
United Textile Factory Workers.....		103 181
Northern Counties amalg. Assoc. of Weavers.....		80 877
Durham Mining Feder. Assoc.....		94 807
Scottish Miners' Feder.....		49 900
Printing & allied Trades Un. Kingd. Feder.....		46 418
Trades Councils.....	204	839 110
Fédérations de Trades Councils....	6	424 827

En 1904, on comptait dans les unions ouvrières 125 000 femmes, principalement dans l'industrie du coton. En 1903, les unionistes sont particulièrement nombreux dans les mines (507 000), la métallurgie et la construction des navires (336 000), l'industrie textile (219 000), le bâtiment (237 000). — Le 38e congrès annuel des trade-unions en 1905 réunissait les représentants de 1 541 000 unionistes.

Dépenses des 100 principales Unions, de 1892 à 1901.

(*Bull. of the Bureau of Labor*, Wash., mai 1906, p. 722).

	Pourcentage de la dépense en 1892-1901.							Dépense totale, moyenne annuelle (en milliers de livres).
		Secours						
	Conflits.	Chômage	Maladie et accidents.	Invalidité et vieillesse.	Frais funéraires et autres.	Total.	Frais d'administration et divers.	
	—	—	—	—	—	—	—	—
Bâtiment.....	15,3	14,6	26,5	8,4	11,4	60,9	23,8	2 655
Mines et carrières.....	39,3	13,3	12,8	—	15,3	41,4	19,3	2 090
Métallurgie, constructions maritimes et navales..	15,9	27,3	19,3	16,8	8,3	71,7	12,4	5 867
Industrie textile.....	27,7	28,9	5,1	1,7	17,8	53,5	18,8	1 402
Vêtements.....	21,2	3,9	38,0	9,7	8,7	60,3	18,5	630
Transports.....	6,8	6,8	10,4	3,2	16,5	36,9	56,3	785
Typographie et industries connexes.....	5,7	48,2	5,2	13,6	9,7	76,7	17,6	591
Industries du bois.....	11,8	29,5	10,5	14,1	10,4	64,5	23,7	363
Travail commun et divers.	16,8	18,3	18,9	6,3	10,4	53,9	29,3	760
Moyennes et total.	19,4	21,7	17,9	9,9	11,3	60,8	19,8	15 143

En 1904, il y a 948 associations d'employeurs et 57 fédérations.

FRANCE

(Minre du Commerce, *Annuaire des syndicats professionnels 1904-1905*. — Office du travail, *Les associations professionnelles ouvrières*, 4 vol. in-8°, Impr. Nat., 1899-1905. — De Seilhac, *Syndicats ouvriers, Fédérations, Bourses du travail*, Colin, 1902, in-12. — H. Lagardelle, *L'évolution des syndicats ouvriers en France*, Impr. l'Émancipatrice, 1901, in-8°. — *Bull. de l'Office du travail*, août 1905, p. 698 et s. — Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, 2e éd., 2 vol., Rousseau, 1904.)

Syndicats professionnels en 1905.

		Syndicats.	Syndiqués.
Syndicats patronaux	3 102		252 036
— ouvriers	4 625		781 344
— mixtes	144		25 863
Unions de syndicats patronaux	97	1 902	186 058
— — ouvriers	158	3 176	681 863
— — mixtes	10	47	4 508
Bourses du travail	114	2 360	377 561

En 1890, on comptait : 1 004 syndicats patronaux, 93 411 membres; 1 006 syndicats ouvriers, 139 692 membres; 97 syndicats mixtes, 14 096 membres.

En 1905, les femmes affiliées à des syndicats ouvriers sont au nombre de 69 405 (avec celles qui font partie des syndicats mixtes, 72 521). La plupart appartiennent à des syndicats qui comprennent des ouvriers des deux sexes, principalement dans les industries textiles; cependant il y a quelques syndicats exclusivement composés de femmes, comme le Syndicat des ouvrières des industries textiles de Roubaix (1 599 membres), le syndicat mixte de l'habillement « L'Aiguille », à Paris (533 membres).

Les industries dans lesquelles la proportion des ouvriers syndiqués relativement à la population active est la plus forte sont les suivantes : mines, 50,95 p. 100; produits chimiques, 25,54 p. 100; papiers et industries polygraphiques, 19,76 p. 100; travail des métaux, 15,53 p. 100; cuirs et peaux, 16,12 p. 100. — Sur l'ensemble de l'industrie, des transports et du commerce, il y a 781 000 membres dans les syndicats ouvriers pour 5 602 000 salariés (salariés des établissements et travailleurs isolés), soit une proportion de 14 p. 100 seulement. Mais si l'on déduit de ces chiffres les travailleurs isolés, ainsi que les femmes et les enfants employés dans les établissements, on obtient une proportion de 20 p. 100[1].

Dans l'agriculture, il y a 45 000 syndiqués répartis dans 166 syndicats. Une partie de ces syndicats est formée de bûcherons du Centre; le plus important est celui de Chantenay, dans la Nièvre (700 membres); ces syndicats ont formé une Fédération nationale. Il existe aussi quelques syndicats d'ouvriers jardiniers et maraîchers dans la Seine et ailleurs, un grand nombre de petits syndicats d'ouvriers vignerons dans l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, formés à l'occasion des grèves (ils ont constitué, en 1903, la Fédération des travailleurs agricoles du Midi), quelques syndicats mixtes de patrons et ouvriers de la viticulture, et quelques syndicats d'ouvriers agricoles formés en 1906 dans la Brie.

1. Le nombre des salariés adultes du sexe masculin dans les établissements d'industrie, de transport et de commerce, y compris ceux de l'État, s'élève à 3 709 446; ou, en déduisant 514 483 salariés de moins de 18 ans, à 3 194 963. (*Recens. gén. de la pop. 1901*, t. IV, p. 602 et 618). Le nombre des hommes syndiqués dans les mêmes catégories professionnelles s'élève à 642 263 (781 344 membres des syndicats ouvriers, moins 69 405 femmes, 45 014 syndiqués dans l'agriculture, 11 042 dans les soins personnels et domestiques, et 13 420 dans les professions libérales). La proportion est donc 20,1 p. 100.

Syndicats ouvriers et fédérations comptant plus de 10 000 membres en 1905.

	Syndicats.	Membres.
Fédération nationale des employés (Paris) (1893).....	36	15 714
Chambre syndicale des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais (Lens) (1884).....		35 000
Fédération nationale des mineurs de France (Paris) 1880....	14	47 848
Union fédérale des ouvriers métallurg. de France (Paris) (1890).	183	28 474
Syndicat national des travailleurs des chemins de fer de France (Paris) (1890).....		42 252
Assoc. amicale des employés de chemins de fer (Paris) (1884).		12 200
Fédér. française des travailleurs du Livre (Paris) (1881).....	168	10 783
— nationale des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs (Paris) (1891).....	23	10 610
Fédér. nat. des ouvrières de l'industrie textile (Lille) (1900)..	98	23 419
— — des travailleurs de l'alimentation (Paris) (1902)..	50	12 815
Union fédérative des travailleurs de l'État (Paris) (1902).....	8	27 380
Fédér. nat. des moyens de transport (Paris) (1904).....	31	11 287
— — des syndicats de bûcherons (la Guerche, Cher) (1902).....	82	12 271
Fédér. nat. des travailleurs réunis des arsenaux de la marine de l'État (Toulon) (1900).....	9	12 350

Parmi les Bourses du travail, il y en a 43 qui comprennent plus de 1 000 membres. Les plus importantes sont celles de : Paris, fondée en 1887 (260 syndicats, 150 000 membres); Marseille (100 syndicats, 20 800 membres); Saint-Étienne (45 syndicats, 8 900 membres); Lyon (105 syndicats, 12 500 membres); Bordeaux (97 syndicats, 15 200 membres).

Il existe deux grandes organisations centrales des syndicats ouvriers : la Confédération générale du travail, fondée en 1895, réunissant 1 664 syndicats et fédérations et 347 000 membres; la Fédération des Bourses du travail, fondée en 1892, comptant 106 Bourses adhérentes et 2 277 syndicats avec 367 696 membres. Ces deux organisations ont fusionné au Congrès de Montpellier de 1902, pour former la Confédération générale du travail, composée de deux sections, celle des fédérations d'industrie et de métier et des syndicats isolés, et celle de la fédération des Bourses du travail. Chacune des sections a un comité, qui se joint à l'autre pour composer le comité confédéral. Tous les deux ans doit se réunir le Congrès national du travail, où les syndicats seuls ont voix délibérative (*Mouvement socialiste*, janvier et février 1903. — Ch. Rist, *Le XIIIe Congrès national corporatif de Montpellier*, Musée social, Mémoires et documents, janvier 1903).

Enfin, il convient de signaler 5 bourses du travail indépendantes, créées depuis 1902; elles ne comprennent au total que 2 000 adhérents environ.

L'Annuaire des syndicats professionnels ne fournit aucun renseignement sur les recettes, les dépenses et les fonds de réserve des syndicats ouvriers. Il donne seulement le nombre des institutions créées par eux; en 1904, ces institutions sont au nombre de 5 185. Les plus nombreuses sont les offices de placement (1 056), les bibliothèques professionnelles (1185), les caisses de chômage (706), les secours de route (679), les cours

professionnels (390), les caisses de secours mutuels (825). — Les Bourses du travail ont opéré, en 1904, 91 800 placements sur 122 300 demandes.

On connaît, par les documents fournis à l'Exposition universelle de 1900, la situation financière de quelques syndicats ouvriers à cette époque (Rapports du jury intern. de l'Exp. univ. 1900, *Classe 103*, par Arthur Fontaine).

Situation financière de quelques syndicats ouvriers et fédérations en 1899.

	Membres actifs.	Recettes (francs).	Dépenses (francs).	Fonds de réserve (francs).
Association amicale des employés de chemins de fer	9 300	209 938	195 069	14 869
Fédération française des travailleurs du Livre	9 132	72 492	37 168	146 468
Chambre syndicale des employés de commerce de Bordeaux	2 390	69 071	46 718	340 588
Chambre syndicale typographique parisienne	3 197	37 338	27 382	60 900

En 1904, la Fédération des travailleurs du Livre, ayant élevé la cotisation mensuelle à 2 francs, a pu distribuer 129 000 francs en indemnités de décès, de maladie et de chômage.

Les syndicats patronaux qui comptent le plus grand nombre d'adhérents se rencontrent dans le commerce de l'alimentation; le plus considérable par le nombre de ses membres est l'Union syndicale des débitants de vins et liquoristes de Paris et de la banlieue (4 200 membres). Mais l'importance des syndicats patronaux ne se mesure pas au chiffre de leurs adhérents; tel syndicat de maîtres de forges, de compagnies houillères ou de fabricants de sucre, qui compte une quinzaine de membres tout au plus, exerce une influence hors de proportion avec son importance numérique.

Parmi les fédérations de syndicats patronaux spéciales à certaines branches du commerce et de l'industrie, les plus importantes par le nombre de leurs membres sont le Comité de l'alimentation parisienne (17 syndicats, 17 970 membres) et la Fédération du commerce en détail des vins (45 syndicats, 14 645 membres). — D'autres fédérations, régionales ou nationales, comprennent des syndicats de professions diverses; il existe 3 grandes unions du commerce et de l'industrie à Paris, qui ont 8 000 à 10 000 adhérents. — Ces grands syndicats ou unions de syndicats patronaux, composés en majeure partie de petits commerçants et industriels, ont pour but principal la défense des intérêts généraux de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics, des compagnies de chemins de fer, des grands magasins, etc.

Les syndicats mixtes sont en décroissance. Les plus importants sont ceux de l'industrie textile à Lille, Roubaix, Tourcoing et Armentières (4 syndicats de 1 400 à 2 500 membres), et l'Association Saint-Fiacre des horticulteurs à Paris (2 000 membres).

ALLEMAGNE

(*Bull. de l'Office du travail*, nov. 1904, juin et juil. 1905. — Kulemann, *Die Gewerkschaftsbewegung*, Iéna, Fischer, 1900, in-8°. — Handwört. der Staatswiss., 2e éd., v° *Gewerkvereine, Deutschland*, par le même. Une traduction en abrégé de cette étude a paru dans les Mémoires et documents du Musée social, avril 1902, avec une simple addition concernant le programme des syndicats chrétiens (Tondeur-Scheffler, *Les syndicats ouvriers allemands.*) — Dupin, *Du mouvement syndical ouvrier dans l'industrie allemande*, Rousseau, 1902, in-8°.)

Les syndicats patronaux se rencontrent principalement dans l'industrie métallurgique, le bâtiment, les houillères, la typographie, l'industrie textile, la fabrication du tabac, des chapeaux, des tapis; sans compter les corporations et associations libres dont il a été question au texte (p. 244). — Il existe de grandes ligues centrales contre les grèves, telles que l'*Haupstelle deutscher Arbeitsgeber Verbände*, et le *Verein deutscher Arbeitsgeber Verbände*.

Les syndicats ouvriers comptent 864 000 membres en 1899, et 1 466 625 en 1904. C'est une proportion de 19 p. 100 des ouvriers et employés de l'industrie, des transports et du commerce, y compris les travailleurs isolés, si le chiffre du recensement de 1895 (7 616 000) est encore exact; c'est une proportion de 28 p. 100 environ, des ouvriers et employés adultes du sexe masculin dans les établissements d'industrie, de transport et de commerce (4 710 667 ouvriers, et 430 423 employés, adultes et du sexe masculin, *Gew. u. Hand. im D. R. 1895*, p. 62 et 78).

Situation des syndicats ouvriers en 1904.

	Membres.	Recettes (en marks).	Fonds de réserve (en marks).
	—	—	—
Syndicats socialistes (y compris les syndicats locaux non fédérés).....	1 072 794	20 190 903	12 812 128
Syndicats libéraux Hirsch-Duncker...	111 889	?	?
— chrétiens.....	207 484	1 346 331	948 197
— indépendants.....	74 458	?	?
TOTAL.....	1 466 625		

Syndicats socialistes (*Gewerkschaften*). — Fondés en 1868, ils comprennent aujourd'hui environ 7 000 branches locales, et 63 unions centrales de métier. On compte aussi 443 *Gewerkschaftskartelle*, ou unions locales de syndicats appartenant à des métiers différents. Sur ce nombre, 405 unions locales groupent 5 559 organisations et 924 000 membres. — Les *Gewerkschaften* socialistes forment une Fédération générale, représentée par la *Generalkommission* et tenant des congrès périodiques depuis 1892.

Parmi les 1 052 108 membres des *Gewerkschaften* affiliés à la Fédération en 1904, figurent 48 604 femmes, soit 5,2 p. 100 de la population ouvrière féminine.

Les unions centrales de métier les plus considérables sont celles : des ouvriers en métaux (176 000); des maçons (128 000); des travailleurs de l'industrie du bois (97 000); des mineurs (75 000); des ouvriers en textiles (53 000); des ouvriers de fabrique (49 000); des typographes (39 000); etc. La proportion des syndiqués des *Gewerkschaften* relativement aux ouvriers de la profession est de 70 p. 100 chez les typographes, 54 p. 100 chez les maçons, 43 p. 100 chez les brasseurs, 30 à 37 p. 100 chez les relieurs, peintres, charpentiers, ouvriers des métaux et du bois, etc.

En 1904, pour l'ensemble des *Gewerkschaften*, les recettes ont été de 20 190 724 marks, et les dépenses de 16 109 903 marks. Les fonds de réserve s'élèvent à 16 millions de marks. Les unions les plus riches sont celles des ouvriers en métaux, des maçons, des ouvriers du bois, et celle des typographes (*Buchdruckerverband*); les recettes annuelles dans chacune de ces corporations s'élèvent à 2 et 3 millions de marks. La cotisation, depuis une dizaine d'années, a été relevée dans les trois quarts des syndicats, de sorte que le taux inférieur à 30 centimes par semaine ne se rencontre plus que dans 16 p. 100 des syndicats, au lieu de 80 p. 100 en 1891. Aussi les caisses de chômage deviennent-elles plus nombreuses, et les secours qu'elles distribuent s'élèvent d'année en année, jusqu'à 2 246 000 marks en 1904. Dans la période 1891-1904, les dépenses d'assistance se sont élevées à 27 727 000 marks, et les dépenses de grèves à 23 446 000.

Syndicats libéraux (*Gewerkvereine*). — Fondés en 1868 par MM. Hirsch et Duncker, ils ont une organisation analogue à celle des précédents. On y trouve donc des syndicats locaux (1 673 en 1902), des unions locales de syndicats de métiers différents (*Ortsverbände*, 133, groupant 596 syndicats en 1904), et des unions nationales de métier, tous affiliés à la fédération centrale, le *Verband der deutschen Gewerkvereine*. — Ces syndicats se recrutent principalement parmi les ouvriers mécaniciens et métallurgistes (43 000).

Syndicats chrétiens. — Catholiques et évangéliques; fondés depuis 1894, ils tiennent des congrès depuis 1899, et se groupent en partie dans l'Union des corporations chrétiennes (1 660 syndicats locaux sur 2 600). Les syndicats les plus nombreux, sont ceux des mineurs (43 000), des ouvriers en textiles (17 600), des ouvriers et employés des chemins de fer allemands (49 000), et bavarois (17 000). Les syndicats chrétiens ont institué 58 unions locales groupant 211 syndicats.

Syndicats indépendants. — Les plus importants sont ceux des musiciens civils (12 000), des employés d'hôtel (12 000), des ouvriers du commerce (10 000), etc.

En dehors de ces syndicats professionnels proprement dits, qui ont pour objet principal la défense des intérêts de leurs membres vis-à-vis des employeurs, M. Kulemann signale encore des groupements divers, quelques-uns considérables, qui ont un caractère plus ou moins mélangé. Il y a environ 300 000 employés des chemins de fer et des administrations publiques organisés dans des unions de ce genre, et 322 000 employés de commerce groupés dans des associations commerciales. La principale

d'entre elles, l'Union allemande des associations commerciales à Francfort, compte 127 000 membres.

ÉTATS-UNIS

(Vigouroux, *La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord*, Colin, 1899, in-12. — Levasseur, *L'ouvrier américain*, t. II, ch. v et vi, Larose, 1898, 2 vol. in-8°. — *Mouvement socialiste*, avril 1905, p. 553 et suiv.)

Il est assez difficile de faire le recensement des forces syndicales ouvrières aux États-Unis, à cause de l'instabilité des organisations et affiliations, et des variations continuelles dans la consistance des associations. — Les unions locales (syndicats particuliers) sont réunies en unions nationales de métier, ou en unions internationales quand la fédération s'étend à des associations canadiennes; elles se groupent aussi en unions locales de métiers différents, par ville ou par État. La plupart de ces groupements sont affiliés à l'*American Federation of Labour*, fondée en 1881.

En 1903, la Fédération comprend 113 unions nationales ou internationales groupant 22 500 syndicats locaux; elle comprend en outre 1 747 syndicats locaux non affiliés à des unions nationales, 549 unions de syndicats d'une même ville, et 29 unions d'État. En 1904, le nombre des adhérents s'élève au chiffre de 1676 000, parmi lesquels 257 000 mineurs et 155 000 charpentiers. Les recettes ont été de 1 302 000 francs, les dépenses de 1 019 000. Parmi les unions internationales, en 1902-1903, 49 ont dépensé 6 millions et demi de francs en secours mutuels (*Bulletin de l'Office du travail*, mars 1904, p. 34 et suiv.).

En dehors de la Fédération, on trouve encore des unions puissantes d'employés de chemins de fer et de tramways, d'ouvriers du bâtiment, de mineurs. Le fameux Ordre des Chevaliers du travail, qui n'est pas, à vrai dire, une fédération de véritables syndicats professionnels, ne compte plus que 150 000 à 200 000 membres en 1902. Le total des ouvriers syndiqués aux États-Unis doit donc approcher de 2 millions.

Quant aux Unions chrétiennes d'employés de chemins de fer, dont les congrès rassemblent les représentants de 170 associations, comptant 43 000 membres et disposant d'un revenu de plus de 2 millions de francs, ce sont moins des syndicats professionnels que des œuvres de patronage, dirigées et largement subventionnées par les compagnies. Elles tendent à améliorer la condition matérielle des agents par divers services (dortoirs, restaurants, bains, etc.), et à développer leur instruction professionnelle (Sautter, *Les Unions d'employés de chemins de fer aux États-Unis*, Musée social, Mémoires et documents, juin 1902).

Du côté patronal, nombreuses sont les associations qui se sont formées pour résister aux prétentions des unions ouvrières ou pour conclure avec elles des contrats collectifs. Telle est la National Founders Association, fondée en 1898 qui se compose de 400 à 500 maîtres de forges et usiniers; la National Metal Trades Association, qui comprend 800 industriels occupant près de 100 000 ouvriers. On trouve des associations semblables

dans la typographie, la fabrication des appareils de chauffage, la construction maritime, la confection des vêtements, etc. C'est dans ces industries que s'établit le régime du contrat collectif; toutefois, il a été écarté, au moins pour un temps, par les deux grandes associations patronales citées précédemment (Willoughby, *Les associations patronales pour les relations avec le travail aux États-Unis*, Musée social, Mémoires, sept. 1905).

BELGIQUE

(Varlez, *Quelques pages d'histoire syndicale belge*, Musée social, Mémoires et documents, mars 1902, et Annales, déc. 1906.

D'après M. Varlez, il y aurait environ 148 000 ouvriers syndiqués en 1905, soit 20 p. 100 des ouvriers d'industrie travaillant en dehors de leur domicile. Dans ce chiffre, les membres des syndicats socialistes figurent pour 94 000; ceux des syndicats catholiques pour 18 000; ceux des syndicats libéraux et neutres pour 36 000.

En 1900, le groupe le plus considérable est la Fédération nationale des mineurs, qui comprend plusieurs syndicats et fédérations régionales, et qui compte 45 000 membres, soit environ 33 p. 100 des ouvriers de la mine. Il est assez remarquable que, parmi les mineurs et verriers du pays de Charleroi, l'Ordre américain des Chevaliers du travail compte encore des adhérents. La Fédération des métallurgistes groupe 49 syndicats, et 8 000 à 9 000 membres. — Parmi les syndicats chrétiens, le groupe le plus important est la Fédération du textile (4 000 à 5 000 membres).

Rappelons ici qu'il existe en Belgique des fédérations locales, régionales et nationales fondées par les divers partis, qui comprennent, avec les syndicats professionnels, des coopératives, des mutualités, caisses d'épargne et de retraites, cercles d'agrément et d'éducation, etc.

Bien qu'on constate, en Belgique comme ailleurs, une certaine tendance à la centralisation des organisations syndicales, cette centralisation y est encore peu avancée. La Commission syndicale du parti ouvrier n'avait l'adhésion, en 1900, que de 64 groupes avec 31 797 membres. La Ligue démocratique belge, du côté catholique, comprenait bien, en 1900, 706 associations et 115 000 membres; mais ces associations sont en grande partie des coopératives, mutualités et sociétés diverses.

AUTRICHE

(Kulemann, *Die Gewerkschaftsbewegung*. — Handwört. d. Staatswiss., 2e éd., vo *Gewerkvereine*, par le même. — Les renseignements sur le mouvement syndical dans les autres pays sont puisés aux mêmes sources. — *Bull. de l'Office du travail*, sept. 1904, p. 813.)

Il existe en Autriche des syndicats patronaux de formes diverses. Les uns sont des associations locales entre des entrepreneurs de professions

différentes; d'autres sont des unions de métier s'étendant à toute une région, comme le *Verband der Metall-und Maschinenindustriellen Niederösterreichs*, destiné à lutter contre les grèves injustes.

En 1903, les syndicats ouvriers (Berufsgewerkschaften) comprenaient 1 623 branches locales et 154 665 membres. Leurs recettes étaient de 2 942 000 couronnes, leurs fonds de réserve de 3 838 000. L'organisation syndicale la plus forte est celle des typographes (11 000 membres); elle embrasse 85 p. 100 des ouvriers de la profession; son avoir s'élève à 2 224 000 couronnes. Les métiers les mieux organisés, en dehors des typographes, sont ceux des mineurs, métallurgistes (16 600 membres), menuisiers, tailleurs, boulangers, relieurs, employés de chemins de fer (23 000 membres). Les sommes dépensées en secours représentent 45,7 p. 100 des dépenses totales

La Fédération centrale des syndicats, à Vienne, est représentée, dans l'intervalle des congrès, par la *Gewerkschaftskommission*. Il existe aussi une fédération de syndicats à Prague.

En dehors des *Gewerkschaften*, il convient de citer encore les *Gewerkschaftsvereine* (5 600 membres). Les *Bildungsvereine* remplissent aussi dans une certaine mesure l'office de syndicats professionnels. En 1903, on en comptait 443 avec 17 274 membres, et un revenu de 36 000 couronnes.

HONGRIE

Il y avait, en 1899, 126 syndicats ouvriers fournissant un rapport, avec 23 600 membres. En outre, les syndicats d'ouvriers agricoles comptaient 64 000 membres.

SUISSE

Le mouvement syndical y est encore peu développé, à cause de l'importance des industries à domicile; il est surtout peu unifié, à cause des différences de nationalité et de religion. On y rencontre de nombreux syndicats locaux qui ne sont reliés à aucune organisation centrale; puis des unions de métier, dont les plus importantes sont l'union des employés de chemins de fer (171 sections, 13 542 membres en 1899) et celle des employés d'administrations publiques (59 sections, 4 309 membres). La Fédération centrale (*Allgemeine Gewerkschaftsbund*) comptait, en 1899, 350 sections et 22 000 membres, recrutés principalement parmi les travailleurs du métal, du bois et de la pierre. — D'après l'*Abstract of foreign Labour Statistics* de *1900*, il y avait au total, en 1899, 49 034 syndiqués, répartis dans 758 syndicats locaux et groupés dans 39 unions de syndicats.

DANEMARK

En 1900, on relève 1 195 syndicats et 96 295 syndiqués. C'est une proportion considérable, puisque le nombre des salariés dans l'industrie, le commerce et les transports était à peine de 130 000 en 1890. Les organi-

sations les plus importantes se trouvent dans l'industrie du bâtiment et celle des métaux. La plupart des syndicats sont organisés en unions de métier. En outre, on a fondé en 1898, à la suite d'un congrès ouvrier, la Fédération générale des syndicats danois, que les patrons ont essayé vainement de briser par un *lockout* général en 1899. Cette Fédération comprenait, en 1900, 1 086 syndicats et 81 269 membres.

HOLLANDE

En 1894, le nombre des associations ouvrières était de 711, et celui de leurs membres de 126 669; mais ces associations n'ont pas toutes le caractère d'unions professionnelles. Les syndicats les plus florissants sont ceux des diamantaires et des typographes. Le Secrétariat national des travailleurs est une organisation centrale à laquelle adhéraient, en 1898, 40 syndicats ayant un personnel de 13 000 membres.

ITALIE

Il n'existe pas de statistique syndicale. Les syndicats les plus importants se trouvent chez les ouvriers typographes, les ouvriers métallurgistes et les travailleurs des chemins de fer. Dans les grandes villes, il existe des Bourses du travail (*Camere del lavoro*), qui réunissent plusieurs milliers de syndiqués. — En 1902, les représentants de 26 fédérations nationales comptant 480 000 travailleurs, et le Comité central des Bourses du travail, ont décidé la création d'un secrétariat central des Bourses du travail et des fédérations de résistance.

ESPAGNE

Une organisation centrale, l'*Union general de Trabajadores*, fondée en 1889, compte, en 1903, 267 sections et 43 535 adhérents (*Mouvement socialiste*, 1er février 1903, p. 262).

SUÈDE

En 1903, il existait 1 339 syndicats ouvriers avec 83 600 membres, soit environ 25 p. 100 des ouvriers de grande industrie. La Fédération centrale, à Stockholm (1898) groupe 26 fédérations nationales, 874 syndicats et 47 000 membres (*Bull. de l'Office du travail*, déc. 1904, p. 1 099).

NORVÈGE

En 1898, il existait environ 270 syndicats ouvriers avec 24 000 membres. Les syndicats sont groupés en unions de métier, et en unions locales de professions différentes. En 1899, s'est créée la Fédération nationale des syndicats.

AUSTRALIE

On estime que les trois quarts des ouvriers y sont organisés. Les principales unions se trouvent chez les mineurs et les tondeurs de moutons. Les syndicats d'une même ville se réunissent pour former des organisations vivaces, les *Trades-Hall*, analogues à nos Bourses du travail et aux *Trades-Councils* anglais.

2° Les conflits industriels.

ANGLETERRE

(*Annual Abstract of Labour Statistics of the Un. Kingd. 1893-94*, p. 59, *1902-04*, p. 95, et *Annual Reports on Strikes and Lockouts.*)

Les conflits industriels de 1888 à 1905.

		Grèves et lockouts.	Grévistes et chômeurs forcés.	Journées de chômage.
	1888	517	119 273	?
	1889	1 211	359 897	?
	1890	1 040	393 245	7 317 469
	1891	906	267 460	6 809 371
	1892	700	356 799	17 248 376
	1893	782	636 386	31 205 062
	1894	929	325 248	9 529 010
	1895	745	263 123	5 724 670
	1896	926	198 190	3 746 368
	1897	864	230 267	10 345 523
	1898	711	253 907	15 289 478
	1899	719	180 217	2 516 416
	1900	648	188 538	3 152 694
	1901	624	175 165	3 930 841
	1902	442	256 637	3 479 255
	1903	387	116 901	2 338 668
	1904	334	83 922	1 416 265
	1905	358	93 503	2 470 189
Moyennes annuelles.	1891-95	812	369 803	14 032 298
	1896-1900	773	210 224	7 010 096
	1901-05	429	145 233	2 727 043

FRANCE

(Min^re du Commerce, *Statistique des grèves*, etc., publiée annuellement depuis 1890, Impr. Nat., in-8. — *Annuaire statistique de la France pour 1905*, p. 32*, Impr. Nat., 1906.)

Les grèves de 1890 à 1905.

		Grèves.	Grévistes et chômeurs forcés.	Journées de chômage.
	1890	313	118 941	1 340 000
	1891	267	108 944	1 717 200
	1892	261	48 538	917 690
	1893	634	170 123	3 174 000
	1894	391	54 576	1 062 480
	1895	405	45 801	617 469
	1896	476	49 851	644 168
	1897	356	68 875	780 944
	1898	368	82 065	1 216 306
	1899	740	176 826	3 550 734
	1900	902	222 714	3 760 577
	1901	523	111 414	1 862 050
	1902	512	212 704	4 675 081
	1903	567	123 151	2 441 944
	1904	1 026	271 097	3 934 884
	1905	830	177 666	2 746 684
Moyennes annuelles.	1891-95	392	85 596	1 497 768
	1896-1900	568	120 066	1 990 546
	1901-05	692	179 206	3 132 125

BELGIQUE

(*Bull. de l'Office du travail*, 1903, p. 660, et *Revue du travail*, annuelle.)

Les grèves de 1896 à 1906.

	Grèves.	Grévistes et chômeurs forcés.
1896	139	23 204
1897	130	35 958
1898	91	13 101
1899	104	57 931
1900	146	32 443
1901	?	?
1902	77	14 916
1903	76	10 359
1904	87	27 307
1905	144?	119 432?
1906	220	38 326

ALLEMAGNE

(*Bull. de l'Office du travail*, déc. 1906, p. 1243 et s.)

Les conflits industriels de 1899 à 1905.

	Grèves.	Grévistes et chômeurs forcés.	Journées de chômage.	Lockouts.	Ouvriers renvoyés.
1899	1 288	109 460	3 265 881	28	7 026
1900	1 433	131 810	3 188 654	38	9 085
1901	1 056	62 682	2 311 573	38	5 414
1902	1 060	60 184	1 326 833	51	10 305
1903	1 374	99 414	2 815 491	96	35 273
1904	1 870	120 268	2 622 998	132	23 760
1905	2 403	420 160	?	263	118 665

ANNEXE VIII

EXPLOITATIONS DES MUNICIPALITÉS

ANGLETERRE

Situation financière des entreprises municipales en 1898.

(*Report on Municipal Trading*, p. 377, Londres, Eyre and Spottiswood, 1900. — Chiffres en livres sterling.)

	Capital total, y compris le capital emprunté.	Capital emprunté.	Remboursements sur le capital emprunté.	Revenu annuel moyen des 5 dernières années.	Dépenses annuelles moyennes	Profit net moyen.	Sommes annuellement payées en moyenne pour le principal et l'intérêt.	Réserve annuelle moyenne pour dépréciation.
	—	—	—	—	—	—	—	—
Eaux	48 434 890	46 546 391	5 140 486	2 644 937	902 612	1 744 361	1 699 322	15 211
Gaz	20 175 764	19 254 350	3 457 329	4 517 126	3 336 918	1 180 208	772 535	37 333
Tramways	3 213 654	2 689 384	499 377	435 942	302 670	133 392	90 707	8 488
Lumière électrique	3 416 711	3 108 533	108 848	304 499	168 755	137 320	126 659	3 747
Habitations ouvrières	718 634	633 475	56 711	12 514	3 842	8 672	21 837	

Situation financière des entreprises des « municipal boroughs » d'Angleterre et Galles en 1902 (d'après le rapport à la Chambre des Communes de sir Henry Fowler; *The municipal Yearbook for 1904*, éd. par Rob. Donald, p. 470, Londres, Lloyd, 1904, in-8. — Chiffres en livres sterling.)

	Eaux.	Gaz.	Électricité.	Tramways.	Habitations ouvrières.
	—	—	—	—	—
Nombre d'entreprises	193	97	102	45	24
Capital total	56 943 016	24 028 116	12 508 997	9 711 153	1 253 592
— emprunté	56 167 879	22 757 422	11 764 723	9 443 741	1 204 375
Reste dû après remboursement	49 555 717	18 497 587	11 192 779	8 572 924	1 090 340
Recettes totales [1], [2]	3 185 965	5 833 360	1 136 455	1 483 317	156 897
Dépenses d'exploitation [2]	1 154 209	4 465 625	662 559	1 000 911	138 665
Excédent de recettes [2]	2 032 755	1 367 735	473 896	482 405	18 223
Service de la dette, principal [2]	395 198	281 366	204 737	155 704	39 170
— intérêts [2]	1 520 164	611 572	260 896	177 077	42 841
Réserve annuelle pour dépréciation [2]	27 266	79 972	19 970	50 507	—
Dépenses totales [2]	3 096 837	5 438 535	1 148 162	1 383 999	220 681
Résultat net des entreprises [2]	+ 90 128	+ 394 825	— 11 707	+ 99 318	— 26 978

1. Y compris la valeur des produits affectés à des services publics.
2. Moyennes annuelles calculées sur les quatre années 1898-1902.

Entreprises d'eau dans le Royaume-Uni en 1901

(*Municipal Yearbook 1904*, p. 308 et s. — Chiffres en livres sterl.)

	Municipalités.	Compagnies.
Nombre d'entreprises	1 045	251
Capital dépensé	67 998 457	40 655 700
Recettes	4 862 568	
Dépenses	2 462 684	
Profit net	2 399 884	

Résultats de l'exploitation municipale des eaux dans les principales villes en 1902-1903 (chiffres en livres sterling).

	Début de l'exploitation.	Capital dépensé.	Capital amorti.	Réserve annuelle pour amortissement.	Profit net.
Belfast	1840	1 836 225	178 581	—	—
Birmingham	1875	7 099 496	159 655	14 758	—
Bradford	1855	3 301 000	549 174	22 951	8 087
Cardiff	1879	1 221 948	111 345	9 135	—
Glasgow	1855	3 976 970	1 196 571	60 721	4 296
Huddersfield	1869	1 594 788	36 168	3 114	—
Leeds	1852	2 445 847	552 664	27 953	43 421
Liverpool	1848	5 200 711	648 123	42 000	60 744
Manchester	1847	6 521 716	1 377 832	47 308	—
Middlesbrough	1876	1 128 749	88 651	7 012	—
Nottingham	1880	1 007 881	111 770	8 754	1 569
Oldham	—	1 209 150	365 609	8 632	—
Sheffield	1888	3 018 992	127 070	10 218	26 020

Presque toutes les grandes villes ont municipalisé ce service. — Glasgow, après avoir racheté les concessions en 1855, a fait de grands travaux pour amener l'eau du lac Kathrine, et la fournit à discrétion; la ville a amorti plus du quart du capital dépensé; elle a augmenté le volume d'eau de 139 p. 100, diminué le tarif de plus des deux tiers, et déchargé de la taxe la population pauvre. — Birmingham, sur une dépense de plus de 7 millions de livres, n'a presque rien amorti; ses recettes ne suffisent même pas au service des intérêts du capital emprunté; mais sa mortalité est tombée de 29 à 22 p. 1000. Quant à la ville de Londres, longtemps exploitée par 8 compagnies dans les conditions les plus défectueuses, elle a été enfin autorisée à racheter les concessions, et elle a pu, en 1904, remplacer les compagnies par le Metropolitan Water Board moyennant une indemnité de £ 42 287 271.

Entreprises de gaz dans le Royaume-Uni en 1903

(d'après le rapport du Board of Trade, *Municipal Yearbook 1904*, p. 318 et s.).

	Municipalités.	Compagnies.
Nombres d'entreprises	256	454
Capital dépensé (en livres)	35 738 023	77 129 037
Recettes (en livres)	9 554 984	17 205 092
Dépenses (en livres)	7 215 502	13 167 186
Rapport de la dépense au revenu	75,51 p. 100	76,53 p. 100
Profit net (en livres)	2 339 482	4 037 906
Revenu du capital	6 1/2 p. 100	5 1/4 p. 100
Gaz vendu (en pieds)	55 776 262	91 956 324
Longueur des conduites (en milles)	11 632	17 512
Consommateurs	1 970 738	2 197 987
Prix moyen approximatif par 1 000 pieds	2 sh. 8 d.	2 sh. 11 d.

Quoique les entreprises des compagnies soient plus nombreuses et plus importantes au point de vue du capital dépensé, des recettes et des dépenses, de la quantité du gaz vendu, il est assez remarquable que les entreprises des municipalités intéressent un nombre de consommateurs presque aussi considérable. Les grandes villes exploitent elles-mêmes leur gaz, sauf de rares exceptions, dont les principales sont Londres, Liverpool et Sheffield.

Résultats de l'exploitation municipale du gaz dans les villes principales en 1902-1903 (chiffres en livres sterling.)

	Début de l'exploitation.	Capital dépensé.	Capital amorti.	Profit net, après paiement de l'intérêt et de l'amortissement.	Prix des 1 000 pieds.	Amortissement et réserve annuelle.
	—	—	—	—	—	—
Birmingham..	1875	2 558 958	679 927	56 920	2 sh./6 d.	35 187
Bradford.....	1871	1 081 318	223 661	5 123	2/6	16 233
Glasgow.....	1869	2 087 233	463 895	48 104	2/4	17 198
Leeds.....	1870	1 747 842	395 862	11 018	2/3	24 260
Leicester.....	1878	1 054 971	142 958	26 018	2/4	14 986
Manchester...	1843	2 360 252	1 232 389	133 479	2/6 et 2/9	45 371
Nottingham...	1874	1 159 371	173 012	36 338	2/8 à 2/2	5 934

Entreprises d'éclairage électrique dans le Royaume-Uni en 1902-1903 (*Municipal Yearbook 1904*, p. 355 et s.).

	Municipalités.	Compagnies.
	—	—
Entreprises en exploitation ou en cours de construction.	323	145
Capital déjà investi (en livres).....	30 000 000	26 000 000

Résultats de l'exploitation municipale d'éclairage électrique dans les villes principales en 1902-1903 (chiffres en livres sterling).

	Début de l'exploitation.	Capital dépensé.	Nombre des consommateurs.	Charge annuelle du remboursement.	Profit net après paiement des intérêts et de l'amortissement.	Réserve annuelle pour dépréciation.
	—	—	—	—	—	—
Birmingham....	1891	588 323	2 135	7 002	6 788	6 788
Edimbourg.....	1895	800 710	6 086	27 432	14 532	14 532
Glasgow.....	1892	1 041 746	7 013	11 771	15 464	29 360
Leeds.....	1893	671 412	3 202	12 872	1 383	néant
Liverpool.....	1883	1 336 709	4 474	27 726	33 415	11 386
Manchester.....	1893	1 713 627	4 541	32 977	8 315	8 315
Sheffield.....	1894	616 994	2 100	6 061	6 534	néant

Entreprises de tramways dans le Royaume-Uni en 1902-1903 (d'après le rapport du Board of Trade, *Municipal Yearbook 1904*, p. 327 et s.).

	Municipalités.	Compagnies.
	—	—
Entreprises possédées.....	142	154
Capital total dépensé (en livres).....	24 465 484	17 191 113
Lignes ouvertes (en milles).....	1 067	704
Coût par mille (en livres).....	22 912	24 402
Entreprises exploitées.....	86	108
Capital dépensé (en livres).....	20 647 419	20 129 453
Voies exécutées (en milles).....	890	874
Recettes (en livres).....	4 422 503	3 667 539

	Municipalités	Compagnies
Dépenses (en livres)	2 811 608	2 699 651
Rapport de la dépense au revenu	63,57 p. 100	73,61 p. 100
Profit net (en livres)	1 610 895	967 888
Revenu du capital	7 3/4 p. 100	4 3/4 p. 100
Distance parcourue (en milles)	97 039 780	81 644 500
Revenu net par mille de voie ferrée (en livres).	1 810	1 108
Passagers transportés	1 008 888 420	673 060 235

Les progrès de la municipalisation sont très rapides dans ces dernières années; toutes les grandes villes ont complètement municipalisé leurs tramways ou sont sur le point de le faire. Les municipalités possèdent généralement des usines pour la lumière électrique, et appliquent l'électricité à la traction.

Résultats de l'exploitation municipale des tramways dans les villes principales en 1902-1903.

	Début de l'exploitation.	Lignes exploitées (en milles).	Capital dépensé (en livres).	Passagers transportés (milliers).	Charge annuelle du remboursemt (en livres).	Profit net (en livres).	Réserve annuelle pour dépréciation (en livres).
Bradford	1898	42,41	739 618	43 000	—	—	—
Cardiff	1902	11,43	601 487	17 719	—	—	—
Londres	1897	39,56	1 504 464	109 615	—	— 2 250	—
Glasgow	1894	65,34	2 129 512	177 179	43 294	+ 242 832	210 832
Leeds	1897	41,75	1 039 651	57 239	14 387	+ 76 101	14 101
Liverpool	1898	55,00	1 832 977	109 335	50 307	+ 75 497	50 331
Manchester	1901	75,00	1 200 873	66 849	1 993	+ 69 551	39 551
Newcastle on Tyne.	1901	19,68	902 271	33 474	21 125	+ 12 101	3 250
Nottingham	1901	15,57	534 387	24 552	8 498	+ 30 852	12 984
Portsmouth	1901	14,50	620 238	16 355	14 788	+ 13 065	néant
Sheffield	1899	33,00	885 481	54 946	16 125	+ 28 168	30 000

Glasgow a substitué en partie la traction électrique à la traction animale, transformé le matériel, amélioré la situation du personnel, et réduit la taxe moyenne par mille de près d'un tiers. Elle consacre la presque totalité de ses excédents de recettes considérables à la constitution de réserves en vue de la dépréciation. A Liverpool, depuis que la municipalité exploite, le nombre des passagers a augmenté de 194 p. 100, la longueur des lignes de 95 p. 100 et les recettes de 80 p. 100; sur le profit net de £ 75 000, la ville met en réserve pour dépréciation une somme de £ 50 000, en dehors d'une pareille somme déduite des recettes brutes pour l'amortissement. Londres, sur un réseau total de 115 milles, en possède 88; elle afferme le réseau du nord (48 milles), moyennant une redevance fixe et une part des bénéfices, et exploite le réseau du sud (40 milles); elle n'a encore établi la traction électrique que sur 16 milles; elle a amélioré la situation du personnel, abaissé les taxes sur les voies principales, et amorti au total £ 93 000. L'exercice 1902-03 s'est soldé par un léger déficit.

Habitations ouvrières. — En 1901, 61 villes anglaises avaient construit des logements ouvriers. A Londres, à la date de 1903, le Conseil de comté avait déplacé 8 669 personnes et dépensé £ 360 924 pour l'éclaircissement des quartiers insalubres; il avait en outre dépensé £ 1 261 000 en construction de logements ouvriers, pour y loger 19 628 personnes. Il se

proposait de déplacer encore 7 886 personnes par des démolitions coûtant £ 740 500 et de construire des habitations coûtant £ 3 592 000, pour y loger encore 78 475 personnes. L'œuvre la plus remarquable du Conseil a été jusqu'ici la transformation du quartier de Bethnal-Green, jadis le plus malsain de la capitale, aujourd'hui aéré par de larges percées et pourvu de constructions neuves. Les constructions projetées ou en cours d'exécution sont situées dans la banlieue; l'œuvre la plus considérable doit être la construction de 5 779 cottages pour 42 500 personnes, qui coûteront près de 3 millions de livres, à Tottenham, à 6 milles de Londres. Liverpool, Glasgow et Birmingham ont également pratiqué de larges coupes dans les quartiers malsains et encombrés, et construit des cottages indépendants ou de grands édifices contenant plusieurs appartements (*Municipal Yearbook*, 1904, p. 385 et s.). Les loyers sont en moyenne de 2 sh. 3 d. par semaine et par chambre à Londres, 1.11 à Manchester, 1.7 à Glasgow, et 1.0 dans les maisons construites par les coopératives (Board of Trade, *British and foreign Trade and Industry*, Memoranda, statistical Tables and Charts, I, p. 218, Londres, Eyre, 1903.)

ÉTATS-UNIS

Entreprises municipales en 1899.

(Fourteenth annual Report of the Commissioner of Labour 1899, *Water, gas and electric-light plants under private and municipal ownership*, p. 12, Washington, Govern. printing Office, 1900, in-8°.)

	EAUX		GAZ		LUMIÈRE ÉLECTRIQUE	
	Privées.	Municipales.	Privées.	Municipales.	Privées.	Municipales.
	—	—	—	—	—	—
Nombre d'entreprises....	1 539	1 787	951	14	2 572	460
Capital investi (en dollars)..	267 752 468	513 852 568	330 346 274	1 918 120	265 181 920	12 902 677
Valeur du produit (en doll.).	25 665 669	45 506 130	73 446 133	487 355	56 490 652	3 531 605

Il ressort de l'analyse des tables, donnée pour chacune des trois catégories d'entreprises, que très généralement le coût de production, établi sur des bases identiques en y comprenant l'estimation de l'amortissement, des impôts et de l'intérêt du capital investi, est moins élevé dans les entreprises municipales que dans les entreprises privées; les tarifs pour la consommation des particuliers sont également inférieurs dans les premières. — Les entreprises municipales, dans les grandes villes, réalisent généralement des bénéfices; mais si l'on tient compte du loyer des terrains, des taxes qu'aurait acquittées une entreprise privée, et de l'intérêt du capital investi, il est rare que le profit ne se transforme pas en perte. La perte représente le coût de l'eau, du gaz ou de la lumière électrique consommé pour les services municipaux.

PAYS DIVERS

(*Revue municipale*, passim, principalement n^os des 27 janvier 1900, 19 et 26 janvier et 28 décembre 1901. — *Statistisches Jahrbuch deutscher Städte*, éd. par Neef, Breslau, Korn, 1904.)

Eaux. — En Allemagne, les entreprises d'eau municipales sont très nombreuses; 49 villes de plus de 50 000 âmes exploitent ce service en régie; Berlin et Hambourg en retirent un bénéfice de 2 à 2 millions et demi de marks; les petites communes elles-mêmes sont entrées dans cette voie (Hugo, *Die deutsche Städteverwaltung*, p. 185 et suiv., Stuttgart, Dietz, 1901, in-8°). — En Suisse, toutes les villes gèrent elles-mêmes ce service. — En Italie, 136 villes, parmi lesquelles Milan, Florence, Padoue, la Spezzia. — En Autriche, Vienne et Buda Pesth. — En Russie, Saint-Pétersbourg, Moscou, Kief, Nijni-Novgorod, Riga, Odessa, Varsovie, etc. — Aux États-Unis, 1 787 localités; sur 102 villes de plus de 30 000 habitants, 75 ont municipalisé le service des eaux. — Au Canada, 109 villes. — En Australie, presque toutes. — Aux Indes, Calcutta, Bombay, Madras, etc. — En Belgique, quelques communes ont formé des syndicats intercommunaux pour cette entreprise. — En France, il ressort d'une enquête de la Société de médecine publique de France, citée par M. Paul Pic (*Traité élémentaire de législation industrielle*, 2e éd., p. 473) qu'en 1892, sur 438 villes de plus de 5 000 habitants, 284 exploitaient ce service en régie.

Gaz. — En Allemagne, on compte 41 grandes villes exploitant le gaz en régie, notamment Berlin depuis 1847, Hambourg, Leipzig, Dresde, Cologne, Mayence, Breslau, Magdebourg, Nuremberg, Dusseldorf, Brême, Stettin, Chemnitz, Charlottenbourg; les seules exceptions notables sont Francfort-sur-le-Mein et Hanovre. Les villes qui tirent les bénéfices les plus importants de cette exploitation, après paiement de l'intérêt et de l'amortissement, sont Hambourg (3 337 000 mk.), Berlin (2 699 000 mk.), Dresde, 1 732 000 mk.) et Cologne (1 097 000 mk.).

En Suisse, 11 exploitations municipales : Berne (1861), Bâle (1867), Lucerne, Zurich, Genève, Lausanne, Saint-Gall, etc. — En Autriche-Hongrie, 23 exploitations municipales; parmi les grandes villes, Vienne, Prague, Trieste, Cracovie. — En Italie, 15 villes, notamment Bologne, Côme, Padoue, Venise, Pavie, la Spezzia, Asti, Pise, Livourne. — En Suède, 28 villes : Gotheborg (1852), Stockholm (1853), etc. En Norvège, Christiana (1848), Bergen. Au Danemark, Copenhague (1858). — En Hollande, Amsterdam, la Haye, Rotterdam, et toutes les villes importantes. — Aux États-Unis, 14 villes. — En Belgique, Gand, Bruxelles (1875), qui tire de cette exploitation un revenu annuel de 1 1/2 à 2 millions, intérêt et amortissement non déduits, sans compter la gratuité de l'éclairage public; Dinant, et quelques localités moins importantes. — En France, Tourcoing, Grenoble, Valence et quelques petites villes. Enfin certaines villes, comme Turin, Buda-Pesth, le Havre, ont fait des concessions à des compagnies en stipulant une part dans les produits. — (Adrien Véber, *Rapport sur l'organisation du régime du gaz à Paris*, Ch. des dép., Session extr. de 1902, Annexe n° 483, p. 164 et suiv.; *Notes à l'appui de l'organisation du service du gaz en régie directe*, Conseil municipal de Paris, 1901, n° 111. — Louis-Jaray, *Industries municipalisées*. Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale, mai et juin 1903.)

Eclairage électrique. — En Allemagne, 36 grandes villes possèdent des

usines municipales pour l'éclairage électrique, notamment Cologne, Francfort-s.-M., Nuremberg, Breslau, Dantzig, Dresde, Hambourg, Munich, Nuremberg, Dusseldorf, Hanovre; le plus fort bénéfice net est celui de Francfort (1 050 000 mk.). — En Autriche, Vienne. — En Suisse, Zurich, Genève, Lausanne, Neuchâtel, et de nombreuses localités. — En Italie, 24 villes, parmi lesquelles Florence, Côme, Padoue, la Spezzia, Parme, Vérone. — Aux États-Unis, 460 localités, notamment Chicago et 4 autres villes de plus 100 000 habitants. — En Belgique, Bruxelles (1 300 000 francs de bénéfices) et Saint-Gilles. — En France même, Grenoble; la ville de Paris possède aussi un secteur électrique.

Tramways. — En dehors de l'Angleterre, les villes qui exploitent elles mêmes leurs tramways sont encore rares. On peut citer Cologne, Francfort, Munich, Brême, Mayence, Vienne, Bâle, Berne, Lucerne, Zurich, Saint-Gall, Saint-Pétersbourg, et quelques villes d'Australie. Le système du bail, ou de la concession avec participation au produit brut ou aux bénéfices, est suivi à Berlin, Elberfeld, Milan et Turin; c'est également le système appliqué à Paris et à Boston pour l'exploitation du chemin de fer métropolitain.

Habitations ouvrières. — En Allemagne, Ulm, Dusseldorf, Fribourg, Mannheim, Göttingue, Darmstadt, Kiel, Cologne, Stuttgart, ont construit des habitations ouvrières; la municipalité de Francfort s'est associée pour cette entreprise à des sociétés privées. — En Suisse, Berne, Zurich, Neuchâtel, Genève, Lausanne, Bâle. — En Italie, Venise, avec l'aide de la caisse d'épargne, Milan, Parme; Gênes et Syracuse ont édifié un *lodging-house.* — En Belgique, les habitations ouvrières sont souvent construites par les bureaux de bienfaisance.

Divers. — En Angleterre, Glasgow et quelques autres villes exploitent un réseau téléphonique. Certaines villes ont des magasins frigorifiques pour la viande. Une douzaine de municipalités, comme S. Helens, Hyde, Liverpool, vendent du lait stérilisé, et sont parvenues ainsi à abaisser le taux de la mortalité infantile. Il en est même qui demandent à exploiter des houillières.

En Italie, les boulangeries municipales sont nombreuses; il en existe notamment à Pise, Mantoue, Crémone, Catane, Ravenne, Livourne. On y remarque aussi un moulin municipal à Palerme, et quelques boucheries et pharmacies municipales.

Caisses publiques d'assurances contre l'incendie. — (*Assekuranz Jahrbuch* d'Ehrenzweig, 26e année, Vienne, Manz, 1905, in-8°. — Paul Alglave, *Les assurances contre l'incendie par l'État, les provinces ou les villes en Allemagne*, Chevalier-Marescq, 1901, in-8°; *Les assurances contre l'incendie par l'État ou les cantons en Suisse et dans les pays scandinaves*, Chev.-Mar., 1902, in-8°; *L'assurance contre l'incendie par la province ou la ville en Autriche-Hongrie et Russie*, Chev.-Mar., 1904, in-8°.)

En Allemagne, quelques caisses publiques existent depuis le XVIIIe siècle.

Le service de l'assurance contre l'incendie est entrepris par certaines grandes villes comme Berlin, Hambourg, Breslau, ou par des syndicats de commune, par les provinces et par l'État. On compte aujourd'hui en Allemagne 52 caisses publiques, assurant contre les risques d'incendie les propriétés bâties urbaines ou rurales, quelques-unes même assurant les meubles. L'assurance est facultative ou obligatoire suivant les régions, et beaucoup de caisses publiques ont le monopole de l'assurance immobilière, même dans les localités où l'assurance est facultative. Ces caisses sont des personnes civiles, elles ont une administration distincte confiée à des comités de fonctionnaires et de délégués des assurés.

En 1903, sur un capital de 154 milliards de marks assurés contre l'incendie, les sociétés par actions assuraient 84 milliards, les mutuelles 12 milliards et demi, et les caisses publiques 56 355 millions. Sur ce chiffre, l'assurance mobilière figurait seulement pour 5 412 millions. Les caisses investies d'un monopole assuraient 33 540 millions, et les autres 22 815 millions. Dans l'ensemble, elles avaient encaissé 66 1/2 millions de primes, et payé 53 1/2 millions d'indemnités. — Les compagnies par actions assurent un capital plus considérable, mais ce chiffre se trouve grossi par les assurances à l'étranger et les réassurances. Leurs primes sont notablement plus élevées (en moyenne 2,09 p. 1000 au lieu de 1,27 p. 1000), bien qu'elles ne soient pas obligées, comme les caisses publiques, d'assurer les mauvais risques, ceux des bâtiments ruraux; mais elles ont des frais d'administration et d'intermédiaires beaucoup plus considérables, surtout en comparaison des caisses obligatoires; elles ont aussi des réassurances plus importantes, et des bénéfices à réserver aux actionnaires. Elles attirent cependant une nombreuse clientèle, grâce aux démarches de leurs agents et à l'assurance des risques mobiliers.

En Autriche, la création des premières caisses publiques d'assurances contre l'incendie remonte au début du XIXe siècle; on y compte actuellement 8 caisses provinciales, et la caisse de la ville de Prague. Sur un capital assuré de 47 103 millions de couronnes en 1903, les caisses publiques assurent 4 415 millions, les mutuelles 6 763, et les sociétés par actions 35 924 millions. Quelques-unes pratiquent, avec l'assurance contre l'incendie, l'assurance vie, accidents, grêle et mortalité du bétail. Leur caractère est facultatif. — En Russie, depuis 1864, il existe des caisses de gouvernements et de provinces; l'assurance immobilière est obligatoire dans les districts ruraux, et même dans quelques districts urbains. — La Norvège possède une caisse d'État depuis 1767, qui fut obligatoire au début; la Suède depuis 1782, le Danemark depuis 1761 et 1792, possèdent deux caisses d'État, pour les immeubles urbains et ruraux; il y a aussi une caisse municipale à Copenhague. — En Suisse, les caisses publiques cantonales (17) remontent aux premières années du XIXe siècle; elles sont la plupart obligatoires, de sorte que la prime y a le caractère d'un impôt. Deux de ces caisses assurent les risques mobiliers. — En France même, nous avons 5 caisses départementales d'assurances contre l'incendie.

ANNEXE IX

SALAIRES, COÛT DE LA VIE OUVRIÈRE ET CHÔMAGE

1° Salaires et coût de la vie.

FRANCE

(Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, 2e éd., t. I., p. 499 et s., t. II, p. 253 et s., 706 et s., Rousseau, 1904. — *Le salaire en France et dans quelques autres États*, Revue économique internationale, nov. et déc. 1905.)

Salaires des cuvriers agricoles de 1850 à 1892.

(*Statistiques agricoles de la France de 1850, 1862, 1882*, p. 395 et 397, *et 1892*, p. 419 et 420.)

	Journaliers. (Salaire journalier moyen des hommes adultes non nourris, en hiver.)	Domestiques de ferme. (Gages annuels moyens des hommes adultes.)	Servantes de ferme. (Gages annuels moyens.)
	fr.	fr.	fr.
1850	1,42		
1862	1,85	243	130
1882	2,22	307	235
1892	2,04	335	202
Hausse proportionnelle de 1850 ou 1862 à 1892.	44 p. 100	38 p. 100	55 p. 100

Salaires journaliers moyens des ouvriers d'industrie de 1840-45 à 1891-93.

(Office du travail, *Salaires et durée du travail*, Résultats généraux, t. IV, 3e partie, p. 268 et 269, Impr. Nat., 1897, 4 vol. in-8°.)

	DÉPARTEMENTS (32 catégories d'industries).		BANLIEUE DE PARIS (20 catégories d'industries).		VILLE DE PARIS	
	Ouvriers.	Ouvrières.	Ouvriers.	Ouvrières.	Ouvriers.	Ouvrières.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr
1840-45	2,07	1,02	3,50	1,55	»	»
1861-65	2,76	1,30	4	1,70	4,50	2,10
1891-93	4	2,20	5,75	3	6,40	3,15
Hausse proportionnelle de 1840-45 ou 1861-65 à 1891-93	93 p. 100	115 p. 100	64 p. 100	93 p. 100	42 p. 100	50 p. 100

L'enquête de 1840-45 a porté sur 1 200 000 ouvriers, celle de 1861-65 sur 1 500 000, et celle de 1891-93 sur 674 000 personnes dans 2 957 établissements (p. 12 et 263).

Les ouvriers à domicile ne semblent pas avoir profité d'une augmen-

tation aussi forte. Le salaire journalier moyen d'une couturière en robes non nourrie, calculé sur l'ensemble des chefs-lieux de département, s'est élevé de 1 fr. 08 en 1853, à 1 fr. 93 en 1892, soit une hausse de 77 p. 100 (p. 277).

Salaires journaliers dans les différentes industries de 1840-45 à 1891-93 (départements).

(Office du travail, *Salaires et durée du travail*, IV, p. 267 et 269.)

	SALAIRES MOYENS PAR JOUR						INDEX NUMBERS AYANT POUR BASE LES ANNÉES 1891-1893 (OUVRIERS)	
	Ouvriers.			Ouvrières.				
	1840-45	1861-65	1891-93	1840-45	1861-65	1891-93	1840-45	1861-65
	—	—	—	—	—	—	—	—
Industries extractives....	1,95	2,30	4,10	0,85	1,10	1.60	47	56
— de l'alimentation...	1,90	2,10	3,65	1,05	0,95	2,00	52	58
— chimiques.....	2,15	2,20	3,70	1,10	1,15	1,85	58	59
— du papier et du livre.	2,05	2,50	4,00	1,00	1.10	2,10	51	62
Cuirs et peaux.....	2,00	2,20	3,70	1,00	1.10	2,10	51	59
Industries textiles.....	1,90	2,05	3,45	1,00	0,95	2,10	55	59
Vêtement	»	2,25	3,60	»	1,10	1,90	»	62
Industries du bois.....	1,85	2,40	3,75	0,80	1,15	1,90	49	61
Ébénisterie.....	»	2,50	3,65	»	1,20	1,55	»	68
Travail des métaux.....	2,40	2,75	4,20	1,00	1,20	1,75	57	65
Bâtiment.....	2,00	2,05	3,60	0,85	1,10	1,15	55	57
Céramique, verrerie.....	1,90	2,15	4,00	0,90	1,05	1,95	47	53
MOYENNES.....	2,07	2,76	4,00	1,02	1,30	2,20	52	60

Le coût de la vie ouvrière de 1844-53 à 1894-1903 (dépense annuelle pour une consommation semblable). (Même document, p. 254, 281, 282, 286 et 287. Et d'après un graphique dressé par l'Office du travail pour l'Exposition de Liège, 1905.)

	FRANCE ENTIÈRE (Ouvriers consommant, avec diverses denrées, 1 000 kil. de pain, et payant un même logement 40 fr. en 1850, 100 fr. en 1893).	PARIS (Ouvriers consommant, avec diverses denrées, 800 kil. de pain, et payant un même logement 120 fr. en 1844-53, 320 fr. en 1884-93).
	—	—
1844-53.....	754 fr.	1 051 fr.
1854-63.....	—	1 222
1864-73.....	—	1 295
1874-83.....	—	1 313
1884-93.....	918	1 353
1894-1903.....	—	1 260
Hausse proportionnelle depuis 1844-53.....	21 p. 100	19,8 p. 100

La hausse des salaires et du coût de la vie au cours du XIXe siècle (en *index numbers* ayant pour base l'année 1903).

SALAIRES Années.	Index numbers.	COÛT DE LA VIE Années.	Index numbers.
—	—	—	—
1806.....	44	1804-13.....	76,5
1824-33.....	44	1814-23.....	82,9
1840-45.....	50	1824-33.....	87,8
1853.....	55	1834-43.....	88,6
1870.....	70	1844-53.....	83,4
1873.....	74	1854-63.....	97
1880.....	90	1864-73.....	103
1892.....	94	1874-83.....	108,2
1896.....	95	1884-93.....	104,2
1901.....	100	1894-1903.....	100
Hausse proportionnelle depuis le début du XIXe siècle.....	127 p. 100		30 p. 100

Valeurs à l'importation estimées par la commission des valeurs en douane en 1857-60, 1896-1900 et 1901-04.

(*Annuaire statistique de la France 1905*, p. 71*-74*, Impr. nat., 1906.)

	Unité.	PRIX A L'UNITE (EN FRANCS)				INDEX NUMBERS AYANT POUR BASE LA PERIODE 1896-1900	
		1857-60	1891-95	1896-1900	1901-04	1857-60	1901-04
		—	—	—	—	—	—
Farine de blé.....	Quintal	37,00		33,05	32,05	111,9	98,3
Pommes de terre..	Kilo	0,08		0,06	0,095	133,3	158,3
Riz.....	Id.	0,35		0,24	0,22	145,4	91,6
Bœufs.....	Tête	406.00	463,00	0,62	0,61	87,6	103,2
Moutons.....	Id.	35,00	42,0	0,72	0,80	83,3	111,1
Porcs.....	Id.	91,00	112,00	0,90	0,96	81,2	106,6
Beurre.....	Kilo	2,65		2,90	2,95	91,3	101,7
Sucre raffiné.....	Id.	0,80		0,32	0,27	250,0	84,3
Café.....	Id.	1,41		1,45	1,04	97,2	71,7
Cacao.....	Id.	1,60		1,70	1,74	94,1	102,3
Fromage.....	Id.	1,50		1,36	1,48	110,3	108,8
Houille.....	Quintal	1,83		2,01	1,99	91,0	99,0
Huile d'olive.....	Kilo	1,28		0,57	0,89	224,5	156,1
Pétrole brut.....	Id.	0,54		0,11	0,11	490,9	100

(Les prix au kilo et les index numbers sur la base 1891-95 sont indiqués pour Bœufs, Moutons, Porcs.)

ANGLETERRE

Variations des salaires dans diverses professions de 1878 à 1902.
(en *index numbers* ayant pour base l'année 1900).

(Board of Trade, *British & foreign Trade & Industry*, Memoranda, statistical Tables and Charts, I, p. 260, Eyre, 1903).

	Moyenne générale.	Bâtiment.	Mines.	Constructions mécaniques.	Industries textiles.	Agriculture.
	—	—	—	—	—	—
1878-82.....	84,54	86,44	63,34	88,65	91,74	92,55
1883-87.....	84,04	84,45	63,99	89,99	91,33	90,45
1888-92.....	88,67	86,67	78,37	92,46	95,29	90,56
1893-97.....	89,61	92,22	74,72	94,65	94,97	91,70
1898-1902.....	96,92	99,33	88,72	99,86	98,64	98,04
1900.....	100,00					
1901.....	98,98					
1902.....	97,70					

Hausse proportionnelle de 1878-82 à 1898-1902 : 14,6 p. 100.

Variations dans le coût de la vie ouvrière à Londres et dans les grandes villes de 1878 à 1903 (en *index numbers* ayant pour base l'année 1900).

(*British & foreign Trade & Industry*, Memoranda, etc., II, p. 31-33, Eyre, 1904.)

	Moyenne générale[1].	Nourriture.	Loyer[2].	Habillement.	Chauffage, éclairage.
	—	—	—	—	—
1878-82.....	120,5	139,7	86,6	108,5	77,3
1883-87.....	108,2	119,8	90,1	102,9	74,1
1888-92.....	100,9	107,4	89,9	101,2	76,5
1893-97.....	95,5	97,3	96,3	98,8	74,8
1898-1902.....	99,7	101,8	100,0	98,7	86,0
1900.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1901.....	102,4	105,1	100,7	100,6	90,2
1902.....	100,7	102,6	101,5	99,9	87,2
1903.....	101,4	104,3	102,2	99,7	82,5

Baisse proporlionnel de 1878-82 à 1898-1902 : 17,3 p. 100.

1. Coefficients : nourriture 7, loyer 2, habillement 2, chauffage, éclairage 1.
2. Chiffres obtenus par interpolation sur les données des années 1880, 1885, 1890, 1895 et 1900.

Variations des prix au détail des principaux objets de consommation ouvrière à Londres, de 1878 à 1903 (en *index numbers* ayant pour base l'année 1900).

(*British & foreign Trade & Industry*, Memoranda, etc., II, p. 71, 73 et 75.)

	Pain.	Pommes de terre.	Bœuf.	Mouton.	Porc.	Beurre.	Thé.	Sucre.	Pétrole.	Gaz.	Houille.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1877-81..	133,5	192,2	141,9	151,6	106,8	89,1	120,0	170,0	141,3	123,0	66,5
1901-03..	102,0	104,6	103,2	104,0	108,1	98,9	100,0	108,0	89,6	98,7	84,8

Moyenne générale pour les denrées alimentaires.

1877-81	141,8	1900	100,0
1882-86	126,9	1901	105,1
1887-91	106,6	1902	102,6
1892-96	99,6	1903	104,3
1897-1901	100,8		

ÉTATS-UNIS

(*Twelfth Census of the U. S. 1900*, t. VII (Manufactures), p. CXI et suiv.).

Total des établissements, des salariés et des salaires dans l'industrie, en 1890 et en 1900.

	Nombre d'établissements.	EMPLOYÉS Nombre.	EMPLOYÉS Salaires (en dollars).	OUVRIERS Nombre.	OUVRIERS Salaires (en dollars).
	—	—	—	—	—
1890	355 415	461 009	391 988 208	4 251 613	1 891 228 321
1900	512 254	396 759	403 711 233	5 308 406	2 322 333 877
Augmentation ou diminution proportionnelle..	+44,1 p. 100	—13,9 p. 100	+3 p. 100	+24,9 p. 100	+22,8 p. 100

Salaires annuels moyens dans l'industrie, en 1890 et 1900 (en dollars).

	Salariés en général.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
	—	—	—	—
1890	444,83	498,71	267,97	137,53
1900	437,96	490,90	273,03	152,22

Depuis le Census de 1900, le Bureau of Labor a publié les résultats d'une vaste enquête qu'il a entreprise sur les salaires et le coût de la vie aux États-Unis depuis 1890. Il en ressort que la moyenne des salaires par heure, dans 42 industries comprenant 349 occupations (salaires étudiés dans 4121 établissements occupant 314 000 salariés), après être restée à peu près stationnaire de 1890 à 1897, s'est élevée ensuite d'une façon continue, de sorte qu'en 1905 la hausse était de 18,9 p. 100 relativement à la moyenne des salaires pendant la période 1890-1899. Mais le prix au détail des denrées alimentaires a subi en même temps une certaine hausse, qui est de 12,4 p. 100 en 1905 relativement à la moyenne des prix dans la même période. Et comme les heures de travail ont légèrement diminué, la hausse du salaire hebdomadaire n'est que de 14 p. 100, représentant une augmentation dans la puissance d'achat de 1,4 p. 100 seulement (*Bulletin of the Bureau of Labor*, juil. 1906, p. 5 et 20 et graphique. — V. aussi juil. 1904, p. 723, et juil. 1905, p. 17, 18 et graphique). — En 1906, la hausse des prix relativement à la même moyenne des prix

de 1890-1899 est de 12,6 p. 100 pour l'alimentation, 20,0 p. 100 pour l'habillement, et 29,5 p. 100 pour le chauffage et éclairage (*Bull. of the Bur. of Lab.*, mars 1907, p. 248).

Salaires moyens des ouvriers agricoles non nourris, de 1890 à 1902 (en dollars).

(*Bull. of the Bur. of Lab.*, juil. 1904, p. 712, note, d'après le *Bulletin of the Department of Agriculture.*)

	Par mois.	Par jour ordinaire.	Par jour de moisson.
1890	18,33	0,92	1,30
1892	18,60	0,92	1,30
1893	19,10	0,89	1,24
1894	17,74	0,81	1,13
1895	17,69	0,81	1,14
1898	19,38	0,96	1,30
1899	20,23	1,01	1,37
1902	22,14	1,13	1,53

BELGIQUE

(Waxweiler, *Heures de travail et salaires dans l'industrie belge*, Revue d'économie politique, juillet 1902, p. 603 et s.; d'après l'enquête publique de 1896 sur les salaires, *Recensement général des industries et des métiers 1896*, t. XVIII, p. 265 et suiv.)

De la comparaison des enquêtes de 1846 et 1896, il ressort que pour les hommes adultes, en 1846, 78,77 p. 100 des salariés avaient des salaires journaliers de 0 fr. 50 à 2 francs, tandis qu'en 1896, 78,32 p. 100 d'entre eux ont des salaires de 2 francs à 4 fr. 50; les salaires des hommes ont donc doublé en cinquante ans. Le mouvement a été surtout favorable aux ouvriers recevant de bas salaires; la proportion des ouvriers adultes recevant des salaires inférieurs à 1 fr. 50, qui était de 54,33 p. 100 en 1846, n'est plus que de 5 p. 100 en 1896. — Pour les femmes, les salaires ont un peu plus que doublé d'une époque à l'autre.

PAYS DIVERS

Mouvements comparés des salaires en France, en Angleterre et aux États-Unis, de 1840 à 1891.

(Bowley, *Comparison of the changes in wages in France, the United States and the United Kindgom, from 1840 to 1891*, The Economic Journal, 1898, t. VIII, p. 474). — Salaires en argent, exprimés en *index numbers* sur la base de l'année 1891 (Pour la France, les salaires agricoles n'entrent pas en ligne de compte).

	Royaume-Uni.	France.	États-Unis.
1840	61	52	49
1850	61	52	54
1860	73	65	59
1866	81	70	66

	Royaume-Uni.	France.	États-Unis.
	—	—	—
1870	83	75	81
1874	97	80	87
1877	94	83	80
1880	89	86	85
1883	92	91	95
1886	90	90	92
1891	100	100	100
Hausse proport. de 1840 à 1891	64 p. 100	92 p. 100	104 p. 100

M. Bowley essaie ensuite de calculer la hausse du salaire réel, c'est-à-dire la hausse du pouvoir d'achat des salaires en argent, en tenant compte du coût de la vie aux différentes époques. Mais le pouvoir d'achat de la monnaie, dans ces calculs, est généralement apprécié d'après les prix en gros des marchandises, sans tenir compte des prix du détail ni des loyers.

Mouvements comparés en France, en Angleterre et aux États-Unis, de 1844-53 à 1884-93, du salaire nominal et du salaire réel (exprimés en *index numbers* sur la base de l'année 1891).

	ROYAUME-UNI		FRANCE		ÉTATS-UNIS	
	Nominal.	Réel.	Nominal.	Réel.	Nominal.	Réel.
	—	—	—	—	—	—
1844-53	61	53	52	55	53	54
1854-63	73	51	65	61	58	53
1864-73	82	59	73	67	72	57
1874-83	93	82	86	78	86	75
1884-93	95	97	95	94	95	95
1891	100	100	100	100	100	100
Hausse proport. de 1844-53 à 1884-93	64 p. 100	88 p. 100	92 p. 100	81 p. 100	88 p. 100	85 p. 100

D'après ces chiffres, l'accroissement du salaire réel, c'est-à-dire de la somme des denrées et marchandises que l'ouvrier peut se procurer avec son salaire, serait un peu moindre que la hausse du salaire en argent aux États-Unis, et surtout en France; la vie est devenue plus coûteuse dans ces deux pays entre le milieu et la fin du XIXe siècle. Au contraire, la hausse du salaire réel serait beaucoup plus forte que celle du salaire nominal en Angleterre, parce que le prix de la vie y a diminué.

En somme, l'amélioration de la condition matérielle des classes ouvrières aurait suivi une progression sensiblement égale dans les trois pays depuis le milieu du XIXe siècle jusqu'à la fin, eu égard aux points de départ et toutes proportions gardées; cette amélioration se chiffrerait par une hausse de 80 à 90 p. 100.

Budgets annuels de familles ouvrières dans divers pays en 1889-1891 (en dollars) (familles normales avec 5 enfants au plus, en dessous de 14 ans).

(Sixth and Seventh annual Report of the Commissioner of Labor, 1890 et 1891, *Cost of production*, *Iron*, *Steel*, etc., 3 vol., Wash., Gov. Print. Office; Seventh Report 1891, vol. II, p. 1930, 1931, 1945-47, 2001-07 et 2013.)

Industries.	États-Unis Familles.	Recettes.	Dépenses.	Angleterre Familles.	Recettes.	Dépenses.	Allemagne Familles.	Recettes.	Dépenses.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fonte	275	522,87	490,87	46	393,78	379,90	—	—	—
Fer en barres.	269	630,92	572,56	68	440,43	415,21	10	231,07	243,87
Acier	85	549,44	481,18	79	477,00	445,40	5	272,37	285,77
Houille	152	410,79	435,16	83	382,41	362,80	—	—	—
Coke	83	472,80	407,93	8	322,78	314,14	—	—	—
Minerai de fer.	41	317,15	320,59	—	—	—	3	301,89	291,97
Coton.....	639	496,45	478,42	100	451,01	421,67	15	237,43	216,27
Laine.....	446	510,06	486,01	50	367,12	359,76	12	263,40	249,38
Verre	572	755,81	703,61	21	423,40	397,12	—	—	—

	France			Belgique			Suisse		
Fonte	—	—	—	3	209,41	234,75	—	—	—
Fer en barres.	7	352,55	353,95	26	245,85	268,03	—	—	—
Houille.....	—	—	—	3	337,14	319,34	—	—	—
Coton.....	63	322,71	298,50	—	—	—	14	270,81	284,62
Laine	80	289,62	271,24	—	—	—	—	—	—
Verre	—	—	—	7	423,36	386,11	—	—	—

Pourcentage des dépenses.

	États-Unis 1891	1901	Angleterre.	Allemagne.	France.	Belgique.	Suisse.
	—	—	—	—	—	—	—
Nourriture	41,05	42,54	48,81	49,32	48,67	46,80	52,57
Loyer	15,05	14,53	11,77	8,93	10,55	9,59	9,06
Habillement	15,31	14,04	14,62	16,84	14,82	20,31	14,34
Chauffage, éclairage ...	5,91	5,25	6,43	5,46	6,58	5,70	8,35
Autres dépenses.....	22,68	23,64	18,37	19,15	19,38	17,60	15,68
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Salaires comparés dans 15 métiers qualifiés en Angleterre, Allemagne, France et aux États-Unis, pendant la période 1895-1902. (Maçons, charpentiers, plombiers, plâtriers, peintres, tourneurs, ajusteurs, serruriers, modeleurs, mouleurs en cuivre, typographes, lithographes, ébénistes, tapissiers, tonneliers.)

(*Brit. & for. Trade & Industry*, Memoranda, etc., I, p. 289, 292.)

		Angleterre.	Et.-Unis.	Allemagne.	France.
		—	—	—	—
Nombre des cas observés		470	141	184	248
Salaires moyens par semaine.....	Capitales.....	42 s. 0 d.	75 s. 0 d.	24 s. 0 d.	36 s. 0 d.
	Autres villes.	36 0	69 4	22 6	22 10
Index numbers en prenant pour base les salaires de l'Angleterre.....	Capitales.....	100	179	57	86
	Autres villes.	100	193	63	63

Hausse des salaires dans certains métiers en Angleterre, France, Belgique et aux États-Unis de 1870 à 1896.

(*Bull. of the Dep. of Lab.*, Wash., 1898, p. 669).

États-Unis (12 villes, 255 cas observés dans 25 métiers ; évaluation en or)..... 11,5 p. 100
Angleterre (Londres, Manchester, Glasgow, 27 cas)..... 14,6 —
France (Paris, 21 cas)..... 25,5 —
Belgique (Liège, 11 cas) ..... 11,3 —

1. Moyenne, dans les principales industries, sur 2 567 familles ayant un revenu de 827, 49 et une dépense de 768,54 dollars. (*Bull. of the Bur. of Lab.*, juill. 1901, p. 705, 706.

Hausse des salaires dans certains métiers en Allemagne, Belgique, Italie, Autriche, Suède et aux États-Unis pendant le XIXe siècle.

(*Brit. & for. Trade & Industry,* Memoranda, etc., I, p. 271-284).

		Année de base.	Année ou période observée.	Index number des salaires à cette époque.
Allemagne.	Bûcherons en Prusse	1900	1850-59	52,0
	Ouvriers du bâtiment à Berlin	»	1859	55,0
	Ouvriers de l'usine Krupp	»	1853-58	35,0
	Bâtiment, mines, metallurgie, industries textiles, industries chimiques (statistique des assurances impériales)	»	1886	81,4
Belgique ..	Mines de houille	»	1845-49	35,0
	Ouvriers du fer	»	1854-58	81,0
	— du zinc	»	» »	60,0
Italie.....	Fabriques de textiles et métallurgie	1898	1862-66	59,0
	Mines de Sicile, Romagne et Sardaigne.	»	» »	64,0
Autriche ..	Mines de Bohême	1900	1876-78	65,0
	Ouvriers non qualifiés dans 15 villes principales	1891-95	1839-47	40,38
Suède	Ouvriers agricoles	1900	1865-69	51,0
Etats-Unis.	Ensemble des industries	»	1840-44	52,4
	Bâtiment	»	» »	48,3
	Métallurgie	»	» »	57,0
	Industries de la pierre	»	» »	50,0
	Industrie du coton	»	» »	46,7
	Ouvriers agricoles	1890	1866	146,6

2° Chômage.

On observera que les statistiques du chômage ne rendent pas compte de la diminution des jours et des heures de travail pour les ouvriers occupés. Les statistiques fournies par les syndicats ouvriers ne tiennent pas compte des chômeurs qui, quoique membres du syndicat, n'ont pas droit au secours pour une raison ou une autre. Le pourcentage des chômeurs dans les syndicats ouvriers est inférieur au pourcentage général, parce que les syndicats qui distribuent des secours de chômage comprennent en général les salariés les plus qualifiés; en revanche, ils ne comprennent pas les ouvriers agricoles, pour lesquels le pourcentage est le plus faible.

FRANCE

Employés et ouvriers d'établissements sans emploi (pour maladie ou autres causes) les 29 mars 1896 et 24 mars 1901.

(*Rés. stat. du recens. gén. de la population 1901*, t. IV, p. 500).

	1896			1901		
	Personnel salarié total (en milliers).	Chômeurs (en milliers).	Proport. p. 100.	Personnel salarié total (en milliers).	Chômeurs (en milliers).	Proport. p. 100.
Profession non spécifiée	30,5	8,9	29,2	18,3	10,6	58,1
Pêche	24,6	0,6	2,5	30,7	0,9	2,9
Agriculture et forêts	3 297,5	38,0	1,1	2 935,8	47,2	1,6
Industries extractives	210,9	1,9	0,9	252,0	1,8	0,7
Industries de transformations	3 067,0	131,3	4,2	3 432,2	153,6	4,4
Manutention et transports	624,8	37,3	5,9	746,4	43,1	5,7
Commerce, spectacles, banques	664,7	26,6	3,9	774,0	33,6	4,3
Professions libérales	164,6	3,5	2,1	206,7	4,4	2,1
Services personnels, domestiques	799,9	18,4	2,3	980,4	19,3	1,9
Postes et expl^ons ind^elles de l'État	129,5	0,3	0,2	162,4	0,0	0,0
Totaux et moyennes	9 014,0	266,8	2,9	9 538,9	314,5	3,2

Détail dans les industries de transformation, les transports et le commerce

(*Loc. cit.*, p. 502-503).

	1896			1901		
	Personnel salarié total (en milliers).	Chômeurs (en milliers).	Proport. p. 100.	Personnel salarié total (en milliers).	Chômeurs (en milliers).	Proport. p. 100
	—	—	—	—	—	—
Alimentation	274,7	8,4	3,1	288,0	9,5	3,4
Industries chimiques	77,0	0,4	0,5	102,3	0,4	0,4
Caoutchouc, papier, etc	51,3	1,1	2,0	66,3	1,1	1,7
Polygraphie	71,1	3,1	4,4	87,5	3,3	3,8
Industries textiles	637,5	14,9	2,3	653,8	17,0	2,5
Travail des étoffes	430,2	29,5	6,8	491,0	32,1	6,5
Paille, plumes, crins	16,0	0,5	2,9	18,2	0,8	4,6
Cuirs et peaux	169,0	8,0	4,7	163,0	7,0	4,3
Industries du bois	334,1	16,6	5,0	376,7	19,4	5,2
Métallurgie	55,7	0,1	0,2	75,1	0,2	0,3
Métaux ordinaires	415,9	16,9	4,1	519,2	23,8	4,6
Métaux fins	20,4	1,2	5,7	23,4	0,9	4,0
Taille des pierres précieuses	2,0	0,06	2,8	2,4	0,07	2,8
Taille des pierres. moulage	29,4	3,3	11,2	33,4	4,0	12,0
Terrassement, constructions	342,6	23,9	7,0	377,6	28,5	7,5
Céramique et verrerie	130,2	1,7	1,3	146,2	1,6	1,1
Manutention	273,1	29,5	10,8	314,6	33,6	10,7
Transports	351,7	7,7	2,2	431,8	9,4	2,2
Commerces divers	601,1	25,7	4,3	701,1	32,6	4,6
Commerces forains, spectacl., agences	21,8	0,4	1,8	21,4	0,5	2,6
Banques, assurances, etc	41,8	0,4	0,8	51,6	0,4	0,7
Soins personnels	20,5	1,2	5,8	24,2	1,5	6,1

ANGLETERRE

Pourcentage des chômeurs involontaires valides dans les trade-unions, relativement à l'ensemble de leurs membres, le dernier jour de chaque mois, de 1888 à 1903.

(*Brit. & for. Trade & Industry,* Memoranda, etc., II, p. 81, 90 et graphique).

	Pourcentage sur l'ensemble.	Métallurgie, constructions mécaniques et navales.	Bâtiment.	Industries du bois et du mobilier.	Typographie et reliure.	Autres industries.
	—	—	—	—	—	—
1888	4,9	6,0	5,7	3,1	2,4	3,2
1889	2,1	2,3	3,0	2,4	2,5	0,0
1890	2,1	2,2	2,2	2,5	2,2	1,6
1891	3,5	4,1	1,9	2,1	4,0	5,7
1892	6,3	7,7	3,1	3,8	4,3	5,6
1893	7,5	11,4	3,1	4,1	4,1	2,6
1894	6,9	11,2	4,3	4,4	5,7	2,1
1895	5,8	8,2	4,4	3,6	4,9	3,5
1896	3,4	4,2	1,3	2,0	4,3	3,0
1897	3,5	4,8	1,2	2,2	3,9	2,6
1898	3,0	4,0	0,9	2,3	3,7	2,3
1899	2,4	2,4	1,2	2,1	3,9	2,4
1900	2,9	2,6	2,6	2,8	4,2	3,1
1901	3,8	3,8	3,9	3,7	4,5	3,8
1902	4,4	5,5	4,0	4,1	4,6	3,3
1903	5,1	6,6	4,4	4,7	4,4	3,9

Pourcentages établis pour 336 000 membres des trade-unions en 1893, et pour 560 000 en 1903. — Temps moyen de chômage par chômeur dans l'année, 63 jours; chiffre calculé sur une moyenne de 9 années, pour les 6000 à 7000 membres de l'*Amalgamated Society of Engineers* dans les districts de Manchester et de Leeds (p. 101).

ALLEMAGNE

État des chômeurs dans l'ensemble des salariés, y compris les ouvriers à domicile, les 14 juin et 2 décembre 1895.

(Vierteljahrshefte zur Statistik des Deutschen Reichs, 1896, Ergänzung zum vierten Heft, *Die beschäftigungslosen Arbeitnehmer im Deutschen Reich am 14 juni und 12 dezember 1895*, p. 4*, 5* et 11*, Berlin, Puttkammer, 1896. — Kaiserl. statist. Amt, *Die Versicherung gegen die Folgen der Arbeitslosigkeit im Au land und im Deutschen Reich*, p. 366 et 367, Berlin, Heymann, 1906).

	14 Juin.				2 Décembre.	
	Ensemble des travailleurs (en milliers)	Chômeurs pour incapacité de travail temporaire; proport. p. 100	Chômeurs pour autres causes, y compris les grèves (en milliers)	Chômeurs pour autres causes; proport. p. 100	Prop. p. 100 — Incapacité de travail	Prop. p. 100 — Autres causes.
	—	—	—	—	—	—
Agriculture, forêts, pêche	5 721,0	0,31	19,2	0,33	0,80	2,81
Industrie	6 506,8	1,04	97,8	1,53	1,78	4,18
Commerce et transports	1 495,0	0,75	26,1	1,75	1,10	2,78
Services domestiques et divers	1 771,8	1,07	30,9	1,74	1,99	3,82
Services publics et prof. libérales	649,0	—	5,0	0,76		0,93
Totaux et moyennes	16 146,6		179,0	1,11		3,30
Mines	564,9	1,01	2,6	0,46	1,42	0,61
Industries de la pierre et de la terre	468,5	0,82	3,1	0,65	1,36	4,10
Travail des métaux	719,8	1,12	12,7	1,77	1,51	2,24
Machines, outils, etc	304,5	1,05	4,6	1,52	1,38	2,06
Industries chimiques	92,6	0,97	0,9	0,97	1,15	1,11
Produits accessoires d'origine forest.	38,1	1,03	0,4	1,06	1,11	1,30
Industries textiles	878,5	0,90	6,5	0,74	1,01	0,88
Papier	121,5	1,14	1,8	1,46	1,10	1,46
Cuir	123,9	1,16	2,9	2,30	1,75	1,29
Bois et matières à sculpter	456,2	1,16	8,1	1,77	1,58	2,12
Industries alimentaires	657,0	1,09	14,3	2,18	1,47	2,88
Industr. du vêtement et nettoyage	775,7	1,01	16,5	2,12	1,81	3,61
Bâtiment	1 151,9	1,19	19,1	1,68	3,01	12,60
Industries polygraphiques	106,5	1,51	2,8	2,67	1,69	2,69
Industries d'art	18,8	1,11	0,5	2,48	1,72	3,79
Industries non spécifiées	28,5	2,41	0,7	2,55	17,47	18,19
Commerce	626,6	0,99	15,9	2,53	1,28	2,92
Assurances	18,2	0,39	0,2	1,11	0,48	1,25
Transport	533,1	0,52	4,2	0,78	0,86	2,18
Hôtels, restaurants	317,0	0,66	6,0	1,88	1,19	3,73

On a supposé que le pourcentage des salariés dans les diverses sections professionnelles relativement à la population totale était le même lors du recensement de la population du 2 décembre que lors du recensement professionnel du 14 juin 1895. — Les chômeurs pour causes autres que l'incapacité temporaire de travail étaient sans emploi depuis : moins de 8 jours, 10,93 p. 100 des chômeurs, le 14 juin, et 15,60 p. 100, le 2 décembre 1905; 8 à 14 jours, 22,16 et 28,03 p. 100; 15 à 28 jours, 11,05 et 17,74, p. 100; 29 à 90 jours, 22,01 et 23,99 p. 100; plus de 90 jours, 14,11 et 7,05 p. 100; durée inconnue, 19,74 et 7,59 p. 100 (*Vierteljahrshefte*, p. 13*).

Pourcentage des chômeurs involontaires valides dans les syndicats ouvriers relativement à l'ensemble de leurs membres, de 1903 à 1907.

(*Reichs-Arbeitsblatt*, avril 1907, p. 318.)

	1903	1904	1905	1906	1907
31 mars	—	2,0	1,6	1,1	1,3
30 juin	3,2	2,1	1,5	1,2	—
30 septembre	2,3	1,8	1,4	1,0	—
31 décembre	2,6	2,4	1,8	1,6	—

Les membres des syndicats fournissant des renseignements étaient 214 000 en juin 1903, et 1 313 000 en mars 1907.

INDEX ALPHABÉTIQUE

ET

TABLE DES MATIÈRES

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS D'AUTEURS ET DES MATIÈRES PRINCIPALES.

(Les titres des matières sont en caractères gras (**Agriculture**); les noms d'auteurs sont en caractères romains (Alfassa). — Les chiffres arabes (135) renvoient au texte; les chiffres gras (**230**) désignent le siège principal d'une matière au texte; les chiffres en italiques (*395*) renvoient aux Annexes; les chiffres gras en italiques (*441-443*) désignent le siège principal d'une matière aux Annexes.

Afta'ion. 180 n. 3, *410*.

Agriculture. V. Bail à ferme, Cartels et trusts, Crise agricole, Culture, Hypothèques, Industries agricoles, Paysans propriétaires, Population rurale et urbaine, Propriété rurale, Sociétés coopératives agricoles.

Alcoolisme. 341, 358, 375.

Alfassa (Maurice) et Mantoux. 260 n. 1, 273 n. 2.

Alglave, Paul, *497*.

Allemagne. Concentration, 134-142, *391-392*. Cartels, 148-151, 159-162, *401-402*[b]. Industrie à domicile. 171, 175-177, 179, *411-412*, *415*. Métier, 182, 185-190, *416-421*. Petit commerce, 193-194, *421-422*. Exploitations agricoles, 197, 203, 205, 209 n. 1, 210, *426-427*, *432*. Propriété rurale, 211-213, 216, *437*, *439-440*, *442*. Population rurale, 218-219, *445-447*. Salariés, *451-452*. Sociétés coopératives, 222-251, *460-463*, *476*. Syndicats professionnels, grèves, 255-256, 259-262, 266, 268 n. 1, 272-273, *483-485*, *490*. Législation ouvrière, 280-290. Exploitations de l'Etat et des villes, 291-301, *496-498*. Salaires, 368, *505-506*. Chômage, *508-509*.

Anarchisme. IX, 315, 336.

Andler. 109, 348.

Angleterre. Concentration, 135, 140-141, *395*, *397-399*. Trusts, 149, 151, 156, 159, 166, *406-408*. Industrie à domicile, 171, 176, *411-414*. Exploitations agricoles, 198, 203 n. 1, 207, 209 n. 1, *428*. Propriété rurale, 198, 216, *437-438*, *443*. Population rurale, 218, *445*, *449*. Sociétés coopératives, 106-112, 223, 224, 226-229, 231, 234, 238, 345-348, *458-460*, *476*. Syndicats professionnels, grèves, 252-254, 256, 259, 261-263, 265-266, 268 n. 1, 270-274, 312, *478-479*, *489*. Législation agraire, 277. Législation ouvrière, 278-288. Exploitations de l'Etat et des villes, 293, 296-301, *491-495*. Crises, 323, 328-329. Salaires, 367, *501-505*. Chômage, *507*.

Arbitrage et conciliation. 244-245, **268-273**, 286, **364-365**. V. Contrat collectif de travail, Grèves, Syndicats ouvriers et patronaux.

Argentine (République). Législation ouvrière, 282, 283. Cartels, *404*.

Arnhold, 160 n. 1.

Association (Mouvement d'). 132-133, 303, 336, 339, 344, **350-351**, 378-384. — V. Cartels et trusts, Individualisme, Internationales (Ententes), Sociétés coopératives, Sociétés par actions, Syndicats.

Assurances. Concentration, cartels, 140-141, 150, *398-399*, *402*, *404*. État et villes, 277, 294, 296, *497-498*. V. Mutualités, Sociétés coopératives agricoles.

Assurances ouvrières, 172, 230, **287-290**, 294-295, 304, 307-308, 312. 356, 357, 359, 362-363, 365, 372, *476-477*. — V. État (Fonctions de l').
Augé-Laribé. 196 n. 1, 261 n. 1.
Australie. Industrie à domicile, 171. Exploitations agricoles, 201. Sociétés coopératives, 223 n. 1, 238. Syndicats et grèves, 255-256, 272, *489*. Législation ouvrière, 281, 283-286, 289. Exploitations de l'État et des villes, 293 n. 1, 298, *496*.
Autriche. Population rurale, *445*, *447*. Salariés, *452*. Sociétés coopératives, 226-230, 232, 234-236, 238-247. 250, *471-472*, *476-477*. Syndicats, grèves, 261, 272-273, *487-488*. Législation ouvrière, 280-282, 285, 287, 289. Exploitations d'État et des villes, 293-294, 296-299, *496-498*. Salaires, *506*.

Bail à ferme. 215, *216*, 261 n° 1, 277, *441-443*, *449*. — V. Propriété rurale.
Banque d'échange. — V. Owen.
Banque du peuple. — V. Proudhon.
Banques. Concentration, 139-140, 144, 335, *402-403*. État, 293-295.
Banques populaires. — V. Sociétés coopératives de crédit.
Bebel. 9, 13, 62, 121 n. 2, 341.
Belgique. Concentration, 135, 142, *394*. Cartels, 149, *403*. Industrie à domicile, 175-177, 179, *411*, *413*, *415*. Métier, 187, *422*. Exploitations agricoles, 196-197, 203 n. 1, 207, 210, *426*. Propriété rurale, 211, 216, *436*. Population rurale, 217, *445-446*. Sociétés coopératives, 225-228, 231-233, 236, 238, 241-243, 247, 250, *463-466*, *477*. Syndicats, grèves, 255-256, 259-260, 262-263, 272-273, *486*, *490*. Législation ouvrière, 280-282, 285, 288-289, 365 n. 1. Exploitations d'État et des villes, 293-296, *496-497*. Salaires, 368, *505*, *506*.
Bellamy. 9. 53, 340.
Bellom. 290 n. 1.
Berget. 240 n. 1, *463*, *467*.
Bergmann (de). 318 n. 2.
Bernstein. 323, 326, 333 n. 1.
Bertrand. *465*.
Blanc (Louis). 7, 99.
Bled. 261 n. 1.
Blondel (Georges). 259 n. 1.
Boissard. 259 n. 2.
Boissieu (de). *415*.
Bonnevay. *410*.
Booth (Charles). *410*.
Borgius. 151 n. 1.
Bourdeau. 62 n. 3.
Bourses du travail. **256**, 296, 359, 373, *481-482*, *484*, *488-489*. — V. Placement, Syndicats ouvriers.
Boutmy. 387.
Bowley. 367, *502-503*.
Brants (Victor). 243 n. 1, 245 n. 1, 246 n. 1, *416*, *472*.
Braun. *414*.
Brousse. 92, 122.
Bruce Mc Pherson. 270 n. 2.
Buchenberger. 210 n. 1.
Bücher. 188, *416*.
Building-Societies. V. Sociétés coopératives de construction.

Caisses d'épargne. 213, 249, 293-294, 296, 299, 333 n. 1.
Caisses rurales. V. Sociétés coopératives agricoles.
Canada. Sociétés coopératives, 238. Législation ouvrière, 285. Exploitations municipales, 298, *496*.
Capitalisme. **130-133**, 142-143, 163-167, 168, 174-175, 185-186, 192-194, 209, 212-213, 213-219, 220-221, 223, 239, 263-265, 269, 278, 290, 329-337, 344-349, 350-351, 366, 385. V. Cartels et trusts, Chômage, Commerce (Petit), Concentration des entreprises, Crises, Culture, Déterminisme historique, Evolution (Doctrine de l'), Grèves, Individualisme, Industrie à domicile, Machinisme, Métier indépendant, Paysan propriétaire, Population rurale et urbaine. Révolution industrielle, Révolution sociale, Salariat, Syndicats ouvriers et patronaux.
Cartels et trusts. 86, 123, 132-133, **145-167**, 216, 221, 246, 273 n. 2, 277, 322, 327-328, 330, 333, 350, 352, 373, 379, 381, *401-409*. — V. Capitalisme, Concentration des entreprises, Monopoles.
Catastrophe (Thèse de la). V. Crises, Révolution sociale.
Catholiques sociaux. 259, 315, 357. — V. Corporations obligatoires, Patronales (Institutions), Sociétés coopératives, Syndicats mixtes.
Caves coopératives. V. Sociétés coopératives agricoles.
Chemins de fer. 146, 277, 284, 293, 295, 335, 381-383. — V. Commerce et transports, Exploitations de l'État.

Chili. Cartels, *404*.
Chômage. 12, 20, 23, 33, 57, 68, 110, 171-172, 178, 181, 329, 372-373, *506-509*. Secours, 249, 254, 262, 270, 288, 296, 362, 370, 373, *479*, *481-482*, *484*. — V. Bourses du travail, Placement, Sociétés coopératives de travail, Syndicats ouvriers.
Classes moyennes. 194, 243-244, 284, 311-313, 343, 367. — V. Commerce (Petit). Métier indépendant.
Classes ouvrières. V. Salariat.
Classes rurales. V. Ouvriers agricoles, Paysans propriétaires.
Collectivisme (Avènement du). 310-343. — V. Déterminisme historique. Evolution (Doctrine de l'), Lutte de classes, Marxiste (Ecole), Révolution sociale.
Collectivisme altéré. 75-85, 118-121, 124. — V. Socialisme d'État.
Collectivisme pur. VIII, **3-73**, 116-121. Amortissement et épargne, 15-16, 21, 27, 29, 30, 55, 69. Charges publiques, 16, 80. Comptabilité, 14, 19, 21, 37-38, 50-51, 54, 55, 68. Distribution, 21, 53-56, 65-66, 70, 77-80. Echanges extérieurs, 15, 22, 52, 121. Gouvernement économique, 20-21, 25-27, 31-32, 38-40, 45-54, 64-65, 68-72. Liberté, 57-58, 70-73, 76-78, 336. Monnaie en bons de travail, 13-14, 56 n. 1, 63, 75, 80-85. Production; faiblesse, 24-31, 33-34; équilibre avec les besoins, 41-54, 69, avec les travailleurs, 57-59, 70, 76-80. Valeur-travail, 11-22, 29-31, 33-38, 45-59, 63-69, 72-73, 76-85, 90, 116-121. — V. Socialisme.
Collier. 154 n. 1, 157 n. 1.
Colson. 333 n. 1.
Commerce (Petit). En régime collectiviste, 65-67, 121; en régime coopératiste, 110. Etat actuel, **192-194**, 284-285, 332, 349, *421-422*, *424*. — V. Corporations obligatoires, Magasins (Grands), Sociétés coopératives de crédit, entre artisans et détaillants,
Commerce et transports. Concentration, 134-135, 137-139, 142-144, *391-394*, *399-400*. Cartels, 150-151, 155-156, 161-162, 166, *402*[2].
Comptoirs de vente. V. Cartels et trusts.
Concentration des entreprises. 132-133, **134-144**, 145, 168, **195-202**, 210-213, 220-221, 264, 327, **330-334**, 339, 351-352, *391-400*, *408*, *425-431*, *433-441*. — V. Assurances, Banques, Capitalisme, Cartels et trusts, Commerce et transports, Commerce (Petit), Culture (Grande et petite), Industrie, Industrie à domicile, Métier indépendant, Navigation maritime, Propriété rurale.
Conception matérialiste de l'histoire. — V. Déterminisme historique.
Conciliation. V. Arbitrage.
Concurrence (Libre). V. Cartels et trusts, Individualisme, Monopoles,
Congrès socialistes. 6, 60, 62, 113, 119, 273.
Contrat collectif de travail. 162, 232, 259, **268-274**, 286, 360, 362, 364-365, 372. 375-377, 380, *485-486*. — V. Arbitrage et conciliation, Grèves, Syndicats ouvriers et patronaux.
Coopération. V. Sociétés coopératives.
Coopératisme. 106-112, 113, 122-124, **345-349**. — V. Socialisme corporatif.
Corporations obligatoires. 184, **243-246**, 264, 287. 352, *420*, *424*, *471-472*. — V. Métier indépendant, Sociétés coopératives entre artisans et détaillants.
Corporations ouvertes. V. Socialisme corporatif.
Crédit agricole. V. Sociétés coopératives agricoles (caisses rurales).
Crédit gratuit. V. Proudhon.
Crédit hypothécaire. V. Hypothèques.
Crise agricole. 196, 207, 209, 332.
Crises. 12, 23, 51-54, 70, 73, 110, 115, 178, **316-329**, 370, 373, 375. — V. Capitalisme, Révolution sociale.
Culture (Grande et petite). 195-210, 215, 331-332, 339, 349, *425-433*. — V. Capitalisme, Concentration des entreprises, Paysans propriétaires, Propriété rurale, Sociétés coopératives agricoles.
Culture extensive et intensive. 199-201, 203, 210, 214-215, 217, 231, 240, 332.

Danemark. Exploitations agricoles, 197, 207, 209, 210, *427*. Propriété rurale, 211, 216, *436*, *443*, *448*, Salariés, *452*. Sociétés coopératives, 226-228, 231, 234, 238-241, *469-470*. Syndicats, grèves, 255, 273, *487-488*. Législation ouvrière, 280, 282, 285, 289. Exploi-

tations d'État et des villes, 298, *496-498*.
David. 204 n. 1, 206 n. 1, 207, 210 n. 1, 215, 332 n. 1.
Démocratie. 271, 290-291, 309, 313, 336, 348, 350, 353, 355, 360-361, 381, 383-384. — V. Solidarité.
Depitre. *402*[a].
Dépopulation des campagnes. V. Population rurale et urbaine.
Déterminisme historique. 3-7, 127-130, 142, 153, 329-330, 339-340, 342, 351-352, 355. — V. Capitalisme, Evolution (Doctrine de l'), Lois naturelles, Lutte de classes. Hégélianisme, Marxiste (Ecole), Méthode historique et d'observation.
Destrée et Vandervelde. 5, 61.
Deville (Gabriel). 4, 61-62. 114, 239 n. 1.
Division du travail. 136, 139, 140, 143, 152, 177-180, 203-204. — V. Machinisme.
Dolléans. 97 n. 1.
Droit à l'existence. 356.
Dubois et Julin, *415*.
Dufourmantelle. *457*.
Dühring. 101, 114, 120, 318.
Dupin. 272 n. 4, 273 n. 1, *483*.

Eckstein. 124 n. 1.
Economie naturelle. 46, 208, 214-215, 217, 337. — V. Industrie patriarcale.
Effertz. 56 n. 1, 306.
Ely. 165 n. 1, 201 n. 1.
Emigration vers les villes. V. Population rurale et urbaine.
Engels. 14 n. 1, 62, 114-121, 128, 317-319, 322-323, 330 n. 1, 332, 340.
Erfurt (Programme d'). 6, 32.
Ertl et Licht. *460*.
Espagne. Cartels, *404*. Sociétés coopératives. *474*. Syndicats, grèves, 265, *488*. Législation ouvrière, 280-282, 285-286.
État (Fonctions de l'). **275-295**, 303-310. **362-365**, **381-384**. — V. Assurances ouvrières, Exploitations de l'État, Individualisme, Réglementation légale du travail.
États-Unis. Concentration, 136-137, 140-141, *398-399*. Cartels, trusts. 149, 151-167, *404-406*. *408-409*. Industrie à domicile, 171-172, 177, 180, *414*. Métier, 187, *422-423*. Exploitations agricoles, 198-201, 205, 207, *428-431*, *433*. Propriété rurale, 216, *443*. Population rurale, *444-445*, *447*. Salariés, *449-451*. Sociétés coopératives, 222-223, 226, 229, 236, 246 n. 1, *474-475*, *477*. Syndicats, grèves, 255-256. 259, 262, 266, 268 n. 1. 272-273, 312-313, *485-486*. Législation ouvrière. 280-285. Exploitations d'État et des villes, 292-293, 296, 298, *495-497*. Salaires 367, *502-506*.
Evolution (Doctrine de l'). x, 4-7, **127-133**, 308-311, 315-316, 329-330, 339, 352, 385-388. — V. Capitalisme, Déterminisme historique, Lutte de classes, Marxiste (Ecole), Méthode historique et d'observation.
Exploitations de l'État. 132-133, 284, **290-295**, **334-336**, 339, 349-350, 379, **381-383**, *498*. — V. État (Fonctions de l'), Individualisme, Socialisme d'État.
Exploitations municipales. 132-133, 284, **296-301**, **334-336**, 339, 349-350, 379, 381, *491-498*. — V. Individualisme, Socialisme communal.

Faire-valoir. V. Bail à ferme, Paysans propriétaires, Propriété rurale.
Fermiers. V. Bail à ferme.
Ferri (Enrico). 340 n. 1.
Fontaine (Arthur). 270 n. 1, *465*, *467*, *482*.
de Foville. *434*, *439*.
France. Concentration, 134-135, 138-142, *392-393*. Cartels. 149, *403*. Industrie à domicile, 171, 176-177, 179-180, *410-415*. Métier. 187-188, *424*. Petit commerce, 193, *424*. Exploitations agricoles, 194-195, 203, 206-207, *425-426*. Propriété rurale, 211-212, 216, *433-436*, *438-439*, *441-442*. Population rurale, 218-219, *444-446*. Salariés, 218-219, *449-451*. Sociétés coopératives, 223-241, 249-251, *454-458*, *476*. Syndicats, grèves, 255-256, 259-262, 272-273, *479-482*. *490*. Législation ouvrière, 279-282, 285-286, 288-290. Exploitations d'État et des villes, 291, 293, 295-296, 298, 301, *496-498*. Salaires, chômage, 367, *499-501*, *503-505*, *506-507*.

Gatti. 198 n. 1, 209 n. 1.
Ghio. 261 n. 1.
Givskov. *469*.
Gide (Charles). 108, 222 n. 1, 366 n. 1, *454-455*, *467*.
Grandke. *416*.
Gray, 14 n. 1, 117.
Grèves. 173, 178, 253-254, 256-261, **265-**

268, **271**, 286, 359, 375, *479-480*, *484*, *489-490*. — V. Arbitrage et conciliation. Contrat collectif de travail, Syndicats ouvriers.
Gronlund. 10, 79-85, 201 n. 1.
Grunzel. 149 n. 1, *401*.
Guesde (Jules). 5, 53, 61, 114-116.
Guyot (Yves). 223.

Habitations ouvrières. 171-172, 299-301, 304, 358, *494-495*. — V. Sociétés coopératives de construction.
Hanger. 246 n. 1.
Havemeyer, 165.
Hayem. *470*.
Hégélianisme. 4, 317, 330. — V. Déterminisme historique, Evolution (Doctrine de l'), Marxiste (École).
Hertz (Otto). 210 n. 1, 213 n. 1.
Hertzka. 101-106, 114, 318.
Hitier. 236 n. 2.
Hobson. 167, 318.
Hœcker. 261 n. 1.
Hollande. Exploitations agricoles, 198, 207, *427*. Propriété rurale, 212, 216, *441-443*. Sociétés coopératives, 226, 231-232, 238, 240-241, *470-471*. Syndicats, grèves, *488*. Législation ouvrière, 287. Exploitations d'État et des villes, 295, 299, *496*.
Hongrie. Propriété rurale, 212, *441*. Population rurale, *445*, *448*. Salariés, *452*. Sociétés coopératives, 226, 227, 230, 232, 234, 238, 241-243, 245 n. 1, *472-473*, *477*. Syndicats, grèves, *487*. Législation ouvrière, 280, 282, 287, 289. Exploitations d'État et des villes, 293 n. 1, 297, 299, *496*.
Hourwich. 159 n. 1.
Howe. 297 n. 1.
Hugo. *496*.
Hygiène industrielle. 360-361, 372. — V. Règlementation légale du travail.
Hygiène publique. 276-277, 299-300.
Hypothèques. **212-213**, 214, 232, *438-441*. — V. Propriété rurale.

Individualisme. 129-130, 264-269, 280, **303-310**, 336, 344-345, 349, 355, 357, **378-384**. — V. État (Fonctions de l'), Valeur fixée par l'offre et la demande.
Industrie. Concentration, 134-137, 141-144, *391-396*, *399-400*. Cartels et trusts, 147-149, 151-167, *401-409*.
Industrie (Petite). V. Industrie à domicile, Métier indépendant, Sociétés coopératives de production industrielle.
Industrie à domicile. **168-181**, 182, 184, 186-187, 189-190, 217, 260, 273 n. 2, 283-284, 286-288, 306, 312, 330, 354, 363, 373, 377, *410-415*, *416-419*. — V. Capitalisme, Concentration des entreprises, Machinisme, Métier indépendant, Révolution industrielle, Sociétés coopératives de crédit, entre artisans et détaillants.
Industrie patriarcale. 168, 174-175, 190. — V. Economie naturelle.
Industries agricoles. 215-217. — V. Sociétés coopératives agricoles.
Intégration. V. Concentration des entreprises.
Internationales (Ententes). 132, 149, 156-157, 231, 256-258, 265, 278, 290, 351, 377.
Issaïeff. 210 n. 1.
Italie. Cartels, 404. Industrie à domicile, *414*. Exploitations agricoles, 198 n. 1, 209 n. 1. Propriété rurale, *441*. Population rurale, *449*. Sociétés coopératives, 223-228, 231, 234, 238-241, 247, 249, *466-468*. Syndicats, grèves, 256, 261, 265, *488*. Législation ouvrière, 280, 287, 290. Exploitations de l'État et des villes, 293 n. 1, 295, 297-300, *496-497*. Salaires, 368, *506*.

Jannet (Claudio). 149 n. 1.
Japon. Cartels *404*. Sociétés coopératives, 226. Législation ouvrière, 280.
Jaray (Louis). *496*.
Jaurès. 8-9, 17-18, 28-40, 61, 63 n. 1, 64, 69, 71-73, 219 n. 1, 341.
Jay (Raoul). 273 n. 2.
Jenks. 157 n. 1, 162 n. 1, 165, *408-409*.
Journée de travail. V. Réglementation légale du travail.
Julin. V. Dubois.

Kautsky. 5, 66, 113-114, 121-124, 209 n. 1, 210 n. 1, 239 n. 1, 271 n. 2, 311 n. 1, 313, 316 n. 1, 323-324, 332, 333 n. 1, 339.
Kozielsk-Kossilowski. *458*.
Kulemann. 257 n. 1, 272 n. 4, 273 n. 1, *483*, *484*, *486*.

Lagardelle. *479*.
Laisser faire (Doctrine du). V. Individualisme.

Laiteries coopératives. V. Sociétés coopératives agricoles.
Lassalle. 100, 128.
de Leener. *403*.
Leroy-Beaulieu (Paul). 53, 54, 333 n. 1. — (Pierre). 337 n. 1.
Lescure. 329 n. 1, *401*.
Levasseur. *410*, *475*, *479*, *485*, *499*.
Levétus. 227 n. 1.
Libéralisme. V. Individualisme.
Licht. V. Ertl.
Liebknecht. 5, 60, 62, 332, 341.
Liefmann. *401*.
Littlefield. *405*.
Loeb. *402 a*.
Loi d'airain. 314, 318-319, 323-354, 368-369. — V. Salaires.
Lois naturelles. 22-23, 42-45, 142, 309, 351-353, 355, 368-370, 374. — V. Déterminisme historique, Lutte pour l'existence.
Lois ouvrières. V. Assurances ouvrières, Réglementation légale du travail.
Loria. 340 n. 1.
Louis (Paul). *472*.
Lutte de classes. 116, 313-316, 329-330, 354. 374-378. — V. Marxiste (École), Révolution sociale.
Lutte pour l'existence. 129-130, 132, 303. 305-308, 315, 340.
Luxembourg (Grand duché de). Législation ouvrière, 287, 289.
Mabilleau, Rayneri, de Rocquigny. *466*,
Machinisme. 142-143, 173-181, 183-186, 203-205, 217, 231, 236, 263, 270, 306, 317, 332, 352, 368, 370-371, 375-377, *410*, *415*, *422*. — V. Capitalisme, Division du travail, Révolution industrielle.

Macrosty. 151 n. 1, 156 n. 1, 273 n. 2, *406-408*.
Magasins (Grands). 138-139, 143-144, 169, 176, 192, 335, 352, *482*. — V. Commerce (Petit), Concentration des entreprises.
Magasins de blé. V. Sociétés coopératives agricoles.
Majorana. 298 n. 1.
Malon (Benoit). 92.
Mantoux. 176 n. 1. — V. Alfassa.
March (Lucien). 135 n. 1.
Marine marchande. V. Navigation maritime.
Maroussem (du). 171 n. 1, *410*.
Martin (Germain). *405*.
Martin Saint-Léon. 151 n. 2, *401*, *404-406*.
Marx (Karl). 3-4, 12, 14 n. 1, 18, 58, 113-121, 128, 174-176, 178, 214-215, 219, 318-323, 330-332, 339.
Marxiste (École). 3-7, 113-124, 128, 208-210, 214-215, 219, 315, 321, 329-332, 339-340, 342. — V. Collectivisme (Avènement du), Déterminisme historique, Évolution (Doctrine de l'), Hégélianisme, Lutte de classes, Méthode historique, Révolution sociale.
Matérialisme historique. V. Déterminisme historique.
Mathé. *411*.
Mazzoldi. 271 n. 1.
Mendelssohn (de). 160 n. 2.
Menger (Antoine). 9, 92-94, 97 n. 1, 101, 356.
Métayage. V. Bail à ferme.
Méthode déductive. VI, 309-310, 339-342, 353-356.
Méthode historique et d'observation. X, **127-130**, 308-311, 335-336, 339, **352-356**, 387. — V. Déterminisme historique, Évolution (Doctrine de l').
Métier indépendant. En régime collectiviste, 65-67, 80, 121. Etat actuel, 168-170, 173-175, **181-192**, 332, 349, *413*, *416-424*. — V. Capitalisme, Concentration des entreprises, Corporations obligatoires, Industrie à domicile, Machinisme, Révolution industrielle, Sociétés coopératives de crédit, entre artisans et détaillants.
Métin. 201 n. 3, 223 n. 1, 272 n. 2.
Meuriot. 217 n. 1, *444*.
Millerand. 91.
Misère grandissante (Théorie de la). V. Loi d'airain.
Molinari (de). 129-130, 209 n. 1, 223, 303.
Monnaie en bons de travail. V. Collectivisme pur, Socialisme corporatif.
Monopoles. 235, 277, 291, 297, 333-334, 348. — V. Cartels et trusts, Individualisme.
Morcellement. V. Culture (Grande et petite), Propriété rurale.
Morris (William). 9.
Mutschler. 228 n. 1.
Mutualités. 220, **229-230**, 244-245, 249-

250, 359-360, *465-466*, **475-477**. — V. Assurances, Syndicats ouvriers.

Navigation maritime. Concentration, 137-138, 335, *397-398*. Cartels et trusts, 149-150, 156-157, 166, *406-408*.
Norwège. Population rurale, *445*, *448*. Salariés, *453*. Sociétés coopératives, 238, *474*. Syndicats, *488*. Législation ouvrière, 280, 282, 285, 287. Exploitations de l'État et des villes, 293-294, 298, *496*, *498*.

Oppenheimer. 101-106.
Optimisme. 307, 340-342, 354, 374.
Ouvriers agricoles. **217-219**, **260-261**, 285, 287-289, 312, 331, 373-374, *449-453*, *480*, *487*. — V. Grèves, Population rurale et urbaine, Salariat, Syndicats ouvriers.
Owen (Robert). 14 n. 1, 96-97, 118.

Paepe (de). 1 2, 121.
Participation aux bénéfices. 366. — V. Salaires.
Patronales (Institutions). 259, **357-361**, *485*.
Paupérisation croissante des masses. V. Loi d'airain.
Paysans propriétaires. En régime collectiviste, 60-67, 80, 90, 121-122. État actuel, 195-198, **202-210**, 213, 231, 233, 238-240, 242, 261 n. 1, 311-312, **331-332**, 343, 373, *425-449*, *449-453*. — V. Capitalisme, Culture, Hypothèques, Industries agricoles, Population rurale et urbaine, Propriété rurale, Sociétés coopératives agricoles.
Philippovich (de). 245-246, *416*.
Pic (Paul). 290 n. 1, *496*.
Placement. 244-246, 259, 296, 359, 362, 373, *481*. — V. Bourses du travail, Syndicats ouvriers.
Population rurale et urbaine. **217-219**, 373-374, *444-453*. — V. Bail à ferme, Capitalisme, Culture (Grande et petite), Ouvriers agricoles, Paysans propriétaires, Propriété rurale.
Portugal. Législation ouvrière, 281-282.
Potter (Beatrice, Mme S. Webb). 96-97, 109, 348.
Profit. 11, 22-23, 42-45, 66-67, 73, 86, 97, 99, 101, 104, 106, 108, 111, 113, 131, 145, 158-162, 169, 290-295, 297, 300, 305, 321, 324, 347, 353, 371. — V. Capitalisme, Rente de la terre.
Propriété rurale. 60-67, 90, 198, 202, **210-213**, 214, 277, 385-386, *433-441*. — V. Bail à ferme, Capitalisme, Concentration des entreprises, Culture (Grande et petite), Hypothèques, Paysans propriétaires.
Protection légale des travailleurs. V. Assurances ouvrières, État (Fonctions de l'), Réglementation légale du travail.
Protectionnisme. 160-161, 164-167, 207, 235, 276, 312, 322, 328, 376.
Proudhon. 14 n. 1, 75, 97-98, 117.
Pyfferoen. 243 n. 1, 246 n. 1.

Raffalovich. 160 n. 2, 164 n. 1, 294 n. 1, *401*.
Raison. *477*.
Raynaud. 272 n. 3, 273 n. 1.
Rayneri. V. Mabilleau.
Réformisme. 315, 343, 355-357. — V. Solidarité.
Régime (Ancien). 214, 278, 359, 378, 387.
Régime capitaliste. V. Capitalisme.
Réglementation légale du travail. 172, 178-179, **278-286**, 307-309, 311-312, 327, 352, 356-357, 359, 362-363, 365, 373, 375-376. — V. État (Fonctions de l'), Individualisme.
Renard (Georges). 10, 59, 75-79, 341.
Rente de la terre. 17-18, 35-38, 43-44, 47-48, 63-64, 86, 88-89, 98-99, 101-102, 104, 106, 108, 111, 214, 369-371. — V. Profit, Propriété rurale.
Repos hebdomadaire. V. Réglementation légale du travail.
Retraites ouvrières. V. Assurances ouvrières.
Révolution française. 7, 336, 378-379, 387.
Révolution industrielle. 7, 174-192, 253, 263-265, 278, 324. — V. Capitalisme, Concentration des entreprises, Industrie à domicile, Machinisme, Métier indépendant.
Révolution sociale. 115-116, 121, 124, 271, **310-316**, 334, 337, 345, 348. — V. Collectivisme (Avènement du), Lutte de classes, Marxiste (École), Socialisme corporatif et Socialisme d'État (Avènement du).
Rist. *479*.
Roblin. 261 n. 1.
Rocquigny (de). 232 n. 1, 239 n. 1, 243 n. 1, 261 n. 1, *454*, *457*, *472*. — V. Mabilleau.

Rodbertus. 8, 12, 14, 18, 49 n. 1, 59, 114, 117, 318.
Rosenqrist. *469*.
Roumanie. Cartels, *404*. Sociétés coopératives, 241, 245 n. 1, *474*. Législation ouvrière, 280, 282. Exploitations de l'État, 293 n. 1.
Rousiers (de). 165 n. 1, 201 n. 1, 270 n. 1, *401*, *404*.
Rousseau (J.-J.). 340-341.
Russie. Cartels, 149-150, *404*. Industrie à domicile, *411-414*. Propriété rurale, *438*. Sociétés coopératives, 223, 226-228, 241, *473*. Syndicats, grèves, 265. Législation ouvrière, 280-282, 287. Exploitations de l'État et des villes, 291-293, 294, 298, *496-498*.

Salaires. 123, 171, 178, 181, 254, 256, 263, 268-269, 272, 273 n. 2, 285-286, 329, 352, 360, **367-378**, 379-380, *499-506*. — V. Arbitrage et conciliation, Chômage, Contrat collectif de travail, Grèves, Loi d'airain, Syndicats ouvriers.
Salaires (Minimum de). **286**, 363-364.
Salariat. 11, 79-80, 85, 111, 115, 122-123, **142**, 162-163, 194, **217-219**, 223, 264, 306-307, 312, 331, **366-378**, 383, 385, 386, *399-400*, *449-453*. — V. Arbitrage et conciliation, Assurances ouvrières, Bourses du travail, Capitalisme, Chômage, Contrat collectif de travail, Grèves, Habitations ouvrières, Industrie à domicile, Loi d'airain, Machinisme, Ouvriers agricoles, Participation aux bénéfices, Patronales (Institutions), Placement, Réglementation légale du travail, Révolution industrielle, Salaires, Sociétés coopératives de production industrielle, de travail, Syndicats ouvriers.
Sautter. *485*.
Say (J.-B.). 317, 322, 324.
Schaeffle. 9, 13, 28, 72-73, 114, 121.
Schloss. 372 n. 1.
Schmoller. *419*.
Schwab. 161 n. 1.
Schwiedland. 243 n. 1, 283 n. 1.
Seilhac (de). *479*.
Serbie. Sociétés coopératives, 241, *474*. Exploitations d'État, 293 n. 1.
Sismondi (de). 318.
Socialisme. Définitions, VI-IX.
Socialisme communal ou municipal. **91-94**, 114, 122-124, 366. — V. Exploitations municipales.
Socialisme corporatif ou sociétaire. 32, **95-112**, 113-114, 122-124. Monnaie en bons de travail, 96-98. Valeur-travail, 95-100. — V. Coopératisme.
Socialisme corporatif (Avènement du). **344-345**.
Socialisme d'État. **85-91**, 114-116, 121-124, 310-311, 366. Charges publiques, 86. Distribution, 88. Gouvernement économique, 89-90, 93, 122-123. Liberté, 90, 382-384. Production, 79-80, 86-88. — V. Collectivisme altéré, Exploitations d'État.
Socialisme d'État (Avènement du). **310-343**.
Socialisme juridique. 356.
Socialisme scientifique. V. Déterminisme historique, Marxiste (École).
Sociétés coopératives. 96-112, 113-114, 132-133, 147, **220-251**, 244-245, 248-251, 299, 350-351, 366, *454-477*. — V. Mutualités.
Sociétés coopératives agricoles. 207, 209, 213, 214, 221, **230-241**, 331-332, 339, 344, 349, 362, *454-475*. Achats, ventes et divers : syndicats agricoles, magasins de blé, 221, **232-236**, 248-251, *456-457*, *458*, *460-475*. Assurances : caisses mutuelles, 220, 230-231, **236**, 249-250, *457*, *463-466*, *473-475*. Crédit : caisses rurales, 214-221, **240-241**, 249-250, *457-458*, *461-474*. Production : laiteries, caves coopératives, etc., **236-240**, 249-251, *460-474*. — V. Capitalisme, Culture (Grande et petite), Paysans propriétaires.
Sociétés coopératives entre artisans et détaillants. 221, **241-243**, *460-461*, *469*, *471-472*. — V. Corporations obligatoires, Industrie à domicile, Métier indépendant.
Sociétés coopératives de consommation. 106-112, 220, **224-228**, 239, 249-251, 327-328, 335, 345-348, 352, 359-362, 379, *455-456*, *458-461*, *473-475*.
Sociétés coopératives de construction (Building Societies). 220, **228-229**, 249-250, 359, *456*, *458-461*, *466*, *470-471*, *475*. — V. Habitations ouvrières.
Sociétés coopératives de crédit. Banques populaires, 221, **246-247**, 249-250, *457-458*, *460-464*, *470-473*. — V. Sociétés coopératives agricoles (caisses rurales).

Sociétés coopératives de production industrielle. 220, **222-223**, 243, 249-251, 344-345, 361, 366, *454-455*, *458-459*, *460-461*, *463*, *465-466*, *469-471*. — V. Sociétés coopératives de consommation.
Sociétés coopératives de travail. 223, **236** n. 2, **337** n. 1, *466-467*.
Sociétés par actions. 141, 350. — V. Capitalisme, Cartels et trusts.
Sociétés de secours mutuels. — V. Mutualités.
Solidarité. 315, 351-357, 374-375, 379. — V. Démocratie, Réformisme.
Solvay. 85 n. 1.
Sombart. 185-186, 188, *416*.
Souchon. 149, 160 n. 2, 210 n. 1, 236 n. 1, *401*.
Spencer (Herbert). 129, 303, 309, 354.
Storch. 180 n. 3.
Stumpf. 160 n. 1.
Suède. Exploitations agricoles, 216, *443*. Population rurale, *445*, *448*. Salariés, *453*. Sociétés coopératives, 238-239, *473-474*. Syndicats, *488*. Législation ouvrière, 270, 282, 288. Exploitations municipales, 294, 298-299. *496-498*. Salaires, *506*.
Suisse. Cartels, *404*. Industrie à domicile, *414*. Population rurale, *445*, *448*. Salariés, *452*. Sociétés coopératives, 226-228, 232-233, 236, 238, 240, 243, 246 n. 1, 250, *468-469*. Syndicats, *487*. Législation ouvrière, 279-282, 285, 287-288. Exploitations de l'État et des villes, 292-294, 296-301, *496-498*. Salaires, *505*.
Sulzer. 10, 80-85.
Surproduction. V. Crises.
Sweating-system. V. Industrie à domicile.
Syndicats agricoles. V. Sociétés coopératives agricoles.
Syndicats industriels. V. Cartels et trusts.
Syndicats mixtes. 259, 272, *480-482*.
Syndicats ouvriers. 132-133, 173, 178, 181, 222, 249, **252-274**, 290, 312, 349-350, 352, 357, 359-360, 362-365, 370-371, 373, 376, **379-381**, *465-466*, *478-483*. — V. Bourses du travail, Chômage (secours), Contrat collectif de travail, Grèves, Placement, Salaires, Salariat.
Syndicats patronaux. **258-259**, 268-270, 362, 364-365, 376, 479, *482-483*, *485-487*. — V. Contrat collectif de travail, Grèves, Placement.

Taine. 310.
Tiéfaine. 239 n. 1.
Trade-Unions. V. Syndicats ouvriers.
Transports. V. Chemins de fer. Commerce et transports, Navigation maritime.
Travail à façon. V. Industrie à domicile.
Trusts. V. Cartels et trusts.
Tugan-Baranowski. 329 n. 1, 370 n. 1, *411*.
Turmann. *463*.

Valeur fixée par l'offre et la demande. VII-IX, 10, **22-23**, 34, **42-45**, 49, 53, 55-56, 58, 63, 73, 76-112, 121-124, 337-338, 369-370. — V. Capitalisme, Individualisme.
Valeur-travail. V. Collectivisme pur et altéré, Socialisme corporatif.
Vandervelde. 71, 197 n. 1, 463. — V. Destrée.
Varlez. 257 n. 1, 288 n. 1, *463*, *465*, *466*, *486*.
Waxweiler. *501*.
Webb (Sidney, M. et Mme). 265. 270 n. 2, 365 n. 2. — V. Potter (Beatrice).
Veber (Adrien). 298 n. 1, *496*.
Weiss (Paul). 292 n. 1.
Weitling. 9.
Verhaegen. *411*.
White. *414*.
Wholesales. V. Sociétés coopératives de consommation.
Vigouroux. 272 n. 1, 337 n. 1, *485*.
Willoughby. 163 n. 1, 259 n. 1, 272 n. 1, 290 n. 1, *486*.
Voigt. *419-420*.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS V

PREMIÈRE PARTIE

LES THÉORIES
LES SYSTÈMES DE SOCIÉTÉ SOCIALISTE

LIVRE I

LE COLLECTIVISME PUR ET SON RÉGIME DE LA VALEUR

CHAPITRE I

Les plans de société collectiviste.

Raisons doctrinales de la réserve de Karl Marx et de son école au sujet de la société future, 3. — Faiblesse et inconvénients de cette attitude, après des affirmations positives sur la socialisation des moyens de production, 6. — Principaux exposés du système collectiviste; Rodbertus, Schæffle, Bellamy, etc., 8.

CHAPITRE II

Esquisse du système collectiviste et définition de son unité de valeur.

Définition du système, 11. — Nature de la valeur et de la monnaie; bons de travail, 12. — Taxation des travaux et des produits en temps de travail; déduction des charges publiques, 15. — Calcul de l'unité de travail social ou moyen; estimations préalables nécessaires, pour éviter les inégalités de rétribution résultant de l'inégale productivité des facteurs matériels de la production, 16. — Rétribution des travaux et des services qui n'ont pas pour objet la création d'un produit neuf, 19. — Fonctions économiques de l'Administration; gestion centralisée des services de production, de transport et de débit, 20. — Le mécanisme des prix dans la société actuelle, comme instrument d'équilibre et moteur du progrès, 22.

CHAPITRE III

Le progrès de la production.

§ I. — *Insuffisance du collectivisme pur au point de vue du développement des forces productives.* — La production en régime collectiviste : le progrès des inventions; la direction; les frais d'administration; l'amortissement et l'épargne productive; l'économie dans la production, 24.

§ II. — *Collectivisme décentralisateur de M. Jaurès.* — Correction du système collectiviste, tendant à stimuler les organes de la production, 28. — Corporations ouvertes, acquérant à titre onéreux la quasi-propriété de leur outillage industriel; taxes en heures de travail de productivité moyenne, assurant une rétribution extra aux travailleurs pourvus de moyens supérieurs à la moyenne; direction de la production conservée à l'autorité centrale, 29.

§ III. — *Critique du système.* — Son insuffisance au point de vue des inventions, 33. — Complication du calcul des moyennes dans l'agriculture et l'industrie minière, si l'on veut éviter que l'inégale productivité des agents naturels influe sur la rétribution des travailleurs, 35. — Contradiction entre le principe centralisateur du collectivisme administratif, et le principe décentralisateur du socialisme corporatif, 38.

CHAPITRE IV

L'équilibre économique.

§ I. — *Production et besoins de la consommation.* — L'équilibre automatique de la production et des besoins par le jeu des prix dans la société individualiste; ajustement de l'offre et de la demande, pour les productions naturelles, au niveau des frais des quantités les plus coûteuses réclamées par la consommation, 41. — L'équilibre réglé par l'autorité centrale dans la société collectiviste, 45. — La théorie; adaptation possible de la production à la demande au niveau des frais uniformes dans les productions industrielles, et au niveau des frais moyens dans les productions naturelles, 46. — Difficulté théorique : si la taxe des produits du sol s'abaisse au coût moyen, la demande ne dépassera-t-elle pas les moyens de la satisfaire, et l'Administration, à défaut de prix variant d'après l'offre et la demande, ne sera-t-elle pas incapable de mesurer l'intensité relative des besoins à satisfaire partiellement? 47. — Solution : la somme des demandes, sur l'ensemble des produits de tout genre, est limitée à la somme des offres, dans un régime où les taxes des travaux et des produits constituent deux sommes de valeurs égales, 50. — L'application; une organisation économique ainsi centralisée ne pourrait fonctionner qu'avec des administrateurs infaillibles; difficultés de la détermination du point d'équilibre; conséquences des erreurs administratives, 51.

§ II. — *Demandes et produits approvisionnés.* — Impuissance du système à réaliser l'équilibre, dans le cas où l'offre des produits en magasin dépasse la demande, ou inversement, 54

§ III. — *Travailleurs et besoins de la production.* — Impuissance du collectivisme pur à assurer, sans recours à la contrainte, la répartition des travailleurs entre les emplois conformément aux besoins, 57.

CHAPITRE V

Le paysan propriétaire, l'artisan et le boutiquier dans la société collectiviste.

L'attitude du parti et des écrivains collectivistes sur la question de la propriété paysanne, 60. — Le paysan propriétaire, en régime collectiviste, privé de la disposition de sa propriété, du revenu capitaliste, et de la liberté d'exploitation, 62. — Condition analogue de l'artisan et du commerçant au détail. Le collectivisme pur n'est pas susceptible d'une adaptation progressive, 65.

CHAPITRE VI

Conclusion; le collectivisme et la liberté.

Critique résumée du collectivisme pur; tâche surhumaine de l'administration publique, 68. — Toute liberté est sacrifiée, dans un régime qui remet à l'autorité publique la direction souveraine de la production tout entière, et celle de la distribution des produits sur le territoire, 70.

LIVRE II

DES FORMES SOCIALISTES QUI CONSERVENT LA VALEUR RÉGIE PAR L'OFFRE ET LA DEMANDE

CHAPITRE VII

Socialisme d'État et socialisme communal.

SECTION I. — *Collectivisme altéré.*

§ I. — *Collectivisme de M. Georges Renard.* — L'offre et la demande partiellement combinées avec les taxes en unités de travail dans le collectivisme intégral; coefficient de valeur variable, dans chaque profession, suivant le rapport du nombre des travailleurs aux besoins du service; mise aux enchères des objets rares, 75. — Insuffisance de ces procédés pour garantir le libre choix de la profession, et pour résoudre d'une façon générale les difficultés que présente la distribution des produits en excès ou en déficit, 77.

§ II. — *Systèmes de MM. Gronlund et Sulzer.* — L'offre et la demande transportées intégralement dans le collectivisme, et s'exerçant sur les bons de travail, 79.

§ III. — *Incompatibilité d'une unité de valeur purement idéale avec le jeu de l'offre et de la demande.* — Nature purement idéale de l'étalon de valeur dans ces différents systèmes, en opposition avec la nature matérielle des étalons monétaires en usage, 81. — Différence entre la monnaie-signe de ces systèmes mixtes et la monnaie du collectivisme ordinaire, qui, bien que symbolique elle-même, conserve encore quelques attaches indirectes avec des éléments matériels, 82. — Impossibilité d'une unité de valeur absolument idéale, 84.

SECTION II. — *Socialisme d'État.*

Socialisme d'État intégral; direction administrative centralisée de la production; valeur en monnaie métallique, soumise aux variations de l'offre et de la demande, 85. — Supériorité de ce régime sur le collectivisme pur, au point de vue de l'équilibre économique et du progrès de la production, 86. — Les principes essentiels du socialisme y sont observés comme dans le collectivisme, 88. — Vices communs aux deux régimes : la tâche des administrations publiques; la liberté des individus, 89. — Socialisme d'Etat progressif et mélangé; le programme de Saint-Mandé, 90.

SECTION III. — *Socialisme communal.*

Systèmes socialistes mixtes, faisant de la commune le pivot de l'organisation économique; la commune exploite comme propriétaire des services locaux de production, de transport, de débit et de logement; de Paepe, Benoît Malon, M. Brousse, 91. — L'État socialiste de M. Antoine Menger; le communisme autoritaire dans la commune, 92.

CHAPITRE VIII

Socialisme corporatif et coopératisme.

Le socialisme réalisé par des associations libres, 95.

SECTION I. — *Anciennes formes du socialisme corporatif.*

Combinaisons utopiques de Robert Owen et de Proudhon; la valeur déterminée par le temps de travail et représentée par des bons de circulation, dans un milieu de libre production corporative et individuelle, 96. — Associations ouvrières de Louis Blanc et autres socialistes; ces réformateurs, conservant la propriété corporative, la production libre et les prix régis par l'offre et la demande, laissent subsister l'inégalité des profits entre les associations, 98.

SECTION II. — *Corporations ouvertes; systèmes de MM. Hertzka et Oppenheimer.*

Les premières ébauches du système des associations librement ouvertes : Lassalle, M. Dühring, 100. — Développement donné au principe du libre accès, dans de récentes théories, afin que les profits s'égalisent entre les

diverses associations d'un même pays; sociétés de production dans le *Freiland* de M. Hertzka, et dans les communautés territoriales de M. Oppenheimer, 101. — Impossibilité d'obtenir le nivellement des profits par le libre accès, tant que les associations réservent le profit aux producteurs, 104.

SECTION III. — *Coopératisme.*

Diffusion des bénéfices de la production parmi les consommateurs, dans des sociétés de consommation librement ouvertes qui possèdent et dirigent des entreprises de production; les *Wholesales* anglaises, 106. — La transformation éventuelle de la société capitaliste par ce mode de coopération; M. Ch. Gide, 108. — Le fonctionnement de la société économique dans un état de coopératisme développé; différences essentielles avec le collectivisme; survivances capitalistes, 109.

CHAPITRE IX

L'école marxiste vis-à-vis des plans de société collectiviste et des autres formes de société socialiste.

Critiques des socialistes de l'école marxiste contre le coopératisme, le socialisme corporatif et communal, le socialisme d'État progressif, 113. — Le collectivisme pur impliqué dans l'œuvre de Karl Marx et d'Engels; ces deux écrivains ne considèrent la monnaie des bons de travail comme utopique que dans le milieu actuel de production, 116. — *Le lendemain de la révolution sociale*, de M. Kautsky; exposé d'un socialisme d'État progressif, 121.

DEUXIÈME PARTIE

LES FAITS
L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

LIVRE III

LE DÉVELOPPEMENT DES FORMES D'ORGANISATION ÉCONOMIQUE A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

CHAPITRE X

Position du problème et aperçu préliminaire.

La méthode historique dans les sciences sociales, 127. — Les socialistes contemporains, recourant à cette méthode, concluent à la nécessité historique du régime de la propriété collective, 128. — H. Spencer et M. de

Molinari, par la même méthode, concluent à la nécessité de l'individualisme absolu, 129. — Pour discerner le sens du mouvement, on étudiera donc les formes d'organisation économique dans leur évolution actuelle, 130. — Les grands courants de la société contemporaine : le capitalisme, ses causes, 130; — l'organisation des forces collectives, 132. — Combinaison ou opposition de ces deux tendances, 133.

CHAPITRE XI

La concentration industrielle et commerciale.

SECTION I. — *Agrandissement des entreprises.*

Accroissement absolu et relatif de la grande industrie en Allemagne, en France, en Belgique, en Angleterre et aux États-Unis, 134. — Progrès de la spécialisation dans l'industrie; progrès parallèle de l'intégration, par groupement dans une même entreprise d'opérations connexes jusque-là dispersées, 136. — La concentration dans la navigation maritime, 137; — dans le commerce de détail; grands magasins et succursales; spécialisation et intégration, 138; — dans la banque, dans les assurances sur la vie, 139. — Progrès des sociétés par actions, 141. — Diminution relative des exploitants indépendants par rapport aux salariés, 142. — Causes de la concentration; supériorité des grandes entreprises dans l'industrie, le commerce de détail, la banque, 142.

SECTION II. — *Coalitions d'entreprises.*

Leurs caractères distinctifs; leur origine, excès de la concurrence; 145.

§ I. — *Cartels.* — Définition et but; différentes espèces de cartels; conditions favorables à leur existence, 146. — Les cartels dans la grande industrie en Allemagne, en Autriche, en France, etc.; cartels internationaux, 148. — Les cartels dans la navigation, les assurances, le commerce en gros, 149. — Rareté des cartels en agriculture, 150. — Les cartels dans le commerce de détail, 150.

§ II. — *Trusts.* — Définition, 151. — Avantages résultant pour les trusts de l'unité de direction industrielle, 152. — Économies résultant du monopole pour les trusts et les comptoirs de vente, 153. — Le développement des trusts aux États-Unis ; la surcapitalisation, 154. — Les trusts en Angleterre, 156. — Trusts internationaux, 156.

§ III. — *Les effets du monopole.* — A l'égard des consommateurs : hausse immédiate des prix; fluctuations ou stabilité des cours suivant les cas; abaissement des prix à l'exportation, 157. — A l'égard des producteurs de matières premières, des négociants en gros et au détail, 161; — des employés et ouvriers, 162. — Puissance de la haute finance dans le capitalisme développé, 163.

§ IV. — *La sphère du monopole.* — Monopoles privés d'origine naturelle et artificielle; monopoles d'origine capitaliste, 164. — Les monopoles résultant de la supériorité des grands capitaux sont-ils destinés à s'étendre

sur tout le domaine économique? 164. — La protection douanière n'explique pas la formation des trusts, 165. — Limites probables du domaine des monopoles capitalistes, 166.

CHAPITRE XII

Les limites de la concentration dans l'industrie et le commerce.

SECTION I. — *L'industrie à domicile salariée.*

Elle échappe à la centralisation industrielle, mais non à la concentration capitaliste, 168. — Sa nature, ses formes variées, son personnel; formes hybrides d'industrie, 168. — Situation des travailleurs à domicile dans les campagnes, 170; — dans les villes, le *sweating system*, 171. — Les causes de la situation inférieure des ouvriers à domicile, 172. — Raisons d'existence de cette forme d'industrie à côté du métier indépendant et de la fabrique; la production en masse par des moyens simples, 173. — Forme d'industrie transitoire, d'après K. Marx, 174. — Origines variées, 175. — État actuel en Allemagne, en France, en Belgique; industries à domicile disparues ou diminuées; industries en voie d'accroissement; avantages de cette forme pour l'entrepreneur; le recul devant le machinisme, 176. — La force motrice à domicile, son influence possible sur les destinées de l'industrie à domicile, 180.

SECTION II. — *Le métier indépendant.*

Définition, 181. — Décadence ou ébranlement d'un grand nombre de métiers en Allemagne, d'après l'enquête du *Verein für Socialpolitik*; causes du phénomène, 183. — Condamnation absolue du métier par M. Sombart, 185. — Place importante occupée néanmoins par la petite industrie en Allemagne, en France et en Belgique, d'après les statistiques professionnelles, 186. — Raisons d'existence et même d'accroissement pour certains métiers, dans les campagnes et dans les villes; leur développement favorisé par des besoins nouveaux, 188.

SECTION III. — *Le petit commerce.*

Moins éprouvé que la petite industrie; sa raison d'être, notamment pour les objets de consommation journalière, 192. — État du petit commerce en Allemagne et en France, 193. — Rapports dissimulés de dépendance, 193. — Les nouveaux éléments des classes moyennes, 194.

CHAPITRE XIII

L'agriculture et le capitalisme.

§ I. — *Dimensions des exploitations agricoles.* — Variations en sens divers observées en France, en Belgique, au Danemark, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, 195. — Aux États-Unis, prépondérance des exploitations moyennes, 198; — diminution progressive de la contenance

moyenne des fermes, sauf dans les régions nouvellement occupées où dominent les *ranches*, 199. — Il n'y a pas de tendance générale à la concentration dans l'agriculture, 201.

§ II. — *Les conditions économiques de la grande et de la petite culture.* — Relativité de la question, 202. — Les exploitations parcellaires, 203. — Les avantages de la grande exploitation, moins prononcés en agriculture que dans l'industrie, sont compensés par d'autres facteurs chez le petit exploitant, et surtout par la supériorité de son travail, 203. — La productivité en grande et en petite culture, dans les régions pauvres et dans les pays de culture intensive; le bétail, les machines, 205. — La situation du paysan sous le régime de l'économie monétaire, d'après certains écrivains socialistes; vue incomplète de l'évolution; les excès d'une thèse, 208.

§ III. — *Mouvements de la propriété rurale.* — Insuffisance des statistiques, 210. — Stabilité de la petite propriété rurale dans divers pays; diminution du nombre des cotes foncières en France, 210. — La dette hypothécaire; insuffisance des renseignements, 212. — Les créances garanties par des hypothèques sur la petite propriété rurale sont très divisées, 213.

§ IV. — *Les effets du capitalisme dans l'agriculture.* — Transformation du caractère de la propriété foncière, 214. — Progrès de la culture; la culture intensive produisant pour le marché épuise-t-elle la terre? 214. — Séparation de l'agriculture et de l'élaboration industrielle des produits agricoles, 215. — Extension du bail à ferme aux dépens du faire-valoir, 216. — Altérations dans la condition des ouvriers agricoles, 217. — Diminution de la population rurale relativement à la population urbaine, 217. — Accroissement absolu et relatif des chefs d'exploitation dans l'agriculture, en France et en Allemagne, 218.

CHAPITRE XIV

La coopération.

Différentes espèces de sociétés coopératives, 220.

SECTION I. — *Sociétés coopératives simples et leurs fédérations.*

Sociétés de production industrielle, leur faible développement en France et à l'étranger; sociétés coopératives de travail, 222. — Sociétés de consommation; leur prospérité en Angleterre et dans divers pays, 224. — Organisation fédérative des sociétés de consommation; magasins de gros; la production par les sociétés de consommation et les *Wholesales* en Angleterre; essais dans le même sens sur le continent, 226. — Sociétés de construction et de prêts; leur développement aux États-Unis et en Angleterre, 228. — Mutualités, principalement en Angleterre, en France et aux États-Unis, 229.

SECTION II. — *Sociétés coopératives complexes formées entre entreprises indépendantes.*

§ I. — *La coopération agricole.* — Mouvement général d'association dans l'agriculture à la fin du XIXe siècle, ses causes, 230. — Sociétés

d'achat; syndicats agricoles français, sociétés diverses à l'étranger; organes centraux d'achat, 232. — Sociétés de vente; les difficultés, les premières applications; les *Kornhäuser* en Allemagne, 233. — Sociétés d'assurances, d'élevage, etc., 236. — Sociétés agricoles de production; les laiteries coopératives au Danemark et dans d'autres pays, 236; — fruitières et caves coopératives, 240. — Sociétés de crédit; les caisses rurales, principalement en Allemagne et en Autriche, 240.

§ II. — *La coopération dans la petite industrie et le petit commerce.* — Sociétés d'achat, de vente, d'emmagasinage, d'atelier; obstacles à leur développement, 241. — Les corporations obligatoires de métiers en Autriche et en Allemagne; résultats négatifs, 243. — Sociétés de crédit; les banques populaires en Allemagne et en Italie, 246.

SECTION III. — *Relations entre les différentes branches de la coopération.*

Sociétés à fonctions coopératives complexes; concours mutuel entre sociétés coopératives de nature différente; fédérations coopératives complexes en Allemagne, Autriche, Suisse et Belgique, 248. — Relations d'affaires entre sociétés de production et de consommation, 250.

CHAPITRE XV

Les unions professionnelles de patrons et de salariés; le contrat collectif de travail.

Le trade-unionisme en Angleterre, son développement, ses méthodes; importance des caisses syndicales de secours et de chômage, 252. — Les associations ouvrières aux États-Unis, en Allemagne, en Belgique, en France, etc., 254. — Les Bourses du travail, 256. — Les fédérations ouvrières internationales, 256. — Syndicats patronaux; syndicats mixtes; syndicats ouvriers dits indépendants, 258. — Lacunes et faiblesses des organisations ouvrières; essais d'organisation chez les ouvriers agricoles, 260. — Progrès des unions ouvrières dans les dernières années, 262. — Causes générales de la concentration des forces ouvrières : centralisation industrielle et concurrence, 263. — Evolution des rapports du capital et du travail; état de soumission coupé de révoltes violentes et désordonnées, dans le régime des relations individuelles entre patrons et ouvriers, 265; — transformation du caractère des grèves avec le progrès des associations patronales et ouvrières, 268. — Le contrat collectif de travail, son application à une industrie tout entière; ses avantages, ses conditions d'existence, 268. — Le contrat collectif en Angleterre et dans d'autres pays, ses chances d'avenir, 270. — Les *Alliances industrielles* de Birmingham, 273 (en note).

CHAPITRE XVI

L'extension du rôle économique de l'État et des municipalités.

Les différents modes d'action des corps politiques dans l'ordre économique, 275.

SECTION I. — *Protection et contrôle.*

Aperçu sommaire; réglementations d'ancienne origine; réglementations nouvelles en matière d'hygiène publique et de monopoles industriels; législations agraires, 276. — La réglementation légale du travail dans les pays industriels; son extension successive au point de vue des personnes protégées (enfants, femmes, hommes adultes), des établissements et professions soumis à la réglementation (mines, fabriques, petits ateliers, industries à domicile, transports, commerces d'alimentation, bureaux et magasins), des objets sur lesquels elle porte (hygiène et sécurité, âge d'admission, organisation et durée de travail, règlements d'ateliers, salaires), des sanctions (inspection du travail, pénalités), 278. — Les assurances ouvrières contre les accidents du travail, la maladie, l'invalidité et la vieillesse, le chômage; le risque professionnel dans les législations modernes; l'assurance obligatoire en Allemagne et dans quelques autres pays; l'assistance pour la vieillesse en Australasie, au Danemark et en France; le système de Gand pour le chômage, 287. Progrès de la Législation ouvrière, les traités de travail, 289.

SECTION II. — *Exploitations de l'Etat.*

Exploitations d'ancienne origine, mines, monopoles fiscaux, postes, etc.; leur but primitif, leur destination actuelle, 290. — Extension des exploitations d'État : télégraphes et téléphones, chemins de fer, banques et caisses de dépôts, assurances, 292. — Le régime de l'autonomie pour les entreprises d'État, et le système de la ferme, 295.

SECTION III. — *Exploitations des municipalités.*

Le développement actuel des services municipaux, 296. — Exploitations industrielles des municipalités en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en Suisse, etc.; eaux, gaz, électricité, tramways, 296. — Autres applications du socialisme municipal; habitations ouvrières, entreprises de vente au détail de diverses denrées, 299. — Régimes mixtes d'exploitation des monopoles dans les villes, 300.

LIVRE IV

LES INDUCTIONS TIRÉES DES FAITS

CHAPITRE XVII

Les systèmes devant les faits.

SECTION I. — *Individualisme.*

La thèse des individualistes justifiée par certains faits, contredite par d'autres, 303. — Le pur individualisme est incapable de satisfaire les intérêts du plus grand nombre; insuffisance de l'action individuelle; cas où

la concurrence est abolie; les maux de la concurrence dans les rapports entre employeurs et salariés; neutralité apparente de la thèse individualiste, 303. — Régression effective de la politique du laisser faire, 307. —Antinomie entre l'individualisme radical et la méthode historique, 308.

SECTION II. — *Collectivisme pur et socialisme d'État intégral.*

Révolution ou évolution, 310.

§ I. — *La thèse de l'effondrement; révolution et crises.* — Impossibilité d'une transformation totale et simultanée de l'organisation économique. Les différentes classes professionnelles et la révolution sociale, 311. — Caractère antiscientifique de l'idée de révolution économique; atténuation de cette idée chez les socialistes contemporains, 314. — Crises économiques. Théorie classique des débouchés : les crises, résultant de surproductions partielles, sont de simples accidents, 316. — Théorie socialiste : la consommation insuffisante des masses populaires et l'épargne capitaliste sont une cause organique de surproduction générale, 317. — Critique de cette théorie, 319. — Essais divers des socialistes pour rattacher les crises à un vice constitutionnel du régime capitaliste, et pour fonder sur cette théorie la nécessité de la catastrophe finale, 320. — En réalité, les crises peuvent être générales, mais elles sont toujours provoquées par des erreurs partielles de la production ou de la spéculation, et ne se généralisent que par l'effet indirect des troubles de la circulation; il semble donc que ce soient des accidents susceptibles de s'atténuer et de se raréfier, 324. — Causes d'atténuation des crises dans les sociétés contemporaines, 326.

§ II. — *La thèse évolutionniste.* — Attitude actuelle des socialistes marxistes; le sens du déterminisme historique, 329. — L'évolution vers le collectivisme par le développement des antagonismes sociaux; les progrès de la concentration capitaliste, 329. — Grossissement des faits et généralisations hâtives chez les collectivistes; rappel des faits antérieurement exposés : la stabilité de la petite culture et de la propriété paysanne; les limites de la concentration industrielle et commerciale et des monopoles capitalistes, 330. — L'extension des exploitations publiques, ses limites; résistances des intéressés, bornes des capacités administratives d'après l'expérience des services publics, opposition des associations libres contre les usurpations de l'État centralisateur, 334. — Considérations particulières au collectivisme pur; antinomie fondamentale entre ce système et les lois de l'évolution historique, 336. — Les affirmations tranchantes sur l'avènement fatal du régime de la propriété collective sont dépourvues de base expérimentale; la doctrine collectiviste procède en réalité des anciennes méthodes de la philosophie politique; les collectivistes disciples de Rousseau, 339. — Leur impuissance à fournir des solutions positives, 342. — Nécessité pour le parti socialiste, parvenu à la maturité, d'abandonner son attitude révolutionnaire et de devenir un parti réformiste, 343.

SECTION III. — *Socialisme sociétaire et coopératisme.*

Le développement actuel des associations libres n'a pas de signification dans le sens du socialisme corporatif, 344. — Le coopératisme est cepen-

dant fondé sur l'expérience des sociétés de consommation en Angleterre, 345. — Mais le mouvement coopératif a ses limites naturelles; distance entre le rêve d'une transformation sociale par la coopération et la réalité, 346. — D'une façon générale, insuffisance des solutions simplistes, 348.

CHAPITRE XVIII

Le sens de l'évolution et la politique sociale.

Vue générale et résumée de l'évolution économique; aristocratie et démocratie; associations et fédérations: accords internationaux, 350.

§ I. — *L'idée démocratique, son rôle dans l'évolution.* — Le déterminisme et le rôle de la volonté dans le mouvement social, 351. — L'idéal social à l'époque contemporaine; ses conditions de formation, son caractère démocratique; développement du sens de la communauté dans le milieu moderne, 352. — La politique réaliste dans l'application; différence des méthodes, 355.

§ II. — *Le progrès des classes ouvrières; institutions patronales, organisations ouvrières, action législative.* — Les œuvres patronales; leur rôle limité, leurs inconvénients possibles dans certains milieux et dans certaines conditions, 357. — Le rôle du patron moderne : reconnaissance des associations ouvrières dans les rapports contractuels, respect de l'indépendance des ouvriers, souci de leur bien-être à l'atelier; distinctions à faire pour les institutions patronales, 360. — L'action développée des associations ouvrières; rappel des explications antérieures, 361. — L'action législative, ses progrès probables; les réserves qu'elle comporte en matière de syndicats obligatoires et d'arbitrage obligatoire; mais une législation favorable à l'organisation professionnelle est en harmonie avec l'évolution naturelle, 362.

§ III. — *L'avenir du salariat.* — L'extension du salariat dans le présent et dans l'avenir; rôle restreint de la coopération de production et de la participation aux bénéfices, 366. — Le salariat ne signifie pas nécessairement prolétariat; améliorations possibles du salariat, 367. — La hausse des salaires au XIXe siècle dans les principaux pays industriels, 367. — Ses causes; accroissement de la production; rôle prépondérant de la volonté, 368. — Théories sur les limites naturelles du taux des salaires; la loi d'airain; la subordination du salaire au prix du produit, 368. — L'indépendance du salaire par la force des organisations ouvrières, 369. — La hausse générale des salaires n'entraîne pas une hausse équivalente du coût de l'existence pour la classe ouvrière, 371. — Autres améliorations possibles du salariat; hygiène et durée du travail; contrat collectif; la question du chômage, 372. — Nécessité de l'effort, 374. — Les entrepreneurs sont intéressés à l'amélioration du salariat; objection de la concurrence; uniformité des conditions de la concurrence à l'intérieur; la concurrence étrangère, 375. — La lutte de classes perdra sa raison d'être, lorsque la position des vendeurs de travail vis-à-vis des acheteurs sera équilibrée comme celle des vendeurs de produits, 377.

§ IV. — *L'individu dans la société.* — Diminution de l'indépendance économique de l'individu à l'époque contemporaine, dans un milieu de grandes forces collectives organisées; les nécessités du régime nouveau; l'État doit renoncer à combattre les nouvelles formes d'organisation, 378. — Sacrifices nécessaires de l'autonomie individuelle au profit des groupements professionnels, 379. — Les libertés essentielles; garanties indispensables contre les actes arbitraires et les usurpations des collectivités, 381. — Dangers de l'extension des exploitations publiques, au point de vue des services financiers et des libertés publiques; il faut une séparation tranchée entre le gouvernement politique et l'administration des entreprises publiques, 381.

§ V. — *La démocratie dans l'ordre économique.* — Les réserves à faire sur les inductions tirées des faits observés, 384. — Les prévisions sur la disparition de la propriété individuelle et du salariat sont actuellement des hypothèses sans valeur scientifique, 385. — Le progrès démocratique dans l'ordre économique, se réalisant par évolution naturelle avec le concours de la volonté humaine, offre par lui-même un idéal qui vaut l'effort et le sacrifice, 386.

ANNEXES

ANNEXE I

Agrandissement des entreprises d'industrie, de transport et de commerce.

1° **Classification des entreprises d'après leur importance.** — ALLEMAGNE : Industrie en 1882 et 1895. Commerce et transports en 1882 et 1895 (sans les chemins de fer et les postes). — FRANCE. Industrie en 1896 et 1901. Transports en 1896 et 1901. Commerce en 1896 et 1901. Pourcentages sans les travailleurs isolés. — AUTRICHE : Industrie en 1902. Commerce et transports en 1902. — BELGIQUE : Industrie en 1896.

2° **Accroissement des moyennes par établissement.** — ANGLETERRE : Fabriques de textiles en 1870 et 1890. — ÉTATS-UNIS : Moyennes par établissement dans l'ensemble de l'industrie, de 1850 à 1900. Moyennes par établissement dans les industries principales, de 1850 à 1900. . . . 395

3° **La marine marchande (navigation à vapeur).** — Entreprises de navigation maritime à vapeur dans le monde, en 1880 et 1905. Entreprises possédant plus 100 000 tonneaux en 1880; en 1905. 397

4° **Les assurances sur la vie.** — FRANCE : Les sociétés d'assurances sur la vie de 1859 à 1903. — ALLEMAGNE : Les sociétés d'assurances sur la vie en 1880 et 1903. Croissance des sociétés d'assurances vie, suivant leur

importance de 1902 à 1903. Les sociétés d'assurances incendie, transport et bétail à différentes époques. — ÉTATS-UNIS : Les sociétés d'assurances sur la vie de 1860 à 1899. Primes et indemnités en 1899. — PAYS DIVERS : Actif des sociétés d'assurances dans quelques pays en 1903. 398

5° **Chefs d'établissement et salariés dans l'industrie et le commerce.** — ALLEMAGNE : Industrie, commerce et transports, en 1882 et 1895. — FRANCE : Industrie, transports et commerce en 1896 et 1901. Indépendants et salariés en 1901, avec les travailleurs isolés. — BELGIQUE : Industrie en 1896. — AUTRES PAYS. 399

ANNEXE II

Coalitions d'entreprises.

1° **Cartels.** — ALLEMAGNE : Aperçu général. Fusions dans le commerce de banque. Principaux cartels : houille, fonte, acier, alcool, sucre. — AUTRICHE : Industries dans lesquelles il existe des cartels. Cartels du fer, du sucre. — FRANCE : Cartels dans la métallurgie et autres industries; ententes tacites. — BELGIQUE : Cartels divers. Comptoirs de vente dans les industries extractives. — RUSSIE. — PAYS DIVERS. 401

2° **Trusts.** — ÉTATS-UNIS : Les trusts en 1900, par catégories industrielles. Les principaux trusts en 1900 d'après le Census. Autres recensements des trusts. Le trust de l'acier. Le trust de l'Océan. — ANGLETERRE : Les principaux trusts en 1901. Entreprises agrandies par achat d'entreprises concurrentes. 404

3° **Effets des trusts sur les prix aux États-Unis.** — Trusts du sucre, de l'alcool, du pétrole, du fer-blanc, du fil de fer. 408

ANNEXE III

Industrie à domicile salariée.

1° **Décadence de certaines industries à domicile.** — Les canuts de Lyon; les dentellières en Belgique et en Normandie; les tisserands à domicile en Allemagne, en Russie et en Belgique. Industries dépossédées partiellement par la machine. 410

2° **État actuel de l'industrie à domicile.** — ALLEMAGNE : Industrie à domicile en 1882 et 1895 : exploitations; personnes occupées. Réserves à faire sur les chiffres de la statistique. — FRANCE : Travailleurs à domicile et travailleurs isolés. Travailleurs isolés dans les professions principales de l'industrie à domicile en 1901. — BELGIQUE, AUTRICHE, SUISSE, ITALIE, RUSSIE, ANGLETERRE, ÉTATS-UNIS. 412

3° **La force motrice à domicile.** — Applications dans diverses régions de la France et à Paris. Applications en Allemagne. 414

ANNEXE IV

Métier indépendant et petit commerce.

ALLEMAGNE : *Petite industrie.* Petites exploitations de moins de 6 personnes, en 1882 et 1895. Exploitations de 6 à 10 personnes, en 1882 et 1895. Professions dans lesquelles le métier indépendant a subi les changements les plus importants de 1882 à 1895, en dehors des industries textiles; petites exploitations, y compris l'industrie à domicile; petites exploitations dans le métier indépendant. Patrons et salariés des établissements dans la petite industrie (y compris l'industrie à domicile), et travailleurs isolés, en 1882 et 1895. Situation des métiers à différentes époques dans certaines parties de l'Allemagne; proportion pour cent du personnel des métiers relativement à la population totale; nombre moyen d'auxiliaires occupés par un maître; répartition proportionnelle pour cent du personnel des métiers dans les villes et les campagnes; conclusions pour la période 1860 à 1895. — *Moyenne industrie*, en 1882 et 1895. — *Petit commerce et transports*, en 1882 et 1895. Professions commerciales dans lesquelles la progression des petites exploitations a été la plus forte, de 1882 à 1895. Exploitations commerciales de 6 à 10 personnes en 1882 et 1895. — BELGIQUE : Métiers divers en 1846 et 1896, y compris l'industrie à domicile. — ÉTATS-UNIS : État des métiers en 1890 et 1900, dans les États-Unis et dans leurs 164 villes principales. — AUTRICHE : Petit commerce, petite industrie en 1902. — FRANCE : Petite industrie et petit commerce en 1896 et 1901. Accroissement du nombre des petites exploitations d'après le tableau A des patentes 416

ANNEXE V

Agriculture.

1° Dimensions des exploitations. — FRANCE : Mouvement des exploitations agricoles de 1882 à 1892; nombre des exploitations; superficie. Établissements agricoles en 1896 et 1901. — BELGIQUE : Mouvement des exploitations agricoles de 1846 à 1895. — ALLEMAGNE : Mouvement des exploitations de 1882 à 1895. Les exploitations dans le jardinage, l'élevage et la pêche, en 1882 et 1895. — DANEMARK : Mouvement des exploitations de 1885 à 1895. — HOLLANDE : Mouvement des exploitations de 1885 à 1895. — ANGLETERRE : Mouvement des *Agricultural Holdings* de 1885 à 1895. — ÉTATS-UNIS : Répartition des exploitations agricoles en 1900 (sur l'ensemble et par grandes régions). Mouvement des exploitations de 1880 à 1900. Contenance moyenne par ferme, de 1850 à 1900. Progrès de la colonisation de 1850 à 1900. États et territoires dans lesquels la contenance moyenne par ferme a le plus augmenté de 1890 à 1900. États et territoires dans lesquels les terres non améliorées ont diminué ou n'ont augmenté que d'une façon insignifiante, de 1890 à 1900. Mouvement des exploitations de 1880 à 1900, dans les États du Nord-Centre grands producteurs de blé. 425

2° **Conditions de l'exploitation en grande et en petite culture.** — ALLEMAGNE : État du bétail en 1882 et 1895. Emploi des machines agricoles en 1882 et 1895. — ÉTATS-UNIS : Moyennes par acre dans les différentes catégories d'exploitations en 1895. — PAYS DIVERS : Rendement moyen du blé à l'hectare dans divers pays en 1900 ou 1901. 432

3° **Répartition et mouvements de la propriété rurale.** — FRANCE : Observations sur les cotes foncières. Mouvement du chiffre global des cotes foncières de la propriété non bâtie de 1815 à 1901. Mouvement des cotes de la propriété non bâtie classées par quotité de 1835 à 1894. Part proportionnelle des différentes catégories de cotes dans le produit de l'impôt en 1842 et 1891. Répartition des cotes agraires en 1882, et des cotes foncières en 1884, par contenance. Variations du nombre des propriétaires ruraux, de 1862 à 1892. Mouvement des ventes judiciaires d'immeubles, moyennes annuelles par périodes quinquennales. — BELGIQUE : Mouvement des cotes foncières de 1850 à 1896. — DANEMARK : Nombre des possessions avec propriété complète ou limitée, classées par importance suivant leur productivité, de 1873 à 1895. — AUTRICHE : Nombre des propriétaires soumis à l'impôt foncier en 1883 et 1896. — PRUSSE : Répartition de la propriété foncière d'après le revenu net imposable, en 1878 et 1893. — SAXE : Répartition des propriétés en 1877. — ANGLETERRE : Répartition des propriétés en 1870; nombre des propriétés; superficie et revenus. — RUSSIE D'EUROPE : Répartition du territoire en 1880. Répartition de la propriété privée en 1880. . . . 433

4° **État de la dette hypothécaire.** — FRANCE : Évaluations approximatives. — PRUSSE : Mouvement de la dette hypothécaire sur les propriétés bâties et non bâties, de 1883 à 1896 (pour 42 circonscriptions). Moyenne annuelle des inscriptions et radiations pour la Prusse entière, de 1886 à 1900. — BADE : État de la dette hypothécaire en 1894. Proportion des dettes hypothécaires et personnelles relativement au capital foncier dans les différentes classes d'exploitations rurales en 1894. — AUTRICHE : Mouvement de la dette hypothécaire de 1858 à 1889. Excédent des inscriptions sur les radiations, de 1871 à 1897. — HONGRIE : Excédent des inscriptions sur les radiations, de 1889 à 1897. — HOLLANDE : Mouvement de la dette hypothécaire de 1880 à 1894. — ITALIE : Excédent des inscriptions sur les radiations pour la dette portant intérêts, de 1872 à 1896. La dette hypothécaire portant intérêts en 1903. 438

5° **Exploitation directe, bail à ferme et métayage.** — FRANCE : Répartition des modes d'exploitation en 1882 et 1892. Répartition des exploitants de 1862 à 1892. — ALLEMAGNE : Répartition des modes d'exploitation en 1882 et 1895. — BELGIQUE : Id. en 1880 et 1895. — HOLLANDE : Id. en 1885 et 1895. — DANEMARK : Id. en 1885 et 1895. — SUÈDE : Id. en 1890 et 1896. — ANGLETERRE : Id. en 1896. — ÉTATS-UNIS : Id. de 1880 à 1900. 441

6° **Répartition de la population.** — A. *Population rurale et population urbaine.* FRANCE : Mouvement de la population rurale de 1846 à 1901. — ÉTATS-UNIS : Mouvement de la population rurale de 1790 à 1900. — PAYS DIVERS : Mouvements de la population rurale dans le cours du XIXe siècle. Accroissement des 6 villes principales du monde civilisé de 1850 à 1900. Accroissement des villes de plus de 100 000 âmes. 444

B. *Répartition de la population par catégories professionnelles.* — FRANCE : — Mouvement de la population agricole de 1876 à 1891. Population active par catégories professionnelles en 1896 et 1901. — BELGIQUE : Mouvement de la population agricole active de 1846 à 1895. — ALLEMAGNE : Mouvement de la population totale dans les catégories professionnelles, de 1882 à 1895. Mouvement de la population active dans les catégories professionnelles de 1882 à 1895. — ÉTATS-UNIS : Mouvement de la population active dans les catégories professionnelles de 1880 à 1900. — AUTRICHE : Répartition de la population entre les catégories professionnelles en 1890. — HONGRIE : Id. — SUISSE : Id. en 1888. — DANEMARK : Id. en 1890. — SUÈDE : Id. — NORWÈGE : Id. — ANGLETERRE : Répartition de la population active entre les catégories professionnelles en 1891. — ITALIE : Id. en 1881 . . . 446

7° **Exploitants indépendants et travailleurs salariés dans l'agriculture.** — FRANCE : Indépendants et salariés dans l'agriculture, de 1862 à 1892. Patrons et salariés dans l'agriculture et les forêts en 1896 et 1901. Comparaison des éléments qui figurent dans les deux statistiques de 1892 et 1896-1901. Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1901. — ALLEMAGNE : Indépendants et salariés dans l'agriculture en 1882 et 1895. Indépendants et salariés dans les diverses professions en 1882 et 1895. — AUTRICHE : Id. en 1890. — HONGRIE : Id. — SUISSE : Id. en 1888. — DANEMARK : Id. en 1890. — SUÈDE : Id. — NORWÈGE : Id. . . 449

ANNEXE VI

Coopération.

1° **Sociétés coopératives.** — FRANCE : Les sociétés coopératives en 1904. Sociétés de production industrielle. Sociétés de consommation; principales sociétés; fédérations; boulangeries coopératives agricoles. Sociétés de construction. Syndicats agricoles; organisation fédérative. Sociétés agricoles de production. Caisses rurales. Caisses d'assurances mutuelles agricoles. Banques populaires. — ANGLETERRE : Sociétés coopératives en 1903. Renseignements sur les diverses branches de la coopération. *Cooperative Wholesale Societies* de Manchester et de Glasgow en 1903. Progression des sociétés de détail de 1881 à 1903. Progression des deux *Wholesales* de 1883 à 1903. — ALLEMAGNE : Nombre des sociétés coopératives en 1888 et 1903. Organisation fédérative en 1903 : Union des coopératives socialistes; Union des sociétés Schulze-Delitzsch. Coopération agricole : Union de Darmstadt; Union de Neuwied; leur fusion dans le Reichsverband en 1905. Caisse centrale de l'État prussien. Laiteries coopératives. — BELGIQUE : Les sociétés coopératives en 1901. Fédérations provinciales de sociétés agricoles. Coopératives et fédérations urbaines du parti socialiste. Fédérations urbaines du parti catholique. — ITALIE : Les sociétés coopératives en 1903. Renseignements sur les diverses branches de la coopération en 1903. Participation des petits industriels et commerçants au crédit populaire en 1899. Répartition proportionnelle des clients des banques populaires en Italie et en Allemagne. — SUISSE : Sociétés coopératives en 1903. Renseignements sur les diverses branches de la

coopération. — DANEMARK : Sociétés coopératives en 1903. Renseignements sur les diverses branches de la coopération. — HOLLANDE : Sociétés coopératives en 1903. Renseignements divers. — AUTRICHE : Sociétés coopératives en 1901. Renseignements divers et organisation fédérative. — HONGRIE : Renseignements sur les diverses branches de la coopération en 1903. — RUSSIE : Sociétés coopératives en 1902; Sociétés coopératives de Finlande en 1903. — SUÈDE, NORVÈGE, SERBIE, ROUMANIE, ESPAGNE, ÉTATS-UNIS : Sociétés coopératives agricoles diverses. *Building and Loan Societies*. 454

2° **Mutualités.** — Les sociétés de secours mutuels dans différents pays. — Renseignements divers sur la mutualité : FRANCE, ANGLETERRE, ALLEMAGNE, AUTRICHE-HONGRIE, BELGIQUE, ÉTATS-UNIS. 475

ANNEXE VII

Unions professionnelles de patrons et de salariés.

1° **Unions professionnelles.** — ANGLETERRE : Les unions ouvrières en 1903. Dépenses des 100 principales unions de 1892 à 1901. — FRANCE : Syndicats professionnels en 1905. Femmes syndiquées. Proportion des syndiqués relativement à la population ouvrière. Syndicats d'ouvriers agricoles. Syndicats ouvriers et fédérations comptant plus de 10 000 membres en 1905. Bourses du travail. Confédération générale du travail. Institutions syndicales. Situation financière de quelques syndicats ouvriers et fédérations en 1899. Syndicats patronaux et fédérations. Syndicats mixtes. — ALLEMAGNE : Syndicats patronaux. Situation des syndicats ouvriers en 1904. Syndicats socialistes; organisation fédérative; situation financière. Syndicats libéraux. Syndicats chrétiens. Syndicats indépendants. Groupements divers. — ÉTATS-UNIS : Fédération américaine du travail. Évaluation du nombre total des unionistes en 1904. Unions diverses, associations patronales. — BELGIQUE, AUTRICHE, HONGRIE, SUISSE, DANEMARK, HOLLANDE, ITALIE, ESPAGNE, SUÈDE, NORVÈGE, AUSTRALIE. 478

2° **Les conflits industriels.** — ANGLETERRE : Conflits industriels de 1888 à 1905. — FRANCE : Grèves de 1890 à 1905. — BELGIQUE : Grèves de 1896 à 1906. — ALLEMAGNE : Conflits industriels de 1899 à 1905. . 489

ANNEXE VIII

Exploitations des municipalités.

ANGLETERRE. — Situation financière des entreprises municipales en 1898. Situation financière des *municipal boroughs* d'Angleterre et Galles en 1902. Entreprises d'eaux dans le Royaume-Uni en 1901. Résultats de l'exploitation municipale des eaux dans les principales villes en 1902. 1903. Entreprises de gaz dans le Royaume-Uni en 1903. Résultats de l'exploitation municipale du gaz dans les principales villes en 1902-1903. Entreprises d'éclairage électrique dans le Royaume-Uni en 1902-1903. Résultats de l'exploitation municipale de l'éclairage électrique dans les principales villes en 1902-1903. Entreprises de tramways dans le Royaume-

Uni en 1902-1903. Résultats de l'exploitation municipale des tramways dans les principales villes en 1902-1903. Habitations ouvrières : l'œuvre du Conseil de Comté de Londres, et de diverses municipalités. — ÉTATS-UNIS : Entreprises municipales en 1899. Résultats comparés. — PAYS DIVERS : Renseignements divers sur les entreprises municipales aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en Suisse, dans les États scandinaves, etc. Eaux. Gaz. Éclairage électrique. Tramways. Habitations ouvrières. Divers. Caisses publiques d'assurances contre l'incendie en Allemagne, Autriche, Russie, dans les États scandinaves et en Suisse. 491

ANNEXE IX

Salaires, coût de la vie ouvrière et chômage.

1° **Salaires et coût de la vie.** — FRANCE : Salaires des ouvriers agricoles de 1850 à 1892. Salaires journaliers moyens des ouvriers d'industrie de 1840-45 à 1891-93. Salaires journaliers dans les différentes industries de 1840-45 à 1891-93 (départements). Le coût de la vie ouvrière de 1844-53 à 1894-1903. La hausse des salaires et du coût de la vie au cours du XIXe siècle (en index numbers). Valeurs à l'importation estimées par la commission des valeurs en douane, en 1857-60, 1896-1900 et 1901-1904. — ANGLETERRE : Variations des salaires dans diverses professions de 1878 à 1902 (en index numbers). Variations dans le coût de la vie ouvrière à Londres et dans les grandes villes de 1878 à 1903 (en index numbers). Variations des prix au détail des principaux objets de consommation ouvrière à Londres, de 1878 à 1903 (en index numbers). — ÉTATS-UNIS : Total des établissements, des salariés et des salaires dans l'industrie, en 1890 et en 1900. Salaires annuels moyens dans l'industrie, en 1890 et 1900 (en dollars). La hausse des salaires et du coût de la vie de 1890 à 1905. Salaires moyens des ouvriers agricoles non nourris, de 1890 à 1902 (en dollars). — BELGIQUE : La hausse des salaires de 1846 à 1896. — PAYS DIVERS : Mouvements comparés des salaires en France, en Angleterre et aux États-Unis, de 1840 à 1891 (en index numbers). Mouvements comparés en France, en Angleterre et aux États-Unis, de 1844-53 à 1884-93, du salaire nominal et du salaire réel (en index numbers). Budgets annuels de familles ouvrières aux États-Unis, en Angleterre, Allemagne, France, Belgique et Suisse, en 1889-91 (en dollars). Salaires comparés dans 15 métiers qualifiés en Angleterre, Allemagne, France et aux États-Unis, pendant la période 1895-1902. Hausse des salaires dans certains métiers en Angleterre, France, Belgique et aux États-Unis, de 1870 à 1896. Hausse des salaires dans certains métiers en Allemagne, Belgique, Italie, Autriche, Suède et aux États-Unis, pendant le XIXe siècle. 499

2° **Chômage.** — FRANCE : Employés et ouvriers d'établissements sans emploi (pour maladie ou autres causes), les 29 mars 1896 et 24 mars 1901. — ANGLETERRE : Pourcentage des chômeurs involontaires valides dans les trade-unions, relativement à l'ensemble de leurs membres, le dernier jour de chaque mois, de 1888 à 1903. — ALLEMAGNE : État des chômeurs

dans l'ensemble des salariés, y compris les ouvriers à domicile, les 14 juin et 2 décembre 1895. Pourcentage des chômeurs involontaires valides dans les syndicats ouvriers, relativement à l'ensemble de leurs membres, de 1903 à 1907. 506

INDEX ALPHABÉTIQUE. 513

815-07. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 9-07.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

21 11 72

NOV 23 '78

NOV 23 '78

NOV 23 '78

OCT 29 '81

GE

a39003 0004173936

CE HX 0266
.B6 1907
C02 BOURGUIN, MA SYSTEMES SOC
ACC# 1147527

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 09 10 09 9